La Sicile de Cicéron

Lectures des *Verrines*

sous la direction de
Julien Dubouloz et Sylvie Pittia

Presses universitaires de Franche-Comté

Illustration de couverture :
Nicolas de Staël, *Sicile*, 1954 © Adagp, Banque d'Images, Paris 2007.
Collection particulière ; huile sur toile, 114x146 cm ; Musée de Grenoble.

La Sicile de Cicéron

Lectures des *Verrines*

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité
EA 4011 — Université de Franche-Comté
http://ista.univ-fcomte.fr

© Presses universitaires de Franche-Comté 2007
ISBN 978-2-84867-157-4
ISSN 1625-0443

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

LA SICILE DE CICÉRON

Lectures des *Verrines*

Actes du colloque de Paris, 19-20 mai 2006
Organisé par l'UMR 8585
Centre Gustave Glotz

Sous la direction de
Julien DUBOULOZ et Sylvie PITTIA

Presses universitaires de Franche-Comté

Table des matières

Julien DUBOULOZ et Sylvie PITTIA, Préface 9

— Première partie : Verrès, gouverneur et figure historique

Renaud ROBERT, Ambiguïté du collectionnisme de Verrès 15
Jean-Michel DAVID, Ce que les *Verrines* nous apprennent sur les scribes de magistrats à la fin de la République 35
Sylvie PITTIA, La cohorte du gouverneur Verrès 57

— Deuxième partie : Droit, économie et fiscalité

Antonino PINZONE, Cicerone e l'*iniquitas nouorum edictorum* di Verre 91
Jean ANDREAU, Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (*AE* 1925.126b) 111
Lauretta MAGANZANI, L'editto provinciale alla luce delle *Verrine* : profili strutturali, criteri applicativi 127
Julien DUBOULOZ, Autorité romaine, fermiers de l'impôt et contribuables en Sicile dans les années 70 av. J.-C. 147
Jérôme FRANCE, Deux questions sur la fiscalité provinciale d'après Cicéron *Ver.* 3.12 169

— Troisième partie : Cités, provinciaux et Romains de Sicile

Malcolm BELL, An archaeologist's perspective on the *lex Hieronica* 187
Clara BERRENDONNER, Verrès, les cités, les statues, et l'argent 205
Elisabeth DENIAUX, Liens d'hospitalité, liens de clientèle et protection des notables de Sicile à l'époque du gouvernement de Verrès 229
Jonathan R.W. PRAG, Ciceronian Sicily : The Epigraphic Dimension 245
Michael H. CRAWFORD, The Mamertini, Alfius and Festus 273
Jean-Louis FERRARY, Conclusions 281

— Annexe
Jonathan R.W. PRAG, Roman Magistrates in Sicily, 227-49 BC 287

— Index
Index des noms de personnes et de divinités 313
Index des noms géographiques 321
Index des sources 325

— Résumés 353

PRÉFACE

Julien DUBOULOZ et Sylvie PITTIA

Le présent volume constitue les actes d'un colloque qui s'est tenu à Paris les 19-20 mai 2006 dans les locaux de l'INHA. Cette rencontre a été organisée dans le cadre du programme *De frumento* de l'UMR 8585 du CNRS - Centre G. Glotz (Paris 1, Paris 4, EPHE IV[e] section). Ce programme a entrepris une édition bilingue, assortie d'un commentaire historique, du troisième livre de la deuxième action des *Verrines*. Il associe cinq contributeurs du présent ouvrage : J. Andreau, J. Dubouloz, J. France, S. Pittia et J. R. W. Prag. Ce projet, qui s'inscrit dans une entreprise de réédition complète des *Verrines* dans la Collection des Universités de France, est placé sous le parrainage scientifique de J.-L. Ferrary. Nous le remercions de la confiance qu'il nous a accordée, de son implication directe dans nos travaux et du concours qu'il nous prête ici en acceptant de rédiger les conclusions de ces journées d'études.

Pour l'organisation du colloque, nous sommes également très redevables à J.-M. David, directeur du Centre G. Glotz, ainsi qu'au personnel du Centre et de l'INHA. Notre reconnaissance va aussi à J. Andreau et à l'EHESS, pour avoir organisé le séjour de M. Bell à Paris.

Cette entreprise scientifique se place dans la continuité du colloque organisé à Londres par J. R. W. Prag, les 6-7 février 2004, dont les actes paraîtront très prochainement dans les British Institute of Classical Studies, Supplementary Series, sous le titre : *Sicilia, nutrix plebis Romanae* : *Rhetoric, Law and Taxation in Cicero's Verrines*. L'une et l'autre rencontres ont été l'occasion, pour l'équipe *De frumento*, de présenter et de discuter certaines hypothèses en cours d'élaboration, mais aussi de solliciter auprès de collègues des éclairages complémentaires, à partir de l'ensemble

des *Verrines*, ainsi que d'autres documents portant sur la Sicile et le monde hellénophone à la fin de la République.

Notre démarche en effet tient à repartir du texte latin lui-même : alors même qu'il a été longtemps affadi par des traductions qui en estompaient les dimensions économiques, fiscales ou juridiques, le *De frumento* passe pour le discours le plus technique des *Verrines* et on l'a souvent réduit à une présentation de la fiscalité provinciale ou à une liste d'abus commis par les publicains en Sicile, sous le gouvernement d'un préteur complice de leurs exactions et lui-même criminel. Le texte n'a guère été commenté dans sa logique interne et la variété des thèmes qu'il permet d'aborder est à tort sous-estimée. Les scènes de la vie rurale et plus spécialement agricole, le caractère normalisé ou dévoyé des pratiques judiciaires et de l'édit du préteur, la chronologie même des actes et des décisions du préteur durant ses trois années de gouvernement, la diversité des acteurs siciliens et romains dans la province et celle de leurs réactions face à Verrès sont, parmi d'autres thèmes, particulièrement bien éclairés par ce discours. Il nous importe en outre, à la différence des éditeurs précédents, de confronter cette invective avec les autres sources écrites, particulièrement épigraphiques, et bien sûr aussi avec les données numismatiques et archéologiques. Dans la conception du colloque, nous souhaitions envisager sans restriction des thèmes et des approches englobant la Sicile tout entière au temps de Verrès, pour faire progresser ensuite la compréhension du *De frumento* et son commentaire propre.

En effet, pour reprendre l'expression utilisée par M. H. Crawford durant les débats, à la fin, « il faudra bien traduire ». Et pour y parvenir, il faut éclairer le texte par d'autres lectures de la source cicéronienne et par d'autres documents sur l'histoire de la présence romaine en Sicile, tout en restant attentifs à la spécificité de la mise en scène juridique liée aux conditions mêmes du procès de Verrès à Rome, tout en mesurant aussi la part de recomposition des discours *a posteriori* par Cicéron. Alors que l'historiographie, encore dominée par J. Carcopino[1], a souvent occulté le poids des stratégies d'accusation et la dimension rhétorique de l'invective, nous souhaitons mieux prendre en compte la complexité intrinsèque aux *Verrines* : témoignage sur la vie des cités et des habitants de la Sicile autant qu'anthologie d'exemples choisis aux seules fins d'obtenir la condamnation de Verrès, ces discours

1. J. CARCOPINO, *La Loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914. L'ouvrage traitait le *De frumento* comme un document d'histoire fiscale et reconstituait, à partir des données du texte, un véritable système des prélèvements dans la province, lissant les contradictions ou ambiguïtés du discours, négligeant sa dimension rhétorique.

forment un ensemble d'une richesse inégalée. La question de leur valeur documentaire, de l'exemplarité des situations qu'elles évoquent, de l'historicité même de certains événements ou actes rapportés par l'accusateur doit systématiquement être posée.

Le plan du présent ouvrage met en relief certaines convergences thématiques entre les contributeurs ; il s'efforce aussi de ne pas gommer les différences d'approche ou de méthode devant la source cicéronienne, tant du point de vue de l'histoire de Rome que de celle de la Sicile.

Une première partie rassemble des communications centrées plus spécifiquement sur la personne privée et publique de Verrès, préteur de Sicile entre 73 et 71. L'étude du personnel qui constituait l'entourage du gouverneur (J.-M. David ; S. Pittia) ou de sa stratégie d'acquisition d'œuvres d'art (R. Robert) rappelle la nécessité, pour comprendre cette figure aussi bien que le discours-même, de les replacer dans le contexte politique postérieur à Sylla.

Dans une deuxième partie, les *Verrines* sont abordées comme une source sur le rôle joué par Rome dans la vie économique et la mise en œuvre du droit dans la province. Il s'agit alors d'interpréter des passages problématiques, portant sur le marché du blé sous la domination romaine (J. Andreau) ou sur la fiscalité dans ses aspects juridiques (J. Dubouloz ; J. France) ou bien de proposer une évaluation générale de la conduite de Verrès dans sa juridiction (L. Maganzani ; A. Pinzone). Dans tous les cas, cependant, les auteurs prennent la mesure de l'élaboration rhétorique propre à un discours d'accusation, afin de déterminer la portée documentaire des *Verrines*.

La dernière partie est elle aussi centrée sur la Sicile républicaine, mais dans ses aspects plus politiques. Plusieurs études reconstituent ainsi, dans le fonctionnement des communautés siciliennes, la permanence des éléments grecs et hellénistiques, à côté des nouvelles dynamiques imposées par la domination romaine, en matière d'institutions et de finances publiques (M. Bell ; Cl. Berrendonner ; E. Deniaux). L'ouverture se fait alors naturellement vers des parallèles entre les *Verrines* et d'autres sources – épigraphiques en particulier – concernant la Sicile durant les dernières années de la République (M. H. Crawford ; J. R.W. Prag). J. R. W. Prag a accepté de publier en annexe de ce livre un tableau des magistrats romains connus pour la province de Sicile entre 227 et 49 avant J.-C. Ce tableau actualise et remplace la liste obsolète d'A. Holm[2].

2. A. HOLM, *Geschichte Siciliens im Altertum*, 3, Leipzig, 1898.

Les curateurs du volume expriment aux contributeurs leur reconnaissance pour avoir répondu unanimement aux contraintes que nous leur avons imposées pour l'édition des actes. Les collègues ont ainsi permis de mettre rapidement à disposition de la communauté scientifique les résultats de nos travaux et débats et nous aident à préparer la prochaine étape : la nouvelle édition commentée du *De frumento*.

Pour finir, nos remerciements vont bien sûr aussi aux Presses de l'Université de Besançon Franche-Comté, qui accueillent ce livre dans la collection de l'ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité). Notre gratitude va plus particulièrement à Antonio Gonzales et Evelyne Gény, pour leur collaboration confiante.

Nota bene

-Par souci d'homogénéité et sauf mention contraire, les citations des *Verrines* sont empruntées à l'édition de W. Peterson, *M. Tulli Ciceronis Orationes*, 3, *Diuinatio in Caecilium, in C. Verrem*, Scriptorum Classicorum Bibliotheca Oxoniensis, Oxford, 1917[2].

-Les patronymes et toponymes sont cités, dans la mesure du possible, sous la forme latine utilisée par Cicéron dans les *Verrines*.

-Sauf mention spécifique, les dates s'entendent av. J.-C.

-Les abréviations des auteurs et œuvres antiques sont calquées sur celles des dictionnaires suivants : P. G. W. Glare *et alii, Oxford Latin Dictionary,* Oxford, 1982 ; H. G. Liddell - R. Scott - H. S. Jones, *A Greek-English Lexicon*, Oxford, 1996[9].

PREMIÈRE PARTIE

VERRÈS,

GOUVERNEUR ET FIGURE HISTORIQUE

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 15-34

AMBIGUÏTÉ DU COLLECTIONNISME DE VERRÈS

Renaud ROBERT
Université d'Aix-Marseille 1 — UMR 6573 Centre C. Jullian

Le terme de collectionnisme est emprunté aux études désormais très nombreuses consacrées aux collections et aux collectionneurs de la Renaissance ou de l'époque moderne[1]. Il est peu pertinent lorsqu'il s'agit de rendre compte des pratiques antiques[2]. Mais il est particulièrement problématique dans le cas de Verrès[3]. En effet, je m'efforcerai de montrer dans quelle mesure les informations données par Cicéron dans les *Verrines* autorisent à attribuer au préteur de Sicile des activités qui excèdent par leur nature et leur diversité celles d'un simple amateur d'art.

Il n'existe pas, du reste, de mot en latin pour désigner le collectionnisme. Sans doute la collection commence-t-elle avec l'accumulation des objets. Or cette accumulation même est suspecte aux yeux de Cicéron. On trouve par exemple les verbes *coaceruare* ou *colligere* à propos de l'argenterie entassée par le préteur[4]. L'entassement chaotique des œuvres d'art, constaté par Cicéron dans la maison de Verrès avant le commencement du procès, provoque visiblement sa surprise. L'abondance des statues, placées non seulement devant les colonnes, mais dans tous

1. La bibliographie, désormais considérable, consacrée au collectionnisme moderne ne saurait être entièrement citée ici, on se reportera à BONFAIT – HOCHMANN – SPEZZAFERRO – TOSCANO 2001.
2. ROBERT 2005, p. 47-68.
3. Les *Verrines*, comme source sur le collectionnisme antique et sur l'attitude de Cicéron à l'égard des œuvres d'art, ont fait l'objet de plusieurs études parmi lesquelles on retiendra en particulier : JUCKER 1950, p. 66-67 ; DESMOULIEZ 1976, p. 137 ; ZIMMER 1989, p. 493-520 ; CHEVALLIER 1991, p. 112-118 ; ZIMMER 1994, p. 867-874 ; BOUNIA 2004, p. 271-290.
4. *Ver.* 4.54.

les entrecolonnements, semble dépasser ce qu'exige la simple fonction ornementale qui, toujours selon Cicéron, devrait leur être réservée[5].

Le « butin » rassemblé par Verrès en Cilicie et en Sicile est varié. Il comprend, outre des statues de bronze et de marbre, des tableaux, de la vaisselle de bronze et d'argent, du mobilier précieux, des tentures et des tapis, des pièces d'orfèvrerie, le tout en grand nombre. Cicéron en donne la liste au début du *De signis* en énumérant les diverses catégories d'objets dont la Sicile fut alors dépouillée[6].

Pourtant, les objets recherchés par Verrès ne diffèrent pas de ceux que l'on rencontre habituellement dans les « collections » antiques[7]. Les pierres précieuses et les perles, par exemple, se retrouvaient dans des dactyliothèques comme celle de Mithridate, dédiée par Pompée au Capitole, celle de M. Æmilius Scaurus (édile en 58),. dont Pline déclare qu'elle fut la première à Rome[8]. Les choix du préteur semblent déterminés par les principes qui régissent les collections de la fin de l'époque républicaine et du début de l'Empire.

Un des premiers critères de sélection est celui de l'antiquité de l'objet. A plusieurs reprises Cicéron note que les statues enlevées dans les sanctuaires sont très anciennes (*signum perantiquum*)[9]. A Henna, Verrès choisit la statue la plus vénérable du sanctuaire de Cérès[10]. Il est très vraisemblable qu'une partie de l'argenterie dérobée en Sicile a attiré l'attention du préteur en raison de son caractère antique, puisque les familles siciliennes chez lesquelles Verrès dérobe des pièces de valeur possédaient toutes des ouvrages de toreutique remontant à plusieurs générations ou, pour reprendre les termes de Cicéron, à l'époque où l'île était florissante[11].

---

5. *Ver.* 1.51 : *Quae signa nunc, Verres, ubi sunt ? illa quaero quae apud te nuper ad omnis columnas, omnibus etiam intercolumniis, in silua denique disposita sub diuo uidimus. Cf.* NEUDECKER 1988, p. 22.
6. *Ver.* 4.1 : *Nego in Sicilia tota, tam locupleti, tam uetere prouincia, tot oppidis, tot familiis tam copiosis, ullum argenteum uas, ullum Corinthium aut Deliacum fuisse, ullam gemmam aut margaritam, quicquam ex auro aut ebore factum, signum ullum aeneum, marmoreum, eburneum, nego ullam picturam neque in tabula neque in textili, quin conquisierit, inspexerit, quod placitum sit, abstulerit. Cf. Ver.* 1.60 : *Hic ego non arbitror illum negaturum signa se plurima, tabulas pictas innumerabiles habere...* ; *Ver.* 2.176, *infra* dans le texte et n. 64.
7. JUCKER 1950, p. 46-86 ; BECATTI 1951, p. 24-26 ; NEUDECKER 1988, p. 5-30.
8. Plin. *Nat.* 37.11. La collection de Verrès était antérieure à celle de Scaurus, mais l'édile fut sans doute le premier à l'exposer publiquement. Cicéron (*Ver.* 4.57) précise que, chaque fois qu'il l'a pu, Verrès a enlevé aux doigts des particuliers des anneaux et des pierres précieuses.
9. *Ver.* 1.46 : *Signa pulcherrima atque antiquissima*, pris à Délos ; *Ver.* 4.85 : *Signa quaedam pulcherrima atque antiquissima Thermis* ; *Ver.* 4.99 : *Signum* (...) *Cereris* (...) *perantiquum* à Catina.
10. *Ver.* 4.109.
11. *Ver.* 4.46 ; PAOLETTI 2003, p. 1007-1027.

L'attribution de certaines œuvres à des artistes renommés atteste leur antiquité mais leur confère surtout le statut d'*opera nobilia*, d'œuvres célèbres. Or, comme beaucoup de ses contemporains, c'est très largement la *nobilitas* des objets et des monuments qui paraît fasciner Verrès[12]. Parmi les noms cités par Cicéron avec une feinte hésitation[13], on rencontre ceux des sculpteurs Praxitèle, Myron, Polyclète, Silanion, ceux des bronziers et toreutes Boethos et Mentor[14]. Pour les *amatores* romains, la notoriété d'une œuvre d'art ne s'évaluait ni à une antiquité mesurable sur une échelle chronologico-stylistique identique à celle de notre moderne histoire de l'art, ni même à l'authenticité d'une signature – rien ne prouve que la notion d'original ait eu un sens pour les Anciens – mais à la capacité d'une œuvre à être chargée de mémoire[15]. Aussi est-il naïf de reprocher à Verrès l'éclectisme stylistique de ses choix. Il faut également se garder de prendre Cicéron au pied de la lettre quand il ironise sur l'ignorance du préteur, notamment en matière de traditions mythiques[16]. La présence d'experts à ses côtés (les rabatteurs que Cicéron appelle ses *canes*[17]) n'est pas obligatoirement le signe de son incompétence, comme le croit R. Neudecker[18]. En recourant aux services d'artistes recrutés en Asie[19], Verrès agit comme tous les hommes de la classe dirigeante de son temps et se donne au contraire les moyens d'inscrire ses acquisitions dans les canons de la *nobilitas* telle que les spécialistes grecs la définissaient.

12. L'adjectif *nobilis* est d'ailleurs employé à propos de l'argenterie de famille du chevalier Cn. Calidius (*Ver.* 4.44) : *Illud argentum tam praeclarum ac tam nobile.*
13. Nous ne reviendrons pas ici sur le problème souvent débattu de l'attitude de Cicéron à l'égard des œuvres d'art, voir notamment CAYREL 1933, p. 120-133 ; BECATTI 1951, p. 73-106 ; BARDON 1960, p. 1-13 ; LEEN 1991, p. 229-245 ; CORCHIA 2001, p. 85 ; BOUNIA 2004, p. 290.
14. Un Cupidon de Praxitèle, un Hercule de Myron et des Canéphores de Polyclète se trouvaient chez Heius de Messana (*Ver.* 4.4-5) ; un Apollon de Myron provenait de l'Asklepeion d'Agrigente (*Ver.* 4.93) ; la Sappho de Silanion avait été enlevée dans le Prytanée de Syracuse (*Ver.* 4.125) ; une hydrie de bronze de Boethos avait été dérobée à Pamphilus de Lilybaeum (*Ver.* 4.32) ; des *pocula Thericlia*, œuvres de Mentor, venaient de chez Diodorus de Malte (*Ver.* 4.38).
15. ROBERT 1995, p. 300-304.
16. *Ver.* 1.48 : Cicéron souligne l'ignorance de Verrès à propos des mythes déliens ; *Ver.* 4.4, sur l'ironie de Cicéron à l'égard d'un homme qui se vante d'être *ingeniosus* et *intelligens* ; *Ver.* 4.98 : l'orateur oppose Scipion Emilien, qualifié d'*homo doctissimus atque humanissimus*, à Verrès, *sine ulla bona arte, sine humanitate, sine ingenio, sine litteris* ; il conclut en affirmant : *uide ne ille non solum temperantia, sed etiam intelligentia te atque istos qui se elegantis dici uolunt uicerit.*
17. *Ver.* 4.31 : *Canes uenaticos diceres.*
18. NEUDECKER 1988, p. 23.
19. *Ver.* 4.30.

En ce sens, le fait que Verrès s'en prenne tout particulièrement aux œuvres enlevées jadis par les Carthaginois et restituées par Scipion Emilien aux cités siciliennes n'a rien pour surprendre : l'histoire de ces statues, dont le vol constitue, aux yeux de Cicéron un crime de péculat et un outrage au peuple romain[20], est bien ce qui leur confère leur valeur pour un Verrès. Que des statues ou des objets puissent être, pour les cités ou pour des particuliers, des *monumenta maiorum* fait tout leur prix[21]. On notera que parmi les objets volés se trouvent nombres d'objets pourvus de ce que nous avons appelé ailleurs une « généalogie »[22] : aux œuvres auxquelles étaient attachés les noms de Marcellus ou de Scipion, on peut ajouter des phalères dérobées à Phylarchus de Centuripae, qui avaient appartenu à Hieron II, des vases de forme équine (précisément qualifiés de *nobiles*), qui avaient appartenu à Q. Maximus[23]. Cet état d'esprit coïncide parfaitement avec celui des collectionneurs dont se moqueront encore Horace et Martial en mettant en scène un Damasippus et un Euctus qui cherchent désespérément à acquérir des objets ayant appartenu aux héros mythiques[24].

Ce n'est pas non plus un hasard si Verrès jette son dévolu sur des statues rendues célèbres par des commentaires ou des descriptions : le Cithariste d'Aspendos, visiblement bien connu des juges auxquels s'adresse Cicéron, la Sappho de Silanion, accompagnée d'une inscription présentée comme fameuse, les ornements des portes du temple d'Athéna à Syracuse, qui avaient constitué un sujet d'*ecphrasis*, le Zeus Urios, pris également à Syracuse, qui s'inscrivait apparemment dans une série de *tria in orbe terrarum signa*, de statues renommées dont la liste semble tirée d'un ouvrage comme le recueil d'œuvres célèbres rédigé par Pasiteles[25].

---

20. *Ver.* 1.11. Cicéron parle aussi de *furta* à propos des œuvres d'art et des cargaisons frauduleusement exportées par Verrès (*Ver.* 2.144 ; 4.150 ; 5.46 ; 5.121) ; sur l'emploi de *furtum* par Cicéron dans le cadre d'un procès *de repetundis*, *cf.* FRAZEL 2005, p. 373-374.
21. *Ver.* 2.88 ; BOUNIA 2004, p. 284.
22. ROBERT 1995, p. 300.
23. *Ver.* 4.29, pour les œuvres dérobées à Phylarchus ; *Ver.* 4.42-43, pour les vases de Q. Maximus ; sur ces objets, *cf.* BALDO 2004, p. 290 et p. 326 sur l'identité controversée de Q. Maximus.
24. Hor. *S.* 2.3.20-26 ; Mart. 8.6.
25. Sur le Cithariste d'Aspendos, dont il est dit (*Ver.* 1.53) : *Atque etiam illum Aspendium citharistam, de quo saepe audistis id quod est Graecis hominibus in prouerbio, quem omnia 'intus canere' dicebant, sustulit...* ; sur la Sappho (*Ver.* 4.127) : *Nam cum ipsa fuit egregie facta, tum epigramma Graecum pernobile incisum est in basi* ; sur l'inscription, *cf.* BALDO 2004, p. 524 ; sur les portes du temple de Syracuse (*Ver.* 4.124) : *Incredibile dictu est quam multi Graeci de harum ualuarum pulchritudine scriptum reliquerint* ; sur le Jupiter Imperator (*Ver.* 4.129). Sur l'œuvre de Pasiteles, *cf.* Plin. *Nat.* 36.39 : *Quinque uolumina nobilium operum in toto orbe* et ROBERT 2003, p. 905-907.

Il est significatif que l'argumentaire de Cicéron, dans le *De signis*, s'achève sur la liste des *opera nobilia* qui font le prestige des cités grecques (Tarente, Cnide, Thespies, Rhodes *etc.*) : c'est à ces œuvres que l'orateur compare les larcins de Verrès parce que les statues et objets volés avaient pour les cités siciliennes le même statut, la même capacité à incarner l'*identité* civique[26]. Cicéron évoque plaisamment les guides syracusains : alors qu'avant la venue de Verrès, ils montraient fièrement aux visiteurs les œuvres d'art de la ville, il furent réduits par la suite à faire voir leur emplacement vide[27]. Quand bien même elles appartenaient à des particuliers comme Heius, ces œuvres n'en étaient pas moins considérées par les Mamertins, dit Cicéron, comme le patrimoine de la cité tout entière[28]. Contrairement à ce que veut suggérer son accusateur, l'intérêt de Verrès ne se porte pas uniquement sur les objets en matière précieuse. Il concerne aussi les *mirabilia*, comme les défenses prélevées dans un sanctuaire de Malte et surtout les hampes d'une taille extraordinaire dérobées à Syracuse[29]. Cette forme d'intérêt pour les curiosités naturelles est bien attestée non seulement dans les collections des souverains hellénistiques mais également, par la suite, chez Auguste[30].

Nous tenons d'ailleurs là l'une des clefs du comportement du préteur. Il s'agit d'imiter un mode de vie « à la grecque », un apparat royal. Cicéron ne s'y est du reste pas trompé. Il utilise en effet à l'encontre de Verrès les armes traditionnelles de la diatribe contre les Romains devenus des *Graeculi* aux yeux de leurs concitoyens les plus sourcilleux. Il le fait dans des termes fort proches de ceux qui avaient été utilisés contre Scipion l'Africain lorsqu'il avait séjourné à Syracuse. Il brosse le portrait de Verrès « en manteau grec » dans l'atelier des toreutes de son palais de Syracuse ; de la même manière, on avait stigmatisé Scipion lorsqu'il fréquentait les gymnases en habit grec[31]. Nous reviendrons par la suite sur l'existence de cet atelier de toreutes et

26. *Ver.* 4.135. Sur cette liste, MORENO 1982, p. 577-578 ; ROBERT 1995, p. 303.

27. *Ver.* 4.132.

28. *Ver.* 4.5, *cf.* 2.83 : même insistance sur le caractère « public » des richesses de Sthenius.

29. *Ver.* 4.103 : ces défenses d'ivoire *incredibili magnitudine* sont à la fois des *mirabilia* et des *opera nobilia* puisqu'elles avaient été offertes par des pirates au roi Massinissa qui les avait fait replacer dans leur sanctuaire de Melita ; *Ver.* 4.125 : *Etiamne gramineas hastas - uidi enim uos in hoc nomine, cum testis diceret, commoueri : quod erat eiusmodi ut semel uidisse satis esset, (in quibus neque manu factum quicquam neque pulchritudo erat ulla, sed tantum magnitudo incredibilis, de qua uel audire satis esset, nimium uidere plus quam semel), etiam id concupisti ;* sur les *hastae, cf.* BALDO 2004, p. 520 et sur les *mirabilia, cf.* NAAS 2002, p. 243-285.

30. Suet. *Aug.* 72 ; REINACH 1889, p. 28-56.

31. *Ver.* 4.54-55 : *Ipse tamen praetor, qui sua uigilantia pacem in Sicilia dicit fuisse, in hac officina maiorem partem diei cum tunica pulla sedere solebat et pallio (...). Quis enim est qui de hac officina, qui de uasis*

d'orfèvres au service de Verrès. Notons simplement que la visite d'un monarque dans une *officina* d'artiste ou d'artisan est un trait caractéristique de certains souverains orientaux. Elle résulte, dans ce cadre, d'une organisation économique de type aulique, dans laquelle le prince cherche à maîtriser et à contrôler directement la production des objets de luxe (notamment les présents diplomatiques) qui expriment sa puissance et son opulence[32]. Elle suppose aussi des rapports entre les puissants et des artistes de cour qui sont à leur service calqués sur le modèle de la bienveillante familiarité attribuée par la tradition à Alexandre avec le peintre Apelle[33]. De semblables anecdotes sont rapportées par Flavius Josèphe à propos de Ptolémée II, veillant personnellement à l'exécution des vases destinés au temple de Jérusalem ou par Polybe à propos d'Antiochus IV. On sait également que le roi Attale III pratiquait lui-même l'art du bronzier et que le plus jeune fils du roi Persée devint bronzier à Rome, ce qui suppose que l'apprentissage de la toreutique entrait dans l'éducation des jeunes princes[34].

L'emprise du modèle royal sur Verrès explique sans doute aussi l'âpreté avec laquelle il voulut s'emparer tout particulièrement des biens du prince Antiochus de Syrie, notamment du célèbre et fastueux candélabre destiné au Capitole[35]. C'est peut-être aussi pour cette raison que le préteur préleva sur les murs du temple d'Athéna des œuvres qui résumaient toute l'histoire de l'île : les portraits peints des rois et des tyrans de Sicile ainsi que les tableaux représentant les batailles d'Agathokles[36]. Ce riche mobilier pouvait avoir une destination immédiate, inspirée de la pompe royale : figurer dans les fêtes et cérémonies publiques. On sait que l'orfèvrerie des souverains Lagides fut l'ornement de la grande procession dionysiaque organisée par Ptolémée II Philadelphe et que les toreutes d'Antiochus IV travaillaient en vue des fêtes de Daphnè[37]. Cicéron donne peu de détails sur les *Verria*, les fêtes instituées par Verrès en Sicile en son honneur[38]. Cependant, une brève allusion semble indiquer qu'il s'y donnait des banquets, dans lesquels le préteur avait certainement l'occasion de faire étalage du faste de son argenterie, comme il le fit pour recevoir le prince

aureis, qui de istius pallio non audierit. Sur Scipion l'Africain, Liv. 29.19.12 ; V. Max. 3.6.1 ; Plut. *Cat. Ma.* 3.5-6, *cf.* FERRARY 1988, p. 525-526.

32. Voir les remarques de BURKHALTER 1979, p. 74.
33. Plin. *Nat.* 35.85, *cf.* BLÜMNER 1873, p. 11.
34. Sur Ptolémée, Flav. Jos. *AJ* 12.58 et 84. Sur Antiochus IV, Plb. 26.10.3 (= Ath. 5.193d) ; sur Attale III, Just. *Epit.* 36.4.4 ; sur le fils de Persée, Plut. *Æm.* 37.4 ; Oros. 4.20.40.
35. *Ver.* 4.61-70. Sur Antiochus XIII, *cf.* BALDO 2004, p. 370.
36. *Ver.* 4.122-123. Sur ces portraits, COARELLI 1996, p. 86.
37. BURKHALTER 1979, p. 72-73 ; DUNAND 1981, p. 11 ; RICE 1983, p. 111.
38. *Ver.* 2.52 et 114 ; 4.151.

Antiochus de Syrie[39]. Enfin, comme le suggère Cl. Berrendonner dans les actes du présent colloque[40], il est possible que Verrès ait escompté célébrer un triomphe sur les pirates dans la *pompa* duquel son « butin » sicilien aurait trouvé naturellement sa place[41].

Il n'est donc pas douteux que par ses goûts, ses pratiques et ses ambitions, Verrès présente toutes les caractéristiques du collectionneur de la *nobilitas* tardo-républicaine. Toutefois l'énorme quantité d'objets rassemblés peut laisser supposer que les activités du préteur en la matière ne sont pas uniquement imputables au seul souci d'accumuler. On peut en effet tirer du texte de Cicéron divers indices – souvent ambigus – suggérant qu'une partie des activités de Verrès était de nature mercantile.

En réalité, la partie la plus importante du butin du préteur est composée par la vaisselle de métal (bronze et argent) et par les productions textiles[42]. En outre, ses hommes de main ne se contentent pas de prélever les pièces les plus belles et les plus rares mais semblent ramasser tout ce qu'il est possible de trouver, peut-être au poids du métal[43].

Le comportement de Verrès est présenté par Cicéron de manière apparemment assez contradictoire. Tantôt le préteur ne semble attribuer d'importance qu'au travail artistique des pièces d'argenterie qu'il fait rechercher : il les dépouille alors des parties ornées (*emblemata, crustae, sigilla*) ; tantôt il ne paraît s'intéresser qu'au métal, soit qu'il conserve les pièces mineures, comme nous venons de le dire, soit qu'il arrache d'un objet des éléments précieux : les ornements en or de la statue

39. *Ver.* 4.24 ; sur la réception d'Antiochus, *Ver.* 4.62 : *Deinde ipsum regem ad cenam uocauit. Exornat ample magnificeque triclinium ; exponit ea quibus abundabat plurima et pulcherrima uasa argentea – nam haec aurea nondum fecerat ; omnibus curat rebus instructum et paratum ut sit conuiuium.* On notera un détail intéressant : parmi les notables siciliens cités par Cicéron (*Ver.* 2.83), se trouve Sthenius de Thermae que Cicéron présente également comme un collectionneur amateur (*studiosus*) d'objets d'art. Ils avaient été acquis par ce personnage en Asie dans sa jeunesse ; or Cicéron précise que les objets en question étaient notamment réservés à la réception des hôtes de marque, en particulier les citoyens romains : *ad inuitationes aduentusque nostrorum hominum, suorum amicorum atque hospitum.* Voir aussi à propos de Cn. Calidius, *Ver.* 4.44.

40. *Cf.* p. 210-211.

41. L'espoir d'un triomphe n'explique cependant pas à lui seul l'attitude du préteur, puisque ses *furta* avaient commencé bien avant son gouvernement de Sicile.

42. *Cf.* annexe p. 34. Sur l'argenterie sicilienne d'après le *De signis*, PAOLETTI 2003, p. 999 et son annexe p. 1010-1011.

43. *Ver.* 4.47. Un exemple de lot d'argenterie, évalué au poids et peut-être destiné à l'exportation, est connu par les papyri, *cf.* DREXEL 1921-1922, p. 54-57 et, plus généralement, BURKHALTER 1979, p. 76-82.

d'Artémis à Perga ou les clous d'or des portes du temple de Syracuse. Dans ce dernier cas, Cicéron déclare que c'est moins la valeur artistique que le poids du métal qui séduit Verrès : *quarum iste non opere delectabatur, sed pondere*[44]. Bien évidemment, il faut être conscient que Cicéron a tout intérêt à mettre en avant le goût de l'accusé pour le métal pur, afin de mieux imposer l'idée que l'accusé est mû par l'appât du gain et non par le goût des œuvres d'art, qu'il est ignorant et rustre, comme l'orateur ne cesse de le répéter aux juges, et non pas cultivé et raffiné comme il veut le paraître[45]. Peut-on cependant faire l'hypothèse que la double attitude de Verrès à l'égard de la vaisselle d'argent correspond à deux préoccupations différentes : celle du collectionneur d'un côté, qui réunit des pièces anciennes et artistement travaillées, celle de l'homme d'affaire, de l'autre, qui recherche le métal précieux ou des objets de moindre intérêt pour les revendre éventuellement au poids ?

Cette question rejoint celle de l'atelier de toreutes ou d'orfèvres installé par Verrès dans sa résidence syracusaine[46]. Il est certain que le préteur était entouré d'artistes et d'artisans. Les deux « limiers » (*canes*) recrutés en Asie étaient des artistes : du premier (Tlepolemus) il est dit qu'il modèle l'argile – ce qui signifie en fait qu'il travaille pour des toreutes ou des bronziers – le second (Hieron) est peintre[47]. Lorsque il détourne l'héritage de C. Malleolus, outre l'argenterie, Verrès garde pour lui les esclaves et tout particulièrement ceux dont Cicéron dit qu'ils sont des *artifices*[48]. Il est vraisemblable qu'il se trouvait parmi eux des toreutes, étant donné la passion que C. Malleolus, à l'instar de Verrès, éprouvait pour l'argenterie, lui qui s'était fait suivre en Asie de toute sa vaisselle et de ses esclaves[49]. La présence de tels artisans dans l'entourage des magistrats (y compris dans leurs déplacements) n'est pas surprenante. A. Héron de Villefosse signalait l'inscription funéraire d'un *dispensator* de Tibère mort en voyage, auquel ses serviteurs avaient érigé un monument funéraire : parmi eux se trouvaient deux hommes qualifiés de *ab argento* dans

44. *Ver.* 1.54, mais dans le cas de la statue de Perga, les ornements sont également des pièces d'orfèvrerie travaillées ; *Ver.* 4.124.

45. *Ver.* 4.126-127, où Verrès est accusé de ne même pas connaître le grec ; même accusation en *Ver.* 5.148, *cf.* BALDO 2004, p. 526.

46. *Ver.* 4.54 : *Instituit officinam Syracusis in regia maximam.*

47. *Ver.* 4.30 : *Cibyratae sunt fratres quidam, Tlepolemus et Hiero, quorum alterum fingere opinor e cera solitum esse, alterum esse pictorem, cf.* VOLKOMMER 2001, p. 146 et 319. Sur les personnages encore nommés en *Ver.* 4.96, *cf.* BALDO 2004, p. 293.

48. *Ver.* 1.92.

49. *Ver.* 1.91 : *Argenti optimi caelati grande pondus secum tulerat, nam ille quoque sodalis istius erat in hoc morbo et cupiditate.*

lesquels il faudrait reconnaître les esclaves ou les affranchis qui prenaient soin de l'*argentum escarium et potorium* de leur maître[50]. L'emploi de ce type d'esclaves, sans doute chargés non seulement d'entretenir la vaisselle d'argent, mais peut-être aussi de la restaurer ou même de fabriquer certaines pièces, est justifié de la part du préteur.

L'existence d'un véritable atelier (*officina maxima*) l'est-elle aussi ? Il était composé d'un grand nombre (*magna multitudo*) d'ouvriers recrutés par Verrès mais également d'esclaves qui lui appartenaient[51]. Selon Cicéron, le travail exécuté par ces artisans consistait à appliquer à des vases d'or (*in aureis poculis / in scaphis aureis*) les éléments ouvragés prélevés sur les pièces d'argenterie[52]. Nous ne reviendrons pas sur les problèmes techniques et archéologiques que pose la description de ces opérations[53]. Leur raison d'être n'est pas clairement explicitée par Cicéron : s'agit-il simplement de fabriquer un objet plus luxueux que l'objet originel ? S'agit-il d'une falsification destinée à dissimuler la provenance des ornements d'argent remployés ? Le mention de l'or est-elle de la part de Cicéron une façon insistante de dénoncer la *luxuria* du préteur[54] ? On peut en revanche s'interroger une fois encore sur l'aspect quantitatif de l'entreprise : l'activité de l'atelier, qui comprenait un nombre très important d'ouvriers, se poursuivit pendant huit mois sans discontinuer (*menses octo continuos his opus non defuit*). Si Cicéron affirme que les vases précieux qui formaient le butin de Verrès entraient dans son mobilier[55], il souligne cependant que

50. *CIL* 6.5197, l. 7 ; HÉRON DE VILLEFOSSE 1884, p. 238-239 ; STRONG 1966, p. 16.

51. *Ver.* 4.54 : *Palam artifices omnes caelatores ac uascularios conuocari iubet, et ipse suos compluris habebat.*

52. *Ver.* 4.54 ; BALDO 2004, p. 356-357.

53. Les précisions techniques données par Cicéron n'ont pas été beaucoup exploitées par les spécialistes de la toreutique, *cf.* STRONG 1966, p. 124. Les pièces produites par l'atelier de Verrès étaient sans doute en argent doré ; il est toutefois plus fréquent de recouvrir d'or les ornements en relief qui se détachent ainsi sur le fond. On ne possède, semble-t-il, aucune attestation archéologique de reliefs d'argent appliqués sur un fond d'or. Les objets décrits, pourvus d'*emblemata* détachables, appartiennent à la toreutique de tradition hellénistique, *cf.* STRONG 1966, p. 111. Du reste, c'est aussi ce que l'on peut déduire des commentaires de Cicéron sur l'ancienneté de l'argenterie conservée dans les familles siciliennes ; pour des exemples d'*emblemata* tarentins du III[e] s., *cf.* les pièces du trésor Rothschild chez WUILLEUMIER 1930, p. 34-40 et LIPPOLIS 1986, p. 42-43. Les plus célèbres exemples conservés de ces décors en haut-relief se trouvent sur une coupe du trésor d'Hildesheim représentant Athena et sur une coupe portant un buste d'*Africa*, provenant de Boscoreale, *cf.* STRONG 1966, pl. 36A-B ; BARATTE 1986, p. 37 et p. 77-81 ; PIRZIO BIROLI STEFANELLI 1991, p. 62-63 et p. 260 (n°37, fig. 99-100) et 2006, p. 23.

54. ZIMMER 1989, p. 516-517.

55. *Ver.* 4.97 : *In instrumento atque in supellectile C. Verris.*

la production de l'atelier de Verrès dépassait les besoins d'un simple usage puisqu'elle pouvait meubler plusieurs dressoirs[56].

Le doute n'est plus vraiment permis s'agissant de la production textile. Nous avons dit que le préteur avait enlevé, en même temps que l'argenterie, des tapis et des tentures de différentes sortes chez de nombreux particuliers[57]. A ce butin s'ajoute la production des officines domestiques, semble-t-il très nombreuses, qui travaillaient pour Verrès[58]. Le préteur apportait la matière première et les particuliers auxquels il s'adressait lui procuraient la main d'œuvre. Cicéron admet en effet qu'il fournissait lui-même la pourpre[59]. L'implication de Verrès dans la production textile était sans doute ancienne, puisque durant sa questure il semble avoir déjà détourné une partie de l'impôt en laine qu'acquittaient les Milésiens[60]. L'évaluation que propose Cicéron de cette production de tentures et de couvertures de lits est, de son propre aveu, assez surprenante[61].

Il est donc vraisemblable que les grandes quantités d'argenterie et de tentures accumulées (qu'elles fussent enlevées aux cités et aux particuliers ou qu'elles fussent fabriquées dans les ateliers qui travaillaient au service de Verrès) étaient destinées à l'exportation et, sans doute, partiellement à la vente[62]. L'affaire du *portorium* de Syracuse en est probablement la preuve. Verrès avait en effet profité de ses bonnes relations avec une *societas* de publicains (à laquelle étaient affermés l'impôt sur les pacages et le *portorium* de Syracuse) et en particulier avec L. Carpinatius, l'un de ses sous-directeurs, pour exporter du port de Syracuse un certain nombre de biens sans acquitter le *portorium*[63]. Un employé de la société, L. Canuleius, avait toutefois établi la liste des objets exportés par Syracuse, liste reprise et citée par Cicéron.

---

56. *Ver.* 4.57 : *Iste cum aliquot abacorum faceret uasa aurea.*
57. *Ver.* 1.28 ; 2.20 ; 2.35 ; 4.27.
58. *Ver.* 4.59 : il s'agit, entre autres dit Cicéron, de Lamia à Segesta, Attalus à Netum, Lyson à Lilybaeum, Critolaus à Ætna, Æschrion, Cleomenes, Theomnastus à Syracuse, Archonidas à Helorus.
59. *Ver.* 4.59 ; il en est peut-être de même pour l'or des tissus les plus précieux, les fameux *Attalica* (*Ver.* 4.27), *cf.* Plin. *Nat.* 8.196 et 33.63.
60. *Ver.* 1.86.
61. *Ver.* 4.58 : *Illa uero eius cupiditas incredibilis est. Nam ut in singula conclauia, quae iste non modo Romae, sed in omnibus uillis habet, tricenos lectos optime stratos cum ceteris ornamentis conuiui quaereret, nimium multa comparare uideretur ; nulla domus in Sicilia locuples fuit ubi iste non textrinum instituerit.*
62. Il faut sans doute ajouter à cela du mobilier de banquet (lits ornés d'appliques de bronze et candélabres) fabriqués dans les ateliers des amis du préteur, *cf. Ver.* 4.60.
63. *Ver.* 2.169 : *In scriptura Siciliae pro magistro est quidam L. Carpinatius.*

Dico te maximum pondus auri argenti eboris purpurae, plurimam uestem Melitensem, plurimam strangulam, multam Deliacam supellectilem, plurima uasa Corinthia, magnum numerum frumenti, uim mellis maximam Syracusis exportasse ; his pro rebus quod portorium non esset datum, litteras ad socios misisse L. Canuleium, qui in portu operas daret[64].

On y reconnaît les diverses catégories d'objets dérobés par le préteur ou fabriqués sur son ordre. L'argent peut résulter de la fonte des vases de moindre qualité que Verrès ne prélevait pas moins, nous l'avons vu, que les pièces exceptionnelles. Cicéron, sur la base de petits mémoires de Canuleius couvrant quelques mois de la préture de Verrès, aboutit à l'évaluation suivante : durant cette période, Verrès a exporté d'un seul port pour une valeur d'un million deux cent mille sesterces de *furta*[65]. Le calcul doit être élargi à l'ensemble de la durée de la préture et, dit Cicéron, aux autres ports de l'île, notamment à Messana où le préteur entreposait son butin[66]. J. Carcopino ne doutait pas que ces cargaisons fussent destinées à la vente[67]. Il soulignait en particulier qu'à la fraude s'ajoutait une concurrence déloyale à l'égard des *negotiatores*.

Reste à se demander pourquoi Cicéron ne dénonce pas plus explicitement les activités mercantiles de Verrès. Il en fait pourtant la suggestion à plusieurs reprises. Par deux fois il qualifie le préteur de *mercator*. Lorsqu'il évoque les sommes que Verrès prétend avoir acquittées en échange de statues, il ironise et déclare que c'est un *mercator signorum tabularumque pictarum* qui a été envoyé par l'Etat romain en Achaïe, en Asie et en Pamphylie[68]. Même ton persifleur lorsque est invoqué l'achat des statues d'Heius de Messana. L'usage du mot *mercator* n'est pas exempt de perfidie. Même lorsqu'il souligne l'ampleur du trafic de Verrès, Cicéron, en choisissant ce

64. *Ver.* 2.176 : « Je déclare que, par ton fait, de très fortes charges d'or, d'argent, d'ivoire, de pourpre, des quantités d'étoffes de Malte, des quantités de tapis, beaucoup de vaisselle de Délos, des quantités de vases de Corinthe, du blé en grand nombre, du miel en abondance ont été exportés de Syracuse ; que, les droits de douane pour tous ces articles n'ayant pas été acquittés, des lettres ont été envoyées à la société par L. Canuleius, qui était employé de la douane ». Les copies de quelques mémoires de Canuleius, retrouvées par Cicéron chez des publicains, sont citées en 2.183 ; elles portaient des indications plus précises : Cicéron mentionne notamment cinquante lits de salle à manger. Il conclut : *omitto de melle, sed tantumne Melitensium, quasi etiam amicorum uxores, tantum lectorum, quasi omnium istorum uillas ornaturus esses ?*

65. *Ver.* 2.184-185.

66. Sur le butin entreposé à Messana, *Ver.* 4.23 ; sur les exportations depuis Messana, *Ver.* 4.150 ; par un effet très efficace d'amplification, Cicéron étend son calcul à toute la préture de Verrès, mais rien ne permet d'affirmer que le préteur se soit livré dès le début à ce trafic.

67. CARCOPINO 1914, p. 276.

68. *Ver.* 1.60.

terme, assimile plutôt l'activité de Verrès à celle d'un « boutiquier » qu'à celle d'un négociant[69].

Plus loin Cicéron reproche ironiquement à Verrès de ne pas avoir fait inscrire sur les registres d'Heius le prix fictif qu'il aurait pu lui verser pour l'achat de tentures de type attalide : il aurait pu donner un prix élevé (6 500 sesterces), sachant, dit Cicéron, qu'il pouvait les revendre 200 000[70]. Mais est-ce là davantage qu'une simple hypothèse rhétorique ou faut-il y voir une allusion aux pratiques réelles de Verrès ?

En réalité, l'hostilité de Cicéron s'adresse moins à la nature des trafics de Verrès qu'à leur ampleur et aux conditions dans lesquelles ils sont effectués. Un passage du *De signis* est significatif à ce titre. Les quantités en jeu justifieraient à elles seules l'accusation[71].

> *'Ipse dabat purpuram, tantum operam amici.' – Credo ; iam enim non libet omnia criminari ; quasi uero hoc mihi non satis sit ad crimen, habuisse tam multum quod daret, uoluisse deportare tam multa, hoc denique quod concedit, amicorum operis esse in huiusce modi rebus usum.*

Bien que nous n'ayons guère d'autres documents que la correspondance entre Cicéron et Atticus pour l'établir, il est probable que la collecte des objets d'art impliquait d'entrer dans des réseaux complexes, qui comprenaient des artisans, des négociants – pour lesquels ce type de marchandise constituait sans doute, comme l'a démontré F. Coarelli, un complément de cargaison fort rentable – et des intermédiaires qui pouvaient appartenir à l'ordre équestre ou sénatorial[72]. Ces intermédiaires, eux-mêmes membres de la *nobilitas*, devaient aussi rechercher des œuvres d'art pour leur propre compte. Ils pouvaient, comme Atticus, passer pour des experts auprès de leurs pairs ou être entourés d'hommes de l'art (les *canes* de Verrès, par exemple) qui faisaient office de conseillers auprès des acheteurs potentiels. On connaît les noms d'artistes grecs, comme Polycles ou Pasiteles, qui se sont ainsi mis

69. *Ver.* 4.8 : *Di immortales, praeclaram defensionem ! Mercatorem in prouinciam cum imperio ac securibus misimus, omnia qui signa, tabulas pictas, omne argentum, aurum, ebur, gemmas coemeret, nihil cuiquam relinqueret.* Le mot *negotiator* n'est jamais employé à propos de Verrès.

70. *Ver.* 4.28.

71. *Ver.* 4.59 : « 'Verrès fournissait la pourpre et ses amis seulement la main-d'œuvre'. Je l'admets ; car je n'entends pas désormais incriminer tous ses actes ; comme si en vérité il ne me suffisait pas pour l'accuser qu'il ait eu une si grande quantité de pourpre à donner, qu'il ait voulu emporter tant d'objets, et enfin, point qu'il m'accorde, qu'il ait eu recours, pour les travaux de cette sorte, aux ateliers de ses amis ».

72. COARELLI 1996, p. 312-326 ; GALSTERER 1994, p. 857-866. Sur les échanges entre Cicéron et ses correspondants à propos d'achats d'œuvres d'art : *Att.* 1.6.2 ; 1.5.4-7 ; 1.8.2 ; 1.9.2 ; 1.10.3 ; 1.11.3 ; 1.3.2 ; 1.4.3 ; 1.1.5 ; *Fam.* 7.23.1-4.

au service de la *nobilitas*[73]. Il est également vraisemblable que ces intermédiaires, qui se situaient à la charnière entre les sphères ouvertement mercantiles et les clients de la *nobilitas*, étaient amenés à effectuer des opérations dans les deux sens, finançant l'acquisition d'œuvres d'art pour lesquelles il leur fallait trouver ensuite des acquéreurs.

Le principal grief retenu contre Verrès tient au fait que ces trafics ont été effectués à grande échelle – celle d'un marchand et non celle d'un particulier – mais surtout au fait que les conditions dans lesquelles Verrès affirme avoir négocié ses (prétendus) achats invalident ces transactions. L'argument de Cicéron, imparable, est énoncé dès le début du *De signis* : quand bien même Verrès pourrait fournir ses livres de comptes privés[74], sa position de pouvoir devait lui interdire toute opération commerciale, puisqu'elle lui permettait d'obtenir le marché aux conditions imposées par lui. Cicéron invoque la *diligentia* des anciens, qui interdisaient même l'achat d'esclaves à un magistrat dans sa province et ajoute le commentaire suivant[75].

> *Quae fuit causa cur tam diligenter nos in prouinciis ab emptionibus remouerent ? Haec, iudices, quod putabant ereptionem esse, non emptionem, cum uenditori suo arbitratu uendere non liceret. In prouinciis intellegebant, si is qui esset cum imperio ac potestate quod apud quemque esset emere uellet, idque ei liceret, fore uti quod quisque uellet, siue esset uenale siue non esset, quanti uellet auferret.*

Cicéron revient sur l'argument dans la suite du discours et qualifie de tyrannie (*superbia*) l'abus de pouvoir de Verrès à l'égard de Cn. Calidius[76]. Il rappelle d'ailleurs que les dépenses somptuaires n'étaient pas prévues par les anciens puisque la loi prévoyait de fournir aux gouverneurs des provinces argenterie et tentures nécessaires à l'apparat de leur fonction[77]. Par là même, il met l'accent sur la

73. Sur l'afflux de toreutes, d'œuvres et de modèles orientaux à Rome à partir des deux derniers siècles de la République, *cf.* STRONG 1966, p. 139 ; PIRZIO BIROLI STEFANELLI, 2006, p. 22. Sur Polycles, COARELLI 1996, p. 258-279. De manière générale, sur les « intellectuels » grecs de l'entourage des membres de la *nobilitas*, *cf.* CRAWFORD 1978, p. 193-207 ; WISEMAN 1982, p. 28-49.

74. Sur l'absence des livres de comptes après 73, *Ver.* 1.60 et 4.36.

75. *Ver.* 4.10 : « Quelle fut leur raison de nous empêcher si strictement de faire des acquisitions dans les provinces ? La voici, juges : c'est qu'ils croyaient qu'il y avait soustraction, et non acquisition, quand il n'était pas permis au vendeur de vendre en toute liberté. Dans les provinces, ils le comprenaient, si un homme, exerçant le commandement suprême et le pouvoir administratif, voulait acheter un objet dans la demeure de quiconque et s'il en avait licence, cet homme naturellement emporterait ce qu'il désirerait, que ce fût à vendre ou non, et au prix qu'il voudrait ».

76. *Ver.* 4.45. Sur les parodies d'achats ordonnées par Verrès, *Ver.* 4.14 (*simulatio emptionis*) et 4.53, *cf.* FRAZEL 2005, p. 366.

77. *Ver.* 4.9.

confusion soigneusement entretenue par Verrès entre luxe privé et auto-représentation publique. Non seulement le préteur profite de sa fonction pour s'enrichir, mais l'appropriation des objets appartenant aux cités ou aux sanctuaires est explicitement présentée par Cicéron comme une captation à usage personnel de la *magnificentia publica*, une relégation des biens du Peuple romain et de ses alliés dans les ténèbres de ses appartements privés[78].

Au-delà du cas Verrès, l'argumentaire de Cicéron s'inscrit dans une perspective politique et morale qui trouvera beaucoup plus tard sa plus ferme expression dans le *De officiis*[79]. Comme l'a justement démontré E. Romano, Cicéron, en dénonçant le luxe domestique, s'efforce de rappeler que la *magnificentia* doit être réservée aux édifices publics et ne doit en aucun cas être confisquée par les *principes ciuitatis*[80]. La diatribe vise des hommes de l'entourage de Sylla, comme L. Licinius Lucullus, qui ont adopté le genre de vie « élégant » que le dictateur lui-même mit à la mode après son retrait du pouvoir[81]. Ces hommes ont fait de la *luxuria* une arme politique. Nous avons montré ailleurs que c'était dans ce contexte qu'il fallait replacer la satire contre les collectionneurs[82].

Or la raison d'être du « collectionnisme » de Verrès est sans doute bien plus politique qu'économique. C. Verres fait partie des hommes qui furent proches de Sylla (*Sullanus*) : Cicéron nous le rappelle, même si c'est pour préciser que Sylla se méfiait de lui[83]. Il appartient donc à cette génération d'hommes qui ont bâti les bases de leur fortune à la suite des proscriptions mais sont restés dans l'ombre des *imperatores*. Aussi ont-ils fait de leurs richesses leur principal argument politique. En effet, les œuvres d'art rassemblées en très grand nombre par Verrès semblent lui avoir servi à constituer un réseau d'*amici* et de *familiarissimi*[84], grâce à la protection

78. *Ver.* 1.53-54 et 57, *cf. Ver.* 1.7 : *Quae non modo ex suis templis ablata sunt sed etiam iacent in tenebris ab isto retrusa atque abdita…*

79. Cic. *Off.* 1.138-140 ; *Leg.* 3.30-31.

80. ROMANO 1994, p. 63-73.

81. Ces *principes*, fiers de leur gloire mais esclaves de leur passion pour le luxe, sont explicitement visés dans Cic. *Parad.* 5.35.

82. ROBERT 2005, p. 55-60.

83. *Ver.* 1.37-38. S. Pittia nous suggère que les liens de Verrès avec les milieux syllaniens pourraient être confirmés par le gentilice Cornelius porté par plusieurs personnages de l'entourage du préteur : son médecin (*Ver.* 3.69 et 3.117), un licteur (*Ver.* 1.67 et 1.72) et surtout l'un des deux « limiers » Tlepolemus Cornelius (*Ver.* 3.69) ; ils pourraient être d'anciens affranchis de Sylla ; ces derniers, selon App. *BC* 1.100 et 104, étaient fort nombreux, mais le gentilice peut aussi être mis en rapport avec Cn. Cornelius Dolabella, gouverneur de Cilicie sous le commandement duquel Verrès avait exercé des fonctions de légat ; or c'est précisément en Orient que Verrès avait rencontré Tlepolemus.

84. *Ver.* 1.51.

et à l'influence desquels il a pu échapper, jusqu'au procès de 70 av. J.-C., aux poursuites qu'auraient dû lui valoir sa conduite. En constituant un important stock de tableaux, de statues et de mobilier précieux, Verrès s'était approprié une forme de trafic politiquement très rentable qui lui donnait la possibilité de s'imposer comme fournisseur privilégié des membres de la *nobilitas*. Par son intermédiaire, ces hommes de haut rang, sans s'exposer eux-mêmes trop ouvertement, pouvaient facilement accéder à des biens de prestige chargés d'une forte valeur symbolique. Ce rôle avait sans doute donné à Verrès l'occasion d'approcher rapidement les cercles du pouvoir et de pénétrer l'intimité des plus vieilles familles – comme celle de ses protecteurs, les Metelli – alors que l'accession de sa propre famille aux honneurs était récente.

A ce titre, l'épisode le plus significatif est celui de l'édilité d'Hortensius, auquel Verrès prêta les œuvres d'art, exposées sur le *Comitium* et le *Forum* au cours des jeux donnés par le célèbre orateur, son futur défenseur[85]. L'anecdote bien connue du sphinx, qui fournit à Cicéron un bon mot aux dépens d'Hortensius, confirme qu'entre l'avocat et son client, les œuvres d'art ont bien joué le rôle de monnaie d'échange politique[86]. Il semble donc que Verrès ait su mettre en place un mécanisme de prêt ou de don d'objets précieux qui lui assurait en retour la bienveillance et la protection des *principes ciuitatis*.

Il ne fut pas le seul à pratiquer ce type de services. On sait que L. Mummius fit de même pour L. Licinius Lucullus avec le butin de Corinthe[87]. Cicéron lui-même rappelle que le Cupidon de Praxitèle appartenant au Mamertin Heius avait été confié à C. Claudius Pulcher dont la brillante édilité en 99 av. J.-C. était restée dans les mémoires[88]. Verrès n'avait pas fait bénéficier de ses dons le seul Hortensius, mais

85. *Ver.* 1.58 ; dans ce passage, Hortensius est désigné par une périphrase ironique : (*Verres*) *uidit enim eos qui iudiciorum se dominos dici uolebant harum cupiditatum esse seruos* ; voir aussi à propos d'une statue prise à Tenedos, exposée sur le *Comitium*, *Ver.* 1.49 ; sur la munificence d'Hortensius : Cic. *Off.* 2.57. Il était d'autant plus tentant de recourir aux dons d'œuvres d'art pour se concilier les défenseurs que la *lex Cincia* interdisait de les rétribuer officiellement.

86. Plin. *Nat.* 34.48 ; Quint. *Inst.* 6.3.98 ; Plut. *Cic.* 7.8, *cf.* ALEXANDER 1976, p. 45-53.

87. Str. 8.6.23 (381) ; D.C. 22 fr. 76.2. Ce Lucullus (*cos.* 151) était le grand-père du plus célèbre homonyme, contemporain de Cicéron, *cf.* MÜNZER 1926, *RE*, XIII-1, col. 373-375, *s.v.* Licinius (Lucullus) n°102 ; sur L. Mummius, *cf.* PIETILÄ-CASTREN 1978, p. 122-123. Le prêt des statues par Mummius est étudié par GRAVERINI 2001, p. 129 (et appendice) et ESTIENNE 2000, p. 50-51 envisage l'interprétation religieuse ou politique de l'épisode.

88. *Ver.* 4.6 ; sur l'édilité de C. Claudius Pulcher, Plin. *Nat.* 35.23 et 8.19 ; V. Max. 2.4.6.

semble avoir largement distribué *signa* et *tabulae* parmi ses amis, au nombre desquels certains, comme P. Scipion Nasica, faisaient partie de ses avocats[89].

L'insistance avec laquelle Cicéron souligne le grand nombre (*multa*) d'œuvres d'art dispersées aussi bien dans les propriétés de Verrès que dans celles de ses amis – que ce soit sous forme de prêts ou de dons – laisse entrevoir l'ampleur et l'efficacité d'un système d'échange de services caractéristique des mœurs politiques de la *nobilitas* tardo-républicaine. Mais la particularité de Verrès a sans doute été d'avoir mis les œuvres d'art au centre de ce dispositif.

Verrès ne fut sans doute pas un cas unique, même si, grâce à Cicéron, il est assurément le collectionneur romain sur lequel nous sommes le mieux documentés. Par l'instrumentalisation politique de sa *luxuria*, il pourrait être rapproché d'un M. Æmilius Scaurus qui laissa le souvenir d'une exceptionnelle munificence. Pourtant, malgré des origines familiales bien plus brillantes que Verrès, le fastueux édile ne fit pas une carrière politique aussi belle qu'il pouvait l'espérer[90]. En raison de ses excès et de la brutale interruption de sa carrière, Verrès n'est sans doute pas le représentant le plus accompli des amateurs d'art de son temps et ne peut être comparé ni à un L. Licinius Lucullus, ni à un Q. Lutatius Catulus[91]. Ce que nous montre Cicéron dans les *Verrines*, en revanche, est vraisemblablement très symptomatique des « collections » antiques, terme que l'on ne peut employer sans guillemets, tant elles résultent de l'imbrication complexe de préoccupations esthétiques, d'activités mercantiles et de pratiques politiques. Vouloir tracer des frontières nettes entre ces différentes tendances procède sans doute d'une rationalisation anachronique.

89. *Ver.* 4.36 : *Domus plena signorum pulcherrimorum iam ante praeturam, multa ad uillas tuas posita, multa deposita apud amicos, multa aliis data atque donata ; tabulae nullum indicant emptum* ; voir surtout *Ver.* 1.54-56 : Cicéron oppose les œuvres d'art conquises par les généraux comme M. Marcellus ou P. Servilius qui sont placées *in publicum* et les œuvres dérobées par Verrès qui ornent ses villas et celles de ses amis ; les demeures des généraux en revanche étaient dépourvues de ces ornements (*signis et tabulis pictis uacuae*). *Ver.* 4.81 évoque l'*amicitia* de Scipion pour Verrès.

90. ROHDEN 1893, *RE*, I-1, col. 588-590, *s.v.* Æmilius n°141 ; il était le beau-fils de Sylla et resta lié aux milieux syllaniens, *cf.* COURTNEY 1961, p. 151-156.

91. GELZER 1926, *RE*, XIII-1, col. 377-414, *s.v.* Licinius (Lucullus) n°104 ; VAN OOTEGHEM 1959, p. 178 ; KEAVENEY 1992, p. 143 ; MÜNZER 1927, *RE*, XIII-2, col. 2082-2094, *s.v.* Lutatius n°8 ; SAURON 1994, p. 169.

ALEXANDER M. C., « Hortensius' Speech in Defense of Verres », *Phoenix*, 30, 1976, p. 45-53.

BALDO G. (ed.), *M. Tulli Ciceronis in C. Verrem actionis secundae liber quartus (De signis)*, Florence, 2004.

BARATTE F., *Le trésor d'argenterie romaine de Boscoreale*, Paris, 1986.

BARDON H., « Sur le goût de Cicéron à l'époque des *Verrines* », *Ciceroniana*, 2, 1960, p. 1-13.

BECATTI G, *Arte e gusto negli scrittori latini*, Florence, 1951.

BLÜMNER H., *Dilettanten, Kunstliebhaber und Kenner im Alterthum*, Berlin, 1873.

BONFAIT O., M. HOCHMANN, L. SPEZZAFERRO et B. TOSCANO, *Geografia del collezionismo, Italia e Francia tra il XVI e il XVIII secolo*, CEFR, 287, Rome, 2001.

BOUNIA A, *The Nature of Classical Collecting. Collectors and Collection, 100 BC-100 CE*, Aldershot, 2004.

BURKHALTER F., « Place de la toreutique alexandrine dans l'économie lagide : sources papyrologiques », dans Cl. Bérard, P. Ducrey et A. Altherr-Charon (dir.), *Bronzes hellénistiques et romains. Tradition et renouveau*, Lausanne, 1979, p. 69-85.

CARCOPINO J., *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914.

CAYREL P., « Autour du *De signis* », *MEFR*, 50, 1933, p. 120-155.

CHEVALLIER R., *L'artiste, le collectionneur et le faussaire. Pour une sociologie de l'art romain*, Paris, 1991.

COARELLI F., « Polycles », *StudMisc*, 15, 1970, p. 81-89 [donné dans l'édition *Reuixit Ars. Arte e ideologia a Roma. Dai modelli ellenistici alla tradizione repubblicana*, Rome, 1996, p. 258-279].

COARELLI F., « La *pugna equestris* di Agatocle nell'Athenaion di Siracusa », *Aparchai*, 2, 1982, p. 547-577 [donné dans l'édition *Reuixit Ars. Arte e ideologia a Roma. Dai modelli ellenistici alla tradizione repubblicana*, Rome, 1996, p. 85-101].

COARELLI F., « Il commercio delle opere d'arte in età tardo-repubblicana », *DArch*, 1, 1983, p. 45-53 [donné dans l'édition *Reuixit Ars. Arte e ideologia a Roma. Dai modelli ellenistici alla tradizione repubblicana*, Rome, 1996, p. 312-326].

CORCHIA R., « Cultura artistica e critica d'arte nel mondo romano tra l'età degli Scipioni e l'età di Cicerone », *Maecenas*, 1, 2001, p. 79-104.

COURTNEY E., « The Prosecution of Scaurus in 54 B.C. », *Philologus*, 105, 1961, p. 151-156.

CRAWFORD M. H., « Greek Intellectuals and the Roman Aristocracy in the First Century B.C. », dans P. D. Garnsey et C. R. Whittacker (dir.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978.

DESMOULIEZ A., *Cicéron et son goût. Essai sur une définition d'une esthétique romaine à la fin de la République,* Bruxelles, 1976.

DREXEL F., « Ein ägyptisches Silberinventar der Kaizerzeit », *MDAI(R),* 36-37, 1921-1922, p. 34-57.

DUNAND F., « Fête et propagande à Alexandrie sous les Lagides », *La fête, pratique et discours,* Paris, 1981, p. 11-40.

ESTIENNE S., *Les dieux dans la Ville. Recherches sur les statues de dieux dans l'espace et les rites publics de Rome, d'Auguste à Sévère Alexandre,* thèse de doctorat inédite soutenue à Paris 1 en 2000.

FERRARY J.-L., *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique,* BEFAR, 271, Rome, 1988.

FRAZEL T. D., « *Furtum* : the Description of Stolen Objects in Cic. *In Verrem,* 2, 4 », *AJPh,* 126, 2005, p. 363-376.

GALSTERER H., « Kunstraub und Kunsthandel im republikanischen Rome », *Das Wrack. Der antike Schiffsfund von Mahdia (Catalogue de l'exposition, Bonn, 1994-1995),* Cologne, 1994, p. 857-866.

GRAVERINI L., « L. Mummio Acaico », *Maecenas,* 1, 2001, p. 105-150.

HÉRON DE VILLEFOSSE A., « Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule. 1. Le luxe de l'argenterie chez les Romains », *Gazette Archéologique,* 9, 1884, p. 231-240 et p. 261-272.

JUCKER H., *Vom Verhältnis der Römer zur bildenden Kunst der Griechen,* Francfort, 1950.

KEAVENEY A., *Lucullus. A Life,* Londres – New York, 1992.

LEEN A., « Cicero and the Rhetoric of Art », *AJPh,* 122, 1991, p. 229-245.

LIPPOLIS E., « La toreutique », *Les ors hellénistiques de Tarente (Catalogue de l'exposition, Paris, 1986-1987),* Milan, 1986, p. 33-50.

MORENO P., « Il satiro di Taranto », dans *ΑΠΑΡΧΑΙ. Studi P. E. Arias,* Pise, 1982, p. 575-586.

NAAS V., *Le projet encyclopédique de Pline l'Ancien,* CEFR, 303, Rome, 2002.

NEUDECKER R., *Die Skulpturenausstattung römischer Villen in Italien,* Mayence, 1988.

PAOLETTI M., « Verre, gli argenti e la *cupiditas* del collezionista », *Quarte giornate internazionali di studi sull'area Elima,* 2, Pise, 2003, p. 999-1027.

PIETILÄ-CASTREN L., « Some aspects of the Life of Lucius Mummius Achaicus », *Arctos,* 12, 1978, p. 115-123.

PIRZIO BIROLI STEFANELLI L., *L'argento dei Romani. Vasellame da tavola e d'apparato,* Rome, 1991.

PIRZIO BIROLI STEFANELLI L., « Le argenterie nel mondo romano », dans *Argenti a Pompei (Catalogue de l'exposition, Naples, 2006)*, Milan, 2006, p. 19-29.

REINACH S., « Le musée de l'empereur Auguste », *Revue d'Anthropologie*, 4, 1889, p. 28-56.

RICE E. E., *The Grand Procession of Ptolemy Philadelphus*, Oxford, 1983.

ROBERT R., « *Immensa potentia artis.* Prestige et statut des œuvres d'art à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire », *RA*, 2, 1995, p. 291-305.

ROBERT R., « A propos de l'emploi du mot *plastes* chez Vitruve », *MEFRA*, 115, 2003, p. 899-919.

ROBERT R., « Les collections d'un point de vue politique et institutionnel dans l'Antiquité », dans Ch. Védie et B. Rivet (dir.), *Collection, collectionneur, collectionnisme*, Paris, 2005, p. 47-68.

ROMANO E., « Dal *De officiis* a Vitruvio, da Vitruvio a Orazio : il dibattito sul lusso edilizio », *Le projet de Vitruve. Objet, destinataires et réception du* De architectura, CEFR, 192, Rome, 1994, p. 63-73.

SAURON G., Quis deum. *L'expression plastique des idéologies politiques et religieuses à Rome*, BEFAR, 285, Rome, 1994.

STRONG D. E., *Greek and Roman Gold and Silver Plate*, Londres, 1966.

VAN OOTEGHEM J., *Lucius Licinius Lucullus*, Bruxelles, 1959.

VOLKOMMER R. (dir.), *Künstlerlexikon der Antike*, 1, Munich – Leipzig, 2001.

WISEMAN T. P., « *Pete nobiles amicos* : Poets and Patrons in Late Republican Rome », dans B. Gold (dir.), *Literary and Artistic Patronage in Ancient Rome*, Univ. du Texas, 1982, p. 28-49.

WUILLEUMIER P., *Le trésor de Tarente (Collection Edmond de Rothschild)*, Paris, 1930.

ZIMMER G., « Das *Sacrarium* des C. Heius. Kunstraub und Kunstgeschmack in der späten Republik », *Gymnasium*, 96, 1989, p. 493-520.

ZIMMER G., « Republikanisches Kunstverständnis : Cicero gegen Verres », *Das Wrack. Der antike Schiffsfund von Mahdia (Catalogue de l'exposition, Bonn, 1994-1995)*, Cologne, 1994, p. 867-874.

Annexe : Liste des objets précieux dérobés par Verrès

Argenterie ouvragée et tapis (*uestes stragulae*) pris chez Dion d'Halaesa	Cic. *Ver.* 1.28 et 2.20
Argenterie ouvragée (*argentum caelatum*) de C. Malleolus	Cic. *Ver.* 1.91
Argenterie ouvragée, vases de Corinthe et tapis (*uestes stragulae*) pris dans l'héritage de Heraclius de Syracuse	Cic. *Ver.* 2.35 et 46
Vaisselle en bronze de Corinthe et de Délos, tableaux et argenterie pris chez Sthenius de Thermae	Cic. *Ver.* 2.83
Toreumata sane nota et pretiosa enlevés chez Climachias de Cephaloedium	Cic. *Ver.* 2.128-129
Tentures brodées d'or dérobées à Heius de Messana	Cic. *Ver.* 4.27
Phalères enlevées à Phylarchus de Centuripae, Ariston de Panhormus, Cratippus de Tyndaris	Cic. *Ver.* 4.29
Hydrie, oeuvre de Boethos et coupes ornées de personnages en relief (*scyphos sigillatos*) prises à Pamphilus de Lilybaeum et finalement rachetées par Pamphilus aux limiers de Verrès	Cic. *Ver.* 4.32
Vases d'argenterie officiellement achetés à Diocles de Lilybaeum	Cic. *Ver.* 4.35
Série d'objets dérobés à Lilybaeum et à Drepanum, parmi lesquels la *supellex* de C. Cacurius, une *mensa citrea*, l'argenterie ouvragée d'Apollonius de Drepanum (complice de Verrès dans une affaire de détournement d'héritage) et des *scaphia cum emblematis* pris à Heius de Lilybaeum	Cic. *Ver.* 4.37
Pocula Thericlia, qualifiés de *perbona toreumata*, ouvrage de Mentor, vainement réclamés à Diodorus de Malte	Cic. *Ver.* 4.38
Cornes à boire en forme de tête de cheval (*eculeos argenteos nobiles* (...) *aufert*) et *argentum bene factum* volés à Cn. Calidius	Cic. *Ver* 4.42 et 44
Ornements arrachés au *turibulum* de L. Papinius et allusion aux pièces traditionnelles d'argenterie dérobées dans les *domus locupletiores* de Sicile (*patella grandis cum sigillis ac simulacris deorum* ; *patera* ; *turibulum*)	Cic. *Ver.* 4.46
Menus vols (*paterae* ; *patellae* ; *turibula*) effectués à Tyndaris, Agrigente et *sigilla egregia* arrachés à l'argenterie de Philon de Tyndaris	Cic. *Ver.* 4.48
Reliefs arrachés au cours d'un banquet et vol de *duo pocula non magna, uerum tamen cum emblemate* appartenant à Eupolemus de Calacta	Cic. *Ver.* 4.49
Recherche de toute la vaisselle de métal présente dans diverses villes : à Catina par le proagore Dionysiarchus, à Centuripae par Phylarchus, à Agyrium (*uasa Corinthia*) par Apollodorus, à Haluntium par Archagathus (*quicquid Halunti esset argenti caelati aut si quid etiam Corinthiorum*)	Cic. *Ver* 4.50-51
Crustae et *emblemata* enlevés à l'argenterie des habitants d'Haluntium et somme minime offerte en compensation	Cic. *Ver.* 4.52-53
Argenterie et candélabre précieux pris à Antiochus de Syrie	Cic. *Ver.* 4.63-65
Objets de bronze dérobés dans le sanctuaire de la Grande Mère à Engyum (cuirasses, casques, hydries ouvragées en bronze de Corinthe)	Cic. *Ver.* 4.97
Des *mensae Delphicae* en marbre, des cratères en bronze et une grande quantité de vases en bronze de Corinthe enlevés dans les sanctuaires de Syracuse	Cic. *Ver.* 4.131

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 35-56

CE QUE LES *VERRINES* NOUS APPRENNENT SUR LES SCRIBES DE MAGISTRATS À LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE

Jean-Michel DAVID
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne — UMR 8585 Centre G. Glotz

A maintes reprises, dans les *Verrines*, Cicéron évoquait les scribes de Verrès qui furent les complices actifs de ses exactions. Parfois aussi, il élargissait les remarques à l'ensemble du corps de ces appariteurs. Il fournissait ainsi des renseignements précieux et utiles sur la fonction, le rôle, les attributions, la position sociale et le comportement de ces personnages. Curieusement, ces données n'ont pas été exploitées autant qu'elles auraient pu l'être. Elles contribuent pourtant à éclairer les conditions de leur recrutement et d'une façon générale les règles qui présidaient à leur emploi.

Rappelons pour commencer quelques faits. Comme les autres appariteurs, les scribes étaient organisés en décuries[1] qui rassemblaient ceux qui étaient affectés aux titulaires des différentes magistratures. On connaît ainsi des décuries de scribes destinés au service des questeurs, à celui des édiles et à celui des tribuns. Les magistrats *cum imperio* n'en avaient pas, ni à Rome ni même dans les provinces quand ils y partaient comme promagistrats. Il fallait donc qu'ils eussent recours aux scribes des questeurs qui les accompagnaient ou à d'autres dont la définition jusqu'à présent est restée incertaine[2]. Or ce schéma ne tient pas compte avec assez de

1. Sur les décuries, *cf.* MOMMSEN 1892, p. 391-396 ; KORNEMANN 1921, col. 852-855 ; JONES 1949, p. 39-41 ; PURCELL 1983, p. 128-131 ; 2001, p. 640-662 (mais avec les remarques faites *infra* p. 50, note 51).
2. Confronté à la difficulté de comprendre d'où étaient tirés les appariteurs des magistrats provinciaux et des magistrats extraordinaires, Mommsen (1848, p. 6 ; 1892, p. 382-383 ; p. 386-387 ; p. 396 ; p. 399 n. 4) imaginait qu'ils étaient d'un rang inférieur et recrutés hors du cadre des décuries. Jones (1949,

précision des indications que fournissent les *Verrines*. Si Verrès en effet avait dû faire appel aux scribes de ses questeurs, il n'aurait pu les garder auprès de lui comme il l'a fait tout au long de son gouvernement. Ils l'auraient quitté à la fin de chaque année en même temps que ceux auxquels ils étaient affectés. Ceux qui l'assistaient répondaient à une autre définition. Mais laquelle ? Il y a là une difficulté qui tient pour l'essentiel à ce qu'on ne saisit pas assez bien le mécanisme des recrutements et des affectations des appariteurs.

Nous allons donc le reprendre et associer la lecture institutionnelle et sociale des faits. La solution passe en effet par une distinction entre les statuts et les emplois, et notamment ceux de *scribae quaestorii* et de *librarii*. Elle ouvre ainsi d'autres perspectives, car elle permet de revenir sur les possibilités de carrière et de relations clientélaires qui s'offraient à ces personnages et donc de comprendre au travers des stratégies d'attachement qui les liaient aux magistrats, la situation réelle qui était la leur. Elle conduit également à réévaluer l'économie générale du système des décuries et la relation qu'elle entretenait avec l'organisation des appariteurs en *ordines*.

Avant d'arriver au cœur de la question du recrutement et des affectations, il est nécessaire de mener une petite enquête prosopographique sur ces personnages que Cicéron nous décrit comme étant les scribes de Verrès. On peut en compter trois : Cornificius, Papirius Potamon et Maevius.

Cornificius apparaît en *Ver.* 1.150. On y apprend qu'il fut le complice de Verrès dans les extorsions de fonds que celui-ci commit au cours de sa préture urbaine dans l'affaire de l'adjudication des travaux du temple des Castors. Il n'apparaît plus ensuite et aucune indication un peu solide ne permet d'en savoir plus[3]. Son cas ne nous retiendra donc pas davantage.

Le dossier de Papirius Potamon est beaucoup plus riche[4]. C'est un passage de la *diuinatio in Caecilium* qui nous fournit l'information la plus intéressante. Cicéron y indique en effet qu'il était le scribe du questeur Q. Caecilius Niger et que Verrès l'avait gardé à son propre service au moment où le magistrat auquel il était affecté quittait la Sicile. Ce transfert lui servait ainsi d'argument pour affirmer que Caecilius était alors en très bons termes avec Verrès : (...) *te, antequam de Sicilia decesseris, in gratiam redisse cum Verre ; Potamonem, scribam et familiarem tuum, retentum esse a*

p. 40-41) pensait qu'ils étaient tirés des décuries mais sans expliquer comment. Badian (1989, p. 598-603) reprenait l'argument en insistant sur les relations clientélaires.

3. WISSOWA 1900, *RE*, IV-1, col. 1623, *s.v.* Cornificius n°2.

4. MÜNZER 1949, *RE*, XVIII-3, col. 1073, *s.v.* Papirius n°71 ; NICOLET 1974, p. 972-973 ; BADIAN 1989, p. 584.

Verre in prouincia, cum tu decederes[5]. Ce premier point est évidemment important, car il permet de comprendre qu'un scribe pouvait sortir du système des affectations pour s'attacher à un autre magistrat. Il faudra donc se demander comment. Il permet aussi de souligner que la relation entre l'appariteur et ceux qu'il servait impliquait des liens de confiance entre les différents protagonistes. Le même Potamon apparaissait ensuite dans l'entourage proche de Verrès. Il faisait partie des juges qu'il tirait de sa cohorte[6]. Cicéron le qualifiait d'*amicus* du gouverneur[7] et lui donnait ironiquement de l'importance en soulignant son titre de scribe[8]. Autant d'indications intéressantes mais un peu limitées.

Le troisième personnage est celui qui nous en apprend le plus. On ne connaît que son *nomen*, Maevius, mais il apparaît à plusieurs reprises dans le *De frumento*[9]. Il était cité dans les archives de la cité d'Halaesa dans la procédure du *frumentum emptum*, en même temps que les autres complices de Verrès, Volcatius et Timarchides[10]. Et Verrès l'avait récompensé de ses services en le décorant de l'anneau d'or au cours de cette *contio* qu'il tint à l'issue des opérations contre les pirates. Cicéron révélait à cette occasion qu'il avait prélevé une taxe de 4% sur l'argent versé aux propriétaires et qu'il s'était enrichi ainsi de quelque 1 300 000 sesterces. Il indiquait surtout que ses relations avec Verrès s'inscrivaient dans la continuité[11]. Imitant en effet la formule qu'avait pu employer Verrès dans son discours, il les faisait se poursuivre tout au long de sa carrière antérieure :

> *Quandoque tu nulla umquam mihi in cupiditate ac turpidine defuisti omnibusque in isdem flagitiis mecum et in legatione et in praetura et hic in Sicilia uersatus es (...) hoc anulo aureo dono*[12].

5. *Diu. Caec.* 29 : « Je ne dis pas que tu es entré en grâce auprès de Verrès avant de quitter tes fonctions en Sicile ; que Potamon, ton scribe et ton ami intime, a été maintenu par Verrès dans la province alors que tu la quittais » (les trad. sont empruntées à la CUF).
6. *Ver.* 3.137 : *Hic tu medicum et haruspicem et praeconem tuum recuperatores dabis aut etiam illum ipsum quem in cohorte tua Cassianum iudicem habebas, si qua res maior esset, Papirium Potamonem, hominem seuerum ex uetere illa equestri disciplina ? cf. Ver.* 2.27 ; 2.75.
7. *Ver.* 4.44.
8. *Ver.* 3.154.
9. MÜNZER 1928, *RE*, XIV-1, col. 283, *s.v.* Maevius n°2 ; NICOLET 1974, p. 935-936 ; BADIAN 1989, p. 584.
10. *Ver.* 3.171 ; 3.175.
11. *Ver.* 3.181-187. *Cf.* CARCOPINO 1914, p. 182 ; p. 185-189.
12. *Ver.* 3.187 : « Attendu que, jamais dans aucune occasion, tu n'as manqué de me servir dans ma cupidité et dans mes actions honteuses, que tu as pris part à toutes mes infamies, soit pendant que j'étais légat, soit pendant ma préture, soit ici, en Sicile, (...) je te fais don de cet anneau d'or ». *Cf.* l'allusion à ce même anneau d'or dans le contexte de la préture urbaine, *Ver.* 1.157.

L'allusion permet ainsi de reconstituer en partie l'histoire des relations entre Maevius et Verrès. On sait que celui-ci fut questeur en 84 puis proquesteur en 83, qu'il trahit le consul marianiste Papirius Carbon auquel il était affecté et passa à Sylla. Après sans doute être resté un temps proquesteur, il fut à partir de 80 légat de Cn. Cornelius Dolabella en Cilicie puis légat proquesteur, de la mort du questeur C. Malleolus jusqu'en 79[13]. Comme Cicéron faisait débuter la relation de Maevius et de Verrès par cette légation et insistait même sur le fait que la méthode des exactions de Sicile fut mise au point en Cilicie[14], il est fort probable que Maevius ait été un des scribes de Malleolus qui serait ainsi passé au service de Verrès. Nous ignorons ce que firent les deux hommes dans les années qui suivirent mais nous les retrouvons associés au moment de la préture de Verrès en 74, puisque Maevius était alors l'un de ses scribes[15]. La relation se poursuivit ensuite tout simplement durant le gouvernement de Sicile.

On perçoit à ce simple résumé des relations entre Verrès et ses scribes combien il est difficile de comprendre comment des individus qui appartenaient aux décuries affectées aux questeurs, pouvaient quitter les magistrats dont normalement ils dépendaient pour entretenir des relations d'une telle continuité avec d'autres qui les prenaient en quelque sorte à leur service personnel. En attendant d'aborder cette question essentielle pour notre propos, rassemblons les autres informations que fournit la prosopographie des scribes qui apparaissent dans les *Verrines*.

Le premier point tient au niveau social de ces personnages. Papirius Potamon aussi bien que Maevius semblent avoir atteint le seuil de l'ordre équestre. Le terme d'*equestris disciplina* dont Cicéron parait l'activité de juge du premier, la concession de l'anneau d'or au second et le niveau de fortune qu'il avait atteint grâce aux prélèvements que Verrès lui avait permis de faire, les situaient l'un et l'autre à ce niveau. Deux autres scribes aussi apparaissent dans le *De frumento* qui semblent avoir atteint ce rang. Il s'agit de P. Servilius et de C. Antistius dont Cicéron indique qu'ils étaient *magistri* d'une société de publicains[16]. Mais étaient-ils vraiment tous devenus chevaliers romains ? Si c'est probable pour les deux derniers, c'est loin d'être

13. Voir BROUGHTON 1951, *ad loc.* et en part. *Ver.* 1.41 ; 1.90.
14. *Ver.* 1.95.
15. *Ver.* 1.157 ; 3.187.
16. *Ver.* 3.167-168. *Cf.* MÜNZER 1923, *RE*, II-A-2, col. 1767, *s.v.* Servilius n°25 ; KLEBS 1894, *RE*, I-2, col. 2546, *s.v.* Antistius n°9 ; CARCOPINO 1914, p. 91 ; NICOLET 1974, p. 775-776 et 1023 ; BADIAN 1989, p. 584 et 589. *Cf.* aussi COHEN 1984, p. 55 ; p. 58.

assuré pour ceux de Verrès[17]. Les allusions moqueuses de Cicéron à Papirius Potamon[18] signifient plus une aspiration à une dignité que sa réalité. L'anneau d'or anticipait sur un statut plus qu'il ne le conférait. Et même lorsque Cicéron tenait des propos élogieux sur la position des scribes, ce n'était pas à ce niveau de la hiérarchie civique qu'il les situait vraiment[19]. Disons que les plus distingués de ces personnages y parvenaient parfois, mais qu'ils constituaient certainement une minorité.

Pourtant, même en laissant de côté cette question de l'appartenance à l'ordre équestre, ces activités, cette disponibilité des uns à suivre un magistrat dans ses responsabilités successives, celle des autres à être *magistri* d'une société de publicains, intriguent. Dans quelle mesure pouvait-elle être compatible avec l'appartenance aux décuries d'appariteurs et l'affectation à un magistrat précis ?

D'autant que si l'on examine les allusions de Cicéron aux deux autres scribes qui apparaissent dans les *Verrines*, L. Mamilius et L. Sergius[20], qui furent ceux qui l'assistèrent lorsqu'il était lui-même questeur à Lilybaeum, aucune différence n'apparaît entre ces personnages qui étaient des scribes questoriens membres des décuries et ceux qui servaient Verrès et dont l'affectation semble avoir été beaucoup plus libre. Au contraire même, Cicéron tirait argument de leur identité de statut pour opposer ses appariteurs, honnêtes, à ceux, malhonnêtes, de Verrès et ramener la différence de comportement à des données morales et au caractère corrupteur de son adversaire[21]. Anticipant sur une objection possible d'Hortensius, il désignait le groupe des scribes sous le terme d'*ordo* : *ordo est honestus*[22]. Le terme était lourd de sens et signifiait que tous ces individus appartenaient à un même ensemble institutionnellement défini, chargé d'une mission au service de la cité et auquel une certaine place était reconnue dans la hiérarchie des dignités civiques[23]. Ainsi ce n'était pas parce qu'ils auraient occupé une position sociale ou de statut particulière que les scribes de Verrès échappaient aux règles de fonctionnement des décuries. La raison était autre et pour tenter de la comprendre, il convient de réexaminer le dossier des conditions de recrutement et d'affectation des appariteurs.

17. Nicolet (1974, p. 94-96 ; p. 935-936 ; p. 972-973), avec quelques hésitations, les compte malgré tout comme des chevaliers. *Cf.* aussi MOMMSEN 1892, p. 404-405.
18. *Ver.* 3.137.
19. Malgré BADIAN 1997, p. 190-191.
20. MÜNZER 1928, *RE*, XIV-1, col. 954, *s.v.* Mamilius n°3 ; MÜNZER 1923, *RE*, II-A-2, col. 1691 *s.v.* Sergius n°13 ; BADIAN 1989, p. 584 ; p. 589-590.
21. *Ver.* 3.182.
22. *Ver.* 3.183.
23. Ce point a été bien analysé par Cohen (1984) auquel on se reportera pour toutes les autres références.

L'essentiel de nos connaissances est fourni par un document évidemment lacunaire mais de première importance : la *lex Cornelia de XX quaestoribus*. On désigne sous ce nom une inscription qui fait apparaître une partie des clauses d'une loi que Sylla aurait fait voter au moment de sa dictature pour faire passer le nombre des questeurs à 20. Les dispositions qui y sont conservées comprennent la partie ultime des règles qu'il convenait de suivre pour la rémunération des scribes, puis toute une série de mesures qui avaient pour objet le recrutement de *uiatores* et de *praecones* supplémentaires et leur intégration dans les décuries existantes. Il est vraisemblable que cette partie de la loi visait à adapter le nombre des appariteurs à celui des magistrats qu'ils servaient[24]. Ainsi, même si on en a douté[25], il n'y a pas de raison de penser que des mesures comparables à celles qui concernaient les *uiatores* et les *praecones* n'aient pas organisé aussi le recrutement de scribes supplémentaires, et ce suivant les mêmes principes. On peut donc légitimement s'appuyer sur les premières pour reconstituer les secondes.

Pour résumer, on pourrait dire que la loi confiait aux consuls le soin de recruter un appariteur supplémentaire par décurie qui viendrait s'ajouter aux trois qui en étaient déjà membres et que les nouveaux venus devaient bénéficier des mêmes droits et devoirs que leurs prédécesseurs. Laissons de côté les multiples questions d'interprétation qui se posent mais qui ne pèsent pas directement sur le raisonnement qui nous occupe et arrêtons-nous sur les points qui nous sont nécessaires pour comprendre la procédure de recrutement et d'affectation des appariteurs.

Le premier qui nous importe est la clause qui fixe aux nones de décembre la date d'entrée en fonction des appariteurs d'une décurie et qui apparaît dans sa définition même :

> *Co(n)s(ules) quei nunc sunt, iei ante k(alendas) Decembreis primas de eis, quei / ciues Romanei sunt, uiatorem unum legunto, quei in / ea decuria uiator appareat, quam decuriam uiatorum / ex noneis Decembribus primeis quaestoribus ad aerarium / apparere oportet oportebit. eidemque co(n)s(ules) ante k(alendas) Decembr(eis) / primas de eis, quei ciues Romanei sunt, praeconem unum / legunto, quei in ea decuria*

24. VARVARO 1995, p. 580. Je pense malgré tout que cette augmentation n'était pas fonctionnelle mais symbolique, *cf. infra* p. 53.

25. GABBA 1983, p. 489 ; VARVARO 1995, p. 580 ; PURCELL 2001, p. 652. La différence de dignité entre les scribes d'une part, les *praecones* et les *uiatores* de l'autre suffit à expliquer que la loi ait traité séparément des deux catégories.

praeco appareat, quam / decuriam praeconum ex noneis Decembribus primeis / quaestoribus ad aerarium apparere oportet oportebit[26].

Le second tient à la continuité des nominations. Pour que l'on comprenne que l'on ait confié aux consuls ce recrutement exceptionnel, il fallait que les appariteurs déjà en place eussent été recrutés précédemment par les questeurs selon une procédure qui leur assurait une réelle permanence dans l'emploi[27]. Comme les nominations étaient sans doute annuelles, la pratique consistait probablement à réembaucher systématiquement les appariteurs de l'année précédente. Imaginons en effet qu'elles aient été ouvertes à de nouveaux candidats, il aurait suffi de demander aux questeurs de nommer quatre appariteurs au lieu de trois pour répondre aux besoins nouveaux.

Cet avantage dont bénéficiaient les appariteurs est confirmé par l'insistance avec laquelle la loi prévoyait que les droits et les devoirs des personnes en place étaient maintenus, et notamment ce droit qui leur était offert de nommer un *uicarius* qui les remplacerait au moment où ils quitteraient la décurie. Le magistrat était en effet obligé de prendre le substitut que le titulaire du poste lui présenterait :

Itaque de eis quattuor / uiatoribus quaestor queiquomque erit uiatores sumito / habeto, utei ante hanc legem rogatam de tribus uiatoribus / uiatores habere sumere solitei sunt ; itaque de eis quattuor / praeconibus quaestor queiquomque erit praecones sumito / habeto, utei ante hanc legem rogatam de tribus praeconibus / praecones habere sumere solitei sunt. itemque eis uiatoribus / praeconibus, quei ex hac lege lectei erunt, uicarium dare / subdere ius esto licetoque, utei cetereis uiatoribus praeconibus, / qua in quisque decuria est, uicarium dare subdere iuus erit / licebitque[28].

26. CRAWFORD 1996, n°14, col. I, l. 7-15 : « Les consuls qui sont actuellement en charge, qu'ils choisissent avant les prochaines kalendes de décembre, parmi les citoyens romains, un huissier (*uiator*), qui serve comme huissier dans la décurie d'huissiers qui doit ou devra servir les questeurs au Trésor à partir des prochaines nones de décembre. Et les mêmes consuls qu'ils choisissent avant les prochaines kalendes de décembre, parmi les citoyens romains, un héraut (*praeco*) qui serve comme héraut dans la décurie de hérauts qui doit ou devra servir les questeurs au Trésor à partir des prochaines nones de décembre ».

27. L'économie de la loi laisse supposer que, même dans une situation de routine, les appariteurs étaient nommés par des magistrats des années précédentes et donc autres que ceux qu'ils serviraient, *cf.* MOMMSEN 1843, p. 456-457 ; 1848, p. 8 ; 1892, p. 387 ; VARVARO 1995, p. 582-583 et plus largement, COHEN 1984, p. 39-45. Gabba (1983, p. 490-493) pensait au contraire que ces nominations anticipées correspondaient à une situation exceptionnelle.

28. CRAWFORD 1996, n°14, col. II, l. 18-28 : « Ainsi concernant ces quatre huissiers (*uiatores*), que le questeur, quel qu'il sera, choisisse et emploie des huissiers en suivant les mêmes règles que celles qui étaient en usage pour trois huissiers avant la proposition de la présente loi ; ainsi parmi ces quatre

Sans doute, le *uicarius* devait-il répondre à certaines conditions formelles, mais malgré tout il s'agissait là d'un véritable privilège, qui n'avait de sens que si les appariteurs jouissaient à la fois d'une réelle continuité dans la fonction et de la possibilité de la quitter quand ils le souhaitaient.

On a interprété toutes ces dispositions comme des mesures qui visaient à assurer l'indépendance des institutions de la cité en mettant les appariteurs hors de portée de la pression des magistrats[29]. L'exemple des appariteurs de Verrès ne conduit guère à le penser et, comme on le verra un peu plus loin, l'explication est sans doute autre. Mais le fait demeure que ces personnages disposaient d'une forte autonomie. Une fois recrutés, ils demeuraient maîtres de leur emploi, ne le quittaient que lorsqu'ils le souhaitaient et avaient même alors le droit de choisir leurs remplaçants.

Toutes les autres sources qui portent sur ces différents points confirment et enrichissent ces premières indications que fournit la loi Cornelia. La date d'entrée en fonction des appariteurs d'une décurie aux nones de décembre est corroborée par trois autres passages qui permettent de comprendre que l'affectation aux différents magistrats avait lieu à ce moment précis et qu'elle passait par un tirage au sort[30].

Le premier est une allusion que Cicéron fit dans la quatrième *Catilinaire* – qu'il prononça précisément ce jour-là – aux scribes qui se pressaient pour le soutenir :

> *Pari studio defendendae rei publicae conuenisse uideo (...) scribas item uniuersos, quos cum casu hic dies ad aerarium frequentasset, uideo ab exspectatione sortis ad salutem communem esse conuersos*[31].

Elle est confirmée et précisée encore par une explication que donnait le scholiaste de Bobbio à un passage du discours *in Clodium et Curionem* où Cicéron se moquait de la hâte de Clodius :

---

hérauts (*praecones*), que le questeur quel qu'il sera, choisisse et emploie des hérauts en suivant les mêmes règles que celles qui étaient en usage pour trois hérauts avant la proposition de la présente loi ; et de la même façon qu'il soit licite et permis aux huissiers et aux hérauts qui auront été recrutés en vertu de cette loi de fournir un remplaçant (*uicarius*) ou de donner en substitution comme il sera licite et permis aux autres huissiers et hérauts de fournir un remplaçant ou de donner en substitution dans la décurie où chacun se trouve ».

29. VARVARO 1995, p. 582-583 ; *cf.* aussi PURCELL 1983, p. 139.

30. *Cf.* MOMMSEN 1843, p. 457.

31. Cic. *Catil.* 4.15 : « C'est un même souci de défendre la République qui a aussi conduit ici, je le vois, l'ensemble des scribes ; le hasard voulant qu'en ce jour ils fussent nombreux autour du Trésor public, je m'aperçois qu'ils ont délaissé le tirage au sort qui les intéressait pour se consacrer au salut public ».

> *Tanto prius ad aerarium uenit, ut ibi ne scribam quidem quemquam offenderet. Aput aerarium sortiri prouincias et quaestores solebant et scribae, ut pro certo appareret in quam prouinciam uel cum quo praeside proficiscerentur. Ardorem quendam nimiae cupiditatis uolens exprimere festinasse ad aerarium dixit ut etiam scribarum praeueniret aduentum*[32].

Une allusion enfin de Pline à un questeur auquel le sort avait attribué un scribe qui était mort avant qu'il ait pu le payer[33] vient compléter le tableau. Il apparaît ainsi nettement que les scribes (et les autres appariteurs) tiraient au sort aux nones de décembre le magistrat auxquels ils seraient affectés et qu'ils serviraient tout au long de l'année à venir et celle-là seulement, puisqu'un autre tirage au sort les attendait pour l'année suivante.

D'autres indications viennent également confirmer la continuité dans le service et la stabilité dans l'emploi. Le fait qu'aucune inscription d'appariteur ne fasse état d'une itération de fonction implique que les attributions de ces personnages étaient renouvelées d'année en année sans formalité particulière. Les affectations étaient donc annuelles, mais les appariteurs appartenaient aux décuries de façon permanente. Du moins, tant qu'ils ne décidaient pas de les quitter en fournissant un *uicarius*. Or d'autres informations laissent supposer que cette procédure permettait aux partants de vendre leur place à leur remplaçant. On sait en effet que l'on pouvait accéder à l'emploi d'appariteur en « achetant une décurie » (*decuriam emere*)[34]. C'était par ce moyen qu'Horace était devenu scribe[35]. Surtout, c'était probablement le cas aussi des scribes de Verrès. Cicéron le laissait entendre en dénonçant à leur propos ces individus de faible valeur morale qui, issus du milieu

32. Schol. Bob. *In Clod. et Cur.* fr. 11, p. 87 l. 16-19 Stangl : « Il arriva tellement tôt au Trésor qu'il n'y rencontra même pas un scribe. Les questeurs et les scribes avaient coutume de tirer au sort les provinces au Trésor, afin que soit déterminé clairement dans quelle province ou avec quel gouverneur ils partiraient. Voulant exprimer la passion d'un désir excessif, il dit qu'il se précipita au Trésor au point même de devancer l'arrivée des scribes ».

33. Plin. *Ep.* 4.12.2 : *cum in prouinciam quaestor exisset scribamque, qui sorte ei obtigerat, ante legitimum salarii tempus amisisset...*

34. MOMMSEN 1848, p. 9-10 ; 1892, p. 388-389. Cette procédure d'achat des décuries a parfois été vue comme l'instrument qui aurait permis à des patrons qui en auraient fourni le prix d'établir des relations clientélaires avec les nouveaux recrutés, *cf.* Purcell (1983, p. 138-142) et plus largement, Badian (1989, p. 601-603). L'hypothèse n'est pas absurde, mais ne suffit pas à rendre compte du système.

35. Suet. *Vit. Horat.* ; Pompon. Porph. *ad Hor. Serm.* 2.6.36 ; Hor. *S.* 2.6.36. *Cf.* aussi le cas de Sarmentus, un affranchi contemporain qui prétendait accéder ainsi à l'ordre équestre, *cf. Schol. Iuv.* 5.3 ; Hor. *S.* 1.5.50-66 ; Pompon. Porph. *ad loc.*

des parasites et des acteurs, tentaient par ce moyen de se hisser jusqu'à l'ordre équestre :

> *Ad eos me scribas reuoca, si placet, noli hos colligere, qui nummulis corrogatis de nepotum donis ac de scaenicorum corollariis, cum decuriam emerunt, ex primo ordine explosorum in secundum ordinem ciuitatis se uenisse dicunt*[36].

On notera que si Cicéron dénonçait la turpitude des individus, il ne condamnait pas la pratique qui semble avoir été bien établie.

La règle des recrutements et des affectations des appariteurs et notamment des scribes semble donc avoir été la suivante. Les recrutements étaient le fait des magistrats. Ceux-ci engageaient le plus souvent les personnages qui leur étaient présentés par les appariteurs qui quittaient le service et qui avaient ainsi l'occasion de vendre leur place. Parfois, de véritables vacances survenaient et les magistrats pouvaient choisir qui ils voulaient. Mais le phénomène était rare et l'on comprend que lorsque la loi Cornelia en fournit l'occasion par une augmentation des effectifs, les consuls, et par ce moyen peut-être Sylla lui-même[37], se réservèrent la possibilité de se gagner là quelques clients. Une fois recrutés, les appariteurs étaient assurés de garder leur emploi. Sans doute étaient-ils renommés d'année en année dans les mêmes décuries[38]. Mais, sauf accident, ils ne partaient vraiment que lorsqu'ils décidaient eux-mêmes de quitter la place et le plus souvent en la revendant à leur successeur.

Les affectations en revanche étaient annuelles et relevaient du tirage au sort. Les appariteurs ne choisissaient pas les magistrats qu'ils servaient. Ils les accompagnaient pendant toute l'année et les quittaient au moment où le temps de la magistrature cessait.

---

36. *Ver.* 3.184 : « Qu'on me ramène, si on le désire, à ces scribes ; mais qu'on n'aille pas me présenter une collection de ceux qui, après avoir amassé quelque argent en quêtant les cadeaux des débauchés prodigues et les gratifications qu'on accorde aux comédiens, du moment qu'ils ont acheté une charge dans la décurie des scribes, déclarent que du premier ordre des acteurs sifflés, ils ont passé dans le second ordre de l'Etat ».
37. La date de la *lex Cornelia* n'est pas assurée. On peut hésiter entre 81, 80 et 79. La plupart des auteurs retiennent la date de 81 mais sans avoir d'argument déterminant. La date de 80 permettrait d'imaginer que Sylla lui-même se serait réservé la nomination d'une partie des appariteurs supplémentaires. On pourrait notamment penser au scribe Cornelius qui fut sans doute questeur en 44 (MÜNZER 1900, *RE*, IV-1, col. 1250, *s.v.* Cornelius n°5) ; *cf.* aussi col. 1257, n°51-52, et qui, malgré Badian (1989, p. 584 ; p. 586-589), pourrait avoir été un affranchi des proscriptions.
38. MOMMSEN 1848, p. 9.

Si telles étaient les règles, on comprend bien qu'elles se soient appliquées aux scribes questoriens qui accompagnaient leur magistrat dans la province où ils étaient envoyés et revenaient avec eux. Mais comment comprendre alors la position des scribes de Verrès, Papirius Potamon et Maevius, quand le premier fut retenu par Verrès lorsque son questeur Caecilius Niger quitta la province et que l'autre l'accompagna tout au long de sa légation puis l'assista à nouveau au cours de sa préture urbaine ? De tels comportements étaient incompatibles avec les principes de continuité dans l'emploi et d'affectation annuelle que nous venons d'analyser. Ils imposaient de sortir des décuries. Ces personnages étaient pourtant des scribes de magistrat et ce dans des conditions parfaitement régulières. A aucun moment en effet, Cicéron ne mettait en cause la légitimité de leur position et il les traitait avec les autres comme faisant partie d'un même *ordo*[39].

C'est une inscription du Haut Empire qui fournit la solution[40]. Il s'agit d'une sentence d'un proconsul de la province d'Afrique, un certain Marcellus — M. Vitorius Marcellus, consul suffect en 105 apr. J.-C. ou M. Asinius Marcellus, consul ordinaire en 104 apr. J.-C.[41] — qui tranchait un différend sans doute foncier entre un citoyen romain Iulius Regillus et une communauté indigène, les Aunobaritani. Le document était affiché en deux parties : le texte de la sentence d'une part et la liste des membres du *consilium* qui avaient pris part à la décision de l'autre. Le premier texte nous intéresse peu. La liste des membres du *consilium* en revanche est tout à fait éclairante :

> *L. Iulius Catullinus, Q. Pompeius Primus, L. Sem/pronius Flaccus, Q. Cordius Clemens, M. Cladius Phi/lippus, L. Neratius Bassus, L. Marius Perpetuus scriba ques/torius, Sex. Serius Verus haruspex, L. Pomponius Cari/sianus scriba librarius, P. Papenius Salutaris / scriba librarius.*

Elle comprenait en effet d'abord six noms de personnages dont la fonction n'était pas indiquée. Il s'agissait des membres les plus honorables de l'entourage du proconsul, peut-être des sénateurs ou des chevaliers. Les quatre autres étaient certains de ses appariteurs. Leurs noms étaient cités dans l'ordre hiérarchique : d'abord un scribe questorien, puis un haruspice et enfin deux scribes dits *librarii*.

La ressemblance avec la cohorte de Verrès est saisissante. On se souvient que Cicéron lui reprochait d'avoir pris comme juges, en plus d'individus un peu plus

39. Badian (1989, p. 600) se pose la question et répond rapidement que ceux dont l'affectation relevait de la *sortitio* étaient ceux qui n'avaient pas auparavant été tirés des décuries par quelque magistrat.
40. *AE* 1921.38-39 = *ILAfr* 591-592 ; *cf.* JONES 1949, p. 40-41.
41. THOMASSON 1996, p. 53-54.

honorables, son scribe, son haruspice, son *praeco* et son médecin[42]. Sans doute la pratique pour un gouverneur de province de faire participer ses appariteurs aux décisions judiciaires était-elle plus fréquente que les dénonciations intéressées de Cicéron ne le laissent supposer. N'étaient-ils pas après tout citoyens romains et membres de catégories reconnues à Rome ? Ainsi pouvons-nous considérer que le poids de la tradition et la continuité des pratiques justifient également ce rapprochement entre Verrès et un proconsul contemporain de Trajan.

Mais c'est le parallèle entre les deux catégories de scribes du proconsul d'Afrique et la situation de ceux qui assistaient Verrès qui est le plus éclairant. Comme son collègue plus récent, Verrès bénéficiait aussi de l'assistance des scribes de ses questeurs. Cicéron ne citait que ceux qui avaient été les complices directs de ses crimes et qui lui étaient particulièrement liés. Mais si on fait le compte, à raison de deux scribes par questeur et pendant trois ans, ce furent douze scribes questoriens qui eurent l'occasion d'être ses collaborateurs[43].

Papirius Potamon (après qu'il eut quitté Caecilius Niger) et Maevius n'étaient pourtant pas du nombre. En s'attachant à Verrès pour plusieurs années, ils étaient sortis du système des décuries et s'étaient affranchis de l'affectation annuelle qu'il impliquait. On peut même imaginer qu'ils avaient vendu leur décurie à quelque *uicarius*. Si donc ils occupaient un poste de scribe, ce n'était pas comme scribes questoriens, mais comme ces scribes *librarii* qui apparaissaient dans le *consilium* du proconsul d'Afrique.

Cette constatation fait émerger d'autres problèmes. On connaît certes l'existence des scribes *librarii*, mais on considère qu'il s'agissait d'individus de rang inférieur et qui ne bénéficiaient ni de la reconnaissance ni de la dignité des scribes questoriens.

Cette distinction repose sur trois textes qui établissaient la liste des appariteurs dont certains magistrats romains devaient bénéficier.

Le premier n'est guère explicite. Il s'agit de l'allusion de Cicéron à l'*ornatio* que la *rogatio Seruilia* de 63 prévoyait pour les decemvirs chargés de l'application de la loi agraire : *deinde ornat apparitoribus, scribis, librariis, praeconibus, architectis* (...)[44]. Il est en effet impossible de savoir si le texte primitif distinguait entre *scribae*

42. *Ver.* 3.137 (cité *supra* n. 6) ; *cf.* 3.28 ; 3.54 ; 3.68-69 ; 3.117 ; 3.138.

43. *Cf.* MOMMSEN 1892, p. 399, n. 1. Pour un autre exemple de scribe questorien au service d'un proconsul, *cf. CIL* 10.7852.

44. Cic. *Agr.* 2.32 : « (Rullus) leur fait un cortège d'appariteurs, de scribes, de secrétaires, de crieurs, d'architectes ».

et *librarii* ou désignait une même catégorie sous l'association des deux termes. Cette deuxième hypothèse est d'ailleurs plus probable puisqu'on ne voit pas bien de quelle décurie les premiers auraient été issus.

Le second semble un peu plus clair. Le sénatus-consulte de 11 qui mettait en place des curateurs des eaux prévoyait de leur affecter, lorsqu'ils auraient à effectuer leur mission hors de Rome, *lictores binos et seruos publicos ternos, architectos singulos et scribas et librarios, accensos, praeconesque totidem habere, quot habent ii per quos frumentum plebei datur*[45]. Le texte semble sûr. Mais comme aucune inscription ne vient confirmer l'existence d'une décurie de scribes des curateurs des eaux ou des distributeurs de l'annone où seraient recrutés les premiers, le doute reste permis de savoir s'il ne s'agissait pas d'une seule et même catégorie de *scribae librarii* qu'un *et* introduit plus tard dans la tradition manuscrite aurait dédoublée.

Les indications que fournit le troisième sont en revanche complètement assurées. Un des chapitres que nous avons conservés de la constitution de la colonie césarienne d'Urso en Espagne établissait la liste des appariteurs dont bénéficieraient les *duumuiri* de la cité et fixait leur salaire :

> *IIuiri quicumque erunt, ii<s> IIuiri<s> in eos singulos / lictores binos, accensos sing(ulos), scribas bi/nos, uiatores binos, librarium, praeconem, / haruspicem, tibicinem habere ius potestas/que esto. (...) eisque merces in eos singul(os), qui IIui/ris apparebunt, tanta esto, in scribas sing(ulos) / (sestertium) (mille ducenti), in accensos sing(ulos) (sestertium) (septingenti), in lictores / sing(ulos) (sestertium) (sescenti), in uiatores sing(ulos) (sestertium) (quadringenti), in libra/rios sing(ulos) (sestertium) (trecenti), in haruspices sing(ulos) (sestertium) / (quingenti) prae/coni (sestertium) (trecenti) (...)*[46].

Comme on le voit, les scribes et les *librarii* étaient là deux catégories complètement différentes puisqu'elles apparaissaient séparées l'une de l'autre par les *uiatores* dans la première énumération et par les *accensi*, les licteurs et les *uiatores*

45. Front. *Aq.* 100 : « (Les curateurs des eaux) auront chacun deux licteurs et trois esclaves publics, un architecte, un scribe, et un copiste chacun, des ordonnances et des hérauts en nombre égal à celui dont disposent ceux qui auront été chargés de distribuer le blé à la plèbe ».

46. CRAWFORD 1996, n°25, c. 62, l. 11-15 ; l. 32-37 : « Les duumvirs, quels qu'ils seront, qu'ils aient le droit et le pouvoir d'employer pour chacun d'eux, deux licteurs, une ordonnance (*accensus*), deux scribes, deux huissiers (*uiatores*), un copiste (*librarius*), un héraut (*praeco*), un haruspice, un joueur de flûte (...). Et qu'à ces personnes, pour chacune de celles qui seront au service des duumvirs, soit attribué le salaire (*merces*) suivant : pour chaque scribe, mille deux cents sesterces, pour chaque ordonnance (*accensus*), sept cents sesterces, pour chaque licteur, six cents sesterces, pour chaque huissier (*uiator*), quatre cents sesterces, pour chaque copiste (*librarius*), trois cents sesterces, pour chaque haruspice, cinq cents sesterces, pour un héraut, trois cents sesterces ».

dans la seconde. Il est évident aussi que les *librarii* bénéficiaient d'une considération nettement inférieure à celle des scribes puisqu'ils étaient cités dans l'ordre hiérarchique après eux et les *uiatores* et qu'ils recevaient une rémunération de trois cents sesterces quand les scribes en touchaient mille deux cent. Ajoutons enfin qu'il est à peu près certain que ces règles institutionnelles de la petite cité d'Urso imitaient celles qui étaient en vigueur à Rome[47].

Ces quelques indications conduisent ainsi à la conclusion évidente qu'à Rome les scribes et les *librarii* correspondaient à deux catégories différentes et de niveau hiérarchique inégal. Mais à raisonner rigoureusement, il s'agissait de deux catégories de postes et non pas de deux catégories sociales, puisque l'exemple même des scribes de Verrès prouve que les mêmes hommes pouvaient être successivement scribes questoriens et *librarii*.

Ce fut sans doute en effet comme *librarii* que Papirius Potamon et Maevius servirent Verrès après qu'ils eurent quitté leur poste de scribe questorien. Les conditions de recrutement à ces postes moins bien considérés étaient probablement plus souples que celles qui régissaient le système des décuries. Pour comprendre la continuité de leur affectation auprès du gouverneur de Sicile, on imagine volontiers que Verrès les avait embauchés directement et sous sa seule responsabilité. Ainsi Papirius Potamon aurait-il déjà été *librarius* au cours de sa légation, serait peut-être resté sans poste une année ou deux, aurait de nouveau rejoint Verrès au début de sa préture urbaine et serait resté à ses côtés tout au long de sa promagistrature en Sicile. Maevius, quant à lui, le serait devenu après le départ de Caecilius Niger et le serait resté au cours des années suivantes. Les deux hommes n'auraient constitué qu'une partie de l'appareil administratif du gouverneur. D'autres, en particulier les scribes questoriens, l'auraient également assisté. Mais comme c'étaient ces deux là qui étaient les plus proches et les complices constants de ses malversations, Cicéron ne citait qu'eux et laissait les autres dans l'ombre.

Cette reconstitution des faits à laquelle nous parvenons ouvre à son tour d'autres perspectives. On pourrait se demander pourquoi Papirius Potamon et Maevius quittèrent des emplois de scribes questoriens qui leur assuraient sans doute une rémunération supérieure et une indépendance totale à l'égard des magistrats, pour des postes subalternes, au salaire probablement plus faible et qui les subordonnaient totalement au magistrat qu'ils servaient. La réponse est évidente. En se

47. On trouve une organisation tout à fait comparable à Ostie, *cf.* SWAN 1970. La table d'Héraclée en revanche ne connaît que des *scribae librarii*, *cf.* CRAWFORD 1996, n°24, l. 80.

soumettant à Verrès, ils gagnaient sa confiance et une part de ses profits. Le million trois cent mille sesterces qu'empocha Maevius[48] compensait largement la perte de rémunération qu'il avait pu subir. La concession publique de l'anneau d'or rattrapait et dépassait plus qu'on ne pouvait l'imaginer la perte de dignité éventuelle. Verrès de son côté se gagnait des complices fidèles qui pouvaient l'aider dans toutes ses fraudes et ses exactions. Il échappait ainsi à l'incertitude de devoir composer avec des appariteurs qui ne lui auraient rien dû ou qui, pire, appartenant à quelque autre clientèle, auraient pu le surveiller, voire le dénoncer. Comme on le voit, cette indépendance des appariteurs où l'on s'est plu parfois à voir une garantie de bonne administration de la cité, pouvait facilement être contournée au bénéfice réciproque des magistrats et de ceux qui les assistaient. On doit même considérer que cette association de Verrès et de ses scribes, loin d'être l'exception, était la règle, car c'est ainsi que pouvaient se constituer ces relations fortes entre un homme politique et un scribe que l'on repère çà et là dans l'histoire de la fin de la République[49].

Il faut aussi pour que tout ceci soit plausible que la distance entre les deux emplois n'ait pas été considérable et qu'en d'autres termes les *librarii* fussent restés des scribes publics. Pour que Verrès pût confier des tâches officielles de comptes et de tenue des livres et des archives à ces personnages, il fallait en effet que leur position vis-à-vis des autres instances de la cité eût quelque chose d'officiel. C'était le cas.

Cicéron ne faisait aucune distinction de statut entre les scribes de Verrès et les autres. Ils appartenaient tous au même ensemble, un *ordo*, dont il affirmait la valeur et la place dans la cité. Et si Cicéron contestait à Papirius Potamon et à Maevius les qualités morales qui les en auraient rendus dignes, il ne mettait pas en cause le fait qu'ils en étaient membres. L'*ordo* des scribes ne se limitait donc pas à ceux qui composaient les décuries. Il s'étendait aussi à ceux qui en avaient été membres un jour et qui en étaient sortis pour devenir *librarii* ou plus simplement vivre de leurs revenus, comme ces deux scribes Servilius et Antistius qui étaient *magistri* d'une société de publicains et ne semblent pas avoir exercé d'autre fonction professionnelle. Ainsi, l'insertion dans une décurie qualifiait-elle ceux qui en bénéficiaient. Elle leur permettait d'abord d'acquérir la compétence technique nécessaire à l'exercice concret de leurs responsabilités, en matière de comptabilité, de prise de notes, de rédaction des documents et de gestion des archives. Mais elle leur donnait surtout une dignité et un rang officiellement reconnus qu'ils conservaient

48. *Ver.* 3.184.
49. *Cf.* les exemples fournis par BADIAN 1989.

dans leurs fonctions ultérieures, même si, dans le cas des emplois de *librarii*, elles étaient moins bien considérées. C'était en entrant dans la décurie qu'ils entraient dans l'*ordo*[50]. On comprend dès lors que, malgré tous leurs défauts et le poste de rang inférieur qu'ils occupaient, Papirius Potamon et Maevius aient pu envisager de se hisser aux frontières de l'ordre équestre.

Cette nouvelle définition de la position respective des scribes et des *librarii* permet de mieux comprendre les documents qui nous les font connaître. Jusqu'ici l'infériorité évidente des emplois de *librarii* qu'attestait la loi d'Urso a parfois conduit à imaginer une différence de qualité entre les deux catégories et à interpréter en ce sens les données de l'épigraphie[51]. Il faut donc les examiner à nouveau, car même si la plupart des inscriptions de scribes sont contemporaines de l'Empire, le traditionalisme des institutions romaines impose de les prendre en compte.

Les scribes des édiles et des tribuns se disaient soit *scriba*, soit *scriba librarius* (*aedilium, aedilicius, tribunorum* ou *tribunicius*)[52]. Il est donc difficile de savoir s'il s'agissait de deux catégories différentes ou plus probablement de deux façons de se définir. Les scribes questoriens en revanche, ceux qui étaient susceptibles d'assister des magistrats *cum imperio*, se rangeaient presque exclusivement sous deux dénominations. Ils se disaient soit *scribae quaestorii*, soit *scribae librarii quaestorii ex tribus decuriis*[53]. On ne peut pas imaginer que les premiers n'aient pas appartenu aux décuries. La logique de la loi Cornelia s'y oppose et surtout les rares inscriptions de *scribae quaestorii ex tribus decuriis* que l'on connaît. Ces dernières permettent d'ailleurs de comprendre ce qui a pu se passer. Sur les trois qui sont attestées en effet,

50. La *lex Cornelia* (I, l. 32-33) prenait soin de préciser que les nouveaux *uiatores* et *praecones* qui seraient recrutés devraient être jugés dignes de l'*ordo*. On peut imaginer alors une procédure de serment comme celle attestée dans les lois d'Urso et Flavia (*cf.* CRAWFORD 1996, n°25, c. 81 ; GONZÁLEZ 1986, p. 172, c. 73).

51. *Cf.* en part. PURCELL 2001, qui aboutit à un système d'une complexité peu vraisemblable (p. 649). Les quelques rares inscriptions qui font allusion à des *decuriae maiores* (de scribes édiliciens ou tribuniciens) ou *minores* (de scribes questoriens) reflètent sans doute des dédoublements introduits sous l'Empire et sont en tout cas trop rares pour justifier l'hypothèse de deux ensembles parallèles de décuries dans toutes les catégories.

52. *e.g. CIL* 6.1810 ; 6.1818 ; 6.1822 ; 6.1836-1838 ; 6.1840-1851 ; 6.1853-1854, dans le premier cas ; *CIL* 6.1808 ; 6.1815 ; 6.1839 ; 6.1847 ; 6.1852 ; 6.1855-1856 dans le second. L'appartenance à la décurie est quelquefois indiquée et ce, aussi bien dans un cas que dans l'autre.

53. *e.g. CIL* 6.1803 ; 6.1805 ; 6.1806 ; 6.1812-1814 ; 6.1817 ; 6.1818 ; 6.1820 ; 6.1822 ; 6.1823 ; 6.1825 ; 6.1827 ; 6.1828 ; 6.1832, dans le premier cas ; et *CIL* 6.1804 ; 6.1807 ; 6.1808 ; 6.1811 ; 6.1815 ; 6.1819 ; 6.1824 ; 6.1829 ; 6.1830 ; 6.1831 ; 6.1833, dans le second.

deux sont sûrement d'époque républicaine[54]. Elles correspondent à une situation où les expressions *scriba quaestorius* et *scriba quaestorius ex tribus decuriis* signifiaient la même chose. Sous l'Empire, cette synonymie ne disparut pas, mais les *scribae librarii* de magistrats supérieurs qui étaient tous d'anciens *quaestorii ex tribus decuriis*, adoptèrent une formule qui associait leur situation présente à la qualification qu'ils avaient reçue et les valorisait davantage[55]. Dans les deux cas cependant, les titres témoignaient de l'appartenance à l'*ordo* par leur insistance sur la qualité qui permettait d'y entrer.

Une telle unité de corps, alors même que les deux emplois étaient distincts, ne laisse cependant pas d'intriguer. Il faut donc, pour finir, tenter de comprendre pourquoi deux catégories de scribes coexistaient, alors qu'une seule apparemment aurait pu suffire et pourquoi c'étaient les mêmes individus qui occupaient les deux types de postes puisqu'ils étaient différents.

Nous avons déjà largement répondu à la deuxième question. La complicité que Verrès avait construite avec ses scribes ne faisait sans doute que détourner de façon criminelle une relation habituelle entre des magistrats et cette catégorie d'appariteurs. Ces derniers trouvaient un avantage immense à se faire recruter comme *librarii*. Ils gagnaient la confiance de membres parfois très importants de l'aristocratie sénatoriale et pouvaient s'en trouver rémunérés par des gains d'argent ou d'influence sans commune mesure avec ceux que leur aurait valus leur position première. L'intérêt qu'y trouvaient les magistrats supérieurs n'était pas moins grand. Ces emplois de *librarii* étaient mis à leur disposition en plus du contingent normal des scribes questoriens. Le recrutement échappait au système des décuries. Ils pouvaient faire appel à qui ils voulaient. Ils embauchaient donc des scribes questoriens qui appartenaient à l'*ordo*, entretenaient probablement de bonnes relations avec leurs collègues qui seraient affectés à l'*aerarium* et avaient le double avantage d'être honorables et compétents. Ils échappaient également au risque de devoir partager leurs comptes et leurs secrets avec des scribes qu'ils n'auraient pas choisis et qui, pire, auraient pu avoir partie liée avec quelqu'un d'autre. Les deux parties trouvaient donc leur compte à cet échange.

Ainsi s'efface une difficulté. Tant que l'on ne prenait pas précisément en compte l'existence de cette dualité d'emplois dans un même corps, on ne pouvait pas

54. *CIL* 1^2.1313 = 6.1816 ; *AE* 1991.115 ; *CIL* 8.11033 = *ILTun.* 15 : les deux premières sont républicaines, la troisième – très incertaine – l'est peut-être aussi.

55. Les cas de *scribae librarii quaestorii* qui n'affichaient pas leur appartenance aux trois décuries sont très rares : *cf. CIL* 6.1809 ; 6.1821 ; 6.1822a ; 6.5722 ; 6.32273 ; *AE* 1974.224.

comprendre que l'organisation des décuries et l'affectation annuelle par tirage au sort des scribes qui en étaient membres aient pu autoriser les forts liens clientélaires qui marquaient les relations entre certains personnages et leurs appariteurs. Il y avait là une contradiction[56] difficile à surmonter que le raisonnement qui précède permet peut-être d'apaiser.

Reste malgré tout la question principale. Pourquoi ces deux types de scribes devaient-ils coexister quand tout le monde semblait trouver intérêt à l'association personnelle entre un magistrat et ses appariteurs ? Et qu'est-ce qui justifiait en fait cette organisation complexe des décuries ?

Notons pour commencer que le système des décuries présentait bien des avantages. Il assurait d'abord aux appariteurs une place reconnue dans la cité, une certaine autonomie dans la gestion de leurs affaires, une indépendance solide vis-à-vis des magistrats et la capacité de transmettre une position relativement privilégiée. Tout ceci cependant n'aurait pas suffi à en assurer la pérennité et aurait même certainement conduit à la suppression d'une procédure où les magistrats étaient dépouillés de leur capacité de nomination, si ceux-ci n'y avaient pas aussi trouvé leur compte. L'indépendance des appariteurs les empêchait certes de bénéficier de l'assistance d'individus qui leur auraient été personnellement liés. Mais elle leur évitait le plus souvent d'avoir à subir la collaboration d'individus qui auraient été recrutés par d'autres membres de l'aristocratie qui leur auraient été hostiles. Imaginons ce qu'aurait été la composition des collèges d'appariteurs au moment où, par exemple, dominaient les Cornelii Scipiones, les Caecilii Metelli ou pire encore quand le pouvoir était concentré dans les mains d'un seul homme. Aucun magistrat n'aurait pu au cours de sa carrière échapper au contrôle de ces familles ou de ces individus. L'indépendance des appariteurs était aussi une garantie d'indépendance, de *libertas*, des magistrats, surtout des plus modestes et des moins puissants.

Ces remarques expliquent sans doute que le système des décuries ait perduré mais ne rendent pas compte des conditions qui ont conduit à son apparition ni qu'il ait coexisté avec le recours aux *librarii*.

Il est très difficile de répondre avec assurance à la première question. Rien ne permet d'en dater ni d'en expliquer vraiment l'origine. Mais tout conduit à penser qu'il était assez archaïque. Le terme lui-même de décurie renvoyait à une base de dix qui ne correspondait plus à aucune réalité identifiable à la fin de la République. Il

56. Purcell (1983, p. 138-139 ; 2001, p. 670-671) la pointait mais n'offrait guère de solution. Badian (1989, p 599 ; p. 601-603) la cherchait dans une contribution financière des patrons à l'achat de la décurie, au point d'en faire paradoxalement un instrument de recrutement aux mains de l'aristocratie.

témoignait sans doute d'une situation ancienne dont la nécessité s'était effacée et dont le sens s'était perdu. Le fait que les magistrats *cum imperio* n'aient pas disposé de décuries de scribes semble renvoyer à une période où leur action s'inscrivait principalement dans l'oralité. Les autres traits de l'organisation des décuries vont aussi dans le même sens. Elle était profondément liée aux règles de l'annalité. Les appariteurs étaient affectés pour une année et pas davantage. Leur nombre aussi était fixe. Comme le prouve la loi Cornelia, il fallait une décision officielle à un niveau élevé pour changer des chiffres que la tradition rendait sans doute immuables[57]. L'impossibilité où l'on est de rapporter les nombres qui apparaissent dans la *lex Cornelia* au nombre réel des magistrats du I^er^ siècle et même de comprendre le rapport entre les chiffres qu'elle donne et l'augmentation du nombre des questeurs, laisse supposer que la correspondance entre les deux avait cessé d'être fonctionnelle, pour ne plus être que symbolique[58].

L'économie générale de ce système semble donc avoir été bien adaptée à un ensemble fixe de magistratures bien régulé par l'annalité, mais avoir été incompatible en revanche avec des procédures de prorogation des magistratures ou de collation de l'*imperium* à des *priuati*. S'il fallait donc faire une hypothèse, on pourrait dire qu'il correspondait bien à la situation qui prévalait au IV^e^ siècle, avant les guerres samnites, quand précisément la nécessité de proroger des commandements ne s'était pas encore imposée.

Plus tard évidemment, la situation changea. Les guerres et l'administration des provinces imposèrent la pratique de la prorogation et l'augmentation du nombre

57. *Cf.* aussi le sénatus-consulte de 23 (*CIL* 6.32272). La proposition agraire de Rullus et le sénatus-consulte de 11 que nous avons cités ne prévoyaient sans doute que l'emploi de scribes *librarii* déjà membres de l'*ordo* et non pas une augmentation du nombre des membres des décuries.

58. L'augmentation du nombre des appariteurs d'un tiers ne correspond pas à celle du nombre des questeurs de 8 ou 12 à 20. Mommsen, qui cherchait une relation fonctionnelle, avait fini par aboutir à l'idée selon laquelle les questeurs de chaque année nommaient un tiers des appariteurs des 3 années suivantes (1863 p. 110 et 1892, p. 387 ; p. 402). Les chiffres de 3 ou de 4 nominations n'auraient donc été que les multiplicandes des chiffres totaux qui auraient été de 9 avant la loi et de 12 après. Comme les inscriptions font apparaître l'existence de 3 décuries, les chiffres globaux auraient été de 27 et de 36 individus, ce qui pouvait correspondre aux nécessités réelles (*cf.* aussi KORNEMANN 1921, col. 852). Mais Keil (1902) a bien montré que ce calcul ne correspondait pas à la logique du texte. Il faut donc se contenter des chiffres de 9 et 12 pour le total des trois décuries, ce qui ne peut certainement pas avoir répondu aux besoins effectifs des magistrats. Purcell (2001, p. 651-652) imaginait qu'il pouvait y avoir dans les décuries d'autres appariteurs que ceux auxquels la loi faisait allusion, ce qui est peu vraisemblable. Il suggérait aussi (p. 660) que le chiffre de 3 décuries questoriennes pourrait avoir correspondu à la période de 267-227, où il y avait 6 questeurs. L'idée est intéressante. Le nombre des décuries se serait alors figé à ce moment là.

des détenteurs d'*imperium*. Les conditions étaient telles aussi que l'on était dans l'impossibilité de prévoir d'une année sur l'autre combien de personnages devraient bénéficier de l'assistance d'appariteurs. Tout cela pesa sur le système des décuries. Il fallut l'adapter. La réponse tint à l'introduction du vicariat qui donnait de la souplesse au dispositif tout en en conservant l'essentiel. Les appariteurs étaient toujours issus du corps officiel, le nombre de ceux qui étaient affectés aux magistrats annuels restait fixe, mais on pouvait faire sortir des rangs ceux qui serviraient dans les provinces, auprès des autres commandants que les consuls ou même plus tard auprès des magistrats de la Ville qui étaient créés en supplément. Ce fut alors peut-être que la création de postes surnuméraires de *librarii* s'imposa et que petit à petit se mit en place cette dualité d'emplois dans l'unité du corps.

Ce fut en tout cas ainsi que l'*ordo* se construisit. Il comprenait à la fois les appariteurs membres des décuries et ceux qui en étaient sortis et qui, pour certains d'entre eux, restaient à la disposition des magistrats. Le corps était assez large pour répondre à tous les besoins. Les décuries cessèrent ainsi d'être le cadre strict de toutes les affectations. Elles devenaient celui du recrutement, de la qualification professionnelle et du gain d'honorabilité. Elles restaient le cœur du dispositif. On entrait dans l'*ordo* en même temps que dans les décuries, et on y restait même quand on les quittait. Il n'était donc plus nécessaire de faire exactement correspondre à chaque prorogation, création de magistrats supplémentaires ou augmentation des membres d'un collège, une augmentation strictement proportionnelle du nombre des appariteurs. Le système fonctionnait sur une base plus large et évidemment plus souple tout en préservant l'essentiel des valeurs civiques. Et s'il fallait enfin proposer une date pour cette évolution décisive, on devrait évidemment songer à la fin de ce même IV^e^ siècle qui fut le moment où l'ensemble de la cité fut réorganisée sur des bases rationnelles fondées précisément sur la notion d'*ordo*[59].

Plus tard, les décuries continuèrent de fonctionner comme le noyau originel de l'*ordo*. Elles ne se confondaient pas avec lui ni ne s'y superposaient, mais en constituaient en quelque sorte la tête et l'institution de référence. Ainsi peut-on comprendre que sous la République des collèges soient parfois apparus qui regroupaient une partie des scribes, issus des décuries et membres de l'*ordo*, mais qui avaient pris une certaine autonomie et se réunissaient sur la base d'intérêts plus

59. HUMM 2005.

spécifiques[60]. Ils ne semblent pas avoir organisé l'ensemble du corps et s'effacèrent sous l'Empire, à la suite peut-être d'une réforme augustéenne qui pourrait avoir confié aux *sexprimi*, les responsables des décuries, une autorité sur l'*ordo* qui leur aurait permis de représenter ses intérêts et de gérer les affaires communes[61]. L'articulation entre les deux ensembles répondait donc de bout en bout à la même logique. Les scribes en entrant dans les décuries acquéraient une dignité et une appartenance au corps qui les qualifiait dans la hiérarchie civique et leur permettait d'exercer une fonction publique.

Loin d'être fermé et unique, le système des décuries créait les conditions d'un recrutement régulier et suffisant d'appariteurs qui se mettaient à la disposition des magistrats. Il était né sans doute des nécessités mêmes de l'administration de la cité mais il avait évolué et débouché sur l'organisation d'*ordines*. Pour servir Rome, en effet, il ne fallait pas seulement bénéficier d'une compétence technique. Il fallait aussi tenir un rang et répondre à une certaine dignité tant l'efficacité n'allait pas sans l'honneur. Et il n'est pas inintéressant de constater que c'est Verrès et ses scribes qui, en ayant failli à ce devoir, fournissent l'occasion de percevoir les mécanismes qui l'établissaient.

60. Et parmi eux les poètes. Je laisse de côté ce point très important qui mériterait un autre développement, *cf.* PANCIERA 1991, p. 273-277 ; PURCELL 2001, p. 661-662. Il n'y a aucune raison de penser que, comme le voulait Badian (1989, p. 595 ; p. 601), ces collèges aient précédé les décuries.
61. *Cf. CIL* 6.1810 : un *sexprimus* est aussi *procurator ordinis* ; et sans doute aussi Hor. *S.* 2.6.36.

BADIAN E., « The *scribae* of the Roman Republic », *Klio*, 71, 1989, p. 582-603.

BADIAN E., *Zöllner und Sünder, Unternehmer im Dienst der römischen Republik* (trad. actualisée de *Publicans and Sinners*, 1972), Darmstadt, 1997.

CARCOPINO J., *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914.

COHEN B., « Some Neglected Ordines : the Apparitorial Status-group », dans Cl. Nicolet (dir.), *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, p. 23-60.

CRAWFORD M. H. (dir.), *Roman Statutes*, BICS suppl. 64, 2 vol., Londres, 1996.

GABBA E., « Lineamenti di un commento alla *lex Cornelia de XX quaestoribus* », *Athenaeum*, 61, 1983, p. 487-493.

GONZÁLEZ J., « The *lex Irnitana* : a new copy of the Flavian municipal law », *JRS*, 76, 1986, p. 147-243.

HUMM M., *Appius Claudius Caecus, la République accomplie*, BEFAR, 322, Rome, 2005.

JONES A. H. M., « The Roman Civil Service (Clerical and Sub-clerical Grades) », *JRS*, 39, 1949, p. 38-55.

KEIL J., « Zur *lex Cornelia de viginti quaestoribus* », *WS*, 24, 1902, p. 548-551.

KORNEMANN E., art. « *scriba* », *RE*, II-A-1, col. 848-857, 1921.

MOMMSEN Th., *Inauguraldissertation, I* Ad legem quam dicunt de scribis viatoribus praeconibus animadversiones, Kiel, 1843 [= *Ges. Schrift.* III, 3, p. 455-457].

MOMMSEN Th., « *De apparitoribus magistratuum Romanorum* », *RhM*, 6, 1848, p. 1-57.

MOMMSEN Th., *Le droit public romain*, trad. fr., 1, Paris, 1892.

NICOLET Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*, 2, BEFAR, 207, Paris, 1974.

PANCIERA S. *et alii*, « *Inscriptiones Latinae liberae rei publicae* », *Epigraphia, Actes du Colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Degrassi*, CEFR, 143, Rome, 1991, p. 241-491.

PURCELL N., « The *Apparitores* : a Study in Social Mobility », *PBSR*, 51, 1983, p. 125-173.

PURCELL N., « The *ordo scribarum* : a Study in the Loss of Memory », *MEFRA*, 113-2, 2001, p. 633-674.

SWAN M., « *CIL* XIV 353 and S 4642 : *Apparitores* at Ostia and Urso », *Latomus*, 29, 1970, p. 140-141.

THOMASSON B. E., Fasti Africani, *Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Acta Instituti Romani Regni Sueciae, 53, Stockholm, 1996.

VARVARO M., « Per un'interpretazione della *Lex de XX quaestoribus* », *ASGP*, 43, 1995, p. 577-588.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 57-87

LA COHORTE DU GOUVERNEUR VERRÈS

Sylvie PITTIA
Université de Reims — UMR 8585 Centre G. Glotz

Les *Verrines*, plus particulièrement les livres 2 à 5 de la *Deuxième action*, offrent une image très négative de la cohorte du gouverneur[1] : elle aurait fait plus de dégâts que les bandes d'esclaves révoltés – accusation qui, en 70, résonne avec force. La cohorte de Verrès effraye les Siciliens, qui craignent les condamnations abusives voire les tortures[2]. Au fil des discours, l'accusateur détaille ce groupe de trafiquants, de falsificateurs, d'individus brutaux. Le lecteur en oublie qu'il s'agit aussi de l'entourage officiel du gouverneur, que la cohorte comporte des magistrats et des fonctionnaires pris parmi les *ordines*, supérieurs ou mineurs, juridiquement contrôlés et reconnus aptes à l'exercice de la puissance publique. Une relecture de la documentation peut-elle introduire quelques nuances dans ce tableau[3] ?

La source cicéronienne reste la plus riche, du fait des *Verrines*[4], mais aussi parce que la correspondance fournit les principaux points de comparaison : Marcus Cicéron, proconsul de Cilicie, puis son frère Quintus en Asie, livrent anecdotes ou

1. *Ver.* 2.27 ; 2.71 ; 3.22 ; 3.55 ; 4.115.
2. *Ver.* 3.30 ; 3.69 ; 3.140 ; 4.86-87 ; 5.141.
3. Sur la cohorte dans son ensemble : LINTOTT 1993, p. 50-52 ; BRAUND 1998. Sur les appariteurs : MOMMSEN 1848 ; 1889-1896, 1 [1892], p. 380-426 ; JONES 1960 ; PURCELL 1983 ; KUNKEL 1995, p. 104-135. Sur les difficultés de la définition, voir note 13.
4. Outre Verrès, sont évoqués ses prédécesseurs et son successeur immédiat en Sicile (voir en annexe du présent volume, p. 305-307), ainsi que la figure emblématique de Q. Mucius Scaevola. Ces parallèles dégagent les contrastes entre l'administration des années 73-71 et d'autres pratiques jugées exemplaires (BRENNAN 2000, 2, p. 482).

réflexions théoriques sur la composition et le fonctionnement de la cohorte du gouverneur[5]. Les autres sources concernant l'époque républicaine sont éparses[6].

Les *Verrines* retracent la carrière du personnage jusqu'à la préture de Sicile puis mêlent des événements qui ont lieu durant les trois années de son commandement provincial. Verrès fut questeur du consul Cn. Papirius Carbon (84 ou 82 ?) ; légat puis pro-questeur de Cn. Cornelius Dolabella durant sa propréture en Cilicie (80/79) ; préteur urbain (74) et enfin gouverneur de Sicile (73-71)[7]. Verrès apparaît comme membre de la cohorte d'autres magistrats ou gouverneurs, avant d'exercer des fonctions dans une province et de disposer à son tour d'une cohorte[8]. D'où la nécessité de considérer la chronologie des épisodes, leur localisation géographique, et les changements intervenus dans la composition de la cohorte au cours des trois années passées en Sicile. Ensuite, dans un discours d'accusation comme les *Verrines*, il faut distinguer les véritables infractions aux lois et le blâme adressé à Verrès et sa cohorte sur la base plus générale d'une réprobation morale[9].

Le propos ne peut éluder la définition de cette entité et l'étude prosopographique. Il s'efforce d'élargir le questionnement : comment voit-on vivre et agir la cohorte en Sicile, quelles sont ses apparitions publiques ? quelle est sa hiérarchie protocolaire, mais aussi effective auprès du préteur ? peut-on caractériser, dans la stratégie d'accusation suivie par Cicéron, le rôle que joue la présentation de la cohorte ?

5. *Q. fr.* 1.1.11-21 ; *Att.* 7.1.6 ; 7.2.3 ; 7.3.8.
6. Lucil. fr. H 89, p. 127 Charpin (= 1348 Marx), *cf.* BRAUND 1998, p. 20 ; Flav. Jos. *AJ* 14.229 et 238-239 (en 49), *cf.* SUOLAHTI 1958 ; Suet. *Iul.* 42.1 ; App. *Iber.* 94/365 mentionne un escadron d'élite plutôt qu'une cohorte, *cf.* PINA POLO 2001, part. p. 90-92 ; Fest. p. 249, l. 7-10 L (au sens d'escorte) ; enfin sur l'épisode de L. Quinctius Flamininus, *cf.* ASTIN 1978, p. 79-80 et 1988, p. 21 et p. 28-29 et BRAUND 1998, p. 13-17.
7. DRUMANN – GRÖBE 1919², 5 (*s.v.* Tullius), p. 278-349 ; COWLES 1917 ; HABERMEHL 1958, *RE*, XVI-A-2, col. 1561-1633, *s.v.* Verres n°1.
8. Un certain Cornelius (MÜNZER 1900, *RE*, IV-1, col. 1250, *s.v.* Cornelius n°6), licteur de Verrès en Cilicie, est tué dans une bagarre à Lampsaque (*Ver.* 1.67 ; 1.72 ; 1.80 ; 1.85). Cornificius (WISSOWA 1900, *RE*, IV-1, col. 1623, *s.v.* Cornificius n°2), *scriba praetorius*, est connu pour avoir falsifié ses registres (*Ver.* 1.150 ; 1.157). Il aurait reçu l'anneau d'or.
9. En 70, Verrès comparaît en vertu de la *lex Cornelia de repetundis* (*cf.* note 127). Il est, devant la justice, seulement comptable des extorsions de fonds et son entourage n'est pas co-accusé avec lui.

LE PÉRIMÈTRE DE LA COHORTE : APPROCHES FONCTIONNELLE ET PROSOPOGRAPHIQUE

La première difficulté consiste à définir le périmètre de la cohorte, il n'existe aucune liste de ses membres. Dans le vocabulaire rural, *cohors* désigne un enclos dans lequel on enferme indistinctement le bétail entre les outils agricoles[10]. La cohorte du gouverneur est constituée de tous ceux qui entourent le détenteur de la fonction, tous ceux qui l'accompagnent, officiellement ou pas. Et aucun texte antique ne définit à proprement parler la cohorte du gouverneur, sous un angle juridique ou administratif[11] : il existe bien des documents qui assignent à tel magistrat de Rome ou à tel magistrat municipal tel ou tel type d'appariteurs, éventuellement précisent leur nombre et le salaire qu'ils reçoivent[12]. Mais pour les gouverneurs de province, il n'est rien d'équivalent et, si les appariteurs sont bien membres de la cohorte, celle-ci ne se réduit pas aux appariteurs. Dès lors, quels en sont les membres obligés, officiels ? comment se fait l'articulation entre la désignation extérieure par le sort ou le choix des hommes par le gouverneur lui-même ? comment co-existent l'état-major proprement dit – qui inclut les questeurs et légats – et l'entourage privé ? Dans les dépouillements, j'ai délibérément relevé toutes les relations de Verrès, englobant aussi des fréquentations qui ne sont pas investies d'un rôle officiel[13]. Une bonne

10. Nonius p. 117, l. 11-19 L. Le jeu de mots sur le nom propre de Verrès aurait pu être prolongé par un autre sur la cohorte, enclos qui abrite les porcins d'un autre porc, le gouverneur.
11. *Ver.* 2.27 énumère les *comites, praefecti, scribae, accensi, medici, haruspices, praecones*, avant qu'un glissement ne s'opère vers *cohors tota illa*. De même, *Q. fr.* 1.1.11-21 présente une série de recommandations sur la conduite à tenir, le choix des collaborateurs, la responsabilité du magistrat...
12. A propos des assistants officiels des magistrats, *cf. lex Cornelia de XX quaestoribus* et *lex Coloniae Genetiuae* (CRAWFORD 1996, 1, n°14 et 25). La liste des appariteurs donnés pour Rome ou une magistrature municipale doit-elle être considérée comme le modèle, dans la mesure où les besoins ne sont pas les mêmes ? La présence d'un traducteur n'a pas de sens à Rome mais elle est indispensable dans le monde hellénophone. Il semble difficile de transposer intégralement le modèle donné par les deux documents épigraphiques. Voir dans ce volume, l'article de J.-M. DAVID, p. 35-56.
13. Peu de savants ont risqué une définition de la cohorte du préteur, sauf quand il s'agit, pour l'époque républicaine, de réfléchir à la nature d'une *cohors praetoria* distincte de la *cohors amicorum* et à leurs dates respectives d'apparition (WÖLFFLIN 1876 ; MOMMSEN 1879, p. 25-30 [= p. 1-6] ; PASSERINI 1939, p. 20-29). Passerini opte pour une définition large et non officielle de la cohorte : elle englobe les amis, les conseillers âgés ou les jeunes venus apprendre auprès du préteur, les experts militaires comme les fonctionnaires administratifs, les assistants comme le médecin, l'interprète, l'haruspice *etc.* Il ne s'agissait pas d'un terme technique et le terme ne correspondait à aucun cadre réglementaire : le bon vouloir du magistrat présidait aux choix. Pour cette définition large : CICCOTTI 1895, p. 31-33 et 107-108 ; HABERMEHL 1958, *RE*, XVI-A-2, col. 1579-1581, *s.v.* Verres n°1.

trentaine de personnages sont identifiés comme membres de l'entourage, sur le total des trois années passées en Sicile (voir la liste nominative en annexe, p. 86-87).

Les personnages appartenant aux ordres supérieurs

Deux questeurs[14] assistent le préteur en Sicile : à Lilybaeum, Q. Caecilius Niger[15] (73) puis P. Caesetius[16] (72-71) ; à Syracuse, M. Postumius[17] (73) puis T. Vettius[18] (72-71). Leur affectation géographique, la durée de leur présence prêtent à débat et, par commodité, je reprends la chronologie de N. Marinone[19]. Le gouverneur n'a pas prise sur la désignation des magistrats inférieurs : ils ont été élus par les comices, puis affectés selon une *sortitio*[20]. La proximité voire la complicité entre Verrès et ses questeurs s'examine au cas par cas : Q. Caecilius Niger, proche des Metelli, a tenté d'être l'accusateur complaisant de Verrès, Cicéron se débarrassa de lui dans la *diuinatio.*

Ces questeurs sont en principe en place pour un an – comme Verrès aurait dû l'être – donc les postes ont changé de titulaire pendant son mandat. De fait en 72, Q. Arrius, qui aurait dû remplacer Verrès comme préteur, fut employé dans la guerre contre Spartacus et Verrès, prorogé[21], fut chargé d'assurer la sécurité des côtes

14. Ps. Asc. *In Diu. Caec.* 2, p. 187, l. 6-8 Stangl.

15. MÜNZER 1897, *RE,* III-1, col. 1231, *s.v.* Caecilius n°101 ; HOLM 1898, p. 182-183 et p. 428 ; NICOLET 1966, p. 256-257 ; WISEMAN 1971, p. 218, n°73. Il serait d'origine sicilienne (Ps. Asc. *Argumentum Diu. Caec.*, p. 185, l. 16 Stangl : *domo Siculus*) ou aurait été élevé en Sicile, sans doute à Lilybaeum (*Diu. Caec.* 39). Plut. *Cic.* 39 le qualifie d'ἀπελευθερικός, fils d'affranchi. Il serait peut-être un indigène d'origine sémite, qui aurait reçu la citoyenneté romaine d'un Caecilius Metellus, magistrat en Sicile fin II^e^ ou début I^er^ siècle.

16. MÜNZER 1897, *RE,* III-1, col. 1310, *s.v.* Caesetius n°2 ; WISEMAN 1971, p. 219, n°83. On ignore tout de lui.

17. MÜNZER 1953, *RE,* XXII-1, col. 900, *s.v.* Postumius n°19.

18. Le *cognomen* est incertain, Chilo ou Sabinus. S'il est sûr que le *cognomen* Chilo est porté par le chevalier frère du questeur, il n'est pas attesté pour le magistrat (BROUGHTON 1951-1960, 3 [1960], p. 69). C'est un *homo nouus* : WISEMAN 1971, p. 272, n°481.

19. MARINONE 1965-1966, p. 251 pour le tableau de synthèse et part. p. 221-222, n. 2 pour une bibliographie récapitulative, qu'il résume à deux branches : KLEIN 1878, p. 148-150 ; ZIELINSKI 1894, p. 283-286.

20. *Q. fr.* 1.1.11.

21. *Ver.* 2.37 et 4.42 ; Liv. *Per.* 96.1 et 3. Q. Arrius serait mort dans les combats ou au cours du voyage : Schol. Gronov. B *In Diu. Caec.* 3, p. 324, l. 11-13 Stangl. Certains savants refusent d'accréditer le scholiaste, considérant qu'il a cherché une explication plausible (la mort) pour justifier le fait qu'Arrius n'ait pas pris son poste de gouverneur (MARSHALL – BAKER 1975, p. 222).

et d'éviter le passage de Calabre en Sicile des insurgés[22]. Verrès ne s'est donc pas installé d'emblée pour trois ans[23] ; son gouvernement a été prorogé par deux fois – selon des modalités différentes – et la cohorte fut partiellement renouvelée. M. Postumius et Q. Caecilius Niger ne pouvaient être prorogés pour 72. Les deux questeurs attendus, T. Vettius et P. Caesetius, sont ceux que le sort a désignés pour seconder son successeur. En principe, pour 71, il aurait dû y avoir remplacement de Verrès et tirage au sort de nouveaux questeurs. La guerre servile empêche la désignation d'un gouverneur, Verrès est alors prorogé sans qu'un autre préteur ait été désigné pour le remplacer. Les questeurs de 72 sont maintenus en place avec lui. Quatre questeurs se succèdent pendant ces trois années, au lieu des six qui auraient dû administrer les affaires de Sicile aux côtés de trois gouverneurs successifs[24]. Aucun de ces hommes ne fut choisi par Verrès, il se voyait attribuer des questeurs par le sort, tout comme il s'était vu attribuer la province. T. Vettius était certes apparenté au préteur[25], mais il prit ses distances avec sa conduite. Vettius était présent du fait d'un tirage au sort et en raison des fonctions occupées, non pour sa qualité de parent.

A ce groupe de rang sénatorial, il faut agréger les légats[26], P. Tadius[27] et P. Cervius[28], cités nommément, et d'autres, demeurés anonymes[29]. Les légats entrent aussi dans la catégorie des personnages officiels[30]. Leur nombre est fixé par le Sénat

22. Sal. *Hist.* 4.28 Mac Gushin [= 4.32 M] et commentaire p. 151. Cicéron (*Ver.* 5.1 et 5.5) attribue, lui, toute la réussite à Crassus (tandis que Pompée est lui venu à bout de Sertorius). Flor. *Epit.* 2.8.13 fait seulement état des projets de débarquement en Sicile.
23. BOVE 2004, p. 30.
24. MARINONE 1965-1966, p. 237.
25 *Ver.* 3.168 (*adfinis*).
26. VON PREMERSTEIN 1924, *RE*, XII-1, col. 1141-1143, *s.v. legatus* (*Legaten der Feldherren und Statthalter*) ; MARINONE 1965-1966.
27. *Ver.* 1.100 ; 2.49 ; 5.63. Il connaît Verrès depuis que celui-ci lui a confié des sommes extorquées en Cilicie, quand il était légat de Dolabella. C'est un homme d'affaires, qui reçoit des dépôts (Ps. Asc. *In Ver.* 1.100, p. 247, l. 4-5 Stangl). Il devient à son tour légat de Verrès entre 73 et 71 (KLEIN 1878, p. 134). Est-il le même personnage que celui en relation d'affaires avec Cicéron en décembre 68 et février 67 (*Att.* 1.5.6 et 1.8.1) ? La question de ses liens avec Q. Tadius est également débattue (frère ou père ?). *Cf.* GROAG 1931, *RE*, IV-A-2, col. 2000, *s.v.* Tadius n°1 et 2, *contra* MARINONE 1965-1966, p. 240-241, note 5.
28. *Ver.* 5.114. KLEIN 1878, p. 134 ; MÜNZER 1899, *RE*, III-2, col. 1994, *s.v.* Cervius ; MARINONE 1965-1966, p. 239-240 ; WISEMAN 1971, p. 223, n°114 ; MAC DERMOTT 1977, p. 68.
29. *Ver.* 2.49 atteste l'existence d'autres légats que Tadius la première année, sans citer leur nom.
30. MOMMSEN 1889-1896, 4 [1894], p. 406 ; MARINONE 1965-1966, p. 246 ; LINDERSKI 1990, p. 301-302. Broughton (1951-1960) englobe dans la catégorie des *legati* un nombre vaste d'individus qui détenaient des responsabilités militaires mais dont le titre exact n'est pas conservé. Il reste souvent

romain ; ils sont choisis par le gouverneur. Les exemples attestés de légats auprès des gouverneurs de province sont peu nombreux[31]. Ce ne sont pas en tant que tels des magistrats[32], ils occupent en principe une position protocolaire inférieure à celle des questeurs en place[33] et c'est seulement sous l'Empire que cet ordre s'inverse. Pourtant les légats ont souvent déjà géré une magistrature, sont plus expérimentés et probablement plus âgés que les questeurs. Contrairement au questeur, le légat n'a pas à rendre compte de sa mission au retour à Rome. Il fait partie de la cohorte, ses frais de voyage, son équipement sont pris en charge. Théoriquement le gouverneur choisit lui-même ses légats, donc il ne devrait pas exister, comme parfois dans les relations entre gouverneur et questeur, de dissensions graves entre les individus[34]. De fait, l'un des légats connus, P. Tadius, semble en relation étroite avec la famille de Verrès, peut-être par la parenté, mais aussi au plan financier. En revanche, l'autre légat identifié, P. Cervius, non seulement n'est pas complice de Verrès mais n'entre même pas dans ses bonnes grâces : Verrès l'écarte lors du procès des navarques et surtout, lors de la *reiectio iudicum* de juillet 70, Cervius est récusé par Verrès pour son propre procès[35]. Cervius était donc de rang sénatorial – il avait probablement assumé la questure avant de devenir légat en 73. D'où viennent les dissensions entre Verrès et Cervius ? Cervius aurait dû être le légat d'Arrius. Il n'avait pas l'agrément de Verrès. D'ailleurs en 71, Verrès change de nouveau de légat et Tadius retrouve ses fonctions (il était resté en Sicile, sans fonctions officielles, à la fin de 73, alors qu'il aurait dû partir, ainsi que les autres légats arrivés la première année). On ignore les détails pour les autres légats mais leur cas, comme celui des questeurs, rappelle le caractère évolutif de la cohorte de Verrès, dont la composition varie selon les années.

---

difficile dans les sources, de distinguer les légats sénatoriaux des légats « personnels » du commandant (qu'en principe il est censé choisir parmi les personnages de rang sénatorial, les fils de sénateur, les chevaliers qui se sont distingués au combat).

31. Verrès lui-même, quand il était légat auprès de Dolabella en Cilicie ; les légats qui sont auprès de Verrès, dont trois sont nommément connus ; les trois légats de Q. Cicéron, gouverneur d'Asie (*Q. fr.* 1.1.10) ; les quatre légats de M. Cicéron en Cilicie (*Fam.* 15.4.8).
32. MOMMSEN 1889-1896, 4 [1894], p. 404-408 et p. 419-420.
33. *Ver.* 3.134 pour un ordre décroissant d'importance (*quaestores, legati, praefecti, tribuni*) et 5.83 pour un ordre croissant (*legatus, quaestor, praetor*). Mommsen remarque que le légat est parfois plus considéré que le magistrat (1889-1896, 2 [1892], p. 365). Le rang du légat se détermine exclusivement par sa condition personnelle.
34. *Cf.* les dissensions entre Cicéron et son questeur en Cilicie (FALLU 1973, p. 217-237). De même, Asinius Pollion connut des tiraillements avec son questeur en Espagne (*Fam.* 10.32). Sous Tibère, on connaît un procès intenté par le questeur contre le proconsul auquel il avait été affecté (Tac. *Ann.* 1.74.1 et 6).
35. *Ver.* 5.114.

Dans ce milieu sénatorial figure le fils de Verrès[36], qui, si la condamnation n'avait entaché sa famille, était promis à incarner la troisième génération de sénateurs[37]. Quand il accompagne son père en Sicile, il suit le parcours classique des fils de magistrats[38]. De même, le gendre de Verrès reste un an auprès de lui[39]. Il est qualifié d'*adulescens* et ne détient pas de fonction officielle. Le départ du gendre illustre aussi le caractère mouvant de la cohorte.

Trois des questeurs sont des hommes nouveaux et le quatrième vient d'une *gens* dont l'éclat appartient au passé lointain de Rome. Les deux légats identifiés sont aussi des *homines noui*. Verrès n'est pas entouré de jeunes gens issus de la noblesse prestigieuse[40]. Diverses interprétations sont possibles : cela traduit l'absence de soutiens manifestes et une certaine méfiance envers ce fils d'un sénateur vraisemblablement entré dans le conseil sous la dictature syllanienne, et qui avait déjà un lourd passif comme questeur de Carbon ou comme pro-questeur de Dolabella. Il était un protégé des Metelli sans être vraiment à son tour un personnage puissant, attirant près de lui des *tirones*. D'autre part, cette fragilité de la cohorte, en partie conséquence fortuite de la *sortitio*, explique que Verrès ait poussé aussi loin les dérives, sans que, à Rome, les milieux dirigeants aient été alertés sur ses comportements. De jeunes sénateurs de famille influente auraient, comme membres de la cohorte, non seulement acquis l'expérience des provinces, mais aussi rapporté des renseignements sur la situation sicilienne. La cohorte, si elle assiste le gouverneur et lui fournit des cadres administratifs, peut aussi contrebalancer son pouvoir et informer le Sénat romain. Les difficultés de communication, du fait des révoltes serviles, ont aggravé l'isolement entre Sicile et Italie et favorisé les malversations.

Un seul personnage est officiellement chevalier, Volcatius[41], qui fait partie des *comites*[42]. Son parcours et ses liens avec la Sicile demeurent inconnus. Il sert

36. *Ver.* 3.23 ; 3.159 ; 5.109. Il porte encore la toge prétexte, c'est la seule indication sur son âge.

37. Le père de Verrès est déjà mort au moment où le procès a lieu (*Ver.* 1.60, la prosopopée de 5.136-138 n'a de sens que si le père de Verrès est défunt). Son entrée au Sénat s'est effectuée à une date incertaine (2.95-96), sous Sylla ?

38. Scipion Emilien avait successivement emmené ses beaux-frères, Tib. et C. Gracchus (Plut. *TG* 4.5 et 13.1). De même, Cicéron part avec son fils et son neveu en Cilicie.

39. *Ver.* 2.49.

40. GRUEN 1995², p. 203.

41. *Ver.* 2.25-26 ; 2.56 ; 2.58 (*eques Romanus*) ; 3.171 ; 3.175-176. *Cf.* GUNDEL 1961, *RE*, IX-A-1, col. 741-742, *s.v.* Volcacius. Le personnage, un chevalier (*Ver.* 2.58) n'est connu que par les *Verrines* : NICOLET 1974, p. 1080-1081 ; DAMON 1997, p. 207-209.

42. Sur la base de l'enchaînement entre *Ver.* 2.25-26 et 2.27. *A contrario*, Cicéron loue Scipion de n'avoir pas pris comme préfet un *uetus adsectator et ex numero amicorum* (2.28-29).

d'intermédiaire afin de récupérer les pots-de-vin que le gouverneur exige pour rendre des arbitrages judiciaires « orientés »[43]. Il appartient à la *necessitudo* de Verrès[44]. Peut-on l'assimiler à un membre officiel de la cohorte ? Cicéron évoque les malversations de Volcatius, puis détaille les membres de la cohorte, incluant les *praefecti* dans l'énumération. Or aucun personnage n'est formellement identifié comme préfet. Volcatius aurait pu l'être[45]. De même, la fonction d'Atidius[46] reste ambiguë : s'il était vraiment préfet de Verrès (au sens militaire), il serait exclu des enchères. C'est plus vraisemblablement un décimateur. En ce cas, il usurpe le titre de préfet quand il se rend à Herbita ; ou bien il s'agit d'un abus de langage : *praefectus* signifie « chargé de mission ». Il n'est pas d'autre personnage classable parmi les *equites* potentiels, sauf peut-être Carpinatius (*cf. infra* p. 65).

Aux marges de la cohorte, compagnons et relations d'affaires

Qui sont les « relations » et les agents de Verrès ? Leur statut est souvent incertain et leur rôle louche. Par exemple, C. Claudius[47] reste mystérieux : *sequester* de Verrès (détenteur des fonds), *interpres* (ici courtier plutôt), *confector negotiorum* (agent d'affaires). Il est assimilé à un *collega* ou un *socius* de l'affranchi Timarchides, l'*accensus*. Pourtant, Cicéron avance, à propos de Claudius, les qualificatifs souvent associés aux chevaliers, voire aux sénateurs[48] : *splendidus/ honestus, auctoritas/ dignitas*. Est-ce pure dérision ? Ce Claudius pourrait-il être chevalier, d'où ce rôle influent dans l'entourage ? Les commentateurs relèvent l'absence de *cognomen* et la mention, rare en ce contexte, de sa tribu.

Tous les agents d'affaires sont des personnages troubles, aux marges de la cohorte. Verrès ne les connaît pas avant d'arriver dans l'île et ils ne détiennent pas de

43. *Ver.* 2.25. C'est l'affaire de Sosippus et Philocrates.

44. THOMPSON 1962, p. 347 et *Fam.* 2.19.1 : la *necessitudo* est un terme officiel, alors que la *consuetudo* renvoie à une relation plus personnelle, fondée sur des *beneficia*.

45. NICOLET 1974, p. 1080-1081, part. n. 2 : Verrès, malgré l'absence de troupes armées en Sicile, avait-il sous ses ordres des *praefecti* ? Nicolet acceptait la présence de *praefecti*, restant plus hésitant sur la question de savoir si Volcatius portait ce titre. Cette *praefectura* est sans doute une mission ponctuelle.

46. *Ver.* 3.75. Holm (1898, p. 158) comprend qu'Atidius « kam wie ein Prefekt mit Venerien nach Herbita ».

47. *Ver.* 2.107-108. NICOLET 1966 et 1974 ne le cite pas parmi les chevaliers ni ne discute son cas.

48. NICOLET 1966, p. 213-224 et 235-241. *Splendidus*, sans être exclusivement réservé à l'ordre équestre, lui est fréquemment associé ; les individus qualifiés ainsi et qui ne sont pas chevaliers sont en tout cas impliqués dans les activités publiques. De même, *honestus* est employé le plus souvent à propos des milieux équestres ou sénatoriaux, même si ce n'est pas une règle absolue. Enfin la *dignitas* est « essentiellement liée à la reconnaissance d'un rang dans l'Etat » (p. 237).

fonction officielle à ses côtés. Entrent dans cette catégorie toutes les relations qui concourent à ses exactions ou ses entreprises : le Syracusain Æschrion, décimateur, mari de Pipa[49] ; L. Carpinatius, *promagister* de la *scriptura*, pratiquant le prêt à intérêts, entré dans la *familiaritas* du gouverneur et comptable fraudeur[50] ; le Syracusain Cleomenes, mari indulgent, promu commandant de la flotte contre les pirates[51] ; le Syracusain Dionysodorus, agent du préteur[52] ; Docimus, décimateur complice[53] ; P. Naevius Turpion, délateur de complaisance[54] ; Cn. Sergius, décimateur complice[55] ; le Syracusain Theomnastus, décimateur et *familiaris*[56] ; Venuleius, décimateur et homme de paille[57]. Ces individus restent inconnus en dehors des *Verrines*. Verrès n'est pas forcément en relation avec eux durant les trois années et tous ne l'ont pas fréquenté assidûment.

Apronius[58] est le plus redoutable des compagnons du préteur. Probablement sur place avant l'arrivée de Verrès, il y demeure après. C'est à Syracuse qu'est saisie la lettre adressée par Timarchides, lui conseillant de séduire la cohorte de L. Metellus[59].

---

49. *Ver.* 2.36 ; 2.50 ; 3.77-78 ; 4.59 ; 5.31 ; 5.81. KLEBS 1893, *RE*, I-1, col. 1063, *s.v.* Aischrion n°6.
50. *Ver.* 2.169-173 ; 2.184 ; 2.186-190 ; 3.165 ; 3.167 ; 4.137. MÜNZER 1899, *RE*, III-2, col. 1611, *s.v.* Carpinatius. Nicolet (1974, p. 826-827) considère comme douteux qu'il ait été chevalier.
51. *Ver.* 2.36 ; 2.50 ; 4.59 ; 5.31 ; 5.82-135. MÜNZER 1921, *RE*, XI-1, col. 712, *s.v.* Kleomenes n°10.
52. *Ver.* 2.50. MÜNZER 1903, *RE*, V-1, col. 1004, *s.v.* Dionysodoros n°14.
53. *Ver.* 3.78-79 et 83.
54. *Ver.* 2.22 ; 3.90-91 ; 5.108. MÜNZER 1935, *RE*, XVI-2, col. 1570, *s.v.* Naevius n°25. En 3.91, il est classé avec Apronius parmi les *serui homines* mais je ne crois pas qu'il soit esclave, même s'il ne faut pas exclure que ce soit un affranchi (*cf.* n. 58).
55. *Ver.* 3.102. MÜNZER 1923, *RE*, II-A-2, col. 1691, *s.v.* Sergius n°9. L'identification avec le n°38, Cn. Sergius Silus, reste fragile.
56. *Ver.* 2.50 ; 2.127 ; 3.101 ; 4.59 ; 4.148.
57. *Ver.* 3.99.
58. *Ver.* 3.22-24. KLEBS 1895, *RE*, II-1, col. 274, *s.v.* Apronius ; DAMON 1997, p. 212-222 (qui en fait un modèle de parasite). On ignore ses origines sociales et son statut juridique. Cels (1972, p. 178-179) considérait que le personnage était ravalé au rang de l'esclave, comme Turpion, sur la base de *Ver.* 3.91. Naevius Turpion agit par la suite comme accusateur au tribunal contre les navarques ; or aucun esclave ne serait juridiquement apte à agir. L'usage de *seruus* est plutôt métaphorique et renvoie aux comportements des deux personnages auprès de Verrès. Ni Apronius ni Naevius Turpion ne sont demeurés esclaves, à supposer qu'ils l'aient été. Ils ne sont jamais qualifiés de *liberti*. S'ils avaient été des affranchis, Cicéron n'aurait pas renoncé à exploiter le thème dans l'invective. Selon Damon (1997, p. 212-213), le personnage ne serait pas sicilien mais citoyen romain. On ne peut tirer cette affirmation du fait qu'il est décimateur, ni de l'influence exercée sur Verrès.
59. *Ver.* 3.154-155. Cicéron concède que la cohorte de L. Metellus est différente de celle de Verrès (*Ver.* 3.158-159). Nous ignorons presque tout de sa composition, à l'exception d'un nom, celui de L. Volteius (3.155-157). En réalité, le passage rappelle surtout les différences de pratiques entre les deux gouverneurs : Metellus n'a pas désigné les récupérateurs parmi les membres de sa cohorte.

Quand Apronius est assigné en justice par un sénateur romain, Metellus ne délivre pas la formule *per uim aut metum*. Cicéron relève non seulement l'obstruction juridique mais aussi la bienveillance de la cohorte envers Apronius[60]. Apronius aurait-il été assisté dans la préparation de sa défense si Metellus avait laissé le *praeiudicium* aller à son terme ? Le décimateur a vraisemblablement maintenu son influence auprès du gouverneur et de son entourage, sous une forme plus discrète. Apronius est un intrigant, assez bien placé pour s'insinuer auprès des plus hautes autorités romaines sans forcément les connaître auparavant. Cicéron distingue soigneusement, pour l'entourage de Verrès, ceux que le préteur a fait venir avec lui et ceux qu'il a trouvés sur l'île ou qu'il y aurait fait chercher[61]. Apronius est un des indispensables agents locaux, il a la connaissance du terrain et des Siciliens. Les gouverneurs qui découvraient leur province et, en théorie, disposaient d'une seule année pour la connaître, avaient forcément besoin d'adjoindre à leur cohorte des hommes qui servaient de relais, d'agents de renseignements[62], qui faisaient gagner temps et efficacité à une administration romaine caractérisée par la rotation des responsables. Apronius, avant d'être le complice des détournements fiscaux, est sans doute assez emblématique des collaborateurs dont la domination romaine ne pouvait se passer.

D'autres membres de la cohorte sont à coup sûr des affranchis issus du monde grec oriental : le peintre Tlepolemus[63] et son frère Hieron[64], modeleur, sont tous deux originaires de Cibyra (Lycie). Ce sont des Cornelii de fraîche date, peut-être affranchis de Dolabella. La présence, dans la cohorte, d'artistes ou d'hommes liés aux milieux artistiques n'est pas particulièrement originale. Ainsi, Gabinius Antiochus, *accensus* de Gabinius en Syrie[65], avait fréquenté l'atelier du peintre Sopolis. Les deux peintres ont connu Verrès en Cilicie lors de sa pro-questure ; ils sont présents à Rome pendant la préture urbaine[66], séjournent en Sicile et servent de

60. *Ver.* 3.152.
61. *Ver.* 3.22 : *conquirere / ducere.*
62. *Ver.* 3.68 : *Apronius certiorem facit* (*Verrem*)...
63. *Ver.* 3.69 ; 4.30-31 ; 4.96 ; VOLLKOMMER 2001, 1, p. 146, *s.v.* Cornelius Tlepolemus.
64. *Ver.* 4.30-31 ; 4.96 ; VOLLKOMMER 2001, 1, p. 319, *s.v.* Hieron n°2. Voir aussi *Cibyratici canes* ou *Cibyratae fratres* : 4.30-31 ; 4.32 ; 4.47 ; 4.52 et les allusions dans 1.126 ; 1.133 et 3.28. On ignore tout de la carrière artistique et des œuvres de ce modeleur (*fingere ... e cera solitum esse*), sa renommée est associée aux méfaits commis comme rabatteur d'objets d'art (BRUNN 1889², 1, p. 424 [= 608]). *Cf.* ROBERT, p. 22, dans ce volume.
65. Consul en 58, proconsul de Syrie entre 57 et 55.
66. *Ver.* 1.126.

rabatteurs pour dénicher les œuvres d'art. Le médecin Cornelius Artemidorus[67], originaire de Perga (Pamphylie), est lui aussi un affranchi. Ces trois personnages (médecin, peintre, modeleur) ont déjà appartenu à la cohorte de Verrès en Orient et Artemidorus vient peut-être de la cohorte de Dolabella : Verrès n'est pas parti avec des inconnus ou avec des hommes inexpérimentés.

Finalement, Verrès n'a guère de *comites* présentables et sans doute certaines relations louches, si elles font partie de la cohorte, ne sont pas connues nominativement du Sénat romain. L'entourage de Verrès compte quelques rares membres des ordres supérieurs, puis des appariteurs. Des malfaiteurs notoires, Siciliens d'origine pour beaucoup, dont la plupart sont décimateurs, ont aussi gagné sa confiance. Cette originalité est liée au fait qu'une partie des dîmes siciliennes est affermée sur place à Syracuse, non à Rome. L'organisation fiscale de la province soumet Verrès à des tentations malhonnêtes assez différentes de celles que les gouverneurs des autres territoires pouvaient connaître. La diversité même de l'organisation provinciale devait inciter à la présence plus ou moins grande d'indigènes dans l'entourage. S'il existe dans la cohorte un volant de membres obligés – questeurs, légats, appariteurs essentiellement –, le nombre, les fonctions, le statut, l'origine des autres membres variaient sensiblement selon les gouverneurs et selon les provinces.

Les appariteurs et le personnel administratif

Plusieurs membres de l'entourage appartiennent aux ordres administratifs, comme Maevius[68] et L. Papirius Potamon[69], les scribes, et sans doute Valerius, le crieur public[70]. Leur désignation parmi les décuries de leur ordre relève d'une procédure complexe et débattue. En tout cas, ils détiennent une compétence technique et leur dignité est juridiquement contrôlée. Le choix n'est pas, comme pour l'*accensus*, discrétionnaire. Le scribe, comme tous les appariteurs, reçoit un salaire[71]. Verrès a conféré au scribe l'anneau d'or, comme un général récompenserait un soldat valeureux, et cette concession suscite de vives réprobations. La bonne entente entre

67. *Ver.* (2.33) ; (2.75) ; 3.28 ; 3.54 ; (3.66) ; 3.69-70 ; 3.117 ; (3.137) ; 3.138.
68. *Ver.* (3.171) ; 3.175. MUÑIZ COELLO 1982 (*non uidi*) ; PURCELL 1983, p. 154-161 ; BADIAN 1989 et l'article de J.-M. DAVID, dans ce volume p. 37-38.
69. *Diu. Caec.* 29 ; *Ver.* 3.137 ; 3.154 ; 4.44. MÜNZER 1949, *RE*, XVIII-3, col. 1073, *s.v.* Papirius n°71.
70. *Ver.* (2.75) ; 3.54 ; 3.66 ; 3.137.
71. *Ver.* 3.182 : *Tuus apparitor parua mercede populi conductus.* On connaît le montant des salaires pour les appariteurs municipaux grâce à la loi d'Urso (*cf.* note 12).

un magistrat et ses appariteurs n'est pas forcément la règle. Au moins un contre-exemple est attesté à Rome – certes pour la questure –, celui de Caton le Jeune[72], qui mit fin aux abus des scribes du Trésor. Hiérarchiquement, les scribes apparaissent comme les plus élevés en dignité parmi les *apparitores*[73]. Les exigences formulées à leur endroit n'en sont que plus hautes. D'où les récriminations de Cicéron quand il souligne les commissions abusives que prélève Maevius pour passer des écritures[74].

Le crieur public, Valerius, est évidemment présent aux côtés du préteur au tribunal[75]. Il participe à des opérations techniques comme la publication de l'adjudication des dîmes (*Ver.* 3.40). Ce sont là les fonctions habituelles du *praeco*[76]. Plus inattendue est sa désignation comme récupérateur pour le procès de Nymphon de Centuripae (*Ver.* 3.54). Il pourrait l'être dans l'affaire Scandilius (*Ver.* 3.137-138), mais la condamnation est accélérée par le préteur lui-même. Pour l'accusateur, Valerius n'est qu'un subalterne, le porte-voix du préteur[77].

Les licteurs (six en tout) demeurent anonymes en dehors de leur chef, Sextius[78]. Cicéron rappelle qu'ils ont torturé Sopater (*Ver.* 4.86). Sextius, exécuteur brutal, apparaît surtout dans le *De suppliciis*. Il soutire de l'argent aux proches parents des condamnés dans la prison, revend les corps des suppliciés à leur famille (*Ver.* 5.118-120). Il frappe, y compris des citoyens romains, agissant même sans ordre de Verrès (*Ver.* 5.140). Servilius meurt en promettant un somme d'argent à son tortionnaire après avoir été jugé par des membres de la cohorte.

---

72. Plut. *Cat. Mi.* 16.3-17.1 (en 65).
73. Le montant plus élevé de leur salaire en témoigne dans la *lex coloniae Genetiuae* (CRAWFORD 1996, 1, n°25, c.72, l. 32-34).
74. *Ver.* 3.181-182.
75. *Ver.* 2.75. Le crieur prononce la formule destinée à clore les débats. *Cf.* Cic. *Clu.* 73 ; Ps. Asc. *In Ver.* 56, p. 223, l. 18-21 Stangl ; Quint. *Inst.* 1.5.43 ; MUÑIZ COELLO 1983, p. 130.
76. Pour les attributions du *praeco*, SCHNEIDER 1953, *RE*, XXII-1, col. 1193-1199, *s.v. praeco* ; MOMMSEN 1889-1896, 1 [1892], p. 416-420 ; HINARD 1976 ; MUÑIZ COELLO 1983 ; PURCELL 1983, p. 147-148. Hinard (1976, p. 730-740) réfute la conception duelle du *praeconium*, opposant fonction publique auprès d'un magistrat et attributions dans un cadre privé (funérailles, ventes aux enchères…).
77. Les sources ne mentionnent guère, pour l'époque républicaine, qu'un seul héraut apprécié pour sa liberté de ton, A. Granius Stabilius (fin II^e^- début I^er^ s.) : Cic. *Planc.* 33 ; *Brut.* 160 et 172 ; *de Orat.* 2.244 ; 2.254 ; 2.281-282 ; *Fam.* 9.15.2 et *CIL* 6.32311 = *AE* 1998.189b, *cf.* MASSARO 1998, p. 201-206. En dehors de cet exemple, l'image des *praecones* reste négative : HINARD 1976, p. 744-746.
78. *Ver.* 3.156 ; 5.113 ; 5.118-119 ; 5.125 ; 5.142. A l'exception des *Verrines*, les licteurs ne sont guère connus que par la documentation épigraphique, PURCELL 1983, p. 148-152.

L'origine du *proximus lictor* ou celle de l'haruspice Volusius[79] restent floues mais on ne peut exclure qu'ils soient des citoyens romains ingénus. Pour le héraut, les licteurs et probablement l'haruspice, il existe des filtres dans le processus de désignation. Les noms de ces personnages sont théoriquement déclarés au Sénat qui alloue les moyens nécessaires à la prise en charge de leur voyage et de leur séjour. Tous ces postes entrent dans la liste des appariteurs traditionnels auprès d'un gouverneur romain. Ce n'est pas la présence en elle-même de l'haruspice qui suscite la réprobation de l'accusateur : il désapprouve la désignation de l'haruspice comme récupérateur. Si l'argument était peut-être valable pour le médecin et le peintre, il n'est pas sûr qu'il soit opposable pour l'haruspice[80].

Le cas d'A. Valentius[81], interprète, est mal documenté quant à son origine. Le poste d'interprète, de nature officielle, pourrait bien aussi avoir un caractère durable et géographiquement stable : *Valentius est in Sicilia interpres*. Le traducteur ne serait pas venu de Rome mais aurait été installé dans l'île[82]. Valentius passait-il d'un gouverneur à l'autre ? Ce n'est pas exclu, par comparaison avec l'interprète de Cicéron en Cilicie[83].

Un personnage est qualifié de *tabellarius*, Laetilius, qui demeure en fonction après que Metellus est devenu gouverneur[84]. Faisait-il partie du personnel permanent ? Pour un messager, c'eût été assez logique : la connaissance des réalités géographiques, des interlocuteurs siciliens, rendait plus rapides ses déplacements. Verrès a utilisé ses services mais Laetilius apporte de nombreux courriers, il n'est pas son *tabellarius* exclusif.

Le libre-arbitre du gouverneur s'exerce surtout dans la choix de l'*accensus*. Il n'y a pas de corporation ou d'ordre des *accensi*, ils n'ont pas de collègues, ce sont souvent des affranchis[85], leur vie publique s'arrête quand les fonctions du

79. *Ver.* (2.33) ; (2.75) ; 3.28 ; 3.54 ; (3.137). *Cf.* GUNDEL 1961, *RE*, XVIII-A-2, col. 899, *s.v.* Volusius. Le personnage reste inconnu en dehors des *Verrines*.

80. Jones (1960, p. 157 et 205, n.36) avait relevé qu'un proconsul d'Afrique, Marcellus, est connu pour avoir intégré dans son *consilium*, en tant que *iudices*, non seulement son scribe et celui de son questeur, mais aussi son haruspice (*AE* 1921.38 et 39). Ulpien (*Dig.* 5.1.82 = Ulp. 1 *Off. Cons.*) considère comme exceptionnels les cas où un *uiator* peut être désigné comme arbitre.

81. *Ver.* 3.84 ; 4.58.

82. KUNKEL 1995, p. 129.

83. *Fam.* 13.54.

84. *Ver.* 2.64 ; 2.138.

85. Cicéron (*Q. fr.* 1.1.13) recommandait à son frère de choisir l'*accensus* parmi les affranchis, sans doute pour s'assurer de la fidélité et de la discrétion de ce collaborateur. Sur le fait que les *accensi* ne constituent pas un ordre : COHEN 1984, p. 38 ; KUNKEL 1995, p. 126. En *Ver.* 2.71, P. Tettius cependant

gouverneur ont expiré, ils ne perçoivent pas de salaire public[86]. L'*accensus* ne devrait pas, au contraire du scribe, assurer la tenue de registres officiels ou passer des écritures publiques. Verrès prend comme appariteur son affranchi et homme de confiance, Timarchides[87]. Le personnage, à la différence d'Apronius, a un rôle, si ce n'est officiel, du moins officiellement admis. Timarchides n'est pas mentionné aux côtés de Verrès avant la préture de Sicile[88]. Le nom trahit une origine grecque, mais son passé demeure inconnu. Le personnage rappelle auprès de son patron l'esclave ingénieux de la comédie, complice et organisateur des mauvais coups[89]. C'est l'agent exécutif de Verrès dans toutes ses entreprises, illégales ou plus simplement immorales.

Le fait que Timarchides s'enrichisse considérablement n'est pas original. Un autre *accensus*, Demetrios de Gadara, qui a rencontré Pompée en Orient et qui est devenu un membre influent de son entourage, gagne des sommes considérables dans sa fonction[90]. Timarchides aurait-il pu rencontrer Verrès en Sicile ? On peut se remémorer le cas de Pausanias, *accensus* de Cicéron en Cilicie. Pausanias est mentionné comme affranchi de Lentulus[91]. Pausanias était-il passé d'un magistrat à l'autre[92], assurant une forme de mémoire officielle malgré la succession des gouverneurs ? Avait-il été prêté à Cicéron par Lentulus Spinther ? Il est difficile d'aller au-delà des hypothèses, pour cette époque où le système d'administration provinciale se perfectionne[93]. Dans le cas de Timarchides, le texte ne permet pas de trancher : il est qualifié de *columen familiae uestrae* (*Ver.* 3.176). L'expression s'applique bien à son

est présenté comme *ordinis sui frugalissimus* : est-ce dû à sa naissance libre (SHACKLETON BAILEY 1996, p. 92) ? faut-il réinscrire la mention dans le contexte de la phrase complète, suggérant qu'il était autrefois appariteur de C. Claudius Nero (en Asie, entre 90 et 89) et que depuis, il a intégré un ordre ?

86. MUÑIZ COELLO 1987-1988, p. 402-404 ; DI STEFANO MANZELLA 2000, p. 233-236 (recensement des *accensi* des gouverneurs provinciaux).

87. *Ver.* 2.69-75 ; 2.80 ; 2.108 ; 2.133-136 ; 2.144 ; 2.169 ; 3.69 ; 3.154-157 ; 3.159 ; 3.163 ; 3.171 ; 3.175 ; 4.22 ; 4.35 ; 4.94 ; 5.81 ; 5.94 ; 5.116 ; 5.120. *Cf.* MÜNZER 1936, *RE*, XI-A-2, col. 1233, *s.v.* Timarchides ; DI STEFANO MANZELLA 2000, p. 234.

88. *Ver.* 2.69 pour la première apparition à propos de l'affaire Sopater.

89. *Ver.* 2.69 : *Rerum (...) omnium transactor et administrator* ; STEEL 2001, p. 37-38.

90. D.C. 39.38.6 ; Flav. Jos. *BJ* 1.155 ; Plut. *Cat. Mi.* 13.4 et *Pomp.* 40.1-8. MÜNZER 1901, *RE*, IV-2, col. 2802-2803, *s.v.* Demetrios n°50.

91. Probablement P. Cornelius Lentulus Spinther (*cos.* 57), qui avait été gouverneur de la province entre 56 et 54.

92. *Cf.* le cas de Q. Salvidienus Zosimus (*AE* 1991.679b), dont le patron est prématurément exécuté, et qui devient *accensus* d'un autre partisan d'Octave (DI STEFANO MANZELLA 1991, p. 182-183).

93. Pour l'époque flavienne, on connaît un chevalier *accensus prouinciae Belgicae* (*AE* 1975.25 [= *Iscr. Lat. di Paestum* n°86]).

rôle en Sicile ; renvoie-t-elle plus largement au rang de cet affranchi dans la *familia* de Verrès y compris à Rome ? Il est certain qu'il retourne dans la capitale avec Verrès. La lettre envoyée à Apronius, dans laquelle il lui conseille de s'insinuer dans la cohorte de Metellus, est écrite sur le chemin du retour en Italie[94]. Cet *accensus* n'est pas passé d'un gouverneur à l'autre.

Il reste à évoquer les *serui publici*, particulièrement les esclaves de Venus Erycina, qui concourent aux mauvais coups de Verrès[95]. Ces deux cents hommes sont commandés par un *tribunus militum*[96]. Leur tâche première fut de garder le temple d'Eryx, puis, après 227, avec l'installation permanente d'un magistrat romain, ils assument des missions de police pour le compte du gouvernement provincial. Ils deviennent le corps d'élite du préteur, opèrent des arrestations, des confiscations de biens, transmettent les ordres. Certains sont aussi des décimateurs (Baricbal, d'origine punique ; Diognetus ; Symmachus[97]), mais sur les terres qui ne sont pas les plus convoitées[98]. Ces *Venerii* assument en partie le rôle premier de la *cohors praetoria*, le bras armé du préteur, mais là où le préteur ne se trouve pas géographiquement parlant, à la différence des licteurs. Verrès leur donne pour mission d'appuyer Atidius puis Apronius[99] pour des actions de représailles ; ils sont expressément désignés en *Ver.* 3.61 comme des *apparitores* confiés par le préteur à Apronius pour faire valoir l'autorité du décimateur.

Il manque un *uiator* ou un *tibicinus*. Les *uiatores* de Verrès ne sont pas mentionnés nominalement[100], on ignore si le gouverneur provincial en disposait vraiment, mais ceux-ci seraient désignés au départ, à Rome.

---

94. *Ver.* 3.154.
95. HOLM 1898, p. 157-160 ; SCRAMUZZA 1936 ; DELLA CORTE 1979, p. 231-234 (qui fait des *serui Venerii* à la fois des appariteurs et de véritables auxiliaires des décimateurs, assez nombreux pour assurer le contrôle au moment des *professiones* en particulier), sévèrement contesté par EPPERS – HEINEN 1989, p. 220-225 (qui soulignent que Verrès n'est pas le premier à utiliser ainsi les *serui Venerii* ; ils distinguent nettement la fonction d'appariteurs de celle de publicains et refusent l'assimilation entre *serui publici* et *Venerii*) ; SERRATI 2000, part. p. 132. Certains d'entre eux sont des affranchis mais sans doute pas tous, la question reste disputée.
96. Probablement un Sicilien. *Cf. CIL* 10.7258 (Mont Eryx) ; *IG* 14.282 (Mont Eryx) ; 14.355 (Halaesa).
97. *Ver.* 3.86 (Diognetus) ; 3.89 (Baricbal) ; 3.92-93 (Symmachus).
98. *Ver.* 3.86 : *Perparua ac tenuis ciuitas*, à propos de Tissa, où Diognetus est décimateur.
99. *Ver.* 3.60-61 ; (3.67) ; 3.75 ; 3.105.
100. L'allusion contenue dans *Ver.* 3.154 est générale, aucun personnage n'est formellement identifié comme *uiator* dans l'accusation.

En résumé, on repère un groupe d'hommes que Verrès n'a pas choisis du tout (questeurs tirant au sort leur province, certains légats choisis par Arrius) et quelques autres appariteurs, choisis dans le vivier des décuries. D'autre part, Verrès a toute latitude pour emmener avec lui ou sélectionner sur place d'autres individus désignés selon son bon vouloir : sa famille, ses *comites*, son *accensus*, des collaborateurs siciliens, une brigade armée.

Comportements et actes de la cohorte en Sicile

Au plan géographique, la cohorte se tient surtout là où est le préteur. Mais à Lilybaeum, vivent en permanence plusieurs de ses membres, le questeur et un légat au moins, le questeur ayant en principe lui-même une cohorte, réduite par rapport à celle du gouverneur. Nous n'en entendons pas parler. A Syracuse même, l'autre questeur a-t-il une cohorte en propre ? Sans doute au moins quelques appariteurs. Il existe un système d'imbrication des cohortes qui échappe largement sauf pour L. Papirius Potamon[101]. Scribe du questeur Caecilius Niger, il devient scribe de Verrès, quand Caecilius est remplacé. La preuve qu'il appartient à la cohorte de Verrès tient au fait qu'il pourrait être désigné comme récupérateur de complaisance, avec le médecin, l'haruspice *etc.* Le cas de Papirius Potamon souligne que les membres de la cohorte n'ont pas toujours été géographiquement en poste au même endroit.

Au plan chronologique, rappelons que ces personnages ne sont pas présents en même temps sur l'île, ni forcément ensemble pendant la durée de leur séjour. Gardons-nous d'imaginer chaque apparition de Verrès comme une sortie de tout ce groupe : ces hommes ne se sont pas côtoyés en permanence. Spécialement pour les questeurs, les légats mais aussi la famille de Verrès, départs et arrivées modifient la composition de la cohorte.

Au plan de l'influence, les membres les plus institutionnels de la cohorte s'effacent progressivement au profit des intrigants et des agents siciliens de Verrès. Ainsi Apronius n'a pas été d'emblée un proche de Verrès, il est certain que son influence a été croissante, sans doute au détriment des membres réguliers de la cohorte. D'une certaine façon, les *Verrines* créent l'illusion que le gouverneur aurait planifié sur ses trois années l'exploitation à son profit des ressources de la province, aurait immédiatement trouvé les relais locaux nécessaires pour la mise en œuvre de ses déprédations. Il a plutôt improvisé sur place, en fonction d'une prorogation

101. *Cf.* n. 69.

imprévisible ; ses malversations résultent aussi de la coupure entre l'île et Rome pendant les révoltes serviles.

Ainsi le cas d'Herbita atteste que la première année, le décimateur Atidius[102] perçoit les dîmes et le *lucrum*. Apronius intervient à Herbita la deuxième année, l'enchère monte plus haut pour les dîmes elles-mêmes, le *lucrum* augmente, et s'y ajoute un bénéfice personnel. Les récoltes étaient-elles plus abondantes ? Apronius a-t-il concurrencé un autre dîmeur et enchéri plus haut ? Verrès a-t-il changé d'agent parce qu'Apronius était un intermédiaire plus sûr ? Les décimateurs ne pouvaient-ils enchérir deux années de suite pour le même territoire ? En tout cas, Atidius comme Apronius bénéficient du concours de la force publique grâce aux *Venerii*, et aussi des moyens logistiques réservés pour l'hospitalité publique dans les cités. Le système d'exploitation crapuleuse s'est progressivement sophistiqué : le cas des dîmes d'Ætna et de Leontini, où Apronius est décimateur, correspond à la troisième année du gouvernement de Verrès[103]. Un chevalier se porte adjudicataire mais Verrès laisse l'enchère à Apronius, qui n'est pas le mieux disant[104]. La chronologie des méfaits d'Apronius reflète une montée en puissance de son activité criminelle et de son influence sur Verrès.

La même dégradation se répète pour les commandements militaires, en principe confiés aux légats, qui en sont finalement dépossédés : dans le *De suppliciis* (*Ver.* 5.82), la direction de la flotte romaine est déléguée non à un membre romain de la cohorte, légat ou questeur[105], mais au Syracusain Cleomenes[106]. Ce pourrait être pour l'éloigner de sa femme, que convoite Verrès. Ne serait-ce pas aussi parce que Verrès ne peut plus compter sur T. Vettius et ses légats ? Cleomenes ne paraît pas antérieurement détenteur d'une quelconque charge ou compétence de commandement naval. S'ensuit un désastre militaire. Au cours du procès contre les capitaines de navire, seul Cleomenes échappe à toute poursuite[107]. Il est aux côtés du préteur (*Ver.* 5.107), murmurant à son oreille, tandis que comparaissent les navarques accusés par Naevius Turpion, délateur complice de Verrès. Le plus proche du préteur dans cette circonstance publique n'est pas un Romain mais son compagnon

102. *Ver.* 3.75.
103. *Ver.* 3.104.
104. *Ver.* 3.148-151.
105. *Ver.* 5.83 : *Siculone homini legati, quaestoris, praetoris, denique potestatem, honorem, auctoritatem dari ?* (...) *denique ubi praefecti, ubi tribuni tui ?* Et par dérision, en 5.91, après la déroute : *Imperator* à propos de Cleomenes.
106. *Ver.* 5.81-92.
107. *Ver.* 5.105.

sicilien Cleomenes. Les juges qui condamnent les navarques sont les *comites* de Verrès (*Ver.* 5.114). Ni le questeur ni le légat n'assistent au *consilium*.

De même, Apronius apparaît dans deux types de situations, où sa présence semble pareillement déplacée. D'une part, il accède aux appartements du magistrat, y compris la chambre, partage les repas, boit dans la même coupe, danse devant le préteur et sa famille[108]. D'autre part, il est présent aux côtés du préteur dans les circonstances officielles, et tout particulièrement au tribunal[109]. Il donne des festins dont Verrès et sa cohorte sont les invités[110]. Apronius est un décimateur sicilien, qui pratiquait ses exactions sans doute avant Verrès et les accroît sous sa préture parce qu'il est tombé sur un magistrat romain plus accessible à la corruption. Son portrait est à double tranchant : Cicéron le présente comme un débauché. Mais en même temps, loin d'être un simple décimateur arpentant les campagnes, c'est aussi un homme d'affaires, qui pratique la sociabilité qui les favorise. Il peut être un homme d'action : Apronius coordonne les actions de représailles[111], commande à des hommes en armes[112]. Il était visible à Syracuse mais aussi dans les bourgs de Sicile, cruel même contre des chevaliers romains, comme Q. Lollius, un vieillard[113]. Il est sans doute le commanditaire d'un assassinat[114] et a réduit au suicide d'autres cultivateurs[115]. Apronius a fait disparaître les preuves compromettantes, particulièrement des registres de la dîme[116]. Il se présente partout comme le *socius* du préteur et sillonne la Sicile dans l'intérêt de leurs exactions communes.

Ces scènes, sans doute déjà rapportées par les témoins siciliens dans le procès réel, sont ainsi décrites de façon vivante dans la *Deuxième action*. Cicéron ne pouvait les connaître que *via* les témoignages récoltés dans l'enquête préliminaire. C'est encore plus vrai pour l'appariteur Timarchides, car il s'agit souvent de tractations *quasi* secrètes, invérifiables. Ainsi, l'*accensus* est présenté d'emblée comme l'intermédiaire des accords frauduleux. Il se rend chez les particuliers, comme

108. *Ver.* 3.23.
109. *Ver.* 3.23 : *Ille erat in tribunali proximus ;* 3.68 : *Veniunt Syracusas, praesto est Apronius* (convocation par le préteur des notables d'Agyrium).
110. *Ver.* 3.28.
111. *Ver.* 3.57.
112. Dont les esclaves de Venus Erycina : *Ver.* 3.61 ; 3.65 ; (3.67) ; (3.76), *cf. manus* ; 3.105, mais aussi ses propres esclaves (3.62 ; 3.76).
113. *Ver.* 3.60.
114. *Ver.* 3.63.
115. *Ver.* 3.129.
116. *Ver.* 3.112.

Sopater ou Phalacrus, pour conclure des marchés[117]. Dans la vente des charges de censeur local, Timarchides conclut des arrangements avec les candidats. Sans doute s'enrichit-il largement au passage[118]. Ces opérations ont lieu dans la *domus praetoria*. Timarchides est le négociateur par excellence, il vend toutes les décisions ou les nominations que Verrès doit valider, et même le droit d'ensevelir les morts[119]. Il encaisse concrètement les sommes[120]. Agent d'informations, il renseigne le préteur[121]. A l'occasion, il dirige les expéditions punitives[122]. Timarchides, dans ses fonctions d'*accensus*, n'était pas soumis à une désignation officielle : il est resté trois ans, autant que le préteur[123]. C'est une figure singulière, qui se partage les rôles avec Apronius : quand l'un agit au grand jour, l'autre assume les tractations secrètes[124].

Timarchides figure peu aux côtés du gouverneur dans ses apparitions publiques. Le médecin, l'haruspice et le peintre sont probablement plus souvent présents lors des apparitions de Verrès que cités dans le discours. Ils ne sont pas mentionnés pour les scènes particulièrement répréhensibles, ou choquantes pour la dignité du préteur. Les scènes les plus révoltantes sont celles des licteurs infligeant humiliations et tortures, exécutant les innocents, en présence de Verrès (*Ver.* 5.141-142).

L'originalité de la source n'est pas seulement qu'elle livre un échantillon nourri de renseignements prosopographiques. Les *Verrines* font vraiment vivre la cohorte dans l'espace et dans le temps. On la voit participer à une *auctio* et elle emporte tout (*Ver.* 2.46). On assiste aux prises de Verrès, par exemple lorsqu'il distribue des esclaves – les pirates capturés – à ses scribes, à son fils, et à la cohorte (*Ver.* 5.64). Il est attendu que le gouverneur récompense son entourage et distribue les profits, du moins les excédents licites. Quand il ne le fait pas, son entourage se plaint (on en a l'écho pour Cicéron lors de son séjour en Cilicie[125] ou bien sûr dans

117. *Ver.* 2.69-70 ; 5.116.
118. *Ver.* 2.133 et 136.
119. *Ver.* 2.135 ; 5.120.
120. *Ver.* 2.144 ; 3.171 ; 3.175 ; 5.116 ; 5.120.
121. *Ver.* 2.135 ; 5.94.
122. *Ver.* 4.94.
123. *Ver.* 2.136.
124. *Ver.* 3.69 : Timarchides règle en sous-main l'affaire avec les notables d'Agyrium qu'Apronius a menacés publiquement.
125. Cic. *Att.* 7.1.6. Cicéron refuse de distribuer à la cohorte le surplus des allocations non dépensées, pour les reverser au Trésor.

les poèmes de Catulle, à propos de son séjour en Bithynie aux côtés de C. Memmius[126]).

La cohorte que dévoile Cicéron n'est pas toute la cohorte mais l'intentionnalité est claire : il escamote les membres les plus élevés en dignité et s'appesantit sur l'entourage sicilien, sur les affranchis, sur les étrangers d'origine grecque.

La cohorte dans la stratégie d'accusation contre Verrès

Au regard de la loi[127], Verrès répond seul devant le tribunal *de repetundis*[128]. Pourtant la cohorte n'est pas épargnée par les témoins. Comment Cicéron se sert-il des renseignements recueillis au cours de l'enquête à propos de la cohorte, pour construire son accusation ?

La cohorte en tant que groupe n'est pas mentionnée avant le *De praetura Siciliensi* et aucun personnage de la cohorte n'est cité dans la *Première action*[129]. Si, selon toute vraisemblance, seule l'*actio prima* a été plaidée, Cicéron n'aurait jamais parlé de la cohorte de Verrès au cours du procès réel. Concernant Timarchides, de nombreux témoins ont évoqué, dans l'*actio prima*, ses malversations dans l'affaire Sopater[130]. Il n'en est nulle transcription sauf à considérer que la narration de l'*actio secunda* paraphrase ces témoignages. De même, les agissements d'Apronius ont été évoqués par les délégations ou les parents des victimes[131]. On touche là aux stratégies d'accusation contre Verrès. Quand et selon quelles voies fallait-il aborder la question

126. Catul. 10 et 28 (*Pisonis comites, cohors inanis...*).

127. Verrès comparaît en vertu d'une loi de 81, la *lex Cornelia de repetundis*, dont les principales dispositions, outre le retour à un jury sénatorial, étaient le maintien de la *comperendinatio* (division obligatoire du procès en deux phases) et peut-être la réduction de la peine encourue (restitution de la somme détournée, sans pénalité du double). Compte tenu des crimes rapportés dans le *De suppliciis* et du non respect du *ius prouocationis*, Verrès était passible d'un procès en vertu de la *lex Cornelia de sicariis*, *cf. Dig.* 48.8.4 (Ulp. 7 *Off. Proc.*). Cette accusation, plus grave, aurait dû précéder le procès *de repetundis*. En conséquence, nombre d'arguments avancés, dont ceux sur les méfaits de la cohorte, sont *extra causam* (SCUDERI 1994, p. 142-143).

128. *Ver.* 2.26-27, 2.49, 3.205 laissent entendre qu'Hortensius ou Verrès auraient tenté d'impliquer la cohorte. L'entourage du gouverneur pouvait parfois être déféré comme accusé, selon la nature de la cause. L. Scipion est accusé de péculat avec son questeur, ses deux légats, et même ses deux scribes et son *accensus*. Seuls Scipion, un des légats et le questeur furent convaincus (Liv. 38.55.4-5, année 187).

129. A l'exception du fils, parcourant avec son père les tribus à Rome, pour gagner des votes (*Ver.* 25). Mais il s'agit en fait d'un épisode postérieur au gouvernement de Sicile, quand Verrès cherche à barrer la candidature de Cicéron à l'édilité.

130. *Ver.* 2.69 ; 2.133.

131. *Ver.* 3.22 ; 3.63 ; 3.73.

de la cohorte ? L'accusateur pouvait-il le faire en bloc, comme en *Ver.* 2.29 ? N'y avait-il pas plutôt un risque à mettre sur le même plan affranchis et questeurs, médecin et légat, licteurs et chevaliers ? Au vu de l'extrême prudence manifestée envers l'ordre des scribes[132], on peut penser qu'il fallait manier habilement l'accusation en isolant des individus au comportement criminel, sans que les membres de leur ordre pussent éprouver à leur endroit un réflexe de défense solidaire. C'est une des raisons qui expliquent que la cohorte, en tant que groupe, est assez peu mentionnée[133] ou alors réduite à son expression la plus humble, les appariteurs et les compagnons de débauche : évitant de mettre toutes les catégories sur le même plan, Cicéron démonte les malversations de Verrès, sans critiquer le système du gouvernement provincial ou mettre en évidence ses faiblesses structurelles – y compris dans la désignation des cadres chargés de le faire fonctionner.

Les *Verrines* constituent une réalité double : d'un côté, il y a la réalité du procès plaidé, et très probablement, la cohorte a été évoquée à travers les témoignages de la *Première action*. On peut douter que les témoins siciliens aient eu le courage d'accuser les membres de la cohorte issus des milieux sénatorial ou équestre. Il était plus facile pour eux de confondre les appariteurs et surtout les relations siciliennes de Verrès. Cicéron reflète sans doute assez bien, dans la reconstitution que constitue le discours écrit, les témoignages réels, à ceci près qu'il les étoffe, les distribue dans une composition d'ensemble. La partition de la *Deuxième action* en cinq unités est postérieure au procès et ne se calque pas sur les séquences du tribunal. *A posteriori,* l'orateur expose à son aise le détail des crimes, même ceux qui ne relèvent pas d'une accusation *de repetundis*, et auxquels la cohorte est également mêlée. Les développements de la *Deuxième action* sont ceux de la victoire déjà acquise, l'édile a balayé le grand patron judiciaire qu'était Hortensius[134].

---

132. *Ver.* 3.182.

133. Aucune mention de la cohorte en tant que groupe dans la *Diu. Caec.* et dans l'*Actio prima* ; *Ver.* 1.36 (*cohors praetoria*) ; 2.12 (*praetor cohorsque*) ; 2.27 (comparaison avec les cortèges d'esclaves révoltés) ; 2.30 (confusion du *consilium* et de la *cohors*) ; 2.34 (parallèle entre Verrès et Q. Mucius Scaevola) ; 2.46 (la cohorte rafle des enchères) ; 2.66, 2.71, 3.28, 3.29, 3.31, 3.39, 3.55, 3.68, 3.70, 3.111-112 et 5.141 (désignation de juges ou de récupérateurs pris parmi les membres de la cohorte) ; 4.94 (cohorte transformée en bande armée) ; 4.115 (sacrilège de la cohorte) ; 5.64 (distribution d'esclaves à la cohorte).

134. FUHRMANN 1980, p 41-42 (pour qui la deuxième action est fictive) et *contra* VENTURINI 1980, p. 165-171 (pour qui la seconde phase du procès a réellement eu lieu mais, en vertu d'un accord entre les parties, l'affrontement s'est déroulé de façon feutrée) ; SCUDERI 1994, p. 123-125 ; FRAZEL 2004, p. 128-134 ; PITTIA 2004, p. 17-19.

Libéré des contraintes de la réalité procédurale, Cicéron peut s'apesantir sur les personnages les plus noirs, des seconds rôles, tandis que les questeurs et légats, plus élevés hiérarchiquement, sont rapidement évoqués.

Timarchides est ainsi le seul à être cité de façon récurrente dans tout le livre 2. L'haruspice et le médecin sont indirectement mentionnés une fois, le nom d'Apronius est prononcé à une seule reprise dans le *De praetura Siciliensi.* C'est dans le *De frumento* que se déploie la charge contre l'entourage du préteur : Apronius est une figure récurrente, Artemidorus y est pour la première fois désigné sous son nom, de même pour Maevius le scribe, de même pour Sextius le chef des licteurs, de même pour Tlepolemus, le peintre, pour Valentius l'interprète, pour Valerius le héraut, pour Volusius l'haruspice. La cohorte est enfin un cortège d'hommes et plus seulement de fonctions. Si des témoignages avaient pu faire connaître les agissements de Timarchides dès la *Première action*, il semble bien que les autres appariteurs ne soient attestés que dans la partie non prononcée du plaidoyer et, étonnamment, dans le discours central, le plus technique. Il faut même attendre le livre 4 pour que soit dévoilé le nom du modeleur. A l'exception de Timarchides et des deux peintres, la cohorte est *quasi* absente du *De signis*[135]. Le scribe, le héraut, l'interprète, l'haruspice, les licteurs, le médecin et même Apronius ont disparu. Le *De suppliciis* voit de nouveau Sextius, le licteur en chef, au premier plan ; Timarchides est encore présent. Apronius n'est cité qu'une fois[136], tout comme le légat complice de Verrès, Tadius, qui effectue avec le questeur Caesetius la capture du bateau des pirates[137]. Quant à l'autre binôme questeur / légat, Vettius et Cervius, ils sont cités pour leur absence au tribunal qui juge les navarques, Verrès refusant de les faire siéger ou de solliciter leur conseil[138]. C'est donc une mention qui sert à les dédouaner de toute complicité. Dans la construction du discours, l'accusateur n'a pas voulu citer de la même façon tous les personnages de la cohorte, ni les faire intervenir à toutes les phases de la charge. Les *Verrines* ne présentent pas les appariteurs par rang protocolaire[139], mais selon la

135. Une citation pour Carpinatius, qui n'est pas un membre de la cohorte mais un complice, en *Ver.* 4.137.
136. *Ver.* 5.70.
137. *Ver.* 5.63.
138. *Ver.* 5.114.
139. Une inscription d'Ostie (*CIL* 14.409) reflète un protocole. Pour Mommsen (1848, p. 55), l'ordre de cette énumération consacre l'honorabilité supérieure des scribes et le mépris dans lequel sont tenus les crieurs publics.

hiérarchie des malhonnêtetés. Il y a une intentionnalité de construction, une stratégie de dévoilement de certains personnages et un effet d'escamotage des autres[140].

Les membres de la cohorte ne commettent pas directement beaucoup de crimes ou d'actes répréhensibles. Ils sont surtout « coupables » d'être désignés par Verrès comme juges ou comme récupérateurs[141]. Pour la désignation de juges, Verrès est le contre-exemple de Q. Mucius Scaevola[142], modèle de tempérance dans le gouvernement provincial, qui avait su s'entourer d'experts dans le *consilium*. Verrès avait peut-être le droit de désigner les juges parmi les membres de sa cohorte mais il est entouré de crapules, donc ce sont de mauvais juges[143]. Pour les récupérateurs, l'affaire est complexe[144]. Il faut se méfier de l'effet d'amplification que provoquent les répétitions oratoires de Cicéron, donnant l'impression d'une sorte de trio infernal, formé du médecin, de l'haruspice et du peintre (ou du héraut).

D'abord, l'utilisation des membres de la cohorte pour les récupérations a été décidée par Verrès[145], eux-mêmes exécutent les ordres. Ensuite, dans les cas où des membres de la cohorte auraient été désignés comme juges ou récupérateurs et auraient jugé une affaire, que constate-t-on ? En *Ver.* 2.75, pour l'affaire de

140. D'autres personnages sont présentés de façon codée : on ne comprend qu'en *Ver.* 4.31 les allusions aux chiens de Cibyra (1.126 ; 1.133 ; 3.28), *cf.* n. 64.

141. Utilisation de la cohorte pour la désignation de *recuperatores* : *Ver.* 3.28-33 ; 3.35 ; 3.54-55 ; 3.66 ; 3.68-70 ; 3.111-112 ; 3.117 ; 3.135-140 ; 3.153 ; 3.158 ; 5.141. Mention de membres de la cohorte désignés comme *iudices* : *Ver.* 2.33 ; 2.75.

142. *Ver.* 2.34. Sur la date du gouvernement, Ferrary (2000, p. 162-166) tranche nettement pour la période de sa préture, entre 99 et 97.

143. MELLANO 1977, p. 92-93.

144. Synthèse dans PUGLIESE 1967 et bilan des interprétations concernant les *Verrines* dans MELLANO 1977, p. 139-144 (part. sur *Ver.* 2.34). Ciccotti (1895, p. 199-200 et 213-214) met en avant l'exagération de Cicéron, considérant qu'on pouvait réprimander Verrès d'un point de vue moral sur la façon dont il avait usé de son pouvoir discrétionnaire, mais pas sur le plan formel (il avait le droit d'introduire des innovations pour constituer les jurys). Bongert (1952, p. 260) avance que le gouverneur avait commis des illégalités juridiques en désignant ainsi les récupérateurs. Pugliese (1963, p. 248) admet que la désignation de juges hors des listes officielles était un acte arbitraire de Verrès, mais sans importance pour un contexte civil, elle eût été seulement grave pour un procès pénal. Le contexte provincial privait les justiciables du contrôle qu'auraient exercé à Rome même les magistrats dotés de la *par maiorue potestas* ou les tribuns de la plèbe. Mellano (1977, p. 142-143) avance que les procès de la plupart des controverses élevées sur la base de la *lex Hieronica* ont tous été réduits par Verrès à un seul type. On lui reproche non le mode de constitution des jurys mais les procédures. Mellano souligne la fin de l'autonomie juridictionnelle pour les Siciliens en matière de dîmes, tel serait le « crime » de Verrès.

145. *Ver.* 3.28.

Minucius[146], le fait que le gouverneur décide la condamnation d'après la *sententia* de son *consilium* n'est pas en lui-même anormal (l'avis est totalement de mauvaise foi, mais formellement, il n'est rien à redire). En *Ver.* 3.54, il s'agit de désigner des récupérateurs pour la contestation formée par Nymphon de Centuripae et le trio – médecin, haruspice, héraut – condamne le Sicilien. En *Ver.* 3.66, la mention des récupérateurs membres de la cohorte relève d'une pure amplification oratoire : Cicéron énumère les méfaits commis par Verrès et ses complices mais n'évoque pas une affaire en particulier. Du cas singulier de Nymphon, on passe à de fictifs « condamnés par la cohorte ». En *Ver.* 3.69, les récupérateurs sont bien désignés par Verrès contre la cité d'Agyrium mais une transaction évite la condamnation. En *Ver.* 3.117, il s'agit d'évoquer les dîmes sous le gouvernement de Norbanus, qui ne désignait pas les récupérateurs parmi les membres de la cohorte. Dans l'affaire Scandilius (*Ver.* 3.137-138), les récupérateurs sont désignés mais ne prononcent pas la sentence, le jugement ne se fait pas dans les formes, le préteur lui-même impose la décision. L'accusation de désigner les récupérateurs parmi les membres de la cohorte constitue une sorte de litanie dans l'accusation, plus qu'une démonstration rigoureuse de la culpabilité des membres de la cohorte en eux-mêmes : c'est Verrès qui fait l'erreur de les désigner (ou menace de le faire) et qui manipule les procès, escamotant souvent la décision même des récupérateurs[147]. Ceci posé, la seule menace de désigner les récupérateurs parmi les membres de la cohorte était efficace pour des raisons qui tenaient à la constitution même du tribunal des récupérateurs : trois en général[148]. En désignant ces trois membres, Verrès était sûr de la décision. Pour les provinciaux, les membres de l'entourage du gouverneur, quel que fût leur rang, étaient des personnages puissants.

Conclusion

La cohorte ne se réduit pas aux hommes venus d'Italie avec Verrès et on ne peut davantage la réduire à une définition administrative : une telle acception ne s'applique pas aux artistes ou au médecin, et en un certain sens, à la famille, *a fortiori*

146. Il s'agit d'une séance du *consilium*, avec le scribe, le médecin et l'haruspice, donc pas une affaire de récupérateurs.

147. Presque tous les litiges sont interrompus avant la sentence, sauf le contentieux entre Nymphon de Centuripae et les décimateurs (3.53-54) et l'affaire de Scandilius (3.135-140) : soit qu'il y ait *pactio*, soit qu'il y ait intervention du préteur, soit qu'il y ait abandon de la poursuite par les plaignants.

148. D'où la récurrence du trio héraut / haruspice / médecin. Sur la sélection des récupérateurs et le système de récusation : Pugliese 1967, p. 1079 et Frier 1985, p. 200-201.

aux relations locales du gouverneur. Finalement, la *cohors*, c'est la suite du gouverneur, pas seulement son état-major, d'autant que des personnages officiels peuvent demeurer sur place même quand ils ont cessé leurs fonctions.

La cohorte n'est pas un groupe homogène, solidaire en tous points du magistrat car certains individus sont affectés en Sicile par le sort. Ces personnages ne vivent pas en permanence en un même lieu, ni ne constituent vraiment une cour autour du gouverneur, certains ne se sont pas même côtoyés. Le texte produit un effet d'écrasement mais la cohorte n'est pas seulement formée de bandits. Bien sûr, Cicéron vise à confondre un propréteur criminel, d'où cette prosopographie négative de l'entourage. La cohorte de Verrès n'est guère originale dans sa composition et ce qui peut être vraiment litigieux, c'est la désignation des membres de la suite comme juges récupérateurs[149]. Cicéron ne porte pas l'accusation la plus violente contre les personnages les plus en vue, à l'exception de Verrès : il épargne les ordres supérieurs ou administratifs et devient d'autant plus violent qu'il s'agit d'hommes qui ne détiennent ni prestige social ni rang reconnu.

Aux yeux des provinciaux, en montrant Timarchides ou Artemidorus, Cicéron préserve l'image du pouvoir romain : ce sont des Grecs qui ont failli, des affranchis qu'un gouverneur cruel a laissé agir. L'accusateur élude le fond de l'affaire : peut-il y avoir une domination romaine qui soit juste, une taxation équitablement prélevée et une administration respectueuse des droits locaux ? Verrès assume ses propres fautes, mais aussi, sans que l'accusateur le reconnaisse jamais, les tares et les faiblesses du système provincial[150]. Une condamnation à l'égard de tel ou tel gouverneur malhonnête dédouane les Romains d'une réflexion sur la nature et les limites de leur impérialisme. Cicéron fait le lien entre la moralité de l'impérialisme romain et la moralité de la vie politique en général.

L'isolement relatif de Verrès, la pérennisation imprévisible de sa charge expliquent que le gouverneur ait accumulé dérives et crimes. Verrès apparaît tout au long de sa carrière comme un opportuniste : questeur de Carbon, il saisit la caisse du consul. Légat de Dolabella, le questeur meurt, il le remplace. Préteur, il est prorogé et exploite une province qu'il n'avait pas prémédité de piller systématiquement. Verrès, fils d'un sénateur syllanien récemment promu, n'avait pas la fortune personnelle et le crédit familial qui lui eussent permis de viser le consulat. Parvenir à la préture était déjà exceptionnel et il ne sut pas s'entourer. La cohorte de Verrès a survécu comme contre-modèle là où celle du pontife Q. Mucius Scaevola devenait un *exemplum* à

149. LINTOTT 1993, p. 59-60. *Cf.* note 144.
150. BRAUND 1998, p. 10-12.

imiter[151]. L'historien ne trouve pas, dans ces deux cas, des traits universels concernant l'administration romaine, Verrès autant que Scaevola sont éloignés du gouverneur ordinaire. On aimerait lire quelque autre long discours tiré d'une accusation *de repetundis*, pour vérifier que la charge contre la cohorte était autant un *topos* qu'un procédé efficace pour faire condamner un gouverneur indélicat sans mettre en cause l'*imperium Romanum*.

151. Pour un modèle de gouverneur en Sicile, *cf.* D.S. 37.8.1-4 à propos de L. Asyllius ou Syllius, identifié avec L. Sempronius Asellio, *praetor* vers 93 (BRENNAN 2000, p. 480 avance qu'Asellio a pris pour modèle Mucius Scaevola et son gouvernement d'Asie). Diodore a-t-il lu les *Verrines* ? Cicéron a-t-il lu la source de Diodore ?

ASTIN A. E., *Cato the Censor*, Oxford, 1978.

BADIAN E., « The *Scribae* of the Roman Republic », *Klio*, 71-2, 1989, p. 582-603.

BONGERT Y., « Recherches sur les récupérateurs », *Varia. Etudes de droit romain*, Paris, 1952, p. 99-266.

BOVE L., « Cicerone e le province », dans F. Salerno (dir.), *Cicerone e la politica*, Naples, 2004, p. 25-38.

BRAUND D., « *Cohors* : the Governor and his Entourage in the Self-Image of the Roman Republic », dans R. Laurence et J. Berry (dir.), *Cultural Identity in the Roman Empire*, Londres, 1998, p. 10-24.

BRENNAN T. C., *The Praetorship in the Roman Republic*, 2 vol., Oxford, 2000.

BROUGHTON T. R. S., *The Magistrates of the Roman Republic*, 3 vol., New York, 1951-1960.

BRUNN H., *Geschichte der Grieschichen Künstler*, 2 vol., Stuttgart, 1889[2].

CELS D. « Les esclaves dans les *Verrines* », *Actes du colloque sur l'esclavage 1971*, Paris, 1972, p. 175-192.

CICCOTTI E., *Il processo di Verre, un capitolo di storia romana*, Milan, 1895 [ed. anast. Rome, 1965].

COHEN B., « Some neglected *'Ordines'*. The Apparitorial Status-Groups », dans Cl. Nicolet (dir.), *Des Ordres à Rome*, Paris, 1984, p. 23-60.

COWLES F. H., *Gaius Verres. An Historical Study*, Ithaca – New York, 1917.

CRAWFORD M. H. (dir.), *Roman Statutes*, BICS suppl. 64, 2 vol., Londres, 1996.

DAMON C., *The Mask of the Parasite. A Pathology of Roman Patronage*, Ann Arbor, 1997.

DELLA CORTE, F., « Servi Venerii », *Maia*, 31, 1979, p. 225-235.

DI STEFANO MANZELLA I., « Zosimo liberto di Q. Salvidieno Rufo e accenso di L. Cornificio console nel 35 a.C. », *ZPE*, 85, 1991, p. 175-185.

DI STEFANO MANZELLA I., « *Accensi* : profilo di una ricerca in corso », *CGG*, 11, 2000, p. 223-249.

DRUMANN W. et P. GRÖBE, *Geschichte Roms in seinem Übergange von der republikanischen zur monarchischen Verfassung*, 6 vol., Leipzig, 1919.

EPPERS M. et H. HEINEN, « Zu den "*serui Venerii*" in Ciceros *Verrinen* », *Sodalitas. Scritti A. Guarino*, 1, p. 219-232, Naples, 1984.

FALLU E., « Les *rationes* du proconsul Cicéron », *ANRW*, 1.3, Berlin, 1973, p. 209-238.

FERRARY J.-L., « Les Gouverneurs des provinces romaines d'Asie mineure », *Chiron*, 30, 2000, p. 161-193.

FRAZEL T. D., « The Composition and Circulation of Cicero's *In Verrem* », *CQ*, 54, 2004, p. 128-142.

FRIER B., *The Rise of the Roman Jurists. Studies in Cicero's* pro Caecina, Princeton, 1985.

FUHRMANN M., « Tecniche narrative nella seconda orazione contro Verre », *Ciceroniana*, 4, 1980, p. 27-42.

GRUEN E. S., *The Last Generation of the Roman Republic*, Berkeley, 1995[2].

HINARD F., « Remarques sur les *praecones* et le *praeconium* à la fin de la République », *Latomus*, 35-4, 1976, p. 730-746.

HOLM A., *Geschichte Siciliens im Alterthum*, 3 vol., Leipzig, 1898.

JONES A. H. M., « The Roman Civil Service (Clerical and Subclerical Grades) », *Studies in Roman Government and Law*, Oxford, 1960, p. 153-175 et p. 201-213.

KLEIN J., *Die Verwaltungsbeamten von Sicilien und Sardinien*, Bonn, 1878.

KUNKEL W., *Staatsordnung und Staatspraxis der römischen Republik*, 2, *Die Magistratur*, Munich, 1995.

LINDERSKI J., « Roman Officers in the Year of Pydna », *AJPh*, 111, 1990, p. 53-71 [repris dans *Roman Questions. Selected Papers*, Stuttgart, 1995, p. 301-319].

LINTOTT A. W., Imperium Romanum, *Politics and Administration*, Londres, 1993.

MAC DERMOTT W. C., « The Verrine Jury », *RhM*, 120-1, 1977, p. 64-75.

MARINONE N., « I questori e i legati di Verre », *AAT*, 100, 1965-1966, p. 219-251.

MARSHALL B. et R. J. BAKER, « The Aspirations of Q. Arrius », *Historia*, 24, 1975, p. 221-231.

MASSARO M., « Gli epigrammi per L. Maecius Pilotimus e A. Granius Stabilio », *Epigraphica*, 60, 1998, p. 183-206.

MELLANO L. D., *Sui rapporti tra governatore provinciale e giudici locali alla luce delle Verrine*, Milan, 1977.

MOMMSEN Th., « *De apparitoribus magistratuum Romanorum* », *RhM*, 6, 1848, p. 1-57.

MOMMSEN Th., « Die Gardetruppen der römischen Republik und der Kaiserzeit », *Hermes*, 14, 1879, p. 25-35 [= *Gesammelte Schriften*, 6, Berlin, 1910, p. 1-16].

MOMMSEN Th., *Le droit public romain*, trad. fr., 7 tomes en 8 vol., Paris, 1889-1896.

MUÑIZ COELLO J., *Empleados y subalternos de la administración romana*, 1, *Los 'scribae'*, Huelva, 1982.

MUÑIZ COELLO J., « Empleados y subalternos de la administración romana, 2, Los 'praecones' », *Habis*, 14, 1983, p. 117-146.

MUÑIZ COELLO J., « *Accensi magistratuum* », *Habis*, 18-19, 1987-1988, p. 307-405.

NICOLET Cl., *L'Ordre équestre à l'époque républicaine*, BEFAR, 207, Paris, 1, 1966 et 2, 1974.

PASSERINI A., *Le coorte pretorie*, Rome, 1939.

PINA POLO F., « Die Freunde des Scipio Æmilianus in numantinischen Krieg : über die sogenannte *Cohors amicorum* », dans M. Peachin (dir.), *Aspects of Friendship in the Graeco-Roman World*, *JRA*, Supplementary series, 32, Portsmouth, 2001, p. 90-98.

PITTIA S., « Les élites siciliennes au miroir du plaidoyer cicéronien contre Verrès », dans M. Cébeillac-Gervasoni, L. Lamoine et Fr. Trément (dir.), *Autocélébration des élites locales dans le monde romain*, Clermont Ferrand, 2004, p. 15-31.

PUGLIESE G., *Il processo civile,* 2.1, *Il processo formulare,* Milan, 1963.

PUGLIESE G., « *Recuperatores* », *NDDI*, 14, Turin, 1967, p. 1067-1081.

PURCELL N., « The *Apparitores* : a Study in Social Mobility », *PBSR*, 51, 1983, p. 125-173.

SCRAMUZZA V. M., « Were the '*Venerii*' in Sicily Serfs ? », *AJPh*, 57, 1936, p. 326-330.

SCUDERI R., « Il comportamento di Verre nell'orazione ciceroniana *De suppliciis,* oratoria politica e realtà storica », *RAL*, 391, 9/5.1, 1994, p. 119-143.

SERRATI J., « Garrisons and Grain », dans C. Smith et J. Serrati (dir.), *Sicily from Æneas to Augustus*, Edimbourg, 2000, p. 115-133.

SHACKLETON BAILEY D. R., *Onomasticon to Cicero's Speeches*, Stuttgart, 1992.

STEEL C., *Cicero, Rhetoric and Empire,* Oxford, 2001.

SUOLAHTI J., « The *consilium* of P. Cornelius Lentulus Crus in 49 B.C. », *Arctos*, 2, 1958, p. 152-163.

THOMPSON L. A., « The Relations between Provincial Quaestors and their Commanders in Chief », *Historia*, 11, 1962, p. 339-355.

VENTURINI C., « La conclusione del processo di Verre (osservazioni e problemi) », *Ciceroniana*, 4, 1980, p. 155-171.

VOLLKOMMER R., *Künstlerlexikon der Antike*, 2 vol., Leipzig, 2001-2004.

WISEMAN P., *New Men in the Roman Senate*, Londres, 1971.

WÖLFFLIN E., « Die Leibwache des jüngeren Scipio », *Philologus*, 34, 1876, p. 413.

ZIELINSKI Th., « Verrina », *Philologus*, 52, 1894, p. 248-294.

ANNEXE : L'ENTOURAGE DE VERRÈS

La mention est gras est celle où le nom du personnage est mentionné pour la première fois ; les passages entre parenthèses sont des allusions non nominatives.

Æschrion (décimateur) : **2.36** ; 2.50 ; 3.77-78 ; 4.59 ; 5.31 ; 5.81
Apronius (décimateur, agent) : **2.108** ; 3.22-24 *et passim* ; 5.70
Artemidorus (médecin) : (2.33) ; (2.75) ; **3.28** ; 3.54 ; (3.66) ; 3.69-70 ; 3.117 ; (3.137) ; 3.138
Atidius (*praefectus ?*, agent) : **3.75**
Q. Caecilius Niger (questeur) : *Diu. in Caec. passim* ; (1.15)
P. Caesetius (questeur) : (1.99) ; (2.11) ; 4.146 ; 5.63
L. Carpinatius (publicain, *promagister* de la *scriptura*) : **2.169** ; 2.171-173 ; (2.184) ; 2.186-188 ; 2.190 ; 3.165 ; 3.167 ; 4.137
P. Cervius (légat) : **5.114**
C. Claudius (agent) : **2.107**-108
Cleomenes (notable syracusain, navarque temporaire) : **2.36 ;** 2.50 ; 4.59 ; 5.31 ; 5.82-135
Cornelius (licteur de V. comme légat en Cilicie, assassiné à Lampsaque) : **1.67** ; 1.72 ; (1.80) ; (1.85)
Cornelius Artemidorus, *cf.* Artemidorus
Cornelius Tlepolemus, *cf.* Tlepolemus
Cornificius (scribe de V. comme pro-questeur) : **1.150** ; (1.157)
Dionysodorus (Syracusain, agent) : **2.50**
Docimus (décimateur) : **3.78-79** ; 3.83
Hieron de Cibyra (modeleur, frère de Tlepolemus) : (1.126) ; (3.28 =*canes*) ; **4.30**-31 ; 4.96 Voir aussi *Cibyratici canes* ou *Cibyratae fratres :* 4.30-31 ; 4.32 ; 4.47 ; 4.52 ; et les allusions dans **1.126** ; 1.133 et 3.28.
Laetilius (porteur des courriers) : **2.64** ; 2.138
Maevius (scribe) : (2.75 ?) ; (3.171) ; **3.175** ; (3.181-182)
P. Naevius Turpion (décimateur, agent) : **2.22** ; 3.90-91 ; 5.108
L. Papirius Potamon (scribe, d'abord au service du questeur Caecilius, puis demeuré au service de Verrès) : ***Diu. in Caec.* 29** ; (2.75 ?) ; 3.137 ; 3.154 ; 4.44
M. Postumius (questeur) : **2.44**
Cn. Sergius (décimateur) : **3.102**
Sextius (licteur en chef) : **3.156** ; 5.113 ; 5.118-119 ; 5.125 ; 5.142
P. Tadius (légat) : **1.100** ; 2.49 ; 5.63
Theomnastus (Syracusain, surnommé Theoractus) : **2.50 ;** 2.127 ; 3.101 ; 4.59 ; 4.148
Timarchides (appariteur) : **2.69**-75 ; 2.80 ; 2.108 ; 2.133-136 ; 2.144 ; 2.169 ; 3.69 ; 3.154-157 ; 3.159 ; 3.163 ; 3.171 ; 3.175 ; 4.22 ; 4.35 ; 4.94 ; 5.81 ; 5.94 ; 5.116 ; 5.120
Tlepolemus (peintre) : (3.28 = *canes*) ; **3.69 ;** 4.30-31 ; 4.96
A. Valentius (interprète) : **3.84** ; 4.58
Valerius (crieur) : (2.33) ; (2.75) ; **3.54** ; 3.66 ; 3.137

Venuleius (décimateur, agent) : **3.99**
T. Vettius (questeur) : (2.11) ; 3.168 ; **5.114**
C. Volcatius (chevalier romain, agent) : **2.25**-26 ; 2.56 ; 2.58 ; 3.171 ; 3.175-176
Volusius (haruspice) : (2.33) ; (2.75) ; **3.28** ; 3.54 ; (3.137)

Fils de Verrès : *Ver.* 25 ; 2.154 (statue) ; 2.161 (statue) ; 3.23 ; (3.91) ; 3.159-162 ; 4.143 (statue) ; 5.30 ; 5.64 ; 5.81 ; 5.109 ; 5.137
Gendre de Verrès : 2.49

DEUXIÈME PARTIE

DROIT, ÉCONOMIE ET FISCALITÉ

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 91-109

CICERONE E L'*INIQUITAS NOVORUM EDICTORUM* DI VERRE

Antonino PINZONE
Università di Messina

« Une gageure impossible à tenir » : questa l'efficace espressione usata dal Carcopino[1] ne *La loi de Hiéron et les Romains* (il « lumineux et complet commentaire » della *De frumento*, secondo la recente definizione del Nicolet[2]), a proposito del tentativo, operato da Carl Heinrich Degenkolb[3], intorno alla metà dell'Ottocento, di riabilitare Verre, attribuendo notevolissime doti di amministratore al famigerato governatore di Sicilia degli anni 73-71 contro cui Cicerone formulò le accuse che possiamo leggere nelle *Verrine*. Che in realtà la scommessa che l'allievo di Mommsen, per primo, osava proporre non fosse poi tanto arrischiata, come pensava Carcopino (e tantissimi altri con lui), è stato via via dimostrato dall'obiettivo ripensamento proposto da molti studiosi, che hanno evidenziato come non certo tutte, ma molte delle accuse rivolte a Verre da Cicerone non fossero così fondate come egli vorrebbe far credere, suggerite com'erano dalla sua malafede di avvocato (quella stessa malafede che non di rado lo stesso Carcopino non esitava ad ammettere)[4].

Nel *dossier* di tali studiosi figurano i nomi di Ciccotti[5], Maróti[6], Havas[7], Polàćek[8], Calderone[9], Martorana[10], Scuderi[11], ma il tentativo più forte (e sicuramente

1. CARCOPINO 1914, p. XV. Sulle posizioni di Carcopino, tra i tanti, anche CIACERI 1939², p. 80-86 ; PRITCHARD 1971, p. 238.
2. NICOLET 1999, p. 205, n. 34. A proposito della insostituibilità attuale del vecchio testo carcopiniano, v. anche NICOLET 1994, p. 217, n. 6.
3. DEGENKOLB 1861, p. 50-51.
4. Su Cicerone avvocato, v. ora i lavori contenuti in POWELL – PATERSON 2004.
5. CICCOTTI 1895, p. 79-106 (riabilitazione solo parziale : *cf.* MAZZARINO 1961, p. 100 ; p. 102).
6. MARÓTI 1961, p. 41-70. L'aver allontanato Spartaco dalle coste siciliane sarebbe stato un innegabile successo di Verre.

più noto, a giudicare dalla quantità di citazioni) di quella che possiamo chiamare « riabilitazione relativa » di Verre[12] fu operato da Santo Mazzarino al I Congresso Internazionale di Studi ciceroniani, svoltosi a Roma nel 1959[13].

Nella sua relazione il grande studioso concentrava l'attenzione su due dei tanti casi sopra i quali Cicerone insiste per dimostrare la disonestà di Verre. Il primo era relativo alla mancata denuncia da parte di Xenone di Menae, nella *professio iugerum*, del fondo della moglie[14], un caso in cui, scriveva Mazzarino[15], il torto non era tutto di Verre, ma andava equamente diviso con Xenone, che sbagliava, in ottica romana, nella misura in cui si rifaceva, sia pur in buona fede, ad una legislazione in tema di diritto proikale tipicamente siceliota (ed ellenistica), che differiva nettamente da quella romana, perché considerava il bene dotale della moglie estraneo agli obblighi tributari del marito. L'altro caso riguardava i guadagni illeciti che il governatore avrebbe accumulati con l'imposizione di una indebita ed esagerata aderazione del *frumentum imperatum*, obbligo di vendere grano e orzo ricaduto sui Siciliani in seguito alla *Lex Terentia et Cassia* del 73. L'*improbatio frumenti*, che rendeva ineludibile il ricorso alla trasformazione in moneta di un obbligo in natura – secondo un complesso meccanismo su cui non è qui il caso di intrattenersi, e che sarebbe stato poi in auge soprattutto nella tarda antichità[16] – non sarebbe nata, secondo il Mazzarino, dal capriccio e dall'ingordigia del governatore romano, ma dalla necessità di inviare a Roma grano di qualità, quel grano che la *lex* del 73 aveva ritenuto necessario per risolvere i problemi annonari del popolo romano e che il senato pagava regolarmente, con prezzi che sembrerebbero essere quelli di mercato

7. HAVAS 1969, p. 63.
8. POLÁČEK 1972, p. 635 (il « caso Verre » da valutare alla luce delle contraddizioni interne della società contemporanea).
9. CALDERONE 1979, p. 37-39 (ivi altri riferimenti e discussioni).
10. MARTORANA 1979.
11. SCUDERI 1994. Non mi è riuscito di rintracciare il recentissimo PLÄTZ – WIEBER 2005, dove si propone « eine fingierte Rede *pro Verre* ».
12. L'espressione è usata in CALDERONE 1979, p. 37.
13. MAZZARINO 1961 (su cui SARTORI 1974, p. 224-226, che, pur non schierandosi a favore di Verre, di cui era innegabile l'avidità, riconosce il peso degli squilibri produttivi e commerciali che vennero a ingigantire gli effetti della rapacità del governatore sui contribuenti siciliani).
14. *Ver.* 3.55.
15. MAZZARINO 1961, p. 101-104.
16. Sul problema dell'aderazione nella tarda antichità v. MAZZARINO 1951, spec. p. 137-138 ; KOLB 1982 ; NOETLICHS 1985.

(anche se su questo ci sarebbero da fare lunghe discussioni)[17]. Gli *aratores* siciliani – con l'*improbitas* loro addebitata nella celebre lettera di Timarchide ad Apronio[18] – avrebbero invece tentato di spacciare per grano di qualità (in tutto o in parte) quell'*hordeum* da loro prodotto preferibilmente in ossequio alle loro tradizioni alimentari di origine greca, costringendo così Verre a prendere provvedimenti consequenziali nel rispetto delle sue prerogative magistratuali.

Sulla prospettiva riabilitante del lavoro del Mazzarino insiste anche una mia rilettura della sezione della *De frumento* in cui l'Arpinate accusa Verre di aver disonestamente approfittato dei Siciliani nell'esazione del *frumentum in cellam* – il grano e l'orzo, cioè, che il governatore era autorizzato ad acquistare a prezzo predefinito, per il mantenimento suo, della sua corte e degli animali di cui doveva servirsi – innestando il solito meccanismo dell'aderazione. Travalicando il *modus imperandi*, in presenza di *uilitas frumenti*, in una situazione che non poteva dunque in alcun modo giustificare gli alti prezzi di aderazione, Verre avrebbe lucrato in maniera invereconda. Se governatori onesti, come Sacerdote e Peduceo (quest'ultimo governatore di Sicilia negli anni della questura ciceroniana), avevano aderato a prezzi alti quanto quelli di Verre, l'avrebbero fatto, secondo Cicerone, non per intascare lauti *interpretia*, ma solo perché i prezzi del grano avevano raggiunto livelli altissimi (in situazione, cioè, di *caritas annonae*). In realtà, sono l'instabilità usuale dei prezzi e l'obbligo di consegna in località lasciate all'arbitrio del richiedente, che spiegano il ricorso alla pratica (di per sé corretta e accettata da Cicerone) dell'aderazione. Anche in questa prospettiva le accuse contro Verre vanno ridimensionate e spostate piuttosto sul versante generale del sempre più sovrastante imperialismo romano ; su uno soltanto, cioè, dei due poli dello scontro di culture (quella appunto ellenistica – mai venuta meno in Sicilia, come confermano le più recenti ricerche storiografiche ed archeologiche[19] – e quella romana), acutamente ravvisato dal Mazzarino sia nel caso del diritto proikale, sia in quello dell'*improbatio frumenti*[20].

17. MAZZARINO 1961, p. 112. A proposito della discutibile rispondenza dei prezzi del grano dati da Cicerone con quelli effettivamente vigenti in Sicilia, v. PINZONE 1999b, p. 212-214. Sulla *lex Terentia et Cassia* (la *repentina lex* di Sal. *H.* 3.48.19 Maurenbrecher) v. GARNSEY 1983, p. 125 ; REDUZZI MEROLA 1984, p. 540-541 ; MEIJER 1990, p. 16-17 ; VIRLOUVET 1995, p. 177-178 ; PINZONE 1999b, p. 185.

18. Citata testualmente in *Ver.* 3.157.

19. CAMPAGNA 2003, part. p. 25-27.

20. Su tutto ciò, PINZONE 1999b, p. 207-234, a cui si rimanda per tutti i riferimenti documentari e bibliografici.

Il lento accumularsi di « scommesse » vinte, quali quelle su cui ho appena riferito, non può non portare inevitabilmente i lettori delle *Verrine*, almeno quelli più avveduti, a correggere il tiro, partendo da istanze metodologicamente più corrette rispetto al passato, dettate d'altronde dalla natura stessa della fonte, che è di stampo retorico (e panflettistico, a giudicare dal fatto che le orazioni in oggetto non furono pronunciate[21]) ; nonché consigliare approcci interpretativi delle *Verrine* che non siano timidi e titubanti, all'occorrenza, nello smascherare il gioco dell'avvocato di parte, e nell'addebitare al suo genio oratorio quello che lui vorrebbe invece attribuire al genio malefico dell'accusato.

È quanto mi propongo di fare nelle pagine che seguono soffermandomi su un paio di episodi delle orazioni contro Verre. Cominciamo dal primo. Siamo nel 71, terzo e più terribile anno della rovinosa gestione di Verre[22]. Un cavaliere romano, di nome Quinto Setticio, si oppone con tutte le sue forze alle esose richieste del decumano Apronio, famigerato socio in affari del propretore[23], e rifiuta energicamente di pagare più della decima dovuta[24]. Ed ecco che, per ridurlo a più miti consigli, il governatore emana un *peculiare repentinum edictum* col quale vieta agli *aratores* di asportare il grano dall'aia prima di aver fatto la *pactio*, di essersi cioè accordati col decumano[25]. Una forte forma di pressione che l'estemporaneità dell'editto rendeva ancora più odiosa. Setticio resiste, dichiarando che piuttosto che fare l'accordo da lui ritenuto iniquo, preferisce non rimuovere il grano, correndo il rischio – remoto per le condizioni atmosferiche della Sicilia nei mesi estivi, ma pur sempre preventivabile – che le intemperie rovinino il raccolto. Ma non demordono neanche Apronio e il suo protettore Verre, secondo Cicerone : *repente* (ancora una volta, all'improvviso), viene emanato un secondo editto che impone agli *aratores* la *deportatio ad aquam*[26] delle decime *ante Kalendas Sextilis*. In base ad esso il trasporto della decima dovuta doveva avvenire – è problematico stabilire se a carico del contribuente, come sembrerebbe qui e nel caso dei Calactini altrove riportato[27],

21. Sul tema v., da ultimo, FRAZEL 2004.
22. *Ver.* 3.47 : impressionante quadro dell'agricoltura in Sicilia dopo Verre.
23. *Ver.* 3.39 : *Tantum Apronium isto praetore potuisse ?*
24. *Ver.* 3.36 : *Adfirmante se plus decuma non daturum.* L'episodio completo è raccontato in 3.36-37.
25. *Ver.* 3.37 : *Ne tollat ex area nisi erit pactus.*
26. Sulla *deportatio ad aquam* v. CARCOPINO 1914, p. 18 et 21-27 ; NICOLET 1991, p. 132 ; 1999, p. 205 ; GENOVESE 1999, p. 51, n. 111 ; p. 63-68 ; SORACI 2003, p. 335-337.
27. *Ver.* 3.100-101. *Cf.* GENOVESE 1999, p. 60-62, con n. 126 ; NICOLET 1994, p. 219-220 ; 1999, p. 205 ; SIRAGO 1995, p. 172.

o del decumano, come molti pensano, seguendo Carcopino[28] – entro una data precisa, prima, cioè, delle calende di *Sextilis*, il mese che a partire dalla riforma augustea, nell'8 a.C.[29], avrebbe assunto, analogamente a quanto era successo con Cesare per *Quintilis*, il nome di *Augustus* in onore dell'imperatore. L'obbligatorietà della *deportatio* nei termini previsti dal secondo editto repentino comportava una rimozione dall'area e dunque un tempestivo piegarsi alla *pactio* secondo quanto ordinato dal primo.

Non starò qui a ricordare (anche perché non ho le competenze specialistiche che si richiederebbero per farlo al meglio) quanto e in quali termini si sia discettato su questi due editti, anche in tempi recenti, soprattutto da parte dei giuristi[30]. Dirò solo che è mia impressione che non sia del tutto lecito interpretare l'aggettivo *repentinum* e l'avverbio *repente*, associati nel testo ciceroniano agli editti, in accezione classificatoria, come se cioè, accanto alla categoria degli *edicta perpetua*, quelli emanati annualmente dai pretori, esistesse quella degli *edicta repentina*. La qualifica della repentinità, a mio parere, più che per rifarsi ad un termine tecnico della normativa giuridico-istituzionale, era usata da Cicerone per enfatizzare l'uso spregiudicato e strumentale dei poteri edittali fatto in Sicilia dal suo accusato, che non aveva esitato a far uso massiccio di *edicta noua*[31] (*iniqua, improba, inhumana, duriora* li definisce a più riprese l'oratore per i loro effetti nefasti[32]), al fine di realizzare i loschi fini suoi e dei suoi complici, senza impudentemente curarsi delle apparenze, ricorrendo a mezzi estemporanei e quasi (e sottolineo il quasi) *ad personam*, come appunto nel caso di Setticio ; e per accrescere l'effetto negativo dell'impatto degli editti sul malcapitato *eques* romano.

Contrariamente a quanto, anche di recente, si è sostenuto[33], mi sembra poi oltremodo difficile che gli obblighi introdotti dagli editti *NE TOLLAT* e *ANTE KALENDAS SEXTILIS* (come vengono chiamati dai romanisti), riguardassero solo gli *aratores* romani e non quelli siciliani. Personalmente ritengo che l'*omnis* del passo in cui

28. CARCOPINO 1914, p. 18-22, n. 4 ; ROSTOVTZEFF 1910, col. 170 ; GENOVESE 1999, p. 60-61, n. 126 (con ampia discussione e bibl.).

29. Suet. *Aug.* 31.2 ; Censorinus *D.N.* 22.16 ; D.C. 55.6.6-7. *Cf.* MOMMSEN 1859², p. 289 et 292 ; GINZEL 1906-1914, 2, p. 288 ; LAFFI 1967, p. 30 ; MICHELS 1967, p. 18 ; BENNETT 2003, p. 222. Ormai superata la vecchia datazione al 27 a.C., per cui, ad es., FITZLER – SEECK 1917, col. 361-362.

30. Discussione del tema e bibl. in GENOVESE 1999, p. 357-371.

31. *Ver.* 3.24 ; 3.39 ; 3.42 ; 3.51 ; 3.227.

32. *Ver.* 1.41 (*edictum tam improbum et tam inhumanum*) ; 3.39 (*ex hac iniquitate nouorum edictorum*) ; 3.48 (*duriora edicta*).

33. GENOVESE 1999, p. 359-362.

Cicerone riferisce del contenuto dell'editto[34] sia da unire preferibilmente non a *decumas*[35], ma ad *habeant*, e che indichi la totalità dei contribuenti. Il fatto che nella *De frumento* si legga che gli agricoltori siciliani sarebbero stati già rovinati *superioribus edictis*[36] – da editti precedenti (o precedentemente da lui ricordati : altro problema qui ininfluente) – e che i due editti repentini sarebbero serviti soltanto a ridurre a più miti consigli gli *aratores* romani e Setticio in particolare, non può autorizzare ad escludere i nativi dal novero dei destinatari degli estemporanei interventi edittali di Verre. Sarebbe infatti difficilmente accettabile il fatto che un governatore, disonesto e corrotto quanto si voglia, mettesse in atto in provincia un comportamento addirittura più duro che non quello verso i locali, nei confronti di cittadini romani e per di più, come nel caso di Setticio, appartenenti a quell'ordine equestre, verso il quale invece Verre si mostrò in altre situazioni piuttosto conciliante e in buoni rapporti, come dimostra, per non dire altro, la sua connivenza con Carpinazio e con i rappresentanti in genere degli interessi dei pubblicani e delle loro *societates* nell'isola[37].

Aggiungo, infine, che, come è già stato mostrato dal Genovese, che ha dedicato agli interventi edittali di Verre una densa e corposa monografia, i due editti presentano una loro distinta autonomia strutturale, nel senso che non sembrerebbe « legittimo rappresentarseli come due disposizioni precettive costituenti, sul piano sistematico, un'esternazione unitaria »[38]. Il commento ciceroniano è chiarissimo a tal proposito : solo l'editto *NE TOLLAT* è occasionato dal comportamento di Setticio, mentre il secondo costituirebbe una seconda coazione edittale provocata e generata dalle ulteriori resistenze dell'*eques* romano, disposto a perdere tutto il raccolto pur di non sottostare ad una *pactio* ingiusta.

Ciò detto, concentriamoci sul secondo editto repentino, quello che imponeva la *deportatio ad aquam* prima delle calende di agosto[39]. È proprio sulla determinazione cronologica che voglio richiamare la vostra attenzione.

---

34. *Ver.* 3.36 : *Vt omnis decumas deportatas habeant.*
35. Così CARCOPINO 1914, p. 20.
36. GENOVESE 1999, p. 361-371.
37. Per Carpinazio e per l'atteggiamento di cavalieri e pubblicani nei confronti di Verre, v. *Ver.* 2.172-190 (*cf.* SCRAMUZZA 1937, p. 311-313 ; BADIAN 1972, p. 75-79 ; NICOLET 1974, p. 826-827, n. 81 ; FRASCHETTI 1981, p. 56, n. 58 ; AUBERT 1994, p. 342-344). Sulla presenza di Italici e Romani nella Sicilia di età repubblicana, v. PINZONE 1999a.
38. GENOVESE 1999, p. 355.
39. Come mi ha segnalato J. Andreau, che ringrazio sentitamente, il termine delle calende di Agosto in relazione a consegne di grano compare in un'iscrizione di Antiochia di Pisidia (RAMSAY 1924, p. 179-184 = *AE* 1925.126b = ABBOTT – JOHNSON 1926, n. 65a) contenente un decreto del governatore

Collocando la mietitura intorno alla metà del mese di giugno e la trebbiatura tra fine giugno e inizi di luglio, ne consegue che, se si prende come termine ultimo delle operazioni il primo agosto, come vorrebbe la lettera del testo ciceroniano, sarebbe rimasto un po' meno di un mese per ottemperare alle norme di carattere amministrativo. A prima vista l'intervallo potrebbe sembrare sufficiente, ma guardando più attentamente, appare abbastanza risicato.

Ma, a parte ciò, è davvero un dato assoluto che le calende sestili dell'editto di Verre corrispondessero al primo agosto dell'anno giuliano ? Della sfasatura esistita tra anno romano, di 355 giorni perché lunisolare, ed anno solare, di 365 e un quarto, fino alla riforma messa in atto da Giulio Cesare nel 46[40], siamo tutti edotti : solo per fare qualche esempio, nel 190, durante i *ludi Apollinares*, si sarebbe verificata un'eclissi che Tito Livio data all'11 luglio[41], ma che gli astronomi moderni collocano più precisamente al 14 marzo giuliano[42]. Cinque anni dopo, nonostante gli interventi e la riforma di Manio Acilio Glabrione, le cose erano ancora fluttuanti : Catone, entrato in carica il 15 marzo del 195, dopo aver perso tempo a Roma per i suoi preparativi, ebbe comunque il tempo di arrivare in Spagna all'inizio della primavera : Fraccaro e De Sanctis valutarono in almeno tre mesi il disavanzo (in anticipo) con l'anno giuliano[43]. Nel 168 l'errore era stato ridotto a circa due mesi e mezzo, dal momento che l'eclissi osservata la notte prima della battaglia di Pidna, combattuta il 3 settembre[44], in realtà sarebbe avvenuta, sulla base dei calcoli astronomici moderni, il 21 giugno[45]. Non era raro il caso che i Romani giocassero su tale discrasia. Secondo

---

L. Antistius Rusticus (CAGNAT 1925, p. 227-237 ; VIRLOUVET 1985, p. 3 n. 7 ; p. 97 ; CASSIA 2004, p. 50, n. 82). La notazione, però, si riferisce a circostanze geografiche, temporali e situazionali completamente diverse da quelle di cui si sta qui discutendo. Per lo stesso motivo non si può prendere in considerazione per i nostri discorsi il *nomos* di Agyrium, la legge ateniese sulla tassazione del grano del 374/373, pubblicata da STROUD 1998 e riedita da RHODES - OSBORNE 2003, p. 118-129 (su cui v. ora FANTASIA 2004, con ulteriore bibl.). In questa si fissa come termine ultimo per l'arrivo del grano di Agyrium ad Atene il mese di Maimacterione (all'incirca novembre-dicembre).

40. Suet. *Iul.* 40.1. Sulla riforma di Cesare *cf.* MICHELS 1967, p. 3 e *passim* ; SAMUEL 1972, p. 163 ; BRIND'AMOUR 1983, p. 27-35 ; BENNETT 2003, p. 221.
41. Liv. 37.4.4.
42. HEURGON 1957, p. 48 ; MICHELS 1967, p. 102 ; SAMUEL 1972, p. 163. V. anche DE SANCTIS 1923, p. 368-369 ; HOLLEAUX 1930 ; ROUSSEL 1932. Discussioni delle eclissi in relazione al calendario romano in GINZEL 1906-1914, 2, p. 210-218 (a p. 529 tavola delle eclissi).
43. FRACCARO 1910, p. 194 ; DE SANCTIS 1923, p. 388. *Cf.* HEURGON 1957, p. 48 ; KIENAST 1954, p. 44, calcolava addirittura 4 mesi e mezzo di « décalage ».
44. Liv. 44.37-38.
45. MICHELS 1967, p. 102-103 ; SAMUEL 1972, p. 163. Sulla data v. anche OOST 1953 ; CHARNEUX 1957 ; BROUGHTON 1951-1952, Suppl. p. 48 ; MARCHETTI 1976 ; BENNETT 2004a, p. 172 ; 2004b, p. 165.

quanto mostrò Heurgon in un illuminante lavoro[46], i mesi di marzo e aprile del 194 in cui si sarebbe dovuto realizzare il *uer sacrum* promesso nel 217 – che prevedeva il sacrificio agli dei degli animali nati nella primavera – in realtà sarebbero corrisposti (come i Romani sapevano benissimo[47]) al periodo compreso tra inizio dicembre e fine gennaio ; affinché il *uer sacrum* in questione fosse *recte factum*, dovette essere ripetuto, tenendo conto delle disfunzioni del calendario[48]. Altre discrepanze si notano di tanto in tanto tra anno romano ed anno solare fino alla riforma di Cesare, quando, per riportare in linea il calendario, si richiese un anno di 445 giorni : sarebbero stati ben novanta (23 + 67) dunque i giorni che il dittatore romano dovette intercalare per equiparare anno civile e anno solare[49].

Se nel 71 la discrepanza tra calendario civile e anno giuliano fosse stata dello stesso ordine di grandezza (di 90 giorni) e dello stesso tipo (in anticipo, cioè secondo quella che è la naturale tendenza dell'anno lunisolare) rispetto a quella riscontrata nel 46 da Cesare (e da Sosigene, l'astronomo alessandrino che lo avrebbe supportato), se ne dovrebbe concludere che le *Kalendae Sextiles* dell'editto di Verre sarebbero corrisposte all'incirca alle calende di maggio dell'anno solare. Una data che sarebbe ricaduta a più di un mese prima del raccolto e proprio per questo non può essere ipotizzabile, a meno di non riferire l'editto alle decime dell'anno precedente (cosa di per sé difficile, ma non impossibile da spiegare), o di sganciare completamente la disposizione dalla prospettiva di regolazione di norme tributarie sotto le cui vesti Cicerone ce la presenta nella *De frumento*. Ma che le cose tra età di Verre ed età di Cesare non stessero negli stessi termini dal punto di vista della regolarità del calendario sembrerebbe cosa pacifica, a giudicare da quanto scrivono, sulla base dei loro complicatissimi calcoli, gli esperti in materia.

Tra questi, a quanto mi risulta, l'unico a porsi il problema della equiparazione con l'anno giuliano delle calende sestili del 71, è stato il Brind'amour, nel bel volume dedicato al calendario romano di poco più di vent'anni fa[50]. Sulla base delle sue accurate ricerche e dei suoi minuziosi calcoli, tesi a precisare il numero delle interclazioni – che proprio perché mancate o arbitrarie, specialmente nel periodo delle guerre civili, produssero il grave disordine nell'andamento del calendario,

46. HEURGON 1957.

47. Estremamente esemplificativo in tal senso Cat. *Agr.* 150.1 : *Kal. Iun. emptor fructu decedat. Si interkalatum erit, Kal. Maiis.*

48. L'episodio è riferito da Liv. 22.9.7-11 ; 33.44.1-2 ; 34.44.1-2.

49. MICHELS 1967, p. 103 ; SAMUEL 1972, p. 164 ; e soprattutto BEAUJEU 1976 (ivi bibl.) e BRIND'AMOUR 1983, p. 31-35.

50. BRIND'AMOUR 1983, p. 76-77.

finalmente poi corretto da Cesare – lo studioso prospetta quattro possibili soluzioni : a seconda delle intercalazioni operate nel periodo compreso nel quadriennio 71-67, le calende sestili dell'editto corrisponderebbero al 2 ottobre (nessuna intercalazione), al 10 settembre (1 intercalazione di 22 giorni), al 18 agosto (2 intercalazioni di 22 e di 23 giorni), o al 27 luglio (3 intercalazioni rispettivamente di 22, 23 e 22 giorni) dell'anno solare. Ritiene infine le prime due date troppo lontane dal periodo della mietitura, e ammissibili le ultime due (18 agosto e 27 luglio, con una preferenza per quest'ultima), che comporterebbero una intercalazione di 45 o 67 giorni nell'intervallo 71-67)[51].

C'è qualche cosa, però, che non lascia del tutto convinti in tale proposta di conguaglio. La prima è che per arrivare a preferire la data del 27 luglio come corrispondente giuliano delle calende sestili, considerata la data verosimilmente più esatta dal Brind'amour, bisognerebbe ammettere che vi siano state due intercalazioni immediatamente successive, cosa che disturba molto, come ammette lo stesso studioso, per il primo secolo : se in quello precedente il ricorso ad espedienti del genere era usuale, era perché c'erano da correggere, come abbiamo visto, mesi e mesi di discrepanza. Ma quel che più colpisce (e meno convince) nella scelta di cui sopra è che il ragionamento parte male : la rispondenza della data delle calende di agosto viene presa come un preciso punto fermo ; in particolare si dà troppo per scontato che essa data non possa essere lontana dal periodo del raccolto (collocato tra fine giugno, inizi luglio). A questo collegato è il presupposto che per appianare i contrasti tra decumani ed *aratores*, fare la *pactio* ed effettuare la *deportatio ad aquam* non ci voglia più di un mese. Questo è però tutto da dimostrare. Episodi di resistenza come quello di Setticio (o come quelli degli altri due *equites*, Lollio e Matrinio, secondo Cicerone anch'essi tartassati ed offesi nella loro dignità[52]) indeboliscono molto questo assunto, allo stesso modo di quanto sappiamo dei comportamenti allegri di decumani come Apronio nelle città le cui decime si erano aggiudicate[53], che fanno ritenere poco probabile la corrispondenza col 27 luglio. Per accettare la presunta congruità (accolta a suo tempo anche da Carcopino[54]) del mese intercorrente tra mietitura e calende sestili per l'espletamento degli obblighi relativi al pagamento della decima, bisogna inoltre fare i conti con diversi fattori, a cominciare dalla data

51. BRIND'AMOUR 1983, p. 76-77.
52. Per i due episodi, *cf. Ver.* 3.60 ; 3.61 ; 3.62 ; 3.63 ; 5.15.
53. Ad es., *Ver.* 3.61.
54. CARCOPINO 1914, p. 22-23.

effettiva del raccolto, che si conclude oggi intorno alla prima decade di luglio[55], ma non è detto che fosse identica nell'antichità. Fin dai tempi dell'*Italische Landeskunde* di Nissen, anzi, si pensa che allora fosse più tarda[56], cosa che accorcerebbe in certa misura il mese di intervallo di cui prima. Inoltre, i tempi del raccolto non coincidevano necessariamente per tutti gli *aratores* anche in aree geograficamente e climaticamente omogenee: specie nella fase della trebbiatura si allungavano proporzionalmente all'estensione del fondo interessato e della quantità del raccolto, e c'è da pensare che gente come il cavaliere Setticio o altri ricchi proprietari dovessero possedere parecchi iugeri di terreno[57]. Bisogna poi mettere nel conto i tempi degli interventi arbitrali per dirimere le discordie da parte del *magistratus Siculus* in aggiunta a quelli fisiologici della *pactio*; il numero a volte elevato degli *aratores* con cui il decumano che si aggiudicava l'appalto delle decime di una città doveva fare i conti, la lentezza e il comodo con cui gli appaltatori, come si legge in numerosi passi delle *Verrine*[58], agivano con i contribuenti. Tutta una serie di considerazioni che porta dunque a ritenere troppo breve un risicato mese di intervallo tra raccolto e *deportatio*.

Nella misura in cui il breve distacco dalla mietitura delle calende sestili dell'editto è cosa solo supposta (e questo anche nel caso in cui si consideri, come non va fatto, l'editto *ad hominem*, fatto apposta, cioè, per costringere il renitente Setticio), diventa ancora più arbitrario voler fissare in esso un punto di riferimento. Peggio ancora, aggiungiamo, nel caso, che non si può e non si deve escludere, in cui il disposto del governatore avesse ricadute in tema di *deportatio* solo collaterali, avendo altrove la sua ragion d'essere principale. Forse perché parto da esigenze interpretative diverse, a me sembra, invece, che, nell'occasione, si corra il rischio di cadere nel solito circolo vizioso, nel senso che il dato che vorremmo spiegato con notizie certe sul calendario, diventa assiomaticamente certezza per risolvere i problemi della ricostruzione del calendario stesso.

Parlando poi della complessità delle operazioni esattive e del rischio che si allungassero i tempi oltremisura, bisogna qui ricordare che proprio in essi il Carcopino individuò a suo tempo il motivo per cui un termine cronologico per la

55. CARCOPINO 1906, p. 134; 1914, p. 22, collocava agli inizi di giugno la mietitura, cosa reale, forse, in aree della Sicilia di bassa altitudine, ma non certo in tutta l'isola.

56. NISSEN 1883, 1, p. 400. *Cf.* CARCOPINO 1914, p. 22.

57. Sulla situazione agraria della Sicilia di età repubblicana v. almeno MANGANARO 1979, p. 428-435 e MAZZA 1986, p. 26-35; p. 42-60. Maggiori ragguagli bibliografici in COMPATANGELO-SOUSSIGNAN 2006, p. 181-182, n. 70 e 72.

58. Ad es., *Ver.* 3.61.

consegna del grano doveva essere previsto anche nel νόμος τελονικός di Gerone II, adottato poi dai Romani[59]. Un confronto con le *Revenue Laws* papiracee del Filadelfo, individuate come termine di riferimento per la *lex Hieronica* a partire da Wilcken e Rostovtzeff[60], disposizioni dove le scadenze tornano in continuazione, sia pure con diverso spettro referenziale[61], confermerebbe in pieno tale convincimento. Tutto ciò induce a credere che, ammesso che nell'occasione Verre abbia prevaricato, lo avrebbe fatto soltanto imponendo un accorciamento dei tempi rispetto ad una data già esistente.

La debolezza del ragionamento che porta a ipotizzare un'equivalenza delle calende sestili col 27 luglio, unitamente alle obiezioni nascenti dall'ipotesi di tre improbabili intercalazioni – di cui due addirittura consecutive – nel quadriennio 71-67, ci autorizzano a restringere a tre le possibilità di conguaglio e cioè al 18 agosto, al 10 settembre e al 2 ottobre giuliani. Ma è possibile forse essere più precisi. È dovuto probabilmente alla mia ignoranza, ma non mi risulta che per risolvere il nostro problema sia mai stato utilizzata un'altra testimonianza ciceroniana, tratta sempre dalle *Verrine*, ma stavolta dalla *De praetura Siciliensi* (esattamente i paragrafi 128-129). Stando a quanto qui si legge, Verre per favorire il suo candidato Artemone (che aveva sponsorizzato grazie ad una lauta ricompensa) nelle elezioni del sommo sacerdote di Cephaloedium a discapito del rivale Erodoto, avrebbe escogitato un piano geniale, degno della sua inarrivabile acutezza di mente[62]. Le elezioni avrebbero dovuto svolgersi in un mese preciso dell'anno, per cui Erodoto si era recato tranquillamente a Roma, sicuro che, tornando alla vigilia delle elezioni, sarebbe arrivato in tempo per partecipare alla competizione elettorale, per la quale tra l'altro era nettamente favorito. Cosa ti inventa quel diavolo di un Verre ? Escogita come fare le elezioni nel mese previsto dalla legge rendendo tuttavia impossibile la presenza di Erodoto. In che maniera ? Facendo togliere al calendario non uno o due giorni – quelli chiamati *exaeresimi* / ἐξαιρέσιμοι, cioè « soppressi » – come tradizionalmente avrebbero fatto i greci di Sicilia, ma ben un mese e mezzo, 45 giorni, cosicché il 13 gennaio diventava l'1 marzo, il giorno *comitialis*, fissato, cioè, per le elezioni. Quando Erodoto torna da Roma – secondo lui 15 giorni prima della competizione elettorale – trova che questa si era svolta un mese prima e che alla carica di gran sacerdote era stato eletto Artemone. Cicerone conclude il discorso

59. CARCOPINO 1914, p. 18-19.

60. Sul tema, v., ad es., BENGTSON 1964-1965. Altra bibliografia in DE SENSI SESTITO 1977, p. 156-157, n. 109 e in PINZONE 1999b, p. 2-3, n. 5.

61. *P. Rev. Laws* col. 4 ; 6 ; 9 ; 15 ; 56 ; 57 (= p. 4 ; 6 ; 22 ; 23 Bingen).

62. Cic. *Ver.* 2.128 : *Dixi iam dudum, non est homo acutior quisquam, nec fuit.*

raccontando che i Cephaloeditani sarebbero poi stati costretti ad un *intercalarium* di 45 giorni per regolare il computo degli altri mesi dell'anno stravolto da Verre[63].

Sarebbe troppo facile rinfacciare a Cicerone più che imprecisioni circa il calendario usato dai Greci di Sicilia[64], per il quale il sistema di intercalazione sembrerebbe differente da quello da lui suggerito – prevedendo l'inserimento di un mese di 30 giorni, ἐμβόλιμος, dopo il sesto mese del III, V e VII anno di un ciclo di 8, ὀκταετηρίς/ ὀκταετία – il troppo scoperto espediente retorico, inteso a spiazzare l'uditorio, di mettere a confronto da un lato l'intercalare mensile (1 o 2 giorni), dall'altro quello annuale di 45 giorni : un *escamotage* che faceva sembrare molto maggiore lo stravolgimento operato da Verre. Ma a lasciare soprattutto perplessi è la sua pretesa di far credere che nell'isola esistesse un unico tipo di calendario, cosa contraddetta, più che da uno sguardo a quel mosaico di tradizioni storico-culturali che era anche allora la Sicilia, da quel poco che ci risulta dalla sia pur ridotta documentazione epigrafica esistente in proposito (Calendario di Tauromenium, *tabulae* di Entella...) di recente assemblata da Corretti, e che ci presenta, a giudicare dal variare del nome dei mesi, situazioni piuttosto difformi[65]. In particolare la macroscopicità della cosa, l'appellativo ironico di novello astronomo con cui definisce Verre[66] e la scherzosa allusione finale a possibili sue correzioni romane del calendario per evitare il processo[67], ci inducono a sospettare che ci fosse dietro qualcosa d'altro. Per farla breve, a me sembra che l'operazione qui condotta, più che con il caso particolare di Artemone, avesse piuttosto a che fare con una azione specifica di assestamento del calendario, necessitata da un lato dalle difformità esistenti nella provincia, dall'altro dall'opportunità di un raccordo con quello romano, che a sua volta non brillava per precisione ed era in continuazione oggetto, come si è visto, di aggiustamenti e ritocchi. Io proporrei di vedere nei 45 giorni, di cui si parla nella *De praetura Siciliensi*, 45 giorni di sbilanciamento nel calendario a cui Verre tentava di porre rimedio in Sicilia, come possibile adeguamento a quanto si faceva, o si era fatto, contestualmente a Roma, centro del potere col quale ci si doveva per forza raccordare per il buon andamento degli atti amministrativi. In particolare, degna di nota in tal senso è la circostanza che il numero dei giorni della

63. Cic. *Ver.* 2.130.
64. Cosa già notata da CICCOTTI 1895, p. 207-208 (con rinvio a SCHMIDT 1888, p. 182-183). Sulle intercalazioni nel mondo greco v. anche RUELLE 1887, p. 825 ; e SAMUEL 1972, p. 52-53 ; p. 58-59.
65. CORRETTI 2001, p. 89-90 ; 92. Sul calendario di Tauromenium v. ora RUCK 1999 (ivi altra bibl.).
66. *Ver.* 2.129 : *nouus astrologus.*
67. *Ver.* 2.130.

correzione di Verre, 45, corrisponda con esattezza alla somma dei due numeri, 22 e 23, che tradizionalmente i pontefici alternavano in due intercalazioni successive[68].

È difficilissimo fare calcoli precisi (e io non ci tento nemmeno, mancando in proposito delle più elementari conoscenze tecniche), ma se il numero delle intercalazioni suggerito dai 45 giorni su cui disputarono, togliendo o aggiungendo, Verre e gli abitanti di Cephaloedium potesse significare qualcosa in relazione al problema della rispondenza giuliana delle calende sestili dell'editto da cui abbiamo preso le mosse, si potrebbe concludere che esse potrebbero corrispondere o alla metà di giugno, data impossibile da prendere in considerazione in rapporto al periodo del raccolto, o piuttosto alla metà di settembre, grosso modo, cioè, alla seconda delle date indicate come possibili dal Brind'amour sulla base dell'ipotesi di una doppia intercalazione nel quadriennio 71-67. Gli effetti delle manovre di Verre, tendenti a razionalizzare il calendario, anche nell'ottica di una uniformizzazione degli usi dei Siciliani – che era esigenza secondo alcuni ancora viva qualche decennio dopo, come sarebbe dimostrabile su base epigrafica[69] – saranno stati tanti : tra questi anche quello di incidere sui tempi dell'elezione del sommo sacerdote di Cephaloedium o su quelli della *deportatio*, che dovevano dunque essere assolutamente ridefiniti : donde l'editto in cui sarebbe incappato Setticio.

Prima di concludere qualche altra velocissima osservazione. La data per la *deportatio*, sopra individuata, intorno cioè alla metà di settembre, va riferita ad una situazione che con la correzione sarebbe cambiata, ma che ai tempi di Verre era effettiva. Anche se sfasata rispetto al raccolto, essa non sarebbe comunque casuale e la si potrebbe giustificare legandola ad altre inderogabili necessità. Si rammenti che scopo principale dell'operato di Verre (come di ogni governatore siciliano) era quello, nel settore dell'esazione dei tributi, di fare arrivare a Roma (o agli eserciti) i necessari rifornimenti granari ; e farli arrivare in tempo utile. Ciò era tanto più importante quanto più si pensi ai grossi problemi che l'approvvigionamento annonario rappresentò per Roma nello scorcio finale degli anni settanta a.C., a causa di cattivi raccolti (come quello del 71 in Sicilia), ma soprattutto per le devastazioni di Spartaco e dei suoi rivoltosi. Stando alla testimonianza di Vegezio, l'11 novembre si apriva il periodo del *mare clausum*, si chiudeva cioè ufficialmente la navigazione

68. Censorinus *D.N.* 20.6. *Cf.* BRIND'AMOUR 1983, p. 28-30.
69. RUCK 1996, p. 276-277.

stagionale a causa del peggiorare delle condizioni atmosferiche[70]. Ma era dal 14 settembre che la navigazione cominciava ad essere considerata pericolosa[71]. Solo in caso di necessità si derogava, come mostra il celebre episodio di circa un decennio dopo, di Pompeo Magno, a cui è legata la famosa frase πλεῖν ἀνάγκη, ζῆν οὐκ ἀνάγκη[72]. Quello della metà di settembre era dunque un termine che non era salutare travalicare per le operazioni di trasporto in sicurezza del grano a Roma, a cui la *deportatio ad aquam* era strettamente funzionale. La fortissima riduzione del gettito delle decime granarie siciliane del terzo anno della propretura di Verre rendeva necessario prestare grande attenzione al settore di intervento e prendere provvedimenti drastici, il che può spiegare da un lato la durezza nelle esazioni, dall'altro la mano ferma e decisa sul rispetto dei tempi a cui richiamerebbe l'editto *ante Kalendas*.

Altra veloce osservazione : si diceva prima della necessità di razionalizzare il calendario anche in vista della difformità dei (e coi) calendari siciliani. Quanto, ad es., si verificò in Asia con l'introduzione del calendario augusteo (tema studiato tra gli altri da Laffi nel lavoro dedicato all'editto di Paolo Fabio Massimo[73]) può aiutarci a capire quali e quanti fossero i problemi legati alla necessità di uniformare. In relazione alla Sicilia tale necessità è secondo alcuni ravvisabile nel calendario di Tauromenium, l'unico documento del genere che ci sia pervenuto per l'isola[74].

Da queste osservazioni si devono trarre delle conclusioni, prima tra tutte quella dell'inammissibilità, in linea con la prospettiva dell'accusa a tutti i costi, di gridare all'*iniquitas* di un *edictum*, condannare la sua *nouitas* o peggio l'emissione repentina solo sulla base di alcuni dei suoi effetti collaterali. Dietro l'iniziativa di Verre, e quindi anche dietro i presunti danni arrecati a singoli come Setticio o Erodoto, c'era ben altro che la semplice disonestà di un governatore, sia pur conclamata : c'era, in ultima analisi, quell'incontro-scontro tra cultura ellenistica siciliana e cultura romana, individuato 47 anni fa dall'acume storico di Santo Mazzarino e che forse la *pro Verre* di Ortensio – se veramente l'avesse composta e, in tal caso, se ci fosse pervenuta – ci avrebbe permesso di meglio soppesare e

70. Veg. *Mil.* 4.39. Anche se usano termini generici, confermano sostanzialmente la notizia Symm. *Ep.* 4.58.1 ; 4.63.1 ; Chrys. *Hom.* 9.3, *PG* 49, p. 107 ; 25.148, *PG* 59, p. 152 ; Hier. *Ep.* 108.6, *CSEL* 55, p. 312 ; Macrob. *Sat.* 1.12.14 ; Marc. Diac. *Vita Porphyrii* 33.4, *PG* 65, p. 1227.

71. Su tutto ciò ROUGÉ 1952 ; 1966, p. 32-39 ; DE SALVO 1992, p. 35-36.

72. Plut. *Pomp.* 50.2.

73. LAFFI 1967.

74. RUCK 1999, p. 277.

conoscere, al di là di quanto riusciamo a fare scavando e arrovellandoci intorno alla lettera di Cicerone.

Nel processo romano contro Verre i Mamertini furono tra i pochissimi a inviare una delegazione a sostegno del disonesto e ingordo pretore, che nei tre anni di governatorato li aveva molto favoriti[75]. Se dopo duemila anni un altro Mamertino (sia pur d'adozione, come me), continua a proporre istanze *pro Verre*, non è certo per interesse o riconoscenza come ai tempi di Cicerone. Lo scopo stavolta è solo quello di contribuire, in tutta modestia, a ristabilire un equilibrio che l'abilità retorica dell'Arpinate ha stravolto in quella vera e propria *fiction*, come scriveva lo stesso Carcopino[76], che sono le *Verrine*.

ABBOTT F. F. & A. C. JOHNSON, *Municipal Administration in the Roman Empire*, Princeton, 1926.

AUBERT J.-J., *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of* Institores, *200 B.C.-A.D. 250*, Leiden - New York - Köln, 1994.

BADIAN E., *Publican and Sinners*, Ithaca - New York, 1972.

BEAUJEU J., « Les dernières années du calendrier pré-julien », in *L'Italie préromaine et la Rome républicaine. Mélanges offerts à Jacques Heurgon*, Rome, 1976, 1, p. 13-32.

BENGTSON H., « Über einige Beziehungen zwischen Sizilien und der hellenistischen Welt », *Kokalos*, 10-11, 1964-1965, p. 319-330.

BENNETT C., « The Early Augustan Calendars in Rome and Egypt », *ZPE*, 142, 2003, p. 221-240.

75. *Ver.* 2.13 ; 2.114 ; 4.15 ; 4.17 ; 5.58. Sul caso di Messana v., in particolare, HAVAS 1969, p. 63 e SCUDERI 1994, p. 135. Altre città della Sicilia orientale, evidentemente non danneggiate da Verre, gli si mostrarono favorevoli (DILKE 1980).

76. CARCOPINO 1914, p. XVI, n. 1 (dove si rifà ad un giudizio di Emile Thomas) : « Nous sommes transportés dans la pure fiction ».

BENNETT C., « Two Notes on the Chronology of the Late Republic », *ZPE*, 147, 2004a, p. 169-174.

BENNETT C., « Livy and the *Lex Hortensia* : The Julian Chronology of the Comitial Dates in Livy », *ZPE*, 149, 2004b, p. 165-176.

BRIND'AMOUR P., *Le calendrier romain. Recherches chronologiques,* Ottawa, 1983.

BROUGHTON T. R. S., *The Magistrates of the Roman Republic*, New York, 1951-1952.

CAGNAT R., « L. Antistius Rusticus, légat de Cappadoce », *CRAI*, sept-déc. 1925 (séance du 28 août), p. 227-237.

CALDERONE S., *L'età romana,* in *La Sicilia nella storiografia dell'ultimo trentennio. Atti del Congresso di Mazara del Vallo (27 e 28 ottobre 1978),* Mazara, 1979, p. 23-44.

CAMPAGNA L., « La Sicilia di età repubblicana nella storiografia degli ultimi cinquant'anni », *Ostraka*, 12, 2003, p. 7-31.

CARCOPINO J., « La Sicile agricole au dernier siècle de la république romaine », *VJSWG*, 4, 1906, p. 128-185.

CARCOPINO J., *La loi de Hiéron et les Romains,* Paris, 1914.

CASSIA M., *Cappadocia romana. Strutture urbane e strutture agrarie alla periferia dell'Impero,* Catania, 2004.

CHARNEUX P., « Rome et la confédération achaienne (automne 170) », *BCH*, 81, 1957, p. 181-202.

CIACERI E., *Cicerone e i suoi tempi*, Milano, 1, 1939[2].

CICCOTTI E., *Il processo di Verre*, Milano, 1895 (rist. Roma, 1965).

COMPATANGELO-SOUSSIGNAN R., « Les Italiens à Délos et l'économie de l'Italie méridionale au II[e]s. av. n. è. », *Athenaeum*, 94, 2006, p. 167-198.

CORRETTI A., « Calendario, metrologia e numerali », in AA.VV., *Da un'antica città della Sicilia. I decreti di Entella e Nakone. Catalogo della mostra*, Pisa, 2001, p. 89-92.

DE SALVO L., *Economia privata e pubblici servizi nell'impero romano. I* corpora navicolariorum, Messina, 1992.

DE SANCTIS F., *Storia dei Romani*, 4, 1, Torino, 1923.

DE SENSI SESTITO G., *Gerone II. Un monarca ellenistico in Sicilia,* Palermo, 1977.

DEGENKOLB C. H., *Die* lex Hieronica *und das Pfändungsrecht der Pächter. Beitrag zur Erklärung der Verrinen,* Berlin, 1861.

FANTASIA U., « Appaltatori, grano pubblico, finanze cittadine : ancora sul *nomos* di Agirrio », *MedAnt*, 7, 2004, p. 513-540.

FITZLER K. & O. SEECK, *RE,* X-1, col. 361-362, *s.v.* Iulius, 1917.

FRACCARO P., « Le fonti per il consolato di M. Porcio Catone », *Studi storici per l'antichità classica*, 3, 1910, p. 129-202.

FRASCHETTI A., « Per una prosopografia dello sfruttamento : Romani e Italici in Sicilia (212-44 a.C.) », in A. Giardina & A. Schiavone (a cura di), *Società romana e produzione schiavistica*, 1, *L'Italia : insediamenti e forme economiche*, Roma – Bari, 1981, p. 51-77.

FRAZEL T. D., « The Composition and Circulation of Cicero's *in Verrem* », *CQ*, 54, 2004, p. 128-142.

GARNSEY P., « Grain for Rome », in P. Garnsey, K. Hopkins & C. R. Whittaker (ed.), *Trade in the Ancient Economy*, London, 1983, p. 118-130.

GENOVESE M., *Gli interventi edittali di Verre in materia di decime sicule*, Milano, 1999.

GINZEL F. K., *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, 1-3, Leipzig, 1906-1914.

HAVAS L., « Verrès et les cités de Sicile », *ACD*, 5, 1969, p. 63-75.

HEURGON J., « Le *"ver sacrum"* romain de 217 », in *Id.*, *Trois études sur le* "ver sacrum", Bruxelles, 1957, p. 36-51.

HOLLEAUX M., « Le consul M. Fulvius et le siège de Samé », *BCH*, 54, 1930, p. 1-41.

KIENAST D., *Cato der Censor, seine Persönlichkeit und seine Zeit*, Heidelberg, 1954.

KOLB F., « Die Adäration als Korruptionsproblem in der Spätantike », in W. Schuller (Hrsg.), *Korruption im Altertum*, München – Wien, 1982, p. 163-173.

LAFFI U., « Le iscrizioni relative all'introduzione nel 9 a.C. del nuovo calendario della provincia d'Asia », *SCO*, 16, 1967, p. 5-98.

MANGANARO G., « La provincia romana », in AA.VV., *Storia della Sicilia*, 2, Napoli, 1979, p. 411-461.

MARCHETTI P., « La marche du calendrier romain et la chronologie à l'époque de la bataille de Pydna », *BCH*, 100, 1976, p. 401-426.

MARÓTI E., « *De suppliciis.* Zur Frage der sizilianischen Zusammenhängen des Spartacus-Aufstandes », *AAntHung*, 9, 1961, p. 41-70.

MARTORANA G., « La Venus di Verre e le *Verrine* », *Kokalos*, 25, 1979, p. 73-103.

MAZZA M., « Terra e lavoratori nella Sicilia tardorepubblicana. Genesi di un modo di produzione », in *Id.*, *La fatica dell'uomo. Schiavi e liberi nel mondo romano*, Catania, 1986, p. 3-60 (già in A. Giardina & A. Schiavone (cur.), *Società romana e produzione schiavistica*, 1, *L'Italia : insediamenti e forme economiche*, Roma – Bari, 1981, p. 19-49 ; p. 459-473).

MAZZARINO S., *Aspetti sociali del IV secolo*, Roma, 1951.

MAZZARINO S., « In margine alle *Verrine* per un giudizio storico sull'orazione *De frumento* », *Atti del I Congresso internazionale di studi ciceroniani, Roma aprile 1959*, Roma, 1961, 2, p. 99-118.

MEIJER F., « The Financial Aspects of the *leges frumentariae* of 123-58 B.C. », *MBAH*, 9, 1990, p. 14-23.

MICHELS A. K., *The Calendar of the Roman Republic*, Princeton, 1967.

MOMMSEN Th., *Die römische Chronologie bis auf Caesar*, Berlin, 1859[2].

NICOLET Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*, 2, Paris, 1974.

NICOLET Cl., « *Frumentum mancipale* : en Sicile et ailleurs », in *Nourrir la plèbe. Hommage à D. Van Berchem*, Basel, 1991, p. 119-141 (ora in *Id., Censeurs et publicains. Economie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris, 2000, p. 231-245).

NICOLET Cl., « Dîmes de Sicile, d'Asie et d'ailleurs », in *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut Empire. Actes du Colloque International du Centre J. Bérard-URA 994, Naples, février 1991*, Naples-Rome, 1994, CCJB 11 / CEFR 196, p. 215-229.

NICOLET Cl., « Le *monumentum Ephesenum*, la loi Terentia-Cassia et les dîmes d'Asie », *MEFRA*, 111, 1999, p. 191-215.

NISSEN H., *Italische Landeskunde*, Berlin, 1883.

NOETHLICHS K. L., « Spätantike Wirtschaftspolitik und Adäration », *Historia*, 34, 1985, p. 102-116.

OOST S. I., « The Roman Calendar in the Year of Pydna », *CP*, 48, p. 217-230.

PINZONE A., « L'immigrazione e i suoi riflessi nella storia economica e sociale della Sicilia del II sec. a.C. », in *Magna Grecia e Sicilia. Stato degli studi e prospettive di ricerca. Atti incontro Progetto Strategico CNR "Il sistema Mediterraneo", Messina 2-4 dicembre 1996*, Pelorias, 4, Soveria Mannelli, 1999a, p. 381-402.

PINZONE A., *Provincia Sicilia. Ricerche di storia della Sicilia romana da Gaio Flaminio a Gregorio Magno*, Catania, 1999b.

PLÄTZ S. & A. WIEBER, « Kann Man einen Schurken verteidigen ? Eine fingierte Rede *pro Verre* », *Der altsprachliche Unterricht Latein, Griechisch*, 48, 2005, p. 106-109.

POLÀĆEK V., « Zu Ciceros *Verrinen* », in *Studi G. Scherillo*, 2, Milano, 1972, p. 635-648.

POWELL J. & J. PATERSON (ed.), *Cicero. The Advocate*, Oxford, 2004.

PRITCHARD R. T., « Gaius Verres and the Sicilian Farmers », *Historia*, 20, 1971, p. 41-70.

RAMSAY W. M., « Studies in the Roman Province Galatia. 6.- Some Inscriptions of Colonia Caesarea Antiochia », *JRS*, 14, 1924, p. 172-205.

REDUZZI MEROLA F., « *Leges frumentariae* da Gaio Gracco a Publio Clodio », in *Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino*, 2, Napoli, 1984, p. 533-559.

RHODES P. G. & R. OSBORNE, *Greek Historical Inscriptions 404-323 BC*, Oxford, 2003.

ROSTOVTZEFF M. I., *RE*, VII, col. 126-187, *s.v. Frumentum*, 1910.

ROUGÉ J., « La navigation hivernale dans l'empire romain », *REA*, 54, 1952, p. 316-325.

ROUGÉ J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'empire romain*, Paris, 1966.

ROUSSEL P., « Delphes et l'amphictionie après la guerre d'Aitolie », *BCH*, 56, 1932, p. 1-36.

RUCK B., « Die Fasten von Taormina », *ZPE*, 111, 1996, p. 271-280.

RUELLE Ch.-E., *in* Ch. Daremberg et E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, 1.2, p. 822-849, *s.v. Calendarium*, 1887.

SAMUEL A. E., *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity, Handbuch der Altertumswissenschaft*, 1.7, München, 1972.

SARTORI F., « Le condizioni giuridiche del suolo in Sicilia », in *Atti del Convegno Internazionale sul tema : I diritti locali nelle province romane con particolare riguardo alle condizioni giuridiche del suolo (Roma, 26-28 ottobre 1971), QAL*, 194, Roma, 1974, p. 225-248.

SCHMIDT A., *Handbuch der griechischen Chronologie*, Iena, 1888.

SCRAMUZZA V. M., « Roman Sicily », in T. Frank (ed.), *An Economic Survey of Ancient Rome*, 3, Baltimore, 1937, p. 227-376.

SCUDERI R., « Il comportamento di Verre nell'orazione ciceroniana *De suppliciis*. Oratoria politica e realtà storica », *RAL*, s. 9, 5, 1994, p. 119-143.

SIRAGO V. A., *Storia agraria romana*, Napoli, 1995.

SORACI C., « *Sicilia frumentaria*. Contributi allo studio della Sicilia in epoca repubblicana », *QC*, n.s. 2, 2003, p. 289-401.

STROUD R. S., *The Athenian Grain-Tax Law of 374/3 B.C.*, Hesperia Supplement, 29, Princeton, 1998.

VIRLOUVET C., *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, CEFR, 87, Rome, 1985.

VIRLOUVET C., Tessera frumentaria. *Les procédures de la distribution du blé public à Rome*, BEFAR, 286, Rome, 1995.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 111-125

LE PRIX DU BLÉ EN SICILE ET À ANTIOCHE DE PISIDIE (*AE* 1925.126b)

Jean ANDREAU
EHESS, Paris — UMR 8585 Centre G. Glotz

Le préteur de la province de Sicile recevait, du Sénat, des crédits pour son approvisionnement et celui de sa maison. Avec cet argent, il achetait du blé et de l'orge aux Siciliens. C'était ce qu'on appelait le *frumentum in cellam*, le grain pour le grenier du gouverneur ; et Cicéron en traite longuement dans le *De frumento*[1]. Cette institution paraît avoir existé dans toutes les provinces, ou en tout cas dans plusieurs d'entre elles, et elle existait depuis longtemps[2]. Sous la préture de Verrès (entre 73 et 71), le Sénat, pour cet approvisionnement, avait estimé le blé à quatre sesterces le *modius*, et l'orge à deux sesterces[3]. Ce prix officiellement fixé existait aussi pour les deux autres versements de blé que Rome achetait aux Siciliens (en plus de la dîme, qui, elle, n'était pas achetée, mais prélevée à titre d'impôt) : le blé acheté (*frumentum emptum*) et le blé « commandé » ou réquisitionné (*frumentum imperatum*). Mais le prix n'était pas le même dans les trois cas. Le blé acheté, qui constituait une seconde dîme, était payé trois sesterces le *modius* ; le blé réquisitionné était payé trois sesterces et demi, et le blé pour le grenier du gouverneur quatre sesterces.

Pour la désignation de ces divers prix fixés, on trouve des expressions telles que *lege aestimare, pretium constituere, frumentum aestimare, aestimatum ex lege, aestimatio legis*[4]. Au cours de l'année, ces prix officiellement fixés étaient constants, mais on ignore s'ils variaient d'une année sur l'autre.

1. *Ver.* 3.188-226.
2. *Ver.* 3.192 (où Cicéron mentionne à ce propos l'Asie et l'Espagne) ; 3.195 ; 3.209.
3. *Ver.* 3.171 ; 3.174 ; 3.188 ; 3.190.
4. Par exemple *Ver.* 3.189-190.

Il faut en tout cas les distinguer du prix courant (souvent appelé « prix du marché » dans les traductions), c'est-à-dire du prix pratiqué sur les lieux de marché, à un certain moment, dans le cadre d'un commerce privé. Au sujet de ce prix courant, Cicéron emploie le plus souvent des compléments de prix accompagnés du verbe être (*esse*) ou du verbe vendre (*uendere*). Il écrit par exemple : « au prix qui était alors celui du blé en Sicile » (*quanti erat in Sicilia triticum*)[5] ; ou bien « ...que, dans le même temps, personne en Sicile n'a vendu de froment à un prix plus élevé » (*...eodem tempore neminem in Sicilia pluris frumentum uendidisse*)[6]. Ce prix courant est parfois désigné par les mots *pretium*[7] ou *annona*[8].

Le mot annone, de nos jours, en Histoire, est en général utilisé pour désigner l'administration d'Etat chargée de l'approvisionnement de la ville de Rome dans l'Antiquité. On l'emploie aussi pour désigner des politiques de l'approvisionnement plus ou moins identiques à celles de l'Empire romain. C'est ainsi qu'on parle de la « politique annonaire » du Royaume de France sous l'Ancien Régime. En latin, cependant, dans la plupart des cas, *annona* prenait d'autres sens. Il pouvait en avoir quatre : les récoltes, et notamment les récoltes de céréales ; toutes les formes d'approvisionnement ; l'approvisionnement en blé et en céréales ; le prix courant (ou « prix du marché »), tel que je l'ai défini plus haut. C. Virlouvet commente une phrase de Tacite dans laquelle *ex modo annonae* signifie « au cours du marché », « au prix courant »[9]. *Annona* y a donc le même sens que dans l'expression *ex annonae ratione*, présente dans le *De frumento*[10].

Si le prix courant (qui variait en fonction de l'année et de la saison) était inférieur au prix fixé par le Sénat pour le *frumentum in cellam*, le gouverneur pouvait réagir de trois façons différentes. Ou il versait aux cultivateurs l'intégralité du prix fixé par le Sénat, si bien que les Siciliens retiraient un bénéfice de l'opération. Une telle attitude n'était pas fréquente, et Cicéron la considérait comme démagogique ; c'étaient les gouverneurs avides de popularité qui l'adoptaient[11]. Ou bien le gouverneur renvoyait la différence entre prix fixé et prix courant au Trésor public de Rome. Solution très rare, mais qui était la meilleure, pense Cicéron, et

5. *Ver.* 3.170 (trad. J. Andreau) et aussi 3.174.
6. *Ver.* 3.173 et aussi 3.195.
7. *Ver.* 3.192.
8. *Ver.* 3.47.
9. Tac. *Ann.* 15.72.1; VIRLOUVET 1995, p. 271 et n. 81 ; p. 313.
10. *Ver.* 3.195 (« les cours de l'année »). Pour une autre occurrence d'*annona* avec le sens de « prix courant », voir *Ver.* 3.194 (*neque de annona neque de aestimatione*).
11. *Ver.* 3.195.

qu'avait retenue Lucius Calpurnius Piso Frugi, au II^e^ siècle av. J.-C. Ou bien il gardait cette différence pour lui ; l'Etat romain le tolérait, ce n'était en rien déshonorant, et c'est ce que faisaient la plupart des gouverneurs[12].

Si au contraire le prix courant, pratiqué sur les marchés, était supérieur à celui qu'avait fixé le Sénat, la chose se compliquait. Car les cultivateurs étaient alors mécontents de devoir vendre au gouverneur du blé ou de l'orge dont ils auraient tiré un meilleur parti sur les marchés, dans des transactions privées. En ce cas, les cultivateurs ou bien leurs cités demandèrent à être autorisés à verser de l'argent à la place du blé. Sur les procédures qu'on employait dans une telle situation, Cicéron n'est pas clair ; mais il est possible de les reconstituer de la manière suivante. Que payait le cultivateur ? Il payait la différence entre le prix alloué par le Sénat et un autre prix, plus proche du prix courant, que fixait le gouverneur. Cicéron fournit l'exemple de Caius Licinius Sacerdos, un des prédécesseurs de Verrès. A son arrivée en Sicile, le prix courant du blé était de cinq deniers, alors que le Sénat avait alloué quatre sesterces (soit un denier) par *modius*. Sacerdos fit une estimation à trois deniers et les paysans payèrent la différence entre le denier qu'avait alloué le Sénat et l'estimation : ils versèrent donc deux deniers par *modius*. En ce cas, ils ne donnèrent pas le blé, ils ne touchèrent pas l'argent du Sénat et versèrent deux deniers par *modius*. Mais, si la vente avait eu lieu normalement, sans cette estimation, ils auraient perdu quatre deniers par *modius* par rapport au prix courant[13].

Un tel règlement du grain pour le grenier du gouverneur (*frumentum in cellam*), par des versements en argent, était également accepté dans d'autres cas : par exemple quand les cultivateurs avaient déjà vendu leur blé, quand ils préféraient le conserver, ou encore quand ils ne voulaient pas le transporter trop loin[14]. Si l'on en croit Cicéron, quand le gouverneur était honnête, les cultivateurs ne devaient payer que la différence entre le prix courant et le prix estimé, ou bien même une somme inférieure à cette différence. Mais Verrès, lui, a fait payer trois deniers par *modius*, ce que le prix courant alors constatable ne justifiait nullement.

Pour que le gouverneur reçoive, au profit du Trésor public ou à son propre profit, une somme aussi importante que possible, il fallait que le prix courant du blé, en cas de versement d'argent, fût aussi très élevé. Quand c'était le cas, le gouverneur, si sa cupidité était relativement modérée, pouvait assez facilement fixer une estimation qui ne ruinât pas les cultivateurs et qui lui permît de faire des

12. *Ver.* 3.195.
13. *Ver.* 3.214.
14. *Ver.* 3.189.

profits[15]. Par ailleurs, certains gouverneurs exigeaient que le blé *in cellam* fût livré à un endroit très éloigné de son lieu de production, et ils tenaient compte, dans l'estimation, du coût du transport. Ou bien ils choisissaient comme lieu de livraison un endroit où ils savaient que le prix courant du blé était plus élevé qu'ailleurs[16]. Cette pratique, moralement répréhensible, était toutefois légale, puisque le gouverneur avait le droit de recevoir son blé aux endroits où il allait le consommer.

Mais Cicéron soutient qu'en Sicile, même une telle pratique n'expliquait pas que Verrès ait fait payer trois deniers par *modius* aux agriculteurs. En effet, en Sicile, les distances étaient faibles ; Cicéron dit que, de n'importe quel endroit, on pouvait se rendre à la mer en une seule journée ; même depuis Henna, la cité qui en était le plus éloignée, il suffisait d'une journée pour transporter du blé jusqu'à la côte. Le prix du blé ne variait pas, ou variait peu, d'une cité à l'autre. Estimer le blé à un prix très élevé ne se justifiait donc pas. A l'inverse, il soutient que, dans la province d'Asie et dans les deux provinces de la péninsule ibérique, il n'y avait pas un seul prix du blé. Examinons d'abord le cas de la Sicile, puis celui de l'Asie Mineure.

Pour la Sicile, Cicéron exagère-t-il, en fonction des besoins de sa cause ? Sur certains points, très probablement. Est-il vrai, par exemple, que, de toutes les cités de la Sicile, il était possible, en une journée, d'atteindre la côte ? Non (surtout si l'on transportait des céréales par voie de terre). Mais, sans m'attarder sur cette question topographique, je vais surtout examiner celle du prix.

Ce passage est révélateur quant à l'histoire des prix et à la conscience qu'en avaient les Romains[17]. Il montre que Cicéron avait l'idée d'un espace où le prix du blé était unifié. Doit-on dire que, selon lui, la Sicile entière constituait un unique « marché » du blé ? Le mot « marché », en français, a de nombreux sens. Celui qu'indiquent Ph. T. Hoffman, G. Postel-Vinay et J.-L. Rosenthal, et qui est très large, me paraît particulièrement intéressant : « tout mécanisme d'échange collectif organisé, qu'il soit hiérarchisé ou décentralisé ; qu'il soit formel ou informel ; qu'il alloue les ressources sur la base du prix, de l'information ou d'une quelconque combinaison de l'une et de l'autre ; quel que soit aussi son degré d'imperfection... »[18]. Néanmoins, j'entendrai ici par « marché » une zone à l'intérieur de laquelle les prix d'une denrée s'égalisent à un moment déterminé, malgré les distances à parcourir entre les divers lieux (par le jeu de l'offre et de la demande, mais aussi, éventuelle-

15. *Ver.* 3.216.
16. *Ver.* 3.190.
17. *Ver.* 3.189-195.
18. HOFFMAN, POSTEL-VINAY et ROSENTHAL 2001, p. 25-26.

ment, pour d'autres raisons). Il n'y a pas de mot latin pour désigner ce phénomène de « marché », mais certains passages du *De frumento* montrent que Cicéron en avait l'idée[19]. Bien sûr, l'ampleur et les caractéristiques de tels « marchés » variaient selon les produits ; ici, c'est de blé qu'il est question. Si Cicéron en avait l'idée, un certain nombre de ses contemporains en avaient également conscience, car les plaidoiries sont davantage un reflet des croyances et des notions communément admises qu'une création personnelle de l'auteur.

La Sicile entière constituait-elle un seul « marché » du blé, c'est-à-dire une région où, du moins à l'époque romaine, il n'y avait, à un même moment, qu'un seul prix du blé ? Cicéron estime que le blé, à l'époque de la propréture de Verrès, se vendait couramment à deux sesterces le *modius*, c'est-à-dire à douze sesterces par médimne – ou en tout cas pas plus cher que deux sesterces et demi le *modius*. Il mentionne une lettre de Verrès, envoyée à Hortensius, dans laquelle le propréteur parlait d'un prix courant de deux sesterces. Mais, dans un autre passage, il indique un prix courant de deux ou trois sesterces le *modius*. Il admet donc lui-même qu'une même année, selon les endroits, le prix a pu varier entre deux et trois sesterces le *modius*[20]. Une telle variation représente 50% du prix le plus bas (deux sesterces) et un tiers du plus haut (trois sesterces). Ce n'est pas une variation négligeable, et Cicéron, en laissant croire qu'elle est négligeable, se livre à une espèce de tour de passe-passe.

Cependant, cette différence est modeste si on la compare aux variations saisonnières ou à celles qui se produisaient souvent d'une année sur l'autre[21]. D'une saison à l'autre ou d'une année à l'autre, le blé connaissait de très fortes sautes de prix. Cicéron raconte par exemple que le gouverneur Sextus Peducaeus, dont il avait été le questeur et qui était resté deux ans en Sicile, avait connu une année de prix bas, et une année d'extrême cherté[22]. En ce cas, Cicéron ne fournit pas de chiffres de prix. Mais il indique que, lorsque le gouverneur Caius Licinius Sacerdos, préteur en 74, était arrivé en Sicile, avant la récolte de 74, il avait estimé le blé à trois deniers (douze sesterces), alors que le prix courant était de cinq deniers (c'est-à-dire dix fois plus que deux sesterces, et six ou sept fois plus que trois sesterces). Plus tard, au cours de la même année, Marcus Antonius Creticus (qui ne gouvernait pas la Sicile mais était revêtu de l'*imperium*, ayant reçu un commandement pour lutter contre les pirates)

19. Notamment *Ver.* 3.192-194.
20. *Ver.* 3.189 et 194.
21. *Ver.* 3.215 : *ex temporibus* (...) *et annona.*
22. *Ver.* 3.216 ; GARNSEY 1996, p. 200.

continua à l'estimer à trois deniers, mais après la récolte, à un moment où le blé était à bon marché. Il prétendait imiter Caius Licinius Sacerdos, alors que son estimation ne se situait pas dans la même conjoncture[23].

En comparaison de certains de ces chiffres, les prix courants de deux sesterces, de deux sesterces et demi ou même de trois sesterces le *modius*, sont très bas. Il s'agit certainement de prix en vigueur après la récolte, et non pas dans les mois qui la précèdent. Quand les Anciens parlent du prix de l'année, sans préciser de quel prix il s'agit, il faut comprendre qu'ils font allusion au prix le plus bas de l'année, pratiqué dans les mois qui suivent la récolte.

Quel que soit le prix, est-il vraisemblable qu'il ait été le même dans toute la Sicile, ou que les variations d'un lieu à l'autre n'aient pas dépassé la marge existant entre deux et trois sesterces ? Pour le vérifier, consultons la bibliographie relative à la production et au commerce du blé de Sicile, entre le XVI^e^ et le XVIII^e^ siècle.

A plus d'un égard, l'île, aux Temps Modernes, était très différente de ce qu'elle était au temps des Romains[24]. C'était aussi une grande productrice de blé, mais ce blé faisait l'objet d'exportations commerciales, en direction de la péninsule italienne, et même au dehors. Même si leur niveau dépendait de l'abondance des récoltes et même si elles connurent une grave crise à la fin du XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^, ces exportations se poursuivirent pendant trois siècles. Elles étaient le fait d'armateurs et de négociants non siciliens, et surtout de Génois, dont certains prenaient même à ferme des terres de grands propriétaires[25]. Les *mete* (singulier, *meta*) constituent une deuxième particularité de la Sicile moderne. Il s'agit de prix résultant d'un accord ou édictés par les municipalités. Certaines de ces *mete* (dites « *da massaro a mercante* ») fixaient le prix du blé que les négociants exportateurs achetaient aux producteurs, ainsi que les quantités exportées. Elles étaient fixées vers le 15 juillet par des commissions *ad hoc* et validées par le gouvernement central. Elles s'accompagnaient de prêts que les négociants avaient accordés aux producteurs au début de l'année agricole et qui étaient soldés après la moisson. Le reste des *mete*, au contraire, réglait les prix de la consommation locale. C'étaient des prix-plafonds fixés par les municipalités, qui permettaient de réglementer quotidiennement les ventes sur le marché, ainsi que le prix et le poids du pain ; elles pouvaient évoluer au cours de l'année.

23. *Ver.* 3.215 (*summa in uilitate*) ; CARCOPINO 1914, p. 175-177.
24. Sur ces aspects de la Sicile moderne, *cf.* AYMARD 1975, 1976 et 1985 ; CANCILA 1993 ; FAZIO 1993. Je remercie très vivement M. Aymard des renseignements qu'il m'a donnés.
25. AYMARD 1975, p. 22-23 ; CANCILA 1993, p. 235-284.

L'ensemble du dispositif était censé constituer une garantie pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs siciliens ; il permettait notamment de moraliser l'exercice du crédit rural. Mais ces *mete*, qui ont été très étudiées, n'étaient pas des prix artificiels. On considère en général qu'elles étaient en rapport étroit avec le mouvement des récoltes et avec les prix courants en vigueur sur les marchés, surtout dans les ports d'exportation. Comme l'écrit M. Aymard, c'étaient les vrais prix à la production[26]. Or, on constate qu'à une certaine date, les variations de ces *mete* d'une ville à une autre, n'atteignent pas l'ampleur de la différence entre deux et trois sesterces. Les tableaux des *mete* de Palerme, Trapani et Petralia, qu'a établis O. Cancila, montrent en général des différences entre les trois villes, mais assez faibles. Par ailleurs, le coût du transport d'un port à un autre, et surtout d'un lieu de production de l'intérieur de l'île vers la côte, n'est pas du tout indifférent. Les tables fournies par I. Fazio pour le XVIII[e] siècle le montrent[27].

Cicéron exagère donc fortement lorsqu'il insiste sur la brièveté et le faible coût des transports. A l'inverse, lorsqu'il écrit que le prix du blé, à une date donnée, n'était pas extrêmement différent d'une cité à l'autre de l'île, la comparaison avec les Temps Modernes paraît indiquer qu'il n'a pas tort. Il a d'autant moins tort qu'il ne prétend pas que ces prix aient été exactement les mêmes, puisque, pour les prix bas des années favorables, et après la moisson, il indique une variation possible entre deux et trois sesterces.

Comme contre-exemples, Cicéron utilise la province d'Asie et celles de la péninsule ibérique, provinces dans lesquelles, écrit-il, « il n'y a pas, d'habitude, un seul prix du blé »[28], parce que les distances y étaient plus importantes et parce que beaucoup d'endroits y étaient très éloignés de la mer – ce qui n'était pas le cas en Sicile.

Pour la province d'Asie, Cicéron prend l'exemple d'Ephèse, la capitale, et de Philomelium, en Phrygie, à l'extrémité est de la province. Non seulement les prix n'étaient pas les mêmes dans les deux cités, mais le cultivateur de Philomelium qui devait vendre son blé n'avait jamais intérêt à aller à Ephèse, quelles que fussent les différences de prix, parce que le coût du transport entre les deux cités était trop élevé[29]. De ce passage, il ressort qu'en Asie le prix du blé variait fortement d'une cité à l'autre.

---

26. AYMARD 1975.
27. FAZIO 1993, p. 214.
28. *Ver.* 3.192 : *prouinciae in quibus unum pretium frumento esse non solet.*
29. *Ver.* 3.191.

Cette observation est d'autant plus intéressante qu'elle est confirmée par des documents d'époque impériale relatifs à l'Asie Mineure. Dion de Pruse, par exemple, quand il est accusé d'accaparement par ses concitoyens parce qu'il y a une disette locale et que le prix du blé a beaucoup augmenté, répond pour se défendre : Ἡ γὰρ τιμὴ τοῦ σίτου τῆς μὲν συνηθείας παρ' ἡμῖν πλείων γέγονεν, οὐ μὴν ὥστε ἀπειπεῖν. Ἀλλ' εἰσὶ πόλεις ἐν αἷς ἀεὶ τοσούτου ἐστὶν ὅταν ἄριστα ἔχῃ. Πάλιν αὖ θορυβεῖτε, ὥσπερ ἐμοῦ λέγοντος ὅτι καὶ μηδέποτε ἥττονος[30].

En marge des textes de Cicéron et du discours de Dion de Pruse, une inscription latine trouvée en 1924 à Yalivadj (Yalvaç), en Turquie, sur le site d'Antioche de Pisidie, est également très intéressante[31]. En effet, l'une de ses trois colonnes porte le texte d'un édit pris par un gouverneur de province à l'époque d'une disette et portant notamment sur le prix du blé. Jusqu'ici, tous ses aspects n'ont pas été suffisamment étudiés. Comme nous allons le voir, il confirme que le marché des céréales était très fragmenté en Asie Mineure.

Plusieurs inscriptions[32] montrent que, sous les Flaviens, sept provinces de l'Asie mineure, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Pisidie, la Paphlagonie, l'Arménie Mineure et la Lycaonie, étaient placées sous le commandement d'un seul et même gouverneur. Au début des années 90 ap. J.-C., il s'agissait du légat propréteur Lucius Antistius Rusticus, qui est mort en Asie Mineure en 93 ou au tout début de 94 ap. J.-C. L'inscription d'Antioche de Pisidie contient le texte d'un édit qu'il a pris en 92 ou en 93 ap. J.-C. On ignore le jour et le mois où l'édit a été pris (il s'agit très probablement de mai, ou plutôt de juin). Les duovirs et les décurions de la colonie romaine d'Antioche ont prévenu par lettre Lucius Antistius Rusticus qu'à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver (*propter hiemis asperitatem* ; *hibernae asperitatis perseuerantia*) le prix du blé avait fortement augmenté[33]. Pour que le peuple (*plebs*) puisse en acheter, le légat ordonne que les citoyens et les *incolae* de la colonie, dans les trente jours qui vont suivre, déclarent tout le blé qu'ils ont en leur possession. Les quantités dont ils auront besoin pour les semences et pour une année

30. Dion de Pruse 46.10 : « Le prix du grain a en effet dépassé le prix courant local, mais pas cependant à un point désespérant. Il existe des cités où, dans les meilleures années, le grain est toujours à ce prix. Voilà que vous recommencez votre tapage, comme si je disais qu'il serait bien que, chez vous également, il soit toujours aussi cher et jamais moins » (trad. CUVIGNY 1994, p. 132) ; voir SARTRE 1991, p. 180-181.

31. *AE* 1925.126 b.

32. *CIL* 3.312 ; 3.318 ; 3.6818 ; *AE* 1933.268. Voir BRANDIS 1910, *RE*, VII-1, col. 552-553, *s.v.* Galatia ; MAGIE 1950, p. 1435-1436, n. 22.

33. Col. II, l. 4-9 et 35-37.

d'approvisionnement de toute leur maisonnée (*cibaria annua familiae suae*) seront mises à part, et ils les conserveront[34]. Le reste doit être à la disposition des acheteurs de la colonie (*emptores*). Pour le moment de la vente, sont indiquées les calendes d'août (le 1er août)[35]. Le blé non déclaré et dont l'existence sera connue des autorités sera confisqué, et un huitième de ce blé sera donné aux éventuels informateurs[36]. L'édit ajoute que, comme avant l'hiver le prix courant du blé, dans la cité, était de huit ou neuf as pour un *modius*, un prix maximum est fixé, d'un denier par *modius*, c'est-à-dire seize as (ce qui prouve qu'au moment de l'édit le prix courant avait tendance à être supérieur à cette somme). Comme dans Cicéron, le prix courant est exprimé par le verbe *esse* accompagné d'un complément de prix. Le prix maximum, lui, fait l'objet d'une interdiction du gouverneur : « j'interdis que le prix du blé dépasse un denier le *modius* »[37].

Il est assez souvent question de l'édit dans les ouvrages de synthèse sur l'Asie Mineure ou sur l'économie antique[38]. On le trouve aussi, en latin ou en traduction, dans des recueils de textes[39]. En outre, dans les années qui ont suivi sa découverte, il a fait l'objet de plusieurs petits articles ou fragments d'articles, mais le plus souvent consacrés à la carrière de Lucius Antistius Rusticus ou à certains détails de lecture[40]. D. M. Robinson en a présenté le texte, la traduction anglaise et une brève analyse[41]. L'interprétation d'ensemble qu'en a donnée W. M. Ramsay est, si je ne me trompe, la seule existante[42]. Elle a souvent été suivie, mais à tort, à mon avis.

L'objectif du légat était évidemment de faire obstacle à l'accaparement et à la flambée des prix. D'ailleurs, à la fin du texte, il est déclaré qu'il est très injuste de tirer profit (*praeda*) de la faim de ses concitoyens[43]. Le problème est d'expliquer la chronologie des événements et le mécanisme des mesures prises.

Selon W. M. Ramsay, le blé d'hiver ayant souffert de la rigueur de la saison froide, les producteurs d'Antioche ont semé du blé de printemps, et, au moment où le légat prend son édit, on attend la moisson de ce blé de printemps. Au 1er août, elle

34. Col. II, l. 12-22.
35. Col. II, l. 22-27.
36. Col. II, l. 27-34.
37. Col. II, l. 34-44 : *excedere sing(ulos) / X modios pretium / frumenti ueto.*
38. MAGIE 1950 ; ROSTOVTZEFF 1957, p. 599-600 ; SARTRE 1991, p. 180-181.
39. MCCRUM et WOODHEAD, 1961, p. 139-140, n°464.
40. ROBINSON 1924a et b ; RAMSAY 1924, p. 179-184 ; CAGNAT 1925 ; HARRER 1925 ; ROBINSON 1925, p. 255-258 ; RAMSAY 1926, p. 114-118 ; REBERT 1926 ; STOUT 1926.
41. ROBINSON 1924.
42. RAMSAY 1924.
43. Col. II, l. 40-42.

aura eu lieu, le problème sera résolu et la vente redeviendra libre. La déclaration imposée à ceux qui détiennent du blé et la limitation du prix de vente ne valent que pour la période de soudure, d'ici au 1er août. Selon cette interprétation, il faut donc traduire *in k(alendas) Aug(ustas) primas* par « jusqu'aux prochaines calendes d'août », « jusqu'au 1er août de cette année »[44].

De toute façon, il paraît certain que les moissons étaient terminées avant le 1er août. Mais cette hypothèse du blé de printemps ne s'appuie sur aucune indication du texte, et elle ne va pas de soi. En effet, comme me le fait remarquer Fr. Sigaut, pour semer du blé de printemps, en cas d'urgence, il faut avoir de bonnes provisions de grains adaptés, et, si l'usage habituel n'est pas de cultiver du blé de printemps dans la région, il n'est pas fréquent que de telles semences soient disponibles. D'autre part, semer du blé d'hiver au printemps risque de ne donner aucun résultat, surtout dans une région où l'hiver dure longtemps et où le printemps est au contraire très bref[45]. Comme il l'écrit lui-même, Ramsay a adapté à l'Antiquité romaine un épisode qu'il a connu dans la région en 1924 ; il n'est pas sûr que ce rapprochement soit valable, même si le climat et le relief ont une importance considérable quant à ces productions agricoles.

Mais la plus grande faiblesse de l'interprétation de Ramsay réside dans le fait qu'elle ne rend pas compte de la logique du texte. Selon l'édit, les détenteurs de blé pourront déduire de la quantité qu'ils doivent mettre en vente les semences et l'alimentation de leur maison pour un an. Comment supposer, s'il en est ainsi, que l'édit ne concerne que la période de soudure ? Si les moissons, grâce à l'ensemencement de blé de printemps, permettent de revenir à une situation normale et de lever la fixation d'un prix-plafond, pourquoi devrait-on déduire des quantités déclarées les semences de l'année suivante et l'alimentation d'une année entière ? D'autre part, dans cette période de soudure où le blé manque, même si certains propriétaires ont stocké des blés des années précédentes, est-il logique de restreindre aussi fortement la quantité qui va être mise en vente ? Que restera-t-il à vendre quand aura été mise de côté l'alimentation de toutes les maisons des détenteurs de blé pour une année entière ? Enfin, s'il s'agit de résoudre une situation d'extrême urgence au moment de la soudure, comment expliquer que le légat accorde un mois aux détenteurs de blé pour qu'ils le déclarent ? Que va-t-il se passer

44. RAMSAY 1924.

45. Je remercie très vivement Fr. Sigaut (dir. d'études à l'EHESS) pour les précieux renseignements qu'il m'a fournis. Il a notamment dirigé la publication de l'ouvrage *Les techniques de conservation des grains à long terme*, 3 vol., Paris, 1979-1985.

pendant ce mois où les détenteurs de blé ne sont pas contraints de vendre, puisque les déclarations ne sont pas encore faites ?

C'est pourquoi je propose une autre interprétation. On est en mai ou plutôt en juin, les moissons vont se faire ou sont même commencées, et chacun sait qu'elles vont être catastrophiques. Les prix ont déjà monté parce qu'on le sait. Le problème ne porte pas sur la soudure, mais sur l'ensemble de l'année qui va suivre les moissons. Il faut forcer ceux qui détiennent du blé ou qui vont en détenir après les moissons, à le mettre en vente (déduction faite de ce dont ils ont besoin au cours de l'année, pour les semences et pour leur consommation), et à le mettre en vente aussitôt après la fin des moissons, à un prix qui ne dépasse pas le plafond fixé. Au moment où sort l'édit, les moissons ne sont pas encore terminées, et c'est pourquoi un délai d'un mois est prévu pour les déclarations. Ces déclarations vont porter à la fois sur le blé des années précédentes qui est encore stocké et sur celui des moissons de l'année. Entre temps, est-ce qu'on peut acheter du blé ? Ce n'est pas sûr ; le texte ne le dit pas. En tout cas, s'il est possible d'en acheter, c'est évidemment en-dessous du prix-plafond fixé par l'édit du légat.

Dans le cadre de cette interprétation, il faut traduire *uendendi tempus constituo in k(alendas) Aug(ustas) primas* par « je fixe le moment de la vente au 1er août prochain » (et non pas jusqu'au 1er août). Une telle traduction est-elle possible ? Bien sûr. Dans les *uadimonia*, qui fixent ainsi une date précise, on trouve toujours *in* + accusatif[46]. Et quand, accusé par Clodius, Milon comparaît, le 2 février 56, devant l'assemblée du peuple, Cicéron indique la date de la deuxième comparution : *Prodicta est dies in VII idus Febr*[47]. Certes, cette même construction se rencontre aussi quand il s'agit du temps qui va s'écouler jusqu'à une certaine date. Mais, en ce cas, il est plus fréquent de trouver des expressions moins ambiguës, telles que *usque ad, ante, intra, usque in*, toujours avec l'accusatif. Les prépositions *in* + accusatif et *ad* + accusatif (employées seules avec ce sens de « jusqu'à »), se rencontrent surtout quand le contexte indique clairement de quoi il s'agit. On lit par exemple dans Cicéron : *a kalendis Februariis in idus Februarias* ; et, dans les tablettes de Transylvanie : *ex hac die in idus sequentes anno uno*[48].

La vente est destinée aux acheteurs (*emptores*) de la cité. D. M. Robinson traduit le mot *emptor* par *grain merchants*, mais c'est inexact. Une des caractéristiques de cet édit, c'est en effet qu'il n'y est fait aucune allusion aux commerçants en blé. Il y

46. Voir par exemple CAMODECA 1999, 1, p. 49-74.
47. Cic. *Q. fr.* 2.3.1 : « la prochaine comparution est fixée au 7 février ».
48. Cic. *Q. fr.* 2.3.1 ; *CIL* 3, p. 948 (tabl. 9), = *IDR* 1.40.

a ceux qui produisent du blé et en ont dans leurs silos ou leurs entrepôts ; et il y a le peuple (*plebs*), qui doit en acheter. Existait-il des commerçants en blé à Antioche ? Nous l'ignorons, mais l'emploi du mot « acheteur » (*emptor*) montre qu'au moins une partie des acheteurs de blé étaient des particuliers, et qu'ils allaient acheter aux producteurs. M. Sartre remarque à juste titre qu'une notable partie de la production était très probablement « entre les mains d'une minorité de grands propriétaires capables d'attendre la hausse des cours avant de mettre les grains sur le marché »[49]. Comme dans le discours de Dion, on perçoit l'opposition sociale entre les gros producteurs de céréales et les pauvres, dont au moins une partie ne produit pas de blé, ou n'en produit pas assez pour se nourrir. En outre, la cité d'Antioche apparaît, dans ce texte, comme un monde relativement clos, du moins en ce qui concerne l'approvisionnement en blé. Il n'est question ni de faire venir du blé d'ailleurs, ni d'empêcher le blé de sortir de la cité. Cet isolement s'explique au moins en partie par la situation géographique d'Antioche.

Quant à P. Garnsey, il interprète le mot *emptor* comme désignant un employé ou un magistrat de la cité, le *Grain Commissioner*, le « commissaire au blé » de la cité[50]. C'était aussi l'avis de M. I. Rostovtzeff, qui, à cause du pluriel *emptores*, pensait à plusieurs magistrats de la cité[51]. Une telle interprétation ne me paraît pas possible. Existe-t-il d'autres cas où le mot *emptor* ait ce sens ? En outre, s'il s'agissait d'un achat de la cité et d'une revente par la cité, pourquoi le gouverneur fixerait-il un prix maximum ? En un tel cas, il faudrait imposer un prix fixe, unique, et non pas un prix-plafond. Le prix-plafond suppose l'existence d'échanges libres entre privés, et non pas des transactions complètement menées par la cité.

Quant aux prix, leur niveau est comparable à celui que nous trouvons dans les *Verrines* : le prix d'avant l'hiver était de huit ou neuf as par *modius* (deux sesterces ou un peu plus de deux sesterces), et le gouverneur fixe un maximum d'un denier. Mais il n'est pas question dans cet édit de prix régionaux, et, comme je viens de le dire, il n'est pas question de commerce de blé vers l'extérieur, ou en provenance de l'extérieur. Seule Antioche est concernée (même si, en 92 ou 93 ap. J.-C., il y avait une disette semblable dans d'autres cités d'Asie Mineure, ce que nous ignorons). Cicéron parle de la fragmentation du marché du blé dans la province d'Asie. Cette idée me paraît encore valable un siècle et demi plus tard, et pour l'ensemble de l'Asie

49. Selon Pinzone (2000, p. 283-286), Verrès, en Sicile, cherchait l'appui de ces grands propriétaires producteurs de blé.
50. GARNSEY 1996, p. 118.
51. ROSTOVTZEFF 1957, p. 599-600.

Mineure. Elle valait aussi, selon Cicéron, pour les provinces de la péninsule ibérique, à son époque. A l'inverse de la Sicile de Cicéron, nous sommes en présence de régions où les prix et les situations en matière céréalière varient d'une cité à l'autre[52].

En guise de conclusion, j'ajoute encore trois autres remarques sur le prix du blé. A la fin du discours, Cicéron souligne le caractère ingrat du métier d'agriculteur, et il s'intéresse alors, non seulement à la dureté du travail de la terre et aux fortes variations des quantités récoltées, mais encore aux prix de vente. Il ne donne qu'une explication aux variations de prix : l'abondance de la récolte. Si la récolte était bonne, elle était bonne aussi pour les autres, et les prix baissaient ; si elle était mauvaise, elle l'était pour tous, et les prix montaient[53]. Il ne suffit pas d'avoir une grosse récolte pour être prospère. Encore faut-il la vendre, et la vendre à un bon prix. En apparence, il est étrange que Cicéron parle ici de l'offre, et ne dise rien de la demande. Mais la demande des produits agricoles était très peu élastique, elle variait peu. La demande de blé était particulièrement inélastique. Il n'est donc pas injustifié d'expliquer l'enchérissement ou la baisse des prix par la seule évolution des récoltes[54]. En tout cas, cette importance exclusive accordée à l'offre de blé explique le rapport existant entre les divers sens du mot *annona*, et surtout entre le premier et le quatrième des sens que j'ai indiqués (la récolte de céréales ; le prix courant).

Autre remarque : la similitude des prix courants entre la Sicile de Verrès et Antioche de Pisidie sous les Flaviens montre que toute identité de prix ne révèle pas un phénomène de « marché » (au sens où j'ai pris le mot). Si les conditions de production et le rapport entre l'offre locale et la demande locale sont identiques, le prix peut aussi être identique, sans qu'il existe aucun contact entre les lieux concernés.

Enfin, même s'il n'y avait, *grosso modo,* qu'un seul prix courant dans toute la Sicile de Verrès, il ne faut pas oublier qu'on y rencontrait tout de même plusieurs prix du blé. L'Etat romain, en effet, y achetait du blé à des prix qui n'étaient pas le prix courant. Laissons de côté la première dîme, qui était un impôt. Mais, à l'époque de Verrès, Rome, en plus de cette première dîme, achetait environ 13 à 15% de la récolte, et ces achats se faisaient à trois prix différents, tous les trois politiquement fixés par le Sénat[55]. C'est une particularité à remarquer, car elle est typique de

52. *Ver.* 3.192.

53. *Ver.* 3.227.

54. PINZONE 2000, p. 279.

55. Si la seconde dîme était proportionnelle à la récolte, il n'en était de même ni pour le blé « commandé » ou réquisitionné, ni pour le *frumentum in cellam.* Leur montant était fixé indépendamment de la récolte. Si la récolte était moins bonne, le taux des prélèvements augmentait donc ; si au contraire elle était plus abondante, il baissait.

l'époque romaine, et il faut en tenir compte quand on réfléchit au fonctionnement du « marché » du blé en Sicile.

Note additionnelle :

Après avoir terminé cet article, je me suis aperçu que l'interprétation de l'édit d'Antioche de Pisidie que je propose ci-dessus a déjà été présentée par H. U. Wiemer dans « Das Edikt des L. Antistius Rusticus : Eine Preisregulierung als Antwort auf eine Überregionale Versorgungskrise ? », *AS*, 47, 1997, p. 195-215. Comme moi, H. U. Wiemer considère que le mot *emptores* ne désigne ni des marchands, ni des magistrats ou employés de la cité, mais les consommateurs susceptibles d'acheter du blé, et que la vente prévue par l'édit, et comportant un prix-plafond, n'a pas lieu jusqu'aux calendes d'août. Mais il pense qu'elle ne devait durer qu'une seule journée, celle des calendes d'août, et que la limitation du prix ne valait que pour cette journée. Il me semble au contraire que les calendes d'août marquent le début des ventes, qui se poursuivent par la suite. Entre ces deux conclusions, le texte, certes, ne permet pas de trancher ; c'est en fonction des vraisemblances et de la logique de la mesure qu'une vente d'une seule journée est, à mon avis, très improbable.

Sur l'édit, voir aussi P. Erdkamp, *The Grain Market in the Roman Empire*, Cambridge, 2005 (part. p. 286-287 ; p. 289 et 293) qui n'accepte pas les conclusions de H. U. Wiemer et se montre plus favorable à celles de W. M. Ramsay.

AYMARD M., « Amministrazione feudale e trasformazioni strutturali tra '500 e '700 », *ASSO*, 71, 1975, p. 17-42 (article suivi d'une longue discussion, p. 43-63).

AYMARD M., « Il Commercio dei grani nella Sicilia del '500 », *ASSO*, 72, 1976, p. 7-40.

AYMARD M., « L'Approvisionnement des villes de Méditerranée occidentale (XVI^e^-XVIII^e^ siècles) », dans *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Age et aux Temps Modernes*, Centre Culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1985, p. 167-179.

CAGNAT R., « L. Antistius Rusticus, légat de Cappadoce », *CRAI*, sept-déc. 1925 (séance du 28 août), p. 227-237.

CAMODECA G., *Tabulae Pompeianae Sulpiciorum, Edizione critica dell'archivio puteolano dei Sulpicii*, 2 vol., Rome, 1999.

CANCILA O., *Impresa, redditi, mercato nella Sicilia moderna*, Palerme, 1993[2].

CARCOPINO J., *La Loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914.

CUVIGNY M., *Dion de Pruse, Discours bithyniens (Discours 38-51),* Paris, 1994.

FAZIO I., *La Politica del grano, Annona e controllo del territorio in Sicilia nel Settecento,* Milan, 1993.

GARNSEY P., *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain, Réactions aux risques et aux crises,* trad. fr., Paris, 1996 (= *Famine and Food-Supply in the Graeco-Roman World, Responses to Risk and Crisis,* Cambridge, 1988).

HARRER G. A., « The Latin Inscription from Antioch », *AJA*, 29, 1925, p. 429-433.

HOFFMAN Ph. T., G. POSTEL-VINAY et J.-L. ROSENTHAL, *Des Marchés sans prix, Une Economie politique du crédit à Paris, 1660-1870,* Paris, 2001.

MCCRUM M. et A. G. WOODHEAD, *Select Documents of the Principate of the Flavian Emperors, Including the Year of Revolution A.D. 68-69,* Cambridge, 1961.

MAGIE D., *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century a.C.,* 2 vol., Princeton, 1950.

PINZONE A., « Rileggendo la *De frumento* : Cicerone, Verre e il *frumentum in cellam* », dans *Monumenta Humanitatis, Studi in onore di Gianvito Resta,* Messine, 2000, p. 275-293.

RAMSAY W. M., « Studies in the Roman Province Galatia, VI, Some Inscriptions of Colonia Caesarea Antiochea », *JRS*, 14, 1924, p. 172-205.

RAMSAY W. M., « Studies in the Roman Province Galatia, VII, Pisidia », *JRS*, 16, 1926, p. 102-119.

REBERT H. F., « *Bonum factum, bona fide* and *bona fortuna* », *CPh,* 21, 1926, p. 75-77.

ROBINSON D. M., « A New Latin Economic Edict from Pisidian Antioch », *TAPhA*, 55, 1924a, p. 5-20.

ROBINSON D. M., « A Preliminary Report on the Excavations at Pisidian Antioch and at Sizma », *AJA*, 28, 1924b, p. 435-444.

ROBINSON D. M., « Notes on Inscriptions from Antioch in Pisidia », *JRS*, 15, 1925, p. 253-262.

ROSTOVTZEFF M. I., *Social and Economic History of the Roman Empire,* 2 vol., Oxford, 1957[2].

SARTRE M., *L'Orient romain, Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée occidentale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C. – 235 après J.-C.),* Paris, 1991.

STOUT S. E., « L. Antistius Rusticus », *CPh*, 21, 1926, p. 43-51.

VIRLOUVET C., Tessera frumentaria, *les procédures de la distribution du blé public à Rome,* BEFAR, 286, Rome, 1995.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 127-146

L'EDITTO PROVINCIALE ALLA LUCE DELLE *VERRINE* : PROFILI STRUTTURALI, CRITERI APPLICATIVI

Lauretta MAGANZANI
Università Cattolica di Piacenza

L'*EDICTUM SICILIENSE* : PROFILI STRUTTURALI

I riferimenti delle *Verrine* all'editto provinciale siculo e a quello di Verre in particolare sono molti ed eterogenei ma è raro che in dottrina essi siano stati considerati unitariamente come parti di un contesto con una propria precisa struttura. In realtà il problema strutturale è preliminare ad ogni altra ricerca su singole parti o specifiche disposizioni edittali, perché risolverlo consente di collocare i riferimenti sparsi delle *Verrine* in un contesto più coerente ed organico, riconoscendo con maggior consapevolezza le peculiarità dei singoli istituti trattati. Non abbiamo in verità molte notizie sulle caratteristiche generali dei diversi editti provinciali dell'età repubblicana, con cui confrontare le notizie delle *Verrine* sul tema, ma fortunatamente il profilo strutturale di uno di questi editti è trattato in modo piuttosto esaustivo in una lettera ad Attico (*Att.* 6.1.15) scritta da Cicerone da Laodicea in Cilicia il 20 febbraio 50, a meno di un anno dalla sua assunzione del governo della provincia (avvenuta il 31 luglio del 51) e a circa venti dalla pubblicazione delle *Verrine*. Qui Cicerone descrive ad Attico la struttura del suo editto cilicio, vantandosi di averlo notevolmente abbreviato rispetto al consueto degli editti provinciali dell'epoca, avendone riportato per iscritto soltanto la parte strettamente necessaria alle esigenze degli abitanti della provincia e avendo, per il resto, rinviato al testo corrispondente degli editti urbani.

Questa particolarità del rinvio, presentata da Cicerone come una novità, in effetti non è riscontrabile nell'editto siculo di Verre e nemmeno in quello del suo successore Metello, visto che, dalle notizie delle *Verrine*, entrambi risultano essere

stati redatti per iscritto nella loro interezza, cioè anche nella parte comune all'editto urbano[1]. Ma, a parte questo, le osservazioni di Cicerone sulla struttura generale dell'editto cilicio si adattano perfettamente alle notizie delle *Verrine* sull'editto di Sicilia e consentono, dunque, di collocarne i riferimenti sparsi in un contesto organico. In particolare, Cicerone ci dice che l'editto cilicio era diviso in due parti, la prima identica agli editti urbani[2] e comprendente i mezzi giurisdizionali comuni all'Italia e alle province (per esempio la formula di *petitio hereditatis* o le varie forme di *bonorum possessio etc.*)[3] la seconda tipica ed esclusiva della provincia e comprendente mezzi giurisdizionali a tutela di situazioni giuridiche ad essa specifiche[4]. Cicerone parla a questo proposito di *genus prouinciale* e vi include, per esempio, i mezzi giurisdizionali utili a risolvere le controversie fra pubblicani e debitori di imposta, fra *negotiatores* romani e *ciuitates* provinciali indebitate verso di loro, fra creditori e debitori da *syngrapha etc.* Del *genus prouinciale* fanno poi parte, a detta di Cicerone, anche alcune clausole regolanti la competenza giurisdizionale del governatore nelle controversie fra provinciali e i suoi limiti. Se, infatti, il governatore doveva avere piena competenza nelle liti fra Romani o in quelle in cui almeno una delle parti fosse romana[5], non altrettanto valeva per le liti fra provinciali, a cui, anzi, Roma tendeva a lasciare la massima autonomia giurisdizionale. Così, ad esempio, Cicerone richiama la clausola edittale *ut Graeci inter se disceptent suis legibus* (*Att.* 6.1.15) da lui inserita nell'editto cilicio, con cui, sulla scorta dell'editto

1. *Cf.* ad es. *Ver.* 1.112-113 ; 1.117 ; 1.118 ; 2.31 ; 3.152.
2. Il plurale *edicta urbana* indica che Cicerone si riferisce qui ad entrambi gli editti cittadini, urbano e peregrino (PUGLIESE 1963, p. 94 ; 1964, p. 976, nt. 9 ; MARTINI 1969, p. 18-19 e p. 34, nt. 43) i quali peraltro, sin dall'ultimo secolo della Repubblica, dovevano avere contenuto omogeneo, avendo l'editto urbano assorbito quello peregrino al fine di applicarne gli istituti anche alle controversie fra *ciues Romani, cf.* SERRAO 1954, p. 136-137.
3. L'identità di contenuti non escludeva ovviamente varianti terminologiche e contenutistiche finalizzate ad adeguare il testo delle formule e degli altri mezzi giurisdizionali riportati nell'editto alle esigenze locali : così nelle formule in greco dell'*actio tutelae* ritrovate nell'archivio di Babatha (*P. Yadin* 1, 28 ; 29 ; 30) l'uso del patronimico è tipicamente peregrino e l'unità monetaria indicata, il denario, è quella corrente in provincia, *cf.* NÖRR 1998a, p. 320 ; 1998c, p. 85 ; 1999, p. 270.
4. Dopo l'importante contributo di PUGLIESE 1964, p. 972-986, che ha superato i risultati di BUCKLAND 1934, p. 81-96, la dottrina (ad es. GUARINO 1969, p. 154-155 ; CRAWFORD 1990, p. 117-121 ; PEPPE 1991, p. 64-73 ; SCHULZ 1997, p. 96-98 ; MAGANZANI 2002b, p. 95-97) è unanime nel riconoscere ai diversi editti provinciali dell'età repubblicana sia struttura bipartita sia natura interamente giurisdizionale.
5. Talvolta qualche dubbio viene espresso in dottrina sull'applicabilità del diritto romano e dell'editto provinciale alle controversie fra un Romano e un provinciale quando quest'ultimo fosse convenuto e il giudice fosse peregrino, come se in tal caso il diritto da applicare fosse quello peregrino, così ad es. KUNKEL – WITTMANN 1995, p. 356.

asiatico di Quinto Mucio Scevola, egli aveva concesso autonomia giurisdizionale ai Greci nelle controversie fra loro.

Un'analoga struttura generale è rinvenibile nell'editto siculo, che infatti, dai riferimenti sparsi delle *Verrine*, risulta proprio comprendere una parte comune all'editto urbano e una parte specifica della provincia[6].

Alla prima parte, quella comune all'editto urbano, sono dedicate, nel libro I dell'*actio secunda* relativo alla pretura urbana di Verre, alcune frasi significative, che ci illuminano sulle sue caratteristiche e sulle modalità più comuni della sua redazione. Cicerone narra che quando Verre era pretore urbano, per ottenere illeciti guadagni personali, aveva inserito nell'editto urbano due nuove clausole di palese iniquità : con la prima aveva dichiarato che, in ossequio formale alla *lex Voconia*, avrebbe rifiutato ogni tutela giudiziaria (denegando sia la *petitio hereditatis* che la *bonorum possessio*) alle donne istituite eredi per una cifra elevata (*Ver.* 1.104-115)[7] ; con la seconda aveva promesso che, in caso di controversia su un'eredità, avrebbe concesso i beni ereditari *in bonorum possessio secundum tabulas* non solo a chi, secondo l'uso, gli avesse esibito un testamento scritto dotato di tutti i sigilli prescritti, ma anche a chi avesse semplicemente dichiarato di essere erede sulla base di un testamento, pur senza esibirlo (*Ver.* 1.115-118). In entrambi i casi Cicerone presenta come patente indizio della mala fede di Verre, il fatto che, una volta divenuto governatore in Sicilia, egli non ha riportato nell'editto provinciale secondo la consuetudine queste stesse innovazioni edittali (*Ver.* 1.117 ; 3.16). L'aperto ripudio della propria *auctoritas* di pretore urbano è per Cicerone indizio palese che Verre era consapevole dell'iniquità di quelle disposizioni. Verre avrebbe perciò cercato di salvaguardarsi eliminandole dall'editto siculo, pur tenendosi aperta la possibilità di applicarle in via decretale qualora, anche in provincia, si fosse presentata una propizia occasione di guadagno.

Questo significa che era usuale per i pretori uscenti che assumevano il governo di una provincia, adottarvi un editto che, nella parte comune a quello urbano, riproponeva il contenuto dell'editto che loro stessi avevano durante la magistratura cittadina emanato a Roma. Certo non è escluso che le argomentazioni ciceroniane e la stessa terminologia utilizzata in questi passi dipendano da esigenze

6. Mi riferisco qui specificamente alle norme edittali emanate da Verre al momento del suo insediamento nel governo della Sicilia, ben sapendo che taluni articolati normativi, soprattutto in materia di decime sicule, furono frutto di interventi edittali maturati in corso di carica, *cf.* GENOVESE 1996, p. 161-166 ; 1999, p. 155-159, critico sul punto MARTINI, « A difesa di un 'corpus' edittale del magistrato provinciale », *Labeo*, 46, 2000, p. 115-117, rec. a GENOVESE 1999.

7. Sulla testimonianza ciceroniana, da ultimi, WEISHAUPT 1999, p. 6-14 ; MICHEL 2000, p. 661- 670.

retoriche volte a far percepire all'uditorio queste scelte di Verre come più gravi di quanto fossero in realtà, ma la medesima pratica di riportare in provincia lo stesso contenuto edittale adottato a Roma risulta da un altro passo non sospetto : nel libro III dell'*actio secunda*, a proposito di Metello, successore di Verre nel governo della provincia, Cicerone conferma questa stessa pratica quando, parlando della *formula Octauiana* che colpiva il delitto privato di rapina, dice : *et Romae Metellus habuerat et habebat in prouincia* (*Ver.* 3.152).

L'*EDICTUM SICILIENSE* : CRITERI APPLICATIVI

La seconda parte dell'editto provinciale era quella tipica ed esclusiva della provincia che, nella lettera ad Attico, Cicerone chiama *genus prouinciale*. Anche in *Ver.* 1.118, Cicerone vi allude quando, rispondendo retoricamente ad una possibile obiezione di Verre, dice che sa bene che « molte materie, nell'editto provinciale, vanno disciplinate distintamente » (*multa esse in prouinciis aliter edicenda*). Per la Sicilia rientrano in questa parte, ad esempio, tutte le clausole edittali relative ai rapporti processuali fra *decumani* ed *aratores*, di cui nelle *Verrine* si tratta ampiamente nel libro III dell'*actio secunda*[8].

Maggiore attenzione vorrei in questa sede dedicare a quelle clausole edittali, sempre di *genus prouinciale* (attestate, come si è visto, anche per l'editto cilicio), relative alla competenza giurisdizionale del governatore nelle controversie fra provinciali e ai suoi limiti. Nelle *Verrine* i riferimenti a questa parte dell'editto, che sono molti e complessi, sono raggruppati soprattutto nel II libro dell'*actio secunda* dedicato al periodo della *praetura Siciliensis*. Questi riferimenti ci consentono di chiarire, per quanto possibile, a chi e secondo quali regole l'editto provinciale fosse applicato in Sicilia : soltanto ai Romani ivi residenti oppure anche ai Siculi ? E se si applicava anche ai Siculi, soltanto nelle liti con Romani oppure anche nelle liti fra loro ? E in quest'ultimo caso, in che limiti e secondo quali regole ?

Com'è noto, questi criteri applicativi sono enumerati nelle *Verrine* in un famoso passo (*Ver.* 2.32) che per Cicerone costituisce il punto di partenza per smascherare gli abusi di Verre in materia di *iurisdictio* sicula, visto che, secondo l'oratore, egli avrebbe di fatto sovvertito tutte le prerogative riconosciute ai Siculi dalla *lex Rupilia*. Il passo distingue diversi tipi di controversia a seconda della nazionalità delle parti e, nell'ultimo caso (quello delle controversie fra *decumani* ed *aratores*), dell'oggetto della lite.

8. Su questo argomento rinvio alla bella monografia di GENOVESE 1999.

La prima norma riguarda le controversie fra Siculi della stessa *ciuitas*. Qui vige la più piena autonomia giurisdizionale garantita dalla *lex Rupilia*, ma anche recepita dall'editto provinciale, compreso quello di Verre (*Ver.* 2.90). Le parti, senza alcuna necessità di adire previamente il governatore, adiscono un giudice locale *domi*, quindi nella loro stessa *ciuitas*, e questi risolve la controversia *suis legibus*, cioè sulla base del diritto locale[9]. Quando, invece, la controversia è fra Siculi di città diverse, adire il governatore nella sede del *conuentus* è necessario, in quanto la *lex Rupilia* ha delegato a lui la *sortitio* delle *dicae*, cioè delle giurie composte da tre giudici greci estratti a sorte[10]. Anche questa regola è recepita dall'editto provinciale, nel quale il governatore annualmente fissa le date delle *sortitiones* delle *dicae* nei diversi *conuentus* (*Ver.* 2.37). Il testo continua dicendo che la controversia fra il cittadino di una *ciuitas* sicula e il popolo di un'altra *ciuitas* viene deferita al senato di una terza *ciuitas*, scelta dalle parti in una lista di tre, attraverso reciproche *reiectiones*. Per le controversie fra Romani e Siculi o fra Siculi e Romani, viene dato un giudice siculo nel primo caso, un giudice romano nel secondo. Per tutte le altre controversie (*ceterae res*) – fra cui certamente quelle fra Romani – il giudice è scelto da un elenco di cittadini romani del *conuentus*. Le controversie fra *aratores* e *decumani* sono, infine, risolte in base alla *lex frumentaria*, detta *Hieronica*.

Come si vede, il testo parla più delle modalità di nomina della giuria nei singoli processi celebrati in Sicilia, che della legge sostanziale di volta in volta applicabile. L'unico dato certo su questo punto riguarda, infatti, le controversie fra Siculi *eiusdem ciuitatis* per le quali sembrerebbe sancita l'autonomia giurisdizionale e l'applicazione delle leggi locali (*quod ciuis cum ciue agat, domi certet suis legibus*) ad esclusione, dunque, della normativa edittale. Tuttavia bisogna notare che, se è vero che per i Siculi della stessa *ciuitas*, l'autonomia giurisdizionale era prerogativa certa, è anche vero che, nel seguito del testo, Cicerone presenta due esempi di processi fra Siculi della stessa città – contro Eraclio di Siracusa e contro Epicrate di Bidis da parte dei rispettivi rappresentanti delle palestre cittadine – risolti non localmente, ma nella sede del *conuentus* e, a mio parere, secondo le regole dell'editto

9. *Ver.* 2.32 : *Siculi hoc iure sunt ut, quod ciuis cum ciue agat, domi certet suis legibus.* Verre, comunque, cercò di ridurre tale autonomia inserendo nell'editto una clausola con cui si arrogava il diritto di *animaduertere* contro il *iudex* locale che avesse giudicato *perperam* (*Ver.* 2.33), *cf.* da ultimi sul punto TELLEGEN-COUPERUS 1998, p. 85-98 ; GENOVESE 1999, p. 199-201.

10. Che i giudici estratti a sorte dovessero essere tre non risulta dal testo qui esaminato ma dal processo di Eraclio (*Ver.* 2.42 : *Educit ex urna tris*) ; che dovessero essere greci risulta, invece, dal seguito del testo ove si specifica che, in base alla *lex Rupilia*, ogni processo in cui almeno il convenuto fosse siculo doveva essere deciso da un giudice siculo.

provinciale e del processo formulare. E' vero che in dottrina si è fatto più volte lo sforzo di riferire i casi di Eraclio ed Epicrate, invece che alla prima clausola di *Ver.* 2.32 sui Siculi *eiusdem ciuitatis*, a qualcuna delle clausole successive : o alla terza sulla base dell'identificazione ciceroniana fra palestriti e *populus*[11], o all'ambito residuale delle cd. *ceterae res*[12]. Ma entrambe le soluzioni non spiegano la modalità del sorteggio attestata nei due casi. Inoltre, come si vedrà, le svariate richieste dei *procuratores* di Epicrate di rinviare la causa *ad suas leges* si comprendono soltanto alla luce della prima clausola sull'autonomia giurisdizionale delle *ciuitates* e la stessa conclusione si può estendere al caso di Eraclio, visto il parallelo in cui Cicerone pone espressamente i due processi.

Tutto questo induce a riflettere sull'eventuale applicabilità dell'editto provinciale anche ai Siculi nelle controversie fra loro e sui suoi limiti e le sue regole[13].

Per la verità la dottrina ha spesso dubitato del carattere formulare dei processi di Eraclio ed Epicrate, talora pensando ad un precedente della *cognitio extra ordinem*[14], talaltra, e soprattutto, ad un esempio di giurisdizione locale in cui soltanto la *sortitio* della giuria era delegata al governatore. In particolare si è affermato che alcuni atti, come l'iniziale notifica della *dica* – cioè, con termine greco, dell'azione – dall'attore al convenuto, dimostrerebbero che si tratta di un processo di tipo greco, non di tipo romano. Secondo molti studiosi si avrebbe qui attestazione della prassi tipicamente greca del cd. « giudice estraneo » per cui le *poleis*, per controversie interne, si rivolgevano all'autorità dominante – in questo caso il governatore romano –, perché nominasse un giudice di città diversa, delegandogli la decisione[15].

11. L'identificazione risulta da *Ver.* 2.38 ; 2.43 ; 2.45 ; 2.46. Per la lett. sul tema, *cf.* PLATSCHEK 2001, p. 245, nt. 38.
12. Così da ultima PLATSCHEK 2001, p. 238.
13. L'applicabilità dell'editto giurisdizionale del governatore ai provinciali nelle controversie fra loro è stata spesso in dottrina recisamente esclusa. Sul punto, notevole influenza sulla letteratura successiva ha avuto l'opinione di Mitteis (1891, p. 124-125) secondo cui l'autonomia giurisdizionale delle *poleis* costituiva un limite alla giurisdizione del governatore provinciale. Diversamente per PUGLIESE 1964, p. 975, nt. 6 ; PEPPE 1991, p. 52 ; NÖRR 1998a, p. 323, le norme edittali (in particolare quelle di *genus prouinciale*) potevano applicarsi anche nei rapporti interni fra provinciali, *contra* MARTINI 1969, p. 18 ; 1996, p. 394-402 ; 1998, p. 180. Un processo formulare recuperatorio celebrato nel *conuentus* di Pergamo fra due provinciali della stessa città di Temnos è espressamente attestato da Cic. *Flac.* 46-50 nel 59.
14. SARGENTI 1966, p. 263 ; TORRENT 1980, p. 177-188.
15. Lett. in KUNKEL – WITTMANN 1995, p. 356 ; KASER – HACKL 1996, p. 475.

In realtà, il procedimento e i particolari tecnici dei singoli atti, soprattutto a partire dalla prima comparizione delle parti nel *conuentus*, rispecchiano, come si vedrà, le regole del processo formulare e si spiegano alla luce di quelle[16], a cominciare dalla divisione delle attività processuali in due fasi, *in iure* e *in iudicio*, dal loro svolgimento per l'intera durata a Siracusa, dalla presenza costante ed incombente del governatore e dalla modalità stessa di nomina della giuria – la *sortitio* – tipica del processo romano provinciale, ma non attestata nel quadro del processo greco con nomina di giudice estraneo[17]. Il tutto però si innesta in un contesto particolare che rende comprensibili alcune deviazioni dalla procedura standard applicata a Roma[18].

La conclusione che si tratti qui di processo formulare, benché parzialmente deformato rispetto agli usi della capitale, è del resto suggerita dalla stessa struttura del discorso ciceroniano che, a partire da *Ver.* 2.19, enumera criticamente una serie di giudizi civili celebrati e risolti direttamente da Verre con *cognitio* diretta[19] ; a partire da *Ver.* 2.30, esamina sotto lo stesso profilo alcuni processi formulari istruiti *ex edicto prouinciali* ; infine, a partire da *Ver.* 2.68, presenta una serie di processi criminali conclusi con condanna capitale[20]. Non c'è dubbio che i casi di Eraclio (*Ver.* 2.35-52) ed Epicrate (*Ver.* 2.53-61) si collocano nella parte relativa ai processi formulari istruiti *ex edicto* come esempi concreti degli abusi di Verre in materia, dopochè in esordio (*Ver.* 2.30-31) Cicerone aveva stigmatizzato la facilità con cui un pretore privo di scrupoli – soprattutto in provincia[21] – poteva sfruttare ai propri fini i cavilli formali della procedura formulare. È qui il celebre esempio della formula di *reiuindicatio* con clausola arbitraria disposta a favore di un soggetto diverso dalla persona del convenuto (*Ver.* 2.31) finalizzato ad evidenziare, da una parte, lo strapotere del magistrato giusdicente nell'amministrazione della giustizia, dall'altra, lo stato di totale soggezione in cui veniva a trovarsi il giudice di fronte a formulazioni pretorie scorrette od inique (*Ver.* 2.33-34).

16. Così già PARTSCH 1905, p. 90 ; PUGLIESE 1948, p. 401-408 ; 1963, p. 247-250.
17. NÖRR 1999, p. 278.
18. KASER – HACKL 1996, p. 165-171.
19. Dione di Halaesa (*Ver.* 2.19-24), Sosippo e Filocrate (*Ver.* 2.25-27).
20. Sopatro di Halicyae (*Ver.* 2.68-75), Stenio di Thermae (*Ver.* 2.82-118). Dapprima Stenio di Thermae viene perseguito in via privatistica attraverso *cognitio* del governatore con condanna a multa per falso in atto pubblico, poi per delitto capitale.
21. In *Ver.* 2.30, Cicerone rileva che, in provincia, il pretore non subiva l'*intercessio* del collega, cosa che, invece, accadeva a Roma ed accadde anche a Verre durante l'anno della pretura urbana (*Ver.* 1.119).

Il processo contro Eraclio di Siracusa

Contro Eraclio di Siracusa viene esercitata una *petitio hereditatis* da parte dei responsabili della palestra cittadina che agiscono in nome dell'intera comunità. Affermano che l'*hereditas* ricevuta per testamento da Eraclio è *commissa* a favore della palestra per l'inadempimento di un *modus* testamentario – l'erezione nella palestra di alcune statue – a cui il testatore aveva collegato questa sanzione. Il significato tecnico dell'espressione *hereditas commissa* è in genere stato frainteso dalla dottrina[22]. Ma è noto che il *commissum* era la sanzione prevista a favore dei pubblicani dalle *leges censoriae* dei diversi tributi contro i contribuenti rei di frode fiscale[23]: era ad esempio disposto a favore del pubblicano del *portorium* in caso di occultamento del carico da parte del debitore d'imposta a scopo di evasione fiscale e comportava l'immediata attribuzione in proprietà privata del carico stesso al pubblicano incaricato dell'esazione[24]. In parallelo, pur con le dovute varianti, l'espressione *hereditas commissa* del testo ciceroniano indica verosimilmente la devoluzione del patrimonio ereditario ad un secondo *heres*, disposta dal testatore in via sanzionatoria a carico del primo istituito per il caso di inadempimento di un *modus* testamentario[25]. Questo giustifica l'esercizio da parte dei palestriti della *petitio hereditatis*.

Poco dopo la conclusione del processo di Eraclio, i rappresentanti della palestra della vicina Bidis, edotti dagli esiti della vicenda precedente e bramosi di trarne eguale profitto, mediteranno, come si vedrà, di riproporla a danno di Epicrate, cittadino eminente della loro città, istituito erede alle stesse condizioni di Eraclio da una parente prossima (*Ver.* 2.54).

Il procedimento contro Eraclio si instaura, come previsto dalla *lex Rupilia* (*Ver.* 2.59) con la notifica da parte dei palestriti della cd. *dica*, cioè, con termine

22. Forse sviata da un passo del Ps. Asc. *in Ver.* 2.25, p. 261, l. 30-32 Stangl, ove il termine viene riferito *prima facie* alla mancata esecuzione delle volontà testamentarie da parte dell'erede e solo secondariamente alle sanzioni imposte dal testatore.

23. Sul significato tecnico del termine *commissum* e le sue frequenti attestazioni Maganzani 2000, p. 131-133 con lett.; Maganzani 2002a, p. 209-210; 2002b, p. 47-48. Lo stesso termine con analogo significato compare anche in *Ver.* 1.27.

24. L'attribuzione in proprietà avveniva a favore del *publicanus uti singulus*, non a favore della società di riferimento, *cf.* Maganzani 2002b, p. 47-48.

25. Il testamento di Eraclio e la stessa clausola di cui si parla nel testo furono evidentemente redatti secondo il diritto locale, ma Cicerone ne descrive il contenuto adeguandosi agli usi e alla terminologia romana. Behrends (1970, p. 137, nt. 57) pensa invece ad un legato al cui mancato adempimento sarebbe collegata una 'clausola di decadenza'; analoghe considerazioni in Schulz 1997, p. 201.

greco, dell'azione[26]. Eraclio è convocato *in ius* davanti a Verre nella sede del *conuentus* per la *sortitio dicarum,* espressione con cui verosimilmente si allude all'estrazione a sorte dell'ordine di trattazione delle cause[27] che avveniva in un giorno prefissato dall'editto provinciale (*Ver.* 2.37-38)[28]. Una volta stabilito l'ordine di comparizione, iniziava la vera e propria trattazione della causa dinanzi al governatore, che si concludeva con la nomina dell'organo giudicante, realizzata anch'essa attraverso *sortitio.* Sia per il primo atto, la fissazione dell'ordine di trattazione delle cause nel *conuentus,* che per il secondo, la nomina delle giurie di giudici greci delegati a decidere, compiuti entrambi per estrazione a sorte, Cicerone usa la stessa espressione *sortitio dicarum*[29]. Tuttavia non mi pare che si tratti di un'unica procedura, ma piuttosto di due atti separati e fors'anche cronologicamente distinti. Il primo, infatti, doveva essere effettuato all'inizio del *conuentus* e nella data prefissata dall'editto provinciale ; il secondo forse in occasione dell'apertura della fase *in iure* di ogni singolo processo, che aveva luogo nella data fissata dalla prima *sortitio* per la trattazione della causa.

In questa prima seduta del *conuentus* di Siracusa, Verre era giunto pronto ad estrarre a sorte proprio la causa di Eraclio, per poi effettuarne personalmente e senza indugio la nomina della giuria e delegare, invece, al questore, come d'uso, la trattazione di tutte le altre (*Ver.* 2.37 ; 2.44).

Ma la seduta, su richiesta di Eraclio, viene sospesa perché non si è rispettato il termine di trenta giorni fra la notifica della *dica* e la *sortitio dicarum* previsto dalla *lex Rupilia* (*Ver.* 2.37).

Invece di rinviare la sola causa di Eraclio al *conuentus* successivo (che sarebbe toccato al nuovo governatore) Verre decide di rinviare la data di tutte le *sortitiones,* rispettando così formalmente il termine di trenta giorni previsto dalla *lex Rupilia* (*Ver.* 2.38). Poi, estratta a sorte per prima, come previsto, la *dica* di Eraclio, inizia davanti al pretore la fase della *postulatio actionis* in cui, sulla base delle alterne richieste delle parti, la controversia viene impostata, la formulazione della pretesa e delle eventuali eccezioni decisa, la giuria nominata (*Ver.* 2.38). La situazione qui è particolarmente delicata : da una parte c'è il convenuto che, con i suoi avvocati,

26. *Ver.* 2.37 : *Scribitur Heraclio dica.*

27. Ancora convincenti sul punto MITTEIS 1895, p. 575 ; MITTEIS - WESSELY 1895, p. 271-273 ; FLINIAUX 1909, p. 546, *contra* BEHRENDS 1970, p. 138, nt. 65 ; PLATSCHEK 2001, p. 236, nt. 11. Su un'analoga pratica nel diritto attico, HARRISON 2001, 2, p. 87.

28. Ma l'espressione potrebbe anche alludere al mero sorteggio dei membri della giuria, *cf.* KASER - HACKL 1996, p. 475, nt. 30.

29. Rispettivamente *Ver.* 2.37-38 e *Ver.* 2.32 ; 2.34 ; 2.39 ; 2.42 ; 2.44.

chiede in prima istanza al pretore l'applicazione di un *aequum ius*, il che pare alludere genericamente alle regole processuali previste dalla *lex Rupilia* e dall'editto provinciale, in particolare quella sul rinvio alla giurisdizione locale delle controversie fra Siculi *eiusdem ciuitatis*[30].

In subordine, cioè qualora la controversia non sia rinviata *ad suas leges*, Eraclio chiede a Verre di applicare la regola della *sortitio iudicum ex lege Rupilia* valevole in generale per le cause fra Siculi e anch'essa recepita dall'editto di Verre (*Ver.* 2.37). In tal caso la lite sarebbe rimasta di competenza della giurisdizione romana, benché decisa da giudici greci. Tale richiesta di Eraclio ci illumina sul rapporto fra le due clausole iniziali di *Ver.* 2.32 : la prima, che sanciva l'autonomia giurisdizionale dei Siculi *eiusdem ciuitatis*, era riservata ai concittadini di una città greca nelle controversie fra loro ; la seconda, che prescriveva alcune particolari modalità di introduzione dell'istanza (*dicarum scriptio*) e di nomina della giuria (*dicarum sortitio*) riguardava invece in generale le controversie fra Siculi sottoposte alla giurisdizione romana. Fra queste vi erano prima di tutto le controversie fra Siculi di città diverse, ma potevano esservi anche quelle fra concittadini, qualora l'attore avesse preferito adire il governatore romano piuttosto che sfruttare la prerogativa dell'autonomia giurisdizionale. Come si vedrà, tale deduzione trova riscontro nella vicenda di Epicrate di Bidis[31].

Gli attori, in collusione col pretore, chiedono invece, senza alcun rispetto per la normativa vigente, la nomina, a piacimento di Verre e senza *sortitio,* di una giuria di Greci delle *ciuitates* del *conuentus.*

Di questa prima fase del processo di Eraclio occorre notare alcune particolarità, che sono significative per capire le modalità di intervento del pretore nelle controversie fra *Siculi eiusdem ciuitatis* e i criteri di applicabilità dell'editto in

30. *Ver.* 2.90 : *Vt de his omnibus causis se ad leges reiceret.* Così MELLANO 1977, p. 35. Tale interpretazione trova conferma in *Ver.* 3.54 ove, a proposito del processo di Ninfone di Centuripae e alla sua richiesta di *aequum iudicium*, Cicerone sottolinea sarcasticamente che Verre, invece di dare *recuperatores* secondo quanto previsto dalle norme edittali – il che avrebbe rappresentato l'*aequum iudicium* –, diede a suo arbitrio giudici di dubbia onorabilità. Sulle espressioni *aequum ius, aequum iudicium,* da ultimi, CERAMI – DI CHIARA– MICELI 2003, p. 15 ; CERAMI 2005, p. 47, nt. 51. Invece, secondo Platschek (2001, p. 239) con la richiesta di *aequum ius* Eraclio domanderebbe a Verre un tribunale « imparziale », cioè lo pregherebbe di non rinviare le parti alla giurisdizione cittadina, per sua natura parziale. Ma una conferma dell'interpretazione data nel testo si trae dal confronto col processo contro Epicrate di Bidis, ove i procuratori del convenuto chiedono a Verre *ut se ad leges suas reiciat aut ex lege Rupilia dicam scribi iubeat* (*Ver.* 2.59).

31. Analoghe conclusioni in MARTINI 1969, p. 24 ; MARTINI in *Iura*, 28, 1977, p. 262-267, part. p. 263-264, rec. a MELLANO 1977, p. 52.

questo caso. Come si è visto, il procedimento si instaura con la notifica della *dica* (*Ver.* 2.37). Sulla portata di questo atto, fra fine ottocento e inizi novecento, ci fu in dottrina un ampio dibattito fra chi, come Karlowa[32], pensava ad un atto giudiziale svolto nella fase *in iure* del processo e concluso con la nomina del giudice, e chi, come Mitteis[33], sulla base del confronto con analoghi istituti del processo attico e del processo dell'Egitto greco-romano, pensava ad un atto extragiudiziale consistente nella registrazione della domanda dell'attore da parte di un'autorità locale, seguita dalla notifica della domanda stessa al convenuto. Benché poco dopo lo stesso Mitteis mettesse in dubbio questa ricostruzione (in seguito alla pubblicazione di alcuni papiri tolemaici del III sec. a.C. che attestavano la notifica della *dica* presso il tribunale competente)[34] essa ebbe notevole successo in dottrina e tuttora viene sovente riproposta[35], tenuto anche conto della probabile esistenza nel diritto greco, sul punto, di una prassi comune[36]. Tuttavia bisogna notare che, nel caso specifico di Eraclio, la notifica della *dica* viene effettuata direttamente dagli attori[37], mentre nella citata documentazione egiziana di età romana, dopo la notifica della *dica* allo stratego e la sua registrazione in un albo detto καταχωρισμός che sarebbe poi stato sottoposto al prefetto per l'esercizio della giurisdizione nel *conuentus*, la stessa *dica* dell'attore viene notificata ufficialmente al convenuto da parte degli ausiliari dello stratego. Inoltre, come avverte Nörr[38], occorre sempre grande cautela quando, dal mero confronto con istituti ed usi linguistici dell'Egitto tolemaico o romano, si vogliono trarre illazioni sulla procedura applicata nelle *poleis* greche o in alcune di esse in particolare.

È pur vero, d'altra parte, che sarebbe semplicistico accostare la notifica della *dica* all'*editio actionis* stragiudiziale del processo formulare con cui, senza particolari formalità, l'attore comunicava al convenuto l'azione che avrebbe esperito[39]. Infatti è senz'altro significativo che Cicerone qui non parli di *actio,* ma di *dica*, e non a caso molti studiosi hanno su questa base escluso il carattere formulare del processo in questione, pensando piuttosto a un processo di tipo greco in cui al pretore romano

32. KARLOWA 1872, p. 257, nt. 1.
33. MITTEIS 1895, p. 573-575 ; MITTEIS – WESSELY 1895, p. 270-273 ; MITTEIS 1897, p. 645-647.
34. MITTEIS 1908, p. 470.
35. GIRARD 1903, p. 218 ; FLINIAUX 1909, p. 535-549 ; STEINWENTER 1914, p. 111 ; FERNANDEZ BARREIRO 1969, p. 122 e p. 281-285. Anche Kaser – Hackl (1996, p. 475) e Platschek (2001, p. 247) intendono la *dicarum scriptio* come un'intimazione privata extragiudiziale ufficialmente notificata.
36. KUNKEL-WITTMANN 1995, p. 357, nt. 197.
37. Così risulta espressamente da *Ver.* 2.42 : *Eos qui dicam scripserant.*
38. NÖRR 1998b, p. 77.
39. *Dig.* 2.13.1.1 (Ulp. 4 *ad Ed.*).

era soltanto delegata, come a un autorevole terzo, la nomina della giuria. Certamente l'uso del termine *dica* in questo contesto indica che la lingua utilizzata dai palestriti nella notifica era il greco, e ciò non è strano visto che questa era la lingua dominante nella Sicilia dell'epoca, sia negli atti pubblici che nei rapporti privati[40]. È anche verosimile che questa espressione adombri un vero e proprio istituto procedurale greco-ellenistico, e in questo caso Roma avrebbe recepito attraverso la *lex Rupilia* il sistema greco di introduzione dell'istanza già vigente in Sicilia prima del suo arrivo[41], che certamente appariva più adeguato dell'*in ius uocatio* tipicamente romana alle esigenze dei *conuentus* provinciali[42], in particolare alla loro saltuarietà[43]. Del resto questo non è strano se si pensa che, all'epoca di Cicerone, anche nella stessa Roma e in Italia, l'*editio actionis* stragiudiziale non era ancora regola codificata dall'editto pretorio, ma si andava soltanto diffondendo come prassi[44], prassi peraltro già nota in quell'epoca al diritto greco[45]. Se è così, la notifica della *dica* a cui Cicerone allude era un istituto greco che, già applicato in Sicilia prima del dominio romano come *ius commune* nelle controversie fra Greci[46], fu poi formalmente mantenuto dopo la costituzione della provincia per le controversie fra Siculi sottoposte alla giurisdizione romana[47]. Lo stesso vale forse per la pratica della *sortitio dicarum*, l'estrazione a sorte dell'ordine di trattazione delle cause sottoposte al governatore nel *conuentus*.

40. SALMERI 2004, p. 255-307.
41. *Ver.* 2.59 : *Ex lege Rupilia dicam scribi iubeat.* La pratica di innestare il processo tipicamente romano su basi autoctone la troviamo attestata anche nelle controversie fra *aratores* e *decumani*, fondate sulla *lex Hieronica* ma risolte almeno in parte attraverso il processo formulare.
42. Infatti l'*in ius uocatio*, che era un atto non formale, comportava l'intimazione a seguire immediatamente l'attore *in ius*. Proprio per ovviare a questo inconveniente, già dalla fine della Repubblica, le fu affiancato il *uadimonium* che tuttavia presupponeva l'accordo del convenuto.
43. Alcuni documenti, benchè di molto posteriori, attestano proprio che il convenuto non veniva citato nel *conuentus* a data fissa, ma che le parti dovevano presentarsi sul luogo e ivi attendere che la loro causa fosse trattata. Così risulta, ad esempio, da alcuni documenti processuali dell'archivio di Babatha (NÖRR 1998a, p. 336 e p. 338 ; 1998c, p. 84) e da un interessante documento dalla Siria, datato 245 d.C., dove le parti dichiarano di aver atteso addirittura otto mesi (NASTI 1993, p. 365-380).
44. BUTI 1984, p. 195-197, *cf. Quinct.* 54 ; 63 ; *Q. Rosc.* 26.
45. FERNANDEZ BARREIRO 1969, p. 118-124. *Cf.* Pl. *Aul.* 759 ; Ter. *Ph.* 127 ; 329 ; 438 ; 668.
46. Anche questo istituto potrebbe rientrare in quegli *iura communia* e in quel *ius omnium Siculorum* a cui Cicerone a più riprese allude (*Ver.* 1.13 ; 2.38-39 ; 3.38 ; 3.92) e che Verre avrebbe ripetutamente violato, proprio con riferimento alle norme procedurali sulla *sortitio iudicum*.
47. Per controversie fra soggetti diversi si doveva invece applicare la comune procedura del *uadimonium*, attestata in *Ver.* 3.38 ; 3.92, nell'ambito della trattazione dei processi fra *decumani* ed *aratores*. Non vi è dunque contraddizione fra le attestazioni della *dicarum scriptio* e del *uadimonium*, perché i due istituti si applicavano a parti processuali differenti. Sul tema, *cf.* GENOVESE 1999, p. 318, nt. 204, con lett.

Ma se l'uso della lingua greca e l'allusione ad istituti procedurali greci in questa fase del processo rappresentano dati significativi, da non sottovalutare, è anche vero che, come si vedrà, il successivo svolgimento del processo, almeno a partire dalla nomina della giuria, è senz'altro improntato alle regole del processo formulare. Inoltre qui, secondo le regole del processo formulare, non viene ammessa la contumacia del convenuto nella fase *in iure*[48], mentre essa era ammessa, previa regolare notifica dell'azione, sia nel processo greco[49] che nella *cognitio extra ordinem*[50].

È dunque troppo sbrigativo trarre da queste notizie sulla fase iniziale del processo la conclusione che si tratti senz'altro, nella sua interezza, di un processo di tipo greco.

Infatti Cicerone racconta che Verre rifiuta sia di rinviare le parti *ad suas leges* in applicazione della normativa edittale relativa alle controversie fra *Siculi eiusdem ciuitatis,* sia di eseguire la *sortitio iudicum* prevista dalla *lex Rupilia* e dall'editto in genere per le controversie fra Siculi, e invece nomina cinque giudici a suo piacimento (*Ver.* 2.39). Si tratta verosimilmente di giudici romani appartenenti al suo seguito[51], come Cicerone stesso aveva anticipato prima di esordire con la vicenda di Eraclio[52]. Da questo momento tutti gli atti compiuti da Verre e dalla giuria si inquadrano perfettamente in ciò che sappiamo della procedura formulare romana. Infatti, impostata la controversia e nominato l'organo giudicante, il *iudicium* viene rinviato al giorno successivo, ma nell'ora fissata Eraclio non è presente, è fuggito fuori provincia[53]. In base alle regole del processo formulare, l'assenza del convenuto nella fase *in iudicio* non impediva ai giudici la pronuncia della sentenza[54], purchè, secondo una norma delle XII Tavole, essi attendessero a pronunciarsi almeno fino a mezzogiorno[55]. Una regola analoga compariva nell'editto di Verre, e perciò i giudici

48. BISCARDI 2001, p. 329-332.
49. HARRISON 2001, 2, p. 84 e p. 88.
50. PUGLIESE 1963, p. 101 ; KASER – HACKL 1996, p. 169.
51. Così SCHULZ 1997, p. 211.
52. *Ver.* 2.33 : *Quod ciuis cum ciue* [*ciue* : *ciui* Peterson] *ageret, aut eum iudicem quem commodum erat, – praeconem, haruspicem, medicum suum– dabat...* Sulla cittadinanza romana di questi soggetti, *cf.* GENOVESE 1999, p. 104-105.
53. Ciò elide la competenza giurisdizionale del propretore, limitata al territorio della provincia, *cf. Dig.* 1.16.1 (Ulp. 1 *Disp.*) ; *Dig.* 1.16.4.6 (Ulp. 1 *Off. Proc.*).
54. Per tutti BISCARDI 2001, p. 329-332. Diversamente BEHRENDS 1970, p. 137 ; nt. 56 vede nell'assenza del convenuto in *iudicio* una prova della grecità del procedimento.
55. *Lex XII* 1.6-8 (Gel. 17.2.10) (CRAWFORD 1996, 2, n. 40, p. 592) : *Post meridiem praesenti litem addicito, cf.* PUGLIESE 1990, p. 323.

chiedono di attendere almeno fino all'ora decima prima di emettere un verdetto sfavorevole al convenuto (*Ver.* 2.41).

Ma spaventandosi per l'iniquità del suo operato e le gravi conseguenze del processo, alla fine Verre si decide per la nomina di una nuova giuria che rispetti i dettami della *lex Rupilia*. Perciò riconvoca le parti[56] e, fingendo la presenza del convenuto, sorteggia tre giudici greci, a cui ordina di condannare Eraclio assente (*Ver.* 2.42). Qui probabilmente si commette il vero abuso formale, quello per cui la sentenza contro Eraclio sarà in seguito dichiarata *irrita* e rescissa con *restitutio in integrum* da Metello, successore di Verre nel governo della provincia (*Ver.* 2.63)[57]. Viceversa non costituisce abuso formale la precedente nomina di giudici diversi da quelli previsti dalla *lex Rupilia*. È infatti noto che, anche a Roma, era possibile derogare su accordo (o beneplacito) delle parti al regime prescritto per la nomina dell'organo giudicante[58] e che ciò in provincia era ancora più facile per i particolari poteri di pressione che il governatore, nel suo illimitato *imperium*, era in grado di esercitare sulle parti[59]. Nell'ambito del caso di Eraclio, questo viene detto espressamente dallo stesso Cicerone. Infatti, immaginandosi che Verre si possa difendere dicendo di aver ottemperato, nella nomina della giuria, alla volontà di entrambe le parti, l'oratore risponde che, se così fosse, Eraclio non sarebbe fuggito prima della conclusione del processo (*Ver.* 2.44).

All'assenza del condannato, che evidentemente non poteva pagare la *summa condemnationis*, conseguiva automaticamente, nel processo formulare, la *missio in*

56. Anche dopo lo *iussum iudicandi* il giudice rimaneva soggetto all'autorità del magistrato, che poteva prescrivergli di sospendere il processo, vietargli di giudicare, *cf. Dig.* 5.1.58 (Paul. 13 *ad Sab.*) e mutare il giudice in caso di morte, impedimento o incompatibilità sopravvenute, *cf. Dig.* 5.1.17 (Ulp. 22 *ad Ed.*); *Dig.* 5.1.18.pr. (Ulp. 23 *ad Ed.*); *Dig.* 5.1.76 (Alf. 6 *Dig.*); in quest'ultimo caso – che è quello di *Ver.* 2.55 – è possibile che non occorresse una nuova *litis contestatio*, ma che bastasse un semplice decreto del magistrato titolare di *iurisdictio* (PUGLIESE 1990, p. 323). Significativo in tal senso il passo di Alfeno Varo, anche per la coincidenza cronologica con la testimonianza ciceroniana.

57. *Ver.* 2.63. Fra le cause di nullità della sentenza vi era, infatti, l'incapacità del giudice o la mancanza dei requisiti per la sua nomina, il che nel nostro caso accade per l'assenza del convenuto – dato invece per presente – alla nuova *sortitio* della giuria, *cf.* PUGLIESE 1990, p. 330.

58. Esemplare il caso della *Lex Irnitana* cap. 84 (González J. (ed.), *JRS*, 76, 1986, p. 175).

59. *Cf.* GENOVESE 1999, p. 192, nt. 278. NÖRR 1998a, p. 327 sottolinea che, nel processo provinciale, il magistrato controllava più rigidamente il procedimento rispetto al processo davanti al *iudex unus*, sia nella fissazione dell'udienza e dei termini entro cui il processo si doveva chiudere, sia nella fase esecutiva.

possessionem del suo patrimonio a favore del vincitore e la vendita all'incanto[60]. È ciò che accade ad Eraclio, che subisce questa dura sorte a favore del popolo siracusano (*Ver.* 2.45-47).

Il processo contro Epicrate di Bidis

Anche il caso di Epicrate si inquadra nelle regole della procedura formulare, benché il racconto si presenti qui più conciso di quello di Eraclio visto che Cicerone vi omette alcuni particolari procedurali già forniti nella narrazione del primo processo. Questi, tuttavia, sono facilmente ricostruibili dal contesto del discorso[61]. L'azione che i palestriti intendono esercitare contro Epicrate a nome del *populus* di Bidis è anche qui una *petitio hereditatis*. Sfruttando, con la collusione del pretore, i cavilli della procedura formulare, anche i palestriti di Bidis sperano di spogliare Epicrate non solo del patrimonio ereditario ma di tutti i beni aviti (*Ver.* 2.53-54).

Ma, edotto dalla vicenda precedente, Epicrate fugge a Rhegium prima ancora dell'*aditio in ius* e della *mentio controuersiae* (*Ver.* 2.55) cioè senza attendere né la notifica della *dica*[62] né la data della prima convocazione delle parti nel *conuentus*. Sappiamo che, se l'assenza nella fase *in iudicio* non impediva il processo (così nel caso di Eraclio), quella nella fase *in iure* rendeva impossibile la prosecuzione dell'azione[63]. I Bidini si trovano perciò in grande imbarazzo e, dopo aver tentato senza successo di corrompere Epicrate (*Ver.* 2.55-56) cercano un valido stratagemma procedurale per poterne ottenere comunque la *missio in possessionem* del patrimonio nonostante la contumacia. Lo stesso Verre dichiara formalmente con un editto di essere disposto, a partire da quel momento, a dar corso a qualsiasi istanza gli venga sottoposta, anche nel caso di assenza *in iure* del convenuto (*Ver.* 2.59).

Forti di questa innovazione procedurale, i Bidini si presentano *in ius* nell'intento di esercitarvi una *petitio hereditatis* contro Epicrate, pur senza aver in precedenza espletato le dovute formalità introduttive del procedimento, cioè senza avergli notificato la *dica* e senza averlo convocato *in ius* per la *sortitio dicarum* dopo un intervallo di trenta giorni. Ma i *procuratores* di Epicrate, presenti *in iure*,

60. Il provvedimento era previsto dall'editto pretorio (Lenel 1927, 38.206 (205) : *Qui absens iudicio defensus non fuerit*, p. 415-416) – ed evidentemente anche da quello provinciale (una conferma espressa in Cic. *Att.* 6.1.15) – a carico di chi *absens iudicio defensus non fuerit*.

61. La dottrina ha spesso tralasciato di affrontare i problemi suscitati dalle espressioni tecniche utilizzate da Cicerone in questo contesto, *cf.* da ultima Tellegen-Couperus 1998, p. 93-95.

62. *Ver.* 2.59 : *Epicrates appellatus omnino non erat.*

63. Biscardi 2001, p. 329-332.

chiedono al pretore di rispettare la norma della *lex Rupilia* e dell'editto che, nel caso di controversia fra Siculi *eiusdem ciuitatis*, sancisce l'alternativa fra il rinvio delle parti *ad suas leges* e la notifica formale della *dica* con conseguente *aditio in ius* del convenuto nella sede del *conuentus* (*Ver.* 2.59). A questa richiesta formalmente ineccepibile i palestriti non osano controbattere ma, alla fine, riescono comunque a uscire dall'impasse escogitando un'astuta scappatoia procedurale. Intendono agire contro Epicrate per debiti in modo da poter sostenere davanti al pretore che egli è fuggito per frodare i creditori[64]. Era infatti questo l'unico caso in cui, secondo i principi del processo formulare, la latitanza del convenuto nella fase *in iure* portava comunque alla *missio in possessionem* dei suoi beni a favore dell'attore e alla *bonorum uenditio*[65]. Ma c'è una complicazione: gli amici di Epicrate, certi dell'assenza di debiti a suo carico, si dichiarano pronti a difenderlo e a promettere con la *cautio iudicatum solui* di pagare personalmente la *summa condemnationis* qualora egli sia condannato[66]. Questo impedisce la procedura esecutiva della *missio in possessionem* e della *bonorum uenditio*. Allora, su suggerimento di Verre, i palestriti accusano Epicrate di aver falsificato i documenti pubblici della *ciuitas*, con ciò forse adombrando che egli abbia tentato di occultare i suoi debiti verso i Bidini (*Ver.* 2.60). Verre è pronto a concedere l'azione, anche perchè gli amici di Epicrate, spaventati della gravità dell'accusa e dell'impudenza degli avversari[67], pur non smettendo mai di chiedere al pretore il rinvio *ad suas leges*, abbandonano la difesa. Contumace in un processo *in personam* e non difeso, anche Epicrate viene colpito dalla *missio in possessionem* e dalla *bonorum uenditio* di tutti i beni (*Ver.* 2.61)[68].

64. *Ver.* 2.59 : *Fraudandi causa discessisse.*

65. Gaius *Inst.* 3.78 ; *Dig.* 42.4.7 (Ulp. 59 *ad Ed.*), *cf.* LENEL 1927, 38.205 (204) : *Qui fraudationis causa latitabit*, p. 415 ; PUGLIESE 1963, p. 345-352 e p. 379. Cicerone non menziona qui espressamente l'*actio in personam* esercitata dai palestriti contro Epicrate, ma essa è presupposta sia nel riferimento esplicito alla frode dei creditori, sia nell'atteggiamento e nelle risposte dei procuratori di Epicrate.

66. Gaius *Inst.* 4.101.

67. Infatti, come *defensores*, essi avrebbero dovuto subire in prima persona i provvedimenti giudiziari conseguenti agli atti processuali da loro compiuti in sostituzione del convenuto.

68. Si tratta di un'azione privata per multa a legittimazione popolare : così, con validi argomenti, PUGLIESE 1948, p. 408-416 ; PUGLIESE in *Iura*, 15, 1964, p. 399-412, part. p. 404, rec. a SCHMIDLIN 1963, p. 71-79, *contra* MAGGIO 1993, p. 246-247, nt. 29. Secondo SANTALUCIA 2006, p. 551-572, i processi per multa, in origine strutturati secondo il modello formulare, furono, col procedere del tempo e già agli inizi del I sec. a.C., sempre più contaminati da elementi del processo criminale.

CONCLUSIONE

L'analisi delle varie fasi dei due procedimenti, almeno a partire dalla prima comparizione delle parti nel *conuentus*, ci assicura, dunque, del loro carattere formulare, benché parzialmente deformato rispetto agli usi della capitale. Su questa base possiamo cercare di trarre alcune conclusioni sulle regole di applicazione dell'editto provinciale ai Siculi nelle controversie fra loro, vigenti in Sicilia all'epoca di Verre, anche tenuto conto delle peculiarità procedurali relative all'introduzione della lite.

Nonostante la prerogativa dell'autonomia giurisdizionale dei Siculi *eiusdem ciuitatis* nelle controversie fra loro, la lettura dei testi ha evidenziato che l'attore aveva anche la possibilità di adire previamente il governatore provinciale, convocando *in ius* nella sede del *conuentus* il convenuto. Ma tale *aditio in ius* non comportava automaticamente la devoluzione della controversia alla giurisdizione romana. Piuttosto le parti chiedevano al governatore di decidere, sulla base del suo editto, in ordine alla giurisdizione da applicare, che poteva essere quella locale o quella romana. Ecco perché, in più di un'occasione, i convenuti nei processi esaminati chiedono al governatore il rinvio *ad suas leges*. In questo senso e con queste precisazioni hanno dunque colto nel segno coloro che hanno visto qui riproposta la prassi greca del cd. « giudice estraneo »[69]. Questo spiega anche la ragione delle peculiarità procedurali dell'introduzione dell'istanza – la notifica della *dica* – verosimilmente recepite dalla *lex Rupilia* da quegli *iura communia Siculorum* preesistenti alla conquista a cui Cicerone fa più volte riferimento[70]. Non a caso tali peculiarità non compaiono negli altri processi citati nelle *Verrine* direttamente sottoposti alla giurisdizione romana ove, ad esempio, si parla di *uadimonium*, istituto procedurale tipicamente romano (*Ver.* 3.38 ; 3.92)[71].

Nella seduta prescelta, che doveva seguire la notifica della *dica* di almeno trenta giorni, il governatore, al termine di un contraddittorio fra le parti, avrebbe deciso a quale autorità giudicante rimettere la decisione, cioè se rinviare le parti *ad suas leges*, applicando la relativa disposizione edittale, oppure continuare il processo sotto la propria giurisdizione. In quest'ultimo caso egli avrebbe potuto applicare le regole del sistema formulare ma, nel suo illimitato *imperium*, avrebbe anche potuto

69. In particolare MARTINI 1969, p. 24-26.

70. *Cf.* nt. 46.

71. Non hanno dunque fondamento i dubbi in proposito sollevati in dottrina, *cf.* GENOVESE 1999, p. 318, nt. 204 con lett.

decidere di assumersi personalmente la *cognitio* della controversia[72]. Qualora comunque si decidesse, come nei casi di Eraclio ed Epicrate, per il sistema formulare, la procedura applicabile dai giudici era quella dell'editto provinciale. Questo si ricava dai ripetuti riferimenti ciceroniani ad istituti tipicamente formulari come la *missio in possessionem*, la *bonorum uenditio*, la *latitatio fraudationis causa*, la *cautio iudicatum solui*. In questi limiti possiamo dire che l'editto provinciale poteva applicarsi anche ai Siculi nelle controversie fra loro.

BEHRENDS O., *Die römische Geschworenenverfassung. Ein Rekonstruktionsversuch*, Göttingen, 1970.

BISCARDI A., « La *'indefensio'* nel diritto processuale romano », *Antecessori oblata. Studi A. Dell'Oro*, Padova, 2001, p. 329-354.

BUCKLAND W. W., « L'*edictum* provinciale », *RD*, 13, 1934, p. 81-96.

BUTI I., *Il 'praetor' e le formalità introduttive del processo formulare*, Napoli, 1984.

CERAMI P., « Diritto al processo e diritto ad un 'giusto' processo. Radici romane di una problematica attuale », *ASGP*, 50, 2005, p. 25-51.

CERAMI P., G. DI CHIARA G. & M. MICELI, *Profili processualistici dell'esperienza giuridica europea. Dall'esperienza romana all'esperienza moderna*, Torino, 2003.

CRAWFORD M. H., « Origini e sviluppi del sistema provinciale romano », in G. Clemente, F. Coarelli & E. Gabba (cur.), *Storia di Roma*, 2, *L'impero mediterraneo*, 1, *La Repubblica imperiale*, Torino, 1990, p. 91-121.

CRAWFORD M. H. (cur.), *Roman Statutes*, 2 vol., London, 1996.

FERNANDEZ BARREIRO A., *La previa información del adversario en el proceso privado romano*, Pamplona, 1969.

FLINIAUX A., « La *dicarum scriptio* et deux papyrus égyptiens de l'époque ptolémaïque », *(N)RD*, 33, 1909, p. 535-549.

GENOVESE M., *Gli interventi edittali di Verre in materia di decime sicule*, Milano, 1999.

GENOVESE M., « Sul corpus edittale del magistrato provinciale », *Iura*, 47, 1996, p. 161-166.

GIRARD P.-F., « Les assises de Cicéron en Cilicie », *Mélanges G. Boissier*, Paris, 1903, p. 217-222.

GUARINO A., « Gaio e l'*edictum provinciale* », *Iura*, 20, 1969, p. 154-171 [= *Pagine di diritto romano*, 4, Napoli, 1994, p. 279-295].

HARRISON A. R. W., *Il diritto ad Atene*, 2, *La procedura*, trad. it., Alessandria, 2001.

KARLOWA O., *Der römische Civilprozess zur Zeit der Legisactionen*, Berlin, 1872.

72. Come accade ad esempio nel caso di Stenio di Thermae (*Ver.* 2.82-118).

KASER M. & K. HACKL, *Das römische Zivilprozessrecht*, Handbuch der Altertumswissenschaft, 10.3.4, München, 1996.

KUNKEL W. & R. WITTMANN, *Staatsordnung und Staatspraxis der römischen Republik*, 2, *Die Magistratur*, München, 1995.

LENEL O., *Das* edictum perpetuum. *Ein Versuch zu seiner Wiederherstellung*, Leipzig, 1927[3].

MAGANZANI L., « I poteri di autotutela dei pubblicani nel *Monumentum Ephesenum* (*Lex portus Asiae*) », *MEP*, 3, 2000, p. 129-153.

MAGANZANI L., « La *pignoris capio* dei pubblicani dopo il declino delle *legis actiones* », *Cunabula Iuris. Scritti G. Broggini*, Milano, 2002a, p. 175-227.

MAGANZANI L., *Pubblicani e debitori d'imposta. Ricerche sul titolo edittale* De publicanis, Torino, 2002b.

MAGGIO L., « Processo criminale e giudici locali nella Sicilia dell'età ciceroniana », *Labeo*, 39, 1993, p. 238-256.

MARTINI R., *Ricerche in tema di editto provinciale*, Milano, 1969.

MARTINI R., « Di alcuni aspetti della giurisdizione romana nelle province orientali », *Labeo*, 42, 1996, p. 394-402.

MARTINI R., « Su un preteso '*Katholikon Diatagma*' egizio », in E. Dovere (cur.), *La codificazione del diritto dall'antico al moderno*, Napoli, 1998, p. 179-189.

MELLANO L. D., *Sui rapporti tra governatore provinciale e giudici locali alla luce delle* Verrine, Milano, 1977.

MICHEL E., « La justice selon Verrès ou un préteur urbain sous la République », *RHD*, 78, 2000, p. 661-670.

MITTEIS L., *Reichsrecht und Volksrecht in den östlichen Provinzen des römischen Kaiserreichs*, Leipzig, 1891.

MITTEIS L., « Zur berliner Papyruspublication », *Hermes*, 30, 1895, p. 564-618.

MITTEIS L., « Zur berliner Papyruspublication II », *Hermes*, 32, 1897, p. 629-659.

MITTEIS L., « Miszellen », *ZRG*, 29, 1908, p. 465-473.

MITTEIS L. & K. WESSELY, *Corpus Papyrorum Raineri*, 1, Wien, 1895.

NASTI F., « Un nuovo documento dalla Siria sulle competenze dei governatori e procuratori provinciali in tema di interdetti », *Index*, 21, 1993, p. 365-380.

NÖRR D., « Prozessuales aus dem Babatha-Archiv », *Mélanges A. Magdelain*, Paris, 1998a, p. 317-341 [= *Historiae Iuris Antiqui*, 3, Goldbach, 2003, p. 2173-2197].

NÖRR D., « 'Richter aus der Fremde' und römische Provinzialgerichtsbarkeit. Bemerkungen zu *IG.* XII 5.722 (*IG.* XII Suppl. p. 127) », *Index*, 26, 1998b, p. 71-87 [= *Historiae Iuris Antiqui*, 3, Goldbach, 2003, p. 2219-2235].

NÖRR D., « Römisches Zivilprozess nach Max Kaser. Prozeßrecht und Prozesspraxis in der Provinz Arabia », *ZRG*, 115, 1998c, p. 80-98 [= *Historiae Iuris Antiqui*, 3, Goldbach, 2003, p. 2199- 2217].

NÖRR D., « Zu den Xenokriten (Rekuperatoren) in der römischen Provinzialgerichtsbarkeit », in W. ECK (cur.), *Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht in den kaiserzeitlichen Provinzen vom 1. bis 3. Jahrhundert*, München, 1999, p. 257-301 [= *Historiae Iuris Antiqui*, 3, Goldbach, 2003, p. 2237-2281].

PARTSCH J., *Die Schriftformel im römischen Provinzialprozesse*, Breslau, 1905.

PEPPE L., « Note sull'editto di Cicerone in Cilicia », *Labeo*, 37, 1991, p. 14-93.

PLATSCHEK J., « Das *ius Verrinum* im Fall des Heraclius von Syrakus », *ZRG*, 118, 2001, p. 234-263.

PUGLIESE G., « Figure processuali ai confini tra *iudicia privata* e *iudicia publica* », *Studi S. Solazzi*, Napoli, 1948, p. 391-417 [= *Scritti giuridici scelti*, 1, Napoli, 1985, p. 53-81].

PUGLIESE G., *Il processo civile romano*, 2, 1, *Il processo formulare*, Milano, 1963.

PUGLIESE G., « Riflessioni sull'editto di Cicerone in Cilicia », *Synteleia V. Arangio Ruiz*, 2, Napoli, 1964, p. 972-986 [= *Scritti giuridici scelti*, 3, Napoli, 1985, p. 99-115].

PUGLIESE G., *Istituzioni di diritto romano*, Torino, 1990[2].

SALMERI G., « I caratteri della grecità di Sicilia e la colonizzazione romana », in G. Salmeri, A. Raggi & A. Baroni (cur.), *Colonie romane nel mondo greco*, Roma, 2004, p. 255-307.

SANTALUCIA B., « Osservazioni sulla giustizia penale nei *municipia* », in L. Capogrossi Colognesi & E. Gabba (cur.), *Gli statuti municipali*, Pavia, 2006, p. 551-572.

SARGENTI M., « Studi sulla '*restitutio in integrum*' », *BIDR*, 8, 1966, p. 193-298.

SCHMIDLIN B., *Das Rekuperatorenverfahren. Eine Studie zum römischen Prozess*, Freiburg (CH), 1963.

SCHULZ R., *Herrschaft und Regierung. Roms Regiment in den Provinzen in der Zeit der Republik*, München - Wien - Zürich, 1997.

SERRAO F., *La* 'iurisdictio' *del pretore peregrino*, Milano, 1954.

STEINWENTER A., *Studien zum römischen Versäumnisverfahren*, München, 1914.

TELLEGEN-COUPERUS O. E., « La loi Rupilia et l'édit '*si qui perperam iudicasset*' de Verrès », *Orbis Iuris Romani*, 4, 1998, p. 85-98.

TORRENT A., « L'eredità di Eraclio di Siracusa e le origini della '*cognitio extra ordinem*' », *Atti del II Seminario Romanistico Gardesano*, Milano, 1980, p. 177-188.

WEISHAUPT A., *Die* Lex Voconia, Köln - Weimar - Wien, 1999.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 147-168

AUTORITÉ ROMAINE, FERMIERS DE L'IMPÔT ET CONTRIBUABLES EN SICILE DANS LES ANNÉES 70 AV. J.-C.

Julien DUBOULOZ
Université d'Aix-Marseille 1 — UMR 8585 Centre G. Glotz

La matière juridique occupe une position particulière au sein de l'argumentation développée par Cicéron dans le *De frumento*. D'une part, en effet, elle est sollicitée à peu près exclusivement à propos de la première dîme, le *frumentum decumanum*. D'autre part, l'orateur sépare radicalement l'analyse des normes édictées par le préteur de l'étude de sa juridiction, celle-ci étant évoquée dans une longue revue de pérégrins, de communautés civiles et de Romains qui ont subi les exactions des fermiers de l'impôt[1]. Une telle composition sert une stratégie oratoire qui privilégie les effets d'accumulation et qui, comme on peut s'y attendre dans un procès pour extorsion de fonds, accorde une place exceptionnelle aux données chiffrées. L'argument est central dans la démonstration de Cicéron. Car il s'agit, pour appuyer l'accusation *de repetundis*, d'abord d'établir que les décimateurs ont reçu des bénéfices extraordinaires grâce à la protection du préteur et à l'abus de son *imperium* pour, dans un deuxième temps, prouver que le gouverneur a partagé ces bénéfices avec les adjudicataires de l'impôt[2].

Mais il s'agit aussi de donner à penser que l'arbitraire et la violence quotidiens, plus encore que la subversion du droit positif et de l'équité, ont eu raison des provinciaux. L'effet rhétorique obtenu n'est cependant pas sans contradiction. Car Cicéron en vient à affirmer que les recours juridiques institués par le préteur entre

1. *Ver.* 3.12-163, pour la première dîme, dont 3.24-39 pour les édits et 3.53-117, pour une revue de cas.
2. *Ver.* 3.71 : *Quid est aliud capere et conciliare pecunias, in quo te lex tenet, si hoc non est, ui atque imperio cogere inuitos lucrum dare alteri, hoc est pecuniam dare* ? Pour les accusations de collusion et de partage des bénéfices, *cf.* part. 3.91 et 3.132-140.

décimateurs et cultivateurs sont restés lettre morte[3]. Et, de fait, le lecteur ne parvient que très rarement à saisir quand et comment les artifices forgés par Verrès dans ses divers *edicta* ont été d'une utilité concrète dans son entreprise supposée de mise à mal de la province. Pourtant, comme Cicéron le reconnaît lui-même, certains exploitants en Sicile n'étaient pas des adversaires tels qu'un fermier de l'impôt agissant en dehors d'une grande *societas* et même un gouverneur pussent exercer sur eux des pressions sans se donner au moins l'apparence du droit pour eux[4].

Notre objectif premier est donc d'établir quels étaient les moyens mis à disposition des adjudicataires de la dîme, en Sicile, pour faire valoir leur droit, avant et pendant le gouvernement de Verrès. Pour ce faire, nous chercherons d'abord à mettre en relation le vocabulaire employé par Cicéron pour signifier les formes de coercition exercées contre les contribuables avec ce que l'on sait des procédés juridiques élaborés par Verrès pour resserrer cette contrainte. Une analyse de nature lexicale conduira alors à déterminer en quoi ces instruments d'exécution se rapprochent ou diffèrent de ceux attestés entre publicains et contribuables à l'échelle de l'empire en formation ; enfin, nous porterons un regard critique sur la description proposée par Cicéron d'un système d'exploitation de la province articulé sur le droit positif et la juridiction. Afin de ne pas perdre de vue la spécificité des *Verrines* comme source de droit romain, nous subordonnerons donc la reconstitution de l'édit de Verrès et sa mise en perspective avec des sources extérieures au *De frumento* à une analyse de la stratégie rhétorique mise en œuvre par Cicéron.

Les formes de coercition exercées contre les contribuables

Dans une perspective juridique, il s'agit d'abord d'établir quel lexique désigne la contrainte exercée par les adjudicataires de la dîme sur les cultivateurs siciliens, pour les amener à verser un impôt bien supérieur au dixième de leur récolte annuelle, mais aussi de relever, quand il y a lieu, les circonstances, extra-judiciaires ou judiciaires, dans lesquelles a été exercée cette coercition.

A côté de la simple mention de versements obtenus par la contrainte[5], des exemples plus circonstanciés révèlent que, à en croire Cicéron, les adjudicataires eux-mêmes se trouvent en position de se faire verser directement le montant de

3. *Ver.* 3.28-32, à propos du *iudicium in octuplum* donné contre le décimateur et 3.34, pour le *iudicium in quadruplum* donné contre le cultivateur.
4. *Ver.* 3.36-37 ; 3.60 ; 3.94-96.
5. L'expression *dare cogi* est employée aussi bien pour la dîme que pour le bénéfice du décimateur dans *Ver.* 3.86 (Tissa) ; 3.90 (Petra) ; 3.91 (Halicyae) ; 3.100 (Henna).

l'enchère et un bénéfice exorbitant, sans qu'il s'agisse ici d'examiner la légitimité d'un tel bénéfice dans le cadre des adjudications publiques[6].

Les victimes les plus visibles sont les communautés avec lesquelles le décimateur traite directement, lors de la tournée qu'il effectue après avoir obtenu le marché public. A cette occasion, Cicéron présente le fermier de la dîme revêtu non seulement de la dignité, mais même des prérogatives juridiques réservées à l'autorité publique[7]. Cicéron décrit aussi les contraintes, voire les violences, exercées par les décimateurs contre des individus pour les amener à verser une contribution bien supérieure au dixième légal[8]. Le ton très polémique exclut *a priori* que les décimateurs aient pu bénéficier d'une délégation officielle de la puissance publique de la part du gouverneur, mais en réalité la question devait se poser et elle devra être abordée dans un autre lieu.

De prime abord, il est moins surprenant de voir le préteur lui-même intervenir pour déterminer le montant de la contribution et surtout pour assurer l'exécution de sa décision. Sans jamais indiquer explicitement les fondements et les formes juridiques de ce qui pourrait parfois correspondre à un exercice régulier de la *cognitio* du préteur, Cicéron révèle quelque chose des circonstances dans lesquelles ce dernier intervient. Contre les cités, le préteur peut choisir, semble-t-il, le moment même de l'adjudication pour les contraindre à racheter la dîme auprès de l'adjudicataire, ou du moins lui verser une avance[9]. Mais l'exercice de sa *iurisdictio* peut aussi

6. NICOLET 2000, p. 280.

7. *Ver.* 3.65 ; 3.67, pour une description d'une tournée d'Apronius ; 3.75 : *Atidius, istius item minister in decumis, cum emisset et praefecti nomine cum uenisset Herbitam cum Veneriis, locusque ei publice quo deuerteretur datus esset, coguntur Herbitenses ei lucri dare…* ; et l'année suivante, à propos d'Apronius, 3.76 : *Populus publice coactus est ei conferre lucri…* ; 3.87 : *Obscure, iudices, praetor ipse decumanus est, cum eius apparitores frumentum a ciuitatibus exigant, pecunias imperent, aliquanto plus ipsi lucri auferant quam quantum populo Romano decumarum nomine daturi sunt* ! (à propos de Tissa) ; 3.105 : *Apronium uenisse Ætnam cum Veneriis ; uocasse ad se magistratus* (…) ; *ab eis non modo per iniuriam sed etiam per contumeliam tantum exprimi frumenti quantum Apronius imperasset.* J.-L. Ferrary nous suggère, à propos de la mention de *praefecti nomine* dans *Ver.* 3.75, un rapprochement avec *Att.* 5.21.10-12, passage dans lequel on voit Cicéron, contrairement à son prédécesseur, opposer un refus au *negotiator* Scaptius, lequel lui a demandé un titre de *praefectus* et un détachement de cavalerie pour recouvrer les créances dont il bénéficie à Salamine de Chypre. Il est évidemment impossible de discerner si, dans le cas d'Atidius, une préfecture a réellement été accordée ou bien s'il s'agit d'une métaphore sarcastique.

8. *Ver.* 3.56 : *Vi malo plagis, adductus est ut frumenti daret, non quantum deberet, sed quantum cogeretur* (à propos d'Eubulidas de Centuripae) ; 3.93 : *Huic eidem Symmacho C. Annaeus Brocchus* (…) *nummos praeter frumentum coactus est dare.*

9. *Ver.* 3.83 : *Coegit Acestensis a Docimo tantundem publice accipere* ; 3.88 : *Amestratini miseri* (…) *nonne tamen numerare pecunias coacti sunt ? Addicuntur decumae M. Caesio, cum adessent legati*

amener le gouverneur à convoquer devant lui des délégués de cités pour les contraindre à racheter la dîme[10]. Traitant de la cité d'Herbita, Cicéron jette cependant un doute sur la légitimité d'une telle intervention : les délégués de la cité, appelés à comparaître à Syracuse par les fermiers de l'impôt sur le blé et l'orge, lors de la troisième année du gouvernement de Verrès, sont condamnés à verser par le préteur le montant de l'enchère et un bénéfice supplémentaire, mais la décision est rendue dans le *cubiculum* de ce dernier[11].

Plusieurs observations s'imposent. D'une part, il convient de ne pas accorder de valeur statistique aux cas développés par Cicéron. Ainsi, le fait que, dans les exemples ci-dessus, le préteur intervienne contre les cités, non contre les particuliers, est sans signification du point de vue de la procédure de contentieux fiscal[12].

D'autre part, dans les cas évoqués ci-dessus, le lexique de la contrainte est très homogène, mais aussi singulièrement général : *dare cogere* ou *dare cogi*, selon que le sujet de l'action est le décimateur ou le cultivateur ; *imperare* ou *exigere*, termes réservés au seul décimateur. De sorte qu'à aucun moment, Cicéron ne permet de faire le départ entre des décisions prises de manière arbitraire et d'autres qui respecteraient au moins les formes juridiques. Du moins cela est-il vrai pour l'estimation et l'exécution des quantités à livrer et des sommes à payer au titre du *frumentum decumanum*. En revanche, Cicéron désigne sans ambiguïté deux procès pour fraude fiscale reposant sur un édit organisant des poursuites contre des particuliers accusés de ne pas avoir déclaré des terres ensemencées ou d'avoir minimisé les surfaces réellement exploitées[13]. Un des procès décrits semble mené à terme[14], tandis que, dans l'autre cas, alors que le prévenu accepte l'instance en dépit de l'iniquité des jurés que le préteur lui impose, la menace de châtiments corporels s'ajoutant à la condamnation pécuniaire l'amène à se laisser fléchir[15]. Si bien que ce procès pour fraude fiscale,

---

Amestratini ; statim cogitur Heraclius legatus numerare... ; 3.89 : *At Amestratinos (...) cogis (...) plus lucri addere quam quanti uenierant, cum magno uenissent.* On ne peut rien dire des circonstances pour ce qui est de la cité d'Imachara (3.100).

10. *Ver.* 3.73 : *Quae tu palam egisti, in conuentu imperasti, omnibus inspectantibus coegisti* (à propos de la décision prise pour les gens d'Agyrium) ; 3.84 : *Liparenses uocantur ; ipsi accipere decumas et numerare Valentio coguntur lucri HS* XXX.
11. *Ver.* 3.78 : *Promittunt Herbitenses uadimonium Syracusas. Eo posteaquam uentum est, coguntur Æschrioni (...) tantum dare...* ; *cf.* 3.79, pour les circonstances du jugement rendu *in cubiculo.*
12. De fait, dans *Ver.* 3.97, Verrès semble être intervenu contre la femme du sénateur C. Cassius.
13. *Ver.* 3.38-39, édit *ut aratores iugera sationum suarum profiterentur.*
14. *Ver.* 3.54, affaire de Nymphon de Centuripae.
15. Pour Xenon de Menae, *Ver.* 3.55 : *Hac ille ui et hoc metu adductus tantum decumanis dedit quantum iste imperauit. Cf.* 3.38 : *Quae res cum ad pactiones iniquissimas magnam uim habuit...*

entrepris dès avant le versement de la dîme, est présenté comme un moyen détourné d'amener le prévenu à s'acquitter des sommes qui lui sont demandées et en l'occurrence à conclure une convention avec le décimateur. Cela ne va pas sans poser problème, dans la mesure où, comme on le verra plus bas, adjudicataire et préteur ne manquaient pas, aux dires de Cicéron, de procédures juridiques spécifiques pour assurer infailliblement l'exécution de l'impôt sur le *frumentum decumanum*.

Pour tenter d'éclairer cette contradiction, il faut préalablement mettre en valeur l'autre champ lexical relatif aux rapports entre décimateurs et cultivateurs, celui de la convention, quand même Cicéron s'applique à montrer qu'il s'agit de conventions léonines. On distinguera deux types de conventions exclusives l'une de l'autre : d'un côté, celles passées entre les décimateurs et les communautés civiles, qui consistent en un rachat par celles-ci de la dîme à l'échelle d'un territoire, fixée au montant de l'enchère publique augmenté d'un bénéfice ; de l'autre, celles passées entre un décimateur et un particulier, sous la forme d'un accord sur le montant même de la dîme et d'un éventuel bénéfice.

Rien de surprenant dès lors à ce que plusieurs exemples montrent le décimateur faisant pression sur des communautés[16] ou sur des particuliers, pérégrins comme citoyens romains[17], pour leur arracher ces conventions. Moins attendue dans le cas de conventions privées entre fermier de l'impôt et contribuable, le cas de Polemarchus de Murgentia signale l'intervention du préteur : amené dans la chambre de Verrès sous la menace d'être mis en jugement, le Sicilien s'engage, sous la violence, à verser la somme qu'on lui impose[18]. En l'occurrence, étant donné que l'intervention du gouverneur conduit à un engagement de la part du contribuable,

16. *Ver.* 3.99 : *Cum omnibus hoc intolerandum uideretur, tamen Venuleio dantur, ne accedat...* (pour la cité de Thermae qui prend elle-même l'initiative de transiger) ; 3.102 : *Iam uero ex Hyblensium pactionibus intellegetis, quae factae sunt cum decumano Cn. Sergio, sexiens tanto quam quantum satum sit ablatum esse ab aratoribus. Recita sationes et pactiones ex litteris publicis.* Suit une comparaison entre les déclarations d'ensemencement et les conventions signées dans la cité de Menae. Pour le cas de la cité de Leontini, 3.114 : *Atque hoc in benefici loco petitum est ab Apronio, ut in iugera singula ternis medimnis decidere liceret.* Sur le même territoire, la convention est passée avec le délégué d'un groupe de citoyens de Centuripae qui cultivent à Leontini, 3.114 : *Vt is apud eum causam aratorum ageret, ab eoque peteret ut ab aratoribus Centuripinis ne amplius in iugera singula quam terna medimna exigeret.*

17. Respectivement *Ver.* 3.93 : *Pro decuma, cum pulsatus a Venerio esset, decidit* (...), *id ex tabulis ipsius cognoscite* (pour Diocles de Panhormus) ; 3.60 : *Neque ante dimissum quam ad condicionem eius depectus est* (pour C. Matrinius) ; 3.61 : *Adfirmauit se decumanis plus quam deberet non daturum* (...) ; 3.62 : *His contumeliis scitote Q. Lollium coactum ad Aproni leges condicionesque uenisse.*

18. *Ver.* 3.56 : *Ei cum pro iugeribus quinquaginta medimna DCC decumae imperarentur, quod recusabat, domum ad istum in ius eductus est, et, cum iste etiam cubaret, in cubiculum introductus est* (...). *Ibi cum pugnis et calcibus concisus esset, qui DCC medimnis decidere noluisset, mille promisit.*

on serait tenté de considérer que les circonstances sont celles d'une médiation extra-judiciaire, évidemment dévoyée par Verrès, non d'une *cognitio* au titre de sa juridiction et l'emploi de l'expression *in ius educere* pour définir la comparution devant le préteur pourrait bien être une métaphore teintée de sarcasme. Mais le doute subsiste, étant donné que, dans une affaire concernant des citoyens d'Agyrium, si l'orateur stigmatise un procès conduit en dehors des formes, il ne nie pas au gouverneur une compétence d'arbitre dans la négociation de ces conventions[19].

Une question se pose donc quant aux relations entre ces deux champs lexicaux de la contrainte et de la convention. Peut-on opposer les cas dans lesquels la dîme a été estimée et prélevée de manière coercitive, que ce soit sur ordre de l'adjudicataire ou du préteur, avec ceux dans lesquels elle a été versée de manière amiable, suite à la conclusion d'une convention ? Il va de soi que la stratégie de Cicéron est d'amener le lecteur à assimiler les pactes conclus dans la violence ou les décisions du gouverneur avec une extorsion, ce qui dans les faits a sans doute été le cas. Le vocabulaire employé porte lui-même à la confusion, puisque des expressions comme *dare cogere* ou *imperare* peuvent aussi désigner des conventions arrachées dans la violence. Toutefois, même si, dans les faits, le résultat est le même, l'alternative persiste du point de vue formel. Lorsque Symmachus, adjudicataire des dîmes de Segesta, contraint, dans le même temps, le Sicilien Diocles de Panhormus à *decidere*, à passer une convention enregistrée dans sa comptabilité et le sénateur C. Annaeus Brocchus à *dare*, à verser la dîme, ou bien Cicéron fait allusion à deux procédures distinctes ou bien il emploie deux expressions différentes pour désigner le même acte[20]. L'enjeu est essentiel, dans la mesure où, s'il n'y a qu'une seule procédure, comme le suggère cet exemple de Segesta, alors c'est le système des conventions privées entre les décimateurs et les cités ou les particuliers qui doit être regardé comme ordinaire et – dans une mesure qui reste à déterminer – obligatoire, même sous la préture de Verrès. Étant donné que le vocabulaire employé dans la revue des cas proposée par Cicéron est foncièrement ambigu, il convient dès lors de se reporter aux paragraphes précédents dans le *De frumento*, décrivant l'activité normative de Verrès en matière de fiscalité.

19. *Ver.* 3.68 : *Apronius certiorem facit* (*Verrem*) *cuia res erat.*
20. *Ver.* 3.93.

STATUT DES CONVENTIONS PASSÉES ENTRE FERMIERS DE L'IMPÔT ET CONTRIBUABLES

Après l'exorde et un développement général sur le renversement par Verrès des formes de perception en usage en Sicile, Cicéron expose son principal argument juridique, en faisant lire devant le tribunal un extrait d'un édit de Verrès, dont le titre est *edictum de professione*[21]. La première clause lue est la suivante :

> *Primum edictum, iudices, audite praeclarum : Quantum decumanus edidisset aratorem sibi decumae dare oportere, ut tantum arator decumano dare cogeretur*[22].

Précisons d'emblée qu'il s'agit de la seule disposition juridique relative au recouvrement même de la dîme que Cicéron analyse, mais aussi qu'elle ne concerne que les relations entre décimateurs et particuliers. En effet, quand une cité rachetait la dîme de son territoire à l'adjudicataire, les autorités locales devaient assumer à sa place le recouvrement auprès des populations. Quant aux éventuels litiges entre un décimateur et une cité, contestation sur l'évaluation des sommes à payer ou sur l'exécution même, ils se résolvaient très probablement – Cicéron en donne des exemples que nous avons relevés – devant le préteur[23].

Contrairement aux jurés du procès de Verrès, le lecteur ne dispose à aucun moment du texte exact de l'édit et même Cicéron ne s'en tient pas, dans le discours, à une seule version[24]. Ainsi, ce n'est que plus loin dans le propos qu'apparaît, presque incidemment, une circonstance essentielle, qui est que l'exécution contre le contribuable est confiée non au décimateur lui-même, mais à un magistrat local,

21. Sur le fait qu'il s'agit d'une *professio* du décimateur, GENOVESE 1999, p. 119-124 et n. 164 ; p. 144-145. Genovese (1999, part. p. 159-170) a aussi montré que l'ensemble du passage *Ver.* 3.25-35 constituait un commentaire de différentes clauses très voisines dans l'édit de Verrès.
22. *Ver.* 3.25 : « Son premier édit, juges, écoutez-le, est remarquable. Ce que le décimateur aura déclaré que le cultivateur doit lui verser au titre de la dîme, que le cultivateur soit contraint à le verser au décimateur ». Genovese (1999, p. 398-400 et 423-426) tient pour plus prudent de ne pas accorder une valeur chronologique mais logique, dans l'ordre du discours, à l'adjectif *primus*.
23. Dans la procédure civile ordinaire en Sicile, un litige entre un pérégrin et une cité était arbitré par désignation comme juge, par le préteur, du sénat d'une cité pérégrine, après récusation des sénats des communautés dont relevaient les deux parties (*Ver.* 2.32). Cicéron mentionne, mais sans le rapporter au contentieux fiscal, un édit de Verrès par lequel ce dernier se donna la possibilité d'appeler à lui les affaires déjà arbitrées par un sénat (2.34). Le passage *Ver.* 2.32 n'indique pas ce qu'il en était ordinairement des controverses entre un citoyen romain et une cité sicilienne.
24. *Ver.* 3.26 : *Ego enim, cum hoc tota Sicilia diceret, tamen adfirmare non auderem, si haec edicta non ex ipsius tabulis totidem uerbis recitare possem, sicuti faciam. Da, quaeso, scribae, recitet ex codice professionem. Recita.* EDICTUM DE PROFESSIONE.

un *magistratus Siculus*, auprès de qui celui-là a fait valoir son droit[25]. En outre, à travers l'exagération rhétorique, l'orateur laisse entendre que le cultivateur qui n'obtempérera pas à l'injonction d'un magistrat local (ou du décimateur, peu importe ici) sera « condamné pour avoir enfreint l'édit »[26]. Cette disposition semble donc définir une procédure de contentieux fiscal impliquant une injonction des magistrats locaux sur la requête du décimateur et à titre subsidiaire, une saisine du préteur.

Cicéron n'a pas de mots assez durs pour qualifier les conséquences concrètes d'un tel édit, en ce que c'est lui qui aurait permis aux décimateurs d'exiger plus que la dîme, la récolte, voire les biens mêmes des cultivateurs[27]. Certes, on retrouve dans les termes de cet édit la formule *dare cogi* pour exprimer la coercition qui doit s'opérer contre le contribuable, ainsi que le terme *exigere*, pour désigner ici l'intervention exécutive à la charge du magistrat local. Cependant, si paradoxal cela soit-il, Cicéron, dans sa revue des cas, ne mentionne plus à aucun moment cet édit et ne fait jamais explicitement état de sa mise en œuvre par un décimateur, ni pour obtenir auprès du contribuable la prestation de la dîme, ni pour solliciter l'intervention d'un magistrat local dans l'exécution, ni en dernier recours, pour intenter une action devant le gouverneur.

Dans une première hypothèse, Cicéron pourrait laisser entendre de manière implicite que c'est cet édit qui a permis aux décimateurs ou au préteur d'imposer aux cultivateurs le versement de quantités bien supérieures au dixième de leur récolte annuelle. Il n'y a d'ailleurs guère de doute que tel est ce que Cicéron cherche à faire croire à son lecteur, en particulier en mettant l'accent sur l'action directe du décimateur. Le silence sur l'intervention exécutive des magistrats locaux s'explique aisément par le fait qu'il s'agit pour l'orateur d'atteindre le préteur à travers les adjudicataires, mais aussi de présenter, lors du procès, les communautés pérégrines soudées unanimement contre la tyrannie de Verrès. Il convenait, dès lors, de minimiser les tensions sociales internes qui devaient se manifester dans un système où la

25. *Ver.* 3.34 : *Edixit ut, quod decumanus edidisset sibi dari oportere, id ab aratore magistratus Siculus exigeret* ; 3.70 : *Quantum Apronius edidisset deberi, tantum ex edicto dandum erat. Etiamne si plus edidisset quam quantum natum esset ? Etiam, quando magistratus ex istius edicto exigere debebant. Cf. Ver.* 3.117. Par convention, dans la suite, nous désignons l'édit comme l'édit *Quantum decumanus*. Sur la nature de ce magistrat, nous renvoyons à CARCOPINO 1914, p. 27-33 ; RIZZO 1980, p. 211-221 ; BELL dans le présent ouvrage p. 187-203.

26. *Ver.* 3.25 : *Ego tantumdem dabo quantum ille poposcerit ? poscet omne quantum exarauero. Quid omne ? plus immo etiam, inquit, si uolet. Quid tum ? quid censes ? Aut dabis aut contra edictum fecisse damnabere.*

27. Voir les exagérations rhétoriques de *Ver.* 3.25 ; 3.29 ; 3.32 ; 3.34 ; 3.70 ; 3.129.

cité avait le loisir de racheter la perception de la dîme à Rome pour en établir librement l'assiette sur son territoire[28].

Si cette hypothèse est juste, les magistrats et les cinq premiers citoyens d'Agyrium, qui sont poursuivis devant Verrès à titre personnel et non pas au nom de la cité[29], pourraient avoir été condamnés par recours à l'édit *Quantum decumanus*. En effet, alors que la cité a refusé les conditions de la convention de rachat de la dîme proposée par Apronius, ce dernier se rend auprès du préteur pour solliciter son intervention. Des membres du groupe dirigeant la cité sont alors convoqués devant Verrès et sont accusés d'avoir contrevenu à un édit dont l'accusateur ne précise pas la lettre[30]. Même si les prévenus acceptent de voir se poursuivre l'instance malgré cette irrégularité de procédure[31] et malgré l'iniquité des juges qu'ils s'attendent à recevoir, la menace de châtiments corporels infamants qui viendraient s'ajouter, par ordre du préteur, à la condamnation pécuniaire, les amène dans un premier temps à proposer, sur leurs propres cultures, une convention ruineuse avec Apronius. Dans un second temps, ces hommes se voient imposer par le préteur le rachat de la dîme à l'échelle de la cité, de sorte que les poursuites personnelles ont pour effet d'amener à la conclusion d'une *pactio* engageant toute la communauté[32].

---

28. Sur ce sujet, *cf.* l'article d'Andreau dans ce volume, p. 118-124, en particulier à propos de l'édit d'Antistius Rusticus (*AE* 1925.126b).
29. *Ver.* 3.68 : *Veniunt Syracusas ; praesto est Apronius ; ait eos ipsos qui uenissent contra edictum praetoris fecisse.* Les réflexions de Thomas (2002, part. p. 30-39) – certes à partir d'une documentation romaine et plus tardive – pourraient faire admettre que des magistrats locaux aient pu être interpellés à propos de conventions passées au nom de la communauté, mais l'expression prêtée ici à l'accusateur suggère une mise en cause pour des actes personnels.
30. Genovese (1999, p. 293-302, dont n. 148, p. 294-295 pour la bibliographie) apporte des arguments en faveur d'un procès pour fraude fiscale, en vertu de l'édit *ut aratores iugera sationum suarum profiterentur*, tout en ne refusant pas l'idée (n. 147, p. 294), qu'ils aient pu initialement être convoqués, en dehors de toute procédure, pour être amenés à conclure une convention avec Apronius.
31. Behrends (1970, p. 132, n. 36) fait l'hypothèse d'un arbitrage préjudiciaire entre Apronius et des *aratores* d'Agyrium, qui expliquerait cette irrégularité.
32. *Ver.* 3.68 : *Agyrinenses sese decumas ei quem ad modum deberent daturos : lucrum, cum ille magno praesertim emisset, non addituros* ; 3.69 : *Condemnari cum istius inuidia infamiaque malebant quam ad eius condiciones pactionesque accedere* (...). *Iniquissimis uerbis, improbissimis recuperatoribus conflictari malebant quam quicquam cum isto sua uoluntate decidere.* (...) *Tum iste clare omnibus audientibus, 'Qui damnatus erit', inquit, 'uirgis ad necem caedetur'. Hic illi flentes rogare atque orare coeperunt ut sibi suas segetes fructusque omnis arationesque uacuas Apronio tradere liceret, ut ipsi sine ignominia molestiaque discederent* ; 3.70 : *Virgarum metu Agyrinenses quod imperatum esset facturos se esse dixerunt* ; 3.71 : *Imperat Agyrinensibus ut decumas ipsi publice accipiant, Apronio lucrum dent.*

Cependant, cet exemple, comme tous ceux relatifs à la conclusion de conventions, met en lumière une double contradiction. D'une part, il est surprenant que le préteur ait dû recourir à la menace de violences s'il disposait d'une procédure d'exécution aussi efficace que le dit Cicéron ; d'autre part et de manière corrélative, il y a une incompatibilité qui nous semble irréductible entre, d'un côté, un système amiable et privé de conventions entre décimateurs et contribuables ou cités et de l'autre, un édit aux termes duquel le décimateur peut s'appuyer sur les magistrats locaux et l'autorité romaine pour obtenir l'exécution de toutes ses prétentions. On voit mal, dès lors, non pas pour quelles raisons, mais même de quelle manière les cultivateurs tentent à plusieurs reprises de résister, si l'édit *Quantum decumanus* devait de toutes façons les amener à reddition. La contradiction éclate quand Cicéron, après avoir affirmé que cet édit de Verrès a rendu de fait superflu tout recours du décimateur devant le préteur pour contester le montant perçu au titre de la dîme, accuse Verrès d'avoir maintenu cette action dans son *edictum*, dans l'idée de susciter on ne sait quelle peur du juge chez les contribuables[33]. D'où la nécessité de formuler une autre hypothèse, qui revient non pas à réfuter l'existence de cet édit, dont Cicéron a trouvé le texte dans les registres privés de Verrès[34], ni à nier qu'il ait été utilisé par les décimateurs, mais à en réduire la portée par rapport à ce que suggère l'orateur.

Le raisonnement conduit jusqu'ici amène à examiner l'hypothèse que non seulement, les *pactiones* entre fermiers de l'impôt et contribuables n'avaient pas été abolies par l'édit de Verrès, mais même qu'elles restaient nécessaires[35]. Il convient de déterminer toutefois si cette nécessité était de fait – en ce que ces pactes devaient permettre à Verrès et aux décimateurs de donner à leurs abus une apparence de légitimité – ou de droit.

L'utilité de fait n'est pas à prouver puisque c'est dans le cadre de telles conventions qu'est évalué et exigé le bénéfice destiné au décimateur et qui n'est pas prévu dans la notion de *decuma*. En outre, les conventions évitaient aux adjudicataires de recourir à des procédures judiciaires plus longues, ce qui n'a pas dû être sans poids pour les décimateurs cherchant à profiter de la présence d'un gouverneur particulièrement favorable. Sans doute, la validité juridique de conventions qui

33. *Ver.* 3.34 : *Quid est reliqui iudici quod in aratorem dari possit ? 'Non malum est', inquit, 'esse istam formidinem, ut, cum exactum sit ab aratore, tamen ne se commoueat reliquus metus iudici sit'. Si iudicio uis a me exigere, remoue Siculum magistratum : si hanc uim adhibes, quid opus est iudicio ?*

34. *Ver.* 3.26.

35. Carcopino (1914, p. 12-24) a montré que ces conventions sont en vigueur sous la domination romaine avant la parenthèse que constitue le gouvernement de Verrès et leur suppose même (p. 33) un caractère de nécessité.

n'avaient d'amiable que le nom a pu être mise en cause[36]. Ainsi, sans qu'il soit question à proprement parler, dans le *De frumento*, de l'annulation d'une *pactio*, l'action *de ui ac metu* fut demandée contre Apronius au successeur de Verrès dans la province, L. Caecilius Metellus, par le sénateur C. Gallus. Sans doute, Metellus refusa de donner cette action, en avançant la raison de droit qu'elle aurait constitué une anticipation du jugement rendu sur la personne de Verrès, alors que ce dernier était déjà sous le coup de l'accusation *de repetundis*[37]. Mais la présence d'une clause *quod per uim aut metum abstulisset* dans l'édit du successeur de Verrès et son usage possible dans le contentieux fiscal est significative du rôle d'arbitre joué par le gouverneur dans la conclusion des *pactiones*.

Ce rôle est d'ailleurs illustré chez Cicéron, dans la correspondance échangée lors de son gouvernement de Cilicie, dans les années 51-50. Si les *pactiones* évoquées le plus souvent semblent celles contractées entre publicains et *ciuitates*, certaines dispositions de l'édit ou la juridiction du gouverneur peuvent aussi se rapporter à des arbitrages sur des conventions passées entre adjudicataires et particuliers[38]. Ainsi, Cicéron avait fait figurer dans son édit une clause empruntée à celui donné pour l'Asie par Q. Mucius Scaevola[39], aux termes de laquelle les particuliers pouvaient contester des obligations que l'on ferait valoir à leur charge, en arguant que le demandeur aurait agi au mépris de la *bona fides* dans la conclusion de l'obligation ; il est admis par la critique que cette clause a pu s'appliquer aussi aux conventions passées entre publicains et contribuables, probablement sous forme de *syngraphae*. Dans la même lettre, Cicéron prétendait, dans sa juridiction, ménager les intérêts des publicains et des provinciaux en admettant que, passé un certain délai, dans lequel les intérêts moratoires pour le versement de l'impôt seraient plafonnés au montant

36. Mention de l'usage de la violence dans *Ver.* 3.55 ; 3.106 ; 3.143 : *Cum tanta lucra facta, tam iniquas pactiones ui et metu expressas cognouerit, cum tanta praemia ciuitates ui atque imperio, uirgarum ac mortis metu, non modo Apronio atque eius similibus uerum etiam Veneriis seruis dare coactas…*

37. *Ver.* 3.152-153. Sur la présence de cette action dans l'édit du gouverneur, KASER – HACKL 1996, n. 28, p. 424-425 et sur cette notion juridique du *praeiudicium*, KASER – HACKL 1996, p. 250.

38. Dossier développé par MARTINI 1969, p. 36-41 ; PEPPE 1991, p. 30-59 ; MAGANZANI 2002, p. 87-103, part. p. 93-98.

39. *Att.* 6.1.15-16 et 20. Sur Q. Mucius P. f. Scaeuola, gouverneur d'Asie vers 97, KÜBLER 1933, *RE*, XVI-1, col. 437-446, *s.v.* Mucius, n° 22 et BROUGHTON 1968, 2, p. 7. Dans le tarif douanier d'Asie, une clause datée de 2 av. J.-C. reconnaît toute validité aux conventions privées passées entre contribuables et fermiers (48, l. 113-114). Le mode de compilation du règlement épigraphique ne permet pas d'affirmer s'il s'agit à cette date d'une innovation ; *cf.* SPAGNUOLO VIGORITÀ 1997, part. p. 153-156 et 158-162 sur le problème de la cohérence chronologique des clauses dans le *Monumentum Ephesenum*.

d'usage[40], s'appliquerait le taux – évidemment bien supérieur – convenu dans le cadre des *pactiones*. D'une manière générale, la correspondance de Cicéron, que l'on pourrait regarder en cela comme le positif du discours contre Verrès, illustre comment le gouverneur, non seulement dans sa juridiction, mais aussi au moment de la conclusion des *pactiones*, par des pressions plus ou moins amicales[41], se place en position d'arbitre entre publicains et provinciaux : c'est à ce moment-là que les fermiers de l'impôt se garantissaient le *lucrum* justifiant leur activité, c'est à ce moment aussi que l'Etat romain, en la personne du gouverneur, veillait à assurer un équilibre entre des intérêts opposés.

Peut-on pour autant aller jusqu'à suggérer que le système de perception de l'impôt foncier en Sicile, au I^er^ s. av. J.-C., prévoyait *de iure* que l'obligation fiscale fût systématiquement configurée, entre particuliers et adjudicataires, sous forme de convention privée ?

Il pourrait exister, en faveur de cette hypothèse, des arguments internes au *De frumento* autres que l'acharnement dont témoignent les décimateurs et le gouverneur à arracher ces conventions aux Siciliens. En effet, Cicéron mentionne deux édits que Verrès publia coup sur coup devant la résistance d'un contribuable, le chevalier romain Q. Septicius, pour l'amener à conclure une convention avec le décimateur Apronius. Alors que le premier édit immobilisait le blé sur l'aire jusqu'à conclusion de la convention, le second spécifiait que le blé devait se trouver prêt à l'exportation vers Rome avant un terme fixé au 1^er^ août[42]. Si la *pactio* n'avait pas été une nécessité *de iure*, comment un édit aurait-il fait de la conclusion de cette convention une condition légale à la livraison des dîmes à l'autorité romaine[43] ? Dans la mesure où Cicéron insiste sur le fait que ces édits visaient plus particulièrement les chevaliers romains, on a pu supposer que leur statut juridique les protégeait des effets de l'édit *Quantum decumanus*, de sorte qu'avec eux – et eux seulement – les conventions étaient nécessaires[44]. On peut en théorie légitimement s'interroger sur les fondements juridiques de l'intervention coercitive d'un magistrat local sur un pérégrin d'une autre communauté ou sur un citoyen romain. Certes, à s'en tenir à des définitions du temps de Cicéron, l'acquisition du statut d'*incola* dans une commu-

40. Ce montant avait été fixé par Servilius Vatia Isauricus, en charge en Cilicie dans les années 78-74 (MÜNZER 1923, *RE*, II-A-2, col. 1812-1817, *s.v.* Servilius, n. 93 ; BROUGHTON 1968, 2, p. 87-105).
41. *Q. fr.* 1.1.35.
42. *Ver.* 3.36-37.
43. *Ver.* 3.37 : *Attendite enim cuius modi edicta sint. NE TOLLAT, inquit, EX AREA, NISI ERIT PACTVS.*
44. GENOVESE 1999, p. 363-392 et p. 450-459.

nauté, impliquant une soumission à la *iuridictio* locale, relevait du choix d'une résidence stable et l'exploitation de terres n'était une condition ni nécessaire ni suffisante[45]. Toutefois, dans la mesure où la dîme était adjugée pour un territoire, non pour une communauté, à partir de la *subscriptio aratorum*, un recensement des cultivateurs et non des seuls citoyens[46], il semble inévitable aussi que les autorités locales – qui par ailleurs avaient loisir de racheter la dîme de leur territoire – aient bénéficié, en matière de fiscalité, de moyens de coercition sur des cultivateurs relevant d'autres communautés. Enfin, si le préteur pouvait être sollicité aux termes de cet édit, sa *cognitio* n'était évidemment soumise à aucune limite territoriale ou d'appartenance civique, dans sa *prouincia*. On ne peut donc affirmer que les *pactiones* aient été obligatoires exclusivement avec les cultivateurs citoyens romains. L'argument économique avancé par Cicéron à la résistance des *equites Romani*, qui auraient pu se permettre de laisser perdre une récolte sur l'aire faute de négociation, paraît fragile si l'on considère que l'obligation fiscale était fonction d'un enregistrement des individus en tant qu'*aratores*, suivi d'une déclaration des surfaces cultivées. La perte de la récolte sur pieds ne devait pas les exonérer de prestation fiscale. En revanche, si les chevaliers romains avaient plus de poids dans la négociation qu'un pérégrin, c'est très probablement parce qu'ils pensaient que leur surface sociale suffirait à les garantir devant le gouverneur contre des décimateurs de rang inférieur.

QUALIFICATION JURIDIQUE DE L'OBLIGATION FISCALE

Mais nous pouvons aussi solliciter des arguments extérieurs aux *Verrines* et au corpus cicéronien, tenant à la doctrine juridique, pour suggérer que ces pactes entre fermiers de l'impôt et contribuables pouvaient répondre à une nécessité de droit. Les romanistes ont, en effet, observé que la délégation de puissance publique à des particuliers, par la procédure d'affermage des contributions, si elle constituait une créance de l'Etat sur le preneur du marché, ne permettait pas de configurer juridiquement un rapport d'obligation, ayant pour objet la taxe elle-même, entre

45. THOMAS 1996, p. 25-43. Dans la deuxième moitié du I^er^ s., Alfenus Varus, *cos. suff.* 39 (KRÜGER 1894, *RE*, I-2, col. 1472-1474, *s.v.* Alfenus n° 8 ; BROUGHTON 1968, 2, p. 386), commentant Servius Sulpicius Rufus, *cos.* 51 (MÜNZER – KÜBLER 1931, *RE*, IV-A-1, col. 851-860, *s.v.* Sulpicius, n°95 ; BROUGHTON 1968, 2, p. 240), à propos d'une clause de la loi censoriale sur le *portorium* de Sicile, donne une définition du domicile comme *ubi quisque sedes et tabulas haberet suarumque rerum constitutionem fecisset* (*Dig.* 50.16.203, Alfenus Varus 7 *Digesta*).

46. Procédure décrite par CARCOPINO 1914, p. 5-12.

l'adjudicataire et le contribuable, ou du moins n'assurait pas automatiquement un transfert de créance de l'Etat au fermier.

Ce défaut de configuration juridique de l'obligation fiscale entre contribuable et publicain a été mis en avant, notamment, à propos du passage très discuté des *Institutes* dans lequel Gaius définit l'action permettant au publicain de faire valoir son droit dans la procédure formulaire[47]. D'après Gaius, la formule délivrée par le préteur était construite autour d'une fiction[48]. En effet, l'action prétorienne trouvait sa validité en ce qu'elle reproduisait une ancienne action civile, la *legis actio per pignoris capionem*, l'action de la loi par saisie d'un gage. Mais si la saisie du gage était devenue fictive dans la procédure classique, il fallait passer par la fiction qu'elle avait eu lieu pour qualifier juridiquement la créance acquise par le publicain sur le contribuable : ce dernier était condamné à verser au publicain non pas ce qu'il devait au titre de la contribution, mais une somme qui correspondait à celle qu'il aurait dû jadis verser pour libérer le gage saisi par le fermier de l'impôt.

Dans le même ordre d'idées, un témoignage épigraphique plus voisin chronologiquement des *Verrines* et moins souvent sollicité par la critique, celui de la *Table d'Héraclée*[49], atteste que le recours juridique donné aux entrepreneurs assumant, par adjudication publique, l'entretien de la voirie dans les cités d'Italie, reposait lui aussi sur une fiction. Le statut prévoyait que l'obligation fiscale des contribuables fût inscrite dans les registres publics comme une dette à l'égard de l'Etat et que le paiement de la taxe fût délégué à l'adjudicataire du marché, sous forme d'une *adtributio* du débiteur. Faute de paiement dans un délai de trente jours, le magistrat sollicité par l'entrepreneur devait organiser, au bénéfice de ce dernier, une instance, comme il l'aurait fait dans une affaire de prêt d'argent, afin que la dette fût honorée,

47. Gaius *Inst.* 4.32. C'est la thèse soutenue en particulier par Pugliese (1963, p. 279-292), lequel avait déjà donné des arguments (1948, part. p. 408-417) en faveur du rattachement des procès fiscaux, notamment en Sicile, à la catégorie des *iudicia priuata*. Nous nous limiterons ici à mentionner que cette thèse, admise encore par Talamanca (1999, p. 104), est critiquée par Maganzani (2002, p. 17-29 ; p. 75-77 ; p. 103-115), dans un réexamen de la *Lex agraria* épigraphique de 111, l. 36-38 (CRAWFORD 1996, 1, p. 117), qui établit que le magistrat romain ouvrira au publicain qui aura pu faire état d'un *dare oportere* un jugement devant des récupérateurs.

48. L'interprétation de Gaius *Inst.* 4.32 soulève de nombreux problèmes, que l'on trouve repris chez Maganzani (2002, part. p. 5-160). Parmi eux, nous mentionnerons le débat sur le rôle de la *lex censoria* comme fondement de l'action donnée aux publicains, thèse soutenue par Thomas (1995, p. 27), mais critiquée par Talamanca (1999, n. 199, p. 113-114), ainsi que le problème de la nature même de la fiction et de sa place dans la formule de l'action, *cf.* TALAMANCA 1999, p. 112-113 et MAGANZANI 2002, p. 67-77, pour la bibliographie, et p. 123-164.

49. Pour la datation de ce document, nous renvoyons à la synthèse de CRAWFORD 1996, 1, p. 360-362.

majorée d'une amende se montant à la moitié de celle-ci[50]. Une telle action en remboursement d'un prêt fictif venait pallier l'absence d'une obligation civile contractée entre l'entrepreneur et les riverains assujettis à la prestation et n'aurait évidemment pas été nécessaire si une *pactio* avait été conclue entre eux. Ou du moins, si la délégation de paiement suffisait à établir un *dare oportere*, c'est-à-dire une obligation des particuliers au bénéfice de l'adjudicataire, l'action donnée à ce dernier était-elle modelée sur une action de droit privé.

Une chose semble donc acquise : l'existence d'un rapport d'obligation entre les particuliers et les fermiers des contributions n'allait pas de soi et il pouvait parfois être nécessaire, par un artifice juridique, d'instituer en faveur du publicain un *dare oportere* dans la formule même de l'action permettant à ce dernier de faire valoir ses droits. Les arguments développés jusqu'ici pourraient inciter à suggérer que, dans le droit fiscal qui prévaut dans la Sicile devenue romaine, faute d'une convention, le décimateur n'aurait eu aucune possibilité d'obtenir en sa faveur le versement de la dîme. La critique ne va toutefois pas jusque là et s'accorde à considérer que la *lex Hieronica* devait déjà comprendre une procédure exécutoire faute d'accord amiable, dans laquelle entraient probablement les autorités locales, mais non sans contrôle des prétentions du décimateur ni sans jugement restitutoire, le cas échéant[51].

Quelle valeur peut-on, dans cette perspective, attribuer à l'édit *Quantum decumanus edidisset aratorem sibi decumae dare oportere, ut tantum arator decumano dare cogeretur* ? Dans une première hypothèse, cette clause ne pourrait-elle avoir, dans l'édit du gouverneur, ouvert aux décimateurs une instance leur permettant déjà de faire valoir le *dare oportere* constitué par la convention ? Etant donné que les *pactiones* préexistaient à la domination de Verrès et sont attestées sous son gouvernement, la *lex Hieronica* comme son édit ne pouvaient manquer de donner aux décimateurs les moyens juridiques de faire valoir la créance ainsi acquise.

Dans le cadre du *ius Quiritum*, le fermier de l'impôt aurait disposé, pour obtenir l'application de la convention, d'une action personnelle, la *condictio certae pecuniae* ou *actio certae creditae pecuniae*, qui est justement celle employée à titre de fiction dans la *Table d'Héraclée*[52]. Or, la constitution de l'obligation fiscale en Sicile, dans le système de la *pactio*, paraît avoir reposé sur des jeux d'écriture comptable propres, dans le droit romain, à constituer une obligation *litteris*, laquelle ouvrait à

50. *Tab. Her.* l. 37-45 (CRAWFORD 1996, 1, p. 364) ; *cf.* THOMAS 1995, p. 26 pour cette interprétation.
51. GENOVESE 1999, p. 427-443, reprenant la bibliographie (part. p. 430-432).
52. COSTA 1927, 1, p. 176.

l'exercice de la *condictio certae pecuniae*[53]. Toutefois, en dehors de la récurrence – peu significative en soi – de l'expression *dare oportere*, il n'est pas opportun de pousser la comparaison de la formule prétorienne[54] avec l'édit de Verrès pour la Sicile, d'autant que Cicéron ne donne pas la *formula* de l'instance correspondant à cet édit. Par ailleurs, l'*intentio* de la *formula* qui devait figurer dans l'édit du gouverneur pour la tutelle des conventions fiscales ne pouvait correspondre exactement à celle de la *condictio certae pecuniae*, étant donné que l'accord portait sur une prestation tantôt en quantités de blé, tantôt en argent, tantôt dans les deux espèces. Or ce que nous savons de l'édit indique qu'il était destiné à permettre le recouvrement de ce qui avait été évalué comme *decuma*, non de ce dont il avait été convenu au titre de *lucrum*[55]. N'est-ce pas là d'ailleurs une manière de rendre compte de l'acharnement des décimateurs à conclure ces conventions, elles seules leur permettant de faire valoir en droit des bénéfices personnels, alors que l'édit du préteur ne garantissait en leur faveur que la perception du dixième de la récolte ?

Dès lors, l'édit *Quantum decumanus* a pu ouvrir aux décimateurs la possibilité de faire valoir leur créance sur les contribuables en l'absence d'un accord amiable. L'idée est que Cicéron aurait présenté comme extraordinaire une disposition qui relevait de la procédure ordinaire et qui devait trouver son antécédent dans la *lex Hieronica*. Une telle disposition n'excluait d'ailleurs pas *a priori* des procédures

53. En dehors de l'enregistrement dans les archives publiques des cités (*Ver.* 3.102), dont nous n'envisagerons pas ici la nature problématique, il est attesté que les *pactiones* figuraient dans les comptes des décimateurs (3.112), mais aussi dans ceux des contribuables (3.107 : *Ita te non modo publicis tenebo sed etiam priuatis aratorum pactionibus ac litteris*), sans que de telles expressions permettent toutefois de déterminer certainement s'il s'agit d'obligations littérales ou si les comptes donnent la trace de versements effectués. Pour une bibliographie sur le statut juridique des documents comptables et les obligations littérales, *cf.* MEYER 2004, p. 108-110.

54. Pour la *condictio certae pecuniae*, Girard restitue la formule comme suit (1929, p. 524, d'après LENEL 1927[3], p. 237-238) : *Si paret Nm. Nm. Ao. Ao. sestertium X milia dare oportere, qua de re agitur, iudex Nm. Nm. Ao. Ao. sestertium X milia condemnato, si non paret absoluito.* Et pour la *condictio certae rei*, conduisant le juge à évaluer la valeur du bien dû. on peut proposer (d'après LENEL 1927, p. 239-240) : *Si paret Nm. Nm. Ao. Ao. tritici Africani optimi modios tot dare oportere, quanti ea res est, tantam pecuniam iudex Nm. Nm. Ao. Ao. condemnato, si non paret absoluito.* Le titre 13.3 du *Digeste* désigne cette action comme une *condictio triticaria*, expression que Girard (1929, p. 524 et n. 4) considère remonter au droit byzantin, mais ce titre comporte un extrait de Gaius 9 *ad Ed. prou.* (*Dig.* 13.3.4), ce qui atteste le recours à une telle action dans le droit provincial.

55. En outre, le terme *decumae* qui apparaît dans l'édit comme cause de la créance ne correspond pas au caractère abstrait de la *condictio*, dont l'*intentio* ne mentionnait pas l'origine de l'obligation, même si Thomas (1995, p. 26) observe le même phénomène à propos de la fiction de prêt prévue dans la *Tab. Her.* l. 37-45.

complémentaires données au décimateur et au contribuable – respectivement les jugements impliquant condamnation au quadruple et à l'octuple – qui ne portaient plus sur l'exécution de la créance, mais permettaient la contestation de son évaluation par rapport au dixième de la récolte.

ENTRE DOCTRINE JURIDIQUE ET RHÉTORIQUE

Pour rendre compte de cette dernière hypothèse, il convient de revenir sur la manière dont Cicéron cherche à imposer l'idée que la manipulation de la *lex Hieronica* a permis à Verrès de construire un système cohérent, donnant des garanties juridiques aux exactions des décimateurs[56]. Notre objectif n'est évidemment pas de réhabiliter Verrès et ses complices, mais de mettre en évidence la « déformation juridique » mise en œuvre par Cicéron dans sa présentation de l'édit *Quantum decumanus.*

Afin de mieux convaincre de l'iniquité de cet édit, Cicéron procède en plaçant en vis-à-vis une procédure de règlement des contentieux fiscaux qui serait commune à tous les types de taxation dans la majorité des territoires sous domination romaine[57]. Dans le régime ordinaire, le règlement judiciaire du conflit serait à l'initiative du fermier de l'impôt, qui se présenterait en demandeur devant le magistrat romain pour faire valoir sa créance, sans que cela exclue des intérêts moratoires ou une majoration à titre pénal ; en outre, le publicain bénéficiait d'un droit de saisie de gage existant de manière alternative à la procédure devant le magistrat[58]. Dans le régime établi par Verrès, Cicéron dénonce une inversion de la procédure : de pétitoire, elle deviendrait restitutoire et placerait le cultivateur en position de contester ce dont le décimateur a obtenu la possession au titre de l'édit. La contestation ne porterait pas sur l'existence de l'obligation, mais sur le montant de ce qui a été prélevé.

56. *Ver.* 3.32-35 ; 3.70 ; 3.117.

57. *Ver.* 3.27. Sur la signification de ce passage quant à l'organisation fiscale des territoires en question : NICOLET 2000, p. 277-293.

58. Cette alternative est suggérée par De Martino (1993, p. 13-15) et Maganzani (2000, p. 27-45, à propos du témoignage de *Ver.* 3.27), mais aussi par Spagnuolo Vigorità (1997, p. 178-181) et Maganzani (2000, p. 129-153), dans leur commentaire de l'expression ἀγωγὴ καὶ ἐνεχύρου λῆψις du *Monumentum Ephesenum* (part. 37, l. 84-87 et 38, l. 88, deux clauses datées de 72). Précisons que la traduction de ἀγωγή par *petitio* ne va pas de soi et que J.-L. Ferrary n'exclut pas, dans l'édition du *Monumentum Ephesenum* à paraître à Oxford, que l'expression complète ἀγωγὴ καὶ ἐνεχύρου λῆψις désigne le seul acte de se saisir d'un gage et de l'emmener, en dehors de toute procédure devant un juge.

> *Cum in his, inquam, rebus omnibus publicanus petitor ac pignerator, non ereptor neque possessor soleat esse, tu de optimo, de iustissimo, de honestissimo genere hominum, hoc est de aratoribus, ea iura constituebas quae omnibus aliis essent contraria ? Vtrum est aequius, decumanum petere an aratorem repetere ? iudicium integra re an perdita fieri ? eum qui manu quaesierit, an eum qui digito sit licitus possidere*[59] *?*

Les griefs mis en œuvre par Cicéron pour critiquer cette inversion ne sont pas de même force. Un premier, celui d'avoir détourné les cultivateurs de leurs terres pour les faire venir sur le forum[60], est tout rhétorique : quelle que soit l'action devant le magistrat, elle requérait de façon plus ou moins contraignante la présence des deux parties. Un deuxième grief, celui d'avoir modifié la procédure ordinaire définie dans la *lex Hieronica*, est non vérifiable étant donné ce que nous connaissons de précis sur cette dernière, mais on ne peut manquer d'observer que son argumentation n'aurait pas perdu en efficacité s'il avait opposé les dispositions de Verrès au régime ordinaire en Sicile, plutôt qu'à des régimes en vigueur dans des territoires où les contributions sont levées en vertu d'une *lex censoria*.

Un troisième grief est propre à frapper le lecteur, en ce qu'il oppose la position ordinaire d'un publicain comme simple détenteur du gage qu'il a saisi pour contraindre le contribuable à honorer son obligation et celle des décimateurs protégés par Verrès comme possesseurs de ce qu'ils ont arraché en faisant usage de l'édit *Quantum decumanus*. La comparaison avec la *pignoris capio*, qui n'est pas attestée dans le contentieux fiscal sicilien, mais dans des territoires où la location de la dîme est réglementée par une *lex censoria*[61], est destinée à présenter comme extra-

59. *Ver.* 3.27 : « Quand, dis-je, pour toutes ces contributions, le publicain agit d'ordinaire en demandeur et en preneur de gage, non pas en spoliateur et en possesseur, toi, pour ce que le genre humain compte de meilleur, de plus respectueux du droit, de plus honnête, pour les cultivateurs veux-je dire, tu établissais des droits contraires à tous les autres ? Où est l'équité : que le décimateur demande ou que le cultivateur cherche à récupérer ? Que le procès ait lieu quand l'objet du litige est en l'état ou a été entièrement perdu ? Que la possession aille à celui qui a travaillé de ses mains à l'acquérir ou à celui qui se l'est vu adjuger sur un geste du doigt ? ». Carcopino (1914, p. 142) a raisonnablement refusé de considérer la leçon *petitor aut pignerator*, donnée par le *Laurentianus* Lagomarsini 42 (*Conv. soppr.* 79) et non retenue par Peterson *ad loc.*, comme propre à modifier l'interprétation.

60. *Ver.* 3.26.

61. La *lex* sur les douanes d'Asie signale l'existence d'un droit de gage dans les conventions passées entre publicains et contribuables et précise que le gage passe dans la propriété du publicain créancier à expiration d'un délai de trente jours laissé au contribuable pour dégager ses biens (49, l. 114-115) ; *cf.* SPAGNUOLO VIGORITA 1997, p. 181. On ne peut déterminer si la clause est tralatice, si l'innovation consiste dans l'institution du droit de gage même ou dans le délai, ni si le gage est constitué comme garantie du respect de la convention contractée ou bien s'il peut être pris par le publicain comme moyen de pression sur le contribuable pour l'amener à transiger.

judiciaire la procédure établie au titre de l'édit de Verrès, ce qui explique que Cicéron escamote, dans ce passage, le rôle des magistrats siciliens.

Or, même si l'on adopte l'hypothèse que, dans tous les cas ou seulement faute d'accord amiable, l'édit donnait des pouvoirs exécutifs aux magistrats siciliens, le problème du caractère extra-judiciaire d'une telle procédure reste entier. Notons d'abord que seule l'autorité dévolue aux décimateurs et magistrats locaux peut être taxée d'iniquité, étant donné que l'on ne saurait s'étonner que l'estimation de la dîme fût laissée au fermier de l'impôt. C'est en effet sur son estimation de la récolte à l'échelle du territoire qu'il en a soumissionné la perception ; c'est donc légitimement à lui de faire valoir la créance qu'il a acquise auprès des contribuables, tandis que la responsabilité de ces derniers s'exerce dans la déclaration de la superficie des terres mises en culture[62]. Mais si J. Carcopino a considéré que Verrès avait institué en Sicile, par cet édit, une procédure voisine de la *pignoris capio* qui n'avait plus cours dans le droit provincial, c'est pour s'être laissé influencer par la comparaison introduite par Cicéron et contre la lettre même de l'édit *Quantum decumanus edidisset aratorem sibi decumae dare oportere*, qui stipule bien que les quantités saisies le sont « au titre de la dîme », non comme des gages[63]. L'édit en lui-même n'introduit pas une procédure extra-judiciaire, mais ce sont les contribuables qui, aux dires de Cicéron, n'ont pas jugé bon de recourir à l'action restitutoire qui leur était ouverte, en raison de la corruption des jurys qu'aurait donnés Verrès. Cicéron met ainsi en cause cette disposition non plus directement mais par le biais de l'action en restitution qu'on aurait pu lui opposer. Celle-ci n'est d'ailleurs pas critiquée sur le fond, mais d'après la personnalité supposée de jurés qui auraient été désignés dans la cohorte du gouverneur et qui n'ont dans les faits jamais été désignés, puisqu'aucun cultivateur n'a déposé de plainte. On sent dès lors le décalage entre une expression technique comme *petitor ac pignerator* et le parallèle rhétorique *ereptor* et *possessor*. C'est aussi l'habileté de Cicéron que de présenter les dispositions de Verrès comme les composantes d'un système concerté sans décrire leur articulation logique et chronologique, de sorte que l'on ne peut ni déterminer sûrement à quelle norme remontent les deux

62. Sur les problèmes concrets que posent l'évaluation de la récolte et l'enchère : NICOLET 2000, p. 255-258 et p. 279-280.

63. CARCOPINO 1914, p. 25-35 ; p. 126-127 et p. 138-144. On ne saurait évidemment lui faire grief d'avoir méconnu le *Monumentum Ephesenum*. La traduction par Carcopino (1914, p. 141) de *Ver.* 3.27 (« le publicain se comporte à l'égard du gage, objet de la saisie, en demandeur et en dépositaire ») est critiquée par De Martino (1993, p. 14) et indirectement par Kaser – Hackl (1996, n. 16, p. 147-148), pour lesquels le gage est saisi hors procédure.

iudicia ni surtout savoir s'ils étaient applicables même en l'existence d'une *pactio* ou seulement comme correctifs aux abus que son absence aurait pu entraîner[64].

Quoi qu'il en soit, l'orateur a volontairement passé au second plan le rôle dévolu régulièrement à la décision rendue par les magistrats locaux ou le préteur, pour mettre en valeur les violences des décimateurs. J. Carcopino a fait remarquer judicieusement que Verrès n'a pas pu songer le premier à faire appel aux magistrats siciliens. Dans son optique, l'édit de Verrès subvertissait un rôle d'arbitre dans la conclusion de conventions, rôle qui lui était dévolu au titre de la *lex Hieronica*[65]. On peut d'ailleurs observer que, s'agissant d'une convention avec le décimateur à l'échelle du territoire, les magistrats locaux se chargeaient normalement d'organiser au niveau local la redistribution de la somme avancée, de sorte qu'ils usaient ordinairement d'un pouvoir de coercition identique à celui institué par l'édit de Verrès. Est-il impensable alors qu'une procédure de règlement du contentieux fiscal ait existé de manière ordinaire, au niveau des cités siciliennes, entre contribuables et décimateurs et que, dans certaines circonstances seulement, le gouverneur ait pu être amené à se saisir de l'affaire ? Même si la répartition entre juridiction locale ou romaine obéissait, aux dires de Cicéron, à des règles particulières en matière de contentieux fiscal, règles qui figuraient dans la *lex Hieronica*, dans les causes privées, la procédure ordinaire voulait que des juges pérégrins fussent donnés quand le défendeur était un sicilien[66]. Cicéron a pu sciemment tronquer les termes originaux pour donner une présentation biaisée de l'édit de Verrès. On peut reprendre, à titre de comparaison et avec toute la prudence nécessaire, le texte de la *Table d'Héraclée* cité plus haut. Le début de la clause donne l'impression que l'entrepreneur des travaux publics est, après un délai légal, bénéficiaire d'un *dare debere* lui permettant de faire valoir unilatéralement sa créance, mais la suite montre qu'il ne peut la faire valoir qu'en sollicitant une *datio iudicis* auprès du magistrat romain compétent[67].

64. Sur ce point complexe, Carcopino (1914, p. 35-43) a développé des arguments sur la préexistence des deux *iudicia* à l'octuple et au quadruple à l'édit de Verrès (repris par GENOVESE 1999, p. 443-450). Cicéron (*Ver.* 3.29) observe que le *iudicium in octuplum* ne prenait pas seulement en compte les malversations du décimateur, mais aussi une exagération qu'il aurait pu commettre, même involontairement, dans l'estimation.

65. CARCOPINO 1914, p. 33-35, que GENOVESE 1999, p. 122-124 paraît suivre dans les grandes lignes.

66. *Ver.* 2.32. Carcopino (1914, p. 139-140 et 162-164) rappelle en outre la disposition de la *lex Hieronica* instituant le forum du défendeur comme lieu de l'instance dans le contentieux fiscal (3.38).

67. *Tab. Her.* l. 41-45 (CRAWFORD 1996, 1, p. 364) : *Sei is quei adtributus erit eam pecuniam diebus triginta proxum<e>is, quibus ipse aut pro- / curator eius sciet adtributionem factam esse ei, <q>uoi adtributus erit, non soluerit neque satis fecerit, is, / quamtae pecuniae adtributus erit, tamtam pecuniam et eius*

En conclusion, les modes de coercition donnés aux fermiers de l'impôt en Sicile sur les contribuables, avant et pendant le gouvernement de Verrès, laissent probablement moins de place à l'arbitraire que ne le décrit Cicéron, du moins si l'on cherche à distinguer la pratique des structures juridiques. Une fois de plus, l'utilisation des *Verrines* comme source pour une reconstitution du droit fiscal romain à l'époque républicaine demande un passage par l'analyse des stratégies rhétoriques de Cicéron. A l'arrière plan se profile aussi le problème de la spécificité, en matière de régime fiscal et d'organisation juridique en général, de la province de Sicile.

BEHRENDS O., *Die römische Geschworenenverfassung,* Göttingen, 1970.

BROUGHTON T. R., *The Magistrates of the Roman Republic,* 2, Cleveland, 1968[2].

CARCOPINO J., *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914, réédition anastatique, Rome, 1965.

COSTA E., *Cicerone Giureconsulto*, 2 vol., Bologne, 1927.

CRAWFORD M. H. (dir.), *Roman Statutes*, BICS suppl. 64, 2 vol., Londres, 1996.

DE MARTINO F., « La storia dei pubblicani e gli scritti dei giuristi », *Labeo*, 39, 1993, p. 5-41.

GENOVESE M., *Gli interventi edittali di Verre in materia di decime sicule,* Milan, 1999.

GIRARD P.-F., *Manuel élémentaire de droit romain*, édition revue par F. Senn, Paris, 1929[8], réédition anastatique revue par J.-Ph. Lévy, Paris, 2003.

KASER M. et K. HACKL, *Das römische Zivilprozessrecht*, Handbuch der Altertumswissenschaft, 10.3.4, Munich, 1996.

LENEL O., *Das* edictum perpetuum. *Ein Versuch zu seiner Wiederherstellung,* Leipzig, 1927[3].

MAGANZANI L., « I poteri di autotutela dei publicani nel *Monumentum Ephesenum* (*Lex Portus Asiae*) », *MEP*, 3-3, 2000, p. 129-153.

MAGANZANI L., *Pubblicani e debitori d'imposta. Ricerche sul titolo edittale* De publicanis, Turin, 2002.

MARTINI R., *Ricerche in tema di editto provinciale,* Milan, 1969.

---

dimidium ei, quoi adtributus erit, da<r>e debeto, / inque eam r<e>m is, quoquomque de ea re aditum erit, iudicem iudiciumue ita dato, utei de pecunia credita / <iudicem> iudicium{q}ue dari oporte<re>t : « Si celui qui a été attribué comme débiteur n'a pas versé ou ne s'est pas engagé à verser la somme à celui à qui il a été attribué, dans un délai de trente jours à compter de celui où lui-même ou son procurateur ont appris que l'attribution a eu lieu, qu'il soit contraint à verser une somme équivalente à celle pour laquelle il a été attribué comme débiteur, majorée de la moitié, à la personne à qui il a été attribué. Et, sur ce litige, que celui quel qu'il soit qui aura compétence sur ce genre de litige, établisse un juge ou une instance comme il conviendrait d'établir un juge ou une instance dans une affaire de prêt d'argent ».

MEYER E. A., *Legitimacy and Law in the Roman World.* Tabulae *in Roman Belief and Practice,* Cambridge, 2004.

NICOLET Cl., « Dîmes de Sicile, d'Asie et d'ailleurs », *L'Italie méridionale et le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire,* CEFR, 196, Naples – Rome, 1994, p. 215-229 [repris et cité dans NICOLET 2000, p. 277-293].

NICOLET Cl., « Documents fiscaux et géographie dans la Rome ancienne », dans S. Demougin (dir.), *La mémoire perdue,* 1, *A la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique,* Paris, 1994, p. 109-132 [repris et cité dans NICOLET 2000, p. 247-264].

NICOLET Cl., *Censeurs et publicains. Economie et fiscalité dans la Rome antique,* Paris, 2000.

PEPPE L., « Note sull'editto di Cicerone in Cilicia », *Labeo,* 37, 1991, p. 14-93.

PUGLIESE G., « Figure processuali ai confini tra '*iudicia priuata*' e '*iudicia publica*' », *Studi S. Solazzi,* Naples, 1948, p. 391-417.

PUGLIESE G., « Gai. 4, 32 e la *pignoris capio* », *Mélanges Ph. Meylan,* 1, *Droit romain,* Lausanne, 1963, p. 279-292.

RIZZO P., « '*Principes ciuitatis*' nelle *Verrine* : realtà civica e idealtà ciceroniana », *Ciceroniana,* 4, 1980, p. 211-221.

SPAGNUOLO VIGORITÀ T., « *Lex Portus Asiae.* Un nuovo documento sull'appalto delle imposte », *I rapporti contrattuali con la pubblica amministrazione nell'esperienza storico-giuridica,* Naples, 1997, p. 113-190.

TALAMANCA M., « Il riordinamento augusteo nel processo privato », dans F. Milazzo (dir.), *Gli ordinamenti giudiziari di Roma imperiale.* Princeps *e procedure dalle leggi giulie ad Adriano,* Naples, 1999, p. 63-260.

THOMAS Y., « *Fictio legis.* L'empire de la fiction romaine et ses limites médiévales », *Droits,* 21, 1995, p. 17-61.

THOMAS Y., « *Origine* » *et* « *commune patrie* ». *Etude de droit public romain (89 av. J.-C. – 212 ap. J.-C.),* CEFR, 221, Rome, 1996.

THOMAS Y., « La construction de l'unité civique. Choses publiques, choses communes, choses n'appartenant à personne et représentation », *MEFRM,* 114, 2002, p. 7-39.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 169-184

DEUX QUESTIONS SUR LA FISCALITÉ PROVINCIALE D'APRÈS CICÉRON *VER.* 3.12

Jérôme FRANCE
Université de Bordeaux 3 — UMR 5607 Institut Ausonius

Le paragraphe 12[1] est un des passages les plus connus du *De frumento* et l'un des plus fréquemment invoqués dans l'historiographie de la fiscalité provinciale à l'époque républicaine[2]. Il se présente comme un tableau des différentes situations fiscales des provinces ou ensembles de provinces, rapportées au cas particulier de la Sicile, que l'ensemble du passage s'efforce de faire apparaître sous un jour favorable[3]. C'est la raison pour laquelle ce tableau n'est pas exhaustif. Son objet n'est pas de définir le statut fiscal de chaque province, mais d'indiquer quels étaient les principaux systèmes de prélèvement de l'impôt dû à Rome par les provinces, en

1. Cic. *Ver.* 3.12 : *Inter Siciliam ceterasque prouincias, iudices, in agrorum uectigalium ratione hoc interest, quod ceteris aut impositum uectigal est certum, quod stipendiarium dicitur, ut Hispanis et plerisque Poenorum quasi uictoriae praemium ac poena belli, aut censoria locatio constituta est, ut Asia lege Sempronia ; Siciliae ciuitates sic in amicitiam fidemque accepimus ut eodem iure essent quo fuissent, eadem condicione populo Romano parerent qua suis antea paruissent.*
2. Il serait fastidieux d'énumérer les titres des très nombreux ouvrages où il est question de ce passage ; beaucoup, dont les plus importants et les plus récents, seront mentionnés dans le cours de cet article. On pourra aussi se reporter aux références très complètes données par Genovese (1993) dans l'article érudit et très fouillé qu'il a consacré spécialement aux paragraphes 12 et 13 du *De frumento*, et auquel ce travail doit beaucoup (voir sa bibliographie générale p. 172, n. 1 ; les notes de son étude contiennent aussi de nombreuses références auxquelles on renverra le lecteur lorsque le besoin s'en fera sentir).
3. Genovese (1993, p. 171-188) souligne avec raison que cet aspect est essentiel ; tout le passage est fondé sur une opposition rhétorique entre la Sicile et les autres provinces romaines, afin de bien montrer que celle-ci jouissait, avant l'intervention de Verrès, et pour des raisons historiques, d'une situation privilégiée.

s'appuyant sur quelques exemples significatifs[4]. On peut les résumer brièvement. Certaines communautés, comme les Espagnols et la plupart des Puniques[5], étaient soumises à un *uectigal certum stipendiarium*, une redevance fixe « stipendiaire » ; d'autres, comme l'Asie en vertu de la loi Sempronia, étaient régies par une *locatio censoria*, c'est-à-dire que les impôts étaient affermés normalement à Rome par les censeurs. On notera que dans le premier cas, l'impôt fait l'objet d'une dénomination très précise, sans que son mode de prélèvement soit indiqué, alors qu'au contraire, dans le second cas, l'impôt n'est pas nommé mais défini par son mode de prélèvement. En ce qui concerne l'Asie, dont le statut fiscal avait été défini par le règlement de Caius Sempronius Gracchus en 123, on sait qu'il s'agissait pour l'essentiel d'une dîme sur la production agricole, à côté d'autres revenus également affermés[6]. Quant à la situation spécifique de la Sicile, elle fait l'objet d'une analyse détaillée dans le paragraphe 13 qui énumère les différentes catégories de cités sur la base de leur statut fiscal : cités dont le territoire avait été annexé à *l'ager publicus populi Romani* puis leur avait été restitué ; cités fédérées, libres et *immunes* ; cités dîmées enfin, les plus nombreuses[7].

---

4. C'est pourquoi des provinces très importantes, et notamment sur le plan fiscal, comme la Macédoine ou la Gaule Transalpine ne sont pas mentionnées ici. On peut faire le rapprochement avec une autre liste de provinces donnée par Cicéron quelques paragraphes plus loin, à propos des pratiques des publicains, et dans laquelle le souci d'exhaustivité paraît plus affirmé (*Ver.* 3.27) : *Cum omnibus in aliis uectigalibus, Asiae Macedoniae Hispaniae Galliae Africae Sardiniae, ipsius Italiae quae uectigalia sunt, cum in his, inquam, rebus omnibus publicanus petitor ac pignerator, non ereptor neque possessor soleat esse...* Genovese (1993, p. 174, n. 5 et aussi p. 179, n. 11) a essayé d'expliquer sur des bases précises l'absence de la Gaule et de la Macédoine dans la liste du § 12. En ce qui concerne la Gaule, il s'agirait de raisons ethniques et géographiques (le § 12 s'attache essentiellement à l'ancienne sphère punique), et pour la Macédoine de raisons rhétoriques et polémiques (on sait d'après Liv. 45.18.7 et 45.29.11 que cette province avait vu sa charge fiscale diminuée par les Romains ; cette référence ne convenait donc pas dans un discours mettant en avant le favoritisme de Rome vis-à-vis de la Sicile). J'ajouterai que la mention des Espagnols et des Puniques au § 12 est effectivement sans doute motivée par la proximité géographique et historique avec la Sicile, tandis que Cicéron mentionne probablement l'Asie parce que c'était l'autre grande province dîmée de la sphère fiscale de Rome.
5. On notera que l'expression *plerisque Poenorum* recouvre certainement, outre l'Afrique, la Sardaigne qui appartenait à l'ancienne aire punique, *cf.* Cic. *Scaur.* 45 : *Africa ipsa, parens illa Sardiniae* ; *Balb.* 41 : *Quodsi Afris, si Sardis, si Hispanis agris stipendioque multatis uirtute adipisci licet ciuitatem...* Il faut remarquer aussi que Cicéron distingue entre la situation stipendiaire des Espagnols, qui est *quasi* générale, et celle des Puniques, qui est seulement prédominante. *Cf.* GENOVESE 1993, p. 174-176, n. 7, qui donne l'ensemble de la bibliographie antérieure.
6. Cicéron détaille ailleurs les trois revenus de la province d'Asie (*Man.* 15) : *Ita neque ex portu neque ex decumis neque ex scriptura uectigal conseruari potest...* ; voir NICOLET 2000, p. 285.
7. Cic. *Ver.* 3.13 : *Perpaucae Siciliae ciuitates sunt bello a maioribus nostris subactae ; quarum ager cum esset publicus populi Romani factus, tamen illis est redditus ; is ager a censoribus locari solet. Foederatae*

Des deux paragraphes qui composent ce passage, ce dernier est certainement celui qui a provoqué les discussions les plus abondantes, de la part des spécialistes de la Sicile et aussi de ceux qui, d'une manière plus générale, s'intéressent à la question des statuts civiques ou à celle de la fiscalité et de l'affermage. Toutefois, je m'attacherai seulement ici au paragraphe 12, car j'ai choisi de centrer mon propos sur deux points précis de terminologie qui concernent respectivement les deux expressions *agrorum uectigalium ratio* et *uectigal certum stipendiarium*. En effet, la signification de ces deux expressions ne va pas de soi et soulève des problèmes qui retentissent sur la compréhension de l'ensemble du passage et, au-delà, sur notre perception de l'organisation générale de la fiscalité provinciale à la fin de la République romaine. C'est pourquoi cette question a suscité, et suscite encore, beaucoup de discussions dont le caractère souvent très technique et juridique rend l'approche parfois difficile[8]. Je n'ai pas ici l'ambition de revenir sur le détail de ces discussions, ni de mener une étude exhaustive sur l'ensemble des questions soulevées par ce passage. Ce serait d'ailleurs une tâche considérable, dont l'objet ne nécessiterait rien de moins que le réexamen du régime fiscal de chacune des provinces de Rome à la fin de la République[9]. Pour rester dans le cadre de ce colloque, mon propos se limitera ici à revenir sur le sens de ces deux expressions en les replaçant dans le contexte de la terminologie employée par Cicéron et, à partir de là, d'évaluer certaines hypothèses précises d'interprétation à la lueur de recherches récentes sur la fiscalité romaine.

La *ratio agrorum vectigalivm*

Commençons par l'expression *agrorum uectigalium ratio*. Elle a traditionnellement été comprise dans un sens assez restrictif, comme l'organisation des impôts agraires, « sur les produits du sol ». Pour s'en tenir à des publications récentes, on citera d'abord la brève analyse que J.-L. Ferrary consacre à ce passage dans sa thèse[10],

---

ciuitates duae sunt, quarum decumae uenire non soleant, Mamertina et Tauromenitana, quinque praeterea sine foedere immunes ac liberae, Centuripina, Halaesina, Segestana, Halicyensis, Panhormitana ; praeterea omnis ager Siciliae ciuitatum decumanus est, itemque ante imperium populi Romani ipsorum Siculorum uoluntate et institutis fuit.

8. Voir note 2.
9. C'est le travail auquel s'est livré Genovese (1993), en particulier dans les notes de la première partie de son article (p. 171-188).
10. Ferrary 1988, p. 6. Cette expression est aussi utilisée par Nicolet à propos de ce passage (2000, p. 284). On doit donc distinguer entre l'impôt agraire, prélevé sur la production agricole, et l'impôt foncier, établi sur le sol.

à propos de la question du statut des cités grecques de Sicile. Il replace l'exposé de Cicéron au paragraphe 13 dans son contexte qui est la partie du livre 3 des *Verrines* portant sur le *decumanum frumentum* : « C'est du point de vue très spécifique de l'impôt sur les produits du sol (*agrorum uectigalium ratio*) que Cicéron distinguait un certain nombre de catégories »[11]. M. Genovese insiste lui aussi sur l'idée que, dans ce passage, la différenciation établie par Cicéron entre la Sicile et les autres provinces ne tient pas au système fiscal en général (« la generalità del sistema impositivo »), mais seulement au régime de *uectigal ex agris* pesant sur les terres cultivées[12]. En dernier lieu, A. Aguilar Guillén et T. Ñaco del Hoyo comprennent aussi l'ensemble du passage et l'expression *agrorum uectigalium ratio* dans le sens des contributions agraires[13], et ils poussent cette idée à son terme en déduisant à partir de là que le *uectigal certum stipendiarium* était un impôt sur la production agricole.

On le voit, cette interprétation ne manque pas d'appuis, mais elle soulève néanmoins quelques questions. Il faut se demander en effet si l'exposé de Cicéron dans ce paragraphe est aussi spécifique que cela. Le fait que le discours soit consacré au blé fiscal implique-t-il nécessairement que ce tableau introductif ne traite que de la fiscalité agraire ? Et ne peut-on envisager un autre sens pour l'expression *agrorum uectigalium ratio* ? En fait, le nœud du problème réside dans le groupe *agri uectigales*, dont il faut tout d'abord essayer de comprendre le sens. Ces termes se rattachent à une terminologie juridique et technique appliquée au statut des terres, dans le domaine privé[14] (*ager priuatus*) comme dans le domaine public (*ager publicus*, qu'il s'agisse de celui de Rome ou d'une autre cité). On les rencontre dans plusieurs documents remontant à la fin du II^e^ siècle, où ils participent à la définition des terres soumises au paiement d'une forme de loyer / redevance, le *uectigal*. Ils y apparaissent soit sous la forme du syntagme formé par le substantif *ager* joint à l'épithète *uectigalis*, comme dans la loi agraire de 111, soit sous une forme non combinée des deux substantifs *ager* et *uectigal*, ce qui est le cas dans la *Sententia Minuciorum* de 110[15].

11. FERRARY 1988, p. 6.
12. GENOVESE 1993, p. 174. En employant l'expression *uectigal ex agris*, qui n'est pas celle du texte (comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même : « *in agrorum uectigalium ratione* specifica infatti Cicerone »), Genovese va nettement dans le sens d'un système d'imposition agraire, qui s'oppose à l'interprétation plus large de l'expression *agrorum uectigalium ratio* qui est celle que je défends ici.
13. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 75- 77.
14. Comme on le voit dans le texte de la loi agraire de 111, cf. note 15.
15. *Lex agr.* (*CIL* I^2^.585) l. 48 et 66 : *is ager locus priuatus uectigalisque... esto* ; il s'agit d'une catégorie de terres vendues par le questeur à Rome, devenues privées et soumises à une redevance, *cf.* NICOLET 2000, p. 240. *Sent. Minuc.* (*CIL* 5.7749 = *ILS* 5946 : règlement d'un conflit entre les Genuates et les Veturii Langenses), l. 6 : *is ager uectigal nei siet* ; l. 24-25 : *pro eo agro uectigal... dent* ; ici, le texte

L'expression *ager uectigalis* s'est donc très vraisemblablement formée durant les derniers siècles de la République, et peut-être en particulier à l'occasion des débats qui ont été occasionnés à Rome par la question de l'*ager publicus*[16]. Cicéron la connaissait naturellement, ne serait-ce que pour avoir, au début de son consulat, défendu devant le Sénat les revenus et domaines de l'Etat contre la *rogatio* de Rullus, et son public la comprenait tout aussi bien. Plus tard, sous le Haut-Empire, l'expression *ager uectigalis* apparaît tout à fait formalisée dans le vocabulaire des *agrimensores*[17], où elle désigne « une terre publique du peuple romain ou des collectivités territoriales de citoyens romains, mise en location contre le versement par les preneurs d'une redevance ou *uectigal* »[18].

Pour revenir à Cicéron, une analyse de l'emploi dans ses écrits de l'expression *ager uectigalis* montre qu'elle s'applique au statut d'une terre soumise au paiement d'un loyer[19]. C'est le cas avant tout pour les domaines et territoires redevanciers du peuple romain dans le cadre de l'*ager publicus*, comme on le voit dans un passage du discours sur la loi agraire, qui concerne spécifiquement les domaines du peuple romain situés dans les provinces[20], mais aussi pour d'autres cités, par exemple Atella en Campanie qui possédait des terres publiques en Gaule cisalpine[21]. Pourtant, les

---

évoque une terre publique soumise au paiement d'une redevance (*uectigal*) ; *cf.* les remarques de Sereni (1955, p. 492).

16. NICOLET 1977, p. 117-142 ; MOATTI 1993, p. 3-6.
17. Par exemple Hyg. *De condicionibus agrorum* 116.5-15 La [= Campbell 2000, p. 82-85] : *Vectigales autem agri sunt obligati, quidam r. p. p. R., quidam coloniarum aut municipiorum aut ciuitatum aliquarum. Qui et ipsi plerique ad populum Romanum pertinentes ex hoste capti partitique ac diuisi sunt per centurias, ut adsignarentur militibus quorum uirtute capti erant, amplius quam destinatio modi quamue militum exigebat numerus : qui superfuerant agri, uectigalibus subiecti sunt, alii per annos* [...], *alii uero mancipibus ementibus, id est conducentibus, in annos centenos. Plures uero finito illo tempore iterum ueneunt locanturque ita ut uectigalibus est consuetudo.*
18. CHOUQUER - FAVORY 2001, p. 411 ; *cf.* aussi CAMPBELL 2000, p. 502 : « land yielding revenue for the Roman State or a colony or *municipium* ». Il faut éviter la confusion avec la notion de « terres tributaires » – par exemple MOATTI 1993, p. 87 et 94 – car celle-ci s'applique strictement à l'impôt provincial du Haut-Empire (*tributum soli* et *tributum capitis*) ; *cf.* Agennius Urbicus 62.19-63.13 La [= Campbell 2000, p. 20-21]. Le texte d'Hygin le Gromatique *De limitibus agrorum* 205.9-16 La [= Campbell 2000, p. 160-161], souvent invoqué à cet égard, doit être replacé dans son contexte (CHOUQUER – FAVORY 2001, p. 118).
19. Comme l'expression *ager decumanus* désigne le territoire soumis à la dîme : Cic. *Ver.* 3.13 et 103.
20. Cic. *Agr.* 2.64 : *Tamen huiusce modi res commissa nemini est ut idem iudicaret et uenderet et hoc faceret per quinquennium toto in orbe terrarum idemque agros uectigalis populi Romani abalienaret... ; cf.* aussi *Agr.* 1.5 et 10 ; 2.50 et 80 *etc.*
21. Cic. *Fam.* 13.7.1 (46-45 av. J.-C.) : *Locutus sum tecum de agro uectigali municipii Atellani qui esset in Gallia.*

réalités évoquées dans le paragraphe 12 du *De frumento* ne relèvent clairement pas du domaine de l'*ager publicus*. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les premiers mots du texte qui nous placent expressément dans un cadre provincial (*Inter Siciliam ceterasque prouincias...*). Certes, cela n'est pas décisif puisque nous savons, notamment par Cicéron, que le peuple romain possédait des terres publiques non seulement en Italie mais aussi dans les provinces. Il n'y a pas d'équivoque, en revanche, avec les *uectigalia* qui s'y trouvent évoqués car ce ne sont pas des revenus domaniaux de l'*ager publicus*, mais sans aucun doute possible des redevances versées, sous diverses formes, à l'Etat romain par des communautés pérégrines intégrées dans le cadre provincial. Dans cette occurrence, Cicéron emploie donc une expression issue de la terminologie propre au statut des terres publiques et privées, et plus spécialement de l'*ager publicus*, mais pour couvrir un champ incontestablement plus large. En fait, il semble transposer cette expression et l'élargir à l'ensemble des territoires qui se trouvent dans le *dominium* de Rome, y compris donc ceux qui ne sont pas dans l'*ager publicus*, mais qui doivent néanmoins des redevances au peuple romain. *Ager* est par conséquent employé ici au sens politique et administratif de « territoire », et non au sens foncier de « terre » ou « terrain » ; quant à *uectigalis*, il signifie « soumis à redevance », « redevancier », au sens patrimonial et plus encore dans celui de la souveraineté politique. On peut invoquer plusieurs passages de Cicéron et Tite-Live qui ressortissent au même registre[22], mais le plus révélateur est évidemment celui où, à travers quelques lignes des mêmes *Verrines*, Cicéron assimile les provinces dans leur ensemble à une propriété du peuple romain :

> *Et quoniam quasi quaedam praedia populi Romani sunt uectigalia nostra atque prouinciae, quem ad modum uos propinquis uestris praediis maxime delectamini, sic populo Romano iucunda suburbanitas est huiusce prouinciae*[23].

Ce passage jouit aussi d'une grande notoriété, parce qu'il exprime une conception patrimoniale de la domination du peuple romain[24], qui a été théorisée plus tard par Gaius avec le concept fameux de *dominium populi Romani uel Caesaris in*

22. Entre autres : Cic. *Ver.* 3.14 : *Tanta cura Siculos tueri ac retinere uoluerunt ut non modo eorum agris uectigal nouum nullum imponerent... ; Ver.* 3.103 (dans le ton propre aux *Verrines*) : *Omnis denique agros decumanos per triennum populo Romano ex parte decuma, C. Verri ex omni reliquo uectigalis fuisse... ;* Liv. 28.39.12 (les Turdétaniens tributaires des Sagontins) : *Vectigal ex agro eorum capimus ;* 38.53.2 : *(Scipio) Carthaginem uectigalem nobis fecit.*

23. Cic. *Ver.* 2.7 : « Et, puisque le peuple romain considère comme étant ses domaines les pays qui nous paient tribut et nos provinces » (trad. H. De la Ville de Mirmont, CUF, 1960[2]).

24. Chez Cicéron, on retrouve cette conception exprimée plus ou moins explicitement à d'autres endroits : *Ver.* 2.5 ; 3.57 et 103 ; *Agr.* 3.15.

solo prouinciali[25]. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les discussions auxquelles ce concept a donné lieu[26]. Pour en rester à Cicéron, le débat a porté sur le caractère rhétorique du passage, qui compare la situation du peuple romain à celle d'un propriétaire privé et, en fonction de cela, sur la question de savoir s'il constitue un témoignage fiable sur la réalité d'une conception patrimoniale de la domination romaine sur les provinces à la fin de la République. Pour M. Genovese, le texte est essentiellement rhétorique et ne peut être pris en considération à l'appui d'une conception *pubblico-patrimonialistica* du sol provincial[27]. Selon E. Lo Cascio, au contraire, le terme *patrimonialistica* est assurément anachronique, mais le rapport d'appartenance privé demeure néanmoins le meilleur moyen de comprendre le point de vue des Romains par rapport au sol provincial[28]. Tous les deux sont par ailleurs d'accord pour souligner la prudence de Cicéron à travers la formule *quasi quaedam praedia populi Romani*. Pour le premier, c'est précisément parce que le passage est métaphorique et rhétorique ; pour le second, cela traduit l'hésitation des auteurs anciens lorsqu'ils rapportent le lien entre le peuple romain et les territoires conquis à la notion générale de propriété[29]. Quoi qu'il en soit, il est indéniable qu'il y a ici un rapprochement entre la situation d'un propriétaire privé et celle du peuple romain vis-à-vis des provinces, que ce rapprochement soit purement rhétorique ou qu'il se fonde sur une appréciation positive de la réalité. Or, ce rapprochement se retrouve selon moi un peu plus loin dans le discours, précisément à notre paragraphe 12 du livre 3, lorsque Cicéron utilise le vocabulaire de l'*ager publicus*, qui est lui clairement patrimonial, pour décrire le rapport fiscal entre le peuple romain et les provinces : elles lui sont redevancières, de même que le sont les locataires de l'*ager publicus*. A partir de cette constatation, on peut estimer que l'expression *ratio agrorum uectigalium* dépasse le cadre particulier de l'organisation de la fiscalité agraire en Sicile et dans d'autres provinces, et désigne l'organisation des territoires redevanciers dans leur ensemble. On entendra par là les redevances dues à Rome en raison de sa situation hégémonique, mais sans y inclure les revenus tels que les *portoria*, et les

25. Gaius *Inst.* 2.7 : *Sed in prouinciali solo placet plerisque locum religiosum non fieri, quia in eo solo dominium populi Romani est uel Caesaris, nos autem possessionem tantum uel usumfructum habere uidemur ;* 2.21 : *Item in eadem causa sunt prouincialia praedia, quorum alia stipendiaria, alia tributaria uocamus. Stipendiaria sunt ea quae in his prouinciis sunt quae propriae populi Romani esse intelleguntur, tributaria sunt ea quae in his prouinciis sunt quae propriae Caesaris esse creduntur.* Selon Lo Cascio (2000, p. 178, n. 6), cette théorie est en devenir à l'époque de Cicéron.
26. FRANCE 2005, p. 66-67 avec d'autres références.
27. GENOVESE 1993, p. 210, n. 72.
28. LO CASCIO 2000, p. 178, n. 6, d'après ORESTANO 1968, p. 286.
29. GENOVESE 1993, p. 210, n. 72 ; LO CASCIO 2000, p. 29.

autres redevances à caractère « domanial » comme les *scripturae*. Ce paragraphe 12 apparaît donc bien comme une sorte de tableau de la fiscalité provinciale, assorti de quelques exemples significatifs et ayant pour fonction d'introduire le cas particulier de la Sicile et du *decumanum frumentum*. *In fine*, il s'agit d'opposer le régime fiscal sicilien à celui des autres provinces pour montrer à quel point il était favorable, conformément à ce qu'avaient souhaité ceux qui l'avaient mis en place et pour lesquels Cicéron emploie au paragraphe 14 l'expression *sapientia maiorum*.

LE *VECTIGAL CERTUM STIPENDIARIUM*

Venons-en maintenant à la question du *uectigal certum stipendiarium*, dont nous allons voir qu'elle est étroitement liée à la précédente, puisqu'il s'agit d'un des prélèvements cités dans ce tableau. Selon l'historiographie traditionnelle, dominée par les figures de Th. Mommsen et J. Marquardt[30], le système fiscal des provinces à la fin de la République, tel qu'il est présenté par Cicéron, repose sur une structure tripartite : celui de la Sicile, la *censoria locatio* (Asie), le *uectigal certum stipendiarium* (*Hispanis, plerisque Poenorum*). Pour le *uectigal certum stipendiarium*, J. Marquardt a formulé la définition suivante[31] : « impôt déterminé, sans relation avec les produits des champs : il pouvait être payé en argent et en nature et constituait selon les cas, ou bien un impôt foncier, ou bien un impôt sur la fortune ». On comprend clairement que cette définition exclut toute assimilation à un impôt agraire, c'est-à-dire sur les produits du sol, catégorie qui, dans l'esprit de Marquardt, correspond à celle de la dîme affermée et se distingue très clairement du *uectigal certum stipendiarium*. En conséquence, et si l'on accepte cette définition, on ne peut interpréter le paragraphe 12 comme un tableau d'ensemble de la fiscalité sur les produits du sol. La définition de Marquardt a été suivie dans ses grandes lignes par l'historiographie postérieure, au moins pour ce qui est de l'idée d'une contribution fixe[32], jusqu'à ce qu'une rupture soit introduite récemment avec les travaux de T. Ñaco del Hoyo, dans son livre et plus précisément dans l'article qu'il a publié avec A. Aguilar Guillén[33]. Partant du principe que l'ensemble du passage se place dans le cadre d'une fiscalité agraire, ils suggèrent une nouvelle interprétation de la formule *quod ceteris aut*

30. MARQUARDT 1888, p. 229-231 ; MOMMSEN 1889, p. 364-369.
31. MARQUARDT 1888, p. 234.
32. DUNCAN-JONES 1990, p. 188 ; LO CASCIO 2000, p. 36 ; NICOLET 2000, p. 278, n. 4. La position de Genovese (1993, p. 232) ne se laisse pas cerner facilement mais elle semble au moins admettre la notion de fixité.
33. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 75.

impositum uectigal est certum, quod stipendiarium dicitur, qui rejette l'assimilation du *uectigal certum stipendiarium* à un impôt d'un montant fixe et déterminé. Ils remarquent d'abord très justement que le texte de Cicéron n'identifie pas formellement ce *uectigal* avec un *stipendium* mais lui attribue seulement le qualificatif *stipendiarium*, adjectif pourvu de plusieurs sens, mais dont l'un désigne la situation d'une communauté ou d'un individu soumis et susceptibles de se voir assujettis à des mesures arbitraires[34]. S'il est clair qu'au premier rang de celles-ci devaient se placer des prestations fiscales, le texte demeure en revanche totalement muet sur la nature de ces prestations et ne mentionne absolument pas la présence de versements en espèces monétaires. Selon les deux auteurs, la manière dont Cicéron emploie cette expression et présente ce régime fiscal ne trahit pas un manque de précision – ils éliminent avec raison cette hypothèse – mais témoigne plutôt de ce que le vocabulaire fiscal est engagé à ce moment dans un processus d'évolution aboutissant aux concepts des juristes du Haut-Empire, qui, selon eux, assimilent le *stipendium* à un impôt sur la production agraire.

A partir de ces remarques, A. Aguilar Guillén et T. Ñaco del Hoyo articulent leur thèse de la manière suivante[35]. Le sens du mot *uectigal* est selon eux déterminé par le contexte du passage et du discours dans son ensemble qui concerne la fiscalité sur la production agricole. Il ne doit donc pas être sorti de ce contexte, comme on l'a souvent fait dans la tradition historiographique, mais être compris *in agrorum uectigalium ratione*, c'est-à-dire par rapport à l'organisation des prélèvements sur la terre dans les différentes provinces. Parmi celles-ci, les *Hispani et plerique Poenorum* se distinguent à cause de la condition qui leur est faite en vertu du droit de la guerre, *quasi uictoriae praemium ac poena belli*[36] : la répression des vaincus est assortie de l'imposition d'un *uectigal certum* sur la production agraire dont nous ne connaissons pas le taux. Dans le même ordre d'idée, le mot *uectigal*, même accompagné de l'épithète *certum*, peut difficilement être interprété comme résultant du paiement d'un *stipendium* au sens d'une somme à caractère fixe. Il est beaucoup plus proche d'un prélèvement rationalisé (c'est-à-dire par exemple fondé sur l'établissement d'une liste de contribuables) sur la production agricole, et cela d'autant plus que l'on peut supposer une réorganisation agraire après la conquête (comme on le voit pour l'Afrique avec la loi agraire de 111 av. J.-C.).

34. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 76 ; pour les sens de *stipendiarium*, ÑACO DEL HOYO 2003, p. 50-56 (avec d'autres références) et FRANCE, sous presse.
35. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 76-77.
36. Sur cette conception, LO CASCIO 2000, p. 178, n. 5 et FRANCE 2005, p. 66.

Même si je partage certaines idées avec A. Aguilar Guillén et T. Ñaco del Hoyo, je pense que cette thèse n'est pas acceptable sur le fond, surtout parce que, si on la suit, on en vient à assimiler le *uectigal certum stipendiarium* à un impôt agraire de quotité, c'est-à-dire une sorte de dîme (dont les auteurs disent d'ailleurs eux-mêmes qu'ils ignorent le taux[37]), ce qui, à mon avis, revient précisément au contraire de ce que Cicéron décrit dans ce passage. Le raisonnement qu'ils développent repose sur deux arguments majeurs. On a vu que le premier invoque le contexte du passage ; je n'y reviens pas dans la mesure où je pense avoir montré dans la première partie de cet article que celui-ci concernait l'organisation des redevances provinciales dans son ensemble et pas seulement celles pesant sur les produits du sol. Le second croit trouver un appui dans l'évolution du vocabulaire fiscal à Rome en cette époque de la fin de la République. Il est vrai que ce vocabulaire connaît à ce moment-là une mutation allant dans le sens d'une spécialisation[38], toutefois le rapprochement suggéré par les deux auteurs entre l'expression *uectigal stipendiarium* chez Cicéron et la manière dont ils interprètent le *stipendium* du Haut-Empire ne tient pas. En effet, ils se réfèrent à des auteurs présentés comme des juristes[39], mais qui sont en fait des *agrimensores*, et s'il est exact que ces auteurs ne prennent en considération que le tribut foncier (*tributum soli*), c'est précisément parce que cet impôt est celui qui touche au statut et à la division des terres, c'est-à-dire ce qui constitue l'objet de leurs techniques et de leurs écrits. Ce n'est donc pas qu'ils assimilent spécifiquement le *stipendium* (ou *tributum*[40]) à un impôt foncier, mais plutôt que, en raison de leurs fonctions, ils ne s'intéressent qu'à l'aspect foncier de l'imposition. D'ailleurs, pour les juristes du Haut-Empire, comme pour l'administration impériale, le *tributum*, ou *stipendium* n'était pas défini comme un seul impôt assis sur une base foncière mais à travers une dualité *tributum soli* / *tributum capitis* composée de deux impôts, foncier et personnel, qui formaient le prélèvement provincial[41].

37. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 77.
38. Voir FRANCE, sous presse.
39. AGUILAR GUILLÉN & ÑACO DEL HOYO 1997, p. 76, citant GRELLE (1963, p. 18, n. 56) ; les *agrimensores* en question sont Frontin *De agrorum qualitate* 4.3-5.5 La [= Campbell 2000, p. 2-3] et Agennius Urbicus 62.17-63.13 La [= Campbell 2000, p. 20-21].
40. Sur l'articulation de ces deux termes, FRANCE 2006.
41. Outre les mentions du *tributum capitis* chez les juristes, *cf.* notamment Ulp. 2 *Cens.* (*Dig.* 50.15.3 pr.), on mettra en avant de nombreuses références du *Digeste* où le mot *tributum* est employé au pluriel pour désigner l'ensemble formé par les deux impôts : Ulp. 2 *Opin.* (*Dig.* 50.4.3.11) ; Modest. in Arcadius Charisius *Mun. Ciu.* (*Dig.* 50.4.18.26) ; Papin. 19 *Resp.* (*Dig.* 50.1.5.pr.-1) ; Paul. 2 *Cens.* (*Dig.* 50.15.8.5, rescrit d'Antonin le Pieux et 50.15.8.7, rescrits de Vespasien et Titus mentionnant les deux tributs séparément). En ce qui concerne les usages de l'administration impériale, la documentation est

Après ces réfutations, le moment est venu d'aborder la question sous un angle plus positif, en essayant de cerner la signification de l'expression *uectigal certum stipendiarium* et la réalité qu'elle recouvre. S'il y a une chose qui frappe à la lecture du paragraphe 12, c'est le déploiement par Cicéron de tout un registre à la fois lexical et syntaxique qui est celui de la définition et de la comparaison. Le substantif *uectigal* est qualifié par l'épithète *certum* ; ensuite, il est complété d'abord par une relative introduisant une autre épithète : *quod stipendiarium dicitur*, puis par une comparative : *quasi uictoriae praemium ac poena belli.* La recherche de précision est évidente, à travers un ensemble de termes et d'expressions choisis pour donner un sens très circonstancié au mot *uectigal*, alors que celui-ci est, dans son emploi habituel, plutôt vague et polysémique[42]. Il s'agit presque d'un vocabulaire technique, et il me semble que ce souci d'exactitude doit se comprendre par rapport aux autres systèmes fiscaux qui sont mentionnés dans les lignes qui suivent, c'est-à-dire ceux de l'Asie et de la Sicile qui reposent l'un et l'autre sur la perception d'une dîme. Si elle n'est pas explicitement mentionnée en ce qui concerne l'Asie (mais c'est bien d'elle dont il question à travers la *censoria locatio*), elle l'est en revanche au paragraphe suivant, pour la partie de la Sicile qui est concernée : *ager Siciliae ciuitatum decumanus est...* Le point important est d'abord l'épithète *certum* qui désigne quelque chose de fixe, régulier, déterminé à l'avance, notamment pour un prix, et aussi quelque chose de ferme, qui est certain d'être accompli[43]. De ce point de vue, l'opposition semble claire avec la dîme dont le produit prélevé sur la base d'une quotité est par définition variable. On ne connaît pas d'autre occurrence de l'expression *uectigal certum stipendiarium* et Cicéron semble bien l'avoir forgée pour l'occasion. Dans le discours sur la loi agraire, il évoque bien un *certissimum uectigal*, mais le rapprochement n'est pas possible car le contexte est celui de l'*ager publicus* dans les provinces, et le sens de l'expression insiste sur la sûreté et le caractère fructueux des domaines en question[44]. Dans notre passage, c'est plutôt le sens de ce qui est déterminé à l'avance qui s'impose, et je pense qu'il faut le comprendre sous la

essentiellement épigraphique, à travers des documents qui nous font connaître les titulatures de services et de fonctionnaires affectés à la gestion des affaires financières et fiscales ; ici le mot *tributum* est pratiquement toujours au pluriel, *cf.* par exemple *CIL* 8.1028 (*ILS* 1512, Carthage) : *dispensat[o]r a tributis* ; *CIL* 11.707 (*ILS* 2705 ; Bologne) : *exact(or) tribut(orum) ciuitat(um) Gall(iarum)* ; *CIL* 13.5092 (Avenches) : *exactor tributorum in Hel[u(etiis)].*

42. FRANCE sous presse.
43. *Thesaurus linguae latinae,* col. 899-900 ; *Oxford Latin Dictionary,* p. 304-305.
44. Cic. *Agr.* 2.50 : *Adiungit agros Bithyniae regios quibus nunc publicani fruuntur ; deinde Attalicos agros in Chersoneso, in Macedonia qui regis Philippi siue Persae fuerunt, qui item a censoribus locati sunt et certissimum uectigal.*

forme d'un prélèvement au montant forfaitaire fixé par Rome sur les communautés sujettes. On en connaît de nombreux exemples chez Cicéron, chez Tite- Live, et chez Suétone[45].

On peut définir un certain nombre d'autres propriétés attribuables au *uectigal certum stipendiarium*, en commençant par son caractère stipendiaire, qui ressort de l'épithète *stipendiarium*. Cicéron en donne lui-même la signification à travers la comparative *quasi uictoriae praemium ac poena belli* qui affirme clairement que ce *uectigal* a été imposé en vertu du droit du vainqueur. D'une manière générale, nous savons que le terme *stipendium* est fréquemment employé dans le contexte d'un rapport de sujétion lui-même souvent consécutif à une défaite militaire, et dans lequel l'infériorité d'une des deux parties est sanctionnée par le versement d'une indemnité. Le mot *stipendium* et l'adjectif *stipendiarius* ont par conséquent une connotation dépréciative qui apparaît bien dans nombre de passages de César et Tite-Live[46]. Cette connotation trouve aussi certainement une origine dans la situation de l'Italie après 167 avant J.-C. et la suspension du *tributum ciuium Romanorum*. En effet, Cl. Nicolet a bien montré que les Italiens continuèrent pour leur part à verser des contributions (*stipendia*) pour l'entretien des contingents qu'ils fournissaient à Rome, et que cette situation provoqua un ressentiment qui fut une des causes de la Guerre sociale[47]. Les autres caractéristiques du *uectigal certum stipendiarium* présentent un degré d'incertitude qui oblige à les évoquer sous forme de questions.

Première question : s'agissait-il de versements qui étaient effectués en nature ou en espèces ? D'une manière générale, entre la fin de la République et l'Empire, les

45. Cic. *Rab. Post.* 31 (impôt levé par Ptolémée pour payer une contribution à Gabinius) : *Addo illud etiam : qui tandem conuenit aut graui onere tributorum ad tantam pecuniam cogendam mille talentum accessionem esse factam aut in tanta mercede hominis... ;* Liv. 29.3.5 (contribution exigée des peuples espagnols pour payer la solde de l'armée) : *Hispaniae populis reddita pax ; stipendium eius anni duplex et frumentum sex mensum imperatum sagaque et togae exercitui, et obsides ab triginta ferme populis accepti ;* 29.15.9 (contribution et recensement romain imposés aux colonies rebelles) : *Stipendium praeterea iis coloniis in milia aeris asses singulos imperari exigique quotannis censumque in iis coloniis agi ex formula ab Romanis censoribus data - dari autem placere eandem quam populo Romano - deferrique Romam ab iuratis censoribus coloniarum priusquam magistratu abirent ;* Suet. *Iul.* 25.2 (contribution annuelle imposée par César aux Gaulois) : *eique* |$\overline{\text{CCCC}}$| *in singulos annos stipendii nomine imposuit.*

46. Par exemple Liv. 42.6.6 (excuses d'Antiochos pour payer le *stipendium* en retard) ; 42.50.2 (Persée est soumis à un *stipendium*) ; Caes. *Gal.* 1.44.2 (tribut imposé par les Germains aux Gaulois) ; 5.27.2 (tribut versé par les Eburons aux Atuatuques).

47. NICOLET 1978.

sources livrent des témoignages qui attestent la coexistence des deux situations[48], ce qui montre bien que ce problème appelle des réponses qui relèvent essentiellement des situations et des opportunités régionales, voire provinciales et locales, et qui dépendaient aussi des besoins de l'Etat romain[49]. Autre question : le paiement était-il régulier ou irrégulier ? A vrai dire, le contexte de la période va dans le sens d'un prélèvement régulier et certainement annuel. Si Cicéron ne le précise pas en ce qui concerne le *uectigal certum stipendiarium* qui est évoqué ici, on en connaît des attestations claires pour d'autres régions telles que la Macédoine ou la Gaule[50]. D'ailleurs, E. Lo Cascio a bien souligné que la doctrine de l'impôt provincial, telle qu'elle se forme à la fin de la République sur la base des concepts de la propriété / souveraineté du peuple romain et du *dominium in solo prouinciali*, fournit précisément la justification théorique d'une imposition perpétuelle[51]. Une dernière question enfin interroge les réalités qui se cachent derrière les dénominations *Hispanis, plerisque Poenorum*. Malgré la manière dont sont désignés ces ensembles, je ne pense pas qu'ils correspondent à des groupes ethniques ou géographiques. Il s'agit plutôt d'une définition politique et institutionnelle qui recouvre en fait les communautés locales, et d'abord les cités, car elles étaient, comme on sait, les interlocuteurs privilégiés de Rome, et notamment sur le plan fiscal. C'est sans doute la raison pour laquelle nous avons ici le pluriel *Hispanis, plerisque Poenorum*. C'est à chaque communauté individuellement qu'est imposée une contribution déterminée, à charge pour elle ensuite de l'établir, de l'asseoir et de la percevoir de manière relativement autonome et selon ses propres traditions fiscales. On a plusieurs témoignages de cet état de choses, mais je rappellerai seulement l'épisode des sanctions prises par le Sénat à l'encontre des colonies qui avaient refusé de fournir des soldats contre Hannibal. Elles furent soumises à un *stipendium*, et le Sénat décida d'y procéder au *census* selon la formule romaine ; cette mesure montre bien que les cités en question avaient auparavant leurs propres coutumes en ce qui concerne le recensement et l'assiette de l'impôt[52]. Cette situation vient encore renforcer l'argumentation contre la thèse évoquée plus haut, dans la première partie de cet article, selon laquelle le tableau fiscal du paragraphe 12

48. Bilan rapide dans DUNCAN JONES 1990, p. 188-193 ; présentation historiographique dans GENOVESE 1993, p. 236, n. 114 ; voir aussi VIRLOUVET 2003, p. 62 et n. 2.
49. Brève mise au point sur cette question dans CARRIÉ 2003, p. 185-186.
50. Macédoine : Liv. 45.30.1 ; Gaule : Suet. *Iul.* 25.2.
51. LO CASCIO 2000, p. 178-179.
52. Liv. 29.15.9 (204 av. J.-C). Un autre exemple, provincial celui-là, avec Cic. *Rab. Post.* 31 (contribution versée par les Egyptiens pour payer la somme de 10 000 talents promise par Ptolémée à Gabinius en 57 av. J.-C.). Textes cités note 45.

ne concernerait que l'impôt agraire. En effet, si chaque cité choisissait de recouvrer l'impôt dû à Rome sous la forme et sur l'assiette qu'elle souhaitait – foncière, réelle ou personnelle, de répartition ou de quotité – il est impossible de supposer qu'elles aient toutes recouru à une forme unique de taxation agraire.

Pour conclure, on peut dire que Cicéron donne dans ce passage un tableau didactique et synthétique, mais non exhaustif, du système fiscal provincial de Rome, dans le but de contextualiser la présentation particulière de la Sicile. Tel qu'il nous est parvenu, il présente un double intérêt pour l'historien de la fiscalité romaine : il se place avant les perturbations des guerres civiles et les réformes de César et d'Auguste ; il montre la coexistence de deux systèmes de recouvrement, celui de la *locatio censoria*, fondé sur l'affermage, et celui du *uectigal certum stipendiarium*, appuyé sur les communautés locales. Or, je pense que l'on peut, à titre d'hypothèse, voir dans ce dernier un prototype du futur impôt provincial tributaire généralisé sous le Haut-Empire, autant sur le plan théorique qu'en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement pratique. D'autre part, ce texte est aussi un témoignage de ce que la gestion des provinces est encadrée dans un ensemble de principes et de pratiques qui apparaissent déjà solidement établies et bien connues des décideurs romains. Dans ce sens, je serais enclin à y voir un témoignage de cette « rationalité impériale » dont on a décrit la formation à la fin de la République, et qui paraît ici en cours d'élaboration et de conceptualisation dans le domaine fiscal[53].

AGUILAR GUILLÉN A. et T. ÑACO DEL HOYO, « Fiscalidad romana y la aparición de la moneda iberica. Apuntes para una discusión. II. 195-171 A.C. : algunos textos polémicos », *Habis*, 28, 1997, p. 71-86.

CAMPBELL J. B., *The Writings of the Roman Land Surveyors : Introduction, Text, Translation and Commentary*, Londres, 2000.

CARRIÉ J.-M., « Aspects concrets de la vie monétaire en province », *RN*, 159, 2003, p. 175-203.

CHOUQUER G. et F. FAVORY, *L'arpentage romain. Histoire des textes. Droit. Techniques*, Paris, 2001.

DUNCAN-JONES R., *Structure and Scale in the Roman Economy*, Cambridge, 1990.

53. MOATTI 1988 et 1997, p. 13-14, voir aussi p. 67-74 et 126-129 ; NICOLET 1988, p. 271-313 ; PURCELL 1990 ; FRANCE sous presse.

FERRARY J.-L., *Philhellénisme et impérialisme : aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Rome, 1988.

FRANCE J., « La mise en place de l'impôt provincial sous le règne d'Auguste en Aquitaine et dans le nord de l'Hispanie : un bilan », dans *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux, Aquitania*, suppl. 13, Bordeaux, 2005, p. 65-93.

FRANCE J. « *Tributum* et *stipendium*. La politique fiscale de l'empereur romain », *RHD*, 84-1, janvier-mars 2006, p. 1-17.

FRANCE J., « Les catégories du vocabulaire fiscal dans le monde romain », dans J. Andreau et V. Chankowski (dir.), *Vocabulaire et expression de l'économie antique*, sous presse.

GENOVESE M., « Condizioni delle *civitates* della Sicilia ed asseti amministrativo-contributivi delle altre province nella prospettazione ciceroniana delle *Verrine* », *Iura*, 44, 1993, p. 171-243.

GRELLE F., Stipendium vel tributum. *L'imposizione fondiaria nelle dottrine giuridiche del II e III secolo*, Naples, 1963.

LO CASCIO E., « Le tecniche dell'amministrazione », dans A. Momigliano et A. Schiavone (dir.), *Storia di Roma*, 2.2, *L'impero mediterraneo, I principi e il mondo*, Turin, 1991, p. 119-191 repris (et augmenté) dans *Id.*, *Il* princeps *e il suo impero. Studi di storia amministrativa e finanziaria romana*, Bari, 2000, p. 13-79 [cité dans cette édition].

LO CASCIO E., « La struttura fiscale dell'impero romano », dans M. H. Crawford (éd.), *L'impero romano e le strutture economiche e sociali delle province* (*Bibliotheca di Athenaeum*, 4), Côme, 1986, p. 29-59, repris (et augmenté) dans *Id.*, *Il* princeps *e il suo impero. Studi di storia amministrativa e finanziaria romana*, Bari, 2000, p. 177-203 [cité dans cette édition].

MARQUARDT J., *De l'organisation financière chez les Romains* (*Manuel des Antiquités romaines*, 10), trad. fr., Paris, 1888.

MOATTI Cl., « Tradition et raison chez Cicéron : l'émergence de la rationalité politique à la fin de la République romaine », *MEFRA*, 100-1, 1988, p. 385-430.

MOATTI Cl., *Archives et partage de la terre dans le monde romain (II^e siècle avant – I^er siècle après J.-C.)*, CEFR, 173, Rome, 1993.

MOATTI Cl., *La raison de Rome : naissance de l'esprit critique à la fin de la République (II^e-I^er siècle avant J.-C.)*, Paris, 1997.

MOMMSEN Th., *Le droit public romain* (*Manuel des Antiquités romaines*, 6.2), trad. fr., Paris, 1889.

ÑACO DEL HOYO T., Vectigal incertum. *Economia di guerra y fiscalidad republicana en el Occidente romano. Su impacto historico en el territorio (218-133)*, Saragosse, 2003.

NICOLET Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 1, *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1977.

NICOLET Cl., « Le *stipendium* des alliés italiens avant la guerre sociale », *PBSR*, 46, 1978, p. 1-11.

NICOLET Cl., *Rendre à César. Economie et société dans la Rome antique*, Paris, 1988.

NICOLET Cl., « *Frumentum mancipale* : en Sicile et ailleurs », dans A. Giovannini (éd.), *Nourrir la plèbe*, Bâle-Cassel, 1991, p. 119-141, repris dans *Id.*, *Censeurs et publicains. Economie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris, 2000, p. 230-245 [cité dans cette édition].

NICOLET Cl, « Dîmes de Sicile, d'Asie et d'ailleurs », dans *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire*, Naples - Rome, CCJB 11/CEFR 196, Rome, 1994, p. 215-229, repris dans *Id.*, *Censeurs et publicains. Economie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris, 2000, p. 277-293 [cité dans cette édition].

ORESTANO R., *Il « problema delle persone giuridiche » in diritto romano*, 1, Turin, 1968.

PURCELL N., « Maps, Lists, Money, Order and Power », *JRS*, 80, 1990, p. 178-182.

SERENI E., *Comunità rurali nell'Italia antica*, Rome, 1955.

VIRLOUVET C., « L'approvisionnement de Rome en denrées alimentaires de la République au Haut-Empire », dans Br. Marin et C. Virlouvet (dir.), *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité - Temps modernes*, Paris, 2003, p. 61-82.

TROISIÈME PARTIE

CITÉS, PROVINCIAUX ET ROMAINS DE SICILE

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 187-203

AN ARCHAEOLOGIST'S PERSPECTIVE ON THE *LEX HIERONICA*

Malcolm BELL, III
University of Virginia

Three buildings at Morgantina may have had some connection with the *lex Hieronica*[1]. They consist of two large granaries and a peristyle building designated as the Public Office. All are situated in the city's *agora* and so must be public in function. The two granaries should be viewed in light of the tithe of cereal production demanded by the Hieronian tax law and the consequent need to store the grain, either before it was transported to the coast (or, earlier, to Syracuse), or for local use : and I have argued that the peristyle building served both as public bank and civic office for the maintenance of the extensive *litterae publicae* required by the law[2]. All three structures belong to the time of Hieron II of Syracuse and, at least as regards the Public Office, the building appears to have continued to serve its original functions under Rome, probably down to the era of Verres and even a bit later[3].

1. I express my warm thanks to Sylvie Pittia both for the invitation to participate in the colloquium and for generously offered assistance, as well to Julien Dubouloz for helpful suggestions. I am also deeply indebted to Jean Andreau for the invitation to visit the Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales during the month of May, 2006.

2. The buildings at Morgantina are discussed by BELL 2004 and BELL in PRAG (dir.), forthcoming ; the Public Office will be described in a future volume of *Morgantina Studies* on the civic architecture of the *agora*. For the granaries, DEUSSEN 1994.

3. The replacement of the locally administered tithing system mandated by the *lex Hieronica* with direct taxation evidently occurred in the 3rd quarter of the Ist cent. BC ; CARCOPINO 1914, p. 278-290 ; PINZONE 1999c ; WILSON 1990, p. 35-45. As a consequence there were changes in the status of public buildings that had served the former system ; in the last phase of its existence at the turn of the eras the Public Office at Morgantina was occupied as a private dwelling.

Although similar contemporary structures have not been excavated elsewhere in eastern Sicily, it must be said that the public sectors of the cities within the Syracusan kingdom are little known[4]. Given the architectural form, date and location of the buildings at Morgantina, the simplest explanation of their function is that they were intended to serve the ends of the Hieronian tax law[5]. It can, in fact, be argued that the three buildings were actually necessary to the proper functioning of the law at the local level and that they should be taken as typical of the sort of buildings that it brought into being.

Archaeological evidence should therefore be taken into account in any attempt to interpret the actual procedures of the *lex Hieronica*. As our only written source for the tax law, the *Verrines* are richly informative, but they do not offer us an objective description of the law's workings, often raising more questions than they answer. This is particularly true of Cicero's references to the administration of tithe-collecting. Here archaeology is helpful, but there are still some very large gaps in our knowledge of the procedures, both in the time of Verres and earlier. The present paper begins in the relative comfort of Cicero's documentation, ending in the chilly uncertainty of speculation.

Because the Public Office began life in a Greek city and survived into the Roman period, it demonstrates how a Greek civic structure with a specific institutional purpose was adapted to the new order. Like the Public Office, the Greek text of the tax law originated in the third century and a good part of it is likely to have survived, with the necessary adjustments called for by Rome[6]. The procedures of the

4. The royal granaries at Syracuse are mentioned by Liv. 24.21.11-12 (for possibly analogous granaries at Alexandria, HUNT – EDGAR 1934, 2, no. 365, *P. Hib.* 98, l. 6-21 : [σιτώνιον ?] βασιλικόν). The *bouleuterion* of Akrai probably is located on the city's *agora*, the boundaries of which, however, are not known, *cf.* BERNABÒ BREA 1955, p. 26 ; for a plan indicating the general location of the *agora* at Akrai, MERTENS 2006, p. 76, fig. 94. For Heloros, MERTENS 2006, p. 77, fig. 95. For architectural parallels outside the kingdom of Syracuse, BELL in PRAG (dir.), forthcoming. The granary at Entella was presumably public in function but its relation to public space is not clear, *cf.* PARRA 1995, p. 9-37.

5. On Morgantina's status within the kingdom, subject to the tax law, BELL 1999, p. 258, n. 5 and BELL in PRAG (dir.), forthcoming.

6. The best account of the original law remains that of Carcopino (1914, p. 1-75) ; see also BERVE 1957, p. 51-55 ; p. 66-69 ; PINZONE 1999a. On the extension of the law to the entire island, FERRARY 1988, p. 20, n. 58 (210 BC) ; PINZONE 1999a, p. 29-35 ; 1999b (227 BC). If the law of Hieron was adopted by Flaminius in 227 for the *prouincia*, as Pinzone (1999b, p. 29) notes, when Hieron was still living, one wonders if it may not have been derived from the king's book on agriculture, which was presumably available by then (*cf.* n. 7). For more pessimistic views of the extent to which the third-century tax law survived in the *lex Hieronica*, FINLEY 1968, p. 122-123 ; MANGANARO 2005, p. 148.

tithe, the titles of officials, the different units of measure, both of volume and land area and the necessity of record-keeping must have continued in use as features of a living document still expressed in Greek[7].

It is, in fact, very probable that Cicero dealt constantly with Greek documents, both in Syracuse and the other cities that he visited. Such would have been the *litterae publicae* that provided him with evidence for his charges against Verres[8]. Although for the most part he makes little reference to his use of Greek, occasionally he alludes to the need to know the common language. One of the mentioned *decumani* was the *interpres* Aulus Valentius, who won the contract for the impoverished island of Lipara[9]. Cicero himself persuasively addressed the Syracusan βουλή in Greek, earning the reproof of the new praetor Metellus for an act that was considered politically and culturally inappropriate[10].

Cicero's account of the tax law in the *De frumento* raises several interpretive problems that may be related to the historical and archaeological questions of the function of the public buildings at Morgantina. One of these concerns the official whom Cicero calls the *magistratus Siculus* and who can be considered as a possible occupant of buildings like the Public Office.

> *Ver.* 3.34 : *Edixit (Verres) ut, quod decumanus edidisset sibi dare oportere, id ab aratore magistratus Siculus exigeret* (....). *Si iudicio uis a me exigere, remoue Siculum magistratum : si hanc uim adhibes, quid opus est iudicio ?*[11]
>
> *Ver.* 3.117 : *Atqui tum neque iudicium de modo iugerum dabatur, neque erat Artemidorus Cornelius recuperator, neque ab aratore magistratus Siculus tantum exigebat quantum decumanus ediderat....*[12]

7. Cicero thus uses the standard Greek measure μέδιμνος, while translating the ἑκτεύς (one sixth μέδιμνος) into *modius*, the Latin equivalent. It seems possible that at least some of the text of the tax law, or even much of it, was derived from Hieron's work on agriculture that we know of from Var. *R.* 1.8 ; this seems the simplest explanation for the king's authorship of both book and law. On the continued use of Greek in the public sphere, WILSON 1990, p. 29-30.
8. *Inter alia, Ver.* 3.120 ; 3.122, *cf.* ANDREAU in PRAG (dir.), forthcoming. In the public records of the cities, presumably on papyrus, Cicero had access to an extraordinary amount of statistical information.
9. *Ver.* 3.84.
10. *Ver.* 4.147.
11. « (Verres) decreed that the Sicilian magistrate should exact from the farmer whatever amount the tithe-collector declared should be given to him (...). If you want to make me go to court, set aside the Sicilian magistrate : if you employ such compulsion, what need is there for the court ? »
12. « And yet then there were no prosecutions about the number of *iugera*, nor was Artemidorus Cornelius a claims-court judge, nor did the Sicilian magistrate exact from the farmer just as much as the tithe-collector dictated ».

These two passages from the *De frumento* have been taken to show that a local official in each of the tithe-paying cities served as an arbiter between the farmers and the *decumanus* and that Verres distorted this role by requiring the official in question to force the farmer to accept the *decumanus*' demands[13]. This was the view of Carcopino, who also proposed that the term *magistratus Siculus* refers to a local official who bore different titles in the various cities subject to the tithe[14]. Carcopino's view has been widely accepted[15].

It can be argued that Cicero mentions the same official elsewhere in the *De frumento*, but without the identifying adjective *Siculus*. Such an interpretation is supported by the lack of consistency in the manuscript tradition concerning the number of the noun *magistratus*. In Peterson's text of the *De frumento* there are thus several references to plural *magistratus*, where there are also manuscript readings supporting the singular :

> *Ver.* 2.162 : *(Metellus) euocat ad se Centuripinorum magistratus et decem primos*[16].
> Centuripinorum magistratus : Centuripinum magistratum *codd. praeter C O (PETERSON 1917)*[17].
>
> *Ver.* 3.105 : *Memoria tenetis* (...) *Apronium* (...) *uocasse ad se magistratus, imperasse ut in foro sibi medio lecti sternerentur*[18].
> magistratus : magistratum *P rell. (PETERSON 1917) ; P q r (KLOTZ 1923).*
>
> *Ver.* 3.120 : *Id adeo sciri facillime potest ex litteris publicis ciuitatum, propterea quod lege Hieronica numerus aratorum quotannis apud magistratus publice subscribitur*[19].
> magistratus *codd. (PETERSON 1917)* : magistratum *Laur. Lag.* 14 *O (ORELLI - BAITER - HALM 1854).*

In passages *Ver.* 2.162, 3.105 and 3.120, the singular form appears in manuscripts belonging to the so-called Italian family of *Verrines* texts (*P, q, r, rell.*),

13. CARCOPINO 1914, p. 34, « conciliateur et ... arbitre ».
14. CARCOPINO 1914, p. 33 and p. 68-69.
15. SCHENK VON STAUFFENBERG 1933, p. 67 ; BERVE 1959, p. 53-54, n. 30 ; PRITCHARD 1970, p. 361 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 147.
16. « (Metellus) summons the magistrates [magistrate ?] and ten leading men of Centuripae ».
17. *Cf.* Centuripinum magistratum, also in LOPEZ 1993, *ad loc.*, following DE LA VILLE DE MIRMONT 1923, *ad loc.*
18. « You recall that (...) Apronius (...) summoned to himself the magistrates [magistrate ?], ordering that dining couches be spread out for him in the center of the forum ».
19. « Indeed this can easily be known from the public records of the cities, because, according to the *lex Hieronica*, the number of farmers is registered annually before the magistrates [magistrate ?] ».

whereas the northern family, represented for the *De frumento* by *Laur.* 42 (*Conv. soppr.* 79), uses the plural[20]. While *Laur.* 42 is considered a more reliable manuscript source for *Verrines* 2 and 3, a judgement influenced by external historical and archaeological evidence might incline us to look more favorably on the readings in the Italian family. In *Ver.* 3.34 and 3.117, Cicero is obviously referring to a single official when he mentions the *magistratus Siculus* and I suggest that the other three references should be read in the singular and that they designate the same figure[21]. The passages *Ver.* 3.105 and 3.120, moreover, both concern an official associated with the functioning of the tax law, not other civic matters. Most important is passage *Ver.* 3.120, which with singular *magistratus* tells us that the total number of farmers in each city was recorded annually by one official. Now, it seems likely that information on the total number of farmers in a χώρα or territory would regularly be available in the office that handled the *subscriptio aratorum*, a document consisting of the names of all the farmers who were actually planting their fields in a given year and who were obligated to declare themselves[22]. The *numerus aratorum* of *Ver.* 3.120 is merely the total of all the names in the *subscriptio* ; with access to the records it would have been easy for Cicero to count them (if indeed he needed to : the office of the *magistratus* may have regularly done this). It is also reasonable to assume that the same official would have used the occasion of the *subscriptio* to record the quantity of grain sown by each farmer, the so-called *professio sationum*[23]. All of this information was essential to the functioning of the law. Instead of assuming that it was handed over to two or more city magistrates, as is suggested by

20. *C* = *Cluniacensis* 498 ; *O* = *Laurentianus* Lagomarsini 42 (*Conv. soppr.* 79 ; *olim* Badia 2 618) ; *P* = *Parisinus lat.* 7 776 ; *q* = *Laurentianus Pluteus* 48.29 ; *r* = *Londinensis Harleianus* 2 687. On the two groups of mss. of the *Verrines*, REYNOLDS 1983, p. 71.

21. At *Ver.* 3.70 : *Quantum Apronius edidisset deberi, tantum ex edicto dandum erat. Etiamne si plus edidisset quam quantum natum esset ? Etiam, quando magistratus ex istius edicto exigere debebant*, the plural *magistratus* refers generically to the individual magistrates who must enforce Verres' edict in the cities ; at *Ver.* 3.68, the magistrate/s (number uncertain with the nominative) and five leading men of Agyrium are summoned to Syracuse. The plural at *Ver.* 3.70 does not in my view refer to the delegation from Agyrium, but rather to the general circumstances created by Verres' edict as described earlier at *Ver.* 3.25.

22. Carcopino (1914, p. 68) assumes without comment that the *magistratus Siculus* conducted the *subscriptio*, *cf.* also BERVE 1959, p. 53.

23. In another setting I hope to address the question of the *professio sationum* and the *professio iugerum*. Cicero states (*Ver.* 3.38-39) that the latter declaration is an innovation in Verres' edict. This seems reasonable to me ; before Verres, estimates of the potential harvest would have been based entirely on the amount of seed-grain sown, not the extent of the area under cultivation, a matter of more concern in the late Republic. For a different view, CARCOPINO 1914, p. 6-12.

the usual reading of 3.120, I would prefer to argue that the receiving official was the figure whom Cicero calls the *magistratus Siculus :* that is, the local representative of the Hieronian tax authority and later of the Roman *res frumentaria.*

The reference at *Ver.* 3.105 is not so significant, only telling us that it was Apronius' custom to summon an official when he and his retinue arrived in town to collect the tithe. Both the singular noun and the narrative context would appear to imply the involvement of the same official : as *decumanus* Apronius would normally have dealt with this figure and consequently his actions are comprehensible, even if carried out with characteristic presumption[24].

We have, then, several possible references to an official whose implied duties would have been considerably greater than those of a « conciliateur et arbitre » between *arator* and *decumanus.* They will have included the annual recording of the names of the farmers who had planted grain, the amount in μεδίμνοι sown by each and, added after the harvest, the amounts of the tithe paid by each. It would be reasonable, I think, to imagine a register with three columns, one each for names, the number of μεδίμνοι sown and the eventual tithes. These would then have constituted the essential *litterae publicae* consulted by Cicero when he provides the real statistics for the two- or three-year decline in the number of farmers in the territories of Leontini, Mutyca, Herbita and Agyrium[25]. This information was obviously essential to the operation of the tax law and the cited passages suggest that it was collected by the official whom Cicero calls the *magistratus Siculus.*

With the information gained from the *litterae publicae* in hand, it was possible for a *decumanus* (or for Cicero) to calculate quickly and easily the ratio of sown to harvested grain in a given territory and with such records going back several years a picture of the relative fertility of that territory, over time could be formed. It seems likely that a synthesis of this information for each χώρα was taken to Syracuse at the time of the auctioning of the tithes – presumably in the mid-spring, when the year's crop of wheat and barley was maturing and when the winter and early spring weather had given evidence of the eventual size of the harvest[26]. The names of the individual farmers would not have been needed at the auction, just the total number

24. In *Ver.* 2.162, the singular *magistratus* would shed no light on the nature of the position, merely indicating that the *magistratus Siculus* was one of the local officials at Centuripae who were summoned to Syracuse by the praetor.

25. *Ver.* 3.120 ; CARCOPINO 1914, p. 281

26. *Ver.* 3.14 ; 3.149, on the auction at Syracuse. On estimating the size of the harvest while the grain was still standing, BINGEN 1970, p. 38.

of μεδίμνοι that had been sown in that year in each city's territory, along with the overall figures of the amounts sown and the total tithes for each of several previous years. Such information on the productivity of each χώρα over time would have been necessary in order for the bidders on the year's tithes to make reasonable offers.

If, as I have suggested, these records were collected and maintained in each of the tax-paying cities by the official whom Cicero calls the *magistratus Siculus*, then it seems likely that it was he who also provided the required information at the auction of the tithes, where he will have represented his city and territory. By first collecting the data at home and then making it available at the auction in Syracuse, the *magistratus Siculus* can thus be seen to have played an essential role in the operation of the law. It is he, then, whom I would like to place in the Public Office on the *agora* at Morgantina and it is there, in this hypothesis, that the *litterae publicae* were kept. As the chief representative of the *res frumentaria* in the cities, this official must have had considerable local importance[27]. The question of a singular or plural *magistratus* at *Ver.* 3.120 is thus important for our understanding of the operation of the *lex Hieronica.*

If this reading of the function of the *magistratus Siculus* can be considered, we should also ask whether anything can be said about the Greek title of the office both before and after the Roman conquest. The two words used by Cicero raise separate questions. First the noun : was there a specific name for the office that Cicero translated (or simplified) for his senatorial audience with the rather generic term *magistratus* ? There has been no agreement about this. As Carcopino demonstrated in his discussion of earlier proposals, the various civic titles that occur in Hellenistic Sicilian inscriptions are not applicable[28]. Although the French scholar concluded that this was a civic office for which the specific designation varied according to local custom, it must be said that the Sicilian epigraphical record has not yet produced such local titles.

27. The exterior door of the Public Office was intentionally offset by 1.30 m., apparently in order for it to lie precisely behind the βῆμα of the ἐκκλησιαστήριον. This axial relationship may be read as a symbolic indication of the priority of royal over local authority, *cf.* BELL 2004, p. 140, fig. 3.

28. CARCOPINO 1914, p. 27-33. At Akrai the positions of ἀγορανόμος, τριακάδαρχος and ὑπογραφεύς are civic in nature and plural ; civic are also the single positions of γραμματεύς, ὑπηρέτας (*LSJ* « assistant, petty officer ») and φραδατήρ (*LSJ* « notary ») ; on these, *IG* 14.209 ; 14.211 ; 14.212 and BERNABÒ BREA 1955, p. 156-157. At Tauromenion the position of ἀγέρτας (*LSJ* « collector of dues ») occurs in a context that appears to be civic, *IG* 14.423, col. 2, l. 35. At Entella and Nakone the magistrates named in the bronze tablets are all civic ; for these, PORCIANI 2001.

Nothing insists, however, that the position was purely civic — a view that has shaped most previous attempts to identify the Greek title of the office[29]. Indeed, given the major role the official appears to have played in collecting the tithes owed the central authority, an association with the tax administration seems more likely. Such a view was considered by Rostovtzeff in 1910[30]. The Greek title of the position may then have been something like οἰκονόμος, which appears as a designation for royal fiscal administrators in Egypt and elsewhere in the third and second centuries[31]. In the « Revenue Laws » of Ptolemy II the οἰκονόμος acts as an intermediary between the tax farmer and the cultivator, with the responsibility of making certain that taxes are paid[32]. Important in this regard is *P. Tebt.* 703, where the διοικητής or chief royal financial officer (« finance minister ») describes the duties of an unnamed οἰκονόμος ; in addition to various rural inspections, this administrator has the responsibility of requiring the tax-farmer to make payments into the royal treasury[33]. In third-century Sicily the title οἰκονόμος would fit a similar administrative position that presumably was appointive.

As for *Siculus*, rather than forming part of an actual title, the adjective may merely emphasize the non-Roman nature of the position. This is its significance in the *De signis*, where, in his account of an inappropriate Roman intervention in a local Greek political body, Cicero refers to the presiding officer (presumably the προστάτας) of the Syracusan βουλή as a *magistratus Siculus* (4.146)[34]. Thus in the *De frumento* Cicero's use of the same expression must denote nothing more than « Sicilian official ».

If these representatives of the tax administration carried out the same duties in the various cities of the kingdom and later of the *prouincia*, it seems likely to this writer that they would have borne a uniform title, both in the time of Hieron II and under Rome ; the juridical relationship of the various subject cities to the central

29. Carcopino (1914, p. 6-12) and Berve (1959, p. 53-54) argued that the position of the *magistratus Siculus* in the cities is civic and not royal. The question is not easily answered because of the lack of evidence about the internal political structure of the Hieronian kingdom.

30. ROSTOVTZEFF 1910, p. 235. The objections raised by BERVE 1959, p. 54, n. 30 — that the lists of farmers and acreage in the *subscriptio* and *professio* were local documents and that the *magistratus Siculus* was not a royal title — are not decisive. The former were tax records that could have been collected by a fiscal administrator and the latter was more likely intended by Cicero merely to identify a particular category of officials as non-Roman.

31. ROSTOVTZEFF 1941, 1, p. 338-339 and p. 344.

32. *P. Rev. Laws* 3.3 ; 5.6 ; 27 ; 28 *etc.*

33. *P. Tebt.* 703, l. 120-130, in HUNT - EDGAR 1934, 2, no. 204 (3rd cent.).

34. BALDÒ 2004, p. 208, 564.

authority was presumably the same[35]. Indeed there can hardly be reason to doubt that the *res frumentaria* formed a coherent administrative entity ; what we know of the *lex Hieronica* from Cicero certainly indicates the existence of a rationally devised tax structure[36]. Yet unfortunately our knowledge of the operation of the Hieronian system is so slight that little can be said about the nature of the financial administration. The adoption of a uniform coinage throughout the kingdom implies both a carefully considered economic policy and the cooperation of the cities subject to the law, in at least some of which the local coinage was replaced by the royal issues[37]. Local agencies of the central administration are also likely to have existed ; the presumed bank at Morgantina may be one of these[38]. A royal tax administration in some way analogous to the Ptolemaic institution seems probable, although it is undocumented[39]. The extraordinary Egyptian papyrus record is, of course, totally missing in Sicily.

One of the fundamental differences between the political structure of Egypt and the Hieronian kingdom lies in the privileged role of the Sicilian cities, which continued to exert local autonomy after the Roman conquest[40]. We might therefore

35. *Contra* CARCOPINO 1914, p. 33 and p. 68-69. In addition to Syracuse, the Hieronian cities after 262 were the six listed by D.S. 23.4 : with the exception of the first, all coastal, Akrai, Heloros, Neaiton, Megara, Leontini and Tauromenion. In the grain-growing μεσόγεια, probably Hieronian were Echetla, Menai, Morgantina, Assoros, Agyrion and Herbessos ; and to the south, Mutyka, Hybla and Euboia. On the boundaries of the Hieronian kingdom, SCHENK VON STAUFFENBERG 1933, p. 45-46 ; KARLSSON 1993, p. 41-45. In the Hieronian era Tauromenion, which coined, may have had a different status within the kingdom, *cf.* DE SENSI SESTITO 1977, p. 113-116. Diodoros' list of cities does not provide the kingdom with a clear western frontier. The site of Herbessos has now been identified as Montagna di Marzo, southwest of Morgantina (MANGANARO 1999a, p. 7-19). From an episode in the Second Punic War (Liv. 24.30), it has been asserted by some that Herbessos formed part of the kingdom of Hieron (BERVE 1959, p. 37-38 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 116 ; MARINO 1988, p. 19, n. 42), by Manganaro (1999a, p. 16) only that it was a member of the Sikeliote κοινόν. If the cities of the κοινόν had been all subject to Hieron, as is suggested here, the location of Herbessos at Montagna di Marzo would give a clear indication of the very extensive land area of the kingdom.

36. *Ver.* 3.20 ; CARCOPINO 1914, p. 43-44. Polybios praises Hieron for his εὐβουλία, 1. 16.11.

37. CACCAMO CALTABIANO – CARROCCIO – OTERI 1995, p. 256-258 ; CACCAMO CALTABIANO – CARROCCIO – OTERI 1997.

38. BELL 2004.

39. On Ptolemaic taxation, ROSTOVTZEFF 1941, 1, p. 316 ; p. 334-338 ; p. 344-346 and p. 1392 ; THOMPSON 1997.

40. Carcopino (1914, p. 64-70) argues instead that the Hieronian law was adopted after 262, derived directly from the Ptolemaic *Revenue Laws* of 264/263. The role of the cities is described by Ferrary (1988, p. 5-22).

consider the possible role in the administration of the *lex Hieronica* of a slightly better known institution, the *commune Siciliae*, which consisted in some way of a league of cities[41]. The Latin designation is known through the inscription that Cicero saw, presumably in Greek, on the base of Verres' gilt bronze equestrian sculptures in Rome and that he gives us as *a communi Siciliae datae*[42]. Although the *commune Siciliae* is not mentioned anywhere else, not by Cicero or any other writer, it is unlikely to have been invented by Verres for his own purposes. In Greek it is assumed to have been a κοινόν[43].

Several scholars have also found other hints in the *Verrines* indicating the existence of a common assembly of Sicilian cities. Clara Berrendonner argues in this volume that the *commune* was the vehicle for financing such dedications as the bronze equestrian sculptures in Rome seen by Cicero and that it must have had a treasury into which the cities contributed according to their size or means[44]. It has also been thought that such a league-like group was responsible for both the initial invitation to Cicero to undertake his investigation of Verres and the presence of Sicilian representatives at the eventual trial[45]. Most relevant for the administration of the *lex Hieronica* is the proposal of Elizabeth Deniaux, who argued in 1994 that the *commune Siciliae* made a gift of grain to Rome in 69 B.C., to honor Cicero during his aedileship[46]. If the *commune Siciliae* indeed had common resources of grain, we are that much closer to the world of public granaries like those at Morgantina and Syracuse and to the collection of tithes[47]. Yet Greek confederations did not normally collect taxes that were not intended for their own purposes. It is quite uncertain whether the *commune Siciliae* could have played a role in the administration of the *res frumentaria* in the cities, or whether the officials whom Cicero calls *magistratus Siculi* could have been its agents[48].

41. LARSEN 1955, p. 128-129, n. 2. On the presumed κοινόν, GOLDSBERRY 1973, p. 152-158 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 116-123.
42. *Ver.* 2.145 ; 2.150 ; 2.154.
43. LARSEN 1955, p. 126.
44. *Cf.* BERRENDONNER in this volume, p. 215-217 and 220-222. On the Syracusan contribution for the equestrian sculptures, *Ver.* 2.145 : *Pro parte in commune Siciliae* (...) *contulerunt.*
45. *Inter alia Ver.* 2.10 ; 2.156-157 ; DENIAUX 1994, p. 249.
46. DENIAUX 1994, p. 249-250.
47. The cities of the Thessalian κοινόν sent *ca.* 80 000 μεδίμνοι of grain to Rome *ca.* 150 BC, evidently despatched from local civic granaries ; on the inscription recording this event, GARNSEY – GALLANT – RATHBONE 1984, p. 36-37 and p. 39-42.
48. LARSEN 1968, p. 233.

The *commune Siciliae* of the first century has been thought to be heir to an older Greek κοινόν, the existence of which is, however, even less certain than that of the *commune*[49]. It has thus been suggested that the rare series of silver and gold coins bearing the legend ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ were issued by such a κοινόν. Found almost all at Morgantina, the coins « of the Sikeliotes » have been dated at various times in the second half of the third century[50]. On the evidence of the excavated coins, there can be no doubt that these issues were minted in the last years of the Second Punic War in Sicily, before the fall of Morgantina in 211[51]. The league may have been called something like τὸ κοινὸν τῶν Σικελιωτᾶν. The coins « of the Sikeliotes » have apparently been found only in central Sicily, suggesting that the issuing league existed in the μεσόγεια after the fall of Syracuse in 212. At that time it may have consisted of the still independent western cities of the Hieronian kingdom. If this league was the ancestor of the *commune Siciliae*, the modifying ethnic genitive must have been replaced after the Roman conquest by the partitive, substituting for the reference to people one for place[52].

Could the league implied by the coins « of the Sikeliotes » have existed even earlier, playing some role in the administration of the tax law ? While there is no firm evidence for such a κοινόν during the long reign of Hieron II, the cities subject to the tithe maintained considerable individual autonomy, no doubt in part because of the instrumental role they had played in Hieron's consolidation of power. In Polybios' account, the Syracusan army chose Hieron as one of two archons at an otherwise unknown place called Mergane, in about the year 275[53]. After returning to Syracuse and governing successfully with sole authority, Hieron led an army of σύμμαχοι to a notable victory over the Mamertines at the Longanos river, probably

49. Manganaro (1965 and 2005) has rejected his earlier reading of the Syracusan inscription *IG* 14.7 as referring to the Sikeliote κοινόν.

50. SJÖQVIST 1960 ; MANGANARO 1981-82, p. 48-50 ; BUTTREY – ERIM – GROVES – HOLLOWAY 1989, p. 31-34.

51. On the dating to 212-211, BELL 2000, p. 249-250. The coins surely indicate that Morgantina was a member of the Sikeliote κοινόν.

52. *Cf. IG* 22.3358, τὸ κοινὸν τῆς Ἀχαίας (first century CE).

53. Plb. 1.8.3. De Sanctis (1967, p. 91, n. 6) proposed that Mergane be corrected to Morgantina, on the assumption that the Syracusan army was deployed against the Mamertines. Others have suggested Megara, as BERVE 1959, p. 9 (Megara or Morgantina) ; MANNI 1981, p. 203. The historical circumstances noted by Polybios (discord between citizens within the city and the army outside at « Mergane ») would seem to favor nearby Megara. If the more distant Morgantina had been instead the point of departure for Hieron's long career (as it had been earlier for Agathokles, D.S. 19.6.2-3 ; Just. *Epit.* 22.2.1), then light might be thrown on one of the reasons for the city's notable third-century prosperity.

(though not certainly) in 269 ; and after that event he was named βασιλεύς by the Syracusans and the σύμμαχοι[54]. Although Polybios treats these events very briefly, it certainly appears that the cities acted voluntarily. The number of allied cities at this time was considerable, their territories encompassing most of central, northern and eastern Sicily. That the Syracusan σύμμαχοι continued to play a prominent role, though in reduced numbers, is indicated by the reference to them in Rome's treaty with Carthage in 241[55]. Later it seems likely that they retained control of their territories ; the *lex Hieronica* implies this and at Morgantina the presence of both ἐκκλησιαστήριον and βουλευτήριον of Hieronian date indicates some local autonomy[56]. Polybios' use of the term σύμμαχοι legitimizes consideration of a military συμμαχία and the early existence of a political κοινόν must remain hypothetical[57]. Yet the transformation of a military alliance into a political confederacy is conceivable, perhaps even implied by the instrumental role of the cities in naming Hieron king.

Although the precise role of the cities in the administration of the *lex Hieronica* remains uncertain, we may nonetheless ask whether the law in its original form could have been devised in this early period, when Hieron was supported by a substantial number σύμμαχοι[58]. The tax law must have established the formal relationship between the cities and the king, whatever the date of its adoption. Hieron's several campaigns between 275 and 262 appear to have been intended to free the allied cities from the constant danger of Carthaginian and especially Mamertine incursions[59]. It must have seemed essential to restore security and productivity to the countryside. While Hieron's military campaigns undoubtedly required a reliable source of income, there were also years of peace when other expenses can easily be imagined ; these would include defensive fortifications in the allied cities, the establishment of a unified coinage and the construction of

54. BERVE 1959, p. 14-15 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 223-232.

55. Plb. 1.62.8.

56. Both buildings are securely dated to the Hieronian era, *cf.* BELL 1988, p. 388 and *Morgantina Studies*, forthcoming. The *bouleuterion* at Akrai is probably contemporary, *cf.* BERNABÒ BREA 1955, p. 39-40. The semi-autonomous status of the « subject cities » has often been noted, *cf.* SCHENK VON STAUFFENBERG 1933, p. 74-83 ; BERVE 1959, p. 50-59 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 117-125.

57. KARLSSON 1993.

58. It is usually assumed that the *lex Hieronica* and all it implies about financial administration belong to the period after 262, *cf.* CARCOPINO 1914, p. 65-66 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 158, n. 120. As De Sensi Sestito (1977, p. 156-158 ; see also PINZONE 1999a, p. 2-3) has noted, there is no compelling reason to derive the *lex Hieronica* from the « Revenue Laws » of Ptolemy II Philadelphos, dated *ca.* 263.

59. ROUSSEL 1970, p. 67-76 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 44-95.

granaries[60]. This was, in effect, the general program that the Syracusan poet Theokritos urgently pressed on Hieron in *Idyll* 16, *The Graces*, an important document for this period composed not long after 275[61].

> ἐχθροὺς ἐκ νάσοιο κακαὶ πέμψειαν ἀνάγκαι
> Σαρδόνιον κατὰ κῦμα φίλων μόρον ἀγγέλλοντας
> τέκνοις ἠδ' ἀλόχοισιν, ἀριθμητοὺς ἀπὸ πολλῶν.
> ἄστεα δὲ προτέροισι πάλιν ναίοιτο πολίταις,
> δυσμενέων ὅσα χεῖρες ἐλωβήσαντο κατ' ἄκρας·
> ἀγροὺς δ' ἐργάζοιντο τεθαλότας· αἱ δ' ἀνάριθμοι
> μήλων χιλιάδες βοτάνᾳ διαπιανθεῖσαι
> ἂμ πεδίον βληχῷντο, βόες δ' ἀγεληδὸν ἐς αὖλιν
> ἐρχόμεναι σκνιφαῖον ἐπισπεύδοιεν ὁδίταν·
> νειοὶ δ' ἐκπονέοιντο ποτὶ σπόρον, ἀνίκα τέττιξ
> ποιμένας ἐνδίους πεφυλαγμένος ὑψόθι δένδρων
> ἀχεῖ ἐν ἀκρεμόνεσσιν· ἀράχνια δ' εἰς ὅπλ' ἀράχναι
> λεπτὰ διαστήσαιντο, βοᾶς δ' ἔτι μηδ' ὄνομ' εἴη.
> ὑψηλὸν δ' Ἱέρονι κλέος φορέοιεν ἀοιδοί...[62]

> May harsh compulsion drive our enemies from this island | Over the Sardinian sea, to bring hard news to wives | And children about their loved ones' deaths and may | These messengers be but a fraction left from the invading army. | May the cities which enemy hands have cruelly razed | Be once again peopled by their former inhabitants. | May rich harvests repay their toil and may sheep in their | Countless thousands fatten in pastures, bleating across | The plain; and may herds of cattle as they wander back | To their folds quicken the evening traveller's steps. | May fallow land be ploughed again, ready for seed-time, | At the season when the cicada, keeping watch over shepherds | In the noonday sun, sings loudly high up in the tree branches. | May their armour be covered with spiders' fine-spun webs and | Even the name of the battle-cry be forgotten. May singers exalt | Hieron's glory aloft...[63]

While the poet famously asks for patronage in *Idyll* 16, in the verses cited here he also challenges Hieron to achieve victory so that peace can be restored, returning the countryside to every kind of productivity[64]. In v. 90 and 94 there are fairly clear references to cereal culture. One is almost tempted to suggest that the tax

60. The West Granary at Morgantina appears to have been constructed *ca.* 270; for fortifications, KARLSSON 1993.
61. On the date of composition, GOW 1965, 2, p. 305-307; DOVER 1971, p. XXI.
62. Theoc. 16 (Χάριτες ἢ Ἱέρων), v. 85-97 (GOW 1952).
63. Trad. VERITY – HUNTER 2002, p. 52-53.
64. HIMMELMANN 1980, p. 106, n. 341. « A use is made here of the bucolic motif that one might call allegorical, though significantly not in a bucolic context ». The suggestion of allegory would presumably be political in content.

law, not literary patronage, was Hieron's response to the poem[65]. If the original version of the *lex Hieronica* came into being at this time, it is likely to have been based in part on the tax procedures of earlier periods, when Syracuse had exploited various cities of the interior[66]. Yet the new law would also reflect a more equitable, even rational relationship between cities and ruler. The carefully constructed equilibrium that the law establishes between the centralized taxing authority and the local tax-payers, who are both protected and encouraged, was its hallmark, as Cicero clearly recognized[67]. The original law must have sought to strike a reasonable balance between σύμμαχοι and king, between center and periphery and even between *arator* and *decumanus*. What was aimed for was a kind of justice. Whether a κοινόν played a role in the law's devising is simply unknown.

The number of σύμμαχοι was probably reduced by more than half after the treaty of 263[68]. Important for Hieron would have been the retention of Leontini and the great grain-growing μεσόγεια consisting of the contiguous fertile territories of Agyrion, Assoros, Herbessos and Morgantina[69]. His wealth was measured in his granaries and to fill them he needed the μεσόγεια[70]. Whatever its date, Hieron's tax law called for the appointment of officials who were the predecessors of Cicero's *magistratus Siculi* and for secure buildings to house both public records and the all-important grain. The civic architecture of Morgantina appears to manifest one city's response to the law's requirements.

65. Theokritos' own invention of the bucolic genre can be seen as his idealized expression of the desired peaceful conditions ; on the Syracusan poet's role in the creation of bucolic verse, FANTUZZI – HUNTER 2004, p. 133-141.

66. PINZONE 1999a, p. 3-5 ; MANGANARO 1999b.

67. *Ver.* 3.14-15 ; 3.20-21. On Hellenistic ethical standards for state administrators, ROSTOVTZEFF 1941, p. 1379 ; and especially *P. Tebt.* 703 in HUNT – EDGAR 1934, 2, no. 204.

68. BERVE 1959, p. 50-51 ; DE SENSI SESTITO 1977, p. 116-117.

69. On the extent of Hieron's kingdom, *cf.* n. 35.

70. On the king's wealth in wheat and barley, FINLEY 1968, p. 120-121. Hieron's extensive gifts of cereals include 200 000 *modii* of wheat to Rome in 237 (Eutrop. 3.2), 300 000 *modii* of wheat and 200 000 of barley to Rome in 217 (Liv. 22.37.6), a large but unspecified amount of wheat in 216 (Liv. 23.21.5), 200 000 modii of wheat and 100 000 of barley in 215 (Liv. 23.38.12-13). His great ship, the Συρακοσία, brought 60 000 units – probably μεδίμνοι – to Egypt and he bestowed 1 000 μεδίμνοι of wheat on the Athenian poet Archimelos, who had written a poem on the *Syrakosia* (Ath. 5.209a-b).

ANDREAU J., « Registers, Account-books and Written Documents in the *De Frumento* », in J. Prag, (dir.), Sicilia nutrix plebis Romanae. *Rhetoric, Law and Taxation in Cicero's Verrine Orations*, BICS Supplement, London, forthcoming.

BALDO G. (ed.), *M. Tulli Ciceronis, in C. Verrem actionis secundae liber quartus (De signis)*, Firenze, 2004.

BELL M., « Excavations at Morgantina 1980-1985, Preliminary Report XII », *AJA*, 92, 1988, p. 313-342.

BELL M., « Centro e periferia nel regno siracusano di Ierone II », *La colonisation grecque en Méditerranée occidentale. Mélanges G. Vallet*, CEFR, 251, Paris – Rome, 1999, p. 257-277.

BELL M., « A Stamp with the Monogram of Morgantina and the Sign of Tanit », in I. Berlingò (dir.), *Damarato. Studi P. Pelagatti*, Milano, 2000, p. 246-254.

BELL M., « Una banca pubblica sull'agora di Morgantina ? », in M. Caccamo Caltabiano, L. Campagna & A. Pinzone (dir.), *Nuove prospettive della ricerca sulla Sicilia del III sec. a.C., Archeologia, numismatica, storia*, Messina, 2004, p. 135-145.

BELL M., « Apronius in the Agora : Sicilian Civil Architecture and the Lex Hieronica, » in J. Prag, (dir.), Sicilia nutrix plebis Romanae. *Rhetoric, Law and Taxation in Cicero's Verrine Orations*, BICS Supplement, London, forthcoming.

BERNABÒ BREA L., *Akrai*, Catania, 1955.

BERVE H., *König Hieron II*, München, 1959.

BINGEN J., « Grecs et Egyptiens d'après *PSI* 502 », in D. H. SAMUEL (dir.), *Proceedings of the XII^th International Congress of Papyrology*, Toronto, 1970, p. 35-40.

BUTTREY T. V., K. T. ERIM, T. D. GROVES & R. R. HOLLOWAY, *Morgantina Studies*, 2, *The Coins*, Princeton, 1989.

CACCAMO CALTABIANO M., B. CARROCCIO & E. OTERI, « Il sistema monetale ieroniano : cronologia e problemi », in M. Caccamo Caltabiano (dir.), *La Sicilia tra l'Egitto e Roma. La monetazione siracusana dell'età di Ierone II*, Messina, 1995, p. 195-262.

CACCAMO CALTABIANO M., B. CARROCCIO & E. OTERI, *Siracusa ellenistica. Le monete 'regali' di Ierone II, della sua famiglia, e dei Siracusani*, Messina, 1997.

CARCOPINO J., *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914 [repr. Rome, 1965].

DENIAUX E., « Le patronage de Cicéron et l'arrivée des blés de Sicile à Rome », *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut Empire*, CEFR, 196, Naples – Rome, 1994, p. 243-252.

DE SANCTIS G., *Storia dei Romani*, 3, Firenze, 1967².

DE SENSI SESTITO G., *Gerone II, un monarca ellenistico in Sicilia*, Palermo, 1977.

DEUSSEN P. W., « The Granaries of Morgantina and the Lex Hieronica », *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut Empire*, CEFR, 196, Naples – Rome, 1994, p. 231-235.

DOVER K. J., *Theocritus, Select Poems*, London, 1971 [repr. Bristol, 1992].

FANTUZZI M. & R. HUNTER, *Tradition and Innovation in Hellenistic Poetry*, Cambridge, 2004.

FERRARY J.-L., *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Paris, 1988.

FINLEY M. I., *A History of Sicily. Ancient Sicily to the Arab Conquest*, London, 1968.

GARNSEY P., T. GALLANT & D. RATHBONE, « Thessaly and the Grain Supply of Rome during the Second Century B.C. », *JRS*, 74, 1984, 30-44.

GOLDSBERRY M. A., *Sicily and its Cities in Hellenistic and Roman Times*, Diss. University of North Carolina at Chapel Hill, 1973.

GOW A. S. F., *Bucolici Graeci*, Oxford, 1952.

GOW A. S. F., *Theocritus*, Cambridge, 1965.

HIMMELMANN N., *Über Hirten-Genre in der antiken Kunst*, Opladen, 1980.

HUNT A. S. & C. C. EDGAR (ed.), *Select Papyri*, The Loeb Classical Library, London, 1934.

KARLSSON L., « Did the Romans Allow the Sicilian Greeks to Fortify Their Cities in the Third Century BC ? », *ActaHyp*, 5, 1993, p. 31-51.

KLOTZ A. (ed.), *M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia, 5, In Q. Caecilium diuinatio, In C. Verrem actio I et II*, Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, Leipzig, 1923.

LARSEN J. A. O., *Representative Government in Greek and Roman History*, Berkeley – Los Angeles, 1955 [repr. 1966].

LARSEN J. A. O., *Greek Federal States. Their Institutions and History*, Oxford, 1968.

DE LA VILLE DE MIRMONT H. (ed.), *Cicéron, Discours, 4, Seconde action contre Verrès. Livre troisième : la préture de Sicile*, C.U.F., Paris, 1923.

LOPEZ G. (ed.), *M. Tulli Ciceronis, actionis secundae in C. Verrem, liber II*, Verona, 1993.

MANGANARO G., « Un'epistola di Gerone II ai Siracusani (*IG* XIV 7) », *Athenaeum*, 43, 1965, p. 312-320.

MANGANARO G., « Un ripostiglio siciliano del 214-211 a. C. e la datazione del *denarius* », *JNG*, 31-32, 1981-1982, p. 37-54.

MANGANARO G., *Sikelika. Studi di antichità e di epigrafia della Sicilia greca*, Pisa – Roma, 1999a.

MANGANARO G., « La *Syrakosion dekate*, Camarina e Morgantina nel 424 a.C. », *ZPE*, 128, 1999b, p. 115-123.

MANGANARO G., « La stele in pietra scura (*IG* XIV 7) con l'epistola di Gerone II ai Siracusani », *ZPE*, 152, 2005, p. 141-151.

MANNI E., *Geografia fisica e politica della Sicilia antica*, Roma, 1981.

MARINO R., *La Sicilia dal 241 al 210 a.C.*, Roma, 1988.

MERTENS D., *Città e monumenti dei Greci d'Occidente, dalla colonizzazione alla crisi di fine V secolo a.C.*, Roma, 2006.

ORELLI J. C., J. G. BAITER & C. HALM (ed.), *M. Tullii Ciceronis opera*, 2, *Orationes* 1, Zürich – London – Amsterdam, 1854.

PARRA M. C. « L'edificio ellenistico nella conca orientale », in G. Nenci (dir.), *Entella*, 1, Pisa, 1995, p. 9-37.

PETERSON W. (ed.), *M. Tulli Ciceronis Orationes*, 3, *Diuinatio in Caecilium, in C. Verrem*, Scriptorum Classicorum Bibliotheca Oxoniensis, Oxford, 1917².

PINZONE A., « *Maiorum sapientia* e *lex Hieronica* : Roma e l'organizzazione della *provincia Sicilia* da Gaio Flaminio a Cicerone », in *Id.*, *Provincia Sicilia*, Catania, 1999a, p. 1-37 [= *AAPel*, 55, 1979, p. 165-194].

PINZONE A., « A proposito di 'romanizzazione' della Sicilia nell'età delle guerre puniche », in *Id.*, *Provincia Sicilia*, Catania, 1999b, p. 39-58.

PINZONE A., « La *cura annonae* di Pompeo e l'introduzione dello *stipendium* in Sicilia », in *Id.*, *Provincia Sicilia*, Catania, 1999c, p. 173-206 [= *Messana*, 3, 1990, p. 169-200].

PORCIANI L., « I decreti », *Da un'antica città di Sicilia : I decreti di Entella e Nakone, (Catalogo della mostra, Pisa, 2001)*, Pisa, 2001, p. 12-31.

PRITCHARD R. T., « Cicero and the *Lex Hieronica* », *Historia*, 19, 1970, p. 352-368.

ROSTOVTZEFF M., *Studien zur Geschichte des römisches Kolonates*, Leipzig – Berlin, 1910.

ROSTOVTZEFF M., *Social and Economic History of the Hellenistic World*, Oxford, 1941.

REYNOLDS L. D. (dir.), *Texts and Transmission. A Survey of the Latin Classics*, Oxford, 1983.

ROUSSSEL D., *Les Siciliens entre les Romains et les Carthaginois à l'époque de la première guerre punique*, Paris, 1970.

SCHENK VON STAUFFENBERG A., *König Hieron der zweite von Syrakus*, Stuttgart, 1933.

SJÖQVIST E., « The ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ Coinage », *ANSMusN*, 9, 1960, p. 53-63.

THOMPSON D., « The Infrastructure of Splendour : Census and Taxes in Ptolemaic Egypt », in P. Cartledge, P. Garnsey & E. Gruen (dir.), *Hellenistic Constructs. Essays in Culture, History and Historiography*, Berkeley – Los Angeles – London, 1997, p. 242-257.

VERITY A. & R. HUNTER (ed.), *Theocritus, Idylls*, translated by A. Verity with an introduction and explanatory notes by R. Hunter, Oxford, 2002.

WILSON R. J. A., *Sicily under the Roman Empire*, Warminster, 1990.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 205-227

VERRÈS, LES CITÉS, LES STATUES, ET L'ARGENT

Clara BERRENDONNER
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne — UMR 8585 Centre G. Glotz

S'il faut reconnaître un mérite à Verrès, c'est d'avoir – à sa manière – contribué à renouveler le décor urbain des communautés siciliennes : à en croire Cicéron, chacune, ou presque, des statues dérobées dans les cités de Sicile aurait été remplacée par une effigie de Verrès lui-même[1]. La seconde action énumère soigneusement les déprédations attribuées au gouverneur[2], ainsi que les monuments honorifiques élevés à sa personne[3]. Le plaidoyer synthétise de la sorte une série de données recueillies dans les archives locales, lors de l'enquête que Cicéron conduisit dans l'île[4]. A Syracuse, Cicéron consulta l'inventaire des biens des

1. *Ver.* 2.154.
2. Les vols clairement identifiés de Verrès sont : l'allégorie d'Himère en bronze, la statue en bronze du poète Stésichore et une chevrette en bronze, qui se trouvaient à Thermae (*Ver.* 2.87 ; BRUGNONE 1974, p. 226 ; MICHELINI 2000, p. 790) ; la Diane de bronze à Segesta (*Ver.* 4.74 ; 5.185 ; MICHELINI 2000, p. 782-784) ; le Mercure de Tyndaris (*Ver.* 4.84 ; 5.185) ; l'Apollon de Myron à Agrigente (*Ver.* 4.93-94 ; GRIFO 1963, p. 594) ; une petite statue de bronze du sanctuaire du Chrysas, sur le territoire d'Assorus (*Ver.* 4.96) ; la Cérès de Catina (*Ver.* 4.99 ; 5.187) ; la Cérès de bronze et la Victoire d'Henna (*Ver.* 4.109-110 ; 5.187) ; à Syracuse, la Sappho de Silanion au prytanée (*Ver.* 4.126-127), la statue de Pan du sanctuaire d'Esculape (*Ver.* 4.127), la statue d'Aristée du temple de Liber, la statue de Zeus Urios du temple de Zeus et un buste dans le temple de Libera (*Ver.* 4.128-129 ; 5.187). A Malte, on ne sait si les Victoires d'ivoire dérobées par Verrès étaient des statues ou des ornements de petite taille (*Ver.* 4.103).
3. A Centuripae : *Ver.* 2.161 ; à Leontini : *Ver.* 2.160 ; à Syracuse : *Ver.* 2.50 ; 2.145 ; 2.154 ; 2.160 ; 4.138 ; à Tauromenium : *Ver.* 2.160 ; à Tyndaris : *Ver.* 2.160 ; dans les cités siciliennes en général : *Ver.* 2.141 ; 2.158. Les cités qui honorent Verrès ne sont pas exactement les mêmes que celles qui sont dépouillées, ce qui suggère un traitement différencié des communautés par le gouverneur.
4. *Ver.* 4.146-149.

sanctuaires[5] et peut-être des documents qui récapitulaient les clauses des contrats publics[6] ; ailleurs, il semble avoir compulsé essentiellement les registres de comptes des cités[7]. Du coup, les *Verrines* offrent l'occasion d'examiner, à travers la question des *ornamenta*[8], le dossier des finances locales. Logiquement, puisqu'il s'agissait de démontrer les profits illégaux de Verrès[9], Cicéron s'attache au chapitre des sorties. Le discours fournit ainsi un éclairage sur un type bien précis de dépenses civiques, celles qui étaient engagées pour répondre au désir d'honneurs du gouverneur. Par quels circuits les richesses des communautés locales transitaient-elles pour finalement parvenir au préteur ? On tentera de reconstituer ces parcours en suivant successivement les aléas des ornements civiques, puis les transferts de fonds liés à l'élévation des statues honorifiques.

LE DÉPLACEMENT DES *ORNAMENTA*

La seconde partie du *De signis* est tout entière consacrée à la captation par Verrès des œuvres d'art exposées dans les communautés siciliennes : le prélèvement opéré par le magistrat romain s'effectua donc en partie en nature. Cicéron, tout en parlant de vol[10], indique que Verrès avertit dans plusieurs cas les autorités locales de

5. En *Ver.* 4.140, on a mention d'un inventaire des biens des sanctuaires, conservé dans le Trésor sacré de Syracuse et résultant de la παράδοσις des administrateurs des temples. En *Ver.* 4.99, on pourrait avoir une déclaration des biens volés à Catina, faite par les prêtresses auprès des administrateurs des temples.
6. *Ver.* 4.76 et 4.79. Brelaz (2003, p. 38-39 et 48-49) recense différents documents liés à la passation d'un marché public : attestation des garanties fournies par l'adjudicataire, dossier d'adjudication, mention des sorties de fonds dans les comptes publics, reçu délivré lors de la *probatio*. Sur les comptes des cités, MANGANARO 1988, p. 183 en particulier, sur les comptes épigraphiques de Tauromenion (*IG* 14.422-430 ; *Bull. Ep.* 1966.512), où les sommes sont classées mensuellement en trois rubriques, entrées, sorties et reste ; GREGORI 1999, p. 39.
7. *Ver.* 2.141 ; 2.143 ; 4.79 ; 4.92 ; 4.134 ; 4.139. L'exemple de Syracuse (*Ver.* 4.146-149) suggère par ailleurs l'existence d'*acta* enregistrant les activités du conseil local : les opérations liées à la gestion des finances publiques y apparaissaient peut-être au milieu d'autres indications.
8. Le terme *ornatus* et ses dérivés se trouvent en *Ver.* 14 ; 1.55 ; 2.4 ; 2.86 ; 3.9 ; 3.170 ; 4.3 ; 4.93 ; 4.98 ; 4.115 ; 4.118-122 ; 4.132-133 ; 5.126 ; 5.186, *cf.* 1.58.
9. *Ver.* 1.10 : *C. Verrem contra leges pecuniam cepisse.* Sur la définition du crime *de repetundis* à l'époque du procès de Verrès, FERRARY 1979, p. 119 ; VENTURINI 1979, en particulier p. 237-315, avec la recension de FERRARY 1983, p. 75.
10. Sur l'accusation de *furtum* : *Ver.* 1.21 ; 1.35 ; 1.57-58 ; 1.60 ; 1.87 ; 1.97 ; 2.2 ; 2.18 ; 2.48 ; 2.51 ; 2.58 ; 2.114 ; 2.144 ; 4.17 ; 4.30 ; 4.35 ; 4.38 ; 4.53 ; 4.60 ; 4.83 ; 4.93 ; 4.97 ; 4.136 ; 4.139 ; 4.149-150 ; 5.44 ; 5.46 ; 5.59 ; 5.115 ; 5.128 ; 5.160.

ses intentions[11]. Dans quelles circonstances les requêtes du gouverneur concernant des statues étaient-elles donc susceptibles de parvenir aux cités ?

Un patrimoine des cités siciliennes ?

Le tableau de la Sicile brossé par Cicéron montre que les communautés insulaires étaient à la tête de riches ensembles d'ornements, qui constituaient un patrimoine artistique et historique. Plusieurs des statues exposées dans les cités siciliennes étaient signées de noms célèbres[12]. D'autres semblent avoir été fameuses en raison de leur antiquité ou de leurs qualités artistiques[13]. Les œuvres d'art étaient également conçues comme des « monuments historiques » qui rappelaient les grandes heures de l'histoire de l'île. Cicéron fait référence à plusieurs reprises aux *monumenta* de Marcellus et de Scipion-Emilien, qu'il met paradoxalement sur le même plan[14]. En 146, le vainqueur de Carthage avait récompensé plusieurs cités siciliennes de l'appui apporté aux Romains durant la troisième Guerre Punique, soit en leur restituant des œuvres dont les Carthaginois s'étaient emparés au V^e^ siècle, soit en leur offrant des statues prises sur le butin[15]. Un geste aussi exceptionnel n'est, à ma connaissance, mentionné que par deux passages de Tite-Live[16], qui se rapportent à des événements antérieurs au début du III^e^ siècle. On y voit des alliés, à la demande des Romains, reconnaître sur le butin pris à l'ennemi les objets dont ils avaient été dépouillés, puis récupérer leurs biens[17]. Les pièces de butin déposées par les *imperatores* du II^e^ siècle dans des communautés italiennes ou provinciales le furent, elles, à titre de dédicaces effectuées dans de grands sanctuaires[18]. Le don

11. *Ver.* 2.88 (Thermae) ; 4.75 (Segesta) ; 4.85 (Tyndaris).
12. *Ver.* 4.93 (Myron, pour l'Apollon d'Agrigente) ; 4.125-126 (Silanion, pour la Sappho du prytanée de Syracuse).
13. Respectivement *Ver.* 2.85 ; 4.75 ; 4.99 ; 4.109 et *Ver.* 2.85 ; 4.93 ; 4.96 ; 4.109 ; 4.126-128. La taille de la statue paraît notamment avoir été un critère d'appréciation : *Ver.* 4.74 ; 4.109-110 ; 4.119.
14. *Ver.* 14 ; 1.55 ; 2.4 ; 4.115 ; 4.120-122 (préservation de Syracuse, notamment du temple de Minerve).
15. FERRARY 1988, p. 579-582.
16. Liv. 4.29.4 (en 430) ; 10.20.15 (en 296).
17. PAPE 1975, p. 21, supposait que Scipion fît, en 146, bénéficier les communautés siciliennes du *postliminium*. CURSI 1996, p. 335 et p. 117 souligne que ce droit ne s'appliquait qu'aux citoyens romains : il n'est pas *a priori* exclu que les cités grecques aient connu une réalité comparable, mais les sources n'en ont pas gardé de trace explicite.
18. L'identification des éléments de butin ressort soit du croisement des sources épigraphiques avec les sources littéraires, soit du caractère des documents, des bases de statues et du formulaire (nom de cité + *capta* ou *cepit*). Je laisse de côté *CIL* I^2^.48-49, qui pourrait être un faux antique (POCCETTI 1982, p. 674). Restent donc M. Claudius Marcellus *procos.* 213-211 : Plut. *Marc.* 30.6 (Samothrace, Lindos de Rhodes – à moins qu'il ne s'agisse de son fils) ; L. Quinctius Flamininus *cos.* 192 : *CIL* I^2^.613 (Préneste ; PAPE 1975,

d'œuvres d'art comme récompense pour services de guerre ne pourrait avoir été pratiqué, en dehors de Scipion, que par M'. Acilius Glabrio, L. Æmilius Regillus et L. Mummius[19]. Cicéron assimile à une restitution des œuvres d'art le fait qu'après la chute de Syracuse, Marcellus n'ait pas dépouillé entièrement la ville[20]. L. Mummius paraît avoir raisonné de même, lorsqu'il rappela par des inscriptions qu'il avait maintenu en l'état des statues dans différentes cités de Béotie[21]. Les œuvres d'art paraissent en tout cas avoir contribué de façon essentielle au prestige des cités : le renom de la *polis* était proportionnel à ce qu'on pourrait désigner comme le mouvement touristique suscité par son patrimoine culturel[22].

Ces œuvres d'art étaient-elles pour autant considérées comme un patrimoine matériel appartenant aux cités ? Les statues évoquées par Cicéron étaient installées soit dans des lieux publics profanes, soit dans des temples[23]. Le Mercure du gymnase

---

p. 9 ; WAURICK 1975, p. 14, n° 5) ; M. Fulvius Nobilior *cos.* 189 : *CIL* I².616 (Tusculum ; PAPE 1975, p. 14 ; WAURICK 1975, p. 14, n° 8) ; L. Æmilius Paullus *cos.* 168 : *CIL* I².622 (Delphes, *cf.* Plut. *Æm.* 28.4 ; SIEDENTOPF 1968, p. 111, n° 18 ; WAURICK 1975, p. 14, n° 9) ; L. Mummius *cos.* 146 : *I. Olymp.* 278-281 (Olympie, *cf.* Paus. 5.24.4 et 8 ; WAURICK 1975, p. 25, n° 24-25 ; PHILIPP – KOENIGS 1979, p. 213-216 ; FERRARY 1988, p. 580 ; TZIFOPOULOS 1993, p. 93-98). BLOY 1998-1999, p. 49-60 estime au contraire que la dédicace de butin dans une cité implique nécessairement un lien familial du dédicant avec la communauté en question.

19. M'. Acilius Glabrio *cos.* 191 : *AE* 1953.161 = *CIL* I².2926 ; *AE* 1993.643 (Luni, PAPE 1975, p. 10 ; FROVA 1984, p. 5 ; ANGELI BERTINELLI 1993, p. 7-31 ; BLOY 1998-1999, p. 49-58) ; L. Æmilius Regillus *cos.* 190 : Liv. 37.31.6 ; L. Mummius *cos.* 146 : *CIL* I².630-631 (Itálica et Cures, *cf.* Cic. *Off.* 2.76 ; Fron. *Str.* 4.3.15 ; *De uiris illustribus* 60.3 ; PAPE 1975, p. 17-18 ; WAURICK 1975, p. 14-15, n° 10-11 ; p. 23-24, n° 16-19 et p. 28, n° 29 ; MARINI CALVANI 2000, p. 300-301 ; LIPPOLIS 2004, p. 25-38) ; P. Cornelius Scipio Æmilianus *cos.* 146 : *CIL* I².625 (Marruvium, regravure impériale d'une inscription républicaine ; WAURICK 1975, p. 15, n° 14).
20. *Contra* Liv. 25.40.1-2 ; Plut. *Marc.* 21. Sur le butin de Syracuse, GROS 1979, p. 87-111 ; GABBA 1982, p. 611-614 ; FERRARY 1988, p. 573-576.
21. KNOEPFLER 1991, p. 269-270, suivi par GRAVERINI 2001, p. 121-122, considère que les bases qui portent en Béotie le nom de Mummius ne témoignent pas de dons aux cités, mais d'une appropriation symbolique des monuments qui n'étaient pas emportés (*IG* 5.2.77 à Tégée ; *IG* 7.433 à Oropos ; *IG* 7.1807-1808 à Thespies ; *IG* 7.2478-2478a à Thèbes ; WAURICK 1975, p. 25, n° 26-28 et p. 28, n° 30-32), alors que GUARDUCCI 1936, p. 41-49 et LIPPOLIS 2004, p. 47 en feraient des « redédicaces » effectuées par Mummius.
22. *Ver.* 1.49-54 ; 2.4 ; 4.132. Et pour la visite de certains monuments : *Ver.* 4.5 ; 4.74 ; 4.109 ; 4.122 ; 4.132-133. Ces visites étaient le fait des magistrats romains en poste ou en mission dans la région.
23. Respectivement *Ver.* 2.86-87 ; 4.125 (des activités cultuelles étaient certes associées aux prytanées, mais elles pouvaient avoir lieu autant dans la salle de réunion que dans des bâtiments adjacents, *cf.* MILLER 1978, p. 15) et *Ver.* 4.74 ; 4.93-94 ; 4.96 ; 4.99 ; 4.127-128.

de Tyndaris se rattache en fait au deuxième ensemble, et non au premier. Cicéron précise en effet que la statue se voyait offrir des sacrifices annuels[24] et l'on sait que les gymnases abritaient des lieux de culte, en particulier en l'honneur d'Hermès, protecteur attitré de l'athlétisme[25]. Le cas de la Cérès d'Henna demeure incertain. La statue était située *ante aedem Cereris in aperto ac propatulo loco*, donc *a priori* plutôt sur une place publique, mais Cicéron cherche à l'évidence à la présenter comme une statue cultuelle, déclarant que la renommée des sanctuaires d'Henna faisait de l'ensemble de la cité l'équivalent d'un temple[26]. On ne peut cependant exclure que la statue ait été située à l'intérieur du *temenos*. L'emplacement des œuvres d'art impliquait qu'elles fussent administrées par les pouvoirs publics locaux. Dans le monde grec, les biens des temples, bien qu'indépendants de ceux de la *polis*, étaient du ressort des autorités civiques[27]. Des magistrats spécifiques, souvent nommés ἱερομνάμονες – que Cicéron semble mentionner pour Catina et Syracuse[28] et dont l'épigraphie sicilienne a gardé trace – étaient par conséquent chargés de leur gestion : ils rendaient des comptes devant le conseil local au moment de la παράδοσις, comme Cicéron en fait foi pour Syracuse[29]. Par ailleurs, les cités, à l'époque hellénistique, contrôlaient les gymnases, administrés par le biais de préposés élus annuellement[30]. A Tyndaris, lorsque Verrès exige du proagore l'enlèvement de la statue de Mercure[31], le magistrat en réfère immédiatement au conseil, qui devait donc avoir quelque autorité sur le gymnase. Cicéron déclare en outre, à propos de l'affaire d'Heraclius, que juridictionnellement, les gymnasiarques de Syracuse se confondaient avec le peuple syracusain[32], ce qui impliquait que le gymnase fût un lieu public. Les autorités locales avaient-elles pour autant une conception patrimoniale des ornements qui agrémentaient l'espace civique[33] ? Tout ce que l'on peut conclure des *Verrines* est que les biens des sanctuaires étaient l'objet

24. *Ver.* 4.91-92 ; 5.185 et *Ver.* 4.84.
25. DELORME 1960, p. 337-339 et 346-349.
26. *Ver.* 4.110 : « devant le temple de Cérès, sur une place découverte et très vaste » ; *Ver.* 4.111.
27. Par exemple AMPOLO 1992, p. 26-27.
28. *Ver.* 4.99 ; 4.140 : *Vt quisque iis rebus tuendis conseruandisque praefuerat, ita perscriptum erat.*
29. *Ver.* 4.140.
30. GAUTHIER 1995, p. 2 et p. 7.
31. *Ver.* 4.85.
32. *Ver.* 2.38 et 45.
33. Pour le monde romain, THOMAS 1998, p. 263-284.

d'enregistrement[34] et que les pouvoirs publics avaient la capacité d'aliéner les statues situées dans les lieux publics[35].

Acheter ou réquisitionner ?

Verrès, à Thermae, Segesta et Tyndaris, s'adressa aux magistrats pour obtenir des œuvres d'art. Le fait qu'il ait éprouvé la nécessité de passer par l'intermédiaire des institutions locales suggère que, contrairement à ce qu'avance Cicéron, le préteur invoqua un motif officiel. En quelles circonstances un gouverneur pouvait-il être amené à réclamer des statues aux communautés de sa province ? Cicéron ironise à plusieurs reprises dans *Les Supplices*[36] sur la ligne de défense privilégiée par la partie adverse. Les avocats de Verrès avaient visiblement tenté de le justifier en soulignant ses faits d'armes dans le contexte d'une attaque que des pirates avaient dirigée contre la Sicile[37]. Apparemment, Verrès se vantait d'avoir capturé des vaisseaux[38]. Son comportement suggère qu'il considéra que l'épisode pouvait lui valoir le triomphe naval[39]. Il distribua une partie de la cargaison à ses proches, comme s'il s'agissait de *manubiae,* et épargna la vie des pirates pour les faire figurer dans son triomphe[40]. Cette perspective amena vraisemblablement Verrès à anticiper sur la décision du Sénat et à rassembler des œuvres d'art en vue de la cérémonie[41]. La réunion de statues pour décorer temporairement les lieux publics de Rome était en général plutôt le fait des édiles, qui augmentaient ainsi l'éclat des jeux qu'ils organisaient[42]. Dans ces occasions, les édiles semblent avoir emprunté des statues ou fait acheter des œuvres, en s'appuyant sur les services de leurs amis[43]. La nature de la victoire

34. *Ver.* 4.140.
35. *Ver.* 4.133-134.
36. *Ver.* 5.1 ; 5.42.
37. Voir l'allusion en *Ver.* 5.72. Sur l'existence de plaidoyers prononcés pour la défense de Verrès, ALEXANDER 1976, p. 46 et 50.
38. *Ver.* 5.63 : la contre-argumentation de Cicéron visait à montrer qu'en l'occurrence, ce n'était pas Verrès qui avait agi, qu'il n'y avait pas réellement eu capture et qu'un seul bateau était concerné. Voir également en *Ver.* 4.144, le texte du décret honorifique voté à Syracuse pour soutenir le préteur à l'annonce de son procès.
39. *Ver.* 5.67.
40. *Ver.* 5.64 et 73 ; *Ver.* 5.67 et 77.
41. *Ver.* 4.84 et *Ver.* 3.9.
42. BERNSTEIN 1998, p. 301-303. Cicéron en rappelle dans les *Verrines* plusieurs exemples : *Ver.* 1.58 ; 4.5-6 ; 4.8 ; 4.133. Le cas le plus célèbre fut celui de M. Æmilius Scaurus en 58, qui fit construire un théâtre temporaire orné de 3 000 statues de bronze (Plin. *Nat.* 34.36 ; 36.115).
43. *Ver.* 1.58 ; 4.6 ; 4.133 et *Ver.* 1.60 ; 4.133.

remportée par Verrès le privait d'œuvres d'art qui pourraient être exhibées lors d'un triomphe. Cicéron a ainsi beau jeu de qualifier *cum grano salis* les statues saisies en Sicile par Verrès de *praeda*[44] et d'opposer le gouverneur aux véritables *imperatores*[45], en particulier le dernier en date à avoir vaincu des pirates durant une guerre digne de ce nom, Servilius Vatia[46]. Le préteur de Sicile paraît donc avoir avoir tenté de mettre sur pied son triomphe à la manière dont les édiles organisaient leurs jeux. Le premier moyen était l'acquisition d'œuvres d'art. Verrès déclara en tout cas lors de son procès qu'il avait fait acheter par M. Marcellus Æserninus le Mercure de Tyndaris et qu'il avait lui-même procédé à des acquisitions à Syracuse[47].

Une seconde solution était également envisageable. Le vocabulaire choisi par Cicéron pour qualifier l'attitude de Verrès suggère que le gouverneur usa d'abord de diverses pressions[48] pour obtenir des cités le « prêt » de leurs ornements[49], puis, devant les réticences rencontrées à Thermae, Segesta et Tyndaris, passa à la réquisition[50]. Il est vrai que le statut juridique des *ornamenta* siciliens devait être l'objet de discussions infinies entre les communautés locales et les autorités romaines. Cicéron lui-même affirme à plusieurs reprises que les œuvres saisies par Verrès appartenaient au *populus Romanus*[51]. L'orateur cherchait sans doute par ce biais à accumuler les charges sur la personne du préteur, en insinuant que Verrès s'était rendu coupable de péculat[52]. Toutefois, Cicéron exprimait peut-être certains des arguments que le gouverneur avait lui-même avancés auprès des autorités siciliennes. Les statues, en vertu du droit de la guerre, pouvaient en effet être

44. *Ver.* 2.115 ; 3.9 ; 4.47 ; 5.44, notamment.

45. *Ver.* 1.55 ; 2.4 ; 3.9 ; 4.4 ; 4.120-122.

46. *Ver.* 1.56-57. P. Servilius Vatia avait mené entre 78 et 74 une campagne en Lycie et Pamphilie.

47. *Ver.* 4.91 ; 4.133-134. PEPPE 1988, p. 36-39 et 78-80, pour un possible parallèle : un échange de bons procédés entre Atticus et Scaurus, aux dépens de la cité de Sicyone.

48. *Ver.* 4.75-76 ; 4.85.

49. *Ver.* 4.6 : *Non ablata ex urbibus sociorum atque amicorum quadridui causa per simulationem aedilitatis.*

50. *Ver.* 4.93 (Agrigentum) ; 4.96 (Assorus) ; 4.99 (Catina) ; 4.109-110 (Henna). Des parallèles pourraient être trouvés en Ap. Claudius Pulcher, frère aîné de P. Clodius (Cic. *Dom.* 111), et Pison (Cic. *Prou.* 7, *cf.* 28).

51. *Diu. Caec.* 19 ; *Ver.* 1.11 ; 4.75 (l'argument est ici avancé par les Ségestains eux-mêmes, lorsque Verrès exige la statue de Diane) ; 4.88 (Mercure de Tyndaris).

52. Le péculat est défini dans *Dig.* 48.13.11.2 (Labeo 38 *Post. in* Paul. *Iud. pub.*), *cf.* GNOLI 1979, p. 45-46 et p. 80. *Cf. Ver.* 11 ; 14, avec l'utilisation du verbe *depeculari* ; 1.11-12 ; 3.83, sur l'hypothèse de l'ouverture d'un prochain procès ; 3.206. Le *De signis* commence d'ailleurs par un appel aux jurés, invités à définir eux-mêmes le chef d'accusation, *Ver.* 4.1, *cf.* 4.88, où sont énumérées toutes les charges qui pèsent contre Verrès, comme pour laisser encore planer l'incertitude.

présentées comme la propriété du peuple romain. Après la reprise en main de la Sicile consécutive à la deuxième Guerre Punique, les Romains avaient « rendu territoire et lois » aux cités grecques[53]. Cette formule pouvait signifier tout autant un retour au statut antérieur à la guerre, qui permettait aux cités de recouvrer la propriété de leurs terres et la haute main sur leur patrimoine urbain, que la concession d'une jouissance de fait sur un sol devenu *ager publicus populi Romani*. Si les Siciliens préféraient sans doute la première option, les gouverneurs successifs avaient parfois dû leur faire comprendre qu'eux-mêmes privilégiaient la seconde. La position des statues de Scipion-Emilien, prises sur Carthage puis données aux Siciliens, était tout aussi problématique. Appien les désigne par le terme λάφυρα, qui correspond en général au latin *manubiae*[54]. Or, les *manubiae*, par définition, étaient intermédiaires entre public et privé[55]. Le discours de Cicéron *Sur la loi agraire* leur assigne deux destinations principales, être versées au Trésor, ou être utilisées pour des *monumenta* en l'honneur des dieux ou pour l'ornement de Rome. Ceci n'empêche pas Cicéron dans le même temps de s'indigner que Rullus ait prétendu exiger des généraux une déclaration officielle de leurs *manubiae*[56]. Les cités siciliennes récompensées par Scipion estimaient peut-être avoir bénéficié d'une évergésie[57] ; le pouvoir romain, pour sa part, pouvait juger que les statues n'étaient qu'« en dépôt » dans les cités de l'île.

53. Sur l'ambiguïté de la formule « rendre territoire et lois », DE MARTINO 1964, p. 302 ; GENOVESE 1993, p. 215.

54. App. *Pun.* 133/631-632 Goukowsky, *cf.* ABERSON 1994, p. 75. Val. Max. 4.3.13 utilise d'ailleurs le mot *manubiae* pour désigner les objets donnés par Scipion-Emilien à sa patrie.

55. S'appuyant essentiellement sur le Ps. Asc. *in Ver.* 1.154, p. 254, l. 27-30 Stangl, MARQUART 1888, p. 362 ; VOGEL 1948 p. 422 ; SHATZMAN 1972, p. 177 ; PAPE 1975, p. 34 et TARPIN 2000, p. 368 affirment qu'une partie du butin, les *manubiae*, revenait en propriété privée au général. Au contraire, à partir de Liv. 36.36.1-2 et des *Res Gestae* 15, où sont séparés fonds privés et *manubiae*, MOMMSEN 1879, p. 443 ; KARLOWA 1901, p. 6 ; BONA 1960, p. 130 et BRADFORD CHURCHILL 1999, p. 85-116 conçoivent les *manubiae* comme des objets ou des fonds publics, mis temporairement à la disposition du magistrat et destinés à terme à un usage public. PAPE 1975, p. 32 souligne à juste titre que le statut juridique des *manubiae* ne dut jamais être clairement fixé.

56. Cic. *Leg.* 1.12 ; 2.59 et 2.61. En *Ver.* 1.57, Cicéron se félicitait que Servilius Vatia eût déposé à l'*Ærarium* un inventaire détaillé de ses *manubiae*.

57. Cicéron recourt d'ailleurs au terme de *beneficium* en *Ver.* 4.84, pour Tyndaris et 4.93, pour Agrigente, et dans *Diu. Caec.* 19, à propos du Sénat et du Peuple romain.

Les « frais de port »

Qui plus est, les réquisitions opérées par le préteur entraînaient des sorties de fonds supplémentaires pour les cités. Les travaux accompagnant le déplacement des statues étaient en effet à la charge des communautés locales. La procédure institutionnelle suivie est détaillée par Cicéron à propos de Tyndaris[58]. Le proagore – quelle qu'ait été sa position exacte – donnait ordre au magistrat responsable du bâtiment où se trouvait la statue de mettre en adjudication l'enlèvement de cette dernière. Le même système de passation d'un marché public est attesté à Segesta[59].

Le conseil désignait en outre un représentant officiel de la cité pour accompagner la statue jusqu'au port où elle serait embarquée pour l'Italie. A l'époque impériale, les moyens de transport fournis par les cités aux officiels romains donnaient lieu au versement d'une indemnité[60]. On ignore s'il en était de même sous la République, mais, aux dires de Cicéron, Verrès imposa cette contribution aux cités, peut-être comme l'équivalent de fournitures militaires[61]. La seconde partie du trajet, maritime, s'effectua quant à elle aux frais de Messine et le fameux navire construit par la cité à la demande du préteur semble bien avoir fait partie des obligations des *socii nauales* : livré en échange d'une exemption de service des Messins, il devait servir pour les transports officiels[62].

Si Verrès utilisa bien l'instrument de la réquisition, le statut des œuvres d'art qu'il détenait et qui n'étaient destinées qu'à une exposition temporaire devait être des plus litigieux : des biens communs se trouvaient entre les mains d'un individu qui venait, en déposant sa charge, de redevenir un simple particulier.

Le financement des statues offertes au préteur

Cicéron fait en outre état de la prise en charge, par les cités, des frais des monuments honorifiques destinés au gouverneur. Comment finançait-on concrètement ces statues ? Après avoir examiné les différents cadres dans lesquels

58. *Ver.* 4.92.

59. *Ver.* 4.76-77 ; 4.79.

60. MITCHELL 1976, p. 106-131 et p. 114 pour les abus des responsables romains, qui ne rémunéraient pas ou trop peu ces services.

61. *Ver.* 4.84 ; 4.92 ; 5.128.

62. *Ver.* 4.17-18 ; 4.22-23 ; 4.150 ; 5.44 ; 5.46-51 ; 5.59. MOMMSEN 1889, p. 305-306 ; COARELLI 1983, p. 45, n. 6, repousse l'hypothèse que dans *Att.* 1.9.2, Cicéron fasse allusion, lorsqu'il s'agit de ramener en Italie les œuvres d'art acquises par l'intermédiaire d'Atticus, à l'utilisation d'un navire officiel, mais on pourrait à la rigueur voir dans ce passage un parallèle au cas de Verrès.

agissaient les communautés siciliennes, on tentera de cerner l'origine des sommes qu'elles dépensaient pour les honneurs rendus aux magistrats romains, ainsi que les techniques de transfert de fonds.

Honneurs siciliens et honneurs romains

La seconde action met en évidence deux catégories de statues offertes par les cités, les monuments érigés à Verrès en Sicile même[63] et ceux élevés à Rome[64]. Ces deux groupes se distinguaient par leurs aspects formels, par les honneurs qui leur avaient été éventuellement adjoints, mais surtout par leur financement.

En majorité, les statues de Verrès correspondaient, tant en Sicile qu'à Rome, au plus prestigieux des types classiquement réservés aux gouverneurs de provinces[65] – la statue équestre de bronze[66]. C'est toutefois uniquement dans l'île que l'on trouvait des groupes statuaires qui honoraient en même temps que Verrès certains de ses parents masculins[67]. On possède certes des parallèles dans d'autres provinces[68], mais il faut reconnaître que le monument des Verrès sur l'*agora* de Syracuse, un arc de triomphe, était particulièrement spectaculaire[69]. Il est vrai que ce *fornix* avait dû être, une fois les espoirs de triomphe envolés[70], la seule consolation qui resta à Verrès. Les inscriptions qui accompagnaient les statues paraissent elles aussi avoir

63. *Cf.* note 3 et ERKELENZ 2003, p. 338-340.
64. *Ver.* 2.145 ; 2.150 ; 2.154 ; 2.168.
65. TUCHELT 1979, p. 92 ; BERGEMANN 1990, p. 150-154.
66. En Sicile : *Ver.* 2.154 (à Syracuse) ; 2.160 (à Tyndaris, où les monuments en l'honneur des gouverneurs précédents, membres de la *gens Claudia*, étaient apparemment identiques, *cf.* 4.86) ; à Rome : *Ver.* 2.150 ; 2.167. En 2.50, en revanche, les statues exposées dans la « curie » de Syracuse sont des statues en pied, comme sans doute en 2.160.
67. Sur l'*agora* de Syracuse : *Ver.* 2.145 et 154 (Verrès avec son fils et son père, ou deux groupes, l'un composé de Verrès et son fils, l'autre des trois membres de la famille) ; au « sénat » de Syracuse : 2.50 ; 4.143 (Verrès avec son fils) ; à Syracuse : 2.48 (le gendre de Verrès) ; à Centuripae : 2.161 (Verrès, son père et son fils). On ne peut déterminer si les statues des Marcelli à Tyndaris (4.86) constituaient également un groupe familial érigé à l'occasion de la préture de C. Marcellus ou s'il s'agissait d'un ensemble de statues de gouverneurs de la province formé au fils des décennies.
68. TUCHELT 1979, p. 59-60, n. 13 ; ERKELENZ 2003, p. 57.
69. *Ver.* 2.154. DE MARIA 1988, p. 50-52 et 326-327 ; WALLACE-HADRILL 2001, p. 65-66. Il s'agit du premier arc de triomphe dont les statues représentaient des personnages alors vivants.
70. Pompée ne dut pas être étranger au refus que le Sénat opposa à Verrès : Cicéron (*Ver.* 5.5) se gausse de la concurrence que le préteur de Sicile prétendait faire aux consuls de 70. Le premier arc de triomphe érigé à Rome, celui de Stertinius (Liv. 33.27.4), était également un « lot de consolation » que s'offrit un préteur privé du triomphe, *contra* DE MARIA 1988, p. 262.

respecté des normes bien différentes, suivant qu'elles étaient exposées en Sicile ou à Rome. A Syracuse, Verrès était honoré comme patron et σωτήρ[71] ; à Rome, la dédicace que Cicéron semble traduire du grec ne comportait pas ces qualificatifs[72]. Le caractère plus ostentatoire des honneurs siciliens transparaît également dans le fait qu'un culte était rendu au gouverneur, notamment à Syracuse[73]. Les cérémonies se déroulaient-elles autour des statues du préteur qui se trouvaient dans des temples, comme celle du *Serapeion* de Syracuse[74] ?

L'essentiel est que les monuments romains résultaient d'une *conlatio*[75], tandis que le prix des statues siciliennes avait été acquitté sur les fonds publics ordinaires des cités. Deux passages des *Verrines*[76], s'il est licite de les combiner, permettent de reconstituer la procédure institutionnelle mise en œuvre dans ce deuxième cas. L'initiative devait partir du dédicataire[77], qui faisait savoir aux cités qu'il souhaitait recevoir leur hommage. Un décret prévoyant la réalisation d'un monument et le déblocage à cette fin de fonds publics était voté par le conseil local et transmis à l'assemblée populaire pour confirmation[78]. En revanche, dans le cas des monuments romains, les fonds furent réunis par plusieurs cités. Cicéron nomme ce cadre *commune Siciliae*[79], ce qui paraît traduire le grec κοινόν. L'orateur suggère que ce

71. *Ver.* 2.154. Sur l'usage du terme patron, qui en Asie ne se généralise que dans les années 60, FERRARY 2000, p. 338.
72. *Ver.* 2.114 ; 2.154 ; 2.168.
73. *Ver.* 2.52 ; 2.154. On en a trace également à Messana (4.24). Les honneurs cultuels rendus à Verrès se substituèrent à Syracuse à ceux qui étaient célébrés pour C. Marcellus (2.51).
74. *Ver.* 2.158 (les statues du gouverneur peuvent être exposées dans des lieux publics ou dans des temples) ; 2.160. ERKELENZ 2003, p. 150, est de cet avis.
75. *Ver.* 2.145 ; 2.157.
76. *Ver.* 2.161-163, à Centuripae ; 4.141-144, à Syracuse. Cicéron, lorsqu'il décrit complaisamment la façon dont les autorités de Centuripae firent abattre les statues de Verrès après son départ de la province, semble parcourir en négatif le chemin qui avait conduit au vote des honneurs. Par ailleurs, l'orateur relate une séance du « sénat » de Syracuse où l'on débattit de l'opportunité de soutenir Verrès lors de son procès : l'octroi d'éloges, qui seraient ensuite portés à la connaissance de la *quaestio* par des ambassadeurs de la cité, dut se faire suivant des modalités proches de celles qui avaient par le passé accompagné le vote des statues honorifiques. Des attestations épigraphiques en grec d'honneurs rendus à des gouverneurs ou des administrateurs par les cités de la province de Sicile se trouvent dans *IG* 14.356 et 435, *cf.* VINICIO GENTILI 1961, p. 12 et peut-être, en latin, *AE* 1991.899.
77. Comme en *Ver.* 4.141.
78. *Ver.* 2.161-163 ; 4.143-144.
79. *Ver.* 2.145 ; 2.154 ; 2.168. En 2.137, Cicéron fait référence aux *populi prouinciae*, ce qui évoque les formulaires épigraphiques désignant les membres du κοινόν d'Asie (*OGIS* 437, REYNOLDS 1982, p. 26-32).

κοινόν se composait des cités qui témoignèrent officiellement contre Verrès[80], mais il indique ailleurs que Syracuse en faisait également partie[81]. Quelle était donc la nature de cette entité[82] ? Deux hypothèses semblent envisageables. Soit ce κοινόν, peut-être créé dès l'époque hellénistique, avait de larges attributions liées à l'administration de l'île[83], soit il s'agissait d'une structure destinée à honorer les autorités romaines. Un passage de Diodore évoque l'existence au I^er^ siècle av. J.-C. de 17 cités siciliennes, les plus fidèles à Rome, auxquelles un sénatus-consulte avait donné le privilège de chrysophorie[84] lors des cérémonies qui se déroulaient au temple de Venus Erycina[85]. Ce cadre, qui remontait vraisemblablement à la constitution de la province, a pu être refonctionnalisé à un moment donné, de façon à entourer l'octroi d'honneurs au gouverneur. Les indices en ce sens, il faut le reconnaître, sont ténus. Certaines cités, par exemple Tyndaris et Centuripae[86], semblent bien appartenir à la fois au groupe des 17 πόλεις et au κοινόν. Une seconde option consisterait à poser la création *ex nihilo* d'une entité spécifiquement destinée à honorer le préteur. La mise en place du *commune Siciliae* pourrait alors remonter à la préture de C. Claudius Marcellus, en 79-78[87]. Cicéron, lorsqu'il évoque ce personnage en *Ver.* 2.51, le rapproche en effet de Q. Mucius Scaevola, qui est, à ma connaissance, le premier gouverneur à avoir reçu des honneurs d'un κοινόν provincial[88]. Qui plus est, des fêtes incluant un culte avaient été établies pour C. Marcellus[89]. Toutefois, le chapitre 151 du *De Signis* conduit plutôt à penser que les

80. *Ver.* 2.156 : Halaesa, Catina, Tyndaris, Henna, Herbita, Agyrium, Netum et Segesta.

81. *Ver.* 2.145.

82. HOLM 1898, p. 91-92, niait l'existence du κοινόν, *contra* DEINIGER 1965, p. 13-15.

83. Voir la contribution de M. Bell dans ce volume p. 195-200. DENIAUX 1994, p. 249-250, semble également donner au κοινόν des compétences assez amples.

84. D.S. 4.83.7. SZANTO 1899, *RE*, III-2, col. 2517, *s.v.* χρυσοφορία : il s'agissait du droit de porter des vêtements brodés d'or et des parures d'or.

85. Le temple d'Eryx était tombé aux mains des Romains lors de la première Guerre Punique (Plb. 1.55.6) et avait contribué à consolider la domination romaine sur l'île, en servant de base à un discours de συγγένεια (D.S. 4.83.1 et 4 ; Zonar. 8.9, p. 200, l. 19-22 Dindorf, pour Segesta, dont dépendait initialement le sanctuaire ; Tac. *Ann.* 4.43.4 montre encore la vivacité de ce thème sous l'Empire). A l'époque républicaine, les gouverneurs paraissent avoir rendu un culte appuyé à Venus Erycina (D.S. 4.83.6). Sur le sujet, KIENAST 1965, p. 478-489.

86. *Ver.* 5.124. La cité de Centuripae, qui a contribué pour les statues de Verrès, est qualifiée à plusieurs reprises de *fidelissima* (*Ver.* 2.163).

87. MÜNZER 1899, *RE*, III-2, col. 2733, *s.v.* Claudius n° 214 ; BRENNAN 2000, p. 709.

88. FERRARY 1992, p. 217 ; CAMPANILE 1994, p. 13.

89. *Ver.* 2.51 ; 2.154 ; 4.151.

Marcellia qui se célébraient à Syracuse étaient une fête propre à la cité[90]. Une solution concurrente consisterait alors à faire de Verrès lui-même « l'inventeur » du κοινόν de Sicile.

Verrès, au moment où il prit ses fonctions, émit en effet d'importantes exigences[91]. Cicéron déclare que des *Verria* se substituèrent aux *Marcellia* de Syracuse[92], mais une nouvelle cité, Messana, entreprit également de célébrer des fêtes pour le gouverneur[93]. Cette initiative était-elle propre à Messana ou bien la cité fédérée accueillit-elle une cérémonie financée par le κοινόν ? Par ailleurs, Verrès innova considérablement en demandant aux cités siciliennes de débourser de l'argent pour des statues érigées à Rome[94]. A l'époque républicaine, on n'a en effet aucune attestation avant Verrès de monuments honorifiques à un gouverneur élevés par une province à l'intérieur de l'*Vrbs*[95]. Certes, Thourioi avait érigé des statues à C. Ælius et C. Fabricius au début du III^e^ siècle[96], puis des cités grecques avaient sans doute fait de même pour Flamininus[97], mais il ne s'agissait pas là de l'acte d'une province entière et les personnages honorés étaient autrement prestigieux que Verrès. En outre, de telles initiatives n'avaient pas été réitérées depuis 125 ans. Une

90. C'est l'option de FERRARY 1992, p. 217.

91. Qui plus est, les statues demandées individuellement aux cités durent voir leur valeur augmenter, puisqu'il s'agissait désormais de *statuae inauratae* (*Ver.* 2.50 et 4.138, à Syracuse, comparativement à la statue de M. Marcellus). On pourrait également évoquer un changement d'échelle des monuments demandés, si l'arc de triomphe de Syracuse fut financé par la cité.

92. *Ver.* 2.51-52 ; 2.154.

93. Voir la remarque de FERRARY 1992, p. 217, n. 46.

94. Cicéron évalue leur valeur à deux millions de sesterces (*Ver.* 2.141-142). Sur les statues romaines de Verrès, PALMER 1978-1980, p. 112 ; PAPI 1995, *LTVR* 2, p. 232, *s.v.* Equus : C. Verres ; SEHLMEYER 1999, p. 213-215. Un *uicus statuae Verris* est mentionné par l'inscription impériale *AE* 1971.34.

95. *Ver.* 2.143. Le seul monument qui présenterait des points de correspondance (statue érigée par un pouvoir local soumis et représentant le magistrat honoré ?) serait le groupe de Bocchus (Plut. *Mar.* 32.4 ; *Sull.* 6.1 ; SEHLMEYER 1998, *LTVR*, 4, p. 360, *s.v.* Statuae : C. Cornelius Sulla, Bocchus, Iugurtha ; 1999, p. 195). Les monuments semblables à ceux de Verrès ne sont d'ailleurs pas attestés après lui non plus, du moins jusqu'aux années 30 av. J.-C., par exemple, pour des hommages accordés par des cités : *CIL* 6.1508 ; *IGUR* 64 ; par des peuples : *CIL* 6.1446 ; 6.37058 (?) et par des provinces : *CIL* 6.31267 ; 6.31742. ALFÖLDY 1992, p. 67-75, notamment p. 72, à propos de *CIL* 6.31267, souligne qu'Auguste lui-même ne se fit pas accorder de tels honneurs : les statues qui surmontaient les dédicaces que lui adressèrent les provinces devaient être des allégories de ces dernières, non des portraits du prince.

96. Plin. *Nat.* 34.32 ; SEHLMEYER 1998, *LTVR*, 4, p. 353-354, *s.v.* Statuae : C. Ælius et C. Fabricius ; 1999, p. 116-117.

97. Plut. *Flam.* 1.1 : la dédicace de la statue était rédigée en grec, ce qui suggère que les dédicants étaient des communautés grecques ; PAPI 1998, *LTVR*, 4, p. 368, *s.v.* Statua : T. Quinctius Flamininus ; SEHLMEYER 1999, p. 143.

cité provinciale qui souhaitait honorer un gouverneur en Italie le faisait dans la région d'origine du magistrat et encore ne trouve-t-on, semble-t-il, ce cas de figure qu'après Verrès[98]. En effet, aux II^e^ et I^er^ siècles – les inscriptions grecques retrouvées dans la zone du Capitole en témoignent[99] – l'usage voulait qu'à Rome, les hommages des collectivités soumises s'adressassent non aux responsables publics, mais au peuple romain. Ceci explique l'insistance avec laquelle Cicéron souligne la nouveauté que représentaient les statues romaines de Verrès[100]. En exigeant des statues à Rome, Verrès avait non seulement failli à la vertu sénatoriale de *moderatio*, mais il avait directement offensé le *populus Romanus*, qui selon Cicéron l'avait bien pris comme tel[101].

Les cités siciliennes en quête de fonds

Les communautés siciliennes étaient par conséquent contraintes de recourir à différents expédients pour trouver les fonds qui leur étaient demandés. Une première solution consistait – ironiquement – à vendre les *ornamenta* existants pour acquérir des liquidités[102]. Les autorités locales avaient également la possibilité de se tourner vers les notables. Les pratiques évergétiques, même si elles ne portaient pas directement sur les monuments honorifiques du gouverneur, pouvaient soulager les caisses publiques et libérer ainsi des disponibilités. Trois des procès évoqués dans *La Préture de Sicile*[103] concernent des affaires d'héritage. Le bénéficiaire s'était vu demander d'ériger des statues dans un lieu public, sur l'*agora* ou au gymnase[104]. Dans la mesure où Cicéron n'indique pas explicitement que les statues furent élevées, certains notables – en l'occurrence Heraclius de Syracuse et Epicrates de Bidis – pourraient avoir éprouvé quelques réticences à remplir leurs obligations. Les statues furent en revanche bien réalisées dans le cas de Dion d'Halaesa, ce qu'une base inscrite retrouvée sur l'*agora* de cette cité paraît d'ailleurs confirmer. Si Dion

98. ECK 1984, p. 214.

99. *IGUR* 5-20.

100. *Ver.* 2.146-148, si du moins ces dédicaces se présentaient bien comme des inscriptions à Verrès : Cicéron ne cite jamais le dédicataire.

101. *Ver.* 2.143-145 ; 2.150, avec une accusation voilée de *maiestas*.

102. *Ver.* 4.133-134, peut-être 4.8.

103. Dion d'Halaesa (*Ver.* 2.19-21) ; Heraclius de Syracuse (*Ver.* 2.35-50 et 4.137-151) ; Epicrates de Bidis (*Ver.* 2.53-61). Peut-être faut-il leur ajouter le cas de Sosippus et Philocrates d'Agyrium (*Ver.* 2.25).

104. On ne sait si les statues en question étaient de simples ornements ou des statues destinées à célébrer le défunt. Sur le souci des citoyens d'être honorés au gymnase à l'époque hellénistique, VON HESBERG 1995, p. 22.

d'Halaesa fut plus scrupuleux, c'est peut-être parce qu'une amende devait être versée au sanctuaire de Venus Erycina au cas où les dispositions du testament ne seraient pas respectées[105]. Alors même que Dion avait érigé les statues, les représentants du temple engagèrent une action fondée sur l'argument du *commissum*. Lors du procès qui se tint devant Verrès, Dion d'Halaesa fut acquitté, mais dut verser un million de sesterces[106]. Cicéron présente cette somme comme un pot-de-vin exigé par le gouverneur pour rendre un verdict favorable. Toutefois, il est également envisageable que Verrès ait requis de Dion d'Halaesa le paiement de l'amende due à Venus Erycina[107]. Cicéron signale en effet au passage que l'héritage avait été touché durant le mandat de C. Sacerdos, soit l'année précédente[108] ; en revanche, il ne dit pas quand les statues litigieuses avaient été érigées. Toute l'affaire tournait peut-être autour du délai prévu par le testateur pour l'accomplissement de ses dernières volontés. Le *Digeste* fait état, certes pour une période beaucoup plus tardive, de cas de ce genre, qui pouvaient amener les cités à se sentir lésées par d'éventuels retards d'exécution[109]. Or, le manque d'enthousiasme des notables à remplir leurs devoirs envers la communauté devait paraître insupportable à un moment où les caisses publiques des cités étaient fortement sollicitées par le gouverneur. Du coup, la captation des fonds privés paraît avoir été un enjeu latent de la vie civique. Les procès intentés à Heraclius de Syracuse et Epicrates de Bidis révèlent les manœuvres tortueuses, probablement greffées sur des rivalités politiques ou personnelles, auxquelles certains magistrats siciliens étaient prêts à recourir pour confisquer le patrimoine des notables qui avaient manqué de générosité et remplir grâce à eux les caisses publiques[110]. Cicéron, en brossant le tableau d'une Sicile menacée par la démocratie radicale, dénonce la propension de Verrès à soutenir ce type d'action[111]. Le préteur, qui il est vrai y trouvait son intérêt, était peut-être simplement soucieux de faire circuler l'argent des notables en direction des *poleis*.

Cicéron, tout en reconnaissant que c'était légal, fait en effet grief à Verrès d'avoir imposé aux censeurs une contribution pour financer les statues du

105. *Ver.* 2.21. SCIBONA 1971, p. 11-13, n° 3, sur l'inscription.
106. *Ver.* 1.27-28.
107. MARTORANA 1979, p. 84.
108. *Ver.* 1.27.
109. *Dig.* 50.10.5.pr. (Ulp. *Off. cur. rei pub.*), commentant un rescrit d'Antonin, *cf.* JACQUES 1984, p. 695-696.
110. *Ver.* 2.36, pour la dénonciation du cas d'Heraclius à Verrès par des notables syracusains ; 2.54, pour Epicrates de Bidis. *Cf.* l'article de L. Maganzani dans ce volume, p. 141-142.
111. *Ver.* 2.45-47 ; 2.59.

gouverneur[112]. L'opération eut lieu au moment où, comme il convenait de le faire tous les cinq ans, des magistrats à pouvoirs censoriaux étaient désignés en Sicile[113]. Une fois encore, Cicéron décrit la somme versée par chacun des magistrats pour entrer en charge comme un pot-de-vin. Les formules qu'il emploie – *ob censuram*, opposé à *gratis*[114] – évoquent toutefois la manière dont les inscriptions désignent la somme honoraire. Cette réalité émerge suite à la Guerre Sociale[115] et même si on n'en a aucune trace à l'époque républicaine dans les cités pérégrines, il est tentant de penser que Verrès chercha, en imposant un outil finalement assez peu différent de l'évergétisme classique[116], à reporter sur les notables une partie des charges financières qui pesaient jusque-là sur les caisses des cités[117].

La confusion du public et du privé

Les fonds récoltés par les communautés civiques devaient, enfin, être investis en statues. C'est apparemment la manière dont l'argent transita des cités au gouverneur qui fournit aux détracteurs de Verrès leurs arguments les plus solides.

Comment les cités du κοινόν rassemblaient-elles leurs contributions ? D. Erkelenz[118] a tenté de reconstituer grâce au *Pro Flacco* la manière dont étaient financéees les fêtes en l'honneur du gouverneur d'Asie. Il suggère que dans cette province, le κοινόν ne disposait pas au I^er^ siècle d'une caisse propre. Cicéron évoque, pour les honneurs offerts à Valerius Flaccus *senior*, une *conlatio* des communautés provinciales, mais indique que la somme fut déposée à Tralles. La caisse publique d'une cité aurait ainsi recueilli les fonds collectés, à moins qu'une fondation n'ait été créée et confiée à la gestion d'une ville en particulier. Qu'en était-il en Sicile ? En *Ver.* 2.145, Cicéron utilise, à propos des Syracusains, l'expression *pro parte in commune Siciliae* (...) *contulerunt*, ce qui suggère que les cités contribuaient en proportion de leur importance. Cicéron prétend que la somme réunie par les cités siciliennes pour

112. *Ver.* 2.137.

113. *Ver.* 2.131-133.

114. Respectivement *Ver.* 2.137 et *Ver.* 2.120.

115. CÉBEILLAC-GERVASONI 1998, p. 100-104 ; CRAWFORD 1998, p. 39. Les documents qui suggèrent que la *summa honoraria* a pu exister sous la République sont *CIL* I².1635 ; I².3031a et les chapitres 70-71 de la *Lex coloniae Genetiuae* (CRAWFORD, 1996, 1, n° 25, p. 403).

116. CÉBEILLAC-GERVASONI 1998, p. 104.

117. La participation des notables fut en fait très mesurée : 156 000 HS (*Ver.* 2.137), soit 1 200 HS par personne. A titre de comparaison, à Urso, les magistrats déboursaient au moins 2 000 HS lors de leur entrée en fonction, *cf. Lex coloniae Genetiuae*, ch. 70, l. 12 et ch. 71, l. 25.

118. ERKELENZ 1999, p. 45 ; p. 50-51 et 53 notamment. *Cf.* Cic. *Flac.* 55.

les statues de Verrès atteignait deux millions de sesterces et que Centuripae à elle seule avait acquitté 10% de ce montant[119]. Ce chiffre cadrerait assez bien avec l'image d'une communauté forte de 10 000 citoyens, que donne le discours sur *La Préture de Sicile*[120]. Où cet argent était-il déposé ? Le trésor du temple de Venus Erycina constituerait une possibilité qui soutiendrait la thèse d'une continuité entre le groupe des 17 cités fidèles à Rome et le κοινόν de Sicile. Les 17 cités devaient en effet fournir au temple une garde sacrée de 200 hommes[121]. Les versements opérés à cette fin servirent peut-être de modèle à ceux effectués pour les statues de Verrès. Ceci aurait cependant conduit à rapprocher, si ce n'est confondre, la caisse du κοινόν et celle du gouverneur. L'administration financière du préteur en Sicile semble en effet avoir été articulée sur le sanctuaire d'Eryx, dont toutes les sources soulignent l'opulence[122]. La *prouincia* du questeur de Lilybaeum incluait le temple[123] et dans le *De Frumento*, Cicéron indique que ce magistrat supervisait dans son secteur le paiement du froment acheté[124]. Il ajoute au passage que des esclaves attachés au temple de Venus Erycina portaient alors les corbeilles d'argent. Les fonds provenaient sans doute du trésor sacré, où étaient déposées des sommes mises à la disposition du gouverneur[125]. Les procès de Sthenius de Thermae et de Servilius[126] montrent qu'en cas de condamnation dans une affaire publique, une partie de la sanction pécuniaire passait au temple de Venus Erycina, sous la forme d'une statue d'argent dédicacée par le gouverneur. On a ainsi l'impression que la caisse du temple servait, dans la tradition hellénistique, de banque de dépôt aux autorités romaines, du moins pour les sommes nécessaires à la gestion de la partie occidentale de l'île[127].

---

119. *Ver.* 2.141-143.

120. *Ver.* 2.163. Voir également dans le *De frumento*, les remarques concernant la puissance économique des habitants de Centuripae (*Ver.* 3.108 et 114).

121. D.S. 4.83.7.

122. Plb. 1.55.8 ; D.S. 4.83.1 et 4.

123. *Diu. Caec.* 55-56 ; *Ver.* 2.22 : *Qui Erycum montem obtinebat.*

124. *Ver.* 3.183.

125. *Ver.* 3.165-166 fait référence à l'utilisation des sociétés de publicains pour faire transiter les fonds destinés au blé acheté : il est envisageable qu'une partie des sommes ait ensuite été déposée à Eryx pour subvenir aux dépenses de la partie occidentale de l'île.

126. *Ver.* 2.93 ; 2.115 (faux en écriture publique et vente des biens de l'accusé) ; 5.142 (insulte au préteur et perte de la somme stipulée).

127. Sur les « temples-banques » hellénistiques, *cf.* par exemple BOGAERT 1968, p. 282 ; p. 301-303 et p. 411. Eryx rappellerait le cas de « ville-temple » au service du pouvoir provincial développé par RITTI 1999, p. 267-274. Ceci expliquerait la protection accordée au sanctuaire par le gouverneur. Dans toute une série d'affaires judiciaires, Verrès intervint, soit pour garantir au temple la restitution de certains de ses biens

Cicéron sous-entend que Verrès détourna à plusieurs occasions l'argent du temple[128], mais il est envisageable qu'au lieu de verser des fonds publics au trésor de Venus pour ensuite les en retirer, Verrès ait parfois gardé à sa disposition certaines sommes – ce qui revenait finalement à faire des transferts de fonds entre Eryx et Syracuse.

Le chapitre 144 de *La Préture de Sicile* suggère en tout cas que l'argent des cités siciliennes parvint au final entre les mains de Timarchides, l'*accensus* de Verrès. La réalisation de statues honorifiques non plus en Sicile, mais à Rome, conduisait à faire passer de la sphère de compétence des cités à celle du personnage honoré la responsabilité de la mise en œuvre. Traditionnellement, lorsqu'une statue du gouverneur était élevée par une cité dans une province, la communauté en question pouvait soit lancer un appel d'offre, soit recourir à un procurateur pour superviser en son nom les travaux[129]. Cette possibilité semble avoir ouvert la voie à la pratique de confier l'argent à un agent du magistrat. Un passage de la première des *Lettres à Quintus* semble d'ailleurs citer une exception prévue par la loi à l'interdit de *pecuniam capere* : le gouverneur de province pouvait recevoir de l'argent, si ce dernier était destiné à un temple ou un monument en son honneur[130]. Les *Verrines* indiquent que le législateur avait alors imposé au gouverneur d'utiliser dans les cinq ans la somme qui lui avait été confiée[131]. Cette solution s'imposait pour des statues romaines. L'envoi d'un représentant à Rome aurait été une affaire coûteuse et complexe pour les cités provinciales ; Verrès, dont les fonctions n'étaient pas achevées et qui n'était pas autorisé à quitter sa province, n'avait d'autre solution que de passer par un agent, qu'il choisit justement parmi ses affranchis, au sein de sa cohorte. Une nouvelle fois, de l'argent sorti de caisses civiques se trouvait entre les mains d'un individu dont on ne savait s'il agissait à titre public ou privé.

Le gouverneur de Sicile n'était sans doute pas un magistrat tout à fait comme les autres : dans sa manière de se rêver *imperator* et de mettre en scène sa gloire, il franchit des limites que peu de ses contemporains osèrent approcher, et que ses collègues sénateurs n'étaient en tout cas pas prêts à voir tomber. Au-delà de la

(*Diu. Caec.* 55-57, avec l'affaire d'Agonis), soit pour assurer le bon versement d'amendes testamentaires dans la caisse sacrée (*Ver.* 2.22, affaire de Dion d'Halaesa ; 2.25, cas de Sosippus et Philocrates d'Agyrium).

128. *Diu. Caec.* 57 ; *Ver.* 2.22 ; 2.26.

129. *Ver.* 2.144, avec le commentaire de SCHÄFER 1998, p. 122-123.

130. Cic. *Q. fr.* 1.1.26, *cf. Ver.* 2.144.

131. *Ver.* 2.142.

personne de Verrès toutefois, sa préture met en lumière les apories d'une administration romaine qui se révéla incapable de définir les contours de la sphère publique. Dans la mesure où n'étaient pas purement et simplement précisés les honneurs à rendre au représentant de Rome, les communautés locales n'étaient jamais en mesure d'agir et donc de gérer leurs finances, dans un cadre dont elles auraient connu à l'avance les lignes. Avec l'arrivée de chaque nouveau gouverneur, la nature des réquisitions et l'importance de la ponction financière variaient, autant dire que les règles du jeu dans la province changeaient. Par ailleurs, le statut des biens détenus par l'ancien magistrat, une fois son *imperium* tombé[132], n'était pas clairement fixé. Rendre hommage au gouverneur revenait ainsi dans les faits, pour les pérégrins, à aliéner une partie des biens communs au profit d'un particulier. On comprend dès lors que les cités siciliennes aient assorti leurs plaintes à l'encontre de Verrès d'une requête visant à susciter une modification de la législation *de repetundis*[133]. Il s'agissait d'interdire que des honneurs pussent être rendus tant que le magistrat était présent dans la province, autrement dit de restituer aux cités la maîtrise de leurs fonds, pour des hommages qui ne pourraient désormais plus être réalisés que sur place. Visiblement, en cette année 70, les provinciaux attendaient, autant que les Romains, qu'un nouveau règne de la loi vînt corriger les égarements du système mis en place par Sylla.

ABERSON M., *Temples votifs et butin de guerre dans la Rome républicaine,* Rome, 1994.

ALEXANDER M. C., « Hortensius' Speech in Defense of Verres », *Phoenix*, 30, 1976, p. 46-53.

ALFÖLDY G., « A proposito dei monumenti delle province romane nel forum Augusteum », *Studi sull'epigrafia augustea e tiberiana di Roma,* Rome, 1992, p. 67-75.

AMPOLO C., « The Economics of the Sanctuaries in Southern Italy and Sicily », dans T. Linders et B. Alroth (dir.), *The Economics of Cult in the Ancient Greek World*, 1, Uppsala, 1992, p. 25-28.

ANGELI BERTINELLI M. G., « Un *titulus* inedito di M'. Acilio Glabrione, da Luni », *MEFRA*, 105, 1993, p. 7-31.

BERGEMANN J., *Römische Reiterstatuen,* Mayence, 1990.

132. C'est ici le même problème que celui des *manubiae.*
133. *Ver.* 2.146-148.

BERNSTEIN F., *Ludi publici*, Stuttgart, 1998.

BLOY D., « Greek War Booty at Luna and the Afterlife of Manius Acilius Glabrio », *MAAR*, 43-44, 1998-1999, p. 49-61.

BOGAERT R., *Banques et banquiers dans les cités grecques*, Leyde, 1968.

BONA F., « Sul concetto di '*manubiae*' e sulla responsabilità del magistrato in ordine alla preda », *SDHI*, 26, 1960, p. 105-175.

BRADFORD CHURCHILL J., « *Ex qua quod vellent facerent* : Roman Magistrates' Authority over *Praeda* and *Manubiae* », *TAPhA*, 129, 1999, p. 85-116.

BRELAZ C., « Publicité, archives et séquence documentaire du contrat public à Rome », dans J.-J. Aubert (dir.), *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain*, Genève, 2003, p. 27-56.

BRENNAN T. C., *The Praetorship in the Roman Republic*, 1, Oxford, 2000.

BRUGNONE A., « Iscrizioni greche del museo civico di Termini Imerese », *Kokalos*, 20, 1974, p. 218-264.

CAMPANILE M. D., *I sacerdoti del* koinon *d'Asia (I sec. a. C.-III sec. d. C.)*, Pise, 1994.

CÉBEILLAC-GERVASONI M., *Les magistrats des cités italiennes. Le Latium et la Campanie*, BEFAR, 299, Rome, 1998.

COARELLI F., « Il commercio delle opere d'arte in età tardo-repubblicana », *DArch*, 1, 1983, p. 45-53.

CRAWFORD M. (dir.), *Roman Statutes*, 1, Londres, 1996.

CRAWFORD M., « How to create a *municipium* », dans M. M. Austin, J. Harries et Chr. Smith (dir.), *Modus operandi. Essays G. Rickman*, Londres, 1998, p. 31-46.

CURSI M. Fl., *La struttura del* postliminium, Naples, 1996.

DE MARIA S., *Gli archi onorari di Roma e dell'Italia romana*, Rome, 1988.

DE MARTINO F., *Storia della costituzione romana*, 2, Naples, 1964.

DEINIGER J., *Die Provinziallandtage der römischen Kaiserzeit*, Munich, 1965.

DELORME J., *Gymnasion*, BEFAR, 196, Paris, 1960.

DENIAUX E., « Le patronage de Cicéron et l'arrivée des blés de Sicile à Rome », *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut Empire*, CEFR, 196, Naples – Rome, 1994, p. 243-252.

ECK W., « *CIL* VI 1508 (Moretti *IGUR* 71) und die Gestaltung senatorischer Ehrenmonumente », *Chiron*, 14, 1984, p. 201-217.

ERKELENZ D., « Cic. *Pro Flacco* 55-59. Zur Finanzierung von Statthalterfesten in der Frühphase des *Koinon* von Asia », *Chiron*, 29, 1999, p. 43-57.

ERKELENZ D., Optimo praesidi. *Untersuchungen zu den Ehrenmonumenten für Amtsträger der römischen Provinzen in Republik und Kaiserzeit*, Bonn, 2003.

FERRARY J.-L., « Recherches sur la législation de Saturninus et de Glaucia », *MEFRA*, 91, 1979, p. 85-134.

FERRARY J.-L., « Letture. Sulla legislazione '*De repetundis*' », *Labeo*, 29, 1983, p. 70-77.

FERRARY J.-L., *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Paris, 1988.

FERRARY J.-L., « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », dans M. Christol et O. Masson (dir.), *Actes du X^e^ Congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Nîmes, 1992, p. 199-225.

FERRARY J.-L., « Les inscriptions du sanctuaire de Claros en l'honneur des Romains », *BCH*, 124, 2000, p. 331-376.

FROVA A., « *De statuarum basibus* », *Quaderni del Centro di Studi Lunensi*, 9, 1984, p. 5-34.

GABBA E., « Posidonio, Marcello e la Sicilia », dans *ΑΠΑΡΧΑΙ. Studi P. E. Arias*, Pise, 1982, p. 611-614.

GAUTHIER Ph., « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », dans M. Wörrle et P. Zanker (dir.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich, 1995, p. 1-11.

GENOVESE M., « Condizioni delle *civitates* della Sicilia ed assetti amministrativo-contributivi delle altre province nella prospettazione ciceroniana delle *Verrine* », *Iura*, 44, 1993, p. 171-243.

GNOLI F., *Ricerche sul* crimen peculatus, Milan, 1979.

GRAVERINI L., « L. Mummio Acaico », *Maecenas*, 1, 2001, p. 105-148.

GREGORI G. L., « *Nomina transcripticia e praedia subsignata* : debiti, ipoteche e finanze locali a Trebula Suffenatium », *Il capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente*, CEFR, 256, Rome, 1999, p. 25-39.

GRIFO P., « Contributi epigrafici agrigentini », *Kokalos*, 9, 1963, p. 163-184.

GROS P., « Les statues de Syracuse et les 'dieux' de Tarente », *REL*, 57, 1979, p. 85-114.

GUARDUCCI M., « La dedica di L. Mummio a Tegea », *BMIR*, 7, 1936, p. 41-49.

HOLM A., *Geschichte Siciliens im Alterthum*, 3, Leipzig, 1898.

JACQUES F., *Le privilège de liberté*, CEFR, 76, Rome, 1984.

KARLOWA O., *Römische Rechtsgeschichte*, 2, Leipzig, 1901.

KIENAST D., « Rom und die Venus vom Eryx », *Hermes*, 93, 1965, p. 478-489.

KNOEPFLER D., « L. Mummius Achaicus et les cités du Golfe Euboïque : à propos d'une nouvelle inscription d'Erétrie », *MH*, 48, 1991, p. 252-280.

LIPPOLIS E., « *Triumphata Corintho* : la preda bellica e i doni di Lucio Mummio Achaico », *ArchClass*, 55, 2004, p. 25-81.

MANGANARO G., « Le tavole finanziarie di Tauromenion », dans D. Knoepfler (dir.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque*, Neuchâtel – Genève, 1988, p. 155-190.

MARINI CALVANI M., « 64. Epigrafe », dans M. Marini Calvani (dir.), *Æmilia (Catalogo della mostra, Bologna, 2000)*, Venise, 2000, p. 300-301.

MARQUARDT J., *De l'organisation financière chez les Romains*, Paris, 1888.

MARTORANA G., « La *Venus* di Verre e le *Verrine* », *Kokalos*, 25, 1979, p. 73-103.

MICHELINI C., « Il patrimonio artistico di alcune *poleis* siceliote nel *De Signis* ciceroniano », *Atti delle terze giornate internazionali di studi sull'area elima*, Pise, 2000, p. 777-808.

MILLER S. G., *The Prytaneion*, Berkeley – Los Angeles – Londres, 1978.

MITCHELL St., « Requisitioned Transport in the Roman Empire : A New Inscription from Pisidia », *JRS*, 66, 1976, p. 106-131.

MOMMSEN Th., *Römische Forschungen*, 2, Berlin, 1879.

MOMMSEN Th., *Droit public romain*, 6. 2, Paris, 1889.

PALMER R., « C. Verres' Legacy of Charm and Love to the City of Rome : a New Document », *RPAA*, 51-52, 1978-1980, p. 111-136.

PAPE M., *Griechische Kunstwerke aus Kriegsbeute und ihre öffentliche Aufstellung in Rom*, Hamburg, 1975.

PEPPE L., *Sulla giurisdizione* in populos liberos *del governatore provinciale al tempo di Cicerone*, Milan, 1988.

PHILIPP H. et W. KOENIGS, « Zu den Basen des L. Mummius in Olympia », *MDAI(A)*, 94, 1979, p. 193-216.

POCCETTI P., « Sulle dediche tuscolane del tribuno militare M. Furio », *MEFRA*, 94, 1982, p. 657-674.

REYNOLDS J., *Aphrodisias and Rome*, Londres, 1982.

RITTI T., « La 'cassa dei tributi' a Hierapolis di Frigia », *Il capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente*, CEFR, 256, Rome, 1999, p. 261-274.

SCHÄFER C., *Spitzenmanagement in Republik und Kaiserzeit*, St. Katharinen, 1998.

SCIBONA G., « Epigraphica Halaesina I », *Kokalos*, 17, 1971, p. 3-20.

SEHLMEYER M., *Stadtrömische Ehrenstatuen der republikanischen Zeit*, Stuttgart, 1999.

SHATZMAN I., « The Roman General's Authority over Booty », *Historia*, 21, 1972, p. 177-205.

SIEDENTOPF H. B., *Das hellenistische Reiterdenkmal*, Waldsassen, 1968.

TARPIN M., « Le butin sonnant et trébuchant dans la Rome républicaine », *Economie antique. La guerre dans les économies antiques*, Saint Bertrand de Comminges, 2000, p. 365-376.

THOMAS Y., « Les ornements, la cité, le patrimoine», dans Cl. Auvray-Assayas (dir.), *Images romaines*, Paris, 1998, p. 263-284.

TUCHELT K., *Frühe Denkmäler Roms in Kleinasien*, Tübingen, 1979.

TZIFOPOULOS Y. Z., « Mummius' Dedications at Olympia and Pausanias' Attitude to the Romans », *GRBS*, 34, 1993, p. 93-100.

VENTURINI C., *Studi sul* 'crimen repetundarum' *nell'età repubblicana*, Milan, 1979.

VINICIO GENTILI G., « Nuovi elementi di epigrafia siracusana », *Archivio Storico Siracusano*, 7, 1961, p. 5-25.

VOGEL K. H., « Zur rechtlichen Behandlung der römischen Kriegsgewinne », *ZRG*, 66, 1948, p. 394-422.

VON HESBERG H., « Das griechische Gymnasion im 2. Jh. v. Chr. », dans M. Wörrle et P. Zanker (dir.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich, 1995, p. 13-27.

WALLACE-HADRILL A., « Arcs de triomphe romains et honneurs grecs : le langage du pouvoir à Rome », dans N. Belayche (dir.), *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, 2001, p. 51-84.

WAURICK G., « Kunstraub der Römer : Untersuchungen zu seinen Anfängen anhand der Inschriften », *Jahrbuch des Römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz*, 22, 1975, p. 1-46.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 229-244

LIENS D'HOSPITALITÉ, LIENS DE CLIENTÈLE ET PROTECTION DES NOTABLES DE SICILE À L'ÉPOQUE DU GOUVERNEMENT DE VERRÈS

Elisabeth DENIAUX
Université de Paris 10 Nanterre — UMR 8585 Centre G. Glotz

Selon la tradition, c'est dès l'origine que s'est établi à Rome un code de valeurs qui privilégie, dans la hiérarchie des obligations sociales, celles qui sont liées à l'espace fondamental de la maison et de la famille par les liens du sang, de la protection et de l'hospitalité[1]. Dans le monde romain comme dans le monde grec, dès l'époque archaïque, l'hospitalité a constitué une des institutions les plus importantes[2]. Cependant, il est rare de voir mises en évidence les formes de l'aide accordée aux *hospites* aussi bien que dans les *Verrines*. C'est, en effet, le soutien apporté par les Romains à leurs *hospites* et à leurs clients qui permit à certains de résister aux entreprises criminelles de Verrès.

Les Romains qui appartiennent à une famille illustre héritent des *hospites* de leur famille autour du monde connu. Leurs fonctions politiques leur permettent d'élargir le cercle de ceux qui, notables dans leur pays, tirent orgueil et avantages de leur relation avec les Romains. Ces relations dépassent la sphère de la sociabilité privée pour atteindre le champ politique. Il est possible de montrer que les modèles de comportement strictement codifiés de l'hospitalité ont leur efficacité dans le domaine politique. Dans les mécanismes du pouvoir romain, en particulier dans le processus de la décision politique au plus haut niveau, la part des relations interpersonnelles peut parfois être discernée ainsi que, exceptionnellement,

1. La légende dit qu'Enée fut accueilli comme hôte par le roi Latinus, *cf.* Liv. 1.1.9.
2. *Cf.* pour le monde grec, FINLEY 1969, p. 101. Sur l'histoire de l'hospitalité grecque, GAUTHIER 1972. Sur l'hospitalité romaine, MOMMSEN 1864, p. 326-354 ; MARQUARDT 1893, p. 231 ; BADIAN 1958, p. 154 ; GELZER 1969, p. 90 et n. 252 ; *cf.* aussi HELLEGOUARC'H 1972, p. 50-53.

l'influence du respect d'une obligation de type privé dans la motivation d'une action politique.

Les *Verrines* mettent en scène, d'une manière très vivante, l'interaction de comportements privés et d'attitudes publiques. Cicéron lui-même fut appelé pour mener l'accusation contre Verrès à la demande de tous les Siciliens ; il se présente aussi comme le protecteur de ses hôtes à titre privé. Il aurait entrepris l'accusation de Verrès à la demande de tous les Siciliens, mais il l'aurait entreprise pour défendre la vie et la situation sociale de ses hôtes, dit-il à propos de Sthenius de Thermae. C'est une règle ancestrale. Il insiste sur le fait que ses hôtes et ses amis l'ont pour défenseur à titre public et à titre privé :

> *Putarem me idoneum qui exemplum sequerer humanitatis atque offici, proponeremque spem meis hospitibus ac necessariis quo tutiorem sese uitam meo praesidio uicturos esse arbitrarentur*[3].

L'assistance en justice et la protection sont attendues aussi des patrons qui interviennent plus comme conseillers privés que comme acteurs de la décision politique. Il s'agit même d'un des plus importants services qu'un Romain pouvait rendre à ses hôtes. Se soustraire à cette obligation et donc renoncer à garantir la sécurité de son hôte est considéré comme une transgression grave de l'ordre moral, alors que s'y soumettre peut conduire à intervenir dans le jeu politique. C'est l'étude du soutien concret que les hôtes et les patrons peuvent fournir face à l'arbitraire de la politique d'un gouverneur qui nous retiendra ici. Après avoir examiné des démarches de protection individuelle, nous nous intéresserons à d'autres interventions, celles qui, avec le soutien accordé aux hôtes et aux clients, entraînent le recours aux grandes institutions romaines, les consuls, le Sénat, les magistrats. Nous nous intéresserons enfin à une forme de protection particulière qui, en permettant à la victime d'accéder à la citoyenneté romaine, la préserve pour le présent et pour l'avenir du sort des indigènes soumis à un pouvoir sans limite en lui garantissant un recours devant les instances romaines.

3. *Ver.* 2.118 : « Je me croirais capable de suivre cet exemple de fidélité aux sentiments d'humanité et au devoir et je me présenterais à ceux qui me sont unis par les liens de la *necessitudo* et de l'*hospitium* comme un espoir qui leur permît de penser que, grâce à ma protection, ils vivraient une vie où il y aurait plus de sécurité ».

Pour montrer comment l'aide des patrons et des hôtes permit de résister à Verrès, cette « calamité commune à tous les Siciliens »[4], d'intéressants exemples d'interventions personnelles peuvent d'abord être mis en évidence. Il s'agit alors d'une protection de type privé. Nombreux sont les individus qui ont recours à leurs patrons et à leurs hôtes dans leur fonction traditionnelle d'accueil des plaintes et d'octroi de conseils[5]. Dans *La préture de Sicile*, il est dit que les Siciliens se sont lamentés de leur sort auprès de leurs patrons[6].

C'est particulièrement dans la maison des Claudii Marcelli que les Siciliens ont été reçus[7]. C'est au conquérant de la Sicile, M. Claudius Marcellus, que les habitants de Syracuse se rendirent officiellement après leur défaite de 212, mais l'affaire est complexe, car c'est à Rome, après sa défaite militaire sur Syracuse, qu'une délégation de Syracusains proposa à Marcellus de devenir patron de la cité[8]. La *gens Claudia* exerça un patronage permanent sur la Sicile, visible encore au moment du procès intenté à Verrès. Les Claudii Marcelli plébéiens furent les plus fermes soutiens des Siciliens. Des fêtes étaient organisées en l'honneur de ces *patroni antiquissimi*, par exemple à Syracuse[9]. Des statues représentant M. Claudius Marcellus ornaient les places publiques des cités (par exemple à Tyndaris[10]), la salle de réunion du sénat comme à Syracuse[11] : Verrès voulut y substituer sa propre statue.

La place des Marcelli comme patrons de toute la Sicile était si bien établie que Cicéron mentionne le cas d'un individu qui n'avait personne à qui s'adresser, à l'exception de la famille des Marcelli, pour pouvoir être entendu lorsqu'il vint se plaindre des exactions du gouverneur[12]. L'activité de conseil des *patroni* est bien identifiée dans les *Verrines*. Dans un cas, un personnage, Archagatus d'Haluntium,

4. C'est l'expression utilisée par Cicéron à propos de la fuite vers Rome de Sthenius de Thermae, qui préfère affronter en hiver la tempête plutôt que de rester pour affronter Verrès, *cf. Ver.* 2.91 : *Hiemi fluctibusque sese committere maluit quam non istam communem Siculorum tempestatem calamitatemque uitaret.*
5. Sur l'assistance en justice, *cf.* DAVID 1992. L'assistance en justice est un des plus importants services qu'un Romain pouvait rendre à son hôte.
6. *Ver.* 2.10 : *Apud patronos de suis miseriis deplorarunt.*
7. *Ver.* 3.45 : *Quorum quanti conuentus ad Marcellos antiquissimos Siciliae patronos... quis ignorat ?*
8. Plb. 8.37 ; Liv. 25.23-31 ; Plut. *Marc.* 18-19 (prise de Syracuse) ; Liv. 26.32 ; Plut. *Marc.* 23.9 (entrée en clientèle). Sur les patrons de la Sicile, *cf.* BRUNT 1980.
9. *Ver.* 2.51 (*Marcellia*).
10. *Ver.* 4.86.
11. *Ver.* 2.50.
12. *Ver.* 2.36 : *Eum praeter Marcellos patronum, quem suo iure adire aut appellare posset, habere neminem.*

avait vu son orfèvrerie volée ainsi que celle des membres de sa cité[13]. Il voulut à Rome les réclamer avant le procès. Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, qui appartenait à la famille des patrons traditionnels de la Sicile[14], pourtant favorable à la cause des Siciliens (il témoigna contre Verrès) l'en dissuada.

L'activité de conseil est associée à d'autres services rendus par les patrons, que nous ne pouvons qu'évoquer brièvement ici. C'est ainsi que C. Claudius Pulcher, fils d'Appius, donna des lois aux gens d'Halaesa quand ceux-ci demandèrent des lois au Sénat romain en 95. Le Sénat décréta que le préteur C. Claudius Pulcher prendrait cette charge après avoir eu recours aux avis des Marcelli qui étaient à Rome :

> *Decreuit senatus honorifico senatus consulto ut iis C. Claudius Appi filius Pulcher praetor de senatu cooptando leges conscriberet. C. Claudius, adhibitis omnibus Marcellis qui tum erant, de eorum sententia leges Halaesinis dedit*[15].

L'édilité de ce personnage en 99 marqua la mémoire collective par son faste. Il emprunta à ses hôtes les Mamertins des statues, particulièrement une statue de Cupidon, et leur rendit[16].

Dans une étude du recours aux patrons et aux hôtes afin d'obtenir un soutien privé, il est possible de suggérer, par quelques exemples, que l'accueil dans une maison amie pouvait être associé à une aide de longue durée. Epicrates de Bidis et Heraclius de Syracuse résidèrent deux ans à Rome tandis que Diodorus de Malte resta trois années. Cicéron décrit l'attitude des deux premiers exilés, qui se montrent à Rome en multipliant d'une manière ostentatoire les signes de leur détresse[17]. Le troisième, Diodorus de Melita, est présenté aussi parcourant la ville en vêtements de deuil, multipliant les visites chez ses protecteurs et ses hôtes, en racontant ses pénibles aventures[18].

L'histoire de Diodorus est d'ailleurs un des rares épisodes des *Verrines* où la victime comprend que la réaction de fuite rapide est le seul moyen de résister à

13. *Ver.* 4.53. L'affaire était complexe car, pour se réserver le prétexte de l'avoir achetée, Verrès avait commandé à Archagatus de donner pour la forme quelque menue monnaie aux propriétaires de l'argenterie, mais les sommes payées par Archagatus ne lui avaient pas été remboursées.
14. Sur ce personnage, patron de la Sicile, *cf. Ver.* 2.103. Son père était, en effet, un Claudius Marcellus adopté dans la famille des Cornelii Lentuli. Ce patron des Siciliens (MÜNZER 1900, *RE*, IV-1, col. 1389-1390, *s.v.* Cornelius n°228) avait été questeur en 74 ; il fut tribun de la plèbe en 68.
15. *Ver.* 2.122.
16. *Ver.* 4.6 et 4.133.
17. *Ver.* 2.62 : *Sordidati, maxima barba et capillo, Romae biennium prope fuerunt.*
18. *Ver.* 4.41 : *Diodorus Romae sordidatus circum patronos atque hospites cursare, rem omnibus narrare.*

l'avidité du gouverneur. Diodorus de Melita était établi depuis longtemps dans la grande ville portuaire de Lilybaeum. Ce personnage fortuné possède une collection d'objets d'art que lui envie Verrès, au nombre desquels se trouvent deux coupes ciselées par Therikles. Verrès réclamant ces objets, Diodorus répond qu'il ne les a pas chez lui, qu'il les a laissés à Melita chez un parent. Verrès envoie des hommes à Melita, qui dépend de son gouvernement, les quérir en demandant à Diodorus d'avertir son parent. Diodorus, qui désirait conserver son bien, écrit à son parent de répondre que ces pièces d'orfèvrerie ont été envoyées à Lilybaeum et s'éloigne[19]. La riposte du gouverneur, furieux, n'incita guère le riche Maltais à revenir puisque Verrès, qui l'avait fait rechercher, imagina un plan pour intenter une action capitale à Diodorus en son absence. Ce sont les lettres que Verrès reçut de Rome des protecteurs de Diodorus ainsi que de son propre père qui incitèrent Verrès à retrancher Diodorus du nombre des accusés. Il n'osa pas le condamner en son absence. Cicéron ajoute que, si Verrès s'est montré si influençable, c'est qu'il n'était en Sicile que depuis peu et qu'il n'était pas encore cousu d'or[20]. Il est intéressant de voir ici mis en évidence le rôle de la lettre, comme vecteur de conseils, d'ordres énergiques[21], que l'on peut rapprocher de la phrase qui évoque le rôle de la lettre de recommandation au retour d'Epicrates et d'Heraclius[22]. Ces deux personnages ne reviennent de Rome que lorsque qu'arrive un nouveau gouverneur et munis de bonnes recommandations : *tum isti bene commendati.* Il y a là des allusions à ce qui est rarement perceptible dans l'histoire du pouvoir et de la protection : l'utilisation de la lettre comme outil de communication à distance. C'est la lettre qui sert à informer que le personnage recommandé bénéficie de puissantes protections à Rome et qu'il doit donc être ménagé. La lettre, qui utilise un vocabulaire volontairement abstrait, fait appel à l'*aequitas* du correspondant, qui reçoit parfois des sollicitations extrêmement puissantes. Dans ce cas, l'auteur de la lettre utilise des formules comme

19. *Ver.* 4.38-41.

20. Diodorus était un personnage très important. Cicéron mentionne (*Ver.* 4.38) que ce notable de Malte, qui habite Lilybaeum depuis longtemps, y est reconnu comme un personnage *splendidus*, qualificatif habituellement donné aux citoyens romains qui sont dans l'ordre équestre (*cf.* HELLEGOUARC'H 1972, p. 458-461 ; NICOLET 1966, p. 213-224). Alessandra Lazzaretti a publié récemment un commentaire historique et archéologique au livre 4 des *Verrines*, dans lequel elle s'intéresse au sort de Diodorus de Melita (2006, p. 163-164). Sur les relations des Siciliens et de Melita, *cf.* BRUNO 2002, p. 1063-1071.

21. *Ver.* 4.41 : *Litterae mittuntur isti a patre uehementes, ab amicis item.*

22. *Ver.* 2.62.

uehementer te rogas[23]. A ce dossier concernant l'importance de la correspondance comme élément de persuasion et instrument de pouvoir, il convient d'ajouter qu'il est aussi possible, grâce à la lettre, de faire appel aux hôtes romains même quand l'exercice d'une fonction les écarte de Rome. Le discours de Cicéron fait état d'une intéressante correspondance entre Dion d'Halaesa, lui aussi victime de Verrès, sur le sort duquel nous reviendrons et son hôte, M. Lucullus, qui exerçait alors un commandement en Macédoine[24].

L'usage de la lettre comme moyen d'action montrait déjà le lien entre la relation privée et la volonté d'influencer la décision politique. Les *Verrines* nous ont transmis d'autres exemples d'interférence entre la protection privée des Siciliens et l'intervention des corps politiques romains. Le plus connu des exemples d'intervention dépassant le respect des obligations privées est celui de Sthenius de Thermae. Quand Verrès déploie contre ce grand personnage, riche de liens d'hospitalité multiples, tout un arsenal judiciaire, la force des liens anciennement noués permet aux plus puissants des corps politiques romains d'intervenir à son sujet.

Sthenius était un hôte de Verrès. Il s'est conformé aux règles de la sociabilité privée : il a reçu le gouverneur à sa table ; il lui a offert de résider chez lui ; il ornait même sa maison en son honneur d'une élégante collection d'objets précieux qu'il s'était procurée lors de ses voyages. L'obligation d'échanger des présents entre les hôtes était la règle et Verrès n'hésite pas à abuser de ce droit en se faisant remettre tout ce qui l'intéressait dans la maison de son hôte, Sthenius l'acceptait ; il estimait « qu'il devait supporter ces injustices en silence puisqu'elles étaient le fait du préteur, avec calme puisqu'elles étaient le fait de son hôte »[25]. Il est évident que, dans ce cas, il n'y a guère de réciprocité de services mais les exigences de Verrès accèdent ensuite à un tel degré qu'elles dépassent les devoirs de la simple sociabilité. Sthenius est prié d'aider Verrès à enlever des lieux publics où elles étaient exposées les statues que

23. Les lettres ont souvent un caractère officiel de « lettre ouverte ». Elles sont alors rédigées en prose métrique, *cf.* BORNECQUE 1898. Sur la lettre de recommandation et son vocabulaire, *cf.* DENIAUX 1993, spécialement sur l'usage de l'adverbe *uehementer*, p. 50. *Cf.* Cic. *Fam.* 13.23, pour L. Cossinius Anchialus ; Cic. *Fam.* 13.8, pour P. Sestius ; Cic. *Fam.* 13.41, pour L. Lucceius.

24. *Ver.* 2.23. Il s'agit de M. Terentius Varro Lucullus (MÜNZER 1926, *RE,* XIII-1, col. 414-418, *s.v.* Licinius n°109), proconsul de Macédoine et de Thrace en 72-71.

25. *Ver.* 2.84 : *Praetoriis iniurias tacite hospitis placide ferendas arbitrabatur* (*cf.* l'ensemble du passage 2.83-84). Sthenius est un homme très riche dont la réputation s'étend à toute la Sicile (*Ver.* 2.111), qui possède plusieurs domaines agricoles (*Ver.* 2.92), qui a voyagé en Orient (*Ver.* 2.93) et avait acquis lors de ses voyages des pièces d'argenterie et d'orfèvrerie qui suscitèrent l'envie du gouverneur.

possédait la ville de Thermae. Sthenius, qui laissait enlever ses richesses, s'opposait vigoureusement à une spoliation des richesses publiques. Il intervient d'autant plus fermement que ces richesses ont pour la cité une valeur symbolique considérable : la ville d'Himera avait été prise en 409 par les Carthaginois, et parce qu'elle avait été détruite, une autre ville avait été construite, la ville de Thermae, à laquelle Scipion Emilien rendit, après la prise de Carthage en 146, une partie des statues emportées par les Carthaginois ; au nombre de celles-ci, Cicéron décrit[26] une statue d'Himera représentée sous les traits d'une femme, une statue de Stesichorus, qui vécut à Himera, et une statue représentant une chèvre[27]. Grâce à Sthenius, Thermae est la seule ville de Sicile qui a pu résister aux exigences de Verrès, Segesta, Tyndaris, Agrigente, Assorus, Catina, Henna, Syracuse[28], malgré l'opposition de représentants du pouvoir local, ont été obligées de céder au propréteur leurs principales œuvres d'art, qui étaient aussi leurs plus célèbres statues de culte. Cicéron rapporte, au style indirect, le discours que prononça Sthenius pour empêcher Verrès de dépouiller sa cité et qui souleva la résistance de celle-ci. Il ne rencontra personne qui ne déclarât qu'il valait mieux mourir. C'est à la suite de ce refus que Verrès décide de rompre le lien d'hospitalité qui le lie à Sthenius, de choisir un autre hôte et d'engager des représailles immédiates contre son ancien hôte, en se mettant ainsi en marge du code de valeurs traditionnel romain qu'il avait pourtant respecté en choisissant, après d'autres Romains, le plus puissant habitant de la cité de Thermae comme hôte privé.

La victime de Verrès est déjà un intermédiaire entre le pouvoir central romain et sa communauté. C'est un puissant évergète local ; son comportement est celui du premier personnage de sa cité qui traite avec les premiers des Romains qui sont devenus ses hôtes. Il a pu leur être utile par sa richesse, ses relations locales, mais il a besoin de leurs médiations pour être sauvé de la vengeance du gouverneur.

Sthenius est le premier de sa cité ; il la sert grâce à ses dons d'orateur et grâce à sa fortune. Il est connu dans toute la Sicile. Il a généreusement utilisé son argent à orner sa ville de bâtiments publics. Une inscription rappelait à Thermae ses mérites : la cité avait décidé de faire graver en son honneur un décret dans la salle de réunion

26. *Ver.* 2.87.

27. Il est intéressant de signaler que nous avons conservé une inscription commémorant l'action du second Africain à l'égard des habitants de la cité, et que nous pouvons ainsi, indirectement, avoir une confirmation des faits rapportés par Cicéron. Cette inscription, qui célèbre la restitution des statues par Scipion, a été reproduite dans les *IG* 14.315 et dans *ILS* 8769. Elle avait été vue par Mommsen et publiée par Kaibel (1883, p. 156-157, avec un *fac simile*). Sur ce fait et sur Sthenius de Thermae, *cf.* DENIAUX 1987, p. 337-345.

28. *Ver.* 4.72 ; 4.84 ; 4.93 ; 4.96 ; 4.103 ; 4.106.

du sénat local. Nous savons que Verrès fit arracher cette table de bronze pour se venger mais que Cicéron la fit transporter à Rome pour l'exposer au moment du procès[29].

Il avait exercé à Thermae des fonctions politiques d'une manière éclatante avant que Verrès ne devienne gouverneur de la Sicile. C'est lui qui avait entraîné ses concitoyens à se ranger aux côtés de Marius dont il était l'hôte. Il avait ensuite plaidé la cause de sa cité devant Pompée qui représentait le pouvoir syllanien en réclamant pour lui seul le châtiment qui devait frapper ses concitoyens[30]. Face à cette attitude, Pompée avait épargné sa cité et l'avait jugé digne de devenir son hôte. Sthenius de Thermae est, en effet, un de ces hommes que ménage le pouvoir romain, que les gouverneurs qui se succèdent choisissent comme hôte. Cicéron cite C. Claudius Marcellus[31], L. Cornelius Sisenna[32], d'autres encore dont Cicéron lui-même lors de sa questure à Lilybaeum[33].

La maladresse de Verrès est donc considérable ; il accroît son impopularité en Sicile en s'attaquant à un des hommes les plus en vue et s'aliène une partie de l'opinion romaine en ne respectant pas les règles de l'hospitalité. Cicéron détaille l'arsenal des mesures judiciaires qu'il va utiliser contre son ancien hôte, mais évoque aussi les actions que déploient à Rome hôtes et amis pour le défendre.

Après avoir rompu avec Sthenius toute relation d'hospitalité, Verrès utilise son pouvoir pour se venger de son ancien hôte. Les ennemis de celui-ci lui offrent l'hospitalité. Verrès espère alors de ses nouveaux amis de nouveaux services. Il souhaite que, dans leur cité, ils imaginent une accusation contre Verrès. Ces

29. *Ver.* 2.112. *Cf.* aussi *Ver.* 2.88. Sur la personnalité et les liens politiques de Sthenius de Thermae, *cf.* VAN OOTEGHEM 1954, p. 60-61 ; VAN OOTEGHEM 1967, p. 223-224 ; MARTORANA 1979, spéc. p. 87 pour le cas de Sthenius.

30. Pompée avait été chargé par Sylla de poursuivre Cn. Papirius Carbo, qui s'était réfugié dans l'île avec d'autres partisans de Sylla en 82, *cf. Ver.* 2.113 ; Plut. *Pomp.* 10.11 et *Apophth. reg. et imp. Cn. Pomp.* 3 (le défenseur de Thermae est appelé Sthennis dans la *Vie de Pompée* et Sthennios dans les *Apophthegmata*).

31. *Ver.* 2.110. C. Claudius Marcellus (MÜNZER 1899, *RE*, III-2, col. 2733, *s.v.* Claudius n°214) appartient à la famille qui a noué les plus anciennes relations de patronage avec les Romains. Préteur en 80, proconsul de Sicile en 79, il fit partie du *consilium* du juge du procès de Verrès, *cf. Diu. in Caec.* 13 ; *Ver.* 3.212 ; 4.90.

32. L. Cornelius Sisenna (NIESE 1900, *RE*, IV-1, col. 1512-1513, *s.v.* Cornelius n°374), fut préteur en 78 et sans doute gouverneur de Sicile en 77. Il avait conservé de nombreuses relations en Sicile, au nombre desquelles le chevalier Cn. Calidius auquel Verrès vola des objets précieux, *Ver.* 4.43. Il aida néanmoins Hortensius dans la défense de Verrès.

33. *Ver.* 2.110.

concitoyens de Sthenius affirment devant le propréteur qu'il a commis un faux en écritures publiques sous le gouvernement précédent[34]. Celui-ci s'empare de l'affaire au mépris de la loi qui réglait l'organisation de la province, la *lex Rupilia* qui laissait aux habitants de Thermae l'autonomie judiciaire dans ce type d'affaire[35]. Verrès le convoque officiellement devant lui à Thermae. Constatant son absence, il le fait chercher par les esclaves du sanctuaire de Venus Erycina qui lui servent d'appariteurs. Mais Sthenius s'était enfui à Rome, après avoir vainement tenté de faire amener le jugement devant une instance purement locale, et voyant qu'il ne pourrait échapper à la vengeance de Verrès[36]. C'est à Rome, auprès de ses hôtes et de ses amis, qu'il est sûr de trouver une protection. Néanmoins, en Sicile, le gouverneur poursuit l'affaire et suscite deux procès contre Sthenius absent. La sentence du premier (*Sthenium litteras publicas corrupisse*) pour répondre à l'accusation présentée par Agathinus, est assortie d'une très forte amende de 500 000 sesterces destinée au temple de Venus Erycina[37]. C'est Verrès qui suscite le second en déclarant, pour conclure la première instance judiciaire, que « si quelqu'un désirait accuser Sthenius absent d'un crime entraînant la peine capitale, il déclarerait cet accusateur recevable dans sa dénonciation[38] ». C'est alors que devant le refus de poursuivre opposé par Agathinus, un autre accusateur, M. Pacilius, *homo egens et leuis*, se présente pour engager une nouvelle accusation[39]. Verrès accumule les anomalies de procédure, l'accusation d'un absent, l'absence de l'accusateur le jour du procès, la falsification du registre d'accusation pour montrer que la dénonciation a eu lieu en présence de

34. *Ver.* 2.90 : *Cum secum sui ciues agant de litteris publicis corruptis.* Ce n'était pas la première fois que ce chef d'accusation était utilisé contre un Sicilien, *cf.* l'affaire d'Epicrates de Bidis, accusé en son absence d'avoir falsifié les registres de sa cité, *Ver.* 2.59.

35. *Ver.* 2.90. Aidé par une commission sénatoriale, le consul de 132, P. Rupilius avait donné aux Siciliens une législation qui les autorisait à agir en justice conformément aux lois traditionnelles de leur cité et Verrès, dans son édit, avait confirmé cette disposition ; sur tout ceci et sur les lois de Thermae, *cf.* COSTA 1927, 2, p. 64.

36. Il avait en vain tenté de faire amener le jugement devant une instance purement locale, *cf. Ver.* 2.90. Sur tout ceci, *cf.* DENIAUX 1987, p. 340-341.

37. *Ver.* 2.93. Sur cette accusation, MOMMSEN 1907, 1, p. 168, n. 2 ; COSTA 1927, 2, p. 65. L'affaire de Sthenius est d'une complexité extrême : tous les détails ne peuvent en être reportés avec certitude.

38. *Ver.* 2.94 : *Si quis absentem Sthenium rei capitalis reum facere uellet, sese eius nomen recepturum.* C'est alors que Verrès convoque Sthenius devant les assises qu'il va tenir à Syracuse. Les abus pratiqués par Verrès dans l'usage de sa *cognitio* sont nombreux ; voir MOMMSEN 1907, 1, p. 391, n. 2.

39. *Ver.* 2.94.

Sthenius, enfin le choix d'un *cognitor* qui, loin d'être d'une manière ou d'une autre lié à Sthenius, l'est à Verrès[40].

Cependant, à Rome, les différents pouvoirs sont informés et engagés à agir par l'intermédiaire des protecteurs de Sthenius. Il est cependant possible de constater qu'à Rome aussi s'exercent en faveur de Verrès d'autres types de médiations. Cicéron mentionne d'abord l'action du Sénat. La question de la possibilité d'accuser, en son absence, un provincial y est posée par deux consuls, Cn. Cornelius Lentulus Clodianus et L. Gellius Publicola, et la situation particulière de Sthenius de Thermae y est évoquée à ce propos[41]. Dans un autre passage du même discours, Cicéron fait allusion à une requête adressée en commun aux consuls par toutes les cités de Sicile pour leur demander d'intervenir au sénat à ce sujet. Le cas de Sthenius, l'injustice dont il a été victime fut le motif d'une requête plus générale demandant qu'il ne soit plus permis de considérer les dénonciations contre les absents comme recevables. Pour soutenir leur requête, les Siciliens se sont adressés à Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, un des patrons de la Sicile, pour qu'il intervienne en leur faveur au Sénat[42]. Un sénatus-consulte fut alors mis en délibération, dont Cicéron rapporte une partie du texte : « Comme Sthenius avait été accusé en son absence, il fallait décider qu'il n'y avait lieu de rendre aucun jugement au sujet d'un absent et que, si quelque jugement avait été rendu, ce jugement ne devait pas être ratifié »[43]. Il est intéressant de voir que ce sénatus-consulte, contraignant pour Verrès, ne fut pas voté. Il y avait à Rome un parti qui soutenait le gouverneur de Sicile, dirigé par son père. Cicéron mentionne l'action de celui-ci qui supplie chacun des sénateurs d'épargner son fils. Puis il utilise un des procédés d'obstruction classique au Sénat en trouvant suffisamment de sénateurs pour que la journée de délibérations se passe en débats et que le sénatus-consulte ne puisse être voté avant que la nuit ne tombe[44]. Après cette étonnante séance du Sénat, le père de Verrès rend personnellement visite

40. *Ver.* 2.98 ; 2.101 ; 2.106.

41. *Ver.* 2.95 : *Itaque in senatu continuo Cn. Lentulus et L. Gellius consules faciunt mentionem placere statui, si patribus conscriptis uideretur, ne absentes homines in prouinciis rei fierent rerum capitalium ; causam Stheni totam et istius crudelitatem et iniquitatem senatum docent.*

42. *Ver.* 2.103 : *Qua de re Cn. Lentulum, patronum Siciliae, clarissimum adulescentem, dicere audistis, Siculos, cum se causam quae sibi in senatu pro his agenda esset docerent, de Stheni calamitate questos esse.*

43. *Ver.* 2.95 : *Cum Sthenius absens reus factus esset, de absente iudicium nullum fieri placere, et, si quod esset factum, id ratum esse non placere.* Sur les relations de Pompée à Sthenius, *Ver.* 2.110 ; 2.113 ; Plut. *Pomp.* 10 ; *cf.* aussi BADIAN 1958, p. 282-284. Sur les protecteurs de Sthenius, GRUEN 1971, p. 10-11.

44. *Ver.* 2.96. Le père de Verrès trouva des sénateurs capables de monopoliser la parole au Sénat jusqu'au moment où, au coucher du soleil, la séance du Sénat devait être levée.

à chacun des défenseurs et des hôtes de Sthenius pour les assurer qu'il intercéderait personnellement auprès de son fils pour empêcher qu'il soit fait quelque tort à Sthenius, la date du procès de Syracuse étant encore relativement lointaine. Il envoie des lettres à son fils et lui en fait envoyer par ses amis, vraisemblablement des lettres de recommandation, le suppliant d'épargner Sthenius[45]. En dépit de cet ensemble de sollicitations venues de Rome, Sthenius est condamné par une instance sicilienne.

A la suite de celle-ci, il semble que les protecteurs de Sthenius aient cherché à atteindre d'autres instances, en particulier le peuple de la ville de Rome et le collège des tribuns de la plèbe. Un tribun, M. Lollius Palicanus, exposa l'affaire de Sthenius dans une *contio*[46]. C'est alors que, devant les tribuns réunis, Cicéron fit un rapport sur la situation tragique de son hôte. Les tribuns avaient, en effet, à l'unanimité, pris un édit dans lequel ils interdisaient le séjour à Rome de quiconque avait été condamné à la peine capitale. Sthenius, une fois condamné, se serait trouvé frappé par cette interdiction si les tribuns n'avaient pris à l'unanimité, à la demande de Cicéron, une décision qui excluait Sthenius de cet édit[47]. C'est d'ailleurs, d'après Cicéron, après l'annonce de ces décisions que Verrès falsifia le registre d'accusation de Sthenius[48]. La série des interventions politiques dont Sthenius est le destinataire est impressionnante. Elle confirme, avec la prise de position des deux consuls qui avaient parlé en sa faveur au Sénat, l'action d'un tribun de la plèbe, le discours d'un homme politique dans une *contio*, que les liens de patronage et d'hospitalité qui se nouent avec les notables provinciaux leur fournissent les moyens d'agir à Rome même, pour assurer aux provinciaux les garanties d'une relative protection face aux agissements d'un gouverneur.

Enfin, il est possible d'évoquer un autre aspect de la protection exercée par les hôtes et les patrons romains à l'égard des Siciliens victimes de Verrès. En permettant à certains de ces notables menacés par Verrès d'accéder alors à la citoyenneté romaine, leurs protecteurs pouvaient aussi assurer leur sauvegarde. Les mauvais traitements imposés par Verrès aux citoyens romains entraînaient la réprobation universelle, particulièrement lorsque Verrès refusait de reconnaître leur statut juridique. L'exemple de Gavius de Compsa est le plus connu[49]. En faisant attribuer à

45. *Ver.* 2.97.

46. *Ver.* 2.100 : *Etiam in contione tribunum plebis de causa Stheni, M. Palicanum, esse questum.*

47. *Ver.* 2.100 : *Et cum ita rem exposuissem quem ad modum nunc apud uos, docuissemque hanc damnationem duci non oportere, X tribunos plebis hoc statuisse, idque de omnium sententia pronuntiatum esse : non uideri Sthenium impediri edicto quo minus ei Romae liceret esse.*

48. *Ver.* 2.101 : *Tollit ex tabulis id quod erat, et facit coram esse delatum.*

49. *Ver.* 5.162.

ses hôtes la citoyenneté romaine, leur patron leur fournissait un rempart solide face à l'arbitraire du gouverneur. Cet aspect de la protection des provinciaux a rarement été étudié.

L'exemple de Dion d'Halaesa sera d'abord examiné ; il semble bien qu'il ait pu acquérir un statut privilégié après avoir été attaqué par Verrès, avant que ne s'ouvre le procès de l'ancien gouverneur. Dion d'Halaesa est devenu, en effet, Q. Caecilius Dion ; il ne peut plus être jugé selon la justice provinciale. La force de son réseau de relations romaines a pu favoriser une riposte exceptionnelle face aux menaces dont il avait été l'objet par Verrès. Le texte des *Verrines* s'attarde sur les méfaits de Verrès à son égard avant même qu'il ne débarque en Sicile pour prendre ses fonctions. Cicéron suggère qu'il s'était informé de sa situation financière en cherchant à savoir aux dépens de quelles victimes il pourrait gagner de l'argent en Sicile[50]. Dion d'Halaesa venait, en effet, de recevoir un très gros héritage. Mais il avait l'obligation de placer des statues dans le forum et, s'il ne les plaçait pas, il serait dépouillé au profit de Venus Erycina. C'est cette clause qui permit à Verrès d'intervenir dans cette affaire sur le détail de laquelle nous n'insisterons pas, mais pour le règlement de laquelle Dion perdit plus d'un million de sesterces[51]. Dion témoigna à Rome au sujet des sommes énormes qu'il versa au gouverneur. L'ensemble des protections dont il bénéficia est mis en évidence par Cicéron. Dion est l'hôte de M. Terentius Varron Lucullus, qui témoigna en sa faveur. Mais il est aussi l'hôte de Servilia, la belle-mère d'Hortensius, et c'est chez l'orateur qu'il a d'abord cherché un refuge. Il y eut même un envoi de lettres d'Hortensius au gouverneur de Sicile[52]. L'action d'un des hôtes de Dion est, nous l'avons dit, limitée par son absence de Rome. Proconsul de Macédoine, il dirigeait contre les Dardaniens une guerre qui lui valut le triomphe en 71[53]. Mais nous pouvons penser que l'absence est compensée par la force de ses recommandations, en particulier, celles qui permirent à Dion de devenir citoyen romain par l'intermédiaire des

50. *Ver.* 2.18 : *Eum Romae quaesisse non modo genera furandi, sed etiam nomina certissima, accipite argumentum quo facilius de singulari eius impudentia existimare possitis.*

51. Sur le détail de cette affaire, *cf. Ver.* 2.18-24.

52. *Ver.* 2.24 : *Tu, Hortensi, qui Romae fuisti, ad quem Dion confugit, qui de Dionis iniuriis grauissime per litteras cum Verre questus es ?* Servilia était la mère de Lutatia qui se maria avec Q. Hortensius et celle de Q. Lutatius Catulus qui fut consul en 78. Sur les Metelli et les regroupements en factions à cette époque, VAN OOTEGHEM 1967 ; TWYMAN 1972 ; et aussi GRUEN 1971, p. 1-16 ; sur le patronage des Metelli, BADIAN 1958, p. 296 ; NICOLS 1981, p. 238-240. Sur l'action des Metelli en faveur de Dion, LAZZARETTI 2006, p. 119-121.

53. Cic. *Pis.* 44.

Metelli. M. Terentius Varron Lucullus est né dans la famille des Licinii Luculli, il fut adopté dans la famille des Terentii Varrones[54]. Nous savons cependant que ni les Terentii Varrones, ni les Licinii Luculli n'avaient le droit d'octroyer la citoyenneté romaine à leurs clients. A cette époque, certains *imperatores* reçurent par des lois le droit de concéder la citoyenneté à des individus qui l'avaient méritée par leur valeur. Cicéron l'affirme dans le discours en faveur de Balbus[55]. Sylla avait reçu ce droit, ainsi que Q. Caecilius Metellus Pius et Pompée[56]. Comme les hommes qui avaient le droit de transmettre le droit de cité romain grâce à leurs pouvoirs spéciaux étaient peu nombreux, il est vraisemblable que les médiations de leurs amis pouvaient jouer un rôle, qu'il est difficile de mesurer, dans le choix des destinataires de cette grande faveur. Les Luculli, ne pouvant concéder le droit de cité romain, utilisaient la médiation de Q. Metellus Pius quand ils voulaient récompenser un de leurs amis. Dion d'Halaesa est devenu citoyen romain grâce au pouvoir de Q. Caecilius Metellus Pius[57]. Mais celui-ci avait vraisemblablement été sollicité par les Luculli, dont il était l'hôte dans la ville d'Halaesa et, particulièrement, par M. Terentius Varron Lucullus, qui avait envoyé à Verrès des lettres de reproche à l'égard du traitement qui lui avait été infligé. Le discours que Cicéron prononça en faveur d'Archias apporte d'utiles précisions portant sur une période proche. Cicéron explique à ses auditeurs que l'accusé Archias, dont la citoyenneté est contestée, aurait pu bénéficier de la gratification de la citoyenneté par un général romain mais qu'il a utilisé un autre moyen. C'est alors qu'il ajoute : *Quid ? a Q. Metello Pio, familiarissimo suo, qui ciuitate multos donauit, neque per se neque per Lucullos impetrauisset*[58]. Q. Caecilius

54. Sur ce Terentius, *cf. RE s.v.* Licinius n°109 cité note 24. Il avait été consul en 73. Il est le frère de L. Licinius Lucullus Ponticus (MÜNZER 1926, *RE*, XIII-1, col. 376-414, *s.v.* Licinius n°104).

55. Cic. *Balb.* 51 : *Etenim cum ceteris praemiis digni sunt, qui suo labore et periculo nostram rem publicam defendunt, tum certe dignisssimi sunt qui ciuitate ea donentur, pro qua pericula ac tela subierunt.*

56. Pour Sylla et Q. Caecilius : *Balb.* 50. Pour Pompée : *Balb.* 19 ; 32-33 ; 51. Marius avait attribué collectivement la citoyenneté à deux cohortes de Camerinum (Cic. *Balb.* 50 ; V. Max. 5.2.8 ; Plut. *Marius* 28.3). A la fin de la guerre sociale, le père de Pompée, Pompeius Strabon, bénéficia aussi de ce droit (Cic. *Balb.* 50). Une inscription fameuse mentionne les *equites* de la *turma Salluitana*, récompensés de la citoyenneté romaine par Cn. Pompeius Strabon devant Asculum, en 89 av. J.-C., *cf. CIL* 1^2.709, sur laquelle *cf.* CRINITI 1970. Sherwin White (1973, p. 294, n. 4) suppose qu'à la fin de la République, le droit d'octroyer la citoyenneté romaine était inclus dans les *leges de imperio* depuis la *lex Gabinia de piratis* qui avait donné des pouvoirs spéciaux à Pompée.

57. *Ver.* 2.20 : *Nunc beneficio Q. Metelli ciuis Romanus factus.*

58. Cic. *Arch.* 26 : « Eh quoi ? de Q. Metellus Pius, son intime, qui gratifia du droit de cité une foule de gens, il n'aurait pu obtenir ce droit ni par lui-même, ni par les Lucullus ? ». Sur l'accès à la citoyenneté romaine d'Archias, *cf.* DENIAUX 1981, p. 133-144. Il est généralement admis que les consuls de 72, L. Cornelius Lentulus Clodianus et L. Gellius Publicola, firent voter une loi attribuant à Pompée et à

Metellus Pius fut consul en même temps que Sylla en 80 et il obtint avec lui le droit de concéder la citoyenneté romaine aux soldats de son armée qui s'étaient bien conduits, *uirtutis causa*[59]. C'est alors que s'ouvrit aux *imperatores* une possibilité nouvelle de donner la citoyenneté à leurs amis, même s'ils n'avaient pas accompli de hauts faits militaires. Quand il défendit Archias, Cicéron expliqua dans un autre passage que, s'il n'était pas devenu citoyen en vertu des lois de portée générale sur la citoyenneté, il aurait pu être gratifié ainsi par un *imperator*[60]. Comme les hommes qui avaient le droit de transmettre le droit de cité romain grâce à leurs pouvoirs spéciaux étaient peu nombreux, il est vraisemblable que les médiations de leurs amis pouvaient jouer un rôle, qu'il est difficile de mesurer, dans le choix des destinataires de cette grande faveur. C'est sans doute de cette manière qu'il faut comprendre l'allusion à l'action possible des Luculli en faveur d'Archias.

Il serait possible d'étudier les relations qui lient la famille de Cicéron et ses hôtes de Messana dans cette perspective. En effet, Cicéron avait été invité à résider, lors de son enquête sur les méfaits de Verrès, chez un riche habitant, citoyen romain grâce à la faveur de Pompée, Cn. Pompeius Basiliscus, tandis que son cousin, Lucius, avait été hébergé dans la famille des Percennii. Or les Percennii sont aussi devenus citoyens au moment du procès de Verrès[61]. Dans une ville favorable à Verrès, largement hostile à Cicéron, qui ne l'avait pas accueilli d'une manière officielle, il avait sans doute semblé prudent à Cicéron de solliciter Pompée pour qu'il accorde la citoyenneté romaine à la famille qui avait hébergé son parent, associé à l'enquête sur les charges qui pesaient contre Verrès. C'est par reconnaissance à l'égard de Pompée que les Percennii portèrent désormais son nom.

Metellus Pius des pouvoirs qui leur permettaient de faire don de la citoyenneté en Espagne. *Cf.* Cic. *Balb.* 19 et 32-33 ; *Arch.* 26. Badian mentionne ce pouvoir des deux *imperatores* (1958, p. 280-281). Les Luculli permirent à Archias de se faire inscrire sur les registres d'Héraclée ; c'est ainsi qu'il put bénéficier de la *lex Papiria Plautia*, mais il aurait pu bénéficier de la faveur de Q. Caecilius Metellus Pius, qui conféra la citoyenneté à un grand nombre de gens.

59. Cic. *Balb.* 50.

60. Cic. *Arch.* 25 : *Vt ab aliquo imperatore ciuitate donaretur.* Le plus célèbre des bénéficiaires de ce type de faveur est Theophanes de Mitylène, historien des exploits de Pompée, qui obtint ainsi le droit de cité *in contione militum, cf. Arch.* 24 : *Noster hic Magnus, ...Theophanum Mitylenaeum, scriptorem rerum suarum, in contione militum ciuitate donauit.*

61. *Ver.* 4.25 : *Erat etiam Percenniorum, qui nunc item Pompeii sunt, domus honestissima, quo L. frater meus summa illorum uoluntate deuertit.*

Les changements de statut des provinciaux sont cependant exceptionnels et ne concernent que des notables particulièrement protégés par certains individus ou certaines grandes familles romaines. L'accès au statut privilégié de citoyen constituait une garantie de liberté supérieure pour un hôte ou pour un client qui devenait justiciable du droit romain. Il renforçait pour cet homme les moyens de faire face aux excès du gouverneur. Dans une perspective plus large, il est possible de constater que les relations d'hospitalité et de clientèle contribuent à donner une information directe sur l'état d'une province, permettent de recevoir directement ou indirectement les plaintes des provinciaux lésés, de réparer certains dommages causés avant même que n'intervienne l'action en justice contre le gouverneur coupable. Les liens de sociabilité noués avec les notables provinciaux avant le gouvernement de Verrès fournissent à ceux-ci les moyens d'être entendus à Rome même et permettent d'assurer aux provinciaux les garanties d'une relative protection face à l'arbitraire d'un gouverneur malhonnête.

BADIAN E., *Foreign Clientelae, 264-70 BC,* Oxford, 1958.

BORNECQUE H., *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron,* Paris, 1898.

BRUNO P., « Economia e traffici a Malta in età tardorepubblicana », *Lo spazio maritimo del Mediterraneo occidentale, L'Africa romana, 14, Sassari (7-10 dicembre 2000),* Rome, 2002, p. 1063-1071.

BRUNT P. A., « Patronage and Politics in the *Verrines* », *Chiron,* 10, 1980, p. 273-289.

COSTA E., *Cicerone giureconsulto,* Milan, 1927².

CRINITI N., *L'epigrafe di Asculum di Gn. Pompeo Strabone,* Milan, 1970.

DAVID J.-M., *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine,* BEFAR, 277, Rome, 1992.

DENIAUX E., « *Ciuitate donati* : Naples, Héraclée, Côme », *Ktèma,* 6, 1981, p. 133-141.

DENIAUX E., « Les hôtes des Romains en Sicile », *Sociabilité, pouvoirs et société,* Rouen, 1987, p. 337-345.

DENIAUX E., *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, CEFR, 182, Rome, 1993.

FINLEY M. I., *Le monde d'Ulysse*, trad. fr., Paris, 1969.

GAUTHIER Ph., Symbola, *les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972.

GELZER M., *The Roman Nobility*, trad. angl., Oxford, 1969 (1912).

GRUEN E. S., « Pompey, Metellus Pius and the Trials of 70-69 BC, the Perils of Schematism », *AJPh*, 92, 1971, p. 1-16.

HELLEGOUARC'H J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1972.

KAIBEL G., « Inschrift von Thermae », *Hermes*, 18, 1883, p. 156-157.

LAZZARETTI A., *M. Tulli Ciceronis, In C. Verrem actionis secundae, liber quartus*, Pise, 2006.

MARQUARDT J., *La vie privée des Romains*, trad. fr., 2, Paris, 1893.

MARTORANA G., « La Venus di Verre e le *Verrine* », *Kokalos*, 25, 1979, p. 73-103.

MOMMSEN Th., « Das römische Gastrecht », *Römische Forschungen*, 1, Berlin, 1864, p. 319-390.

MOMMSEN Th., *Le Droit pénal romain*, trad. fr., 3 vol., Paris, 1907.

NICOLET Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, 1, BEFAR, 207, Paris, 1966.

NICOLS J., « The Caecilii Metelli, *patroni Siciliae* ? », *Historia*, 30, 1981, p. 238-240.

SHERWIN-WHITE A. N., *Roman Citizenship*, Oxford, 1973.

TWYMAN B., « The Metelli, Pompeius and Prososopography », *ANRW*, 1.1, 1972, p. 816-874.

VAN OOTEGHEM J., *Pompée le grand, bâtisseur d'empire*, Bruxelles, 1954.

VAN OOTEGHEM J., *Les Caecilii Metelli de la République*, Bruxelles, 1967.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 245-271

CICERONIAN SICILY : THE EPIGRAPHIC DIMENSION

Jonathan R.W. PRAG
Merton College, Oxford

Sicilian epigraphy is neither widely, nor easily studied[1]. The primary reason for this is the lack of an up-to-date corpus, although several excellent thematic and museum corpora do exist[2]. This absence contributes to the only partially correct view that Sicily is epigraphically barren[3]. One basic aim of this paper is therefore to present an overview of the material pertinent to the period of the Republican province, loosely defined as the last three centuries BC. Such an overview is one necessary part of making sense of the *Verrines*, not least so that we might increase our knowledge of the Sicilian context with which the speeches are so often concerned. In certain respects, this paper is intended as a companion piece to the archaeological overview recently provided by Roger Wilson[4].

---

1. I am most grateful to Sylvie Pittia for the invitation to participate and the efficient organisation of the colloquium and to Julien Dubouloz for spotting my mistakes ; and to the Centre Gustave Glotz for financial assistance. The work presented here has benefitted above all from the earlier support of University College London graduate school.

2. Introduction to Sicilian epigraphy : GULLETTA 1999 ; see further the quinquennial survey articles in *Kokalos* and the relevant sections of *AE*, *Bull. ép.* and *SEG*. Corpora exist for the museums of Palermo, Termini Imerese and Catania, as well as of the material found on Lipari ; archaic Greek inscriptions have been collected by R. Arena in *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia* (1, Pisa, 1994, work is ongoing) ; dialectical Greek inscriptions in DUBOIS 1989. *CIL* 10.6976-7493 and *IG* 14.1-599 remain fundamental, but severely outdated. Phoenicio-Punic epigraphy, some of which is relevant to this period, is mostly collected in AMADASI GUZZO 1967 and 1986.

3. Davies (2003, p. 338) has characterized Syracuse as « intermittently democratic but epigraphically inert ». Without full publication this is hard to quantify.

4. WILSON 2000.

This study focuses principally on *c.* 215 lapidary inscriptions from the Sicilian mainland, which can reasonably be dated to within, or partially within the period of the 3rd – 1st cent. BC. Inscriptions on metal will be treated more selectively, although metal was a significant epigraphic support in Sicily. Given the apparently low level of the lapidary habit, the number of surviving texts on metal is considerable (especially in light of metal's generally low survival rate)[5]. The Syracusans' eagerness to honour Cicero with a bronze plaque hints at a preference for this material, although we should also keep in mind the poor quality of much Sicilian stone[6]. The difficulty lies in determining to what extent the distribution of the surviving sample can be attributed to accidents of survival, or to ancient choices[7].

My basic question is threefold : what is the relevant epigraphic material, what does it tell us about Ciceronian Sicily, and what does it contribute to interpretation of the *Verrines ?* However, in order to answer these questions, we must first confront some methodological considerations. The underlying question is, what can we learn from a set of epigraphic data – or, how do we write history from epigraphy ? But in this case, this is complicated by the question of how we should relate a set of epigraphic material to a parallel set of literary material, the *Verrines* : does either set of material take priority ? Is it possible to ask compatible questions of both sets of material ? This is not unique to this case, but the nature of the material gives the problem greater clarity than normal.

It is possible to give some sense to these questions by examining the different ways in which we could approach the original task outlined above, namely to survey the epigraphic aspects of Ciceronian Sicily :

1. We can examine the specific references to epigraphic practice in the *Verrines* (and then go on to compare these with the surviving material).

2. We can search the epigraphic material for specific points of contact with the *Verrines* : events, people, places which are attested by Cicero and for which the epigraphy provides some sort of support, or further information. *Vice versa*, we can search the *Verrines* for specific points of contact or overlap with what we have in the epigraphic material, or use them to elucidate things we find in the epigraphic material. This should be a simultaneous, two-way process ; assigning priority is

5. MANGANARO 2000a has brief comments on the topic ; PRAG 2002 contains a more extensive breakdown of Sicilian epigraphy.

6. *Ver.* 4.145 ; on Sicilian stone, WILSON 1990, p. 239-240.

7. The most obvious omission in this paper is the varied category of material loosely classed as *instrumentum domesticum* This material is much harder to control ; additionally, space limits what can be covered here.

excessively artificial. It is however worth considering whether the underlying premise involves giving priority to one or the other : it has probably been the more traditional pattern in Ancient History to proceed from the literature to the epigraphy.

3. Similar to approach 2, we can try to use the epigraphic data or the *Verrines* to provide relevant, parallel, or illustrative material for the other in order to broaden the picture. This is a less narrowly specific activity than approach 2, but the agenda is still determined by whichever « text » we are seeking to elucidate : in other words, we still search the one data set for material of relevance to the other, rather than thinking more widely.

4. We can seek to write the context (*i.e.* a « history », in the loosest sense, of Sicily in this period) from one or other of these data sets. This poses the fundamental question : is there an essential difference between history written from epigraphy and history written from literature and, if so, how can we integrate the two ?

5. We can ask specific questions, with one or more of these sets of material in mind, for example : what do we know about Roman presence in Sicily ? What evidence do we have for types of labour in Ciceronian Sicily[8] ?

Necessary to approach 4, if not to approaches 1-3, is a global survey of all the epigraphic material. It seems to me that the first three (ancient references to inscriptions, direct overlap between literature and epigraphy, illustration of one by the other) require a process of trawling for specific instances of data, which is a methodologically distinct process. The final approach (historical questions) entails something in between and is dependent upon neither source specifically. In fact, I think that options 1-3 are typically driven by the literary text(s), option 4 by the epigraphy and option 5 is either independent of both, or alternatively dependent upon a complete grasp of both (and more).

It is difficult to find direct discussion of these issues, although there is a parallel debate over the interface between archaeological data and literary sources. The basic subject of epigraphy's contribution to ancient history (*i.e.* the types of data which epigraphy can generate and the questions which it can answer) is regularly addressed in manuals on - and introductions to - epigraphy[9]. Additionally, the presence and use of inscriptions in ancient authors (option 1 above) is frequently

8. RIZZO 1989 ; PINZONE 1999.

9. *e.g.* ROBERT 1961 ; MILLAR 1983 ; BODEL 2001. One common theme is an insistence on the need to study inscriptions in bulk, or as a series : ROBERT 1961, p. 473, echoed by *e.g.* MILLAR 1983, p. 92 and p. 110 ; FINLEY 1985, p. 44 ; CALABI LIMENTANI 1991, p. 112-114.

discussed, as is the interaction of specific inscriptions and specific literary texts (in recent years especially with the publication of various senatorial decrees which overlap with Tacitus's *Annales*)[10].

However, a preliminary discussion can be traced in English scholarship of the late nineteenth and early twentieth centuries[11]. In response to the rapid growth of epigraphy as a discipline and the enormous increase in published material which accompanied the development of the great *corpora*, a debate developed over the value of epigraphy. Opposing emphases upon epigraphy and literature are apparent already in essays by C. T. Newton and B. Jowett. For Newton, epigraphy was primary and should be studied in the same way as the literary texts. By contrast, Jowett, in a notorious essay, with which he prefaced his Thucydides translation, consigned epigraphy to the lesser realm of antiquities (as opposed to history) : inscriptions must be illustrated by literature, are of little independent value and serve merely to confirm, *e.g.* Thucydides[12].

The debate is partly foreshadowed by that amongst the humanists of the sixteenth and seventeenth centuries over the relative weight of literary and epigraphic sources. Epigraphic texts were frequently favoured from the sixteenth century onwards as being in some way of higher authority, or more reliable, than literature[13]. I. Calabi Limentani distinguishes three ways in which inscriptions tended to be used by historians in this period : firstly as mere ornamentation to work based upon literary texts ; secondly to supplement or elucidate material in the literary texts ; and thirdly as the primary basis for a study, considered either as individual texts or series of texts[14].

The humanist perspective is echoed, in the discussions which followed the essays of Newton and Jowett, by those who advocated a greater level of authority and / or objectivity for inscribed texts over literary texts. E. A. Freeman criticized Jowett, but, although he considered inscriptions to be of higher authority than most literary texts, nonetheless they remain subsidiary to the narrative and serve only to

10. On the former, STEIN 1931 ; CHEVALLIER 1972 ; HIGBIE 1999 and the regular section « Rapports avec la littérature » in *Bull. ép.* ; on the latter *e.g.* GRIFFIN 1997 ; ROWE 2002.
11. I owe my knowledge of this debate entirely to Dr Peter Liddel, Department of Classics and Ancient History, University of Manchester ; he is not responsible for my use of it.
12. NEWTON 1880, p. 97 ; JOWETT 1900, 1, « On Inscriptions of the Age of Thucydides », p. IX-CII, esp. p. XV, XXXII and C-CII.
13. CALABI LIMENTANI 1991, p. 83-86 and p. 99-100 ; STENHOUSE 2005, p. 8.
14. CALABI LIMENTANI 1991, p. 88 ; STENHOUSE 2005, p. 123-148 for a detailed analysis of methodological development across five scholars of the later 16th cent.

illustrate or correct – and they can only be so used by virtue of the existing narratives. P. Gardner attacked Jowett's emphasis on literature alone, noting that corrections from inscriptions to historical fact are but a small part of the epigraphic contribution, the greater being the fields where the ancient writers are silent ; he himself undertook several studies based upon series of epigraphic texts. M. Cary, while accepting that one cannot dispense with literary sources (the « flesh and blood » of ancient history), nonetheless believed epigraphic documents to be « objective », in contrast to the subjective literary texts. M. N. Tod combined the views of Gardner and Cary, arguing that epigraphy is objective and that it covers fields which the literary texts ignore. However, he also agreed that although history can be written from literary texts alone, the same cannot be done from epigraphic texts alone : for this reason, the two sources are inextricably intertwined, not mutually exclusive. Throughout this debate, the proximity of epigraphic documents to the actual events and the continuous increase in known epigraphic material are both regularly cited as factors in epigraphy's favour[15].

Jowett's distinction between « history » and « antiquities » has long since faded (L. Robert observed that there is no such thing as historical and non-historical documents) and few today would argue for the « objectivity » of epigraphic documents. Nonetheless, M. I. Finley's reports of the death of literature-based history were perhaps exaggerated[16]. In more recent studies which have explicitly confronted the two elements, the emphasis still lies with the literary texts, although examples of a more nuanced view exist : G. Rougemont demonstrates one such approach, by employing a body of epigraphic material as a means to enable the use of available literary texts in a (more) historical fashion[17].

One thing upon which almost all of these writers agree, is that epigraphy cannot itself provide a framework, or narrative. Without a continuous literary text (preferably a contemporary or near-contemporary one), a framework remains a vain hope[18]. It might however be argued that this continues to give priority to « political » history, or « histoire événementielle ». The more nuanced view of Robert, echoed by

15. FREEMAN 1886, esp. p. 169-170 ; GARDNER 1892, p. 12-13, *cf.* chs. 12 and 14 ; CARY 1927, p. 3-9 ; TOD 1932, ch. 1.
16. ROBERT 1953, p. 10 ; FINLEY 1985, p. 7.
17. ROUGEMONT 1998 ; compare the papers in the panel organised by Sartori in *Akten des VI. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik (München, 1972)*, Munich, 1973.
18. *e.g.* FREEMAN 1886, p. 169-170 ; TOD 1932, p. 23-24 ; ROBERT 1961, p. 463 ; MILLAR 1983, p. 82 ; FINLEY 1985, p. 11.

J. Ma, is that while literary narratives provide the general and the framework, epigraphy can serve to produce « a closely textured history », which can mesh with the narrative record[19]. It is no coincidence that epigraphy has served above all in the areas of social and economic history and in local and provincial history, where in general literary history is of less direct application, or wholly absent. This brings out the very unusualness of the situation presented by the *Verrines*, namely that the *Verrines* do not provide us with a typical narrative framework, but they do provide an extensive literary source on Roman Republican Sicily, which runs parallel to the epigraphy. It is for this reason that the methodological questions posed here seem particularly pertinent, although I do not think that they are in any way restricted to this case.

I do not intend to explore this question further in this paper, but I raise it here because Ciceronian Sicily seems one particularly apt area for a serious case study. The rest of this paper will combine a preliminary case study of these issues with a survey of the potential of epigraphy for the study of Ciceronian Sicily and the *Verrines*, proceeding through each of the five methodological avenues outlined above.

EPIGRAPHY IN CICERO'S *VERRINES*

Cicero cites epigraphic material rather more frequently than most ancient writers[20]. In light of the recent emphasis upon documentary evidence in the *Verrines* by S. Butler, the fact that Cicero explicitly mentions at least ten inscriptions in the *Verrines* (of which at least two in Rome), as well as *graffiti* in Syracuse, should come as no surprise[21]. However, this relatively high number (balanced by the length of the

19. ROBERT 1961, p. 463 : « Il s'agit ordinairement d'une histoire locale, reliée à l'histoire « générale » par une phrase d'allusion », *cf.* MA 2000, p. 12.

20. CHEVALLIER 1972, p. 12 counts 66 instances.

21. Return of booty to Segesta from Carthage by Scipio Æmilianus Africanus in 146 (*Ver.* 4.74) and to Engyium (*Ver.* 4.97 ; 5.186), *cf.* Tyndaris (*Ver.* 4.84 ; 5.185), Agrigentum (*Ver.* 4.73 ; 4.93), Gela (*Ver.* 4.73), Thermae (*Ver.* 2.85-87 ; 4.73) ; honorific decree on bronze of *hospitium publicum* (Syracuse) for L. and M. Tullius Cicero (*Ver.* 4.145) ; honorific decree on bronze (Thermae) for Sthenius, taken by Cicero to Rome (*Ver.* 2.112) ; honorific inscription for Verres, Syracuse (*Ver.* 2.154, *cf. Ver.* 2.137-153 without explicit mention of inscriptions) ; inscribed statue bases in Rome set up by the Sicilians (*Ver.* 2.114 ; 2.150 ; 2.154 ; 2.167-168) ; artist's signature on a silver statue of Apollo, Agrigentum (*Ver.* 4.93) ; silver Cupid, dedicated at Eryx by Verres, bearing Sthenius's name (*Ver.* 2.115) ; Greek inscription on base of a statue of Sappho in Syracuse *prytaneion* (*Ver.* 4.127) ; ivory tusks from the sanctuary of Juno on Melita, restored by Masinissa with a Punic inscription (*Ver.* 4.103) ; *graffiti* lampooning Pipa, wife of Æschrion the Syracusan (*Ver.* 3.77). BUTLER 2002, p. 48-51 has a comparable list.

Verrines) is worth keeping in mind when we are usually so negative about the Sicilian epigraphic habit. As Butler observes, the bronze honorific decree which the Syracusans dashed off for Cicero and his cousin suggests, on the contrary, « a rather obsessive epigraphic habit »[22]. Only in the case of the dedications set up by Scipio in 146 do we have the inscription described (almost)[23], but parallel material can nonetheless be offered in almost every case. However, the search for parallels, as for example in the case of statues commemorating patronage and *soteria*, belongs under approach 3 above, to which we shall come shortly[24].

Two points are worth making on the basis of Cicero's citations. Firstly, that several of the categories of inscription on which Cicero spends the most time are either Roman-created or Roman-inspired. This is however one of the least well attested categories of epigraphic material from Republican Sicily. We could either explain this discrepancy as being due to Cicero's own very partial focus, or else dismiss it as a mere accident of survival. Either way, it should give pause for thought. Secondly, although the surviving epigraphic material of this period in Sicily, created by Sicilians, is almost entirely Greek (which is in line with what Cicero says here and elsewhere about Greek linguistic practice on the island)[25], nonetheless, the Sicilians erected Latin texts in Rome and elsewhere (as we know from a surviving epigraphic text at Auximum) and the Romans erected Latin texts in Sicily (starting with a milestone of 252)[26].

EPIGRAPHIC POINTS OF CONTACT WITH THE *VERRINES*

The search for more information on a particular person, institution, event *etc.*, across the different data sets is a rather limited activity, but an important one nonetheless for explicating a text. Direct overlaps are quite infrequent, for two reasons touched on already : the total body of epigraphic material is quite limited and in particular the surviving Roman-oriented or -inspired material is extremely limited, in contrast to the Ciceronian focus.

22. BUTLER 2002, p. 37, *contra* DAVIES 2003, p. 338. On the Sicilian epigraphic habit, PRAG 2002.
23. Two texts from Thermae Himeraeae, both imperial period copies : *IG* 14.315 = *ILS* 8769 = *Syll.*[3] 677 ; *NSA* 1935, p. 201-202. Both republished in BRUGNONE 1974, p. 223-229, nos. 3-4.
24. These particular Sicilian examples are discussed and contextualized in TANNER 2000, p. 32-35 and p. 40-41.
25. *e.g. Ver.* 2.50 ; 2.154 ; 3.84 ; 4.127 ; 4.147 ; 5.148, *cf.* allusions to Greek institutions, *e.g. Ver.* 2.36-37 ; 2.50 ; 2.54 ; 4.50.
26. Auximum inscription : *CIL* 9.5834 = *ILS* 926 ; Corleone milestone of Aurelius Cotta : *ILLRP* 1277 = *CIL* 1^2.2877 (now PRAG 2006).

Individuals mentioned by Cicero are occasionally attested in the epigraphic record, both Romans (C. Norbanus, praetor in Sicily from 90 ; C. Claudius M. f. Marcellus, praetor in Sicily in 79 ; Cn. Pompeius Magnus, propraetor in Sicily in 82) and famous Sicilians (Hieron II of Syracuse ; Athenion the slave king)[27]. At the same time, it may be worth noting that, for example, individual governors upon whom Cicero (and in turn we ourselves) places much weight, such as P. Rupilius, are absent from the epigraphic record[28]. Additionally, an individual whom we consider important – on the basis of Livy's account – but who is almost entirely absent from both Cicero and the Sicilian epigraphic record, is M. Valerius Laevinus[29]. The point may be banal, but arguments from silence generally will not suffice : Verres himself is absent from the surviving epigraphic record, as is Cicero[30]. Equally salutary is the comparison of evidence for Roman roads in Republican Sicily, which consists of two non-overlapping sets of evidence[31]. Except for very speculative associations, the individual Sicilians to whom Cicero refers do not appear in the epigraphic record[32].

---

27. Norbanus : *CIL* 1^2.2951 (now in Syracuse museum) ; Marcellus : *IG* 14.435 (Tauromenium) ; Pompeius : *ILLRP* 380 (Rome) and possibly *IG* 14.955 (Kaibel *ad loc.* and MANGANARO 1963a, p. 215-216) ; Hieron II : *Bull. ép.* 1953.282 ; *IG* 14.2 ; 14.3 ; 14.7 ; (14.216) ; 14.240 ; *SEG* 17.196 ; 34.979 ; Athenion's name appears on *glandes* from the slave wars, MANGANARO 1982, p. 241 and 2000b, p. 130.
28. On Rupilius, *cos.* 132, to whom a *lex prouinciae* for Sicily is sometimes (questionably) attributed, *cf.* esp. *Ver.* 2.32-44 ; 4.125. The only epigraphic attestation is a hypothetical attribution to Rupilius of stamped tiles found in the vicinity of *bouleuterion* II at the site of Ietas (Monte Iato) : the stamps are read as *PIR* (right to left) and dated to the imperial period by MÜLLER 1976, p. 64-65 and DAEHN 1991, p. 46, n. 55 ; Isler (1979, p. 64-65) reads *PR* and suggests the identification with Rupilius. Such speculation is quite legitimate, but can only be speculation : simply because we know of Rupilius's existence, it does not follow that a stamp which can be attributed to him should be attributed to him - the further hypothesis of Isler that we might therefore infer reorganisation at Ietas by Rupilius on a parallel to that at Heraclea Minoa (*Ver.* 2.125) risks converting the original speculation into established fact.
29. Esp. Liv. 26.40 ; there is a passing allusion in *Ver.* 3.125. The only epigraphic attestation is a single lead *glans*, inscribed *LAEVI(nus)* : MANGANARO 1982, p. 242, n. 32 ; 2000b, p. 129.
30. On arguments *e silentio*, compare the observation of Millar (1983, p. 92), that what is legitimate is « that form of reasoning which deploys a double negative – [an epigraphic example] will show that it is not the case that there are no examples of *x* from a particular time or place ».
31. Epigraphically : one milestone from the Panhormus-Agrigentum road (*ILLRP* 1277 = *CIL* 1^2.2877) and a probable reference to road-building activities south of Syracuse by C. Norbanus (*CIL* 1^2.2951). In the literature : *Ver.* 2.169 refers to a *uia Pompeia*, probably from Messana southwards ; Strab. 6.266 is usually taken to attest to a *uia Valeria* built by Laevinus in the Second Punic War (*cf.* Liv. 24.36.5-6) along the north coast of the island. The best summary of the Republican road network is UGGERI 1997-1998, p. 299-308.
32. *e.g.* Eubulidas Grosphus of Centuripae (*Ver.* 3.56), to whom has been attributed a lead « mercantile label » bearing the monogram E and Y at its centre (MANGANARO 1992, p. 459, n. 28 and fig. 14b, *cf.* *SEG* 42.838).

Specific events, such as the slave wars or Norbanus's activities in the Social War also feature in both types of material[33]. Occasionally, specific institutions appear in both, such as the Syracusan ἀμφίπολος, referred to by Cicero and attested in the cult inscriptions from Buscemi near Acrae[34], or the more problematic case of the Agrigentine σύγκλητος, described by Cicero and visible in a proxeny decree on bronze of the Agrigentines[35]. As with individuals, one institution for which we might expect evidence is the *lex Hieronica*, but the only possible epigraphic reference lies in a fragmentary honorific decree from Agrigentum, which may conceivably contain a reference to the procedure of ἀπογρ[αφά][36]. This is a further clear reminder not only of the accidents of survival, but also of the differing focus in the types of evidence - and thus of a fundamental weakness in this approach.

To reverse the argument, what should we make of the fact that Cicero places great emphasis upon the cult of Demeter in Sicily and that on this occasion the epigraphic evidence apparently provides support for his claims[37] ? If the absence of evidence cannot by itself prove that something lacks significance, how far is it legitimate to believe Cicero's own claims for something's significance, when they happen to be supported by another equally partial set of evidence ? One simple control lies in the observation that there is, in absolute terms, good epigraphic evidence surviving for other cults also[38]. But a fuller response will move us on to the other methodological options, to be considered below : neither type of evidence alone, nor both together, is necessarily sufficient to validate such a claim and it would also be wrong to consider such material in isolation from, for instance, the archaeological evidence.

---

33. Slave wars : esp. *Ver.* 4.112 ; 5.10 ; on Athenion : 2.136 ; 3.66 ; 3.125. Inscribed *glandes* from both wars survive : Roman from the first (MANGANARO 1982, p. 242 ; 2000b, p. 129) ; slave-produced from the second (MANGANARO 1982, p. 241-242 ; 2000b, p. 130-131) ; also, *glandes* produced by Sicilian cities, probably in the context of the slave war(s). Norbanus in the Social War is criticized by *Ver.* 5.8 and praised in *SEG* 1.418 = BUONOCORE 1989, p. 58, no. 11, *cf.* D.S. 37.2.13-14.
34. *Ver.* 2.126 (D.S. 16.70.6) and *SEG* 42.832, *cf.* PUGLIESE CARRATELLI 1951.
35. *Ver.* 2.123-124 and *IG* 14.952, *cf.* GABBA 1959, p. 315-316 ; MANGANARO 1963a, p. 210-211.
36. *SEG* 37.757, with the speculation of CALDERONE 1985, p. 17.
37. Cic. *Ver.* 4.106-115 ; 5.187-188. On Demeter cult in Sicily, HINZ 1998, *cf.* WHITE 1964. Demeter dedications : *Bull. ép.* 1946-1947.264 ; *IG* 14.449 ; *SEG* 14.598 (Dubois 1989, no. 198) ; 34.979 ; 34.981.
38. For example, Apollo : *IG* 14.575 ; *SEG* 15.578 (but *cf.* 34.977) ; 34.978 ; 42.832 ; 42.833 ; 42.836 ; 42.854 (?) ; VETTER 1953, no. 196 ; Isis : *IG* 14.14a ; 14.433 ; *SEG* 42.852 *etc.* More material in MANGANARO 1977.

Instances of real, direct illumination of Cicero's text by the epigraphic material are rare : one such example is Cicero's passing reference to the *cognatio* of Centuripae with Rome, for which we now have the act of « kinship diplomacy » with Lanuvium and Rome attested by a fragmentary decree of Centuripae[39].

EPIGRAPHIC PARALLELS

A more constructive and wide-ranging approach to the epigraphy is to use epigraphic material in order to fill in the background to things we encounter in the *Verrines*. The possibilities increase significantly at this point. For example, although, as we saw above, the honorific decrees which Cicero describes in the case of both Sthenius of Thermae and himself do not survive, nonetheless, we can generate a clear idea of the sort of text and object involved, as well as of other individuals engaged in these kinds of activities, from the documents which do survive. Relevant epigraphic texts on bronze include a pair of decrees recording the activities of a Syracusan, Demetrius, son of Diodotus, on behalf of the Agrigentines and the Maltese ; honours for a Roman at Rhegium and the slightly earlier Entella tablet honouring one Ti. Claudius Antiatas[40]. The case of C. Norbanus, honoured on stone at Rhegium, serves to bring out a further footnote to the *Verrines*, namely Cicero's passing reference to Verres' interaction with Rhegium : Sicilian praetors apparently acted across the Straits on a regular basis and this generally went unremarked[41]. The search for parallels can take us well beyond the Sicilian material, as in the case of the (united) Sicilian honours for Verres at Rome, for which only one, indirect, Sicilian parallel survives, that previously cited from Auximum – although this is also important possible corroborative evidence for Cicero's hint at some sort of provincial assembly

39. *Ver.* 5.83, *cf.* 2.163. Decree : *SEG* 42.837 (text) ; *AE* 1990.437 (French transl.), *cf.* MANGANARO 1963b and 1976, p. 87-88 (photo) ; CÉBEILLAC-GERVASONI 1989 (photo).

40. Agrigentines honour Demetrius : *IG* 14.952 ; Maltese honour Demetrius : *IG* 14.953 ; note also two fragmentary decrees, one from Agrigentum (*IG* 14.954), the other probably Sicilian (*IG* 14.955) ; the Rhegines honour Cn. Aufidius T. f. : *IG* 14.612 ; the Entellans honour Ti. Claudius C. f. Antiatas : Entella IV = Ampolo B1 = *SEG* 30.1120.

41. *Ver.* 5.47 ; *SEG* 1.418 = BUONOCORE 1989, p. 58, no. 11. On governors acting outside their provinces, LINTOTT 1993, p. 24-27. Magistrates retained *imperium* during their return to Rome (Cic. *Fam.* 1.9 ; *Lex de prouinciis praetoriis*, CRAWFORD 1996, 1, no. 12, Cnidos Copy, col. IV, l. 31-39, p. 242, with commentary p. 265), which renders unproblematic the appeal of Valentia to Verres, as Cicero notes (*Ver.* 5.40-41). This does not however explain Verres' orders to the Rhegines for timber.

or council[42]. Non-Sicilian parallels from Italy and the Greek East on the other hand are abundant[43].

In an attempt to contextualize and broaden our understanding of the *lex Hieronica*, Sicilian taxation and agriculture we can make use of both the financial inscriptions from Tauromenium and the cadastral inscription(s) from Halaesa[44]. The former cast light on the ways in which local civic finances operated, only very indirectly suggested by Cicero, and indicate the importance of produce other than grain, such as pulses, as well as the value of timber as a natural resource. The latter opens a very different window on patterns of land-holding and the organisation of the local landscape[45].

If the search of the epigraphic record for individuals named in the *Verrines* is largely unsuccessful, the quest for parallels is much more productive : several Roman magistrates emerge from the period, in most cases not otherwise directly attested (although a total of five named and one anonymous for the minimum of 178 years (*i.e.* 227-49) of Republican magistrates in Sicily is hardly impressive)[46] ; individual Roman *equites* and *negotiatores* are not identifiable in the epigraphic record, but more generic indications of their presence exist, such as Italic or Latin names and

42. BELL, in this volume, p. 195-200. Besides the Auximum inscription and several passages of Cicero (*e.g. Ver.* 2.10-11 ; 2.103 ; 2.112 ; 2.146-148 ; 2.154 ; 3.18-19 ; 3.204 ; 4.138 ; *Att.* 10.12.2), the only direct evidence for a provincial council is of much later imperial date : *IG* 14.1078a = *ILS* 8843 and Symmachus *Ep.* 1.17. As SARTORI 1981, p. 404-405 observes, this cannot safely be taken to prove anything about the earlier period. Karlsson (1993, p. 37-38 ; 1996, p. 85) has argued for an earlier Hieronian κοινόν, but the evidence is wholly inconclusive (reference to a κοινόν in *IG* 14.7 cannot securely be so restored, *cf. Bull. ép.* 1966.515 and MANGANARO 2005 ; the Σικελιωτᾶν coinage (BUTTREY – ERIM – GROVES – HOLLOWAY 1989, p. 31-33) belongs in a unique wartime context).

43. LINTOTT 1993, p. 41, n. 89-90 and p. 124 (takes the Sicilian case to be certain).

44. Tauromenium accounts : *IG* 14.422-430 ; ARANGIO-RUIZ – OLIVIERI 1925, no. 13 = *SEG* 4.48 ; MANGANARO 1964a, p. 42-52 (*cf. Bull. ép.* 1966.512) ; MANGANARO 1964a, p. 53-68 (*cf. Bull. ép.* 1966.512) ; MANGANARO 1988, p. 155-156 (*SEG* 38.973A) ; MANGANARO 1988, p. 156-157 (*SEG* 38.973B). Halaesa cadaster : *IG* 14.352 (lost) ; DI GIOVANNI 1885 (second fragment of the same stone, also now lost) ; CALDERONE 1961 (*SEG* 31.825) (not necessarily part of the same stone).

45. Hypothetical sketch maps, based upon the inscription, illustrating some of the land-holdings in ARANGIO-RUIZ – OLIVIERI 1925, no. 2. Bibliography is extensive, but *cf.* esp. MANGANARO 1980, p. 430-435 and papers in PRESTIANNI GIALLOMBARDO 1998.

46. *Cf.* p. 287-310 for a list of Roman officials attested in Sicily ; *e.g. ILLRP* 1277 = *CIL* 1^2.2877 (C. Aurelius Cotta, *cos.* 252, *cos.* II 248) ; *CIL* 10.7258 = 1^2.843 (anonymous quaestor *propraetore*, 1st cent. ?) ; *CIL* 1^2.2951 (C. Norbanus (C. f. Balbus), praetor *c.* 90-*c.* 86) ; *IG* 14.435 (C. Claudius M. f. Marcellus, praetor 79) ; *IG* 14.356 (C. Vergilius C. f. Balbus, proquaestor early 60s) ; *IG* 14.282 (L. Caecilius L. f. Metellus, quaestor *c.* 52). Such numbers should make us extremely wary of any arguments based upon survival or non-survival of evidence.

possibly the earliest instance of an *Italici qui negotiantur* inscription[47] ; individual Sicilian *aratores* and *principes* may not match on a one-to-one basis, but patterns of naming are confirmed and in particular the distinctively Sicilian use of a *cognomen* within Greek nomenclature, to which Cicero alludes and of which he gives repeated examples, is well-attested[48]. The epigraphic data in fact takes us considerably further, once we go beyond seeking to elucidate what is in the *Verrines* alone : a sizeable body of evidence is now in place for the existence of demotics and other civic sub-divisions in Sicilian civic life and nomenclature[49].

Institutions similarly gain greater focus : Cicero makes loose references to *Siculus magistratus*, since the details do not interest him, or his Roman audience[50] ; by contrast, the relatively rich set of civic inscriptions testifies to a broad range of eponymous priests and magistrates[51] ; dedications of annual lists of magistrates, as at Thermae, Acrae, or Syracuse give a hint of what is lost, as does an almost complete list of στρατηγοί from Tauromenium (which covers most of the period of the Republican province, interestingly with a six-year gap almost certainly at the time of the First Slave War)[52].

---

47. Examples of Italic or Latin names : *IG* 14.336 (Gaius Scius Ptolemaius) ; *SEG* 34.951 (M. Valerius Chorton, *cf. IG* 14.273 ; 14.277) ; *SEG* 34.981 (Gaius Orceius, Gaius Sulpicius, Lucius Caulius) ; 36.847 (Decimus Laelius Magnus) ; 37.761 (Marcus Aimilius Rho---, Kipos f.) ; 42.849 (Pompeia Rufi f.) ; 42.873.2 (Salvius ?) ; Di Stefano 1984, p. 178, no. 193 (Publius), p. 179, no. 194 (Gaius ... Rouma[--). *Negotiatores* in Sicily : *ILLRP* 320 = *CIL* 1^2.612 = *CIL* 10.7459 = *ILS* 864 (Halaesa, 193 (?), *cf.* Fraschetti 1981, p. 56) ; *ILLRP* 380 = *CIL* 1^2.2710 (Agrigentum) ; *ILLRP* 387 = *CIL* 1^2.836 = *ILS* 8962 = *NSA* 1900, p. 97 (Panhormus).

48. Examples of *cognomina* in the *Verrines* : Apollodorus Laphiro (*Ver.* 2.19) ; Posides Macro Soluntinus (*Ver.* 2.102) ; Apollodorus, cui Pyragro cognomen est (*Ver.* 3.74) ; Diocles (...) Panhormitanus, Phimes cognomine (*Ver.* 3.93) ; Diocles (...) Popilius cognomine (*Ver.* 4.35) ; Apollonius, Diocli filius, Panhormitanus, cui Gemino cognomen est (*Ver.* 5.16). Epigraphic examples of *cognomina* : *IG* 14.311 (Antallos Ornichas), *cf. SEG* 41.836 ; *IG* 14.574 = Dubois 1989, no. 188 (Artemiskos Kaballos), *cf. IG* 14.576 ; *IG* 14.354 ([Diogenes] Lapiron), *cf. IG* 14.355 ; *SEG* 37.759 ([Dion] Lapiron). See further Masson 1981 ; Cordano 1997.

49. Most recently, Ghinatti 2004.

50. *Ver.* 3.34 ; 3.117 ; 4.146, *cf.* 2.162 ; 3.68 ; 3.105 ; 3.120. For a more specific interpretation of the *Siculus magistratus* as a particular category of magistrate, *cf.* Bell, this volume, p. 189-194.

51. Sherk 1993, supplemented by Di Veroli 1996 ; also Ghinatti 1964-1965. Overview in Cordano 1999.

52. Acrae : *IG* 14.208-214 ; 14.214a ; *Bull. ép.* 1959.546 = Pugliese Carratelli 1956, no. 3 (not 4 as printed in *Bull. ép.*) ; Thermae : *IG* 14.313 ; Syracuse (attribution not certain) : *IG* 14.8 = Manni Piraino 1973, no. 105 ; Tauromenium : *IG* 14.421, *cf.* Manganaro 1988, p. 164-170.

What emerges most clearly from both of the preceding approaches is the difference in focus between the two types of source ; but what should also be obvious is that we risk missing a great deal if the only questions which we ask are those which are prompted by the *Verrines*. Either we must ask questions independently of the sources (but risk getting a limited answer), or else we must approach the epigraphy on its own terms.

SICILIAN « HELLENISTIC » EPIGRAPHY

The epigraphic culture of Sicily in this period is essentially a Greek civic culture, dominated by public inscriptions. Not only is Greek the dominant language, epigraphically, until the Augustan period, but the types of inscriptions are predominantly public also and this contrasts with other periods of Sicilian epigraphic activity. Of the 1 817 inscriptions on stone from ancient Sicily which can be classified by content, funerary inscriptions predominate (*c.* 70 %) ; of the 1 160 of these which can be reasonably tightly dated, funerary epigraphy still constitutes 58,3 % of the total. However, when the sample is restricted to the last three centuries BC, the proportion of funerary epigraphy falls to a mere 20 %, with honorific, dedicatory and « public » documents rising to *c.* 45 % of the total[53].

It is worth examining the overall geographical distribution of the (dated) material (fig. 1, p. 269) : the spread is relatively even (although the numbers are small in absolute terms), but clearly concentrated upon the towns of the north and east coast. The difference between the locations generating inscriptions in this period and those places referred to in the *Verrines* by Cicero (fig. 2, p. 270) is not great : the epigraphic distribution covers *c.* 75 % of that of Cicero. On the other hand, the subset of places which Cicero explicitly claims to have visited (as opposed to simply mentioning them in the speeches) differs by a significantly greater margin, the overlap being only *c.* 50 %. This latter subset perhaps reflects specific issues of ease of access (Cicero boasted that he took only fifty days in Sicily to collect his evidence)[54], or those areas which produced the most grain. The places visited by the Delphic θεωροί around the end of the 3rd / beginning of the 2nd cent. presents an interesting

53. For the distribution of language across Sicilian inscriptions (on stone), PRAG 2002, fig. 2.2. For the shift in types of inscriptions in Hellenistic Sicily, PRAG 2003. Consolidation of the data employed in those studies has confirmed the results (PRAG 2004, fig. 5.2 and p. 174-179).

54. *Ver.* 6.

alternative epigraphic view of the island in this period (fig. 3, p. 271)[55]. The differences are worth plotting if only as a reminder of the differently partial nature of each set of evidence.

The most active towns epigraphically in this period (or at least those with the best epigraphic survival rates) are, in descending order, Syracuse, Tauromenium, Acrae, Lilybaeum, Segesta and Halaesa. However, the Syracuse and Acrae material mostly belongs to the beginning of this period (much appears to be Hieronian), the Tauromenium material is dominated by the large dossier of civic records, and much of the Lilybaeum material belongs at the end of the period (Augustan). In this regard, the Segesta and Halaesa material is perhaps the most interesting. Neither site underwent significant occupation after antiquity and in both cases the *agora* has been excavated[56] : the image of an active civic centre which the material presents is therefore perhaps reassuring (contrast however the absence of material from Ietas / Monte Iato, also well-excavated and not reoccupied) and potentially paradigmatic : formal *agora*, statue bases, honorifics, *gymnasium*-related material, building inscriptions, the presence of Romans *etc.*

Cicero naturally has specific interests and biases. The epigraphy has a set of biases of its own, but the concerns which the epigraphy represents are independent of those of Cicero. Besides funerary epigraphy, the principal categories of epigraphic material are : public honorifics and other public inscriptions, associated, for example, with the *gymnasium* ; a significant number of lists of civic magistrates ; occasional building inscriptions ; and a range of religious dedications[57]. There is of course a range of anomalous inscriptions – the difficulty in these cases is to know how to integrate them into any sort of overall picture or context, either Ciceronian or Sicilian : an oracular text from near Acrae[58] ; a text allocating market-stalls, perhaps in the context of a festival (Acrae)[59] ; the Halaesa cadastral inscription noted

55. *SGDI* 2580, variously dated late 3rd or early 2nd cent. (*cf. Bull. ép.* 1994.432) ; for the Sicilian section, MANGANARO 1964b, p. 419-429 ; 1996, p. 131-138 (although attempts to infer status in relation to Rome should be treated with caution).

56. Halaesa : CARETTONI 1961 ; SCIBONA 1971 ; WILSON 1990, p. 46-48 ; Segesta : MICHELINI 1997 ; VAGGIOLI 1997 ; DE CESARE – PARRA 2000 (work is ongoing) ; the epigraphic material is collected in DE VIDO 1991.

57. Examples of public honorifics : Apollonia / S. Fratello : *IG* 14.359 ; Halaesa : *IG* 14.353 ; 14.354 ; 14.356 and *SEG* 37.759 ; Haluntium : *IG* 14.366 ; Lilybaeum : *IG* 14.273 and *SEG* 34.951 ; Phintias : *IG* 14.259 ; Segesta *IG* 14.288(1) ; Tauromenium : *IG* 14.434 ; *SEG* 32.936 ; 32.937.

58. *SEG* 31.822 ; MANGANARO 1981 ; PARKE 1986.

59. *IG* 14.217 ; MANGANARO 1964

earlier, with a mode of dispute resolution not dissimilar to the procedures outlined in the Nakone inscription from among the Entella tablets[60] ; the painted library catalogue from Tauromenium[61] ; or the Tauromenium financial accounts[62]. No less problematic are the infrequent, 3rd-cent. Oscan texts from Messana[63] ; or the occasional Punic text and *graffito* in the west of the island[64]. The difficulty of generalizing from single instances is constantly present (the same difficulty of course applies to a unique literary text such as Cicero's).

Outward looking inscriptions, such as the consular *Fasti* and Roman calendar from Tauromenium[65], or the record of the kinship embassy from Centuripae[66] mostly belong to the very end of this period. By contrast, the infrequent Latin epigraphy is mostly the work of outsiders making statements of either a public and / or a religious nature, reflecting the activities of Roman magistrates, or dedications at sanctuaries[67], or the familiar category of *negotiatores* inscriptions[68], outsiders talking to outsiders in front of locals. It is only at the end of the period that Latin funerary epigraphy begins to appear[69]. There are however a few exceptions, such as the inscription of Cn. Host(ilius ?) from Ietas (Monte Iato), found in

60. *Cf.* n. 44 ; *SEG* 31.825, for the relevant part of the Halaesa inscription ; Nakone inscription : *SEG* 30.1119, *cf.* AMPOLO 2001.
61. BLANCK 1997.
62. *Cf.* n. 44.
63. MASTELLONI 2005 ; CRAWFORD, in this volume, p. 273-275. The texts on stone are : VETTER 1953, nos. 196 ; 197 and 197a ; PARLANGÈLI 1956, no. 1B (separate text from Vetter 1953, no. 196).
64. Punic texts of the period from Eryx (or possibly N. African) : BISI 1969a ; Eryx (lost) : *CIS* 1.135 = AMADASI GUZZO 1967, Sic. Pun. 1 ; Lilybaeum : *CIS* 1.138 = AMADASI GUZZO 1967, Sic. Pun. 5 ; AMADASI GUZZO 1993 ; Lilybaeum (or possibly Carthage) : AMADASI GUZZO 1967, Sic. Pun. 4 and Sic. Pun. 10 ; *graffito* on Isola Favignana : BISI 1969b ; Panhormus : *CIS* 1.134 = AMADASI GUZZO 1967, Sic. Neo. 1 = DE SIMONE 1998, p. 433, E2 ; Selinus : GARBINI 1965, p. 206-210.
65. *Inscr. It.* 13.2, p. 547, tav. 89 ; MANGANARO 1963c, p. 13-19 ; 1964a, p. 38-39 ; BACCI 1984-1985, p. 724, tav. CLIX ; RUCK 1996. PINZONE in this volume, p. 103.
66. *Cf.* n. 39.
67. *Cf.* n. 31, for Norbanus and Cotta ; to Apollo (Halaesa ?) : *CIL* 10.7265 = 1^2.2219 ; to Venus Erycina (Eryx) : *CIL* 10.7253 = 1^2.2221 ; 10.7254 = 1^2.2222 ; 10.7255 = 1^2.2223 ; to Hercules (S. Stefano) : *CIL* 10.7197 = 1^2.2220 ; anon. (Syracuse) : *CIL* 1^2.3429.
68. *Cf.* n. 47.
69. One of the earliest is probably an unpublished funerary stele from the Syracuse necropolis of Canalicchio, now on display on the upper floor of Syracuse museum (inv. 43118) with a relief carving of a plough on the upper half, *cf.* WILSON 1990, p. 356 n. 97.

association with a tribunal dais in the *agora* portico, or the Italic temple dedicated in Latin at Agrigentum, the « Oratory of Phalaris »[70].

The overall sense, however, is one of strong individual civic identity and autonomy, rather than the blanket *Siculus* of Cicero's account. This is reinforced when placed alongside the rise in civic mints in the period and by a wide range of epigraphic elements not considered here, but which imply a strong civic focus and civic identity, such as civic tile stamps and other such monogrammed objects[71]. A similar concern with civic identity in this period and subsequently is attested outside the island, primarily in funerary epigraphy, but also in Plautus, by a mode of external presentation in the form of *Siculus* + civic ethnic[72], which implies an interesting tension between the externally imposed « Sicilian » of, for instance, Cicero and the internal emphasis in the epigraphy on civic or sub-civic identity.

QUESTIONS RATHER THAN SOURCES : A HOLISTIC APPROACH ?

One conclusion which has been stressed throughout is that we cannot sensibly consider the epigraphic material in isolation and perhaps the most interesting conclusions can be obtained by attempting to integrate multiple sources of evidence in pursuit of a particular question and the particular light which

70. Cn. Host[ilius] (Ietas) : *AE* 1994.772 ; ISLER 1989, fig. 13 (photo) ; ISLER 1994, abb. 2 (reconstruction) ; « Oratory of Phalaris » inscription (Agrigentum) : *CIL* 1^2.2649 ; *NSA* 1926, p. 106-118 ; WILSON 1990, p. 31-32.

71. Useful summary of coinage in FREY-KUPPER 1999, p. 411-414 ; civic activity in MANGANARO 1996 ; civic document seals in lead (Halaesa and elsewhere) in MANGANARO 1999, p. 76-77 and p. 141, fig. 170 ; civic monogram (Halaesa) on boundary stones, *IG* 14.352 ; lead weight or seal, with ethnic ΕΡΒΙΤ| ΑΙΩΝ and monogram *Da*(*mosion* ?) in MANGANARO 1999, p. 77 and p. 141, fig. 172-173 ; lamp from Agrigentum, ΑΚΡΑ(γας), *SEG* 38.920 ; tiles from Cefalù, *SEG* 31.832 : ΚΕΦΑ[λοιδιου] ; 3rd-cent. ceramic stamps from Segesta, *SEG* 41.831 : ΕΓΕΣΤΑΣ ; tile inscribed with toponym ΜΑΚΕΛΛΑ in SPATAFORA 2001 ; tiles reading ΙΑΙΤΟΥ from M. Iato in BLOESCH 1971, tav. 8.2.

72. Examples of Sicilians with civic identities : *IG* 2 / 3^2.10291 (Athens, 1st cent.) : Αἰσχύλος | Ἀπολλοδώρου | Σικελὸς ἀπὸ Καλῆς | Ἀκτῆς ; *IG* 2 / 3^2.10292 (Athens, 1st cent. AD) : Ξένων Νεμηνίου | Σικελὸς ἀπὸ Νεαίτου ; *IG* 2 / 3^2.10293 (Athens 1st / 2nd cent. AD) : Ἕρμων | Ἀθανίππου | Σικελὸς ἀπὸ Τυνδαρίδος ; *IG* 7.416 (Oropos, Boiotia), l. 40 : Ζώπυρος Ἑρμογένου Σικελὸς ἀπὸ Κατάνης ; *IG* 7.420 (Oropos, Boiotia) l. 46 ; l. 56 and l. 62 : Ἐμμενίδας Βεβαίου Σικελὸς ἀπὸ Κεντορίπων ; *IG* 14.2023, l. 2-3 (Rome) : Σύμφορος Σικε(λὸς) | Πανορμίτης, *cf.* *CIL* 6.20105 ; 6.25351 (Rome) ; 11.915 (Mutina) ; 12.178 (Antipolis, Gallia Narbonensis). In Pl. *Men.* 1069 : (Menaechmus) *Siculus sum Syracusanus* ; (Sosicles) *Ea domus et patria est mihi* ; *Rud.* 49 : *Ei erat hospes par <s>ui, Siculus senex | scelestus Agrigentinus, urbis proditor.* Civic ethnics do occur in the *Verrines, e.g. Ver.* 2.102 (Soluntinus) ; 3.53 (Centuripinus) ; 3.56 (Murgentinus) ; 3.93 ; 5.16 (Panhormitanus).

different sources can throw on it. It remains true that the question must be one which the evidence is capable of addressing and the ability to frame such questions generally presumes a certain level of familiarity with the available evidence. One obvious example of this and where it has perhaps been applied most productively to date, is in the study of Roman migration into the island[73].

I conclude this paper with the briefest of summaries of another example, to which I shall return in more detail in a forthcoming article.

In the Fifth *Verrine*, Cicero attacks Verres' military record in defence of the island. In doing so, Cicero alludes to the use of local Sicilian manpower, both by sea and on land. However, while he implies a regular practice, Cicero is, in the speech, only concerned with one instance of abuse and failure on Verres' part[74]. On the other hand, several dedications, both by the garrison at Eryx and elsewhere (especially at Halaesa), suggest a more widespread and regular level of local military activity, as do inscribed *glandes* and various forms of naval commemoration[75]. It is however possible to suggest an even broader context, in the light of the civic epigraphic material and the emphasis upon civic identity and civic life already demonstrated. Epigraphy, but by no means epigraphy alone, attests to the existence of *gymnasia* across the island in this period[76]. The link between these two elements is made possible through one particular inscription, from Soluntum (*IG* 14.311), in which local soldiers honour a gymnasiarch. In the light of the discussion of the role played by the *gymnasium* which has taken place, especially in relation to Macedonia and Asia Minor and the relationship of the *gymnasium* to citizen soldiery[77], it is tempting

73. PINZONE 1999 with earlier bibliography.

74. Cic. *Ver.* 5.43-157 *passim* and esp. *Ver.* 5.43 ; 5.49-63 ; 5.86 ; 5.93 ; 5.133, *cf.* 4.21 ; 4.76 ; 4.150.

75. Epigraphic texts : *CIL* 10.7258 = I^2.843 = *ILLRP* 446 (garrison at Eryx honours quaestor) ; *IG* 14.282 (Segestan at Eryx) ; *IG* 14.311 (local troops from Soluntum) ; *IG* 14.355 (Halaesans record service at Eryx) ; *IG* 14.401 (Messana, if the reading ΝΑΥΡΟΙ = « temple guards » is accepted) ; *AE* 1973.265 (Halaesans *et al.* serving at sea under Roman command). For the evidence of local troops provided by *glandes*, *cf.* the survey in MANGANARO 1999, p. 27-33. For naval activity, *cf.* esp. the stone *rostra* found at Segesta in BECHTOLD 1997 and those on display in the museum at Tyndaris, in SPIGO 2005, p. 73-74, fig. 3.

76. Epigraphic attestations of *gymnasia* include : *IG* 14.213 (Acrae) ; *IG* 14.240 (Netum) ; *IG* 14.256 (Phintias) ; *IG* 14.311 (Soluntum) ; *IG* 14.349 (Cephaloedium ?) ; *IG* 14.369-371 ; *IG* 14.422 and 14.432 (Tauromenium) ; *IG* 14.456 (Catina ; the word is restored in KORHONEN 2004, no. 2) ; *SEG* 26.1060 (Haluntium) ; *SEG* 41.826 (Segesta) ; *SEG* 46.1252 (Agrigentum) ; *Bull. ép.* 1953.279 (Centuripae) ; *Bull. ép.* 1964.629 (Helorus) ; MANGANARO 1999, no. 58 (Syracuse ; a restoration), *cf.* MORETTI 1976, p. 182 ; MANGANARO 1980, p. 445-446 ; CORDIANO 1997, p. 88-89.

77. Esp. GAUTHIER 1995.

to suggest that Rome made use of existing local institutions (as they did in the sphere of taxation) in order to garrison the island – another inscription, from Netum, suggests what has been argued elsewhere by F. Ferruti and G. Cordiano, that *gymnasia* were fostered by Hieron II, quite possibly with manpower in mind[78]. By doing so, the Romans in fact fostered the further growth of a lively civic hellenistic culture, some of the evidence for which we have already seen.

There is not the space to explore this particular suggestion in more detail here ; my point is rather that to get the most from the epigraphy – or from Cicero – we must engage in a more complex process of dialogue between the different stories told by the different sets of material than that suggested in the earlier parts of this paper. But perhaps that was already obvious.

AMADASI GUZZO M. G., *Le iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente*, Rome, 1967.

AMADASI GUZZO M. G., *Scavi a Mozia. Le iscrizioni*, Rome, 1986.

AMADASI GUZZO M. G., « Un'iscrizione punica dalla necropoli di Lilibeo », in C. A. Di Stefano (dir.), *Lilibeo punica*, Marsala, 1993, p. 61-62.

AMPOLO C., « Nakone : come fu risolta una lotta civile », *Da un'antica città di Sicilia : i decreti di Entella e Nakone (Catalogo della mostra, Pisa, 2001)*, Pisa, 2001, p. 203-205.

ARANGIO-RUIZ V. & A. OLIVERI (ed.), *Inscriptiones Graecae Siciliae et infimae Italiae ad ius pertinentes*, Milano, 1925 [Chicago, 1980].

BACCI G. M., « Taormina (1984) – Scavi e restauri presso le Terme Romane », *Kokalos*, 30-31, 1984-1985, p. 722-725.

BECHTOLD B., « Una villa ellenistico-romana sull'acropoli sud di Segesta », *Atti delle seconde giornate internazionali di studi sull'area elima*, Pisa – Gibellina, 1997, 1, p. 85-110.

BISI A. M., « Frammento di stela votiva con iscrizione punica da Erice », *AION*, 19, 1969a, p. 112-116.

BISI A. M., « Iscrizione neo-punica inedita da Favignana », *AION*, 19, 1969b, p. 555-558.

78. *IG* 14.240 ; CORDIANO 1997, p. 105-106 ; FERRUTI 2004.

BLANCK H., « Un nuovo frammento del 'catalogo' della biblioteca di Tauromenion », *PP*, 52, 1997, p. 241-255.

BLOESCH H., « Wie hiess die Stadt der Iaitiner ? », *Kokalos*, 17, 1971, p. 26-32.

BODEL J. (dir.), *Epigraphic Evidence. Ancient History from Inscriptions*, London, 2001.

BRUGNONE A., « Iscrizioni greche del museo civico di Termini Imerese », *Kokalos*, 20, 1974, p. 218-264.

BUONOCORE M. « *Regium Iulium* », *Supplementa Italica*, n. s., 5, 1989, p. 29-84.

BUTLER S., *The Hand of Cicero*, London – New York, 2002.

BUTTREY T. V., K. T. ERIM, T. D. GROVES & R. R. HOLLOWAY, *Morgantina Studies*, 2, *The Coins*, Princeton (NJ), 1989.

CALABI LIMENTANI I., *Epigrafia latina*, Milan, 1991[4].

CALDERONE S., « Un nuovo frammento di *I.G.* XIV 352 », *Kokalos*, 7, 1961, p. 124-136.

CALDERONE S., « Frammento di decreto onorifico agrigentino », *Quaderni dell'Istituto di Archeologia della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Messina*, 1, 1985, p. 13-18.

CARETTONI G., « Tusa (Messina). Scavi di Halaesa (seconda relazione) », *NSA*, 15, 1961, p. 266-321.

CARY M., *The Documentary Sources of Greek History*, Oxford, 1927.

CÉBEILLAC-GERVASONI M., « Pour une relecture du *senatus consultum* de Lanuvium trouvé à Centuripe », in C. Castillo (dir.), *Novedades de Epigrafía jurídica romana*, Pamplona, 1989, p. 103-114.

CHEVALLIER R., *Epigraphie et littérature à Rome*, Faenza, 1972.

CORDANO F., « Considerazioni sull'uso greco del terzo nome in Sicilia », *Atti delle seconde giornate internazionali di studi sull'area elima*, Pisa – Gibellina, 1997, 1, p. 401-413.

CORDANO F., « Le istituzioni delle città greche di Sicilia nelle fonti epigrafiche », in GULLETTA 1999, 1, p. 149-158.

CORDIANO G., *La ginnasiarchia nelle* « Poleis », *dell'Occidente Mediterraneo antico*, Pisa, 1997.

CRAWFORD M. H., *Roman Statutes*, BICS Suppl., 64, London, 1996.

DAEHN H. S., *Studia Ietina*, 3, *Die Gebäude an der Westseite der Agora von Iaitas*, Zurich, 1991.

DAVIES J. K., « From Record to Monument », in M. Brosius (dir.), *Ancient Archives and Archival Traditions. Concepts of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford, 2003, p. 323-343.

DE CESARE M. & M. C. PARRA, « Il bulcuterio di Segesta : primi dati per una definizione del monumento nel contesto urbanistico di età ellenistica », *Atti delle terze giornate internazionali di studi sull'area elima,* Pisa – Gibellina, 2000, 1, p. 273-286.

DE SIMONE R., « Iscrizioni », *Palermo punica* (*Catalogo della mostra, Palermo, 1995-1996*), Palermo, 1998, p. 428-434.

DE VIDO S., « Appendice : fonti letterarie, epigrafiche, numismatiche *etc.* », *ASNP*, 21, 1991, p. 929-994.

DI GIOVANNI V., « La tavola alesina scoverta nel sec. XVI e il frammento trovato nel 1885 », *Archivio Storico Siciliano*, 10, 1885, p. 123-129.

DI STEFANO C. A. (dir.), *Lilibeo : testimonianze archeologiche dal IV sec. a. C. al V sec. d. C.*, Palermo, 1984.

DI VEROLI P., « Nuovi eponimi della Sicilia ellenistica », *ZPE*, 110, 1996, p. 309-310.

DUBOIS L., *Inscriptions grecques dialectales de Sicile,* CEFR, 119, Rome, 1989.

FERRUTI F., « L'attività di Ierone II a favore dei ginnasi », in M. Caccamo Caltabiano, L. Campagna & A. Pinzone (dir.), *Nuove prospettive della ricerca sulla Sicilia del III sec. a. C. Archeologia, numismatica, storia*, Messina, 2004, p. 191-212.

FINLEY M. I., *Ancient History. Evidence and Models,* London, 1985.

FRASCHETTI A., « Per una prosopografia dello sfruttamento : Romani e Italici in Sicilia (212 – 44 a. C.) », in A. Giardina & A. Schiavone (dir.), *Società romana e produzione schiavistica*, 1, *L'Italia. Insediamenti e forme economiche*, Rome – Bari, 1981, p. 51-77.

FREEMAN E. A., *The Methods of Historical Study. Eight Lectures Read in the University of Oxford in Michaelmas Term, 1884, with the Inaugural Lecture on the Office of the Historical Professor,* London, 1886.

FREY-KUPPER S., « Appendice I, i ritrovamenti monetali », in B. Bechtold (dir.), *La necropoli di Lilybaeum*, Palermo, 1999, p. 394-457.

GABBA E., « Sui senati delle città siciliane nell'età di Verre », *Athenaeum*, 37, 1959, p. 304-320.

GARBINI G., « Note di epigrafia punica, I », *RSO*, 40, 1965, p. 205-213.

GARDNER P., *New Chapters in Greek History. Historical Results of Recent Excavations in Greece and Asia Minor,* London, 1892.

GAUTHIER P., « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », in M. Wörrle & P. Zanker (dir.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus*, München, 1995, p. 1-11.

GHINATTI F., « Sacerdozi greci eponimi nella Sicilia romana », *Memorie dell'Accademia Patavina*, 77, 1964-1965, p. 331-355.

GHINATTI F., « Le organizzazione civiche siceliote », *Kokalos*, 46, 2004, p. 31-73.

GRIFFIN M., « The Senate's Story », *JRS*, 87, 1997, p. 249-263.

GULLETTA M. I. (dir.), *Sicilia epigraphica*, ASNP, ser. 4, quad. 1-2, Pisa, 1999.

HIGBIE C., « Stelae and Spoils : Craterus and the Use of Inscriptions in Ancient Scholarship », *TAPhA*, 129, 1999, p. 43-83.

HINZ V., *Der Kult von Demeter und Kore auf Sizilien und in der Magna Graecia*, Wiesbaden, 1998.

ISLER H. P., « Grabungen auf dem Monte Iato 1978 und 1979 », *AK*, 22, 1979, p. 59-71.

ISLER H. P., « Monte Iato : la diciannovesima campagna di scavo », *Sicilia Archeologica*, 69-70, 1989, p. 7-24.

ISLER H. P., « Grabungen auf dem Monte Iato 1993 », *AK*, 37, 1994, p. 31-42.

JOWETT B., *Thucydides. Translated into English, to which is Prefixed an Essay on Inscriptions and a Note on the Geography of Thucydides*, Oxford, 1900².

KARLSSON L., « Did the Romans Allow the Sicilian Greeks to Fortify their Cities in the Third Century BC ? », *ActaHyp*, 5, 1993, p. 31-51.

KARLSSON L., « The Altar of Hieron at Syracuse », *ORom*, 21, 1996, p. 83-87.

KORHONEN K., *Le iscrizioni del Museo civico di Catania. Storia delle collezioni, cultura epigrafica, edizione*, Helsinki, 2004.

LINTOTT A. W., Imperium Romanum. *Politics and Administration*, London, 1993.

MA J., *Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor*, Oxford, 2000.

MANGANARO G., « Tre tavole di bronzo con decreti di *proxenia* del Museo di Napoli e il problema dei proagori in Sicilia », *Kokalos*, 9, 1963a, p. 205-220.

MANGANARO G., « Un *senatus consultum* in Greco dei Lanuvini e il rinnovo della *cognatio* con i Centuripini », *RAAN*, 38, 1963b, p. 23-44.

MANGANARO G., « Tauromenitana : un calendario romano di Tauromenion », *AC*, 15, 1963c, p. 13-31.

MANGANARO G., « Iscrizioni latine e greche dal nuovo edificio termale di Taormina », *Cronache di Archeologia e Storia dell'Arte*, 3, 1964a, p. 38-68.

MANGANARO G., « Città di Sicilia e santuarii panellenici nel III e II secolo a. C. », *Historia*, 13, 1964b, p. 414-439.

MANGANARO G., « Una biblioteca storica nel ginnasio a Tauromenion nel II sec. a. C. », in A. Alföldi (dir.), *Römische Frühgeschichte*, Heidelberg, 1976, p. 83-96.

MANGANARO G., « Per la storia dei culti nella Sicilia greca », *Cronache di Archeologia e Storia dell'Arte*, 16, 1977, p. 148-164.

MANGANARO G., « La provincia romana », in E. Gabba & G. Vallet (dir.), *La Sicilia antica*, Naples, 1980, 2, 2, p. 415-461.

MANGANARO G., « L'oracolo di Maie per una carestia in territorio siracusano », *ASNP*, 11, 1981, p. 1069-1082.

MANGANARO G., « Monete e ghiande inscritte degli schiavi ribelli in Sicilia », *Chiron*, 12, 1982, p. 237-244.

MANGANARO G., « Le tavole finanziare di Tauromenion », in D. Knoepfler (dir.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque*, Neuchâtel – Genève, 1988, p. 155-190.

MANGANARO G., « Iscrizioni 'rupestri' di Sicilia », in L. Gasperini (dir.), *Rupes loquentes*, Rome, 1992, p. 447-501.

MANGANARO G., « Alla ricerca di poleis *mikrai* della Sicilia centro-orientale », *Orbis Terrarum*, 2, 1996, p. 129-144.

MANGANARO G., *Sikelika. Studi di antichità e di epigrafia della Sicilia greca*, Pisa – Rome, 1999.

MANGANARO G., « L'impiego epigrafico di lamine e tavole di bronzo e di piombo nella Sicilia antica », in C. C. Mattusch, A. Brauer & S. E. Knudsen (dir.), *From the Parts to the Whole. Acta of the 13th International Bronze Congress*, JRA Suppl., 39, Portsmouth (RI), 2000a, 1, p. 272-275.

MANGANARO G., « Onomastica greca su anelli, pesi da telaio e *glandes* in Sicilia », *ZPE*, 133, 2000b, p. 123-134.

MANGANARO G., « Affitto di spazi pubblici per le *panegyreis* ad Akrai », *ZPE*, 147, 2004, p. 115-122.

MANGANARO G., « La stele in pietra scura (*IG* XIV 7) con l'epistola di Gerone II ai Siracusani », *ZPE*, 152, 2005, p. 141-151.

MANNI PIRAINO M. T., *Iscrizioni greche lapidarie del Museo di Palermo*, Palermo, 1973.

MASSON O., « Noms et surnoms de Grecs de Sicile (Ciceron, *Verrines etc.*) », *Sileno*, 7, 1981, p. 7-14.

MASTELLONI M. A., « *Messana* e i Mamertini », in F. Ghedini, J. Bonetto, A. R. Ghiotto & F. Rinaldi (dir.), *Lo Stretto di Messina nell'antichità*, Rome, 2005, p. 275-292.

MICHELINI C., « Le *agorai* di ambiente coloniale e il caso di Segesta », *Atti delle seconde giornate internazionali di studi sull'area elima*, Pisa – Gibellina, 1997, 3, p. 1139-1158.

MILLAR F. G. B., « Epigraphy », in M. H. Crawford (dir.), *Sources for Ancient History*, Cambridge, 1983, p. 80-136.

MORETTI L., « Un ginnasio per Agrigento », *RFIC*, 104, 1976, p. 182-186.

MÜLLER P., « Gestempelte Ziegel », in H. Bloesch & H. P. Isler (dir.), *Studia Ietina*, 1, p. 49-77.

NEWTON C. T., « On Greek Inscriptions », in *Essays on Art and Archaeology*, London, 1880, p. 95-209.

PARKE H. W., « Further Comments on 'epica religiosa' (*ZPE* 50, 1983, 1-6), a Sibylline Oracle », *ZPE*, 63, 1986, p. 47-51.

PARLANGÈLI O., « Le iscrizioni osche (mamertine) di Messina », *Bollettino del Centro di Studi Filologici e Linguistici di Sicilia*, 4, 1956, 28-38.

PINZONE A., « L'immigrazione e i suoi riflessi nella storia economica e sociale della Sicilia del II sec. a. C. », in M. Barra Bagnasco, E. De Miro & A. Pinzone (dir.), *Magna Grecia e Sicilia. Stato degli studi e prospettive di ricerca*, Messina, 1999, p. 381-402.

PRAG J. R. W., « Epigraphy by Numbers : Latin and the Epigraphic Culture in Sicily », in A. E. Cooley (dir.), *Becoming Roman, Writing Latin ?*, JRA Suppl., 48, Portsmouth (RI), 2002, p. 15-31.

PRAG J. R. W., « Nouveau regard sur les élites locales de la Sicile républicaine », *Histoire et Sociétés Rurales*, 19, 2003, p. 121-131.

PRAG J. R. W., *Sicily and the Roman Republic, 241-44 BC : Provincialization and Provincial Identities,* Unpublished PhD Dissertation, University of London, 2004.

PRAG J. R. W., « Il miliario di Aurelius Cotta (*ILLRP* 1277) : una lapide in contesto », *Quinte giornate internazionali di studi sull'area elima e la Sicilia occidentale nel contesto mediterraneo,* Pisa, 2006, 2, p. 733-744.

PRESTIANNI GIALLOMBARDO A. M. (dir.), *Colloquio alesino (S. Maria delle Palate (Tusa), 7 maggio 1995),* Catania, 1998.

PUGLIESE CARRATELLI G. « Silloge delle epigrafi acrensi », in L. Bernabò Brea (dir.), *Akrai*, Catania, 1956, p. 151-181.

PUGLIESE CARRATELLI G., « Sul culto delle *paides* e di Anna in Acre », *PP*, 6, 1951, p. 68-75.

RIZZO F. P., *La menzione del lavoro nelle epigrafi della Sicilia antica (per una storia della mentalità),* Palermo, 1989.

ROBERT L., « Communication inaugurale », in L. Robert (dir.), *Actes du deuxième congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Paris, 1953, p. 1-20.

ROBERT L., « Epigraphie », in Ch. Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, 11, Paris, 1961, p. 452-497.

ROUGEMONT G., « Apports de l'épigraphie à l'histoire grecque : l'exemple des oracles », in Y. Le Bohec & Y. Roman (dir.), *Epigraphie et histoire. Acquis et problèmes*, Lyon, 1998, p. 71-76.

ROWE G., *Princes and Political Cultures, The New Tiberian Senatorial Decrees,* Ann Arbor, 2002.

RUCK B., « Die Fasten von Taormina », *ZPE*, 111, 1996, p. 271-280.

SARTORI F., « Il *commune Siciliae* nel tardo impero », *Klio*, 63, 1981, p. 401-409.

SCIBONA G., « Epigraphica Halaesina I », *Kokalos*, 17, 1971, p. 3-20.

SHERK R., « The Eponymous Officials of Greek Cities V : The Register », *ZPE*, 96, 1993, p. 267-295.

SPATAFORA F., « Un contributo per l'identificazione di una delle 'città di Sicilia' dei decreti di Entella », *Da un'antica città di Sicilia : i decreti di Entella e Nakone (Catalogo della mostra, Pisa, 2001)*, Pisa, 2001, p. 111-114.

SPIGO U. (dir.), *Tindari. L'area archeologica e l'antiquarium,* Milazzo, 2005.

STEIN A., *Römische Inschriften in der antiken Literatur,* Prague, 1931.

STENHOUSE W., *Reading Inscriptions & Writing Ancient History. Historical Scholarship in the Late Renaissance,* BICS Suppl., 86, London, 2005.

TANNER J., « Portraits, Power and Patronage in the Late Roman Republic », *JRS*, 90, 2000, p. 18-50.

TOD M. N., *Sidelights on Greek History. Three Lectures on the Light Thrown by Greek Inscriptions on the Life and Thought of the Ancient World,* Oxford, 1932.

UGGERI G., « Itinerari e strade, rotte, porti e scali della Sicilia tardoantica », *Kokalos*, 43-44, 1997-1998, p. 299-364.

VAGGIOLI M. A., « Ricerche archeologiche e topografiche sull'*agora* di Segesta », *Atti delle seconde giornate internazionali di studi sull'area elima,* Pisa – Gibellina, 1997, 3, p. 1329-1354.

VETTER E., *Handbuch der italischen Dialekte,* Heidelberg, 1953.

WHITE D., « Demeter's Sicilian Cult as a Political Instrument », *GRBS*, 5, 1964, p. 261-279.

WILSON R. J. A., *Sicily under the Roman Empire. The Archaeology of a Roman Province, 36 B.C. – A.D. 535,* Warminster, 1990.

WILSON R. J. A., « Ciceronian Sicily : an Archaeological Perspective », in C. Smith & J. Serrati (dir.), *Sicily from Aeneas to Augustus,* Edinburgh, 2000, p. 134-160.

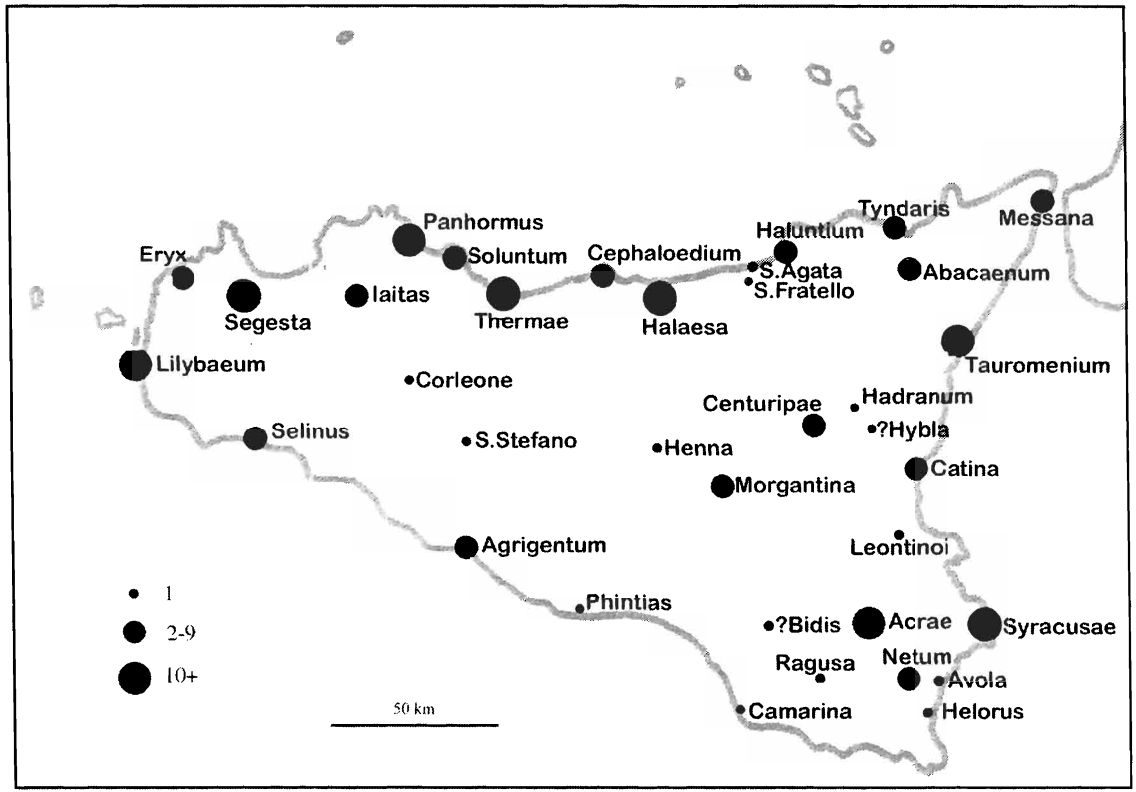

Fig. 1 : Distribution of dated Hellenistic (3rd-1st cent. BC) inscriptions on stone

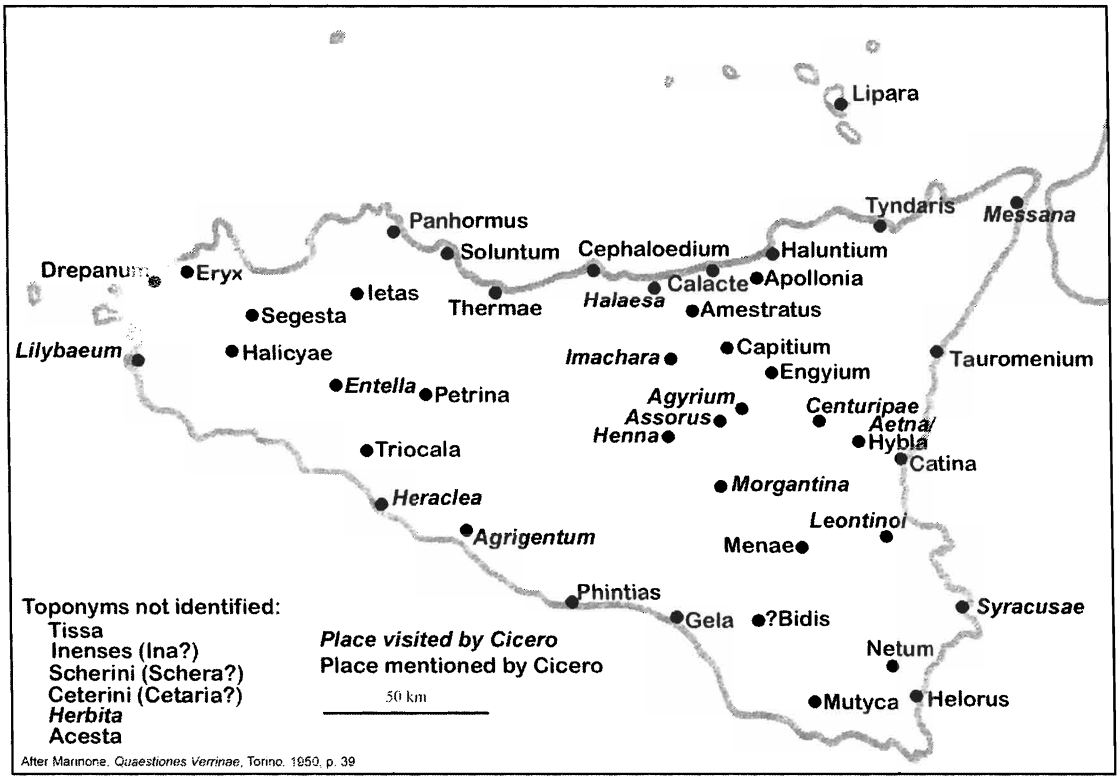

Fig. 2 : Locations recorded by Cicero in the *Verrines*

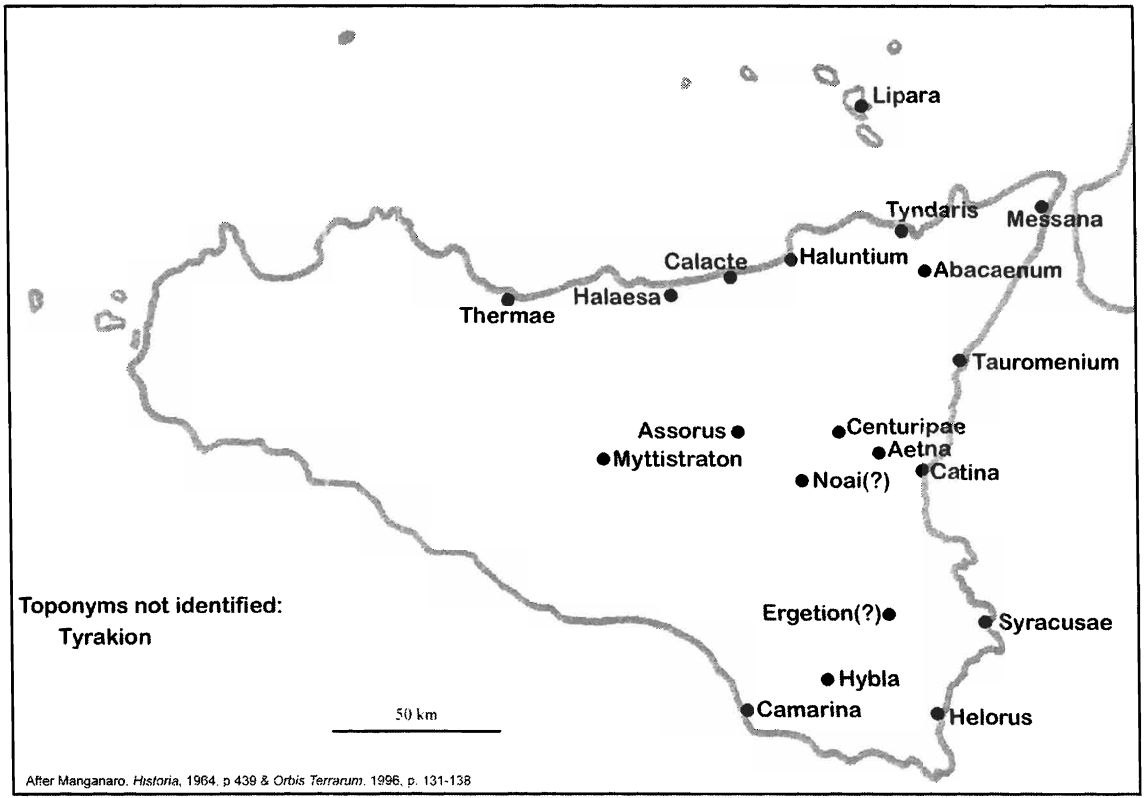

Fig. 3 : Locations visited by Delphic *theoroi, c.* 200 BC (as recorded in the fragmentary inscription *SGDI* 2580)

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 273-279

THE MAMERTINI, ALFIUS AND FESTUS

Michael H. CRAWFORD
University College London

Notorious, according to Cicero, for being the only city in Sicily that supported Verres, Messana did not get a good press from him. Can perhaps the fact that Messana had been taken over by the Mamertini in the early third century BC, becoming in a sense an Italic city, help explain its behaviour ? My conclusion will be negative. But it is worth asking who the Mamertini were, and what Messana was, by the time of the *Verrines*, not least because the evidence for the language and culture of the city between the takeover by the Mamertini and Cicero reveals private, as well as public choices being made.

For Cicero, the town was indifferently Messana, or the *ciuitas Mamertina*, suggesting very strongly that it had at any rate never been re-named. And what is suggested by Cicero is born out by other sources such as Strabo, to whom I come below, namely that the town was Messana, but the ethnic became – and remained – Mamertinus : two Mamertini are even attested from Egypt, Maraios and his father Bakch(e)ios[1].

That the elite was Oscan-using, however, at any rate in the third and second centuries, is clear from the epigraphic record : though we shall see that Greek continued in use and survived, whereas Oscan in the end died out, the only monumental public inscriptions from Messana of the Hellenistic period are in Oscan. They are first and foremost the two copies of the inscription recording the erection of a building, sacred to Apollo, by the two *meddices* Stenius Calinius, son of Statius, and Maras Pomptius, son of Numasidius, in association with the *populus*

1. See *LGPN*, *s.v.*

Mamertinus, the *ciuitas Mamertina* of Cicero[2]. Probably also originating from *meddices* are the records of the dedication of an altar by Mamercus Claudius, son of Mamercus, and of a gift by Maras, son of Stenius, of something also belonging to Apollo[3].

Given the Greekness of the institution of coinage, it is perhaps no great surprise that the legends of the coinage of the Mamertini are almost entirely in Greek, with only the most brief and marginal appearances of Oscan. But even if the evidence of the coinage should not be pressed too far, the picture it paints is one of the adoption of both Greek language and Greek iconography. After perhaps two generations during which the typology of the coinage concentrates on Ares, Zeus, and Heracles, Apollo appears in the company of not only Artemis, but also Aphrodite[4]. The public tiles of the community seem to be indifferently in Oscan or Greek : in the present state of accessibility of the Museo Regionale, it is not possible to form any view of which is the commoner[5]. There is one stamp of an individual, L. Paap[-?-], where it is unfortunately impossible to be certain whether the ending was Oscan or Greek in form, though the double vowel suggests the former[6].

And a closer look at two of the monumental inscriptions sends conflicting messages : the dedication of Mamercus Claudius was cut into stucco that probably filled the depression where an inscription in Greek had been chiselled out, in other words involving the cancellation of a memory of Greekness ; but Maras, son of Stenius, adopted the Greek form of filiation, *praenomen* and *praenomen* of father, abandoning the Italic (and Roman) use of the *gentilicium*. And, of course, all of the Oscan inscriptions are in the Greek alphabet, even though, as we shall see, the collective memory of the Mamertini was that they had come from Samnium, and the view of others was that they were Campani, in both of which places the Oscan national alphabet was in use, rather than from, *e.g.*, Lucania, where the Greek alphabet was in use. And at least one lady, with an impeccable Oscan name, Pacia Pomptia, inscribed her name in equally impeccable Greek[7].

2. See *Imagines Italicae* (London forthcoming) Messana 4, 5 ; there is no good evidence for their date, though a comparison with the inscriptions of Hieron II might provide a lead. Rix (1999) distinguishes between the *touta* = *demos* and the « Gesamtheit der *res publica* », wholly misunderstanding thereby the nature of Greco-Roman-Italic political institutions.
3. See *Imagines Italicae*, Messana 6, 7.
4. See CRAWFORD 2006.
5. See *Imagines Italicae*, Messana 2, 3.
6. See *Imagines Italicae*, Messana 8.
7. See *SEG* 44.773.

As we have seen, the dating of the Oscan monumental inscriptions from Messana is not secure ; but no-one has suggested dating them after the period of the Second Punic War ; and the evidence may be just about good enough to suggest that by the time of Verres – and Cicero – Greek was replacing Oscan. There is one *graffito* of about 250 BC in Greek, presumably from Messana, identifying the pot in question as that of, or to be dedicated to, Hygieia[8] ; but by the time we get to somewhere around 100 BC, we have a monumental dedication in Greek to Aphrodite, by 13 ναύκληροι, all with Greek names and patronymics, and two to Asclepius and Hygieia, without an author[9].

Let us turn to the narrative sources for the takeover. Diodorus, of course, is deeply hostile, recording the way in which the Messenians welcomed the mercenaries who had left Syracuse, these then murdered their hosts in the night, took their wives and their property, and took over the city ; and so is Dio[10]. Polybius is less extreme, leaving out the murders by night, but he explicitly equates the Mamertini with the Campani who had taken over Rhegium[11]. As we read these accounts, however, we should remember that they are all filtered through precisely the experience of the Campani at Rhegium ; and that even there, if one only had the coinage of Rhegium to go on, one would never know that anything had happened.

The account of Strabo is much more nuanced, and revealing of a different point of view about the process of negotiation between Greek and Oscan[12] : « later, the Mamertini settled the city, a Campanian people (...) and the Mamertini so prevailed over the Messenioi, that the city was in their hands. And they all call themselves rather Mamertini than Messenioi [reading αὐτούς, not αὐτούς, with Cichorius], and the land being very productive of wine they call it not Messenian, but Mamertine, rivalling the best of the Italian wine » (Dioscorides thought the wine was rather coarse, but still called it Mamertine[13]).

8. See *SEG* 44.773 bis.
9. *IG* 14.401-402a with CRAWFORD 2006.
10. D.S. 21.18.2-3 ; 22.1.2-3 ; 22.7.4 ; D.C. fr. 40.8 (placing the arrival of the mercenaries at Messana in the time of Agathocles).
11. Plb. 1.7.1-6 ; 1.8.1.
12. Str. 6.2.3 (268 C) : ἐπῴκησαν δ' ὕστερον Μαμερτῖνοι, Καμπανῶν τι φῦλον (...). Τοσοῦτον δ' ἐπεκράτησαν οἱ Μαμερτῖνοι παρὰ τοῖς Μεσσηνίοις, ὥστ' ἐπ' ἐκείνοις ὑπῆρξεν ἡ πόλις· καλοῦσι δὲ Μαμερτίνους μᾶλλον ἅπαντες αὐτοὺς ἢ Μεσσηνίους, εὐοίνου τε σφόδρα τῆς χώρας οὔσης οὐ Μεσσήνιον καλοῦσι τὸν οἶνον, ἀλλὰ Μαμερτῖνον, τοῖς ἀρίστοις ἐνάμιλλον ὄντα τῶν Ἰταλικῶν.
13. Str. 5.6.7 ; the passage is mis-used by Vandermersch (1994, p. 34, at n. 120). It would be very unwise to suppose that a single amphora stamp from Pergamum, reading MAM Trident ΜΕΣΣ, has anything to do with Mamertini or Messana, *contra* Vandermersch, p. 169-170.

Let us turn to Festus[14] :

Mamertini appel[lati sunt ha]c de causa : cum tot<um> Samni<um> grauis incidisset pestilentia, Sthennius Mettius eius gentis princeps, conuocata ciuium suorum contione, exposuit se uidisse in quiete praecipientem Apollinem, ut si uellent eo malo liberari uer sacrum uouerent, id est, quaecumque uere proximo nata essent, immolaturos sibi ; quo facto leuatis, post annum uicensimum deinde eiusdem generis incessit pestilentia. Rusum itaque consultus Apollo respondit, non esse persolutum ab his uotum, quod homines immolati non essent ; quos si expulissent, certe fore ut ea clade liberarentur. Itaque i iussi patria decedere, cum in parte ea [Italiae] consedissent, quae [adhu]c Tauricana dicitur, forte [labo]rantibus bello [-?-] Messanensibus auxilio uenerunt ultro, eosque [liber]aru[nt, ***c. 6****]cialesque ob [me]ritum eorum, ut gratiam referrent, et in suum corpus communionemque agrorum inuitarunt eos et nomen acceperunt unum, ut dicerentur Mamertini, quod conuectis in sortem duodecim nominibus, Mamers forte exierat ; qui lingua Oscorum Mars significatur. Cuius historiae auctor est Alfius libro primo belli Carthaginensis*[15].

Alfius, of course, is an attested Campanian name (Liv. 23.35.13), which might help to explain the sympathetic nature of the account ; but although Alfius has on almost any showing elided a large part of the story, and although he combines the

14. Festus p. 150.13-36 Lindsay ; I print the text that will appear in the new edition of Festus currently being prepared by J. A. North, F. N. Glinister and myself, to the commentary on which I refer for all matters not strictly relevant to the problem that concerns me now.

15. Festus p. 150.13-36 Lindsay (*cf.* note 14) : « The Mamertini are so-called for this reason : when a major plague had attacked the whole of Samnium, Sthennius Mettius, a leading man among that people, called a gathering of his fellow-citizens and explained that he had in his sleep seen Apollo instructing him that if they wanted to get rid of that ill they must vow a sacred spring ; that is, they must sacrifice to Apollo whatever was born the following spring. They did this and got rid of the plague ; but twenty years later the same kind of plague attacked again. So Apollo was consulted and replied that the vow had not been fulfilled by them, because the men had not been sacrificed ; and that if they expelled the men in question they would certainly be relieved of the ill. So they were ordered to leave their country, and after they had settled in that part of Italy which is still called Tauricana, it so happened that the people of Messana were losing in a ??? war ; they came sponteneously to their help, and succeeded in relieving them. And in order to thank them for their services, the people of Messana both invited the ??? to become part of their community, and to accept a share of their land, and took with them a single name, so as to be called Mamertini ; for when they drew lots among 12 names, Mamers happened to be drawn, which means Ares in the language of the Oscans. The author of this account is Alfius in Book I of the Carthaginian War » (trad. M. H. Crawford).

role of Apollo in Greek colonisation with the Italic institution of the *uer sacrum*, his account should not be dismissed out of hand[16].

In the first place, the *praenomen* of the Samnite leader is attested at Messana by two of the inscriptions discussed above ; it is also attested either at Messàna, or more probably to the west at Himera, by a story I shall come to shortly[17]. And the notion of casting lots with twelve names, clearly of the Twelve Olympians, finds an echo in the range of Greek deities that make their appearance on the coinage of the Mamertini towards the end of the third century BC (see above). Although Enrico Campanile is probably right to suggest that Mamertini is the ethnic of Mamertium, one of the three centres of the Tauriani and plausibly to be identified with the stopping-place of the wandering Samnites, I see no reason why a group of Oscan-speakers should not have gradually created for themselves an Olympian charter-myth[18].

Secondly, two coin hoards, of Sicilian issues, found in the hinterland of Rhegium, offer some support to the notion that the Mamertini spent some time in the region of the Tauriani before moving to Messana, though of course Diodorus has them going there from Sicily, Alfius from Samnium, eliding the Sicilian part of their adventure. The first hoard is of about 300 electrum 25 litra pieces of Agathocles from Contrada Mella[19]. The second hoard is of electrum of Carthage and silver of Neapolis, perhaps more likely early third century BC than Second Punic War[20].

Thirdly, Alfius has preserved the otherwise poorly attested toponym, Tauri(c)anus, otherwise known only from the brick-stamps of the Tauriani and an obscure fragment of the *Origines* of Cato (fr. 71 Peter)[21]. The brick-stamps indeed localise the community as the immediate neighbours of Rhegium on the way to Vibo[22].

16. For Apollo, see HEURGON 1956 ; one would now be less inclined to derive Oscan Ap(p)ellune from Doric Greek. For the *uer sacrum* in general, see CAZANOVE 2000.
17. Note also Sthennius Stallius, the Lucanian (Plin. *Nat.* 34.32) and Stenius, the Capuan (Liv. 23.8.1).
18. CAMPANILE 1993 ; for the Tauriani, see below.
19. CORDIANO 2004, p. 24-25, n. 30. See also COSTAMAGNA-VISONÀ 1999, p. 25, n. 18 ; p. 261, n. 5 ; p. 391.
20. *NSA* 1902, p. 129 = *IGCH* 1989. Paolo Visonà tells me that at or near Oppido Mamertina there is a fourth century necropolis at Castellace, other residual third century material apart from the hoard at Contrada Mella, then urbanisation at Contrada Mella from the early second century BC.
21. I cannot here enter into the problem of the MSS readings Thesunti (or Theseunti) Tauriani ; the latest suggestion that I know of is that of Costabile (1999, p. 5-16) ; I do not share his belief that there was ever in Sicily a place called Mamertion.
22. See *Imagines Italicae*, Tauriani 1.

There is, of course, a point of difference between Alfius and Dio, Polybius and Strabo : for them, the Mamertini were Campanians, whereas for Alfius they were Samnites. The difference is perhaps not to be over-emphasised, since Agathocles had had Samnite mercenaries (D.S. 20.11.1 ; 20.64.2) who in due course went over to Carthage or were liquidated (D.S. 20.69.3-5).

It is unfortunate that a story that shows nothing but admiration for a man, not just with any old Oscan name, but with the name Stenius, cannot be securely localised at Messana. The story admiringly records the defiance by Stenius of the young butcher, Pompey ; Plutarch locates it at Messana in *Apophthegmata Pompei* 3 (203 D) and *Praecepta rei publicae gerendae* 19 (815 E-F : Sthenno), but at Himera (Thermae) in *Vita Pompei* 10, where of course the Sthenius of Cicero (*Ver.* 2.83) is domiciled. But even without this story, it is hard not to think that the process of negotiation between Greek-speakers and Oscan-speakers was over by age of Cicero : they called themselves Mamertini and they spoke Greek ; the range of Oscan personal names attested is in the end rather limited, and perhaps there were never actually very many of them[23]. They stirred up a hornet's nest in 264 BC, but why the descendants of the two groups were nice to Verres remains a mystery.

23. Cicero (*Balb.* 51-52) both adds an Ouius and a Cassius, the former Oscan, the latter not, and offers no hint that the community was in any way out of the ordinary.

CAMPANILE E., « Note sulle compagnie di ventura osche », *Athenaeum*, 81, 1993, p. 601-611.

CAZANOVE O. DE, « Sacrifier les bêtes. Consacrer les hommes », in S. Verger (ed.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen*, CEFR, 276, Rome, 2000, p. 253-276.

CORDIANO G., « Un *populus* italico nella *chora* confinaria reggina : i Tauriani nella zona del *Metauros* di età alto-ellenistica e la tradizione catoniana circa il loro originario *status* » in *Id.* & S. Accardo (ed.), *Ricerche storico-topografiche sulle aree confinarie dell'antica chora di Rhegion*, Pisa, 2004, p. 17-29.

COSTABILE F. « Le *Origines* dei Tauriani e dei Mamertini nel Bruzio. Fonti e dati archeologici » in Costamagna & Visonà 1999, p. 5-16.

COSTAMAGNA L. & P. VISONÀ (ed.), *Oppido Mamertina (Calabria - Italia). Ricerche archeologiche nel territorio e in contrada Mella,* Rome, 1999.

CRAWFORD M. H., « The Oscan inscriptions of Messana », in C. Ampolo (ed.), *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico* (VIII-III sec. a.C.), Pisa, 2006, p. 521-525, pl.

HEURGON J., « Apollon chez les Mamertins », *MEFRA*, 68, 1956, p. 63-81 [= *Trois études sur le* « Ver sacrum », Collection Latomus, 26, Bruxelles, 1957, p. 20-35].

RIX H., « Oskisch *vereiia-* à la Mommsen », in J. Habisreitinger, R. Plath & S. Ziegler (ed.), *Gering und doch von Herzen. 25 indogermanistische Beiträge Bernhard Forssman zum 65. Geburtstag*, Wiesbaden, 1999, p. 237-257.

VANDERMERSCH C., *Vins et amphores de Grande Grèce et de Sicile,* Naples, 1994.

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 281-284

CONCLUSIONS

Jean-Louis FERRARY
Membre de l'Institut — EPHE IV[e] section — UMR 8585 Centre G. Glotz

Ainsi qu'il a été expliqué dans la préface, ce colloque, qui vient à la suite de journées sur *Sicilia nutrix plebis Romanae. Rhetoric, Law and Taxation in Cicero's Verrine Orations* (Londres, février 2004), a été organisé par un groupe de chercheurs travaillant sur le *De frumento*, le troisième discours de la seconde action contre Verrès. Ce texte, d'une richesse exceptionnelle, ne pouvait qu'attirer l'attention de ceux qui, au sein du Centre G. Glotz - UMR 8585, avaient décidé de s'intéresser plus particulièrement aux problèmes d'économie et de fiscalité dans le monde romain. Au terme du projet, une nouvelle édition avec traduction et notes du *De frumento* paraîtra dans la série latine de la Collection des Universités de France, où il m'a paru nécessaire de remplacer les premiers volumes, désormais bien vieillis, de l'édition des discours de Cicéron. Cette entreprise est désormais en cours, puisque vient de paraître une nouvelle édition du *Pro Sex. Roscio*, due à François Hinard.

Le lien particulier avec le *De frumento* justifie l'économie de cet ouvrage, avec une deuxième partie consacrée à « Droit, économie et fiscalité ». Au livre sur le blé sont plus particulièrement consacrés les articles d'A. Pinzone, J. Andreau, J. Dubouloz, J. France et M. Bell, les huit autres se rapportant au livre sur la juridiction provinciale (L. Maganzani), au livre sur les œuvres d'art (R. Robert et Cl. Berrendonner), à l'ensemble du dossier des *Verrines* (S. Pittia, J.-M. David, E. Deniaux) ou à la Sicile à l'époque du gouvernement de Verrès (J. Prag, M. H. Crawford). On me permettra de faire une remarque à propos du titre. La Sicile des *Verrines*, me semble-t-il, eût été plus exact, car la Sicile de Cicéron ne se réduit pas tout à fait aux *Verrines*. A la fin de sa vie, Cicéron a connu, et combattu, le projet antonien de concession aux Siciliens du droit de cité, qui succédait lui-même à

l'octroi par César du droit latin. La reprise des guerres civiles devait empêcher la Sicile d'accéder à la citoyenneté romaine sans perdre son identité. Châtiée pour avoir été la base de Sex. Pompée, elle subit de la part d'Auguste une politique d'implantations coloniales qui marqua une rupture dans son histoire. La Sicile des *Verrines*, comme le souligne J. Prag, est la dernière phase d'une Sicile hellénistique qui avait survécu à l'effondrement du royaume de Syracuse pendant la guerre d'Hannibal, mais qui sombra dans les dernières luttes des « républicains » contre les héritiers de César. La dramatique mutation qui mena de la Sicile hellénistique à la Sicile impériale commence en fait du vivant de Cicéron, mais ce n'était pas l'objet du présent colloque.

Lectures des *Verrines* : le sous-titre souligne la variété des angles d'approche. L'article de J.-M. David relève de l'histoire des institutions, celui d'E. Deniaux de l'histoire sociale, et celui de S. Pittia, d'une certaine façon, de l'une et de l'autre, puisqu'il essaie de cerner un ensemble dont les contours sont flous, précisément parce qu'il ne se limite pas aux collaborateurs institutionnels (questeurs, légats, appariteurs) : peut-être faudrait-il définitivement renoncer à la trompeuse technicité du mot « cohorte », et parler de l'entourage du gouverneur. En tout cas, ces entourages jouaient un rôle non négligeable dans la réputation d'un gouverneur, et dans le risque qu'il courait de se voir accuser d'exactions : il n'est que de lire la seconde lettre de Cicéron à son frère Quintus, alors qu'il était gouverneur d'Asie. Les magistrats et les sénateurs étant seuls justiciables de la *quaestio repetundarum*, les délits commis par les entourages ne pouvaient être directement réprimés, mais ils servaient à nourrir le dossier d'accusation construit contre les anciens gouverneurs. Une approche proprement juridique apparaît d'autre part dans divers articles consacrés aux édits de Verrès en Sicile, et surtout dans celui de L. Maganzani, qui montre bien que l'autonomie juridictionnelle accordée aux cités par la loi Rupilia était plus limitée qu'on l'a généralement prétendu, que le recours à la procédure formulaire ou à une procédure cognitoire n'était pas exclu dès lors qu'une des parties avait saisi le gouverneur. En fait, l'autonomie juridictionnelle des cités (et je ne parle pas ici des cités libres) dépendait dans une large mesure de l'attitude affichée par le gouverneur dès la promulgation de son premier édit provincial. Aucun gouverneur, assurément, ne pouvait et ne voulait régler tous les litiges entre provinciaux. Aucun gouverneur, non plus, ne pouvait exclure une intervention par *cognitio* personnelle pour réprimer un crime considéré comme susceptible de porter atteinte à l'ordre public dans sa province. La marge de manœuvre restait grande, pourtant, en ce qui concernait les litiges à l'intérieur des cités. Proclamer dans l'édit provincial que les Grecs règleraient leurs différends selon leurs propres lois, comme le fit Q. Mucius

Scaevola en Asie, et après lui Cicéron lorsqu'il gouverna une Cilicie augmentée des diocèses phrygiens de la province d'Asie, c'était, me semble-t-il, proclamer l'intention qu'avait un gouverneur de ne pas céder aux appels d'une partie pour intervenir dans cette catégorie de litiges, et dissuader de ce fait les plaideurs de chercher à échapper aux juridictions civiques en faisant appel au gouverneur romain. Il s'agissait d'une limitation que le magistrat pouvait se fixer à l'avance dans l'usage de ses pouvoirs judiciaires, mais il n'était aucunement contraint de le faire.

Regards croisés, aussi, dans la mesure où le texte des *Verrines* est confronté à d'autres sources, ou éclairé par d'autres sources. C'est en utilisant à la fois le témoignage des *Verrines* et celui d'une inscription africaine du début du II^e^ siècle de notre ère que J.-M. David propose une interprétation nouvelle des rapports entre *scribae quaestorii* et *scribae librarii*, et de l'évolution de l'*ordo scribarum*. J. Andreau, de son côté, cherche dans une inscription d'Antioche de Pisidie un argument décisif pour juger de la valeur des lignes où Cicéron oppose les exemples de la Sicile et de l'Asie Mineure en matière de marché du blé. D'autres contributions encore, celles en particulier de M. Bell, J. Prag et M. H. Crawford, confrontent le témoignage des *Verrines* à la documentation épigraphique, numismatique ou archéologique de la Sicile elle-même à l'époque des *Verrines*. Cette démarche peut sembler aller de soi, mais elle est moins facile et moins évidente qu'il n'y paraît. Moins facile, car les données non littéraires restent extrêmement dispersées et fragmentaires. Moins évidente, parce que l'un des plus terribles écueils à éviter est la tentation d'interroger les sources non littéraires en fonction du témoignage des *Verrines*, et en posant de mauvaises questions d'obtenir de mauvaises réponses. Les réflexions méthodologiques de J. Prag au début de son article mériteront de ce point de vue d'être méditées.

Le paradoxe veut que nous ayons avec les *Verrines* une masse d'informations inégalée sur une province, alors que les données archéologiques, numismatiques et surtout épigraphiques sont relativement pauvres par rapport à d'autres provinces hellénophones : d'où un déséquilibre, qui n'a pas d'équivalent si l'on considère le poids du *Pro Flacco* et de la correspondance de Cicéron dans notre connaissance de la province d'Asie au I^er^ siècle avant notre ère, et la reconstruction que nous pouvons proposer à partir de l'ensemble de nos sources. Pour ne prendre qu'un exemple, nous avons sur le κοινόν d'Asie à cette époque une documentation épigraphique relativement abondante, même si elle laisse bien des problèmes en suspens. Sur le *commune Siciliae*, en revanche, nous n'avons que quelques lignes des *Verrines*, et cette rareté même de l'information risque d'être un encouragement à prêter à cette institution un rôle d'autant plus grand qu'aucune source n'est là pour limiter nos hypothèses.

Autant la connaissance des autres types de sources est nécessaire, autant il est vain de penser qu'elles nous permettront de confirmer ou d'infirmer automatiquement le témoignage des *Verrines*. Le point auquel il faut toujours revenir est le suivant : comment pouvons-nous, et devons-nous, utiliser comme source historique un texte qui n'est pas un document, mais un discours judiciaire, un pamphlet qui ne fut même pas soumis au débat contradictoire du procès puisqu'il fut écrit et rendu public après que l'accusé eut par son exil mis fin à la procédure ? On est *a priori* plus méfiant à l'égard des discours écrits par Cicéron comme avocat de la défense, et personne ne doute que le *Pro Fonteio* et le *Pro Flacco* doivent être utilisés avec précaution. Dans les *Verrines*, parce que Cicéron est du côté des victimes, on a instinctivement tendance à lui faire davantage confiance, et c'est contre cette tendance que réagissent dans leur ensemble, les contributions réunies dans ce volume. Entendons-nous bien. Il ne s'agit aucunement de réhabiliter Verrès : ce n'est pas le but poursuivi par les futurs éditeurs du *De frumento*, et ce n'est pas davantage celui d'A. Pinzone, dont les phrases pleines d'humour ne seront pas prises à la lettre. Il s'agit seulement de bien être conscient que les stratégies rhétoriques ne sont pas moins présentes dans les *Verrines* que dans le *Pro Flacco*, ou le *Pro Murena*, ou le *Pro Cluentio* ; qu'il ne suffit pas que Verrès ait été une authentique crapule pour que tous les arguments utilisés contre lui par Cicéron puissent être pris à la lettre ; que la critique féroce qui se déchaîne contre Verrès et un petit nombre de ses complices risque fort de masquer des complicités plus étendues que Cicéron ne pouvait étaler au plein jour, et plus encore de minimiser des failles structurelles de la domination romaine en Sicile. Les *Verrines* sont un témoignage irremplaçable sur l'exploitation d'une province dans le dernier siècle de la République, mais à condition de déconstruire une argumentation rhétorique qui tend à présenter Verrès comme un cas isolé, une espèce de monstre auquel on pourrait globalement opposer la conduite des gouverneurs précédents, comme en témoignerait le fait que les Siciliens n'auraient jamais auparavant entrepris une démarche publique et collective contre un ancien magistrat romain. Verrès fut sans doute moins illogique, moins furieux, moins exceptionnel que Cicéron a voulu le faire croire. Comme le dit R. Robert à propos de Verrès comme « collectionneur », il ne fut pas un cas unique, même s'il est celui sur lequel nous sommes, grâce à Cicéron, le mieux documentés. C'est précisément ce qui fait l'intérêt des *Verrines*, et c'est cette lecture critique du texte, préalable nécessaire à l'utilisation du pamphlet comme témoignage historique, qui fait aussi, me semble-t-il, l'unité de ce volume, et son principal mérite.

— ANNEXE —

La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines, 287-310

ROMAN MAGISTRATES IN SICILY, 227-49 BC

Jonathan R. W. PRAG
Merton College, Oxford

In addition to the standard works of T. R. S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, 3 vol., New York, 1951-1986 and T. C. Brennan, *The Praetorship in the Roman Republic*, 2 vol., Oxford, 2000, earlier *fasti* of Roman magistrates in Sicily can be found in A. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, vol. 3, Leipzig, 1898, p. 513-542, and W. F. Jashemski, *The Origins and History of the Proconsular and the Propraetorian Imperium to 27 B.C.*, Chicago, 1950, p. 114-118. Naturally this list owes much to all four of these. In what follows, full discussion is not provided : reference to Brennan and Broughton is assumed. Further references are only provided for substantive discussion beyond these works. The number in parentheses after an individual's name indicates the relevant entry in *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* (1894-1978). This is followed by the position(s) held when the magistrate was present in Sicily ; it does not always follow that the magistrate was assigned *Sicilia prouincia* (*e.g.* P. Furius Philus, praetor 216, was praetor urbanus, but retreated to Lilybaeum after being wounded in a naval raid on Africa). The list is not organised by year, but by individual. It is, however, organised chronologically, such that individuals appear in the order of their first recorded presence in Sicily : for example, L. Cornelius Scipio (Asiaticus) appears first in 205, and the entry includes his praetorship of 193. I do not continue to detail an individual's positions or actions once they leave the Sicilian sphere, and sources are usually cited only where relevant to the Sicilian activities / office. This may be considered idiosyncratic, but the purpose is a specifically Sicilian listing, and not a substitute for the work of Broughton *et alii*. I have included positions below the level of quaestor, such as legates, military tribunes, and sacred legations, in an

attempt to be comprehensive ; the inclusion of certain Sicilians appointed to military tasks by Roman magistrates may be thought questionable, but inclusion seemed preferable to omission. In essence, this is a list of all those who, while holding some official Roman position, touched on the island of Sicily. I have aimed to be comprehensive in the listing of sources as they pertain to the individual and Sicily ; inevitably I will have missed things, for which I apologise. Corrections will always be welcome.

One deliberate omission should be noted from the start. It has long been observed that various Sicilian bronze issues of the Republican period carry the names of Romans ; it has also been argued that at least some of these may be the names of quaestors (*cf.* in particular M. Bahrfeldt, « Die römisch-sicilischen Münzen aus der Zeit der Republik », *RSN*, 12, 1904, p. 331-445, and the list in Broughton 1951, 1, p. 477-480). However, the Sicilian coinage as a whole, of this period, remains extremely problematic. Dr Suzanne Frey-Kupper, who is currently studying this material, including the specific problem of the Sicilian quaestors, kindly informs me that she believes the majority of the issues date approximately between 180 / 170 and 140 / 130 (or a little later), and that some of the names are indeed those of quaestors. A full study will be forthcoming in the series *Studia Ietina*, and in expectation of that study I make no attempt to incorporate the numismatic material here.

Since no evidence exists for the identification of individuals who may or may not have held a position with *imperium* in Sicily in the period between 241 and 227 (the interpretation of App. *Sic.* 2.2 remains open to debate), I begin this list with the first recorded praetor in 227 ; the outbreak of the civil war in 49 marks an appropriate end point to « normal » Republican practice.

On the specific problems of the chronologies of the Second Punic War and the First Slave War, *cf.* on the former : A. M. Eckstein, *Senate and General*, Berkeley, 1987, p. 345-349 ; on the latter : T. C. Brennan, *RFIC*, 121, 1993, p. 153-184 (I follow Brennan's reconstruction almost entirely, although I do not accept his arguments in support of (T. ?) Manlius, *pr.* 134 as the same man as that mentioned in Cic. *Ver.* 2.123, preferring the more usual identification with L. Manlius Vulso, *pr.* 197).

C. Flaminius (*RE* n°2), praetor *c.* 227

Solin. 5.1, *cf.* Liv. 33.42.8 (indirect evidence for his Sicilian praetorship) ; Liv. *Per.* 20.7 (creation of four praetors *c.* 227).

M. Æmilius (Lepidus) (*RE* n°19, *cf.* n°67), praetor 218

Liv. 21.49.6-51.7 (organised defence of Sicily, with garrison and fleet at Lilybaeum).

T. Sempronius Longus (*RE* n°66), consul 218

Liv. 21.17.1 ; 21.17.6 (assigned Africa with Sicily) ; Plb. 3.41.2-3 (preparations at Lilybaeum to attack Africa, *cf.* Coelius Antipater *Hist.*, *HRR* 1^2, fr. 12 [= Charisius *Ars gramm.* 2, p. 264 Barwick]) ; Liv. 21.49.1-3 ; 21.50.7-51.7 ; 21.57.2 (meets Hieron II at Messana, then to Lilybaeum, Melita, Lilybaeum, Æolian Islands, leaves fleet with Æmilius and returns to Italy).

T. Otacilius Crassus (*RE* n°12), praetor 217, propraetor 216, praetor 214, propraetor 213, propraetor 212, propraetor 211

Liv. 22.10.10 (praetor in 217) ; Liv. 22.25.6 (unnamed praetor active in Sicily in 217) ; Liv. 22.31.6 (at Lilybaeum received charge of fleet from *cos.* Cn. Servilius) ; Liv. 22.37.13 (propraetor 216 in Sicily, fleet enlarged, given permission to cross to Africa) ; Liv. 22.56.6-8 (propraetor 216 in Sicily, reports Carthaginian attacks) ; Liv. 23.21.1-3 ; 23.21.5 ; V. Max. 7.6.1 (propraetor 216 in Sicily, reports to Senate) ; *cf.* Liv. 23.31.9 (back in Rome by mid-215).

Liv. 24.9.4 (elected praetor II, 214) ; Liv. 24.10.5 (assigned same fleet as 216 / 215 against Carthage) ; Liv. 24.11.6 (ordered with fleet to Sicily) ; Liv. 24.12.7 (set out for Sicily, *qui maritimae orae reique nauali praeesset*) ; Liv. 24.44.4 (prorogued 213 with *classis* as *prouincia*) ; Liv. 25.3.6 (prorogued 212 with *classis*) ; Liv. 25.31.12-15 (successful raid on Utica, from Lilybaeum 212 / 211) ; Liv. 26.1.12 (prorogued 211 for the *orae Siciliae*) ; Liv. 26.23.2 ; 26.23.8 (dies in Sicily, during consular elections for 210, *cf.* Liv. 26.22.2).

Cn. Servilius Geminus (*RE* n°61), consul 217

Liv. 22.31.6-7 (left fleet at Lilybaeum and marched across Sicily to return to Italy).

P. Cincius (not in *RE ;* editorial emendation of MS ; « Sura » is also read), legatus 217

Liv. 22.31.6 (subordinate of T. Otacilius, transported a fleet from Sicily to Rome).

M. Claudius Marcellus (*RE* n°220), praetor 216, consul 214, proconsul 213, proconsul 212, proconsul 211

Liv. 22.35.6 (elected praetor for Sicily) ; Liv. 22.57.1 (at Ostia in charge of fleet, sent to Canusium after Cannae ; apparently never went to Sicily).

Liv. 24.21.1 (assigned the war in Sicily 214) ; Liv. 24.27.6 (arrives in Sicily) ; Liv. 24.27.7-39.13 (operations in eastern and central Sicily) ; Liv. 24.44.4

(prorogued 213, *Sicilia finibus eis quibus regnum Hieronis fuisset*) ; Liv. 25.3.6 (prorogued 212, *Syracusae et qua Hieronis regnum fuisset*) ; Liv. 25.5.10-7.4 (represents appeals of *legiones Cannenses* to Senate, *cf.* V. Max. 2.7.15c ; Front. *Str.* 4.1.44 ; Plut. *Marc.* 13) ; Liv. 25.40.1-41.7 (resolution of Sicilian affairs after fall of Syracuse) ; Liv. 26.1.6-8 (prorogued 211, *ut pro consule in Sicilia reliqua belli perficeret*) ; Liv. 26.21.1-13 (return to Rome and *ouatio* 211) ; Liv. 26.26.5-9 ; 26.29.1-32.8 (complaints against Marcellus of the Syracusans ; initial allocation of Sicily as consul 210, subsequently transferred to M. Valerius Laevinus).

On Marcellus's Sicilian activities, 214-210, *cf.* also Plut. *Marc.* 13-23 ; Plb. 8.3-7 ; 8.37 ; 9.10 ; D. S. 26.18 ; 26.20 ; Sil. 14.110-688 ; Tzetzes *Chil.* 2.112-151 ; Zonar. 9.4-5, p. 262, l. 10 – p. 265, l. 10 Dindorf ; *ILLRP* 295 ; Front. *Str.* 3.3.2 ; Polyaen. 8.11 ; Vell. 2.38.2 ; Flor. 1.22.33-34 ; Eutrop. 3.14.3 ; Auct. *Vir. Ill.* 45.5 ; Augustin. *C.D.* 1.6 ; 3.14 ; Oros. 4.17.1 ; Cic. *Ver.* 1.55 ; 2.4 ; 4.115-116 ; 4.120-123 ; 4.131 ; 5.84-85 ; *Rep.* 1.21 ; V. Max. 5.1.4 ; 8.7 ext. 7 ; Plin. *Nat.* 7.125.

P. Furius Philus (*RE* n°80), praetor 216

Liv. 23.21.2 (commanded naval raid to Africa, retreated seriously wounded to Lilybaeum).

Ap. Claudius Pulcher (*RE* n°293), praetor 215, propraetor 214, propraetor or legatus 213

Liv. 23.30.18 (allocated Sicily 215) ; Liv. 23.31.4-6 (organisation of troops) ; Liv. 23.32.2 (to Sicily, 215) ; Liv. 23.41.11-12 (crosses Sicily to Messana, to Locri and back) ; Liv. 24.1.11-12 (puts garrison into Rhegium) ; Liv. 24.6.4-6 (attempts to renew alliance with Hieronymus) ; Liv. 24.7.8-9 (reports to senate, moves to boundary of Syracusan kingdom) ; Liv. 24.10.3 (commanders prorogued for 214, Claudius not explicitly mentioned) ; Plb. 8.3.1 ; 8.3.6 ; 8.7 (ἀντιστράτηγος in 214 in command of landforces at Syracuse, *cf.* Plut. *Marc.* 14.3 ; Zonar. 9.4, p. 263, l. 11-13 Dindorf) ; Liv. 24.27.4-9 (in command at Syracuse until arrival of Marcellus ; continues to exercise some military command) ; Liv. 24.29.4 (commanding forces in eastern Sicily) ; Liv. 24.30-33 (attacks Leontini jointly with Marcellus) ; Liv. 24.36.6 (commanding forces in eastern Sicily) ; Liv. 24.39.12 (returns to Rome, 213).

T. Maecilius Croto (*RE* n°3), legatus 215

Liv. 23.31.6 (sent by Ap. Claudius to lead Cannae survivors to Sicily).

P. Cornelius Lentulus (*RE* n°200), praetor 214, propraetor 213, propraetor 212

Liv. 24.10.5 (assigned Sicily) ; Liv. 24.12.7 (joined army in Sicily) ; Liv. 24.44.4 (prorogued 213 in the *uetus prouincia*) ; Liv. 25.3.6 (prorogued 212 in *uetus prouincia in Sicilia*) ; Liv. 25.5.10-7.4 (Cannae survivors in army request change in terms of service) ; Liv. 26.1.7-9 (replaced 211).

M. Porcius Cato (*RE* n°9), tribunus militum 214, quaestor 204

Nep. *Ca.* 1.2 (served as tribune in Sicily, *cf.* Cic. *Sen.* 18 ; Auct. *Vir. Ill.* 47.1).

Liv. 29.25.10 (quaestor to Scipio in Sicily/Africa 204, commanding left wing of the fleet with Laelius on departure from Lilybaeum) ; *cf.* Nep. *Ca.* 1.3 ; Cic. *Sen.* 10 ; 32 ; 45 ; *Brut.* 60 ; Plut. *Cat. Mai.* 3.5-6 ; Auct. *Vir. Ill.* 47.1 ; Plin. *Nat.* praef. 30 ; Front. *Str.* 4.7.12.

T. Quinctius Crispinus (*RE* n°38), legatus (?) 213, legatus (?) 212

Liv. 24.39.12 (appointed by Marcellus, in place of Ap. Claudius, *classi castrisque praeficit ueteribus*) ; Liv. 25.26.4-6 (still commanding *castra uetera* under Marcellus, defends it successfully).

L. Pinarius (*RE* n°3), praefectus 213

Liv. 24.37.2-39.9 ; Front. *Str.* 4.7.22 ; Polyaen. 8.21 (commanding garrison at Henna, massacred population, *cf. ILLRP* 295, spoils dedicated from Henna, by his superior Marcellus).

Anonymous, quaestor 211

Liv. 25.31.8 (unnamed quaestor with *praesidium* put in charge of Syracusan royal treasure by Marcellus).

C. Sulpicius (*RE* n°8), praetor 211

Liv. 25.41.12-13 (assigned *prouincia Sicilia*) ; Liv. 26.1.9-10 (inherits P. Cornelius's legions).

M. Cornelius Cethegus (*RE* n°92), praetor 211

Liv. 26.21.13-17 (in charge of eastern Sicily after Marcellus's return to Rome 211) ; Liv. 26.26.8 (accused of gathering complainants against Marcellus from across Sicily) ; Liv. 26.28.10 (army to be discharged on arrival of M. Valerius Laevinus 210) ; Zonar. 9.6, p. 265, l. 14-16 Dindorf (wrongly surnamed Dolabella).

D. Quinctius (*RE* n°7), praefectus (?) 210

Liv. 26.39.1-19 (appointed by Marcellus, commanding small fleet from Rhegium).

L. Cincius Alimentus (*RE* n°5), praetor 210, propraetor 209, propraetor or legatus 208

Liv. 26.28.11 (assigned *Cannenses milites, ad obtinendam Siciliam*) ; Liv. 27.5.1 (given temporary charge of M. Valerius's army and *prouincia* while Valerius journeyed to Rome) ; Liv. 27.7.12 (prorogued 209) ; Liv. 27.7.16 (may be sent

to Africa by Valerius) ; Liv. 27.8.17 (assigned *partem insulae regnum qua Hieronis fuerat*) ; Liv. 27.26.3 (ordered by consuls to transfer fleet from Sicily to besiege Locri 208) ; Liv. 27.28.13-17 (attempted and abandoned siege of Locri 208) ; Liv. 27.29.4 (sent to aid consul T. Crispinus, *cum paucis ante diebus ex Sicilia redisset* 208).

M. Valerius Laevinus (*RE* n°211), consul 210, proconsul 209, proconsul 208, proconsul 207

Livy 26.28.3 (one consul assigned *Sicilia prouincia* and the *classis* of Otacilius) ; Liv. 26.29 (initially assigned to Marcellus, provinces subsequently exchanged) ; Liv. 26.40 (arrives in Sicily, concludes war in Sicily, begins settlement) ; *cf.* G. Manganaro, *ZPE*, 133, 2000, p. 129 (lead *glans* inscribed *LAEVI(nus)*, from Sicily) ; Liv. 27.4.3-4 ; 27.5 (summoned to Rome for elections, entrusted province to L. Cincius, sent Messalla on raid to Africa, reported to Senate, refused to nominate dictator and returned to Sicily) ; Liv. 27.7.9-16 (prorogued 209, permission to raid Africa personally or through subordinates) ; Liv. 27.8.13-19 (as proconsul controlling the whole island except former kindgom of Syracuse, revitalized the grain harvest, *cf.* Cic. *Ver.* 3.125) ; Liv. 27.22.9 (prorogued 208, command of fleet and raids on Africa) ; Liv. 27.29.7-8 (successful raid on Africa from Lilybaeum 208) ; Liv. 28.4.5-7 (successful raid on Africa from Lilybaeum, and naval victory 207) ; Liv. 28.10.16 (still proconsul, ordered to return to Rome, leaving part of fleet with C. Servilius, 207 / 206).

M. Valerius Messalla (*RE* n°251), praefectus classis 210, praefectus classis 209

Liv. 27.5.1 ; 27.5.8-13 ; 27.7.3 (sent by Valerius to raid Africa) ; Liv. 27.7.16 (Valerius permitted by senate to send Messalla on raids to Africa 209).

Q. Fabius Maximus (*RE* n°103), legatus 209

Liv. 27.8.13 (entrusted by father to escort forces to and from Sicily).

Sex. Iulius Caesar (*RE* n°147), praetor 208

Liv. 27.22.3 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 27.22.9 (assigned the *Cannensis exercitus*) ; Liv. 27.29.4 (sent to the wounded consul Crispinus in southern Italy).

C. Mamilius (Atellus) (*RE* n°5), praetor 207

Liv. 27.36.11-13 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 27.38.12 (sent auxiliaries to consul Livius at Rome) ; Liv. 28.10.13 (*legiones Cannenses* transferred to successor Servilius). *Cf.* Cic. *Ver.* 2.123 (Mamilius one possible candidate by emendation for the MS's T. Manlius, responsible for colonists at Agrigentum).

C. Servilius (Geminus) (*RE* n°60), praetor 206

Liv. 28.10.9 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 28.10.13 (allocated the two *legiones Cannenses* held by Mamilius, *Sicilia tuenda*) ; Liv. 28.10.16 (inherited Valerius's fleet, *tuendae circa Siciliam maritimae orae praefuerat*).

L. Æmilius Papus (*RE* n°109), praetor 205

Liv. 28.38.13 (assigned *Sicilia*) ; also Suet. *Aug.* 2.2, *cf. CIL* 1^2.803 (possibly the same man).

C. Octavius (*RE* n°13), tribunus militum 205

Suet. *Aug.* 2.2 (served in Sicily under Æmilius).

P. Cornelius Scipio (Africanus) (*RE* n°336), consul 205, proconsul 204, proconsul 203, proconsul 202, proconsul 201

Liv. 28.38.12 (assigned *Sicilia, extra sortem*) ; Liv. 28.40.1-45.8 (after debate province extended to *Sicilia*, allotted the 30 ships under Servilius, and permission to cross to Africa, *cf.* Plut. *Fab.* 25-26.2 ; App. *Hann.* 55 / 229-230 ; *Lib.* 7/28-29 ; Sil. 16.692-700) ; Liv. 28.45.13-46.1 (raises troops, sails to Sicily) ; Liv. 29.1.1-18 (arrives in Sicily, prepares forces and billets, sends Laelius on raid to Africa, arbitrates at Syracuse, *cf.* V. Max. 3.6.1 ; 7.3.3 ; App. *Lib.* 8/30-33 ; Zonar. 9.11, p. 282, l. 25-29 Dindorf) ; Liv. 29.6-9 (at Syracuse, moves to Messana, crosses twice to Locri first to capture, then in response to Q. Pleminius's actions, returns via Messana to Syracuse, *cf.* D. S. 27.4 ; V. Max. 1.1.21 ; App. *Hann.* 55/230-231 ; Zonar. 9.11, p. 282, l. 29 – p. 283, l. 3 Dindorf) ; Liv. 29.13.3 (prorogued for 204) ; Liv. 29.17.4 (Locrians request Scipio's presence for trial of Pleminius) ; Liv. 29.19.1 (Scipio's preparations for Africa almost complete) ; Liv. 29.19.6 (Fabius Maximus accuses Scipio of leaving his province (to go to Locri) without senatorial permission) ; Liv. 29.19.10-13 (Scipio accused of Greek luxury at Syracuse, *cf.* Liv. 38.51.1 ; V. Max. 3.6.1 ; Plut. *Cat. Mai.* 3.5-7 ; Tac. *Ann.* 2.59.1) ; Liv. 29.20-22 (investigated by M. Pomponius and board of ten *legati* sent by senate, exonerated and given freedom of action in Africa, *cf.* Liv. 38.51.1-4 ; D. C. 17 fr. 57.62) ; Liv. 29.24.7-27.5 (preparations of fleet and army for Africa at Lilybaeum) ; Liv. 30.1.10 (*imperium* prorogued 203, until war in Africa complete ; note that from this point Sicily ceases to be mentioned) ; Liv. 30.27.1-5 (*imperium* in Africa confirmed 202) ; Liv. 30.41.1 (command continued in Africa 201) ; Liv. 30.45.1-2 (embarks army in Africa and returns to Lilybaeum ; army sent on by ship, he continued by land, *cf.* V. Max. 2.7.12 ; App. *Lib.* 65/292 ; D. C. 17 fr. 57.83-86 ; Zonar. 9.14, p. 292, l. 17 – p. 293, l. 5 Dindorf). *Cf.* also Cic. *Ver.* 2.123-124 (at Agrigentum, *de senatu cooptando*

Scipionis leges; these may be attributable to this Scipio, *cf.* E. Gabba, *Athenaeum*, 37, 1959, p. 304-320).

P. Matienus (*RE* n°5), tribunus militum 205

Liv. 29.6.9 (serving under Scipio in Sicily ; sent to Locri).

M. Sergius (*RE* n°19), tribunus militum 205

Liv. 29.6.9 (serving under Scipio in Sicily ; sent to Locri).

L. Cornelius Scipio (Asiaticus) (*RE* n°337), legatus 205, legatus 204, praetor 193

Liv. 29.7.2 (placed in command of garrison at Messana, 205, *cf.* Liv. 38.58.8 for title) ; Liv. 29.25.10 (commanding right wing, with P. Scipio, of fleet when it sails from Sicily 204).

Liv. 34.55.6 (assigned *Sicilia* 193) ; *cf.* also Cic. *De Orat.* 2.280 (a Scipio as praetor, apparently in Sicily ; only this one is known) ; *CIL* 1^2.612 = *ILLRP* 320 (conjecturally restored to be this man : honours at Halaesa from the *Italicei*).

Q. Pleminius (*RE* n°2), legatus pro praetore 205

Liv. 29.6.9 (in charge of Rhegium, apparently placed there *propraetore* at Scipio's authority) ; Liv. 29.8.5 (left in charge of Locri by Scipio as legatus, *cf.* D. S. 27.4.1, as ἡγεμών).

C. Laelius (*RE* n°2), praefectus classis (?) 205, praefectus classis 204, praetor 196

Liv. 29.1.14 ; 29.3.6-5.1 ; 29.6.1 (leads a naval raid on the African coast, from Lilybaeum) ; Liv. 29.25.5 ; 29.25.10 (organises African invasion fleet, 204, and commands left wing with M. Porcius Cato, *cf.* Liv. 29.33.9).

Liv. 33.26.2 (assigned *Sicilia* 196).

M. Pomponius Matho (*RE* n°19), praetor 204, propraetor 203

Liv. 29.13.2 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 29.13.6 (assigned the two legions of the *Cannensis exercitus*) ; Liv. 29.20.4-22.12 ; 31.12.3 (ordered by Senate to go to Sicily via Locri, and to lead enquiry into actions of Pleminius and Scipio at Locri and in Sicily) ; Liv. 29.24.8 (summoned to Lilybaeum by Scipio to discuss troop dispositions) ; Liv. 29.25.6 (responsible for provisioning Scipio's fleet) ; Liv. 29.26.7 (*legationes* in attendance on Pomponius at Lilybaeum as *praetor prouinciae*) ; Liv. 30.2.1-3 (prorogued 203, in charge of *classis* (40 ships) for the *Siciliae maritima ora*) ; Liv. 30.27.9 (ordered to return to Rome 203 / 202, with 20 ships, 1 500 men).

M. Cincius Alimentus (*RE* n°6), tribunus plebis 204

Liv. 29.20.4 ; 29.20.11 ; D. S. 27.4.6 (sent with M. Pomponius, aedile and legati to investigate charges against Scipio and Pleminius).

M. Claudius Marcellus (*RE* n°222), tribunus plebis 204, praetor 198

Liv. 29.20.4 ; 29.20.11 ; D. S. 27.4.6 (sent with M. Pomponius, aedile and legati to investigate charges against Scipio and Pleminius).

Liv. 32.8.5-8 (assigned *Sicilia*, 198, replaces time-served troops, all *socium ac Latini nominis*) ; Liv. 32.27.2-3 (sends *magni commeatus et uestimenta exercitui* from Sicily).

Q. Caecilius Metellus (*RE* n°81), legatus 204

Liv. 29.21.1 (one of the ten legati sent by the Senate, with M. Pomponius, aedile and two tribuni plebis to investigate charges against Scipio and Pleminius ; the other nine legati are unknown).

P. Ælius Paetus (*RE* n°101) / **P. Villius Tappulus** (*RE* n°10), aedilis plebis 204

Liv. 29.20.4 ; 29.20.11 ; D. S. 27.4.6 with Liv. 29.38.5 ; 29.38.8 (one of these two sent by the Senate, with M. Pomponius, two tribuni plebis, and ten legati to investigate charges against Scipio and Pleminius).

P. Villius Tappulus (*RE* n°10), praetor 203, propraetor 202

Liv. 30.1.9 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 30.2.1-2 (assigned new troops and ships) ; Liv. 30.2.8 (ordered to province) ; Liv. 30.27.8 (prorogued 202, with fleet to watch the *ora Siciliae*) ; Liv. 30.41.6 (ships from his fleet available to consul 201 Cn. Cornelius).

Cn. Servilius Caepio (*RE* n°44), consul 203

Liv. 30.24.1-3 (crossed from Bruttium to Sicily with a view to pursuing Hannibal into Africa, recalled by the Senate, which appointed P. Sulpicius as dictator to recall him).

Cn. Octavius (*RE* n°16), propraetor 203, propraetor 201

Liv. 30.24.6 (commanded a fleet of transports from Sicily to Africa, 203, *cf.* Liv. 30.2.4 as propraetor commanding *classis* for the *ora Sardiniae* in 203 ; thereafter in Africa) ; Liv. 30.44.13 (ordered to transport fleet from Africa to Sicily to hand over to consul 201 Cn. Cornelius) ; Liv. 31.3.2-3 (transports fleet himself onwards from Sicily to Vibo).

Cn. Tremelius Flaccus (*RE* n°4), praetor 202

Liv. 30.27.8 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 30.41.2 (transfers legions to P. Ælius) ; *cf.* Varro *R.* 2.4.2.

Cn. Cornelius Lentulus (*RE* n°176), consul 201

Liv. 30.40.7-15 ; 30.43.1 ; 30.44.1 (assigned a fleet with which to sail to Sicily, to prosecute the war in Africa if peace were not made ; never in fact crossed to Sicily).

P. Ælius Tubero (*RE* n°152), praetor 201

Liv. 30.40.5 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 30.41.2 (receives legions from Cn. Tremelius).

Q. Fulvius Gillo (*RE* n°69), praetor 200

Liv. 31.6.2 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 31.8.8 (enrols 5 000 troops *socium ac nominis Latini* from consul 201 P. Ælius's army, as *praesidium Siciliae prouinciae*).

L. Valerius Flaccus (*RE* n°173), praetor 199

Liv. 32.1.2 (assigned *Sicilia*).

L. Manlius Vulso (*RE* n°93), praetor 197

Liv. 32.28.2 (assigned *Sicilia*) ; *cf.* Cic. *Ver.* 2.123 (reference to an unknown T. Manlius establishing Sicilian *coloni* at Agrigentum ; *Laurentianus* Lagomarsini 42 (*Conv. soppr.* 79 ; *olim* Badia 2 618), *prior manus* reads L. Manlius – but *cf.* also C. Mamilius, *pr.* 207, above, and alternative proposal of T. Brennan, *RFIC*, 121, 1993, p. 178-183).

Cn. Manlius Vulso (*RE* n°91), praetor 195

Liv. 33.43.5 (assigned *Sicilia*).

Cn. Cornelius Blasio (*RE* n°74), praetor 194

Liv. 34.43.7 (assigned *Sicilia*).

C. Flaminius (*RE* n°3), praetor 193 (Hispania Citerior)

Liv. 35.2.8-9 (raised troops in Sicily and Africa before proceeding to Spain).

L. Valerius Tappo (*RE* n°350), praetor 192, propraetor 191 (?)

Liv. 35.20.8 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 35.23.8-9 (undertook a tumultuary levy in Sicily in response to threat from Antiochus) ; Liv. 36.2.10-11 (replaced by M. Æmilius, but Æmilius permitted to retain Valerius *pro praetore* if he wished, and to divide province in two (Agrigentum to Pachynus ; Pachynus to Tyndaris ; Valerius to guard the *ora maritima* of the latter part with the 20 ships) ; it is nowhere explicit that this actually occurred).

L. Oppius Salinator (*RE* n°32), legatus (?) *cum imperio* 192

Liv. 35.23.6-7 (sent by praetor urbanus with fleet of 20 ships *ad tuendam Siciliae oram*) ; Liv. 35.24.6 (back in Rome for praetorian elections for 191).

M. Æmilius Lepidus (*RE* n°68), praetor 191, propraetor 190 (?)

Liv. 36.2.6 (assigned *Sicilia*, *cf.* 35.24.6) ; Liv. 36.2.10-12 (ordered to take over *prouincia* and *exercitus* from Valerius, but to retain Valerius *pro praetore* if he wished, and divide province in two (Agrigentum to Pachynus ; Pachynus to Tyndaris ; former part for Æmilius) ; also ordered to levy two *decumae frumenti*) ; Liv. 37.2.8 (succeeded by Atinius), but *cf.* Liv. 37.47.6 (disapproval that he left province early to contest consular elections for 189 : implies his retention *pro praetore* 190 by Atinius, as previous year Valerius).

C. Atinius Labeo (*RE* n°9), praetor 190

Liv. 37.2.1 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 37.2.8 (replaces Æmilius and to enrol more troops in the province) ; Liv. 37.2.12 (two tithes levied, *frumentum* from Sicily to go to army in Ætolia).

M. Sempronius Tuditanus (*RE* n°95), praetor 189, propraetor 188

Liv. 37.50.8 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 37.50.9 (assigned legion and fleet in Sicily ; to levy two tithes, one for Asia, the other for Ætolia) ; Liv. 38.36.2 (as propraetor to bring Sicilian fleet back to Rome, 188).

Q. Marcius Philippus (*RE* n°79), praetor 188

Liv. 38.35.10 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 38.36.2 (army and fleet in Sicily sent back to Rome).

L. Terentius Massiliota (*RE* n°58), praetor 187

Liv. 38.42.5 (assigned *Sicilia*).

P. Cornelius Sulla (*RE* n°384), praetor 186

Liv. 39.8.2 (assigned *Sicilia*).

One of **P. Cornelius Cethegus, A. Postumius Albinus, C. Afranius Stellio, C. Atilius Serranus** or **M. Claudius Marcellinus** may have been praetor in Sicily in 185 (Liv. 39.23.2 omits provincial allocations). L. Postumius Tempsanus is known to be assigned elsewhere (Liv. 39.29.8-9).

C. Sempronius Blaesus (*RE* n°30), praetor 184

Liv. 39.38.3 (assigned *Sicilia*).

Sp. Postumius Albinus (Paullulus) (*RE* n°49), praetor 183

Liv. 39.45.5 (assigned *Sicilia*).

L. Caecilius Denter (*RE* n°49), praetor 182

Liv. 40.1.2 (assigned *Sicilia*).

Ti. Claudius Nero (*RE* n°250), praetor 181

Liv. 40.18.3 (assigned *Sicilia*).

P. Cornelius Mammula (*RE* n°260), praetor 180

Liv. 40.35.8 (assigned *Sicilia*).

Q. Mucius Scaevola (*RE* n°20), praetor 179

Liv. 40.44.7 (assigned *Sicilia*).

(?) **C. Cluvius Saxula** (*RE* n°14), praetor (?) 178 (?)

Liv. 40.59.4 only lists three praetors, but two further praetors can be restored to this year ; at Liv. 41.28.5 Cluvius is praetor *iterum* (173), and can plausibly be restored (as Broughton) as the sixth praetor, assigned to *Sicilia*, in 178.

C. Numisius (*RE* n°2), praetor 177

Liv. 41.8.2 (assigned *Sicilia*).

L. Aquilius Gallus (*RE* n°24), praetor 176

Liv. 41.15.5 (assigned *Sicilia*).

L. Claudius (*RE* n°22), praetor 174

Liv. 41.21.3 (assigned *Sicilia*).

M. Furius Crassipes (*RE* n°56), praetor 173

Liv. 42.1.5 (assigned *Sicilia*).

C. Memmius (*RE* n°4), praetor 172

Liv. 42.10.14 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 42.27.1-2 ; 42.27.7 (refitted and sent 12 ships to Brundisium as part of fleet for Macedonian war).

C. Caninius Rebilus (*RE* n°8), praetor 171

Liv. 42.31.8-9 (assigned *Sicilia*, instructed to levy second tithe and send it to army in Macedonia).

Ser. Cornelius Lentulus (*RE* n°208a), praetor 169

Liv. 43.15.3 (assigned *Sicilia*) ; Liv. 43.12.9 (Sicilian praetor to levy 500 men for the fleet for Macedonia and ensure their transportation).

M. Æbutius Helva (*RE* n°13), praetor 168

Liv. 44.17.10 (assigned *Sicilia*), *cf.* Liv. 45.12.13.

Ti. Claudius Nero (*RE* n°252), praetor 167

Liv. 45.16.3 (assigned *Sicilia*).

(?) **P. Quinctilius Varus** (*RE* n°13), praetor 166

Liv. 45.44.2 records elections for 166, and allocation of *Sicilia* as a province for that year, but does not detail the assignment ; Broughton suggests Quinctilius on presumption that order of list of provinces parallels order of names of praetors.

Q. Fabius Maximus (Æmilianus) (*RE* n°109), praetor 149

Plb. 36.5.8-9 (received 300 Carthaginian hostages at Lilybaeum and transported them to Rome).

P. Cornelius Scipio Æmilianus Africanus (*RE* n°335), proconsul 146

D. S. 32.25 ; V. Max. 5.1.6 ; *Schol. Gron.* B *In Ver.* 14, p. 334, l. 29-31 Stangl (returned spoils from Carthage to Sicily, but did not cross to Sicily to do so) ; *cf.* Cic. *Ver.* 1.11 (monuments of Scipio in Sicily) ; *Ver.* 4.74 (Segesta) ; *Ver.* 4.97, 5.186 (Engyium) ; *Ver.* 4.84 ; 5.185 (Tyndaris) ; *Ver.* 4.73 ; 4.93 (Agrigentum) ; *Ver.* 4.73 (Gela) ; *Ver.* 4.73 ; 2.85-87 (Thermae, *cf. IG* 14.315 = *ILS* 8769 = *Syll.*^{3} 677 ; *NSA* 1935, p. 201-202, both republished in A. Brugnone, *Kokalos*, 20, 1974, p. 223-229, n°3-4).

(L. ?) Cornelius Lentulus (*RE* n°172 – or 192), praetor 136 (?), propraetor 135 (?)

Flor. 2.7.7 (defeated by slaves under Eunus in the early part of the First Slave War).

L. Plautius Hypsaeus (*RE* n°20), praetor 135 (?)

D. S. 34 / 35.2.18, *cf.* Flor. 2.7.7 (levied Sicilians, defeated by the slaves in the First Slave War).

Anonymous, decemuiri sacris faciundis 135

D. S. 34 / 35.10 (embassy sent to sanctuaries of Ætnaean Zeus in Sicily by senate, at prompting of the Sibylline books, *cf.* Obseq. 26).

Manlius (*RE* n°2), praetor 134 (?)

Flor. 2.7.7 (defeated by the slaves in the First Slave War).

C. Fulvius Flaccus (*RE* n°53), consul 134

Liv. *Per.* 56.9 ; Oros. 5.9.6 ; *cf.* Obseq. 27 (given command of the First Slave War, without success).

M. Perperna (*RE* n°4), praetor 133, propraetor 132 (?)

Flor. 2.7.7-8 (defeated slaves in First Slave War *apud Hennam*, and celebrated an *ouatio*).

L. Calpurnius Piso Frugi (*RE* n°96), consul 133

V. Max. 2.7.9 ; Front. *Str.* 4.1.26 (punished his *praefectus equitum* C. Titius for surrendering to the slaves) ; V. Max. 4.3.10 (rewarded his son for valour against the slaves) ; Flor. 2.7.7 (suffered defeat at the hands of the slaves) ; Oros. 5.9.6 (recaptured 'Mamertium' (? Morgantina) from the slaves) ; *CIL* 1^2.847 (lead *glandes* from Henna, reading : *L. Piso L. f.* | *cos.*) ; *cf.* Cic. *Ver.* 4.108.

C. Titius (*RE* n°6), praefectus equitum 133

V. Max. 2.7.9 ; Front. *Str.* 4.1.26 (punished by L. Calpurnius for surrendering to the slaves).

Anonymous, sacerdotes ex collegio decemuirali 133

Cic. *Ver.* 4.108 ; V. Max. 1.1.1c (delegation from the *decemuiri sacris faciundis* sent on embassy to Ceres Hennensis, at prompting of Sibylline books, late 133).

P. Rupilius (*RE* n°5), consul 132, proconsul 131 (?)

D. S. 34/35.2.20 ; Oros. 5.9.7 ; V. Max. 2.7.3 ; *cf.* V. Max. 9.12.ext.1 (captured city of Tauromenium and Coma(nus), brother of Cleon) ; D. S. 34 / 35.2.21-23 ; Liv. *Per.* 59.2 ; Obseq. 27b ; Oros. 5.9.7 ; V. Max. 6.9.8 ; *cf.* Cic. *Ver.* 4.112 (captured Henna, death of Eunus, concluded the First Slave War) ; Cic. *Ver.* 2.32-44 ; 2.59 ; 2.90 ; 3.92 ; 3.125 ; V. Max. 6.9.8 ; Ps. Ascon. *In Ver.* 2.32, p. 264, l. 4-6 Stangl ; *Schol. Gron.* B *In Ver.* 13, p. 334, l. 4-5 Stangl (reorganised the island with a senatorial commission, regulating legal procedure) ; Cic. *Ver.* 2.125 (established *coloni* at Heraclea, with laws *de cooptando senatu*). Conjectural attribution of tile stamps from M. Iato (Ietas) to Rupilius, read as *PR* by H. Isler, *AK*, 22, 1979, p. 64-65 (*contra* H. Daehn, *Studia Ietina*, 3, Zürich, 1991, p. 46 and n. 55).

Q. Fabius (Maximus (Eburnus ?)) (*RE* n°111), quaestor (?) 132

V. Max. 2.7.3 (served under father-in-law P. Rupilius, but sent home in disgrace for losing the citadel at Tauromenium). Neither identification with Eburnus, nor the position of quaestor is certain (the latter inferred from the existence of bronze issues of Panhormus, with the legend *Q. FAB*, *cf.* M. Bahrfeldt, *RSN*, 12, 1904, p. 393-396, n° 46-47 and introduction, *supra* p. 288).

T. Annius Rufus (*RE* n°78), praetor 131, propraetor 130 (?)

CIL 1^2.638 = *ILLRP* 454 (the so-called « Polla elogium » records unknown individual who as *praetor in Sicilia* recovered *fugitiui Italicorum* ; the identification with T. Annius is convincingly argued by T. P. Wiseman, *Roman Studies, Literary and Historical*, Liverpool, 1987, p. 99-156 ; p. 377-379, and *Athenaeum*, 67, 1989, p. 417-425 ; Annius could have held the position one year earlier) ; *cf.* *ILLRP* 454a (milestone of T. Annius, from near Vibo Valentia).

T. Quinctius Flamininus (*RE* n°47, *cf.* Flaminius n°5), praetor 126

Strab. 6.2.11 C 277 (citing Posidonius on a governor called T. Flaminius, normally amended to « Flamininus » ; informed Senate of an eruption and island formation in the Æolian islands) ; *cf.* Plin. *Nat.* 2.203 ; Obseq. 29 ; Oros. 5.10.11 (eruption in 126 and senatorial response).

Anonymous *legatio*, 126

Strab. 6.2.11 C 277, *cf.* Obseq. 29 (Senate, following an *haruspicum responsum* concerning the eruptions of 126, sent an embassy to offer sacrifice in the Æolian islands).

P. Cornelius Lentulus (*RE* n°202), legatio *c.* 121

V. Max. 5.3.2f (unpopular after the death of C. Gracchus, he obtained a *legatio* and went to Sicily). Münzer's rejection (in *RE*) of the story appears to be arbitrary.

C. Porcius Cato (*RE* n°5), praetor 117 (?)

Cic. *Ver.* 3.184 ; 4.22, *cf.* Vell. 2.8.1 (the city of Messana withheld his *impedimenta* on an unknown occasion ; he was convicted of *repetundae* after his consulship ; E. Badian, *Historia*, 42, 1993, p. 203-210 infers that the incident with the *impedimenta* occurred during a Sicilian praetorship, *c.* 117, and is to be treated as distinct from either the conviction for *repetundae* after his consulship, or later still under the *lex Mamilia* ; the inference is weak, and Cato may simply have stopped at Messana on his return from Macedonia in 114 / 113).

M. Papirius Carbo (*RE* n°39), praetor 114 (?)

Cic. *Fam.* 9.21.3 (prosecuted, probably for *repetundae* – described as *fur magnus ex Sicilia* – by P. Flaccus, and condemned ; the exact date of his praetorship is conjectural).

Q. Caecilius Metellus (Numidicus) (*RE* n°97), praetor 112 (?)

On the basis of Cic. *Ver.* 3.209 ; *Balb.* 11 ; *Att.* 1.16.4 ; V. Max. 2.10.1 (accused and acquitted of *repetundae*) his praetorship is sometimes assumed to have been in Sicily, but this is not necessary.

L. Hortensius (*RE* n°5), praetor 111 (?) (identification with Q. (?) Hortensius, *RE* n°2, possible)

Cic. *Ver.* 3.42 (implication of the passage is that he was governor, *i. e.* praetor, and that he levied a second tithe while praetor ; the exact date is conjectural, *cf.* Sall. *Iug.* 28.6 for troops staging in Sicily as a context for the second tithe).

P. Licinius Nerva (*RE* n°135), praetor 104 (or possibly propraetor)

D. S. 36.3-6 ; D. C. 27.fr.93 (initial attempt to free those wrongfully enslaved contributed to start of second slave revolt ; undertook several largely unsuccessful actions against the slaves).

M. Titinius (*RE* n°14), legatus or praefectus 104

D. S. 36.4.3 (appointed as ἡγεμών by Licinius, fought an unsuccessful action against the slaves) ; *cf. AE* 1953.156 (*kantharos*, bearing the inscription *M. Titini*, suggested as booty from the war, belonging to this officer).

L. Licinius Lucullus (*RE* n°103), propraetor 103

D. S. 36.8-9 ; Flor. 2.7.11 (won a major victory against the slaves, but failed to take Triocala ; on learning of his supercession, he disbanded his troops and destroyed his camp to hinder his successor ; subsequently tried for *repetundae* or *peculatus* and convicted, for which *cf.* Plut. *Luc.* 1.1 ; Cic. *Ver.* 4.147 ; *Prov. Cons.* 22 ; *Acad.* 2.1 ; *Off.* 2.50 ; Auct. *Vir. Ill.* 62.4).

C. Servilius (*RE* n°12, *cf.* 11), praetor 102

D. S. 36.9 ; Flor. 2.7.9-11 (achieved little in command against the slaves ; prosecuted and convicted on his return) ; *cf.* Cic. *Diu. Caec.* 63 ; Ps. Ascon. *In Diu. Caec.* 63, p. 203, l. 15-16 Stangl (prosecuted by L. Philo) ; Cic. *Acad.* 2.1 ; *Off.* 2.50 ; *Prov. Cons.* 22 ; Plut. *Luc.* 1.2 ; Auct. *Vir. Ill.* 62.4.

L. Philo (*RE, s.v.* Philo), possibly **L. Veturius Philo** (*RE* n°21), or perhaps **L. Sempronius Pit(h)io** (*cf. RE* n°74), quaestor 102

Cic. *Diu. Caec.* 63 ; Ps. Ascon. *In Diu. Caec.* 63, p. 203, l. 15-16 Stangl (attempted to prosecute his praetor, C. Servilius). E. Badian, *Klio*, 66, 1984, p. 291-296, 301-306 suggests identification with L. (Sempronius) Pit(h)io, after the *monetalis* of 148.

M'. Aquillius (*RE* n°11), consul 101, proconsul 100, proconsul 99 (?)

D. S. 36.10 ; Florus 2.7.11-12 ; Liv. *Per.* 69.7 ; Obseq. 45 ; Cic. *Ver.* 5.3 ; 5.5 ; 5.7 ; 5.14 ; *Schol. Bob. In orationem Pro Flacco* 98, p. 108, l. 2-3 Stangl (defeated the slaves, slaying Athenion in hand-to-hand combat) ; *cf.* Cic. *Ver.* 3.125 ; *Agr.* 2.83 (restoration of agriculture, loans of grain) ; Athen. 5.213b (= Posidonius *FGrHist* 2.A, n°87, fr. 36 [50] ; he triumphed) ; Cic. *Flac.* 98 ; *Ver.* 5.3 ; *De Orat.* 2.124 ; 2.188 ; 2.194-196 ; *Brut.* 222 ; *Off.* 2.50 ; Liv. *Per.* 70.1-2 ; Quint. *Inst.* 2.15.7 ; Apul. *Apol.* 66 (prosecuted subsequently) ; *cf. RRC* 401 (minted *c.* 71).

L. Domitius Ahenobarbus (*RE* n°26), praetor 97 (?)

Cic. *Ver.* 5.7 ; V. Max. 6.3.5 ; Quint. *Inst.* 4.2.17 (ordered crucifixion of a slave for carrying a weapon, outlawed by edict, when the slave brought him a boar which he had killed). Exact date of (pro)praetorship conjectural.

C. Claudius Pulcher (*RE* n°302), praetor 95 (*de repetundis*)

Cic. *Ver.* 2.122 (praetor *de repetundis*, 95, assigned by Senate to draw up constitution for Halaesa) ; *cf.* Cic. *Ver.* 4.6-7 ; 4.133 (borrowed Sicilian artworks for his aedileship in 99).

L. (Sempronius) Asellio (*RE* n°18), praetor, at a date between 96 and 92

D. S. 37.8 (sought to restore the province, on the model of Scaevola ; called Lucius Asyllius in Diodorus, usually amended to L. (Sempronius) Asellio).

C. (Sempronius) Longus (*RE* n°64), legatus, at a date between 96 and 92

D. S. 37.8.1-3 (friend of Asellio, appointed by him as one of his advisers).

Anonymous, legatio senatus *c.* 90

Plin. *Nat.* 2.238 (eruption in the Æolian islands caused the senate to send a *legatio* in expiation).

C. Norbanus (Balbus or 'Pulbus') (*RE* n°5), praetor 90 (?), propraetor 89-(?) 85

Cic. *Ver.* 5.8 (guarded Sicily during the Social War) ; *Ver.* 3.117 (records of his sale of tithes for the *ager Leontinus*) ; D. S. 37.2.13-14 (protected Rhegium from the Italians during the Social War, *cf. SEG* 1.418 = M. Buonocore, *Supplementa Italica*, 5, 1989, p. 58-59, n°11, Rhegines honour a C. Norbanus C. f., either this man or his son *RE* n°6) ; *CIL* 1^2.2951 (inscription from vicinity of Syracuse, apparently recording road-building in eastern Sicily, *cf.* G. Manganaro, *Epigraphica*, 51, 1989, p. 178-181, n° 56). The exact date of Norbanus's presence in Sicily is uncertain, but must date between the Social War (91 is possible) and his return to Rome for the consulship of 83 ; *cf.* E. Badian, *Studies in Greek and Roman History*, Oxford, 1964, p. 84-86.

Anonymous, quaestor 88 (not in Broughton)

Plut. *Mar.* 40.2-3 (quaestor in western Sicily almost captured C. Marius on his flight from Italy to Africa, when he landed at Eryx), *cf.* Sallust, in *P. Rylands* 473.1, with C. Konrad, *Historia*, 46, 1997, p. 57-62.

Q. Anicius L. f. (not in *RE* or Broughton), quaestor *c.* 86 (?)

CIL 1^2.2951 with G. Manganaro, *Epigraphica*, 51, 1989, p. 179-180 ; the name Anicius is restored in this inscription as quaestor to C. Norbanus, with the reading : [Q. A]NIC[IUS. The individual is otherwise only known from *CIL* 10.44 (conjecturally interpreted as list of *Xvir agris dandis assignandis* for 91). Broughton variously supplies the cognomen Gallus and Balbus, but there is no adequate basis for either. The restoration in *CIL* 1^2.2951 is speculative, and further speculation, such as that Anicius was subsequently *quaestor pro praetore* lacks any foundation.

M. Perperna (*RE* n°6), praetor 82

D. S. 38.14 (praetor in Sicily, invited by Sulla to join the Sullan side) ; Plut. *Pomp.* 10.1-2 (made Sicily a refuge for the Marians, treated the cities harshly, abandoned the island to Pompeius), *cf.* V. Max. 6.2.8 ; Vell. 2.30.1 (of praetorian rank). He may have been in the province from as early as 85.

Cn. Papirius Carbo (*RE* n°38), consul 82

Plut. *Pomp.* 10.1-4 ; App. *BC* 1.96 ; Liv. *Per.* 89.2 ; V. Max. 9.13.2 (fled to Sicily, from Africa, where captured and executed by Cn. Pompeius) ; Cic. *Fam.* 9.21.3 (executed by Pompeius at Lilybaeum) ; for his death, *cf.* also Cic. *Att.* 9.14.2 ; Sall. *Ad Caes. de Rep.* 1.4 ; *Hist.* 1.52 Maurenbrecher ; V. Max. 5.3.5 ; 6.2.8 ; Luc. 2.548 with *Schol. Bern.* p. 83 Usener ; Flor. 2.9.26 ; Eutrop. 5.8.2-9.1 ; Oros. 5.21.11 ; 5.24.16 ; *Schol. Gron.* D *Pompeiana* 30, p. 320, l. 30 Stangl.

Q. Valerius Soranus (*RE* n°345), tribunus plebis 82

Tribune who died for revealing the secret name of Rome (Plin. *Nat.* 3.65 ; Plut. *Mor.* 278F [= *Quaestiones Romanae* 61] ; Solin. 1.4-5), in one version captured and killed by the praetor in Sicily (Serv. *ad Æn.* 1.277, 1, p. 103 Thilo-Hagen), and so quite possibly to be identified with the scholar, Q. Valerius, executed by Pompeius in Sicily (Plut. *Pomp.* 10.4 ; Flor. 2.9.26 ; *cf.* Cic. *De Orat.* 3.43).

Cn. Pompeius Magnus (*RE* n°31), propraetor 82

Liv. *Per.* 89.1-2 (sent to Sicily with *imperium*, captured and killed Carbo), *cf.* V. Max. 5.3.5 ; 6.2.8 ; 9.13.2 ; App. *BC* 1.96 ; Plut. *Mor.* 203C [= *Regum et imperatorum apophthegmata, Pomp.* 2] ; Auct. *Vir. Ill.* 77.1 ; Eutrop. 5.8.2-9.1 ; Plin. *Nat.* 7.96 ; Auct. *B. Afr.* 22.2 ; Cic. *Man.* 30 and 61 ; Cic. *Fam.* 9.21.3 ; Plut. *Pomp.* 10.1-11.2 (sent to Sicily, captured and killed Carbo, treated cities kindly, sent on to Africa) ; *cf.* Cic. *Ver.* 2.110 ; 2.113 ; Plut. *Mor.* 815F

[= *Praecepta gerendae reipublicae* 19] (kind treatment of Sthenius) ; Cic. *Ver.* 3.42 (second tithe) ; Cic. *Ver.* 3.45 (a friend of Sicily) ; D. S. 38.20 (just rule of the island).

C. Memmius (*RE* n°7), legatus 81 (?)

Plut. *Pomp.* 11.2 (left by Pompeius as ἄρχων of Sicily). How long Memmius stayed, and exact status uncertain.

M. Æmilius Lepidus (*RE* n°72), propraetor 80

Cic. *Ver.* 3.212 (a harsh governor, *cf. Ver.* 2.8, *illum annum pertulerant*) ; Ps. Ascon. *In Diu. Caec.* 2, p. 187, l. 12-14 and *In Ver.* 2.8, p. 259, l. 1-3 Stangl (prosecuted on his return by Q. Caecilius Metellus Celer (*cos.* 60) and Q. Caecilius Metellus Nepos (*cos.* 57), but case dropped after initial proceedings).

C. Claudius Marcellus (*RE* n°214), proconsul 79 (and 78 ?)

Cic. *Ver.* 2.8 (welcomed to the island as a saviour, *cf.* Ps. Ascon. *In Ver.* 2.8, p. 259, l. 4-5 Stangl) ; Cic. *Ver.* 2.51 (Marcellia festival maintained in response to his kind government, *cf.* 2.154) ; *Ver.* 3.42 (apparently responsible for a second tithe) ; *Ver.* 3.212 (proconsul in Sicily) ; *Ver.* 4.86-87 ; 4.89-90 (equestrian statue of him at Tyndaris for his services to city and province) ; *cf.* Cic. *Diu. Caec.* 13 ; *Ver.* 2.110 ; 4.37. *IG* 14.435 (honorific statue base, Tauromenium).

L. Cornelius Sisenna (*RE* n°374), propraetor 77 (?)

Cic. *Ver.* 2.110 (the sequence of names implies a governorship of Sicily ; he was Verres' *defensor*) ; *Ver.* 4.43-44 (close friends with Cn. Calidius, a *negotiator* in Sicily ; Verres' *defensor*, *cf. Ver.* 4.33-34). Governorship never made explicit by Cicero, but support of Verres may provide the reason. *Cf. CIL* 1^2.612 = *ILLRP* 320, which E. Badian, *Gnomon*, 39, 1967, p. 94, n. 1 suggests could refer to this man.

Sex. Peducaeus (*RE* n°5), propraetor 76, propraetor 75

Cic. *Ver.* 2.138-139 (as praetor of Sicily undertook the *census* in 75) ; *Ver.* 3.156 (former praetor of Sicily, *cf.* 5.55) ; *Ver.* 3.216 (held Sicily for a *biennium*, no farmer brought a complaint against him, but he profited) ; *Ver.* 4.142-143 (Syracusan senate proposed a *laudatio* for him) ; *cf.* Cic. *Ver.* 1.18 (*familiarissimus* of Verres, rejected from his jury in 70).

M. Tullius Cicero (*RE* n°29), quaestor 75

Cic. *Diu. Caec.* 2 (quaestor in Sicily) ; Cic. *Red. in Sen.* 21 ; Ps. Ascon. *Argumentum Diu. Caec.* p. 185, l. 9-10 and *Diu. Caec.* 2, p. 187, l. 7-8 Stangl (quaestor under Sex. Peducaeus, at Lilybaeum, *cf. Att.* 13.1.3) ; Cic. *Ver.* 2.117 (quaestor in Sicily, friend of Sthenius) ; *Ver.* 3.182 (quaestor in Sicily, with two *scribae*,

made payments to cities for corn) ; *Ver.* 4.74 (visited Segesta as quaestor) ; *Ver.* 5.35 (quaestor in Sicily) ; *Planc.* 64-65 (quaestor in Sicily – indirectly confirms quaestor at Lilybaeum – and sent much grain back to Rome) ; *Brut.* 318 (quaestor in Sicily for one year) ; *Tusc.* 5.64 (as quaestor rediscovered the tomb of Archimedes at Syracuse) ; *Fam.* 13.34 ; 13.38 (connections formed in Sicily when quaestor) ; Plut. *Cic.* 1.4 (made a dedication while quaestor) ; 6.1-4 (sent grain to Rome, defended young Roman nobles before the praetor in Sicily) ; *cf.* Plut. *Com. Dem.* et *Cic.* 3.3 ; Arusianus Messius 173 Della Casa [= *GL*, 7, p. 469, l. 1-2 Keil] (claim to have defended the province, when quaestor at Lilybaeum).

C. Licinius Sacerdos (*RE* n°154), propraetor 74

Cic. *Ver.* 1.27 (praetor in Sicily, also 2.93, 3.119, 3.156) ; *Ver.* 2.21-22 (*cf.* Ps. Ascon. *In Ver.* 2.21, p. 261, l. 4-5 Stangl) ; *Ver.* 3.90 ; 5.108 (praetor in Sicily when P. Naevius Turpio found guilty of *iniuriae*) ; *Ver.* 2.68-70 ; 2.74-75 ; 2.81 (acquittal of Sopater of Halicyae under Sacerdos, reversal of his decision under Verres) ; *Ver.* 3.214-216 (his methods of grain requisition when praetor) ; *Ver.* 5.55 (treatment of Messana) ; Quint. *Inst.* 6.3.55 ; Ps. Ascon. *Argumentum Diu. Caec.*, p. 185, l. 3 Stangl (succeeded by Verres) ; *cf.* Cic. *Planc.* 27 ; Ascon. *Argumentum orationis in toga candida* p. 64, l. 13 Stangl (an upright man).

M. Antonius (Creticus) (*RE* n°29), praetor 74, with *imperium* « *infinitum* »

Cic. *Diu. Caec.* 55 (slaves seized from Lilybaeum by his *praefectus ;* this action could be later than 74) ; *Ver.* 2.8 (Sicilians suffered under his *infinitum imperium*) ; *Ver.* 3.213-218 (levied a month's rations at oppressive rates) ; Ps. Ascon. *In Ver.* 2.8, p. 259, l. 6-9 Stangl (laid waste to Sicily and other provinces) ; *cf.* Sall. *Hist.* 3.4-7 Maurenbrecher, which however H. Mattingly, *Miscellanea Manni*, 4, 1980, p. 1499 argues do not apply to Antonius.

Anonymous, praefectus (classis) 74 (?)

Cic. *Diu. Caec.* 55 (*praefectus* under M. Antonius sezied slaves from Agonis of Lilybaeum ; the action could conceivably be later than 74).

C. Verres (*RE* n°1), propraetor 73, propraetor 72, propraetor 71

Cic. *Ver. passim* (with the *scholia*), *e.g. Diu. Caec.* 3 (*hoc uno praetore per triennium*) ; *Ver.* 2.17 (assignment of the *praetura Siciliensis*) ; Plut. *Cic.* 7.3-8.1 (prosecution by Cicero) ; Sall. *Hist.* 4.32 Maurenbrecher (resistance to Spartacus, *cf.* Florus 2.8.13) ; Oros. 6.3.5 ; Florus, 1.41.6 (pirate actions during Verres' praetorship, *cf.* App. *Mith.* 93 / 423).

Q. Arrius (*RE* n°7), propraetor 72

Cic. *Ver.* 2.37 ; 4.42 ; *Schol. Gron.* B *In Diu. Caec.* 3, p. 324, l. 12-14 Stangl (assigned Sicily for 72, but then reassigned to the war against Spartacus) ; *cf.* Ps. Ascon. *Argumentum Diu. Caec.* p. 185, l. 4-5, *In Diu. Caec.* 3, p. 188, l. 4-5, *In Ver.* 2.17, p. 260, l. 22-23 Stangl ; Liv. *Per.* 96.1).

M. Postumius (*RE* n°19), quaestor 73

Cic. *Ver.* 2.44 (quaestor, trying cases in the Syracuse area, and so presumably the « eastern » quaestor).

Q. Caecilius Niger (*RE* n°101), quaestor 73

Cic. *Diu. Caec.* 4 ; 28 (quaestor in Sicily) ; 31-35 ; 60-73 (quaestor to Verres) ; 55-58 (ruling against Agonis, at Lilybaeum, implying that he held the « western » quaestorship in 73) ; Ps. Ascon. *Argumentum Diu. Caec.* p. 185, l. 16-21 ; *In Diu. Caec.* 28, p. 195, l. 15-17 Stangl ; Quint. *Inst.* 5.13.18 ; *cf.* Cic. *Diu. Caec.* 39 ; Ps. Ascon. *In Diu. Caec.* 34, p. 197, l. 13-14 Stangl ; Plut. *Cic.* 7.5 ; also Cic. *Diu. Caec.* 70 (running for aedileship, or capable of doing so, in 70, which further implies quaestor in 73, rather than later, given normal intervals, *cf.* E. Badian, *JRS*, 49, 1959, p. 81-89).

P. Tadius (*RE* n°1), legatus 73, legatus 72, legatus 71

Cic. *Ver.* 2.49 (legatus, and the only one of Verres' original legati to remain beyond the first year) ; *Ver.* 5.63 (with P. Caesetius, commanded the ten ships of the *classis Siciliensis* in 71 (for date of 71, *cf.* 5.76)) ; *Ver.* 5.82 ; 5.137 (fleet transferred from the legatus to the Syracusan, Cleomenes).

Son-in-law of C. Verres, legatus 73 (?)

Cic. *Ver.* 2.48-49 (served the first year only on Verres' cohort ; the passage implies he was a legatus ; he is not otherwise known).

T. Vettius (*RE* n°11, listed as P. Vettius), quaestor 71

Cic. *Ver.* 5.114 (quaestor at the time of the trial of the Sicilian navarchs in 71 ; the passage may be taken to imply that he was based in Syracuse) ; *cf. Ver.* 2.11 (in Syracuse in 70) ; *Ver.* 3.168 (brother of Verres' wife).

P. Caesetius (*RE* n°3), quaestor 71

Cic. *Ver.* 5.63 (as quaestor commanded the *classis Siciliensis* with the legatus P. Tadius, in 71 ; for the date, *cf.* 5.76) ; *Ver.* 2.11 ; 4.146 (in Syracuse in 70, where he appealed to L. Metellus to overrule a decision of the Syracusan senate). There is no clear indication either for Caesetius, or for Vettius, as to which quaestorship they held.

P. Cervius (*RE* n°1), legatus 71

Cic. *Ver.* 5.114 (legatus at the time of the trial of the Sicilian navarchs in Syracuse in 71 ; rejected by Verres from the jury in 70).

Cleomenes Syracusanus (*RE* n°10), « praefectus » 71

Cic. *Ver.* 5.82-94 ; 5.137 (placed in charge of the Sicilian fleet by Verres, succeeding P. Tadius ; called *dux* and *praefectus* at 5.89) ; 5.101-137 *passim* (note 5.104, *cui potestatem imperiumque permisi*).

L. Caecilius Metellus (*RE* n°74), propraetor 70

Cic. *Ver.* 27 (praetor in Sicily) ; *Ver.* 2.10 (Sicilians request rapid arrival after Verres); *Ver.* 2.62-65 (Metellus's initial actions in Syracuse, overturning rulings of Verres ; Cicero claims this changed with his own arrival) ; *Ver.* 2.138-139 (rejects Verres' Sicilian census and employs that of Peducaeus) ; *Ver.* 2.160-164 (prevents Sicilians overthrowing statues of Verres) ; *Ver.* 2.187-188 (action by Cicero in front of Metellus against Carpinatius) ; *Ver.* 3.43-46 ; 3.121 ; 3.144 (sent letter from Rome to Sicilians to encourage agriculture, as successor to Verres) ; *Ver.* 3.122-124 (sent letter to consuls at Rome to report on sale of tithes) ; *Ver.* 3.152-153 (application by C. Gallus to prosecute Apronius in front of Metellus) ; *Ver.* 4.141 (ordered a eulogy for Verres from Syracuse) ; *Ver.* 4.147 (rebuked Cicero for addressing Syracusan senate in Greek) ; *Ver.* 5.55 (made Messanians supply corn, as predecessors, but unlike Verres) ; *Ver.* 5.129 (restricted access of families of the Sicilian navarchs to Cicero) ; Ps. Ascon. *Argumentum Diu. Caec.* p. 185, l. 11-16 Stangl ; *In Ver.* 23, p. 213, l. 7-9 Stangl ; *In Ver.* 26, p. 214, l. 24-27 Stangl ; *In Ver.* 2.14, p. 260, l. 11-12 Stangl (Sicilian praetor, successor to Verres) ; Liv. *Per.* 98.4 ; Oros. 6.3.5 (successful action against pirates).

Anonymous, quaestors 70

Cic. *Ver.* 2.11 (both L. Caecilius Metellus's quaestors present in Syracuse in the first part of 70).

C. Vergilius Balbus (*RE* n°3 ; the epigraphic evidence is omitted), proquaestor *c.* 68, propraetor 61, propraetor 60, propraetor 59, propraetor 58

IG 14.356 = *IGRRP* 1.508 (honoured by the people of Halaesa, as ἀντιταμίας, *i.e.* proquaestor), to be dated between 69 and 66 ; perhaps quaestor to L. Caecilius Metellus, and both men may have been prorogued, or else he took over Metellus's role after his departure, *cf.* E. Badian, *AJPh*, 104, 1983, p. 158.

Schol. Bob. In Clodium et Curionem fr. 13, p. 87, l. 28-29 Stangl (praetor in Sicily 61, with Clodius as quaestor) ; Cic. *Q. fr.* 1.2.7 (a praetorian governor in 59) ; Cic. *Planc.* 95-96 (praetor in Sicily in 58, prohibited Cicero's retreat there in exile).

A. Plotius Varus (*RE* n°30 *s.v.* Plautius), legatus 67

Flor. 1.41.9 (assigned the Sicilian sea) ; App. *Mith.* 95 / 435 (Sicily and the Adriatic as far as Acarnania, with M. Terentius Varro).

M. Terentius Varro (*RE* n°84, *s.v.* Suppl. 6, col. 1172-1277), legatus 67

App. *Mith.* 95 / 435 (Sicily and the Adriatic as far as Acarnania, with A. Plotius Varus) ; Flor. 1.41.9 (in the Adriatic) ; Varro *R.* 2 pr. 6 (between Sicily and Delos) ; *cf.* Plin. *Nat.* 3.101.

P. Clodius Pulcher (*RE* n°48), quaestor 61

Ascon. *In Milonianam* 88, p. 44, l. 20-21 Stangl (delayed by the Bona Dea trial in going out to his quaestorship, *cf.* App. *Sic.* 7) ; *Schol. Bob. Argumentum orationis in Clodium et Curionem* p. 86, l. 1-2 Stangl (quaestor) ; *In Clodium et Curionem* fr. 13, p. 87, l. 28-29 Stangl (quaestor in Sicily under C. Vergilius) ; Cic. *Att.* 2.1.5 (activities in Sicily, return to Rome).

L. Caecilus Rufus (*RE* n°110), proconsul 56 (?)

CIL 1^2.761 = *ILLRP* 391 (*praetor pro consule*, most plausibly to be assigned to Sicily, after praetorship of 57).

L. Caecilius Metellus (*RE* n°75), quaestor 52 (?)

IGRRP 1.501 = *IG* 14.282 = *CIL* 10.7258 (recorded as quaestor in an inscription erected by a Sicilian at Eryx ; probably therefore quaestor at Lilybaeum) ; *cf.* Cic. *Ver.* 3.159 (in Sicily in 70 with his father, praetor of that year). Brennan appears to conflate the several Sicilian dedications pertaining to Eryx and infers the position of *quaestor pro praetore* for this man without obvious justification (p. 844 n. 158, *cf.* p. 843 n. 129). The exact date of 52 is conjectural.

T. Furfan(i)us Postumus (*RE* « Furfanius »), quaestor 50 (?), proquaestor (propraetore) or legatus 49 (?)

Cic. *Att.* 7.15.2 (to be succeeded in January 49 by T. (or L. ?) Postumius, who refused to go out to Sicily without M. Cato who had been assigned Sicily, probably *pro praetore*, for 49, but who was himself delaying in Rome ; C. Fannius was in turn ordered to go out ahead of Cato). Certainty on the exact position of Furfanus, or Postumius, or Fannius is impossible ; that Furfanus was a quaestor left on the island at the end of 50 with delegated *imperium* is perhaps most likely (full discussion in Brennan, p. 674-675).

M. Porcius Cato (*RE* n°16), propraetor 49

Cic. *Att.* 7.15.2 (assigned command of Sicily for 49, but initially (January) refused to leave Rome) ; *Att.* 10.12.2 (in Sicily, raising troops) ; *Att.* 10.16.3 (left Syracuse (and so Sicily) on 23 April) ; Caes. *B.C.* 1.30.2 (assigned Sicily, prepared ships and troops, but then abandoned the province at approach of Curio) ; Plut.

Cat. Mi. 53.1-3 (assigned Sicily, resisted Asinius Pollio but then abandoned the province at approach of second force) ; Plut. *Pomp.* 61.1 (set out for Sicily) ; App. *BC* 2.40 (in charge of Sicily ; abandoned the province at the arrival of Asinius Pollio) ; D. C. 41.41.1 ; Oros. 6.15.7 (withdrew from Sicily at the approach of Curio).

L. (or T. ?) Postumius (*RE* n°15, *cf.* 14 and 26), *cum imperio* 49

Cic. *Att.* 7.15.2 (due to supersede T. Furfanus Postumus, but refused to go out to Sicily with M. Cato). As Brennan observes (p. 675), he was chosen *nominatim*, rather than by *sortitio*, which may imply a *priuatus cum imperio* ; but the statement of Cicero that he was to succeed Furfanus and his refusal to go out without Cato both imply a subordinate position and perhaps suggest that he was assigned to Sicily as quaestor. *Cf.* further Brennan, p. 675-676.

C. Fannius (*RE* n°9), *cum imperio* 49

Cic. *Att.* 7.15.2 ; 8.15.3 (the Senate's third choice to go to Sicily to succeed T. Furfanus, after the initial refusals of M. Cato and L. Postumius ; ordered to go to Sicily *cum imperio*). There is no evidence that he ever reached Sicily, but he is later attested in Asia (*e.g.* Flav. Jos. *AJ* 14.230). *Cf.* further Brennan, p. 676-677.

Incerti

CIL 1^2.843 = *ILLRP* 446 : an inscription from Eryx set up by an **anonymous** [***q(uaestor)***] ***pro pr(aetore)*** and soldiers ; the quaestor's name does not survive (*cf.* D. S. 4.83.7 ; *IG* 14.282 and 14.355). Probably late Republican in date.

CIL 1^2.843 ; *IG* 14.282 ; 14.355 each record a *tribunus militum* or χιλίαρχος, probably commanding the 200 soldiers established on Eryx (D. S. 4.83.7, *cf.* Cic. *Ver.* 5.124). All three inscriptions are probably late Republican in date (*IG* 14.282 also records the quaestor L. Caecilius Metellus of *c.* 52). In the two instances where the name survives, the individual is clearly Sicilian (**Herakleos son of Diodoros, probably of Halaesa ; Pasion Seisurion, son of Dekkios, of Segesta**). Mommsen *ad CIL* 10.7258, p. 750, noted the parallel for the use of the title (and powers) of a *tribunus militum* by a local magistrate in the *Lex Coloniae Genetiuae*, c. 103 (however, for a *duumuir* of a Roman *colonia*) ; he concluded, « [*uidetur*] *dux pro tribuno fuisse, quod deinde Graeci ore rotundo ut solebant paullo inflatius extulerunt* ». The appointment of a Sicilian to such a position of command could be compared to that of Cleomenes Syracusanus by C. Verres.

Cn. Aufidius T. f. (not in *RE*), praetor, late second century (?)

Brennan, Table B.8 (p. 756) with p. 930 n. 511, and p. 836 n. 32 suggests that this individual, recorded as praetor in a proxeny decree of Rhegium (*IG* 14.612 = *Syll.*[3] 715) may have been a Sicilian praetor. The inscription is usually dated to the later second century / *c.* 100. There is no direct evidence to connect him with Sicily. *Cf.* further G. Manganaro, *Kokalos*, 9, 1963, p. 208-209 and O. Wikander, *ORom*, 15, 1985, p. 157 n°10. In very weak support of the suggestion, note T. Aufidius (*RE* n°13), who might be a freedman of the family (so Wikander, p. 160).

C. Gallus, senator 70

Cic. *Ver.* 3.152 (sought a ruling from L. Metellus, the praetor, in 70). Not clear in what capacity he was in Sicily, whether on Metellus's staff, a legatus, or as a *priuatus*. If he is identified with C. Gallius (*RE* n°3), then he may previously have served as a legatus under M. Antonius Creticus in Greece in 73 (*Syll.*[3] 748).

[-] **Caninius Niger**, legatus (?), first century (?)

SEG 37.760 = *AE* 1973.265 (honorific inscription from the agora of Halaesa, erected by the Sicilian ships' crews serving under this man ; no rank is given, and his praenomen is lost ; a date in the first century is likely).

— INDEX —

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE DIVINITÉS

Les indications prosopographiques visent uniquement à dissiper les ambiguïtés sur les personnages homonymes. Pour les magistrats, nous avons indiqué seulement l'une des charges détenues dans l'ensemble de la carrière. Les sanctuaires et temples des divinités sont répertoriés dans l'index géographique. Les œuvres d'art ont été, autant que possible, recensées sous le lemme de l'artiste.

A

Acilius Glabrio (M'.), *cos.* 191 : *97, 208*
Æbutius Helva (M.), *praet.* 168 : *298*
Ælius (C.), *tr. pl.* 285 : *217*
Ælius Paetus (P.), *cos.* 201 : *295-296*
Ælius Tubero (P.), *praet.* 201 : *295*
Æmilius Lepidus (M.), *praet.* 218 : *289*
Æmilius Lepidus (M.), *cens.* 179 : *296-297*
Æmilius Lepidus (M.), *cos.* 78 : *304*
Æmilius Papus (L.), *praet.* 205 : *293*
Æmilius Paullus (L.), *cos.* 168 : *208*
Æmilius Regillus (L.), *cos.* 190 : *208*
Æmilius Rho--- (M.) : *256*
Æmilius Scaurus (M.), *praet.* 56 : *16, 30, 210-211*
Æschrion de Syracuse : *24, 65, 86, 150, 250*
Afranius Stellio (C.), *praet.* 297 : *297*
Agathinus de Thermae : *237*
Agathokles, *tyrannus* : *20, 197, 275, 278*
Agonis de Lilybaeum : *221, 305-306*
Alexandre de Macédoine : *20*
Alexandre, fils de Persée de Macédoine : *20*
Alfius, *historicus* : *276-278*
Anicius (Q.), *quaest. c.*86 : *303*
Annaeus Brochus (C.), *senator* : *149, 152*
Annius Milo (T.), *praet.* 55 : *121*
Annius Rufus (T.), *praet.* 131 : *300*
Antallos Ornichas : *256*
Antiochus III, roi de Syrie : *296*
Antiochus IV Epiphanes, roi de Syrie : *20, 180*
Antiochus (XIII Asiaticus), prince de Syrie, fils d'Antiochus X Eusebes Philopator : *20-21, 34*
Antistius (C.), *publicanus* : *38, 49*
Antistius Rusticus (L.), *leg. propraet.* 90 apr. J.-C. : *96-97, 118-119, 124, 155*
Antonius Creticus (M.), *praet.* 74 : *115, 305, 310*
Apelle, *pictor* : *20*
Aphrodite : *275*
Apollodorus Laphiro : *256*
Apollodorus Pyragrus d'Agyrium : *34, 256*
Apollon : *250, 253, 259, 273-274, 276-277*
Apollonius de Drepanum (aussi appelé A. Clodius) : *34*
Apollonius Geminus de Panhormus : *256*
Apronius, *publicanus* : *65-66, 70-76, 78, 86, 94, 99, 149, 151-153, 155, 157-158, 190, 307*
Aquillius (M'.), *cos.* 101 : *302*
Aquilius Gallus (L.), *praet.* 176 : *297-298*
Archagathus d'Haluntium : *34, 231-232*
Archias, *poeta* : *241-242*
Archimedes de Syracuse : *305*
Archimelos, *poeta* : *200*
Archonidas d'Helorus : *24*
Ares : *276*
Ariston de Panhormus : *34*

Arrius (Q.), *praet.* 73 : *60, 62, 72, 305-306*
Artemidorus de Perga, *medicus* de Verrès : *28, 46, 67, 69, 72, 75, 78-81, 86, 189*
Artemiskos Kaballos : *256*
Artemon de Cephaloedium : *101-102*
Asclepius : *275*
Asinius Marcellus (M.), *cos.* 104 apr. J.-C. : *45-46, 69*
Asinius Pollion (C.), *cos.* 40 : *62*
Asyllius (L.) : voir Sempronius Asellius
Athenion, *rex seruorum* : *252-253, 302*
Atidius, *praefectus* ? de Verrès : *64, 71, 73, 86, 149*
Atilius Serranus (C.), *praet.* 185 : *297*
Atinius Labeo (C.), *praet.* 190 : *296-297*
Attale III, roi de Pergame : *20*
Attalus de Netum : *24*
Aufidius (Cn.), *praet.* fin II^e^ s. : *254, 310*
Aufidius (T.), *libertus* : *310*
Augustus, *Caesar* : *19, 70, 95, 217, 282*
Aurelius Cotta (C.), *cos.* 252 : *251, 255*

B

Babatha, *mulier Iudaica* : archives, *128, 138*
Bakch(e)ios, *Mamertinus* : *273*
Baricbal, *seruus Venerius* : *71*
Bocchus I^er^, *rex Mauretaniae* : *217*
Boethos, bronzier : *17, 34*

C

Cacurius (C.) : *34*
Caecilii Metelli : *52*
Caecilius Denter (L.), *praet.* 182 : *297*
Caecilius Dio (Q.) : voir Dion d'Halaesa
Caecilius Metellus (L.), *cos.* 68 : *65-66, 69, 71, 127, 130, 157, 190, 306-307, 310*
Caecilius Metellus (L.), *tr. pl.* 49 : *255, 308-309*
Caecilius Metellus (Q.), *cos.* 206 : *295*
Caecilius Metellus Celer (Q.), *cos.* 60 : *304*
Caecilius Metellus Nepos (Q.), *cos.* 57 : *304*
Caecilius Metellus Numidicus (Q.), *cos.* 109 : *301*
Caecilius Metellus Pius (Q.), *cos.* 80 : *241-242*
Caecilius Metellus Pius Scipio (Q.), *cos.* 52 : *30*
Caecilius Niger (Q.), *quaest.* 73 : *36, 45-46, 48, 60-61, 63, 72, 86, 306*
Caecilius Rufus (L.), *praet.* 57 : *308*
Caesetius (P.), *quaest.* 72-71 : *60-61, 63, 78, 86, 306*
Caesius (M.), *publicanus* : *149*
Calidius (Cn.), *eques R.* : *17, 21, 27, 34, 236, 304*
Calpurnius Piso Caesoninus (L.), *cos.* 58 : *211*
Calpurnius Piso Frugi (L.), *cos.* 133 : *113, 299*
Caninius Niger [?], *leg.* I^er^ s. : *310*
Caninius Rebilus (C.), *praet.* 171 : *298*
Canuleius (L.), *publicanus* : *24-25*
Carpinatius (L.), *publicanus* : *24, 64-65, 78, 86, 96, 307*
Cassius (C.), *cos.* 73 : *150*
Cassius de Messana : *278*
Caulius (L.) : *256*
Ceres : *16, 209, 299*
Cervius (P.), *legatus* de Verrès : *61-63, 78, 86, 306*
Cincius (P.), *leg.* 217 : *289*
Cincius Alimentus (L.), *praet.* 210 : *291-292*
Cincius Alimentus (M.), *tr. pl.* 204 : *294*
Cladius Philippus (M.), *sen.* ou *eques R.* : *45*
Claudii Marcelli : *214, 231-232*
Claudius (C.), *confector negotiorum* de Verrès : *64, 86*
Claudius (L.), *praet.* 174 : *298*
Claudius Antiatas (Ti.) : *254*
Claudius Marcell(in)us (M.), *praet.* 185 : *297*
Claudius Marcellus (C.), *praet.* 80 : *252, 255, 304*
Claudius Marcellus (M.), *cos.* 222 : *18, 30, 207-208, 215-217, 231, 236, 289-292*

Claudius Marcellus (M.), *cos.* 196 : *294-295*
Claudius Marcellus Æserninus (M.), *filius Marcelli qui praetor fuit c.*103 : *211*
Claudius Nero (C.), *propraet.* 90 : *70*
Claudius Nero (Ti.), *praet.* 181 : *297*
Claudius Nero (Ti.), *praet.* 167 : *298*
Claudius Pulcher (Ap.), *cos.* 212 : *290-291*
Claudius Pulcher (Ap.), *cos.* 54 : *211*
Claudius Pulcher (C.), *cos.* 92 : *29, 232, 302*
Cleomenes de Syracuse : *24, 65, 73-74, 86, 306-307, 309*
Climachias de Cephaloedium : *34*
Clodius Pulcher (P.), *tr. pl.* 58 : *42-43, 121, 307-308*
Cluvius Saxula (C.), *praet.* 178 ? et 173 : *297*
Coma(nus), *Cleonis frater* : *299*
Cordius Clemens (Q.), *sen.* ou *eques R.* : *45*
Cornelii : *66*
Cornelii Scipiones : *52*
Cornelius, *lictor* de Verrès : *28, 58, 86*
Cornelius, *quaest.* 44 (?) : *44*
Cornelius Artemidorus : voir Artemidorus
Cornelius Blasio (Cn.), *praet.* 194 : *296*
Cornelius Cethegus (M.), *cos.* 204 : *291*
Cornelius Cethegus (P.), *cos.* 181 : *297*
Cornelius Dolabella (Cn.), *praet.* 81 : *28, 58, 62-63, 66-67, 81*
Cornelius Lentulus (Cn.), *cos.* 201 : *295*
Cornelius Lentulus (L.?), *praet.* 136 : *298*
Cornelius Lentulus (P.), *praet.* 214 : *290-291*
Cornelius Lentulus (P.), *princeps senatus* 125 : *300*
Cornelius Lentulus (Ser.), *praet.* 169 : *298*
Cornelius Lentulus Clodianus (Cn.), *cos.* 72 : *238, 241*
Cornelius Lentulus Marcellinus (Cn.), *cos.* 56 : *232, 238*
Cornelius Lentulus Spinther (P.), *cos.* 57 : *70*
Cornelius Mammula (P.), *praet.* 180 : *297*
Cornelius Scipio Æmilianus Africanus (P.), *cos.* 147 : *17-18, 63, 207-208, 212, 235, 250-251, 298*
Cornelius Scipio Africanus (P.), *cos.* 205 : *19, 174, 291, 293-295*
Cornelius Scipio Asiaticus (L.), *cos.* 190 : *76, 287, 294*
Cornelius Scipio Nasica (P.) : voir Caecilius Metellus Pius Scipio (Q.)
Cornelius Sisenna (L.), *praet.* 78 : *236, 304*
Cornelius Sulla (P.), *praet.* 186 : *297*
Cornelius Sulla (L.), *dictator* 82 : *11, 28, 30, 38, 40, 44, 63, 217, 223, 236, 241-242, 303*
Cornelius Tlepolemus : voir Tlepolemus
Cornificius, *scriba* de Verrès : *36, 58, 86*
Cossinius Anchialus (L.), *libertus* : *234*
Cratippus de Tyndaris : *34*
Critolaus d'Ætna : *24*
Cupidon : *232, 250*

D

Demeter : *253*
Demetrios de Gadara, *accensus* de Pompée : *70*
Demetrius de Syracuse, fils de Diodotus : *254*
Diocles Phimes de Panhormus : *151-152, 256*
Diocles Popilius de Lilybaeum : *34, 256*
Diodorus de Melita : *17, 34, 232-233*
[Diogenes] Lapiron : *256*
Diognetus, *seruus Venerius* : *71*
Dion d'Halaesa : *34, 133, 217-218, 221-222, 234, 240-241*
[Dion] Lapiron : *256*
Dionysiarchus de Catina : *34*
Dionysodorus de Syracuse : *65, 86*
Docimus, *publicanus* : *65, 86, 149*
Domitius Ahenobarbus (L.), *cos.* 94 : *302*

E

Enée : *229*
Epicrates de Bidis : *131-133, 141-142, 218-219, 232-233, 237*

Eubulidas Grosp(h)us de Centuripae : *149, 252*
Eunus, *rex seruorum* : *298-299*
Eupolemus de Calacta : *34*

F

(Fabius ?) Maximus (Q.), *ignotus* : *18*
Fabius (Maximus [Eburnus ?]) (Q.), *quaest.* 132 : *300*
Fabius Maximus (Q.), *cos.* 213 : *292*
Fabius Maximus Æmilianus (Q.), *praet.* 149 : *298*
Fabius Maximus Verrucosus Cunctator (Q.), *cens.* 230 : *293*
Fabricius Luscinus (C.), *cos.* 282 : *217*
Fannius (C.), *tr. pl.* 59 : *308-309*
Flaminius (C.), *cens.* 220 : *289*
Flaminius (C.), *cos.* 187 : *296*
Flaminius (T.), *praet.* ? 126 : *300*
Fulvius Flaccus (C.), *cos.* 134 : *299*
Fulvius Gillo (Q.), *praet.* 200 : *296*
Fulvius Nobilior (M.), *cos.* 189 : *208*
Furfan(i)us Postumus (T.), *quaest.* 50 : *308-309*
Furius Crassipes (M.), *praet.* 173 : *298*
Furius Philus (P.), *cens.* 214 : *287, 290*

G

Gabinius (A.), *cos.* 58 : *66, 180-181*
Gabinius Antiochus, *accensus* : *66*
Gallius (C.) : *310*
Gallus (C.), *senator* : *157, 307, 310*
Gavius de Compsa : *239*
Gellius [Publicola] (L.), *cos.* 72 : *238, 241*
Granius Stabilius (A.), *praeco* : *68*

H

Hannibal, fils d'Hamilcar Barca : *181, 295*
Heius de Lilybaeum : *34*
Heius (C.), de Messana : *17, 19, 25-26, 29, 34*
Heracleos d'Halaesa : *309*
Heraclius de Syracuse : *34, 131-141, 150, 209, 218-219, 232-233*
Hercules : *259*
Hermes : *209*
Herodotus de Cephaloedium : *101, 104*
Hieron de Cibyra, *pictor* : *17, 22, 26, 66-67, 69, 75, 78-79, 86*
Hieron II, roi de Syracuse : *18, 101, 131, 194-200, 252* ; *lex Hieronica, 79, 101, 131, 161-164, 166, 187-188, 195-196, 198, 200, 253, 255, 262, 274, 289, 292*
Hieronymus, petit-fils de Hieron II : *290*
Horatius Flaccus (Q.) : *18, 43*
Hortensius (L.), *praet.* 111 ? : *301*
Hortensius (Q.?), *praet.* ? 111 : *301*
Hortensius Hortalus (Q.), *cos.* 69 : *29, 39, 76-77, 104-105, 115, 236, 240*
Host[ilius ?] (Cn.) de Ietas : *259-260*
Hygieia : *275*

I

Isis : *253*
Iugurtha, *rex Numidiae* : *217*
Iulius Caesar (C.), *dictator* : *95, 97-99, 180, 282*
Iulius Caesar (Sex.), *praet.* 208 : *292*
Iulius Catullinus (L.), *sen.* ou *eques R.* : *45*
Iulius Regillus, *ciuis R.* : *45*

J

Junon : *250*

L

Laelius (C.), *cos.* 190 : *291, 293*
Laelius Magnus (D.), *tr. pl.* 54 ? : *256*
Laetilius, *tabellarius* : *69, 86*
Lamia de Segesta : *24*
Latinus, *rex* : *229*
Licinii Luculli : *241*
Licinius Archias (A.) : voir Archias
Licinius Crassus (M.), *cos.* 70 : *61*
Licinius Lucullus (L.), *cos.* 151 : *29*

Licinius Lucullus (L.), *praet.* 104 : *301*
Licinius Lucullus Ponticus (L.), *cos.* 74 : *28, 30, 241*
Licinius Nerva (P.), *praet.* 105 : *301*
Licinius Sacerdos (C.), *praet.* 75 : *93, 113, 115-116, 219, 305*
Lollius (Q.), *eq. R.* : *74, 99, 151*
Lollius Palicanus (M.), *tr. pl.* 71 : *239*
Lucceius (L.), *praet.* 67 : *234*
Luculli : *241-242*
Lutatia, femme d'Hortensius : *240*
Lutatius Catulus (Q.), *cos.* 78 : *30*
Lyson de Lilybaeum : *24*

M

Maecilius Croto (T.), *leg.* 215 : *290*
Maevius, *scriba* de Verrès : *37-38, 45-46, 48-50, 67-68, 78, 86*
Malleolus : voir Publicius Malleolus
Mamilius (L.), *scriba* de Cicéron : *39*
Mamilius Atellus (C.), *praet.* 207 : *292-293, 296*
Manlius [?], *praet.* 134 : *299*
Manlius (T. ?), *praet.* II[e] s. : *288, 292, 296*
Manlius Vulso (Cn.), *cos.* 189 : *296*
Manlius Vulso (L.), *praet.* 197 : *288, 296*
Maraios, *Mamertinus.* : *273*
Maras Pomptius, *meddix* : *273*
Marcius Philippus (Q.), *cos.* 186 : *297*
Marius (C.), *cos.* 107 : *236, 241, 303*
Marius Perpetuus (L.), *scriba quaestorius* : *45*
Mars : *276*
Massinissa, roi numide : *19, 250*
Matienus (P.), *tr. mil.* 205 : *294*
Matrinius (C.), *eq. R.* : *99, 151*
Memmius (C.), *praet.* 172 : *298*
Memmius (C.), *quaest.* 77 : *304*
Memmius (C.), *propraet.* 57 : *76*
Mentor, *toreuta* : *17* ; *pocula Thericlia, 17, 34*
Mercurius : *208-211*
Metelli : *29, 60, 63, 240-241*
Minucius (Q.), *eq. R.* : *80*
Mithridate VI Eupator : *16*
Mucius Scaevola (Q.), *praet.* 179 : *297*
Mucius Scaevola (Q.), *pont. max.* 89 : *57, 77, 79, 81-82, 129, 157, 216, 282-283, 302*
Mummius (L.), *cos.* 146 : *29, 208*
Myron, *sculptor* : *17* ; *Apollon, 17* ; *Hercule, 17*

N

Naevius Turpion (P.) : *65, 73, 86, 305*
Norbanus (C.), *tr. monet.* 83 : *302*
Norbanus Balbus [Pulpus ?] (C.), *cos.* 83 : *80, 252-253, 255, 259, 302-303*
Numisius (C.), *praet.* 177 : *297*
Nymphon de Centuripae : *68, 80, 136, 150*

O

Octavius (C.), *tr. mil.* 205 : *293*
Octavius (Cn.), *praet.* 205 : *295*
Oppius Salinator (L.), *praet.* 191 : *296*
Orceius (C.) : *256*
Otacilius Crassus (T.), *praet.* 217 : *289, 292*
Ovius de Messana : *278*

P

Pacilius (M.), *Sthenii accusator* : *237*
Pamphilus de Lilybaeum : *17, 34*
Papenius Salutaris (P.), *scriba librarius* : *45*
Papinius (L.) : *34*
Papirius Carbo (Cn.), *cos.* 84 : *38, 58, 63, 236, 303*
Papirius Carbo (M.), *praet.* 114 : *300-301*
Papirius Potamon (L.), *scriba* : *36-39, 45-46, 48-50, 67, 72, 86*
Pasion Seisurion de Segesta : *309*
Pasiteles, *sculptor* : *18, 26*
Pausanias, *accensus* de Cicéron : *70*
Peducaeus (Sex.), *praet.* 77 : *93, 115, 304, 307*
Percennii de Messana : *242*
Perperna (M.), *cos.* 130 : *299*

Perperna [Veiento ?] (M.), *praet.* 92 : *303*
Persée de Macédoine : *180*
Phalacrus de Centuripae : *75*
Phalaris d'Agrigente, *tyrannus* : *260*
Philo (L.) : voir Sempronius Pit(h)io et Veturius Philo
Philocrates d'Agyrium : *64, 133, 218, 221-222*
Philon de Tyndaris : *34*
Phylarchus de Centuripae : *18, 34*
Pinarius (L.), *praef.* 213 : *291*
Pipa, épouse d'Æschrion : *65, 250*
Plautius Hypsaeus (L.), *praet.* 135 : *298-299*
Pleminius (Q.), *leg. propr.* 205 : *293-295*
Plotius Varus (A.), *leg.* 67 : *307-308*
Polemarchus de Murgentia : *151*
Polycles, *sculptor* (II^e^ s.) : *26-27*
Polyclète, *sculptor* : *17* ; *Canéphores, 17*
Pompeia, *Rufi filia* : *256*
Pompeius Basiliscus (Cn.), de Messana : *242*
Pompeius Magnus (Cn.), *cos.* 70 : *16, 61, 214, 236, 238, 241-242, 252, 278, 303-304*
Pompeius Magnus (Sex.) : *282*
Pompeius Primus (Q.), *sen.* ou *eques R.* : *45*
Pompeius Strabo (Cn.), *cos.* 89 : *241*
Pomponius Atticus (T.) : *26, 211, 213*
Pomponius Carisianus (L.), *scriba librarius* : *45*
Pomponius Matho (M.), *praet.* 204 : *293-295*
Porcius Cato (C.), *cos.* 114 : *300*
Porcius Cato (M.), *censor* 184 : *97, 291, 294*
Porcius Cato Uticensis (M.) : *68, 308-309*
Posides Macro de Soluntum : *256*
Postumius (L.), *priuatus cum imperio* : *308-309*
Postumius (M.), *quaestor* 73 : *60-61, 63, 86, 306*
Postumius (T. ?), *priuatus cum imperio* : *308-309*
Postumius Albinus (Sp.), *cos.* 174 : *297*
Postumius Albinus Luscus (A.), *praet.* 185 : *297*
Praxitèle, *sculptor* : *17* ; *Cupidon, 17, 29*
Ptolémée II Philadelphe : *20, 101, 194, 198*
Ptolémée XIII : *180-181*
Publicius Malleolus (C.), *quaest.* 80 : *22, 34, 38*

Q

Quinctilius Varus (P.), *praet.* 166 : *298*
Quinctius (D.), *praef.* ? 210 : *291*
Quinctius Crispinus (T.), *cos.* 208 : *291-292*
Quinctius Flamininus (L.), *praet.* 199 : *58, 208, 217*
Quinctius Flamininus (T.), *cos.* 123 : *300*

R

Rupilius (P.), *cos.* 132 : *237, 252, 299-300* ; *lex Rupilia, 130-131, 134-136, 138-140, 142-143, 237, 252, 282*

S

Salvidienus Zosimus (Q.), *accensus* : *70*
Sappho : *250*
Sarmentus, *libertus* : *43*
Scandilius (P.), *eq. R.* : *68, 80*
Scaptius (M.), *creditor Salaminorum* : *149*
Seius Ptolemaius (C.) : *256*
Sempronius Asellio (L.), *praet.* 93 (?) : *82, 302*
Sempronius Blaesus (C.), *praet.* 184 : *297*
Sempronius Flaccus (L.), *sen.* ou *eques R.* : *45*
Sempronius Gracchus (C.), *tr. pl.* 123-122 : *63, 300*
Sempronius Gracchus (Ti.), *tr. pl.* 133 : *63*
Sempronius Longus (C.), *leg. c.* 96 : *302*
Sempronius Longus (T.), *cos.* 218 : *289*
Sempronius Pit(h)io (L.), *quaest.* 102 : *301*
Sempronius Tuditanus (M.), *cos.* 185 : *297*
Septicius (Q.), *eq. R.* : *94, 96, 99-100, 103-104, 158*
Sergius (Cn.), *publicanus* : *65, 86, 151*
Sergius (L.), *scriba* de Cicéron : *39*
Sergius (M.), *tr. mil.* : *294*
Sergius Silus (Cn.) : *65*
Serius Verus (Sex.), *haruspex* : *45*

Sertorius (Q.), *praet.* 83 : *61*
Servilia, *Q. Lutatii Catuli mater* : *240*
Servilius (C.), *praet.* 102 : *301*
Servilius (P.), *publicanus* : *38*, *49*, *68*, *221*
Servilius Caepio (Cn.), *cos.* 203 : *295*
Servilius Geminus (C.), *cos.* 203 : *292-293*
Servilius Geminus (Cn.), *cos.* 217 : *289*
Servilius Rullus (P.), *tr. pl.* 63 : *53*
Servilius Vatia Isauricus (P.), *cos.* 79 : *30*, *158*, *211-212*
Sestius (P.), *tr. pl.* 57 : *234*
Sextius, *proximus lictor* de Verrès : *68-69*, *78*, *86*
Silanion, sculpteur : *17* ; *Sappho*, *17-18*
Sopater d'Halyciae : *68*, *70*, *75-76*, *133*, *305*
Sopolis, peintre : *66*
Sosigenes, astronome : *98*
Sosippus d'Agyrium : *64*, *89*, *133*, *218*, *221-222*
Spartacus : *60-61*, *91*, *103*, *305-306*
Stenius, *Capuanus* : *277*
Stenius, *Mamertinus ?*: *278*
Stenius Calinius, *meddix* : *273*
Stertinius (L.), *procos.* 197 : *214*
Stesichorus, *poeta* : *235*
Sthenius de Thermae : *21*, *34*, *133*, *144*, *221*, *230-231*, *234-239*, *250*, *254*, *278*, *304*
Sthennius Mettius, *Samniticus* : *276*
Sthennius Stallius, *Lucanus* : *277*
Sulpicius (C.) : *256*
Sulpicius (C.), *praet.* 211 : *291*
Sulpicius Galba Maximus (P.), *cos.* 211 : *295*
Sulpicius Rufus (Ser.), *cos.* 51 : *159*
Symmachus, *seruus Venerius* : *71*, *149*, *152*

T

Tadius (P.), *legatus* de Verrès : *61-63*, *78*, *86*, *306-307*
Tadius (Q.), homme d'affaires : *61*
Terentii Varrones : *241*
Terentius Massiliota (L.), *praet.* 187 : *297*
Terentius Varro Lucullus (M.), *cos.* 73 : *234*, *240-241*
Terentius Varro Reatinus (M.), *praet. c.* 69 : *308*
Tettius (P.), *accensus* : *69*
Theomnastus de Syracuse : *24*, *65*, *86*
Theophanes de Mitylène : *242*
Therikles, toreute : *233*
Tiberius, *Caesar* : *21*
Timarchides, *accensus* de Verrès : *37*, *65*, *70-71*, *74-76*, *78*, *81*, *86*, *222*
Titinius (M.), *leg.* ou *praef.* 104 : *301*
Titius (C.), *praef. eq.* 133 : *299*
Tlepolemus, *fictor* : *17*, *22*, *26*, *28*, *66-67*, *78-79*, *86*
Tremelius Flaccus (Cn.), *praet.* 202 : *295*
Tullius Cicero (L.), cousin de l'orateur : *242*, *250-251*
Tullius Cicero (M.), *cos.* 63 : *250-251*, *282*, *304-305*, *307* ; *aed.* *76*, *196*, *252* ; *cos.*, *42* ; *procos.*, *57*, *62-63*, *69*, *75*, *128*, *149*, *157-158*, *283* ; *quaest.*, *39*, *93*, *115*, *236*, *304-305*
Tullius Cicero (M.), *Marci filius* : *63*
Tullius Cicero (Q.), *praet.* 62 : *57*, *62*, *69*, *282*
Tullius Cicero (Q.), *Quinti filius* : *63*

V

Valentius (A.), *interpres* de Verrès : *69*, *78*, *86*, *150*, *189*
Valerius, *praeco* de Verrès : *46*, *67-69*, *78-80*, *86*
Valerius Catullus (C.), *poeta* : *76*
Valerius Chorton (M.) : *256*
Valerius Flaccus (L.), *cens.* 184 : *296*
Valerius Flaccus (L.), *cos. suff.* 86 : *220*
Valerius Flaccus (P.), *accusator Carbonis* : *301*
Valerius Laevinus (M.), *cos.* 210 : *252*, *290-293*
Valerius Messala (M.), *cos.* 226 : *292*
Valerius Soranus (Q.), *tr. pl.* 82 : *303*
Valerius Tappo (L.), *praet.* 192 : *296*

Venerii (*serui*) : *71, 73-74, 149, 151, 157, 221, 237, 309*
Venuleius, *publicanus* : *65, 87, 151*
Venus Erycina : *240, 259*
Vergilius Balbus (C.), *praet.* 62 : *255, 307-308*
Verres (C.), *Verris pater* : *63, 81, 214, 233, 238-239*
Verres (C.), *praet.* 74 : *passim* ; accusé *de repetundis, 10, 58, 60, 62, 76, 82, 153, 157, 189, 206, 209, 211, 236, 282, 284, 304-306* ; collectionneur, *11, 15-34, 206, 209-211, 233-235, 284* ; édit, *94-98, 100, 103, 127-144, 147-148, 153-158, 162-166, 237, 282* ; entourage, *11, 28, 35-37, 45-46, 57-87, 222* ; *legatus, 38, 58, 61-62, 81* ; maison privée, *15-16, 28, 30, 156* ; palais du gouverneur, 19, *22, 150-151* ; parenté, *61-63, 80* ; personne privée, *11, 22-24, 27-28, 205* ; *praetor urbanus, 36-37, 48, 58, 129*, 133 ; *propraetor, 11, 21, 25, 28, 35-37, 45-46, 48-49, 57-87, 91-94, 102-105, 113, 115, 129-133, 135-136, 138, 141, 143, 147-152, 155-156, 158-159, 205-206, 210-211, 213-215, 217, 219-223, 233-238, 240, 243, 305* ; *proquaestor, 21, 25, 38, 58, 63, 81* ; *quaestor, 38, 58, 63, 81*
Verres [?], *Verris filius* : *63, 76, 87, 214*
[?] *Verris gener* : *63, 87, 214, 306*
Vettius [Chilo ? Sabinus ?] (T.), *quaest.* 72-71 : *60-61, 63, 73, 78, 87, 306*
Veturius Philo (L.), *quaest.* 102 : *301*
Villius Tappulus (P.), *praet.* 203 : *295*
Vitorius Marcellus (M.), *cos.* 105 apr. J.-C. : *45-46, 69*
Volcatius (C.), *eq. R.* : *37, 63-64, 87*
Volteius (L.) : *65*
Volusius, *haruspex* de Verrès : *46, 69, 72, 75, 78-80, 87*

X

Xenon de Menae : *92, 150*

[?]

Anonymi et incerti

decemuiri sacris faciundis 135 : *299*
legati 126 : *300*
*legati c.*90 : *302*
praef. classis 74 : *305*
quaest. 211 : *291*
quaest. 88 : *302-303*
quaest. 70 : *307*
sacerdotes ex collegio decemuirali 133 : *299*
tr. mil. Veneriorum : *309*
[?] *Verris gener* : *63, 87, 214, 306*

INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (toponymes et ethnonymes)

Nous employons dans la mesure du possible la forme latine d'époque cicéronienne. Les toponymes modernes ont été indexés et signalés par l'abréviation mod. pour moderne. Pour les cités de Sicile, nous indiquons entre parenthèses l'équivalent grec (gr.) et éventuellement le toponyme moderne, dans les cas où cette forme se rencontrerait dans le volume. Les cités dont le nom ne figure qu'en grec sont aussi signalées par gr.

Les chiffres donnés entre parenthèses renvoient aux pages où il est fait allusion au lieu, sans mention explicite. Dans le cas des noms les plus mentionnés, nous avons proposé un classement thématique, à titre d'instrument de travail.

Acarnania : *308*
Acesta : *149*
Achaïa : *25, 197*
Acrae (Akrai gr.) : *188, 193, 195, 198, 253, 256, 258, 261*
Adriaticum, mare : *308*
Ægyptus : *137, 181, 194-195, 200, 273*
Ætna : *24, 73, 149, 299*
Africa : *23* (statue allégorique) ; domination romaine, *45-46, 169-170, 176-177, 181, 303* ; guerres contre Rome, *287, 289-296*
Afrique du Nord (mod.) : *259*
Agrigentum : *17, 34, 205, 207, 211-212, 235, 250, 252-254, 256, 260-261, 292-293, 296, 298*
Agyrium (Agyrion gr.) : *34, 75, 80, 97, 150, 152, 155, 191-192, 195, 200, 216*
Alexandria : *188*
Amestratus : *149-150*
Antiochia (Pisidia) : *96, 118-119, (120-121), 122-124*
Antipolis (Narbonensis) : *260*
Apollonia (S. Fratello mod.) : *258*
Armenia Minor : *118*
Asculum : *241*
Asia : *17, 21-22, 25, 57, 70, 82, 104, 111, 114, 117, 122, (129), 157, 169-170, 176, 179, 215-216, 220, 282-283, 297, 309*
Asie Mineure : *114, 118-119, 122-123, 261, 283*
Aspendos (gr.) : *18*
Assorus (Assoros gr.) : *195, 200, 205, 211, 235*
Atella : *173*
Athènes : *97, 260*
Attique : *(135), (137), (139)*
Atuatuci : *180*
Aunobaritani : *45*
Auximum : *251, 254, 255*
Avenches (mod.) : *179*
Bidis : *(132), 134, 141-142, 219*
Bithynia : *75, 179*
Boeotia : *208, 260*
Bologna (mod.) : *179*
Boscoreale (mod.) : *23*
Brundisium : *298*
Bruttium : *295*
Buscemi (mod.) : *253*
Calabre : *61*
Calacta : *94, 260*
Camerinum : *241*
Campani : *274-276, 278*

Canalicchio (mod.) : *259*
Cannae : *289-291*
Canusium : *289*
Cappadocia : *118*
Capua : *277*
Carthago, Carthaginenses : Etat indépendant, *18, 174, 198, 207, 212, 235, 250, 259, 277-278, 289, 298* ; ville romaine, *179*
Castellace (mod.) : *277*
Catania (mod.) : *245*
Catina : *16, 34, 205-206, 209, 211, 216, 235, 260-261*
Cefalù (mod.) : *260*
Centuripae : *34, 151, 171, 190, 192, 205, 214-216, 221, 254, 259-261*
Cephaloedium : *101-103, 261*
Chersonesus : *179*
Chrysas, rivière : *205*
Cibyra (Phrygia) : *22, 66, 79, 86*
Cilicia : *16, 28, 38, 57-58, 62-63, 66, 69-70, 75, 86, 127, (128), (130), 157-158*
Cnidos : *19*
Contrada Mella (mod.) : *277*
Corinthus : *29* ; type de mobilier, *16, 25, 34*
Corleone (mod.) : *251*
Cures : *208*
Daphnè : *20*
Dardani : *240*
Delos : *16-17, 308* ; bronzes, *16, 25, 34*
Delphi : *208, 257* ; type de mobilier, *34*
Drepanum : *34*
Eburones : *180*
Echetla : *195*
Engyium : *34, 250, 298*
Entella : *188, 254* ; inscriptions, *102, 193, 259*
Eoliennes, îles : *289, 300, 302*
Ephesus : *117*
Eryx, mont : *71, 259, 261, 308-309* ; sanctuaire de Venus : *71, 216, 218, 221-222, 237, 240, 250*
Etolia : *297*
Euboia : *195*
France (mod.) : *112*
Galatia : *118*
Gallia Cisalpina : *173*
Gallia Transalpina : *170*
Gaules, *Tres Galliae* : *179-181*
Gela : *250, 298*
Genova (mod.) : *116*
Genuates : *172*
Germani : *180*
Grèce : *310*
Halaesa : *37, 71, 171, 216, 232, (240), 241, 256, 260-261, 294, 302, 307, 310*
Halicyae : *148, 171*
Haluntium : *34, (232), 258, 261*
Helorus (Heloros gr.) : *24, 188, 195, 261*
Heluetii : *179*
Henna : *16, 114, 148, 209, 211, 216, 235, 291, 299*
Heraclea (Lucania) : *160-161, 242*
Heraclea Minoea : *252, 299*
Herbessos (gr.) : *195, 200*
Herbita : *64, 73, 149, 150, 192, 216*
Hildesheim (mod.) : *23*
Himera : *205* (statue allégorique), *235* ; *cf.* Thermae
Hispaniae : *97, 111, (114), (117), (123), 169, 170, 176-177, 181, 242, 296*
Hybla : *151, 195*
Ietas (Monte Iato mod.) : *252, 258, 260, 299*
Imachara : *150*
Isola Favignana (mod.) : *259*
Italia : *63, 71, 80, 128, 138, 160, 170, 174, 180, 207, 213, 218, 255, 276, 289, 292, 294, 303*
Itálica : *208*
Italici : *256, 273, 277*
Jérusalem : *20*
Lampsacum : *86*
Lanuvium : *254*

Laodicea (Cilicia) : *127*
Leontini (Leontinoi gr.) : *73, 151, 192, 195, 200, 205, 290, 302*
Lilybaeum : *24, 34, 39, 60, 72, 221, 233, 236, 258-259, 287, 289-294, 298, 303, 305-306, 308*
Lindos (Rhodus) : *207*
Lipara : *150, 189*
Lipari (mod.) : *245*
Locri (Bruttium) : *290, 292-294*
Longanos, fleuve : *197*
Lucania : *274, 277*
Luni : *208*
Lycaonia : *118*
Lycia : *211*
Macedonia : *170, 179, 181, 234, 240, 261, 298, 300*
Makella (gr.) : *260*
Mamertium : *299*
Marruvium : *208*
Megara Hyblaea : *195, 197*
Melita (Malte) : *19, 205, 233, 250, 254* ; type de mobilier, *25*
Menae (Menai gr.) : *151, 195*
Mergane (gr.) : *197*
Messana (Messine), Mamertini : période prérom., *197-198, 259, 273, 275-278* ; période rom., *19, 25, 105, 171, 213, 215, 217, 232, 242, 252, 261, 273-275, 278, 289-290, 293-294, 300, 305, 307*
Messina (mod.) : *274*
Miletus (Caria) : *24*
Montagna di Marzo (mod.) : *195*
Morgantina : *187-189, 193, 195-196, 198-200, 260, 299*
Mutina : *260*
Mutyca (gr.) : *192, 195*
Nakone : *193, 259*
Neapolis : *277*
Ne(e)tum (Neaiton gr.) : *24, 195, 216, 260-262*
Olympia : *208*
Oppido Mamertina (mod.) : *277*
Orient : *28, 67, 70, 235, 255*
Oropos (gr.) : *208, 260*
Osci : *276*
Ostia : *48, 78, 289*
Pachynus, cap : *296*
Palermo (mod.) : *117, 245*
Pamphylia : *25, 211*
Panhormus : *171, 252, 256, 259-260, 300*
Paphlagonia : *118*
Perga (gr.) : *22, 67*
Pergamum : *132, 275*
Perse : *179*
Petra : *148*
Petralia (mod.) : *117*
Philomelium (Phrygia) : *117*
Phintias : *258, 261*
Phrygia : *283*
Pisidia : *118*
Pontus : *118*
Praeneste : *208*
Pydna : *97*
Rhegium : *141, 254, 275, 277, 290-291, 294, 302, 310*
Rhodus : *19, 208*
Roma : *passim* ; centre du pouvoir, *35, 47-48, (54), 55, 59, 62-63, 68-69, 71, 73, 76, 79, 97, 101-102, 112, 128-130, 133, 140, 171, 173-174, 180, 188, 194, 198, 207, 212, 216, 221, 223, 229, (230), 232-234, 236-240, (241-242), 243, 252, 254, 258, 260, 289-292, 294, 296-297, 302-303, 305, 307, 308* ; Capitole, *(16), 20, 218* ; *Comitium*, *(29)* ; fiscalité, *67, 92, 103, 104, 111, 123, 155, 169, 170, 172, 175, 178, 180, 182* ; *forum*, *(29)* ; *ornatus* privé et public, *24, 27, 196, 210, 212, 214-215, 217-218, 250-251*, 254 ; temple des Castors, *(36)*
Sagontini : *174*

Salamina (Cyprus) : *149*
Salluitani : *241*
Samnium : *274, 276-278*
Samothracia : *207*
Sardinia : *170, 199*
Segesta : *24, 152, 171, 205, 207, 210-211, 213, 216, 235, 250, 258, 260-261, 298, 305*
Selinus : *259*
Sicilia : *passim* ; part. période pré-rom., *101, 138, 188, 193, 198, 277, 282* ; *koinon* hellénist., *195-197, 216, 221, 231-232, 255, 257* ; domination rom., *15-16, 20, 24, 36-38, 48, 57, 58, 60-64, 66-67, 69-71, 73-74, 76, 81-82, 91-95, 102-104, 111-112, 114-117, 122-124, (127), 128-130, (139-140), 143, 148, 210-212, 214-215, 222-223, 230-234, 236-237, 240, 246-247, 250, 252-256, 261, 282-283, 287-288, 289-310* ; *commune Siculorum* à l'ép. rom., *196, 215-217, 221, 255, 283-284* ; fiscalité rom., *79, 96, 100, 153, (157), 158-162, 164-165, (166), 167, 169-172, 174-176, 179, 182, 188, 255* ; vie des cités à l'ép. rom., *131, (132), (136), (142), 205-207, 218-220, 222, 235, 238, 245-246, 260, 273*
Sicile (mod.) : *116-117, 245-246, 253, 257*
Sicyone : *211*
Siracusa (mod.) : *245, 252, 259*
Soluntum : *260-261*
S. Stefano (mod.) : *259*
Syracusae : période pré-rom., *187-188, 195-198, 200, 207, 209, 216-217, 231, 245, 258, 275, 282, 290* ; domination rom., *24-25, 189, 194, 210, 215, 231, 246, 250-254, 256, 259, 261, 291-293, 302, 304-308* ; *agora, 214* ; capitale de province et siège du *conuentus, 60, 67, 72, 74, 133, 135, (136), (141), 150, 155, 191-193, 237, 239* ; "curie", *214, 231* ; greniers, *188, 196*; *ornatus* urbain, *18, 19, 34, 205, 207-208, 211, 214, 217, 235* ; palais royal, *22* ; palais du gouverneur, *19, (74-75), (150)* ; palestre, *(132), 134, (138), 209, 219* ; prytanée, *17, 250* ; sanctuaires, *18, 24, 205-207, 214*
Syria : *66, 138*
Tarentum : *19* ; bronzes, *23*
Tauriani : *276-277*
Tauromenium : *102, 104, 171, 193, 195, 205, 252, 256, 258-259, 261, 299-300, 304*
Tegea (Arcadia) : *208*
Temnos (gr.) : *132*
Tenedos (gr.) : *29*
Termini Imerese (mod.) : *245*
Thebae (Boeotia) : *208*
Thessalia : *196*
Thermae Himeraeae : *16, 151, 205, 207, 210-211, (234), 235-237, 250-251, (254), 256, 277-278, 298*
Thespiae : *19, 208*
Thourioi : *217*
Thracia : *234*
Tissa : *71, 148-149*
Tralles : *220*
Transylvanie (mod.) : *121*
Trapani (mod.) : *117*
Triocala : *301*
Turdetani : *174*
Turquie (mod.) : *118, (120)*
Tusculum : *208*
Tyndareus, cap : *296*
Tyndaris : *34, 205, 207, 209-214, 216, 231, 235, 250, 260-261, 298, 304*
Urso : *47-48, 50, 59, 67, 220*
Utica : *289*
Vibo Valentia : *254, 277, 295, 300*
Veturii Langenses : *172-173*
Yalivadj =Yalvaç (mod.) : *118*

INDEX DES SOURCES

Sources littéraires

Appianus
Bella ciuilia
1.96 : *303*
1.100 : *28*
1.104 : *28*
2.40 : *309*

Hannibalica
55/229 : *293*
55/230 : *293*
55/231 : *293*

Iberica
94/365 : *58*

Mithridateios
93/423 : *305*
95/435 : *308*

Punica
7/28 : *293*
7/29 : *293*
8/30 : *293*
8/31 : *293*
8/32 : *293*
8/33 : *293*
65/292 : *293*
133/631 : *211*
133/632 : *211*

Sicelica
2.2 : *288*
7 : *308*

Apuleius (L.)
Apologia siue de magia
66 : *302*

Arusianus Messius [Keil]
GL 7, p. 469, l. 1-2 [= 173 Della Casa] : *305*

Asconius Pedianus (Q.) [Stangl]
Argumentum orationis in toga candida, p. 64, l. 13 : *305*
In Milonianam 88, p. 44, l. 20-21 : *308*

Ps.-Asconius [Stangl]
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 3 : *305*
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 4-5 : *306*
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 9-10 : *304*
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 11-16 : *307*
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 16 : *60*
Argumentum Diu. Caec., p. 185, l. 16-21 : *306*
In Diu. Caec. 2, p. 187, l. 6-8 : *60*
In Diu. Caec. 2, p. 187, l. 7-8 : *304*
In Diu. Caec. 2, p. 187, l. 12-14 : *304*
In Diu. Caec. 3, p. 188, l. 4-5 : *306*
In Diu. Caec. 28, p. 195, l. 15-17 : *306*
In Diu. Caec. 34, p. 197, l. 13-14 : *306*
In Diu. Caec. 63, p. 203, l. 15-16 : *301*
In Ver. 23, p. 213, l. 7-9 : *307*
In Ver. 26, p. 214, l. 24-27 : *307*
In Ver. 56, p. 223, l. 18-21 : *68*
In Ver. 1.100, p. 247, l. 4-5 : *61*
In Ver. 1.154, p. 254, l. 27-30 : *212*
In Ver. 2.8, p. 259, l. 1-3 : *304*
In Ver. 2.8, p. 259, l. 4-5 : *304*
In Ver. 2.8, p. 259, l. 6-9 : *305*
In Ver. 2.14, p. 260, l. 11-12 : *307*
In Ver. 2.17, p. 260, l. 22-23 : *306*
In Ver. 2.21, p. 261, l. 4-5 : *305*
In Ver. 2.25, p. 261, l. 30-32 : *134*
In Ver. 2.32, p. 264, l. 4-6 : *299*

Athenaeus
Deipnosophistae
5.193d : *20*
5.209a-b : *200*
5.213b : *302*

Auctor *De Viris illustribus*
45.5 : *290*
47.1 : *291*
60.3 : *208*
62.4 : *301*
77.1 : *303*

Augustinus
De ciuitate Dei
1.6 : *290*
3.14 : *290*

Augustus (Imp. Caesar)
Res gestae diui Augusti
15 : *212*

Catullus (C. Valerius)
Carmina
10 : *76*
28 : *76*

Censorinus
De die natali
22.6 : *103*
22.16 : *95*

Coelius Antipater
Historiae [*HRR*, 1²]
fr. 12 [= Charisius *Ars gram.* 2, p. 264 Barwick] : *289*

Cornelius Nepos
Cato
1.2 : *291*
1.3 : *291*

Dio Cassius
Historia Romana
17.fr.57.62 : *293*
17.fr.57.83-86 : *293*
22.fr.76.2 : *29*
27.fr.93 : *301*
39.38.6 : *70*
40.8 : *275*
41.41.1 : *309*
55.6.6 : *95*
55.6.7 : *95*

Dio Chrysostomus
46.10 : *118*

Diodorus Siculus
Bibliotheca Historica
4.83.1 : *216, 221*
4.83.4 : *216, 221*
4.83.6 : *216*
4.83.7 : *216, 221, 309*
16.70.6 : *253*
19.6.2-3 : *197*
20.11.1 : *278*
20.64.2 : *278*
20.69.3 : *278*
20.69.4 : *278*
20.69.5 : *278*
21.18.2 : *275*
21.18.3 : *275*
22.1.2 : *275*
22.1.3 : *275*
22.7.4 : *275*
23.4 : *195*
26.18 : *290*
26.20 : *290*
27.4 : *293*
27.4.1 : *294*
27.4.6 : *294-295*
32.25 : *298*
34/35.2.18 : *299*
34/35.2.20 : *299*
34/35.2.21 : *299*
34/35.2.22 : *299*

34/35.2.23 : *299*
34/35.10 : *299*
36.3-6 : *301*
36.4.3 : *301*
36.8 : *301*
36.9 : *301*
36.10 : *302*
37.2.13 : *253, 302*
37.2.14 : *253, 302*
37.8 : *302*
37.8.1 : *82, 302*
37.8.2 : *82, 302*
37.8.3 : *82, 302*
37.8.4 : *82*
38.14 : *303*
38.20 : *304*

Eutropius
Breuiarium historiae Romanae
3.2 : *200*
3.14.3 : *290*
5.8.2-9.1 : *303*

Festus (Sex. Pompeius) [Lindsay]
p. 150, l. 13-36 : *276*
p. 249, l. 7-10 : *58*

Flavius Iosephus
Antiquitates Iudaicae
12.58 : *20*
12.84 : *20*
14.229 : *58*
14.230 : *309*
14.238-239 : *58*
36.4.4 : *20*

Bellum Iudaicum
1.155 : *70*

Florus (L. Annaeus)
Epitome de gestis Romanorum
1.22.33 : *290*
1.22.34 : *290*
1.41.6 : *305*
1.41.9 : *308*
2.7.7 : *298-299*
2.7.8 : *299*
2.7.9 : *301*
2.7.10 : *301*
2.7.11 : *300-302*
2.7.12 : *302*
2.8.13 : *61, 305*
2.9.26 : *303*

Frontinus (Sex. Iulius)
De aquis Vrbis Romae
100 : *47*

Stratagemata
3.3.2 : *290*
4.1.26 : *299*
4.1.44 : *290*
4.3.15 : *208*
4.7.12 : *291*
4.7.22 : *291*

Gellius (A.)
Noctes Atticae
17.2.10 : *139*

Hieronymus
Epistulae (*CSEL* 55)
108.6 : *104*

Horatius Flaccus (Q.)
Sermones (*Satirae*)
1.5.50-66 : *43*
2.3.20-26 : *18*
2.6.36 : *43, 55*

Iohannes Chrysostomus
Homeliae
9.3 : *104*
25.148 : *104*

Iulius Caesar (C.)
De bello Africano
22.2 : *303*

De bello ciuili
1.30.2 : *308*

De bello Gallico
1.44.2 : *180*
5.27.2 : *180*

Iulius Obsequens
Prodigiorum liber
26 : *299*
27 : *299*
27b : *299*
29 : *300*
45 : *302*

Iustinus (M. Iunianus)
Epitome Historiarum Philippicarum
22.2.1 : *197*
36.4.4 : *20*

Livius (T.)
Ab Vrbe condita libri
1.1.9 : *229*
4.29.4 : *207*
10.20.15 : *207*
21.17.1 : *289*
21.17.6 : *289*
21.49.1 : *289*
21.49.2 : *289*
21.49.3 : *289*
21.49.6-51.7 : *289*
21.50.7-51.7 : *289*
21.57.2 : *289*
22.9.7 : *98*
22.9.8 : *98*
22.9.9 : *98*
22.9.10 : *98*
22.9.11 : *98*
22.10.10 : *289*
22.25.6 : *289*
22.31.6 : *289*
22.31.7 : *289*
22.35.6 : *289*
22.37.6 : *200*
22.37.13 : *289*
22.56.6 : *289*
22.56.7 : *289*
22.56.8 : *289*
22.57.1 : *289*
23.8.1 : *277*
23.21.1 : *289*
23.21.2 : *289-290*
23.21.3 : *289*
23.21.5 : *200, 289*
23.30.18 : *290*
23.31.4 : *290*
23.31.5 : *290*
23.31.6 : *290*
23.31.9 : *289*
23.32.2 : *290*
23.35.13 : *276*
23.38.12 : *200*
23.38.13 : *200*
23.41.11 : *290*
23.41.12 : *290*
24.1.11 : *290*
24.1.12 : *290*
24.6.4 : *290*
24.6.5 : *290*
24.6.6 : *290*
24.7.8 : *290*
24.7.9 : *290*
24.9.4 : *289*
24.10.3 : *290*
24.10.5 : *289, 291*
24.11.6 : *289*
24.12.7 : *289, 291*
24.21.1 : *289*
24.21.11 : *188*
24.21.12 : *188*
24.27.4 : *290*
24.27.5 : *290*

24.27.6 : *289-290*
24.27.7-39.13 : *289*
24.27.7 : *290*
24.27.8 : *290*
24.27.9 : *290*
24.29.4 : *290*
24.30 : *195, 290*
24.31 : *290*
24.32 : *290*
24.33 : *290*
24.36.5 : *252*
24.36.6 : *252, 290*
24.37.2-39.9 : *291*
24.39.12 : *290-291*
24.44.4 : *289, 291*
25.3.6 : *289-291*
25.5.10-7.4 : *290-291*
25.36.6 : *252*
25.23 : *231*
25.24 : *231*
25.25 : *231*
25.26 : *231*
25.26.4 : *291*
25.26.5 : *291*
25.26.6 : *291*
25.27 : *231*
25.28 : *231*
25.29 : *231*
25.30 : *231*
25.31 : *231*
25.31.8 : *291*
25.31.12 : *289*
25.31.13 : *289*
25.31.14 : *289*
25.31.15 : *289*
25.40.1 : *208*
25.40.1-41.7 : *290*
25.40.2 : *208*
25.41.12 : *291*
25.41.13 : *291*
26.1.6-8 : *290*
26.1.7 : *290-291*
26.1.8 : *290-291*
26.1.9 : *291*
26.1.10 : *291*
26.1.12 : *289*
26.21.1-13 : *289*
26.21.13 : *291*
26.21.14 : *291*
26.21.15 : *291*
26.21.16 : *291*
26.21.17 : *291*
26.22.2 : *289*
26.23.2 : *289*
26.23.8 : *289*
26.26.5 : *290*
26.26.6 : *290*
26.26.7 : *290*
26.26.8 : *290-291*
26.26.9 : *290*
26.28.3 : *292*
26.28.10 : *291*
26.28.11 : *291*
26.29 : *292*
26.29.1-32.8 : *290*
26.32 : *231*
26.39.1-19 : *291*
26.40 : *252, 292*
27.4.3 : *292*
27.4.4 : *292*
27.5.1 : *291-292*
27.5.8 : *292*
27.5.9 : *292*
27.5.10 : *292*
27.5.11 : *292*
27.5.12 : *292*
27.5.13 : *292*
27.7.3 : *292*
27.7.9-16 : *292*
27.7.12 : *291*

27.7.16 : *291*
27.8.13 : *292*
27.8.14 : *292*
27.8.15 : *292*
27.8.16 : *292*
27.8.17 : *292*
27.8.18 : *292*
27.8.19 : *292*
27.22.3 : *292*
27.22.9 : *292*
27.26.3 : *292*
27.28.13 : *292*
27.28.14 : *292*
27.28.15 : *292*
27.28.16 : *292*
27.28.17 : *292*
27.29.4 : *292*
27.29.7 : *292*
27.29.8 : *292*
27.36.11 : *292*
27.36.12 : *292*
27.36.13 : *292*
27.38.12 : *292*
28.4.5 : *292*
28.4.6 : *292*
28.4.7 : *292*
28.10.9 : *293*
28.10.13 : *292-293*
28.10.16 : *292-293*
28.38.12 : *293*
28.38.13 : *293*
28.39.12 : *174*
28.40.1-45.8 : *293*
28.45.13-46.1 : *293*
29.1.1-18 : *293*
29.1.14 : *294*
29.3.5 : *180*
29.3.6-5.1 : *294*
29.6.1 : *294*
29.6.6 : *293*
29.6.7 : *293*
29.6.8 : *293*
29.6.9 : *293-294*
29.7.2 : *294*
29.8.5 : *294*
29.13.2 : *294*
29.13.6 : *294*
29.13.13 : *293*
29.15.9 : *180, 181*
29.17.4 : *293*
29.19.1 : *293*
29.19.6 : *293*
29.19.10 : *293*
29.19.11 : *293*
29.19.12 : *20, 293*
29.19.13 : *293*
29.20 : *293*
29.20.4 : *295*
29.20.4-22.12 : *294*
29.20.11 : *295*
29.21 : *293*
29.21.1 : *295*
29.22 : *293*
29.24.7-27.5 : *293*
29.24.8 : *294*
29.25.5 : *294*
29.25.6 : *294*
29.25.10 : *294*
29.26.7 : *294*
29.33.9 : *294*
29.38.5 : *295*
29.38.8 : *295*
30.1.9 : *295*
30.1.10 : *293*
30.2.1 : *295*
30.2.2 : *294-295*
30.2.3 : *294*
30.2.4 : *295*
30.2.8 : *295*
30.24.1 : *295*

30.24.2 : *295*
30.24.3 : *295*
30.24.6 : *295*
30.27.1 : *293*
30.27.2 : *293*
30.27.3 : *293*
30.27.4 : *293*
30.27.5 : *293*
30.27.8 : *295*
30.27.9 : *294*
30.40.5 : *295*
30.40.7-15 : *295*
30.41.1 : *293*
30.41.2 : *295*
30.41.6 : *295*
30.43.1 : *295*
30.44.1 : *295*
30.44.13 : *295*
30.45.1 : *293*
30.45.2 : *293*
31.3.2 : *295*
31.3.3 : *295*
31.6.2 : *296*
31.8.8 : *296*
31.12.3 : *294*
32.1.2 : *296*
32.8.5 : *295*
32.8.6 : *295*
32.8.7 : *295*
32.8.8 : *295*
32.27.2 : *295*
32.27.3 : *295*
32.28.2 : 296
33.26.2 : *294*
33.27.4 : *214*
33.42.8 : *289*
33.43.5 : *296*
33.44.1 : *98*
34.43.7 : *296*
34.44.2 : *98*
34.55.6 : *294*
35.2.8 : *296*
35.2.9 : *296*
35.20.8 : *296*
35.23.6 : *296*
35.23.7 : *296*
35.23.8 : *296*
35.23.9 : *296*
35.24.6 : *296*
36.2.6 : *296*
36.2.10 : *296*
36.2.11 : *296*
36.2.12 : *296*
36.36.1 : *212*
36.36.2 : *212*
37.2.1 : *297*
37.2.8 : *296-297*
37.2.12 : *297*
37.4.4 : *97*
37.31.6 : *208*
37.47.6 : *296*
37.50.8 : *297*
37.50.9 : *297*
38.35.10 : *297*
38.36.2 : *297*
38.42.5 : *297*
38.51.1 : *293*
38.51.2 : *293*
38.51.3 : *293*
38.51.4 : *293*
38.55.4 : *76*
38.55.5 : *76*
38.58.8 : *294*
39.8.2 : *297*
39.23.2 : *297*
39.29.8 : *297*
39.29.9 : *297*
39.38.3 : *297*
39.45.5 : *297*
40.1.2 : *297*

40.18.3 : *297*
40.35.8 : *297*
40.44.7 : *297*
40.59.4 : *297*
41.8.2 : *297*
41.15.5 : *298*
41.21.3 : *298*
41.28.5 : *297*
42.1.5 : *298*
42.6.6 : *180*
42.10.14 : *298*
42.27.1 : *298*
42.27.2 : *298*
42.27.7 : *298*
42.31.8 : *298*
42.31.9 : *298*
42.50.2 : *180*
43.15.3 : *298*
44.17.10 : *298*
44.37 : *97*
44.38 : *97*
45.16.3 : *298*
45.18.7 : *170*
45.29.11 : *170*
45.30.1 : *181*
45.44.2 : *298*

Periochae
20.7 : *289*
56.9 : *299*
59.2 : *299*
69.7 : *302*
70.1 : *302*
70.2 : *302*
89.1 : *303*
89.2 : *303*
96.1 : *60, 306*
96.3 : *60*
98.4 : *307*

Lucanus (M. Annaeus)
Pharsalia
2.548 : *303*

Lucilius (C.)
Saturae
fr. H 89, p. 127 Charpin = 1348 Marx : *58*

Macrobius (Aurelius Ambrosius)
Saturnalia
1.12.14 : *104*

Marcus Diaconus
Vita Porphyrii
33.4 : *104*

Martialis (M. Valerius)
Epigrammata
8.6 : *18*

Nonius Marcellus
De compendiosa doctrina
p. 117, l. 11-19 L : *59*

Orosius
Historiae aduersus paganos
4.17.1 : *290*
4.20.40 : *20*
5.9.6 : *299*
5.9.7 : *299*
5.10.11 : *300*
5.21.11 : *303*
5.24.16 : *303*
6.3.5 : *305, 307*
6.15.7 : *309*

Pausanias Periegeta
Periegesis
5.24.4 : *208*
5.24.8 : *208*

Plautus (T. Maccius)
Aulularia
759 : *138*

Menaechmi
1069 : *260*

Rudens
49 : *260*

Plinius Maior (C.)
Naturalis historia
Praef. 30 : *291*
2.203 : *300*
2.238 : *302*
3.65 : *303*
3.101 : *308*
7.96 : *303*
7.125 : *290*
8.19 : *29*
8.196 : *24*
33.63 : *24*
34.32 : *217, 277*
34.36 : *210*
34.48 : *29*
35.23 : *29*
35.85 : *20*
36.39 : *18*
36.115 : *210*
37.11 : *16*

Plinius Secundus (C. Caecilius)
Epistulae
4.12.2 : *43*

Plutarchus
MORALIA
Apophthegmata reg. et imp.
Cn. Pomp.
2 : *303*
3 : *236, 278*

Praecepta rei publicae gerendae
19 : *278, 304*

Quaestiones Romanae
61 : *303*

VITAE
Æmilius Paulus
28.4 : *209*
37.4 : *20*

Cato Maior
3.5 : *20, 291, 293*
3.6 : *20, 291, 293*
3.7 : *293*

Cato Minor
13.4 : *70*
16.3-17.1 : *68*
53.1-3 : *309*

Cicero
1.4 : *305*
6.1-4 : *305*
7.3-8.1 : *305*
7.5 : *306*
7.8 : *29*
39 : *60*

Comp. Dem. et Cic.
3.3 : *305*

Fabius Maximus
25-26.2 : *293*

Flamininus
1.1 : *217*

Lucullus
1.1 : *301*
1.2 : *301*

Marcellus
13 : *290*
13-23 : *290*
14.3 : *290*
18 : *231*
19 : *231*
30.6 : *207*
40.2 : *303*
40.3 : *303*

Marius
28.3 : *241*
40.2 : *303*
40.3 : *303*

Pompeius
10 : *238, 278*
10.1-11.2 : *303*
10.1 : *303*
10.2 : *303*
10.3 : *303*
10.4 : *303*
10.11 : *236, 238*
10.12 : *238*
10.13 : *238*
11.2 : *304*
40.1-8 : *70*
50.2 : *104*
61.1 : *309*

Tiberius Gracchus
4.5 : *63*
13.1 : *63*

Polyaenus
Stratagemata
8.11 : *290*
8.21 : *291*

Polybius
Historia
1.7.1-6 : *275*
1.8.1 : *275*
1.8.3 : *197*
1.55.6 : *216*
1.55.8 : *221*
1.62.8 : *198*
3.41.2 : *289*
3.41.3 : *289*
8.3.1 : *290*
8.3.6 : *290*
8.3-7 : *290*
8.7 : *290*
8.37 : *231, 290*
9.10 : *290*
26.10.3 : *20*
36.3-6 : *301*
36.5.8-9 : *298*

Pomponius Porphyrio
Ad Horatii Flacci Sermones
1.5.50-66 : *43*
2.6.36 : *43*

Porcius Cato (M.)
De agricultura
150.1 : *98*

Origines [Peter]
fr. 71 : *277*

Poseidonius
FGrHist 2.A, n°87, fr. 36 [50] : *302*

Quintilianus (M. Fabius)
Institutio Oratoria
1.5.43 : *68*
2.15.7 : *302*
4.2.17 : *302*
5.13.18 : *306*
6.3.55 : *305*
6.3.98 : *29*

Sallustius Crispus (C.)
Historiarum fragmenta [Maurenbrecher]
1.52 : *303*
3.4-7 : *305*
3.48.19 : *93*
4.32 : *61, 305*

De Bello Iugurthino
28.6 : *301*

[Ps. ?]-Sallustius
Ad Caes. de Rep.
1.4 : 303

Scholiastae
Scholia Bernensia ad Lucanum [Usener]
Ad Luc. 2.548, p. 83 : *303*

Scholia Bobiensia ad Ciceronem [Stangl]
Argumentum in Clod. et Cur. p. 86, l. 1-2 : *308*
In Clod. et Cur. fr. 11, p. 87, l. 16-19 : *43*
In Clod. et Cur. fr. 13, p. 87, l. 28-29 : *307-308*
In Flac. 98, p. 108, l. 2-3 : *302*

Scholia Gronoviana in Ciceronis orationes [Stangl]
B *In Diu. Caec.* 3, p. 324, l. 11-13 : *60*
B *In Diu. Caec.* 3, p. 324, l. 12-14 : *306*
B *In Ver.* 13, p. 334, l. 4-5 : *299*
B *In Ver.* 14, p. 334, l. 29-31 : *298*
D *Pompeiana* 30, p. 320, l. 30 : *303*

Scholia ad Iuuenalem
5.3 : *43*

Seruius Honoratus (M.) [Thilo – Hagen]
Ad Æneidem
1.277, 1, p. 103 : *303*

Silius Italicus (C.)
Punica
14.110-688 : *290*
16.692-700 : *293*

Solinus
Collectanea rerum mirabilium
1.4-5 : *303*
5.1 : *289*

Strabo
Geographica
5.6.7 : *275*
6.2.3 : *275*
6.2.11 : *300*
6.266 : *252*
8.6.23 : *29*

Suetonius Tranquillus (C.)
De XII Caesaribus
Aug. 2.2 : *293*
Aug. 31.2 : *95*
Aug. 72 : *19*
Iul. 25.2 : *180-181*
Iul. 40.1 : *97*
Iul. 42.1 : *58*

De uiris ill., uita Horatii : *43*

Symmachus (Q. Aurelius)
Epistulae
1.17 : *255*
4.58.1 : *104*
4.63.1 : *104*

Tacitus (C. Cornelius)
Annales : *248*
1.74.1 : *62*
1.74.6 : *62*
2.59.1 : *293*
4.43.4 : *216*
15.72.2 : *112*

Terentius Afer (P.)
Phormio
127 : *138*
329 : *138*
438 : *138*
668 : *138*

Theocritus
Idyllia
16.85-97 : *199-200*

Tullius Cicero (M.)
EPISTULAE
Ad Atticum
1.1.5 : *26*
1.3.2 : *26*
1.4.3 : *26*
1.5.4 : *26*

1.5.5 : *26*
1.5.6 : *26, 61*
1.5.7 : *26*
1.6.2 : *26*
1.8.1 : *61*
1.8.2 : *26*
1.9.2 : *26, 213*
1.10.3 : *26*
1.11.3 : *26*
1.16.4 : *301*
2.1.5 : *308*
5.21.10 : *149*
5.21.11 : *149*
5.21.12 : *149*
6.1.15 : *127-128, 130, 141, 157*
6.1.16 : *157*
6.1.20 : *157*
7.1.6 : *58, 75*
7.2.3 : *58*
7.3.8 : *58*
7.15.2 : *308-309*
8.15.3 : *309*
9.14.2 : *303*
10.12.2 : *255, 308*
10.16.3 : *308*
13.1.3 : *304*

Ad familiares
1.9 : *254*
2.19.1 : *64*
7.23.1 : *26*
7.23.2 : *26*
7.23.3 : *26*
7.23.4 : *26*
9.15.2 : *68*
9.21.3 : *301, 303*
10.32 : *62*
13.7.1 : *173*
13.8 : *234*
13.23 : *234*
13.34 : *305*
13.38 : *305*
13.41 : *234*
13.54 : *69*
15.4.8 : *62*

Ad Quintum fratrem
1.1.10 : *62*
1.1.11-21 : *58-59*
1.1.11 : *60*
1.1.13 : *69*
1.1.26 : *222*
1.1.35 : *158*
1.2.7 : *307*
2.3.1 : *121*

ORATIONES
De domo sua
111 : *211*

De lege agraria
1.5 : *173*
1.10 : *173*
1.12 : *212*
2.32 : *46*
2.50 : *173, 179*
2.59 : *212*
2.61 : *212*
2.64 : *173*
2.80 : *173*
2.83 : *302*
3.15 : *174*

De prouinciis consularibus
7 : *211*
22 : *301*
28 : *211*

Diuinatio in Caecilium
2 : *304*
3 : *305*
4 : *306*

13 : *236, 304*
19 : *211-212*
28 : *306*
29 : *37, 67, 86*
31 : *306*
32 : *306*
33 : *306*
34 : *306*
35 : *306*
39 : *60, 306*
55 : *221, 305*
56 : *221*
57 : *221-222*
60 : *306*
61 : *306*
62 : *306*
63 : *301, 306*
64 : *306*
65 : *306*
66 : *306*
67 : *306*
68 : *306*
69 : *306*
70 : *306*
71 : *306*
72 : *306*
73 : *306*

In Catilinam
4.15 : *42*

In Pisonem
44 : *240*

In Verrem actio prima
6 : *257*
11 : *211*
14 : *206-207, 211*
25 : *76, 86*
27 : *307*

In Verrem actio secunda
1.7 : *28*
1.10 : *206*
1.11 : *18, 211, 298*
1.12 : *211*
1.13 : *138*
1.15 : *86*
1.18 : *304*
1.21 : *206*
1.27 : *134, 219, 305*
1.28 : *24, 34, 219*
1.35 : *206*
1.36 : *77*
1.37 : *28*
1.38 : *28*
1.41 : *38, 95*
1.46 : *16*
1.48 : *17*
1.49 : *29, 208*
1.50 : *208*
1.51 : *16, 28, 208*
1.52 : *208*
1.53 : *18, 28, 208*
1.54 : *22, 28, 30, 208*
1.55 : *30, 206-207, 211*
1.56 : *30, 211*
1.57 : *28, 206, 211-212*
1.58 : *29, 206, 210*
1.60 : *16, 25, 27, 63, 206, 210*
1.67 : *28, 58, 86*
1.72 : *28, 58, 86*
1.80 : *58, 86*
1.85 : *58, 86*
1.86 : *24*
1.87 : *206*
1.90 : *38*
1.91 : *22, 34*
1.92 : *22*
1.95 : *38*
1.97 : *206*

1.99 : *86*
1.100 : *61*, *86*
1.104 : *129*
1.105 : *129*
1.106 : *129*
1.107 : *129*
1.108 : *129*
1.109 : *129*
1.110 : *129*
1.111 : *129*
1.112 : *128-129*
1.113 : *128-129*
1.114 : *129*
1.115 : *129*
1.116 : *129*
1.117 : *128-129*
1.118 : *128-130*
1.119 : *133*
1.126 : *66*, *79*, *86*
1.133 : *66*, *79*, *86*
1.150 : *36*, *58*, *86*
1.157 : *37-38*, *58*, *86*
2.2 : *206*
2.4 : *206-208*, *211*
2.5 : *174*
2.7 : *174*
2.8 : *304-305*
2.10 : *196*, *231*, *255*,*307*
2.11 : *86-87*, *255*, *306-307*
2.12 : *77*
2.13 : *105*
2.17 : *305*
2.18 : *206*, *240*
2.19 : *133*, *218*, *240*, *256*
2.20 : *24*, *34*, *133*, *218*, *240-241*
2.21 : *133*, *218*, *240*, *305*
2.22 : *65*, *86*, *133*, *221-222* ; *240*, *305*
2.23 : *133*, *234*, *240*
2.24 : *133*, *240*
2.25 : *63-64*, *87*, *133*, *218*, *221*
2.26 : *63*, *76*, *87*, *133*, *222*
2.27 : *37*, *57*, *59*, *63*, *76-77*, *133*
2.28 : *63*
2.29 : *63*, *77*
2.30 : *77*, *133*
2.31 : *128*, *133*
2.32 : *130-132*, *135-136*, *153*, *166*, *252*, *299*
2.33 : *67*, *69*, *79*, *86-87*, *131*, *133*, *139*, *252*, *299*
2.34 : *77*, *79*, *133*, *135*, *153*, *252*, *299*
2.35 : *24*, *34*, *133*, *218*, *252*, *299*
2.36 : *65*, *86*, *133*, *218*, *219*, *231*, *251-252*, *299*
2.37 : *60*, *131*, *133*, *135-137*, *218*, *251*, *252*, *299*, *306*
2.38 : *132-133*, *135*, *138*, *209*, *218*, *252*, *299*
2.39 : *133*, *135*, *138-139*, *218*, *252*, *299*
2.40 : *133*, *218*, *252*, *299*
2.41 : *133*, *139-140*, *218*, *252*, *299*
2.42 : *131*, *133*, *135*, *137*, *140*, *218*, *252*, *299*
2.43 : *132-133*, *218*, *252*, *299*
2.44 : *86*, *133*, *135*, *140*, *218*, *252*, *299*, *306*
2.45 : *132-133*, *141*, *209*, *218-219*
2.46 : *34*, *75*, *77*, *132-133*, *141*, *218-219*
2.47 : *133*, *141*, *218-219*
2.48 : *133*, *206*, *214*, *218*, *306*
2.49 : *61*, *63*, *76*, *86-87*, *133*, *218*, *306*
2.50 : *65*, *86*, *133*, *205*, *214*, *218*, *231*, *251*
2.51 : *133*, *206*, *215-216*, *231*, *304*
2.52 : *20*, *133*, *215*
2.53 : *133*, *141*, *218*
2.54 : *133-134*, *141*, *218-219*, *251*
2.55 : *133*, *140-141*, *218*
2.56 : *63*, *87*, *133*, *141*, *218*
2.57 : *133*, *218*
2.58 : *63*, *87*, *133*, *206*, *218*
2.59 : *133-134*, *136*, *138*, *141-142*, *218*, *237*, *299*
2.60 : *133*, *142*, *218*
2.61 : *133*, *142*, *218*
2.62 : *232-233*, *307*
2.63 : *140*, *307*
2.64 : *69*, *86*, *307*

2.65 : *307*
2.66 : *77*
2.68 : *133*, *305*
2.69 : *70*, *75-76*, *86*, *133*, *305*
2.70 : *10*, *75*, *86*, *133*, *305*
2.71 : *57*, *69-70*, *77*, *86*, *133*
2.72 : *70*, *86*, *133*
2.73 : *70*, *86*, *133*
2.74 : *70*, *86*, *133*, *305*
2.75 : *37*, *67-70*, *79*, *86-87*, *133*, *305*
2.80 : *70*, *86*
2.81 : *305*
2.82 : *133*, *144*
2.83 : *19*, *21*, *34*, *133*, *144*, *234*, *278*
2.84 : *133*, *144*, *234*
2.85 : *133*, *144*, *207*, *250*, *298*
2.86 : *133*, *144*, *206*, *208*, *298*
2.87 : *133*, *144*, *205*, *208*, *235*, *250*, *298*
2.88 : *18*, *133*, *144*, *207*, *236*
2.89 : *133*, *144*
2.90 : *131*, *133*, *136*, *144*, *237*, *299*
2.91 : *133*, *144*, *231*
2.92 : *133*, *144*, *234*
2.93 : *133*, *144*, *221*, *234*, *237*, *305*
2.94 : *133*, *144*, *237*
2.95 : *63*, *133*, *144*, *238*
2.96 : *63*, *133*, *144*, *238*
2.97 : *133*, *144*, *239*
2.98 : *133*, *144*, *238*
2.99 : *133*, *144*
2.100 : *133*, *144*, *239*
2.101 : *133*, *144*, *238-239*
2.102 : *133*, *144*, *256*, *260*
2.103 : *133*, *144*, *232*, *238*, *255*
2.104 : *133*, *144*
2.105 : *133*, *144*
2.106 : *133*, *144*, *238*
2.107 : *64*, *86*, *133*, *144*
2.108 : *64*, *70*, *86*, *133*, *144*
2.109 : *133*, *144*
2.110 : *133*, *144*, *236*, *238*, *303-304*
2.111 : *133*, *144*, *234*
2.112 : *133*, *144*, *236*, *250*, *255*
2.113 : *133*, *144*, *236*, *238*, *303*
2.114 : *20*, *105*, *133*, *144*, *206*, *215*, *250*
2.115 : *133*, *144*, *211*, *221*, *250*
2.116 : *133*, *144*
2.117 : *133*, *144*, *304*
2.118 : *133*, *144*, *230*
2.120 : *220*
2.122 : *232*, *302*
2.123 : *253*, *288*, *292-293*, *296*
2.124 : *253*, *293*
2.125 : *252*, *299*
2.126 : *253*
2.127 : *65*, *86*
2.128 : *34*, *101*
2.129 : *34*, *101-102*
2.130 : *102*
2.131 : *220*
2.132 : *220*
2.133 : *70*, *75-76*, *86*, *220*
2.134 : *70*, *86*
2.135 : *70*, *75*, *86*
2.136 : *70*, *75*, *86*, *253*
2.137 : *215*, *220*, *250*
2.138 : *69*, *86*, *250*, *304*, *307*
2.139 : *250*, *304*, *307*
2.140 : *250*
2.141 : *205-206*, *221*, *250*
2.142 : *221-222*, *250*
2.143 : *206*, *218*, *221*, *250*
2.144 : *18*, *70*, *86*, *206*, *218*, *222*, *250*
2.145 : *196*, *205*, *214-216*, *218*, *220*, *250*
2.146 : *218*, *250*, *255*
2.147 : *218*, *250*, *255*
2.148 : *218*, *250*, *255*
2.149 : *250*
2.150 : *196*, *214*, *218*, *250*
2.151 : *250*

2.152 : *250*
2.153 : *250*
2.154 : *86, 196, 205, 214-216, 250-251, 255, 304*
2.156 : *196, 216*
2.157 : *196, 215*
2.158 : *205, 215*
2.160 : *205, 214-215, 307*
2.161 : *86, 205, 214-215, 307*
2.162 : *190-192, 215, 256, 307*
2.163 : *215, 221, 254, 307*
2.164 : *307*
2.167 : *214, 250*
2.168 : *214-215, 250*
2.169 : *24, 65, 70, 86, 252*
2.170 : *65*
2.171 : *65, 86*
2.172 : *65, 86, 96*
2.173 : *75, 86, 96*
2.174 : *96*
2.175 : *96*
2.176 : *16, 25, 96*
2.177 : *96*
2.178 : *96*
2.179 : *96*
2.180 : *96*
2.181 : *96*
2.182 : *96*
2.183 : *25, 96*
2.184 : *25, 65, 86, 96*
2.185 : *25, 96*
2.186 : *65, 86, 96*
2.187 : *65, 86, 96, 307*
2.188 : *65, 86, 96, 307*
2.189 : *65, 96*
2.190 : *65, 86, 96*
3.9 : *206, 210-211*
3.12 : *147, 169-181*
3.13 : *169-171, 173*
3.14 : *174, 176, 193*
3.16 : *129*
3.18 : *255*
3.19 : *255*
3.20 : *195*
3.22 : *57, 65-66, 76, 86*
3.23 : *63, 65, 74, 86*
3.24 : *63, 86, 95, 147*
3.25 : *153-154, 191*
3.26 : *153, 156, 164*
3.27 : *153, 163-165, 170*
3.28 : *46, 66-67, 69, 74, 77, 79, 86-87, 148, 153*
3.29 : *77, 79, 148, 153-154, 166*
3.30 : *57, 79, 148, 153*
3.31 : *77, 79, 148, 153*
3.32 : *79, 148, 153-154, 163*
3.33 : *79, 153, 163*
3.34 : *148, 153-154, 156, 163, 189, 191, 256*
3.35 : *79, 153, 163*
3.36 : *94, 96, 148, 158*
3.37 : *94, 148, 158*
3.38 : *138, 143, 150, 166, 191*
3.39 : *77, 94-95, 150, 191*
3.40 : *68*
3.42 : *95, 301, 304*
3.43 : *307*
3.44 : *307*
3.45 : *231, 304, 307*
3.46 : *307*
3.47 : *94, 112*
3.48 : *95*
3.51 : *95*
3.53 : *80, 147, 260*
3.54 : *46, 67-69, 79-80, 86-87, 136, 150*
3.55 : *57, 74, 77, 79, 92, 150, 157*
3.56 : *149, 151, 252, 260*
3.57 : *74, 174*
3.60 : *71, 74, 99, 147, 151*
3.61 : *71, 74, 99-100, 151*
3.62 : *74, 99, 151*
3.63 : *74, 76, 99*
3.65 : *74, 149*

3.66 : 67, 79-80, 86, 253
3.67 : *71, 74, 149*
3.68 : *46, 66, 77, 79, 152, 155, 191, 256*
3.69 : *28, 46, 57, 66-67, 70, 75, 79-80, 86, 155*
3.70 : *67, 77, 79, 86, 154-155, 163, 191*
3.71 : *147, 155*
3.73 : *76, 150*
3.74 : *256*
3.75 : *64, 71, 73, 86, 149*
3.76 : *74, 149*
3.77 : *65, 86, 250*
3.78 : *65, 86, 150*
3.79 : *65, 86, 150*
3.83 : *65, 69, 86, 149, 211*
3.84 : *86, 150, 189, 251*
3.86 : *71, 148*
3.87 : *149*
3.88 : *149-150*
3.89 : *71, 150*
3.90 : *65, 86, 148, 305*
3.91 : *65, 86, 147-148*
3.92 : *71, 138, 143, 299*
3.93 : *71, 149, 151-152, 256, 260*
3.94 : *148*
3.95 : *148*
3.96 : *148*
3.97 : *150*
3.99 : *65, 87, 151*
3.100 : *94, 148, 150*
3.101 : *65, 86, 94*
3.102 : *65, 86, 151, 162*
3.103 : *173-174*
3.104 : *73*
3.105 : *71, 74, 149, 190-192, 256*
3.106 : *157*
3.107 : *162*
3.108 : *221*
3.111 : *77, 79*
3.112 : *74, 77, 79, 162*
3.114 : *151, 221*
3.117 : *28, 46, 67, 79-80, 86, 154, 163, 189, 191, 256, 302*
3.119 : *305*
3.120 : *189-193, 256*
3.121 : *307*
3.122 : *189, 307*
3.123 : *307*
3.124 : *307*
3.125 : *252-253, 292, 299, 302*
3.129 : *74, 154*
3.132 : *147*
3.133 : *147*
3.134 : *62, 147*
3.135 : *79-80, 147*
3.136 : *79-80, 147*
3.137 : *37, 39, 46, 67-69, 79-80, 86-87, 147*
3.138 : *46, 67-68, 79-80, 86, 147*
3.139 : *79-80, 147*
3.140 : *57, 79-80, 147*
3.143 : *157*
3.144 : *307*
3.148 : *73*
3.149 : *73, 193*
3.150 : *73*
3.151 : *73*
3.152 : *66, 128, 130, 157, 307, 310*
3.153 : *79, 157, 307*
3.154 : *37, 65, 67, 70-71, 86*
3.155 : *65, 70, 86*
3.156 : *65, 68, 70, 86, 304-305*
3.157 : *65, 70, 86, 93*
3.158 : *65, 79*
3.159 : *63, 65, 70, 86-87, 308*
3.160 : *87*
3.161 : *87*
3.162 : *87*
3.163 : *70, 86*
3.165 : *65, 86, 221*
3.166 : *221*
3.167 : *38*

3.168 : *38, 61, 87, 306*
3.170 : *112, 206*
3.171 : *37, 63, 67, 70, 86-87, 111*
3.173 : *112*
3.174 : *111-112*
3.175 : *37, 63, 67, 70, 86-87*
3.176 : *63, 70, 87*
3.181 : *37, 68, 86*
3.182 : *37, 39, 67-68, 77, 86, 304*
3.183 : *37, 39, 221*
3.184 : *37, 44, 49, 300*
3.185 : *37*
3.186 : *37*
3.187 : *37*
3.188 : *111*
3.189 : *111, 113-115*
3.190 : *111, 114*
3.191 : *114, 117*
3.192 : *111-112, 114-115, 117, 123*
3.193 : *114-115*
3.194 : *112, 114-115*
3.195 : *111-114*
3.204 : *255*
3.205 : *76*
3.206 : *211*
3.209 : *111, 301*
3.212 : *236, 304*
3.213 : *305*
3.214 : *113, 305*
3.215 : *115-116, 305*
3.216 : *114-115, 304-305*
3.217 : *305*
3.218 : *305*
3.227 : *95, 123*
4.1 : *16, 211*
4.3 : *206*
4.4 : *17, 211*
4.5 : *17, 19, 208, 210*
4.6 : *29, 210-211, 232, 302*
4.7 : *302*
4.8 : *26, 210, 218*
4.9 : *27*
4.10 : *27*
4.14 : *27*
4.15 : *105*
4.17 : *105, 206, 213*
4.18 : *213*
4.21 : *261*
4.22 : *70, 86, 213, 300*
4.23 : *25, 213*
4.24 : *21, 215*
4.25 : *242*
4.27 : *24*
4.28 : *26*
4.29 : *18, 34*
4.30 : *17, 22, 66, 86, 206*
4.31 : *17, 66, 86*
4.32 : *17, 34, 66, 86*
4.33 : *304*
4.34 : *304*
4.35 : *34, 70, 86, 206, 256*
4.36 : *27, 30*
4.37 : *34, 304*
4.38 : *17, 34, 206, 233*
4.39 : *233*
4.40 : *233*
4.41 : *232-233*
4.42 : *18, 34, 60, 306*
4.43 : *18, 236, 304*
4.44 : *17, 21, 34, 37, 67, 86, 304*
4.45 : *27*
4.46 : *16, 34*
4.47 : *21, 66, 86, 211*
4.48 : *34*
4.49 : *34*
4.50 : *34, 251*
4.51 : *34*
4.52 : *34, 66, 86*
4.53 : *27, 34, 206, 232*
4.54 : *15, 19, 22-23*

4.55 : *19*
4.57 : *16*, *24*
4.58 : *24*, *69*, *86*
4.59 : *24*, *26*, *65*, *86*
4.60 : *24*, *206*
4.61 : *20*
4.62 : *20-21*
4.63 : *20*, *34*
4.64 : *20*, *34*
4.65 : *20*, *34*
4.66 : *20*
4.67 : *20*
4.68 : *20*
4.69 : *20*
4.70 : *20*
4.72 : *235*
4.73 : *250*, *298*
4.74 : *205*, *207-208*, *250*, *298*, *305*
4.75 : *207*, *211*
4.76 : *206*, *211*, *213*, *261*
4.77 : *213*
4.79 : *206*, *213*
4.81 : *30*
4.83 : *206*
4.84 : *205*, *209-210*, *212-213*, *235*, *250*, *298*
4.85 : *16*, *207*, *209*, *211*
4.86 : *57*, *68*, *214*, *231*, *304*
4.87 : *57*, *304*
4.88 : *211*
4.89 : *304*
4.90 : *236*, *304*
4.91 : *209*, *211*
4.92 : *206*, *209*, *213*
4.93 : *17*, *205-208*, *211-212*, *235*, *250*, *298*
4.94 : *70*, *75*, *77*, *86*, *205*, *208*
4.96 : *22*, *66*, *86*, *205*, *207-208*, *211*, *235*
4.97 : *23*, *34*, *206*, *250*, *298*
4.98 : *17*, *206*
4.99 : *16*, *205-209*, *211*
4.103 : *19*, *205*, *235*, *250*
4.106 : *235*, *253*
4.107 : *253*
4.108 : *253*, *299*
4.109 : *16*, *205*, *207-208*, *211*, *253*
4.110 : *205*, *207*, *209*, *211*, *253*
4.111 : *209*, *253*
4.112 : *253*, *299*
4.113 : *253*
4.114 : *253*
4.115 : *57*, *77*, *206-207*, *253*
4.118 : *206*
4.119 : *206-207*
4.120 : *206-207*, *211*
4.121 : *206-207*, *211*
4.122 : *20*, *206-208*, *211*
4.123 : *20*
4.124 : *18*, *22*
4.125 : *17*, *19*, *207-208*, *252*
4.126 : *22*, *205*, *207*
4.127 : *18*, *22*, *205*, *207-208*, *250-251*
4.128 : *205*, *207-208*
4.129 : *18*, *205*
4.131 : *34*
4.132 : *19*, *206*, *208*
4.133 : *206*, *208*, *210-211*, *218*, *232*, *302*
4.134 : *206*, *210-211*, *218*
4.135 : *19*
4.136 : *206*
4.137 : *65*, *86*, *218*
4.138 : *205*, *218*, *255*
4.139 : *206*, *218*
4.140 : *206*, *210*, *218*
4.141 : *215*, *218*, *307*
4.142 : *218*, *304*
4.143 : *87*, *214-215*, *218*, *304*
4.144 : *215*, *218*
4.145 : *218*, *246*, *250*
4.146 : *86*, *205-206*, *218*, *256*, *306*
4.147 : *189*, *205-206*, *218*, *251*, *301*, *307*
4.148 : *65*, *86*, *205-206*, *218*

4.149 : *205-206*, *218*
4.150 : *18*, *25*, *206*, *213*, *218*, *261*
4.151 : *20*, *216*, *218*
5.1 : *61*, *210*
5.3 : *302*
5.5 : *61*, *214*, *302*
5.7 : *302*
5.8 : *253*, *302*
5.10 : *253*
5.14 : *302*
5.15 : *99*
5.16 : *256*, *260*
5.30 : *87*
5.31 : *65*, *86*
5.35 : *305*
5.40 : *254*
5.41 : *254*
5.42 : *210*
5.43 : *261*
5.44 : *206*, *211*, *213*
5.46 : *18*, *206*, *213*
5.47 : *213*, *254*
5.48 : *213*
5.49 : *213*, *261*
5.50 : *213*, *261*
5.51 : *213*, *261*
5.52 : *261*
5.53 : *261*
5.54 : *261*
5.55 : *261*, *305*, *307*
5.56 : *261*
5.57 : *261*
5.58 : *105*, *261*
5.59 : *206*, *213*, *261*
5.60 : *261*
5.61 : *261*
5.62 : *261*
5.63 : *61*, *78*, *86*, *210*, *261*, *306*
5.64 : *75*, *77*, *87*, *210*
5.67 : *210*
5.70 : *78*, *86*
5.72 : *210*
5.76 : *306*
5.77 : *210*
5.81 : *70*, *73*, *86-87*
5.82 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.83 : *62*, *65*, *73*, *86*, *254*, *307*
5.84 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.85 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.86 : *65*, *73*, *86*, *261*, *307*
5.87 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.88 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.89 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.90 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.91 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.92 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.93 : *65*, *86*, *261*, *307*
5.94 : *65*, *70*, *75*, *86*, *307*
5.95 : *65*, *86*
5.96 : *65*, *86*
5.97 : *65*, *86*
5.98 : *65*, *86*
5.99 : *65*, *86*
5.100 : *65*, *86*
5.101 : *65*, *86*, *307*
5.102 : *65*, *86*, *307*
5.103 : *65*, *86*, *307*
5.104 : *65*, *86*, *307*
5.105 : *65*, *73*, *86*, *307*
5.106 : *65*, *86*, *307*
5.107 : *65*, *86*, *307*
5.108 : *65*, *86*, *305*, *307*
5.109 : *63*, *65*, *87*, *307*
5.110 : *65*, *86*, *307*
5.111 : *65*, *86*, *307*
5.112 : *65*, *86*, *307*
5.113 : *65*, *68*, *86*, *307*
5.114 : *61-62*, *65*, *74*, *78*, *87*, *306-307*
5.115 : *65*, *86*, *206*, *307*
5.116 : *65*, *70*, *75*, *86*, *307*

5.117 : *65, 86, 307*
5.118 : *65, 68, 86, 307*
5.119 : *65, 68, 86, 307*
5.120 : *65, 68, 70, 75, 86, 307*
5.121 : *18, 65, 86, 307*
5.122 : *65, 86, 307*
5.123 : *65, 86, 307*
5.124 : *65, 86, 216, 307, 309*
5.125 : *65, 68, 86, 307*
5.126 : *65, 86, 206, 307*
5.127 : *65, 86, 307*
5.128 : *65, 86, 206, 213, 307*
5.129 : *65, 86, 307*
5.130 : *65, 86, 307*
5.131 : *65, 86, 307*
5.132 : *65, 86, 307*
5.133 : *65, 86, 261, 307*
5.134 : *65, 86, 307*
5.135 : *65, 86, 307*
5.136 : *63, 307*
5.137 : *63, 87, 307*
5.138 : *63, 307*
5.139 : *307*
5.140 : *68*
5.141 : *57, 75, 77, 79*
5.142 : *68, 75, 86, 221*
5.148 : *22, 251*
5.160 : *206*
5.162 : *239*
5.185 : *205, 209, 250, 298*
5.186 : *206, 250, 298*
5.187 : *205, 253*
5.188 : *253*

Post reditum in Senatu
21 : *304*

Pro Archia poeta
24 : *242*
26 : *241- 242*

Pro Balbo
11 : *301*
19 : *241-242*
32 : *241-242*
33 : *241-242*
41 : *170*
50 : *241-242*
51 : *241, 278*
52 : *278*

Pro Cluentio : *284*
73 : *68*

Pro Flacco : *283-284*
46 : *132*
47 : *132*
48 : *132*
49 : *132*
50 : *132*
55 : 220
98 : 302

Pro Fonteio : *284*

Pro lege Manilia de imperio Cn. Pompei
15 : *170*
30 : *303*
61 : *303*

Pro Murena : *284*

Pro Plancio
27 : *305*
33 : *68*
64 : *305*
65 : *305*
95 : *307*
96 : *307*

Pro Quinctio
54 : *138*
63 : *138*

Pro Rabirio Postumo
31 : *180-181*

Pro Roscio Amerino
26 : *138*

Pro Scauro
45 : *170*

OPERA PHILOSOPHICA
Academica
2.1 : *301*

De legibus
3.30 : *28*
3.31 : *28*

De officiis
1.138 : *28*
1.139 : *28*
1.140 : *28*
2.50 : *301-302*
2.57 : *29*
2.76 : *208*

De republica
1.21 : 290

De senectute
10 : *291*
18 : *291*
32 : *291*
45 : *291*

Paradoxa stoicorum
5.35 : *28*

Tusculanae disputationes
5.64 : *305*

OPERA RHETORICA
Brutus
60 : *291*
160 : *68*
172 : *68*
222 : *302*
318 : *305*

De oratore
2.124 : *302*
2.188 : *302*
2.194 : *302*
2.195 : *302*
2.196 : *302*
2.244 : *68*
2.254 : *68*
2.280 : *294*
2.281 : *68*
2.282 : *68*
3.43 : *303*

Tzetzes (Iohannes)
Chiliades
2.112-151 : *290*

Valerius Maximus (M.)
Factorum et dictorum memorabilium
1.1.1c : *299*
1.1.21 : *293*
2.4.6 : *29*
2.7.3 : *299-300*
2.7.9 : *299*
2.7.12 : *293*
2.7.15c : *290*
2.10.1 : *301*
3.6.1 : *20, 293*
4.3.10 : *299*
4.3.13 : *212*
5.1.4 : *290*
5.1.6 : *298*
5.2.8 : *241*
5.3.2f : *300*
5.3.5 : *303*
6.2.8 : *303*
6.3.5 : *302*
6.9.8 : *299*
7.3.3 : *293*
7.6.1 : *289*
8.7ext.7 : *290*

9.12ext.1 : *299*
9.13.2 : *303*

Varro (M. Terentius)
Res Rusticae
1.8 : *189*
2.pr.6 : *308*
2.4.2 : *295*

Velleius Paterculus (C.)
Historiae Romanae libri II
2.8.1 : *300*
2.30.1 : *303*
2.38.2 : *290*

Vegetius Renatus
Epitoma rei militaris
4.39 : *104*

Zonaras
8.9 : *216*
9.4 : *290*
9.5 : *290*
9.6 : *291*
9.11 : *293*
9.14 : *293*

Sources épigraphiques

Année épigraphique
1921.38 : *45, 69, (283)*
1921.39 : *45, 69, (283)*
1925.126b : *96, 118, 119, (120), (121), 124, 155, (283)*
1933.268 : *118*
1953.156 : *301*
1953.161 : *208*
1971.34 : *217*
1973.265 : *261, 310*
1974.224 : *51*
1975.25 : *70*
1990.437 : *254*
1991.115 : *51*
1991.679b : *70*
1991.899 : *215*
1993.643 : *208*
1994.772 : *260*
1998.189b : *68*

Bulletin épigraphique
1946-1947.264 : *253*
1953.279 : *261*
1953.282 : *252*
1959.546 : *256*
1964.629 : *261*
1966.512 : *206, 255*
1966.515 : *255*
1994.432 : *258*

Corpus Inscriptionum Latinarum
1^2.48-49 : *207*
1^2.585, voir *Lex agraria epigraphica*
1^2.612 : *256, 294, 304*
1^2.613 : *208*
1^2.616 : *208*
1^2.622 : *208*
1^2.625 : *208*
1^2.630 : *208*
1^2.631 : *208*
1^2.638 : *300*
1^2.709 : *241*
1^2.761 : *308*
1^2.803 : *293*
1^2.836 : *256*
1^2.843 : *255, 261, 309*
1^2.847 : *299*
1^3.1313 : *51*
1^3.1635 : *220*
1^3.2219 : *259*
1^3.2220 : *259*
1^3.2221 : *259*
1^3.2222 : *259*
1^3.2223 : *259*
1^3.2649 : *260*

1².2710 : *256*
1².2877 : *251-252*, *255*
1².2926 : *208*
1².2951 : *252*, *255*, *302-303*
1².3031a : *220*
1².3412 : *259*
3, p. 948 (tabl. 9 = *IDR* 1.40) : *121*
3.312 : *118*
3.318 : *118*
3.6818 : *118*
5.7749 : voir *Sententia Minuciorum*
6.1446 : *217*
6.1508 : *217*
6.1803 : *50*
6.1804 : *50*
6.1805 : *50*
6.1806 : *50*
6.1807 : *50*
6.1808 : *50*
6.1809 : *51*
6.1810 : *50*, *55*
6.1811 : *50*
6.1812 : *50*
6.1813 : *50*
6.1814 : *50*
6.1815 : *50*
6.1816 : *51*
6.1817 : *50*
6.1818 : *50*
6.1819 : *50*
6.1820 : *50*
6.1821 : *51*
6.1822 : *50*
6.1822a : *51*
6.1823 : *50*
6.1824 : *50*
6.1825 : *50*
6.1827 : *50*
6.1828 : *50*
6.1829 : *50*
6.1830 : *50*
6.1831 : *50*
6.1832 : *50*
6.1833 : *50*
6.1836 : *50*
6.1837 : *50*
6.1838 : *50*
6.1839 : *50*
6.1840-1851 : *50*
6.1852 : *50*
6.1853 : *50*
6.1854 : *50*
6.1855 : *50*
6.1856 : *50*
6.5197 : *23*
6.5722 : *51*
6.20105 : *260*
6.25351 : *260*
6.31267 : *217*
6.31742 : *217*
6.32272 : *53*
6.32273 : *51*
6.32311 : *68*
6.37058 : *217*
8.1028 : *179*
8.1816 : *51*
8.11033 : *51*
9.5834 : *251*
10.44 : *303*
10.6976-7493 : *245*
10.7197 : *259*
10.7253 : *259*
10.7254 : *259*
10.7255 : *259*
10.7258 : *71*, *255*, *261*, *308-309*
10.7265 : *259*
10.7459 : *256*
10.7852 : *46*
11.707 : *179*
11.915 : *260*

12.178 : *260*
14.409 : *78*

Corpus Inscriptionum Semiticarum
1.134 : *259*
1.135 : *259*
1.138 : *259*

Imagines Italicae
Messana 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : *274*
Tauriani 1 : *277*

Inschriften von Olympia
278 : *208*
279 : *208*
281 : *208*

Inscriptiones Graecae
2 / 3^2.10291 : *260*
2 / 3^2.10292 : *260*
2 / 3^2.10293 : *260*
5.2.77 : *208*
7.416 : *260*
7.420 : *260*
7.433 : *208*
7.1807 : *208*
7.1808 : *208*
7.2478 : *208*
7.2478a : *208*
14.1-599 : *245*
14.2 : *252*
14.3 : *252*
14.7 : *252, 255*
14.7 : *197*
14.8 : *256*
14.14a : *253*
14.208 : *256*
14.209 : *193, 256*
14.210 : *256*
14.211 : *193, 256*
14.212 : *193, 256*
14.213 : *256, 261*
14.214 : *256*
14.214a : *256*
14.216 : *252*
14.217 : *258*
14.240 : *252, 261-262*
14.256 : *261*
14.259 : *258*
14.273 : *256, 258*
14.277 : *256*
14.282 : *71, 255, 261, 308-309*
14.288(1) : *258*
14.311 : *256, 261*
14.313 : *256*
14.315 : *235, 251, 298*
14.336 : *256*
14.349 : *261*
14.352 : *255, 258, 260* (cadastre d'Halaesa)
14.353 : *258*
14.354 : *256, 258*
14.355 : *71, 256, 261, 309*
14.356 : *215, 255, 258, 307*
14.359 : *258*
14.366 : *258*
14.369 : *261*
14.370 : *261*
14.371 : *261*
14.401 : *261, 275*
14.402a : *275*
14.421 : *256*
14.422-430 : *206, 255, 259* (comptes de Tauromenium)
14.422 : *261*
14.423, col. 2, l. 35 : *193*
14.432 : *261*
14.433 : *253*
14.434 : *258*
14.435 : *215, 252, 255, 304*
14.449 : *253*
14.456 : *261*
14.574 : *256*

14.575 : *253*
14.576 : *256*
14.612 : *254, 310*
14.951 : *256*
14.952 : *253-254*
14.953 : *254*
14.954 : *254*
14.955 : *252, 254*
14.1078a : *255*
14.2023 : *260*
22.3358 : *197*

Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes [Cagnat]
1.501 : *308*
1.508 : *307*

Inscriptiones Graecae Siciliae et infimae Italiae ad ius pertinentes [Arangio Ruiz –Olivieri]
2 : *255*
13 : *255*

Inscriptiones Graecae Urbis Romae [Moretti]
5-20 : *218*
64 : *217*

Inscriptiones Italiae
13.2, p. 357, tav. 89 : *259*

Inscriptiones Latinae Liberae Rei Publicae [Degrassi]
295 : *290-291*
320 : *256, 294, 304*
380 : *252, 256*
387 : *256*
391 : *308*
446 : *261, 309*
454 : *300*
454a : *300*
1277 : *251-252, 255*

Inscriptiones Latinae Selectae [Dessau]
864 : *256*
926 : *251*
1512 : *179*
2705 : *179*
5946 : *172*
8769 : *235, 251, 298*
8843 : *255*
8962 : *256*

Inscriptions latines d'Afrique
591-592 : *45*

Inscriptions latines de la Tunisie
15 : *51*

Iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente [Amadasi Guzzo]
Sic. Neo. 1 : *259*
Sic. Pun. 1 : *259*
Sic. Pun. 4 : *259*
Sic. Pun. 5 : *259*
Sic. Pun. 10 : *259*

Iscrizioni Latine di Paestum [Mello – Vozza]
86 : *70*

Notizie degli Scavi di Antichità
1900, p. 97 : *256*
1902, p. 129 : *277*
1926, p. 106-118 : *260*
1935, p. 201-202 : *251, 298*

Orientis Graeci Inscriptiones Selectae
437 : *215*

Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften [Collitz – Bechtel]
2580 : *258, 271*

Supplementum Epigraphicum Graecum
1.418 : *253-254, 302*
4.48 : *255*
14.598 : *253*
15.578 : *253*
17.196 : *252*

26.1060 : *261*
30.1119 : *259*
30.1120 : *254* (Entella IV)
31.822 : *258*
31.825 : *255, 259*
31.832 : *260*
32.936 : *258*
32.937 : *258*
34.951 : *256*
34.978 : *253*
34.979 : *252-253*
34.981 : *253, 256*
36.847 : *256*
37.757 : *253*
37.759 : *256, 258*
37.760 : *310*
37.761 : *256*
38.920 : *260*
38.973A : *255*
38.973B : *255*
41.826 : *261*
41.831 : *260*
42.832 : *253*
42.833 : *253*
42.836 : *253, 256*
42.837 : *254*
42.838 : *252*
42.849 : *256*
42.852 : *253*
42.854 : *253*
42.873.2 : *256*
44.773 : *274*
44.773a : *275*
46.1252 : *261*

Sylloge Inscriptionum Graecarum [*Syll.*³]
677 : *251, 298*
715 : *310*
748 : *310*

Sources juridiques et techniques

CORPUS DES ARPENTEURS ROMAINS
(Lachmann)
Agennius Urbicus
62.17-63.13 : *178*
62.19-63.13 : *173*

Frontinus
De agrorum qualitate
4.3-5.5 : *178*

Hyginus
De condicionibus agrorum
116.5-15 : *173*

Hyginus Gromaticus
De limitibus agrorum
205.9-16 : *173*

LEGES

Lex agraria epigraphica : *177*
l. 36-38 : *160*
l. 48 : *172*
l. 66 : *172*

Lex Coloniae Genetiuae Ursonensis : *47-48, 50, 59, 67*
c. 62, l. 11-15 : *47*
c. 62, l. 32-37 : *47*
c. 70, l. 12 : *220*
c. 71, l. 25 : *220*
c. 72, l. 32-34 : *68*
c. 81 : *50*
c. 103 : *309*

Lex Cornelia de XX quaestoribus : *59*
col. I, l. 7-15 : *41*
col. I, l. 32-33 : *50*
col. II, l. 18-27 : *41*

Lex Flauia Irnitana
c. 73 : *50*
c. 84 : *140*

Lex portus Asiae (Monumentum Ephesenum) : *165*
37, l. 84-87 : *163*
38, l. 88 : *163*
48, l. 113-114 : *157*
49, l. 114-115 : *164*

Lex de prouinciis praetoriis
Cnid. col. IV, l. 31-39 : *254*

Lex XII tabularum
1.6-8 : *139*

Sententia Minuciorum : *172*
l. 6 : *173*
l. 24-25 : *173*

Tabula Heracleensis : *160-161, 242*
l. 37-45 : *161-162, 166-167*
l. 80 : *48*

RECUEILS ET COMPILATIONS JURIDIQUES
Digesta
Dig. 1.16.1 Ulp. 1 *Disp.* : *139*
Dig. 1.16.4.6 Ulp. 1 *Off. Proc.* : *139*
Dig. 2.13.1.1 Ulp. 4 *ad Ed.* : *137*
Dig. 5.1.17 Ulp. 22 *ad Ed.* : *140*
Dig. 5.1.18.pr. Ulp. 23 *ad Ed.* : *140*
Dig. 5.1.58 Paul 13 *ad Sab.* : *140*
Dig. 5.1.76 Alf. 6 *Dig.* : *140*
Dig. 5.1.82 Ulp. 1 *Off. Cons.* : *69*
Dig. 13.3 : *162*
Dig. 13.3.4 Gaius 9 *ad Ed prou.* : *162*
Dig. 42.4.7 Ulp. 59 *ad Ed.* : *142*
Dig. 48.8.4 Ulp. 7 *Off. Proc.* : *76*
Dig. 48.13.11.2 Labeo 38 *Post.* in Paul. *Iud. pub.* : *211*
Dig. 50.1.5.pr.-1 Papin. 19 *Resp.* : *178*
Dig. 50.4.3.11 Ulp. 2 *Opin.* : *178*
Dig. 50.4.18.26 Modest. in Arcadius Charisius *Mun. Ciu.* : *178*
Dig. 50.10.5.pr. Ulp. *Off cur. rei pub.* : *219*
Dig. 50.15.3.pr. Ulp. 2 *Cens.* : *178*
Dig. 50.15.8.5 Paul. 2 *Cens.* : *178*
Dig. 50.15.8.7 Paul. 2 *Cens.* : *178*
Dig. 50.16.203 Alf. 7 *Dig.* : *159*

Gaius
Institutiones
2.7 : *175*
2.21 : *175*
3.78 : *142*
4.32 : *160*
4.101 : *142*

Sources numismatiques

Inventory of Greek Coin Hoards (IGCH)
1989 : *277*

Roman Republican Coinage
401 : *302*

Sources papyrologiques

P. Hibeh
98, l. 6-21 : *188*

P. Revenue Laws : *195, 198*
3.3 : *194*
4 : *101*
5.6 : *194*
6 : *101*
9 : *101*
15 : *101*
27 : *194*
28 : *194*
56 : *101*
57 : *101*

P. Tebtunis
703, l. 120-130 : *194, 200*

P. Yadin
1, 28 : *128*
1, 29 : *128*
1, 30 : *128*

RÉSUMÉS

Jean ANDREAU, Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (*AE* 1925.126b), *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 111-125.

Cicéron écrit, dans le *De frumento*, que le prix courant du blé est le même dans toute la Sicile, à l'inverse de ce qui se produit en Asie Mineure et dans la péninsule ibérique. Est-ce vrai ? A partir du texte des *Verrines*, des informations que nous avons sur la Sicile moderne (XVI^{e} – XVIII^{e} siècles) et d'une inscription d'Antioche de Pisidie (I^{er} siècle apr. J.-C.), l'article montre que, sur ce point, Cicéron a en gros raison, même s'il minimise la durée et le coût des transports d'une cité à l'autre de la Sicile, surtout quand il s'agit de transports terrestres.

Malcolm BELL, An archaeologist's perspective on the *lex Hieronica*, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 187-203.

The excavations at Morgantina have brought to light buildings of a sort probably required by the procedures of the *lex Hieronica*. The Public Office may have housed Cicero's *magistratus Siculus*, who maintained local archives and represented his city at the auction of the tithes in Syracuse. It is uncertain whether this official was appointed by the city, the royal financial administration, or a league of cities (κοινόν, *commune*) subject to royal (and later Roman) authority. The tax law may have been adopted in the first phase of Hieron's rule (*ca.* 275-263), when Theokritos (*Id.* 16) described the need for the revival of agriculture.

Clara BERRENDONNER, Verrès, les cités, les statues, et l'argent, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 205-227.

Les statues évoquées par Cicéron dans les *Verrines* se subdivisent en deux ensembles, les œuvres d'art dérobées par le préteur aux cités siciliennes, et les monuments honorifiques offerts au gouverneur par les communautés de l'île. La lecture du *De suppliciis* suggère que les « vols » de Verrès pourraient s'insérer dans le contexte de la préparation d'un triomphe, et que la captation des *ornamenta* correspondait en fait à une contribution aux honneurs attendus par Verrès. Le gouvernement de ce dernier coïncida par ailleurs avec une innovation, le financement par les provinciaux de statues honorifiques non plus en Sicile, mais à Rome. Le dossier des statues fournit ainsi un éclairage sur les ponctions, en nature et en argent, opérées par les autorités romaines sur les finances locales, et sur les procédés mis en œuvre pour assurer le transfert des richesses provinciales vers l'*Vrbs*.

Michael CRAWFORD, The Mamertini, Alfius and Festus, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 273-279.

The article sets out to explore, paying particular attention to Festus 150.13 L, the ethnic mix and the ethnic identities of Messana at the time of Verres.

Jean-Michel DAVID, Ce que les *Verrines* nous apprennent sur les scribes de magistrats à la fin de la République, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 35-56.

Un examen attentif de la situation des scribes de Verrès permet de reprendre la question de l'organisation des décuries de ces appariteurs et de leurs relations avec l'*ordo scribarum*. On peut ainsi mieux comprendre l'économie d'ensemble d'un système qui préservait tout à la fois les intérêts des appariteurs et ceux des magistrats auxquels ils étaient affectés. La conclusion qui en découle est que les décuries correspondaient certainement à un dispositif ancien dont l'*ordo* fut sans doute un développement ultérieur.

Elisabeth DENIAUX, Liens d'hospitalité, liens de clientèle et protection des notables de Sicile à l'époque du gouvernement de Verrès, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 229-244.

Dans les mécanismes du pouvoir romain, la part des relations interpersonnelles peut parfois être mise en évidence, ainsi que le respect des obligations de l'hospitalité et de la clientèle. L'étude du soutien concret que les hôtes et les patrons sont capables de fournir face à l'arbitraire d'un gouverneur est enrichie par les exemples des *Verrines*. Après avoir examiné des actions liées à un soutien de type privé, nous nous intéressons à de plus larges interventions entraînant le recours aux grandes institutions romaines, au Sénat, ainsi que la sollicitation des consuls et des tribuns de la plèbe. Nous abordons enfin une forme de protection particulière qui, en permettant à la victime d'accéder à la citoyenneté romaine, la préserve du sort des indigènes en lui garantissant un recours devant les instances romaines.

Julien DUBOULOZ, Autorité romaine, fermiers de l'impôt et contribuables en Sicile dans les années 70 av.J.-C., *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 147-168.

Dans le *De frumento*, Cicéron fonde son accusation sur une critique des édits et de la juridiction du gouverneur en matière fiscale. L'orateur met particulièrement en avant l'argument selon lequel Verrès aurait donné aux fermiers de l'impôt en Sicile des formes de coercition sur les contribuables jamais vues dans la province et sans équivalent même dans le reste de l'empire (part. Cic. *Ver.* 3.25-27). On se propose de relire cet argument après un examen, attentif au lexique, des cas concrets développés par Cicéron comme exemples (*Ver.* 3.53-117, *passim*), mais aussi de témoignages extérieurs aux *Verrines*. On en vient alors à suggérer que l'orateur a pu, pour incriminer l'arbitraire du gouverneur, couper de leur contexte procédural certaines dispositions de l'édit qui n'ont en elles-mêmes rien d'extraordinaire.

Jérôme FRANCE, Deux questions sur la fiscalité provinciale d'après Cicéron *Ver.* 3.12, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 169-184.

Le paragraphe 12 du *De frumento* de Cicéron se présente comme un tableau des différentes situations fiscales dans les provinces romaines, afin de faire apparaître le cas de la Sicile sous un jour favorable. Dans cette perspective, l'étude se propose de réexaminer la signification de deux expressions clés du passage : l'*agrorum uectigalium ratio*, qui désigne, selon l'auteur, l'organisation fiscale des provinces, et le *uectigal certum stipendiarium*, dont il faut réaffirmer qu'il s'agissait d'un impôt fixe et régulier, en argent ou en nature, versé à Rome par les communautés locales des provinces.

Lauretta MAGANZANI, L'editto provinciale alla luce delle *Verrine* : profili strutturali, criteri applicativi, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 127-146.

I riferimenti delle *Verrine* all'editto provinciale siculo e a quello di Verre in particolare sono molti ed eterogenei ma è raro che in dottrina essi siano stati considerati unitariamente come parti di un contesto

con una propria precisa struttura. In realtà il problema strutturale è preliminare ad ogni altra ricerca su singole parti o specifiche disposizioni edittali, perché risolverlo consente di collocare i riferimenti sparsi delle *Verrine* in un contesto più coerente ed organico, riconoscendo con maggior consapevolezza le peculiarità dei singoli istituti trattati. A questo scopo la ricerca tende a definire la struttura generale dell'editto di Verre, riflettendo in particolare sulle modalità della sua redazione e sui criteri della sua applicazione fra gli abitanti della provincia.

Antonino PINZONE, Cicerone e l'*iniquitas nouorum edictorum* di Verre, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 91-109.

Una delle accuse più pesanti rivolte da Cicerone a Verre è sicuramente quella di aver stravolto la normativa vigente in Sicilia, introducendo disposizioni nuove per estorcere ai contribuenti una maggior quantità di tributi. Tale sarebbe il caso anche dell'editto *Ante kalendas* di cui si legge nella *De frumento* (*Ver.* 3.37) e della decisione di accorciare l'anno di un mese e mezzo di cui si parla nella *De praetura Siciliensi* (*Ver.* 2.128-129). In realtà, è vero che le disposizioni in questione finivano col danneggiare i provinciali interessati, ma esse erano anche il frutto di tentativi di razionalizzare i calendari, adeguando quelli vigenti nell'isola a quello romano, soggetto a continue trasformazioni a causa dell'irregolarità delle intercalazioni.

Sylvie PITTIA, La cohorte du gouverneur Verrès, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 57-87.

Pour prouver la mauvaise administration du gouverneur et son enrichissement illégal, Cicéron s'est apesanti sur les éléments les plus criminels de l'entourage. Un bon gouverneur aurait dû se choisir de bons collaborateurs. Or la cohorte du gouverneur n'était pas une entité juridiquement définie, mais une réalité mouvante. Accuser ses membres les plus ordinaires en épargnant les dignitaires les plus élevés, évitait de critiquer les fondements d'une société d'ordres et de classes ou de mettre en cause les formes de l'impéralisme romain.

Jonathan PRAG, Ciceronian Sicily : The Epigraphic Dimension, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 245-271.

For the purposes of contextualizing the *Verrines*, this paper surveys the (lapidary) epigraphy of Hellenistic / Republican Sicily. The use of epigraphic evidence alongside a literary text such as the *Verrines* presents certain methodological problems. In the first part of the paper I summarize possible approaches and earlier discussion ; the second part of the paper combines a case study of these methodologies with a survey of the epigraphic evidence for Ciceronian Sicily.

Renaud ROBERT, Ambiguïté du collectionnisme de Verrès, *La Sicile de Cicéron, Lectures des* Verrines, 15-34.

Bien que Cicéron s'efforce de démontrer que les goûts et les méthodes de Verrès le singularisaient, le comportement du préteur paraît très comparable à celui de ses contemporains en matière de « collectionnisme » ; il s'inspire notamment du luxe et du mode de vie royal lorsqu'il se fait conseiller par des hommes de l'art ou entretient un atelier de toreutes dans sa résidence. Mais en insistant sur la quantité prodigieuse d'objets rassemblés, en insinuant parfois que Verrès se comporte en *mercator*, Cicéron suggère qu'une partie de ses activités est d'ordre mercantile. Telle est la piste que la présente étude cherche à exploiter, tout en soulignant le rôle central occupé par les prêts d'art dans les échanges que Verrès entretenait avec les plus éminents membres de la *nobilitas*.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ANTIQUITÉ

Dernières publications :

- Alexandre Tourraix, *L'Orient, mirage grec*, 2000.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 26/1, 2000.
- *20 ans de recherches à Sallèles d'Aude. Le monde des potiers gallo-romain*, F. Laubenheimer éd., 2001.
- Isabelle Pimouguet-Pédarros, *Archéologie de la défense. Les fortifications antiques de Carie*, 2000.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 26/2, 2000.
- Tomás Martín Rodríguez Cerezo, *Esclaves et affranchis en Grèce. Arrien de Nicomédie*, 2001.
- *Dieux, héros et médecins grecs*, M. Woronoff, S. Follet, J. Jouanna éds, 2001.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 27/1, 2001.
- *Céramiques hellénistiques et romaines III*, J.-P. Morel et P. Lévêque éds, 2001.
- Claudine Auliard, *Victoires et triomphes à Rome. Droit et réalités sous la République*, 2001.
- Élisabeth Bouley, *Jeux romains dans les provinces balkano-danubiennes II^e s. av.J.-C. - fin III^e s. ap.J.-C.*, 2001.
- Domingo Plácido Suárez, *Esclaves et affranchis en Grèce. Xénophon : Économique*, 2001.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 27/2, 2001.
- Monette Bohrmann, *La version vieux russe de la Guerre juive de Flavius Josèphe. Analyse des recherches de N.A. Meščerskij*, 2001.
- *Antiquité et citoyenneté. Actes du colloque international de Besançon 3-5 nov. 1999*, 2002.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 28/1, 2002.
- *Autour de la mer Noire. Hommage à Otar Lordkipanidzé*, 2002.
- *Pouvoir des hommes, signes des dieux dans le monde antique*, M. Fartzoff, E. Geny et E. Smadja éds, 2002.
- *Routes et marchés d'esclaves. XXXVI^e colloque du GIREA. Besançon 2001*, 2002.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 28/2, 2002.
- *Pont-Euxin et commerce.* Trad. & éd. M. Faudot, A. Fraysse et E. Geny, 2003.
- Antonio Gonzales, *Esclaves et affranchis chez Pline le Jeune*, 2003.
- *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité I.* M. Garrido-Hory et A. Gonzales éds, 2003
- *Dialogues d'histoire ancienne* 29/1, 2003.
- *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité II.* M. Garrido-Hory et A. Gonzales éds, 2003.
- *Autour de Lactance. Hommages à Pierre Monat*, J.-Y. Guillaumin et St. Ratti éds, 2003.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 29/2, 2003.
- *Les espaces du sauvage dans le monde antique*, M.-Cl. Charpentier éd., 2004.
- *De la terre au ciel. II. Paysages et cadastres antiques*, M. Clavel-Lévêque et G. Tirologos éds, 2004.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 30/1, 2004.
- *Isidore de Séville. Étymologies. Livre 15*, Texte établi, traduit et annoté par J.-Y. Guillaumin et P. Monat, 2004.

- *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain*, M. Clavel-Lévêque et E. Hermon éds, 2004.
- *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité III*. M. Garrido-Hory et A. Gonzales éds, 2004.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 30/2, 2004.
- Philippe Dain, *Mythographe du Vatican III*, traduction et commentaire, 2005.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 31/1, 2005.
- *Dialogues d'histoire ancienne*. Hommage à Pierre Lévêque. Supplément 1, 2005.
- *Pont-Euxin et* polis. Trad. & éd. Darejan Kacharava, M. Faudot, et E. Geny, 2005.
- *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité IV*. M. Garrido-Hory et A. Gonzales éds, 2005.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 31/2, 2005.
- *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, D. Conso, A. Gonzales et J.-Y. Guillaumin éds, 2005.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 32/1, 2006.
- *Signes et destins d'élection dans l'Antiquité*, M. Fartzoff, E. Geny et E. Smadja éds, 2006.
- José Antonio Dabdab Trabulsi, *Participation directe et démocratie grecque. Une histoire exemplaire ?*, 2006.
- *De* Vesontio *à Besançon : la Ville s'expose* - DVD, 2006.
- *Autour des* Libri coloniarum. *Colonisation et colonies dans le monde romain*, A. Gonzales et J.-Y. Guillaumin éds, 2006.
- *Dialogues d'histoire ancienne* 32/2, 2006.
- Juan Carlos Sánchez León, *L'Antiquité grecque dans l'œuvre d'Antonin Artaud*, 2007.
- *La Sicile de Cicéron. Lectures des* Verrines, S. Pittia et J. Dubouloz éds, 2007.
- Pedro Lopez Barjo de Quiroga, Esclaves et affranchis à Rome. Las relaciones de dependencia en Gayo, 2007.
- *Peur de l'esclave – Peur de l'esclavage en Méditerranée ancienne. Discours, représentations, pratiques*, A. Serghidou éd., 2007.
- Jean-Yves Guillaumin, *Sur quelques notices des arpenteurs romains*, 2007.

ISTA 32 rue Mégevand. F - 25030 BESANÇON CEDEX
http://ista.univ-fcomte.fr
publista@univ-fcomte.fr / dha@univ-fcomte.fr

Presses universitaires de Franche-Comté
Université de Franche-Comté
Place Saint-Jacques – 25030 Besançon Cedex

Imprimé par JOUVE
11, boulevard Sébastopol – BP 2734 – 75027 Paris Cedex
N° 428580Y - Dépôt Légal : Avril 2007